16

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

ANNÉE 1973

TABLES
Volume 16

Rédigée par le service des archives du Sénat.

JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix
75732 Paris CEDEX 15

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

2e session ordinaire de 1972-1973..... Du 2 avril au 30 juin 1973.

1re session ordinaire de 1973-1974..... Du 2 octobre au 20 décembre 1973.

NOTA. — Les numéros des documents du Sénat sont relatifs à la session de 1972-1973 pour la période du 1er janvier au 30 septembre et à la session de 1973-1974 pour la période du 1er octobre au 31 décembre.

AVERTISSEMENT

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche des questions traitées au cours des débats du Sénat.

Elle réunit, en un seul volume, deux parties distinctes : une Table nominative et une Table des matières.

Elle met à la disposition du lecteur :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs (Table nominative), un résumé chronologique de l'activité parlementaire de ceux-ci au cours de l'année ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat (Table des matières), le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée ;

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les références des dates sont celles des dates de séances.

NOTA. — La table des renseignements divers, qui constituait les années précédentes la troisième partie de la Table des Débats, est désormais incorporée à la seconde partie : Table des matières.

EXPLICATION DES SIGLES

A. F. P..... Agence française de presse.
A. F. P. A..... Association pour la formation professionnelle des adultes.
A. M. E. X. A.... Assurance maladie des exploitants agricoles.
A. M. G..... Assistance médicale gratuite.
A. N. D. A..... Association nationale pour le développement agricole.
A. N. I. F. O. M. Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.
A. N. V. A. R... Agence nationale de valorisation de la recherche.
A. T. C..... Assistants techniques du commerce.
A. V. T. S..... Allocation aux vieux travailleurs salariés.
B. A. P. S. A.... Budget annexe des prestations sociales agricoles.
B. I. C..... Bénéfices industriels et commerciaux.
B. I. T..... Bureau international du travail.
B. R. G. M..... Bureau des recherches géologiques et minières.
B. U. S..... Bureau universitaire de statistiques.
C. A. P..... Certificat d'aptitude professionnelle.
C. E. A..... Commissariat à l'énergie atomique.
C. E. E..... Communauté économique européenne.
C. E. G..... Collège d'enseignement général.
C. E. R. N..... Centre européen de recherches nucléaires.
C. E. S..... Collège d'enseignement secondaire.
C. E. T..... Collège d'enseignement technique.
C. G. I..... Code général des impôts.
C. H. U..... Centre hospitalier universitaire.
C. I. I..... Compagnie internationale d'informatique.
C. I. R. A..... Centre interministériel de renseignements administratifs.
C. N. A. S. E. A. Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
C. N. C. E..... Centre national du commerce extérieur.
C. N. E. J..... Centre national d'études judiciaires.
C. N. E. S..... Centre national d'études spatiales.
C. N. E. X. O.... Centre national pour l'exploitation des océans.
C. N. I. P. E..... Centre national d'information sur la productivité des entreprises.
C. N. P. F..... Centre national du patronat français.
C. N. R. S..... Centre national de la recherche scientifique.
C. O. D. E. R.... Commission de développement économique régional.
C. O. F. A. C. E. Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur.
C. R. E. D. O. C. Centre de recherches et de documentation sur la consommation.
C. S. T. B..... Centre scientifique et technique du bâtiment.
C. U. M. A..... Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole.
C. U. C. E. S.... Centre universitaire de coopération économique et sociale.
D. A. T. A. R.... Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
D. G. R. S. T..... Délégation générale à la recherche scientifique et technique.
D. O. M..... Départements d'outre-mer.
E. D. F..... Electricité de France.
E. N. A..... Ecole nationale d'administration.
F. A. C..... Fonds d'aide et de coopération.
F. A. S. A. S. A.. Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.
F. D. E. S..... Fonds de développement économique et social.
F. E. O. G. A.... Fonds européen d'organisation et de garantie agricole.
F. I. A. N. E..... Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement.
F. I. A. T..... Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.
F. I. D. E. S..... Fonds d'investissement et de développement économique et social.
F. I. D. O. M..... Fonds d'investissement des départements d'outre-mer.
F. N. A. F. U.... Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme.
F. N. A. H..... Fonds national d'amélioration de l'habitat.
F. O. R. M. A.... Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.
F. R. O. M..... Fonds régionaux d'organisation des marchés.
G. D. F..... Gaz de France.
H. L. M..... Habitations à loyer modéré.
I. D. H. E. C..... Institut des hautes études cinématographiques.
I. D. I..... Institut de développement industriel.
I. F. A. C..... Inspections fusionnées d'assiette et de contrôle.
I. L. M..... Immeubles à loyer modéré.
I. L. N..... Immeubles à loyer normal.
I. N. S. A..... Institut national des sciences appliquées.
I. N. S. E. E.... Institut national de la statistique et des études économiques.
I. N. S. E. R. M.. Institut national de la santé et de la recherche médicale.
I. P. E. S..... Institut de préparation aux enseignements du second degré.
I. R. A. P..... Instituts régionaux d'administration publique.
I. R. I. A..... Institut de recherche, d'informatique et d'automatique.
I. R. P. P..... Impôt sur le revenu des personnes physiques.
I. S. T. P. M..... Institut scientifique et technique des pêches maritimes.
I. U. T..... Institut universitaire de technologie.
I. V. D..... Indemnité viagère de départ.
J. O..... Journal officiel.
O. C. D. E..... Organisation de coopération et de développement économique.
O. C. O. R. A... Office de coopération radiophonique.
O. E. C. E..... Organisation européenne de coopération économique.
O. M. S..... Organisation mondiale de la santé.
O. N. E. R. A.... Office national d'études et de recherches aérospatiales.
O. N. I. B. E. V.. Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.
O. N. I. C..... Office national interprofessionnel des céréales.
O. N. I. S. E. P.. Office national d'information sur les enseignements et les professions.
O. N. S. E. R.... Organisation nationale pour la sécurité routière.
O. N. U..... Organisation des Nations Unies.
O. R. S. T. O. M.. Office de la recherche scientifique des T. O. M.
O. R. T. F..... Office de radiodiffusion et télévision française.
O. T. A. N..... Organisation du traité de l'Atlantique-Nord.

O. T. A. S. E.....	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est.
P. A. D. O. G....	Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.
P. L. R.....	Programmes à loyer réduit.
P. M. E.....	Petites et moyennes entreprises.
P. M. U.....	Pari mutuel urbain.
P. R. D. E.....	Programme régional de développement et d'équipement.
P. et T.....	Postes et télécommunications.
P. S. R.....	Programmes sociaux de relogement.
R. A. T. P.....	Régie autonome des transports parisiens.
R. C. B.....	Rationalisation des choix budgétaires.
R. E. R.....	Réseau express régional.
R. I. V. P.....	Régie immobilière de la ville de Paris.
R. T. L. N.....	Réunion des théâtres lyriques nationaux.
S. A. F. E. R.....	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.
S. A. I. F.....	Sociétés agricoles d'investissement foncier.
S. D. E. C. E....	Service de documentation et de contre-espionnage.
S. E. I. T. A.....	Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.
S. I. B. E. V.....	Société interprofessionnelle du bétail, de l'élevage et de la viande.
S. I. C. A.....	Société d'intérêt collectif agricole.
S. I. C. O. M. I..	Société immobilière pour le commerce et l'industrie.
S. I. E. C. A.....	Service d'information, d'études et de cinématographie des armées.
S. M. A. G.....	Salaire minimum agricole garanti.
S. M. I. G.....	Salaire minimum interprofessionnel garanti.
S. M. I. C.....	Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
S. N. C. F.....	Société nationale des chemins de fer français.
S. N. E. C. M. A.	Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'avion.
S. N. E. P.....	Société nationale des entreprises de presse.
S. N. I. A. S.....	Société nationale industrielle aérospatiale.
S. O. F. I. R. A. D.	Société financière de radiodiffusion.
S. S.....	Sécurité sociale.
T. O. M.....	Territoires d'outre-mer.
T. P. S.....	Taxe sur les prestations de services.
T. V. A.....	Taxe sur la valeur ajoutée.
U. E. O.....	Union de l'Europe occidentale.
U. F. A. C.....	Union française des associations de combattants et victimes de guerre.
U. G. B.....	Unité de gros bétail.
U. G. C.....	Union générale cinématographique.
U. N. E. S. C. O..	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
U. N. E. D. I. C..	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
U. R. S. S. A. F.	Union pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales.
V. R. P.....	Voyageurs, représentants, placiers.
V. R. T. S.....	Versement représentatif de la taxe sur les salaires.
Z. A. D.....	Zones d'aménagement différé.
Z. U. P.....	Zones à urbaniser en priorité.

PREMIERE PARTIE

TABLE NOMINATIVE

A

ACHILLE-FOULD (M. AYMAR) ; **secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 466 à 468). — Répond à la question orale de M. Serge Boucheny ayant trait à **l'accord entre la S.N.E.C.M.A. et une société américaine** [18 décembre 1973] (p. 3017, 3018).

AHMED ABDALLAH (M.) [Comores].

Démissionnaire le 9 janvier 1973 [*J. O.* Lois et décrets du 27 janvier 1973] et [*J. O.* Débats 2 avril 1973] (p. 130).

ALLIES (M. CHARLES) [Hérault].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 927, 928, 932). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'éducation et l'enseignement [27 juin 1973] (p. 1025). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin de cet article relative aux conditions de promotion d'un vin à une catégorie supérieure* (p. 1491) ; le retire (p. 1492). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial* (p. 1726, 1727) ; le retire (p. 1728). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 25 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial* (p. 1753). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des crédits d'équipement et de modernisation de l'agriculture rurale et sur l'inquiétude du monde viticole en face d'un marché des vins de plus en plus incertain (p. 2155, 2156).

AMIC (M. AUGUSTE) [Var].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Paul Pauly, décédé [11 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Economie et finances II services financiers) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 15).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 *bis* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à la liquidation des droits de mutation à titre gratuit dans le cas d'insolvabilité du débiteur* (p. 1934) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 2 *d* : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à ramener de « 25 p. 100 » à « 20 p. 100 » la participation dans les bénéfices sociaux du cédant (et de sa famille) de droits sociaux* (p. 1959) ; après l'art. 2 *bis* : soutient *l'amendement de M. Henri Caillavet tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans les paragraphes I et III de l'article 96 du code général des impôts, le chiffre de 175.000 francs est remplacé par le chiffre de 200.000 francs »* (p. 1974). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant : II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'implantation et le personnel des inspections fusionnées d'assiette et de contrôle (I. F. A. C.), sur l'institution du contrôle financier local, sur la protection des consommateurs, sur le programme d'équipement électronique des régies financières, sur la situation de la mensualisation de l'impôt, sur le service de l'expansion économique à l'étranger (p. 2589 à 2592). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendements de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de 2.500.000 francs* (p. 2593, 2594). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion des articles. — Article additionnel : soutient *l'amendement de M. Jean Filippi tendant, après l'article 26, à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Les recettes perçues au profit du fonds d'expansion de la Corse (compte spécial du Trésor) seront affectées au budget régional pour être utilisées au financement des travaux de mise en valeur de la Corse »* (p. 2600). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2971 à 2973).

ANDIGNE (M. HUBERT d') [Orne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'extension des accords de retraite et de prévoyance concernant les salariés des professions agricoles [9 octobre 1973] (n° 10).

Interventions :

Intervient dans la discussion, du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 820). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 12 A : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe* I *de cet article : « Cette compensation* [entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale] *sera progressive pour être totale au* 1er *janvier* 1978. *A cette date, au sein des différents régimes de base, sera institué dans les trois branches — assurance maladie, vieillesse et prestations familiales — un système de protection sociale minimum applicable à tous les Français. »* (p. 1949).

ARMENGAUD (M. ANDRÉ) [Français établis hors de France].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative aux inventions de salariés [12 avril 1973] (n° 256).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers [25 avril 1973] (n° 258).

Proposition de loi tendant à modifier les articles L. 37 et L. 38 de la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national [29 mai 1973] (n° 289).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France [27 juin 1973] (n° 336).

Rapport spécial (Développement industriel et scientifique) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 13).

Rapport spécial (Rapatriés) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 18).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 240, 241). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le septième alinéa de l'*article 29 k *du livre* Ier *du code du travail : « Les dispositions du présent paragraphe* 5 *s'appliquent aux employés qui se livrent, à titre principal et de manière habituelle, à l'exercice effectif de la représentation, conjointement à d'autres activités, quelle qu'en soit la nature, pourvu qu'ils les exercent pour le compte d'un ou plusieurs de leurs employeurs. »* (p. 243, 244) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, après l'article* 1er, *à ajouter un article* 1er bis *qui limite les conditions d'exonération de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur prévue en faveur des personnes titulaires de la carte d'identité professionnelle de V.R.P.* (p. 245, 246) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 247). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 479 à 481). — Dépose *un amendement* (*soutenu par M. Jean-Marie Girault*) *tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'*article 24 q *du livre* Ier *du code du travail,* article 5 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973] (p. 855). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1033, 1034). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1051). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Après l'article 5 : *son sous-amendement tendant à compléter le texte de l'amendement de Pierre de Chevigny visant à insérer un article additionnel* [cas des jeunes Français établis hors de France et venant provisoirement dans la métropole pour y faire des études supérieures], *par un paragraphe III ainsi rédigé : « III. — Un décret, pris après consultation du conseil supérieur des Français de l'étranger, déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus. »* (p. 1073, 1074). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait au **financement des investissements** [13 novembre 1973] (p. 1618). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1670 à 1672). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer cet article, ainsi que les articles* 2, 3 et 4, *ayant pour objet de présenter les caractères de principes généraux d'orientation devant gouverner les activités commerciales et artisanales* (p. 1688) ; explique son vote sur le même article (p. 1690) ; Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour objet l'harmonisation progressive des régimes des artisans et commerçants avec le régime général de sécurité sociale* (p. 1697) ; Art. 7 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé :* « Art. 7 *bis. — Un aménagement de l'assiette des charges sociales sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation de l'entreprise. »* (p. 1701) ; Art. 15 *ter* : observation sur la teneur de l'article (p. 1707) ; Art. 15 *quater* : observation sur la teneur de l'article (p. 1708) ; Art. 15 *quater*-1 : observation sur la teneur de l'article (*ibid.*) ; Art. 15 *sexies :* observations sur la teneur de l'article (p. 1710, 1711) ; retire *son amendement tendant à compléter le premier alinéa de cet article* (p. 1711) ; Art. 15 *septies :* retire *son amendement tendant à compléter la fin de cet article* (p. 1714) ; Art. 23 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « La commission départementale d'urbanisme commercial est présidée par le préfet. Elle est composée pour un tiers d'élus locaux, dont le maire de la commune d'implantation, pour un tiers de représentants d'activités commerciales et artisanales, pour un tiers de représentants d'associations de consommateurs. »* (p. 1725, 1726). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 21 : *son amendement, aux premier et deuxième alinéas de cet article, tendant à préciser que la commission départementale d'urbanisme commercial ne « statue » pas, mais « est consultée » sur les demandes d'autorisation de création de nouveaux commerces* (p. 1744, 1745) ; Art. 22 : *première partie de son amendement concernant l'alinéa* 1° *de cet article et tendant à soumettre à l'autorisation de la commission départementale les projets : « 1° De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors-œuvre supérieure à* 3.000 *mètres carrés ou d'une surface de vente supérieure à* 1.500 *mètres carrés. »* (p. 1748) ; le retire (p. 1749) ; Art. 24 : retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article* (p. 1750) ; Art. 36 *bis* : observations sur la teneur de l'article et des articles suivants (p. 1759) ; Art. 36 *octies : son amendement aux troisième et quatrième alinéas de cet article, tendant à refuser de mettre l'aide prévue aux alinéas précédents à la charge de l'organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce* (p. 1763, 1764) ; le retire (p. 1765). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. —

Art. 5 : *son sous-amendement tendant à compléter l'additif proposé par l'amendement de M. Yves Durand au premier alinéa de cet article et ainsi rédigé :* « *Ce rapprochement* [du régime fiscal applicable aux artisans et commerçants avec celui des salariés] *devra aboutir au plus tard le* 31 *décembre* 1977 *à une égalité totale entre ces catégories de contribuables.* », par les mots suivants : « *à condition qu'ait été précédemment réalisée une connaissance aussi exacte que possible des revenus et avantages assimilés des deux catégories de contributions* ». (p. 1836, 1837) ; le retire et explique son vote *sur la rédaction proposée par l'amendement rectifié de M. Jean Cluzel* (p. 1838) ; *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé :* « *La neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée.* » (p. 1839) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Yves Durand tendant à proposer une nouvelle rédaction du troisième alinéa de cet article* (p. 1840) ; Articles additionnels : *amendements de M. Henri Tournan, de M. Jean Francou et de M. Roger Gaudon tendant tous les trois à insérer, après l'article* 5, *un nouvel article qui vise à demander au Gouvernement un aménagement de la taxe à la valeur ajoutée* (p. 1843) ; Art. 5 *ter : son amendement tendant à considérer que les forfaits doivent tenir compte non « de l'amenuisement des marges et de l'accroissement continu des charges » mais de « l'évolution des marges dans l'activité considérée et de celles des charges imposées à l'entreprise* » (p. 1845) ; Art. 6 : *son amendement tendant à supprimer le premier alinéa de cet article relatif au prochain dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi portant réforme de la patente* (p. 1847) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, qui reprend le texte de l'amendement de M. Yves Durand ainsi libellé : « Le Gouvernement déposera avant le* 31 *décembre* 1973 *un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes et définissant la ressource locale appelée à la remplacer. Ces deux dispositions entreront en vigueur, au plus tard, le* 1er *janvier* 1975. » (p. 1850) ; Art. 12 *bis* et additionnel 6 *bis : amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer l'article* 12 bis (*repris dans l'article* 6 bis) *ainsi rédigé :* « *Le Gouvernement déposera, lors de la discussion du projet de loi de finances pour* 1974, *un amendement prévoyant un nouvel allégement du droit de mutation à titre onéreux en faveur des petits commerçants et artisans* » (p. 1851) ; Art. 29 : *son amendement tendant à compléter* in fine *l'alinéa* 1° *de cet article dans le but d'interdire également les pratiques discriminatoires en matière de conditions de paiement* » (p. 1853) ; le rectifie (*ibid.*) ; le retire (p. 1854) ; Après l'art. 30 *bis* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *Tout commerçant, industriel ou artisan est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fait la demande ses conditions de vente et de règlement* » (p. 1855 ; 1856) ; Art. 31 : retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article et* se rallie *à celui de M. Jean Cluzel ayant sensiblement la même rédaction* (p. 1858) ; Art. 34 : *son amendement tendant au début du paragraphe* I *de cet article, après les mots :* « *Est interdite toute publicité...* », *à insérer les mots :* « *faite de mauvaise foi* » (p. 1863) ; *ses deux amendement tendant à substituer un seul texte aux quatrième et cinquième alinéas du paragraphe* II *de cet article relatifs à la publication du jugement en cas de condamnation pour infractions en matière d'annonces publicitaires* (p. 1865) ; retire *son premier amendement et* se rallie *à celui de M. Joseph Voyant ayant le même objet* (p. 1866) ; Art. 35 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à refuser aux organisations professionnelles non syndicales et aux associations de commerçants et d'artisans le pouvoir d'exercer l'action civile* (p. 1867) ; Art. 49 A : *son amendement tendant à stipuler que le rapport annuel que devra présenter le Gouvernement devra porter « plus particulièrement sur le coût des aides diverses prévues* » (au présent projet de loi) (p. 1868) ; le retire (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1876). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale (23 novembre 1973). — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 *ter : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1937) ; Articles additionnels : *son amendement tendant à insérer, après l'article* 6 ter, *un nouvel article stipulant que la taxation sur les plus-values foncières, prévues aux articles* 244 bis *et* 150 quater *du code général des impôts, n'est pas applicable aux Français, victimes d'un rapatriement forcé, qui se reconvertissent en métropole* (p. 1939, 1940) ; le retire (p. 1940) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel qui fixerait le capital minimum exigé pour la constitution des sociétés anonymes* (p. 1941) ; *amendement de M. Jacques Eberhard tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel destiné à freiner, en multipliant par cinq l'ensemble des droits fiscaux, les achats spéculatifs de terrains par les sociétés étrangères* (p. 1942) ; Art. 12 A : observations sur la teneur de cet article qui promet le dépôt par le Gouvernement, *avant le* 1er *juin* 1974, *d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale* (p. 1944) ; Art. 2 *b* : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Filippi tendant à supprimer le paragraphe* II *de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur le revenu des non-salariés dont le revenu n'excède pas une certaine somme* (p. 1956) ; Art. 2 *e : son amendement tendant à supprimer cet article relatif au taux d'imposition des plus-values à long terme* (p. 1960, 1961) ; le retire (p. 1962) ; Après l'art. 2 *bis :* explique *son vote sur l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à insérer un article additionnel qui vise, pour* 1974 *la majoration exceptionnelle de* 5 *p.* 100 *de la cotisation d'impôts pour certains contribuables, le montant de la taxe intérieure sur les carburants automobiles et la taxe intérieure sur le fuel domestique* (p. 1975). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la nécessité du retour à un Plan plus sévère et mieux respecté face à la crise économique qui menace (p. 2067 ; 2070). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des Français résidant à l'étranger, sur l'avenir de l'Europe, sur l'aide aux pays en voie de développement (p. 2243, 2244). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : Rapatriés. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la diminution des crédits, sur l'octroi du statut, sur les problèmes de reconversion et d'indemnisation, sur les prestations servies aux rapatriés, sur les contentieux franco-marocain et franco-égyptien (p. 2411 à 2413). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur la procédure d'examen des dossiers des rapatriés et spoliés (p. 2584, 2585). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite et fin). — Examen des articles. — Article additionnel : explication de vote sur l'*amendement de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, tendant, après l'article* 46, *à insérer un article nouveau visant à l'abrogation des dispositions du deuxième alinéa de l'article* L. 127 *du code des postes et télécommunications relatif aux conditions des emprunts émis pour concourir au financement des dépenses imputées sur la deuxième section du budget* (p. 2616). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le budget présenté par grandes masses, sur les problèmes intéressant le secteur industriel et sur la nécessité d'une politique de l'énergie en accord avec nos partenaires européens face à la crise pétrolière, sur le budget de la recherche, le centre technique du papier, l'énergie nucléaire, les centrales à eau légère, sur l'informatique, sur le secteur spatial, sur le Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. E. X. O.), sur le problème du financement des investissements et le rôle de l'Institut de développement industriel (I. D. I.), sur la question des grands programmes nationaux alourdis par les conditions internationales (p. 2673 à 2677 ; 2690, 2691). — Examen des crédits. — Article additionnel : son *amendement, déposé avec M. Yvon Coudé du Foresto* au *nom de la commission des finances, tendant après l'article* 43 ter, *à insérer un article nouveau ainsi conçu :* « *En application des dispositions de l'article* 6 *de l'ordonnance n°* 59-2 *du* 2 *janvier* 1959 *portant loi organique relative aux lois de finances, les crédits inscrits, à partir de* 1975, *dans le budget de l'Etat au titre de la subvention au commissariat à l'énergie atomique seront répartis entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.* » (p. 2705). — Etat C. — Titre V : *son amendement, déposé avec M. Yvon Coudé du Foresto au nom de la commission des finances, tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 298 *millions de francs et, en conséquence, à réduire le montant des crédits de paiement de* 133.378.000 *francs* (p. 2706) ; le retire (p. 2707) ; *son amendement, déposé avec M. Yvon Coudé du Foresto au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de paiement de ce même titre de* 30 *millions de francs* (ibid.) ; le retire (p. 2708) ; TITRE VI : *son amendement, déposé avec M. Yvon*

Coudé du Foresto au nom de la commission des finances, tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 152.200.000 *francs et, en conséquence, à réduire le montant des crédits de paiement de* 42.500.000 *francs* (p. 2708, 2709) ; le retire (p. 2709). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la nécessité d'améliorer les émissions de radiodiffusion à destination de l'étranger (p. 2732, 2733). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 40 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le Gouvernement est autorisé par décret à transférer tout ou partie des crédits prévus pour le financement d'investissements en matière de transport au financement d'installations destinées à assurer l'indépendance énergétique du pays. »* (p. 2768 ; 2769) ; Après l'art. 42 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif aux conditions d'exonération de l'impôt sur le revenu dans le cas de cessions de brevets* (p. 2769) ; le retire (p. 2770) ; Après l'art. 46 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui supprimerait, en faveur de certains rapatriés, les délais actuellement imposés aux Français de l'étranger pour le rachat des cotisations leur permettant d'adhérer au régime volontaire d'assurance vieillesse* (p. 2778, 2779) ; le retire (p. 2779) ; Après l'art. 42 : *trois amendements de MM. Etienne Dailly et Pierre Marcilhacy tendant chacun à insérer un article additionnel visant à aménager l'article* 180 *du code général des impôts dans le but de protéger le contribuable de bonne foi contre les rigueurs de l'administration dans l'évaluation des dépenses susceptibles d'être prises en compte pour l'établissement de l'imposition* (p. 2786). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur la fiscalité de la propriété industrielle par analogie avec celle des droits d'auteur (p. 2902) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2917). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973] (p. 2952).

AUBRY (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Question orale :

M. André Aubry expose à *M. le ministre des transports* que, de divers côtés, des voix s'élèvent, et pas toujours irresponsables, pour tenter d'obtenir un changement des structures des services de la navigation aérienne, soustraire ses personnels au statut de la fonction publique, accélérer le démantèlement de ce service public, en faire un établissement à caractère industriel ; que des décisions seraient même sur le point d'être prises dans le secret des cabinets ministériels, ces menaces ne faisant qu'accentuer le grand malaise qui règne parmi les personnels. En conséquence, il lui demande de vouloir bien démentir ces rumeurs et prendre l'engagement de n'attenter ni au caractère de service public de la navigation aérienne, ni à son caractère de service public civil, de ne pas porter atteinte aux droits statutaires des fonctionnaires de l'aviation civile [29 novembre 1973] (n° 1426).

Question orale avec débat :

M. André Aubry attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur l'état actuel des réalisations dans le domaine sanitaire. A mi-parcours, le financement du VI[e] Plan démontre que l'hypothèse basse de l'enveloppe de subventions retenue par le Gouvernement, enveloppe qui représentait en fait la moitié des besoins exprimés par la commission sanitaire du VI[e] Plan, ne sera pas couverte. Il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions pour permettre au moins une réalisation effective minimum dans le cadre du VI[e] Plan. D'autre part, il attire son attention sur le fait qu'un certain nombre de domaines sont particulièrement délaissés, tels ceux du personnel et des personnes âgées. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour améliorer cette situation [17 mai 1973] (n° 35). — Discussion [26 juin 1973] (p. 948 à 956).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Maurice-Bokanowski, de M. Serge Boucheny et de M. André Méric relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [19 juin 1973] (p. 790 à 792). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale concernant les **réalisations du VI[e] Plan en matière sanitaire** (*Cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 948 à 950 ; 955). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1595). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 15 *quater-1* : *soutient l'amendement de M. Hector Viron tendant à ce que le plafond des ressources, permettant aux assurés retraités de bénéficier de l'exonération de cotisations, soit revu « chaque année »* (p. 1709) ; Art. 15 *sexies :* soutient *l'amendement de M. Hector Viron tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article de telle sorte que le réajustement des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans puisse « ouvrir le droit à la retraite à soixante ans sur la base d'une pension minimale égale à* 80 *p.* 100 *du salaire minimum de croissance »* (p. 1711) ; soutient *l'amendement de M. Hector Viron tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ce rattrapage sera réalisé en deux étapes annuelles de manière à supprimer le retard sur le niveau des retraites servies par le régime général »* (p. 1713) ; explique son vote sur *l'amendement de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à fixer l'échéance du réajustement au* 31 *décembre* 1977 *au plus tard* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 13 : *son amendement tendant à compléter ainsi* in fine *cet article : IX. — Les rentes viagères privées sont majorées au* 1[er] *janvier de chaque année en fonction de la variation constatée de l'indice des prix à la consommation.* » (p. 1952) ; après l'art. 2 *n : son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à l'exonération de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits de grande consommation et, en contrepartie, à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur le capital* (p. 1973). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le développement du transport aérien, sur la création des compagnies dites de troisième niveau, sur la nécessité pour Air France de recevoir une aide substantielle de l'Etat, sur la situation des personnels de la navigation aérienne (p. 2110 à 2112 ; 2117). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les retards dans l'exécution du VI[e] Plan ; sur le déficit de certains régimes de sécurité sociale ; sur les insuffisances du budget pour l'équipement de l'hospitalisation ; sur la pénurie de personnel hospitalier (p. 2338 à 2340). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : observations sur le sort des salariés agricoles à l'égard des nouvelles dispositions (p. 2812) ; Art. 4 : observations sur le financement de l'assurance (*ibid.*) ; Art. 5 : observations sur la compétence du conseil de prud'hommes (p. 2814) ; observations sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée au nouveau régime d'assurance (p. 2816). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2825, 2826). — Explication de vote sur l'ensemble (p. 2845).

AUBURTIN (M. JEAN) [Paris].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Est nommé secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [29 juin 1973].

Intervention :

Son refus de s'associer à la motion soutenue par M. Marcel Champeix tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973] (p. 2985).

B

BAGNEUX (M. JEAN DE) [Côtes-du-Nord].

Dépôt législatif :

Avis, **présenté** au nom de la commission des affaires culturelles (art et lettres) sur le projet de loi de finances pour 1974, **adopté** par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome I).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'opportunité d'une protection légale des « perspectives monumentales » (p. 579) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article. « Quiconque veut entreprendre une construction doit faire intervenir un architecte pour l'établissement des documents joints à la demande de permis de construire, sans préjudice du recours par le maître d'ouvrage à d'autres techniciens.* » (p. 581) ; Art. 20 : *son amendement tendant, entre la première et la seconde phrase de cet article, à insérer la phrase suivante :* « Il [le code des devoirs professionnels] *fixe pour l'architecte salarié la liberté d'initiative et l'étendue d'intervention qui doivent lui être consenties par son employeur pour que soient sauvegardés les principes posés à l'article premier.* » (p. 594 ; 595) ; *son amendement tendant à insérer dans le même article les dispositions suivantes : « Le code des devoirs professionnels fixe les conditions dans lesquelles seront annuellement déterminés les plafonds de volume de travaux autorisés par personne physique ou par personne morale. Ces plafonds tiendront compte de la nature des constructions et, dans le cas des personnes morales, du nombre de personnes physiques architectes qui y collaborent.* » (p. 595). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen des dispositions concernant les arts et les lettres. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort consenti en faveur des agences des bâtiments de France, sur les difficultés de tous ordres que connaissent les maisons de la culture, sur les fouilles, sur l'orientation nouvelle donnée à l'inventaire général des monuments et richesses artistiques, sur le classement et la conservation des archives, sur l'enseignement de l'architecture, sur les enseignements des arts plastiques et de l'art dramatique, sur la rénovation des musées parisiens et des musées de province, sur les difficultés financières éprouvées par les centres culturels de rencontre et de séjours (p. 2534 à 2537).

BAJEUX (M. OCTAVE) [Nord].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'article 1er de la loi n° 69-1169 du 26 décembre 1969 relative à l'application de certains traités internationaux [3 mai 1973] (n° 265).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (agriculture et développement rural), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome I).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'article premier de la loi n° 69-1169 du 26 décembre 1969 relative à l'application de certains traités internationaux** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 731, 732). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [21 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis : amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à rétablir cet article qui permet une augmentation éventuelle du prix du bail lorsque les travaux exécutés visent à améliorer les conditions d'exploitation d'un bien rural* (p. 873, 874, 875). — Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonners de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973] (p. 1598). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 14 : retire *son amendement au profit de celui de M. Jean-Pierre Blanchet, ayant le même objet* (p. 1705) ; Art. 15 *quater*-1 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le début du texte présenté pour compléter l'article 18 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 relatif à l'exonération des cotisations d'assurance maladie-maternité des assurés retraités et de leurs conjoints bénéficiaires d'une pension de réversion* (p. 1708) ; Art. 15 *sexies : son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article :* « *Ce réajustement* [des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans] *sera réalisé à compter du 1er janvier 1974 en trois étapes annuelles d'égale portée.* » (p. 1713). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Art. 45 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *Le montant de cette aide* [aux programmes de formation de courte durée] *est précisé annuellement dans le cadre de la loi de finances et inscrit au fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.* » (p. 1814). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Après l'art. 5 *ter : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Chaque année, le projet de loi de finances comportera des dispositions tendant à modifier, en fonction de l'évolution des prix, le plafond du chiffre d'affaires retenu pour l'admission au forfait et au régime du réel simplifié.* » (p. 1846). — Article additionnel 31 *bis : son amendement tendant, après l'article* 31, *à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Le paiement par les entreprises commerciales de leurs achats de produits alimentaires périssables ne doit pas excéder un délai de quinze jours suivant la fin du mois de livraison.* » (p. 1858, 1859) ; *son amendement tendant à rétablir l'article 33 qui prévoyait l'interdiction de certaines pratiques, telles que jeux, concours ou loteries, organisées à des fins publicitaires et pouvant faire naître l'espérance d'un gain en nature ou en espèces* (p. 1859, 1860) ; le rectifie (*ibid.*) ; le retire (p. 1861) ; Art. 33 *ter : son amendement tendant à ajouter « l'article* 31 bis » *au début de cet article ainsi rédigé : « Les infractions aux dispositions des articles* 29, 30 *et* 31... » (p. 1862). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le projet de réforme de la législation sur les chèques sans provision (p. 2038). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'augmentation des crédits en faveur de l'aménagement de l'espace rural, des dotations allouées pour le stockage et le conditionnement des produits agricoles, sur l'insuffisance des crédits pour le remembrement, pour le secteur des

industries agricoles et alimentaires, sur l'importance du problème de l'élevage, sur la nécessité pour le Gouvernement d'encourager au maximum la modernisation de l'agriculture française (p. 2121 à 2123). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes intéressant l'enseignement privé, à propos duquel il se félicite de l'esprit de collaboration qui s'est instauré à tous les niveaux entre ses représentants et les responsables de l'éducation nationale, la formation permanente des maîtres, le forfait d'externat et l'allocation scolaire (p. 2484, 2485). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33. — Ligne 49: observations relatives à la taxe parafiscale concernant la chicorée à café (p. 2762) ; Après l'art. 42 : *amendement de MM. Geoffroy de Montalembert et Max Monichon tendant à insérer un article additionnel qui vise à préciser la date à partir de laquelle commence à courir le délai de dénonciation des forfaits par les agriculteurs se livrant à des productions spécialisées* (p. 2771). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 31 : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Lorsqu'elles servent d'appui à une opération de vente de séries ou collections, demeurent autorisées les distributions gratuites de spécimens de la série ou de la collection qui constitue l'offre spéciale »* (p. 2933) ; Art. 43 : soutient l'*amendement de M. Roger Poudonson tendant à ajouter* in fine, *au deuxième alinéa de cet article, la phrase suivante : « Les stages d'initiation aux fonctions de chef d'entreprise commerciale ou artisanale pourront également être organisés dans les écoles supérieures professionnelles reconnues et conventionnées par l'éducation nationale. »* (p. 2948). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973]. — Discussion de l'art. 1er B : *son amendement tendant à compléter le paragraphe* I *de cet article par un nouvel alinéa qui vise le cas des exploitants âgés de soixante-cinq ans qui demanderont le bénéfice de l'indemnité viagère de départ* (I. V. D.) *après la publication de la présente loi* (p. 3044) ; le retire (*ibid.*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3047).

BALESTRA (M. CLÉMENT) [Var].

BARBIER (M. PIERRE) [Nièvre].

Question orale avec débat :

M. Pierre Barbier expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que le nombre anormalement élevé des professeurs auxiliaires des C. E. S. et des C. E. G., ainsi que la situation précaire qui leur est faite, ne lui paraissent compatibles ni avec les espérances de débouchés et de recrutement que peuvent attendre les étudiants préparant le C .A. P. E. S. ou l'agrégation, ni avec l'équité et la logique puisque ces professeurs peuvent être renvoyés sans préavis et sans indemnité par le ministre dans le même temps où le Gouvernement s'apprête à déposer un projet de loi contre les licenciements abusifs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation anormale, d'abord pour arriver à la suppression de l'auxiliariat dans le corps enseignant, ensuite pour préserver de la façon la plus humaine possible l'avenir des professeurs auxiliaires qui, par les services rendus, méritent autre chose que la menace d'une mise à pied brutale et un traitement au rabais [17 mai 1973] (n° 36). — Discussion [27 juin 1973] (p. 1004 à 1040).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** (*cf. supra*) [27 juin 1973] (p. 1015). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les revendications des différents syndicats nées de la situation actuelle de l'Institut Pasteur (p. 2332, 2333).

BARDOL (M. JEAN) [Pas-de-Calais].

Elu député à l'Assemblée nationale le 11 mars 1973.

BARKHAT GOURAT (M. MAMADOU) [Territoire français des Afars et des Issas].

BARRACHIN (M. EDMOND) [Hauts-de-Seine].

BARROUX (M. ANDRÉ) [Puy-de-Dôme].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement du territoire), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome V).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan à l'examen du budget : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les effets que l'on peut attendre de la réforme régionale sur le mouvement de décentralisation des décisions, sur le rôle de Paris, sur la maîtrise effective des sols par la collectivité publique, sur les « espaces fragiles » (p. 2353, 2354).

BAYROU (M. MAURICE) [Paris].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

BEAUJANNOT (M. JOSEPH) [Loir-et-Cher].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [16 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 25 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à exclure les « communes classées communes touristiques » des bénéficiaires par priorité des prêts de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales* (p. 1756). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 *ter :* explique son vote sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1938). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : observations relatives à la création de la société d'économie mixte pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents (p. 2381). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité de rattraper le retard dans l'équipement des télécommunications et sur les conséquences de l'augmentation considérable du trafic postal (p. 2604, 2605).

BÉNARD MOUSSEAUX (M. JEAN) [Indre].

BERGEAL (M. AIMÉ) [Yvelines].

Décédé le 26 septembre 1973. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [9 octobre 1973] (p. 1333, 1334).

BERTAUD (M. JEAN) [Val-de-Marne].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à régle-

menter la location du droit de pêche aux groupements de marins-pêcheurs professionnels dans certains étangs salés privés du littoral [18 octobre 1973] (n° 20).

Interventions :

Prend part, en qualité de président et de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche aux groupements de marins-pêcheurs professionnels dans certains étangs salés privés du littoral** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1477). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... anciens marins-pêcheurs professionnels... », par les mots : « ... bénéficiaires de droits à pension de marin... »* (p. 1478) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le cinquième alinéa de cet article par les mots : « ou de bénéficiaires de droits à pension de marin. »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous peine de résiliation du contrat, l'exercice du droit de pêche par les groupements ou personnes visées au second alinéa de l'article 2 ne doit en aucune manière troubler l'exploitation aquicole, conchylicole, agricole, cynégétique, industrielle, commerciale ou touristique prévue dans la notification, exploitation à laquelle pourraient se livrer les propriétaires ou leurs ayants droit. »* (ibid.) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : «* **Proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche dans certains étangs salés privés du littoral.** *»* (*ibid*). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : observations sur la non-représentation du Conseil économique et social parmi les présentateurs des candidatures à l'élection présidentielle (p. 3079).

BERTHOIN (M. JEAN) [Isère].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée Nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1657).

BILLECOCQ (M. PIERRE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer, des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Roger Poudonson concernant la **réalisation du tunnel sous la Manche** [25 avril 1973] (p. 196, 197). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée Nationale, **autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1081, 1082). — Discussion des articles. — Art. 1er : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article aux fins de supprimer toute référence au seuil de population au-dessus duquel la loi pourra s'appliquer* (p. 1082) ; demande l'application de ce même article 40 à *l'amendement de M. Robert Laucournet tendant à abaisser le seuil de* 300.000 *habitants à* 150.000 (p. 1083) ; Art. 3 : *amendement de M. Hector Viron tendant, à la fin du second alinéa de cet article, à substituer aux mots : « ..., cette limite [du taux de versement] peut être porté à* 1,50 *p.* 100 *», les mots : « ce taux ne peut être inférieur à* 2 *p.* 100 *pour les entreprises industrielles et commerciales employant plus de* 100 *salariés »* (p. 1084) ; Art. 4 : *amendement de M. Auguste Billiemaz tendant, dans l'alinéa premier de cet article, à remplacer les mots : « ... aux usagers... », par les mots : « aux salariés usagers »* (p. 1084 ; 1085) ; Article additionnel : évoque l'irrecevabilité de *l'amendement de M. Hector Viron tendant, après l'article* 6, *à insérer un article qui permettrait d'étendre le versement de la prime de transport, seulement en vigueur dans la région parisienne, à l'ensemble du territoire national* (p. 1086) ; Art. 7 : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à avancer la date d'entrée en vigueur de la présente loi du « 1er janvier* 1974 *» au « 1er octobre* 1973 *»* (ibid.). — Répond à la question orale de M. Jean Gravier concernant la **suppression de liaisons ferroviaires dans le Jura** [13 novembre 1973] (p. 1618, 1619). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les objectifs du Gouvernement dans sa politique des transports terrestres, le secteur concurrentiel, les services publics de transport, les mesures sociales, la sécurité routière, le tunnel sous la Manche, la liaison ferroviaire Paris—Sud-Est et la politique des tarifs (p. 2192 à 2195) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2199, 2200). — Examen des crédits. — Section II. — Etat B. — Titre IV : répond à M. Charles Cathala (p. 2201) : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire les crédits de ce titre de* 796 *millions de francs* (p. 2201 ; 2203).

BILLIEMAZ (M. AUGUSTE) [Ain].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun [27 juin 1973] (n° 338).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome XII).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1079, 1080). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article aux fins de supprimer toute référence au seuil de population, au-dessus duquel la loi pourra s'appliquer* (p. 1082) ; Art. 3 : retire *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Dans les communes ou groupements de communes où existe un service public de transports en commun, le versement est institué... »* (p. 1083) ; *amendement de M. Hector Viron tendant, à la fin du second alinéa de cet article, à substituer aux mots : « ..., cette limite* [du taux de versement] *peut être portée à* 1,50 *p.* 100 *», les mots : « ce taux ne peut être inférieur à* 2 *p.* 100 *pour les entreprises industrielles et commerciales employant plus de* 100 *salariés »* (p. 1084) ; Art. 4 : *son amendement tendant, dans l'alinéa premier de cet article, à remplacer les mots : « ... aux usagers... », par les mots : « aux salariés usagers »* (ibid.) ; *son amendement à l'alinéa* 2° *de cet article tendant à préciser que le versement est affecté au financement « des investissements spécifiques aux transports collectifs »* (p. 1085) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'alinéa* a *du paragraphe* 2° *de cet article [exonération du versement] : «* a) *Aux employeurs qui justifient avoir assuré le logement permanent sur les lieux de travail ou effectué intégralement le transport collectif de tous leurs salariés ou de certains d'entre eux, au prorata des effectifs transportés ou logés par rapport à l'effectif total »* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement tendant à fixer la date d'entrée en vigueur de la présente loi au « 1er octobre* 1973 *» et non au « 1er janvier* 1974 *»* (p. 1086).

BLANC (M. JEAN-PIERRE) [Savoie].

BLANCHET (M. JEAN-PIERRE) [Loire].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du propet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la répression des trafics de main-d'œuvre [26 juin 1973] (n° 328).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale [8 novembre 1973] (n° 33).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact [10 décembre 1973] (n° 73).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la **répression des trafics de main-d'œuvre** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 993 à 995). — Discussion des articles. — Après l'article 1er : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le début du premier alinéa de l'article* 33 *de la loi n° 72-1 du 3 janvier* 1972 *est modifié comme suit : Toute infraction aux dispositions des articles premier,* 32, 37, *premier alinéa, et* 39, *deuxième alinéa, est punie... »* ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article* 37 *de la loi n° 72-1 du 3 janvier* 1972 *sur le travail temporaire : « Toute opération à but lucratif ayant pour objet le prêt de main-d'œuvre est interdite dès lors qu'elle n'est pas effectuée dans le cadre de la présente loi, à moins que le prêt de main-d'œuvre n'accompagne une prestation de services effective. »* (p. 999, 1000) ; les retire (p. 1000). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1644 à 1647). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : appuie l'*amendement de M. Robert Schwint tendant à supprimer l'adjectif « progressivement » dans l'harmonisation des régimes de sécurité sociale des commerçants et artisans avec le régime général* (p. 1698) ; Art. 13 : *son amendement tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article* 5 *de la loi n° 66-509 du* 12 *juillet* 1966 *(deuxième alinéa de l'article), à remplacer les mots : « ... remboursement des frais qu'il* [l'assuré] *aura engagés,... », par les mots : « ... règlement des prestations,... »* (p. 1702) ; *son amendement d'harmonisation au dernier alinéa de cet article* (p. 1703) ; Article additionnel : appuie l'*amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article* 13, *à insérer un article qui autoriserait un versement forfaitaire pour certains commerçants et artisans en retard de leurs cotisations* (ibid.) ; Art. 14 : appuie les *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant tous les deux à remplacer, par un seul alinéa, les deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article* 8-I *de la loi n° 66-509 du* 12 *juillet* 1966 *qui énumèrent les risques couverts par les prestations de base* (p. 1704) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant, dans le même texte modificatif, à ajouter les « frais de cure thermale » dans les risques couverts par les prestations de base* (p. 1705) ; *son amendement tendant, après le quatrième alinéa du même texte modificatif, à insérer un nouvel alinéa stipulant que les prestations de base comportent en outre la couverture des frais de transport « lorsque le bénéficiaire doit, sur avis médical, rejoindre son domicile par ambulance après avoir reçu des soins hospitaliers »* ((ibid.) ; Art. 15 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour objet de transférer sur la caisse nationale d'assurance maladie les attributions actuellement dévolues aux caisses mutuelles régionales en matière de contrôle médical* (p. 1706) ; *amendement de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article afin de restituer aux caisses mutuelles régionales leurs attributions* (p. 1707) ; Art. 15 *ter : son amendement tendant à supprimer cet article relatif au contrôle des organismes conventionnés* (ibid.) ; Art. 15 *quater : amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au calcul des cotisations versées par les assurés* (p. 1708) ; Art. 15 *quater*-1 : *son amendement tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « II. — Dans le cadre de l'harmonisation définie à l'article* 7, *les retraités, ainsi que les conjoints bénéficiaires d'une pension de réversion, affiliés au régime maladie-maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles seront progressivement exonérés du versement des cotisations d'assurance maladie sur leur allocation ou pension. »* (p. 1709) ; *son amendement tendant à faire bénéficier de l'exonération les retraités dont les revenus n'excèdent non pas « un montant fixé par décret », mais « une fois et demie le plafond prévu pour l'obtention de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité »* (ibid.) ; *amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à la révision annuelle du plafond de ressources* (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant, avant l'article* 15 quinquies, *à insérer un article ainsi conçu : « L'article L.* 663-2 *du code de la sécurité sociale est complété par l'alinéa suivant : Toutefois, lorsque l'assuré aura accompli postérieurement au* 31 *décembre* 1972 *plus de dix années d'assurance au titre des régimes visés ci-dessus il sera tenu compte des cotisations versées au cours des dix années civiles dont la prise en considération est la plus avantageuse pour l'intéressé. »* (p. 1710) ; Art. 15 *quinquies :* se rallie à l'*amendement d'ordre technique de M. Jean Cluzel* (ibid.) ; Art. 15 *septies : amendement de M. Robert Schwint tendant à supprimer, pour harmonisation, le mot « progressivement »* (p. 1714) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition prévoyant que « les cotisations (versées au titre des prestations familiales) seront fixées en pourcentage des revenus professionnels des assurés. »* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant à compléter, par la phrase suivante, le premier alinéa du texte proposé pour l'article* 10-1 *de la loi n° 72-657 du* 13 *juillet* 1972 : *« S'il s'agit d'une veuve, le droit à l'aide spéciale compensatrice est ouvert dès l'âge de cinquante-cinq ans. »* (p. 1716, 1717) ; se rallie à l'*amendement de M. Jean Cluzel ayant le même objet* (p. 1717).

BLIN (M. MAURICE) [Ardennes].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1673, 1674). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art 29 : *son amendement tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa stipulant que les interdictions qu'il vise « ne s'appliquent pas aux pratiques commerciales d'appui aux points de vente »* (p. 1854) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 34 : *son amendement tendant à rédiger le début du quatrième alinéa du paragraphe* II *de cet article de manière à laisser à l'appréciation du juge la possibilité d'ordonner ou non la diffusion d'annonces rectificatives en cas de condamnation pour infraction en matière d'annonces publicitaires* (p. 1865). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1906, 1907). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des centres de formation d'apprentis (p. 2479, 2480). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 12 : *son amendement, au premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* L. 233-5 *du code du travail, tendant à interdire également l'importation de machines ou appareils ne comportant pas les dispositifs de protection en vigueur en France* (p. 2872).

BOIN (M. RAYMOND) [Haute-Marne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, signée à Oslo le 15 février 1972 [16 octobre 1973] (n° 16).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1974 (section Marine), adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42. — Tome VII).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1067, 1068). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, signée à Oslo le 15 février 1972** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1475, 1476). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget pour la section marine. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort considérable que représente la constitution de la force océanique stratégique (sous-marins *Le Redoutable, Le Terrible* et bientôt *Le Foudroyant*), sur la crise de recrutement traversée par la marine nationale, sur la mise en pratique du plan naval dit « plan bleu », sur la revalorisation nécessaire de la condition militaire (p. 2268, 2269).

BONNEFOUS (M. EDOUARD) [Yvelines].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à la création d'un parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse [29 mai 1973] (n° 288).

Questions orales :

M. Edouard Bonnefous expose à **M. le ministre des transports** que la catastrophe aérienne, qui s'est produite sur la commune de Goussainville, attire une fois de plus — et d'une façon particulièrement tragique — l'attention du public sur le danger que présente la construction des aérodromes à proximité immédiate d'agglomérations importantes. Il lui demande en conséquence s'il envisage de tirer les enseignements de cet accident, en faisant suspendre tous les projets d'implantations ou d'agrandissements d'aérodromes dans les zones d'habitation de la région parisienne, notamment à Toussus-le-Noble, Sonchamp et dans la vallée de Chevreuse [5 juin 1973] (n° 1365). — Retirée par son auteur [7 juin 1973].

M. Edouard Bonnefous demande à **M. le Premier ministre** s'il n'y a pas contradiction entre les termes de la lettre qu'il a adressée le 1er octobre 1972, comme chef du Gouvernement, au ministre de l'équipement, à propos de l'aménagement du rond-point de la Défense, et les décisions récentes qui viennent d'être prises. Dans la lettre du 1er octobre 1972, il était dit : « J'ai la conviction que la perspective de l'Arc de Triomphe, mondialement célèbre, ne doit pas être altérée par l'apparition de constructions sous l'arche de ce monument. J'ai donc décidé de ne pas donner suite aux projets qui altéreraient cette perspective. » Or, par la décision annoncée du 10 juillet 1973, on accepte que les « immeubles miroirs » soient visibles sous l'Arc de Triomphe. Il demande quelle a été l'utilité du concours organisé par l'établissement public pour l'aménagement de la Défense (E. P. A. D.) à la suite de la décision du 1er octobre 1972 et si le choix a été fixé par l'E. P. A. D. entre le projet PEI et le projet Aillaud, c'est-à-dire entre les deux seuls projets qui étaient déjà concurrents avant le 1er octobre 1972 [17 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] (n° 1389). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1326 à 1328).

M. Edouard Bonnefous demande à **M. le Premier ministre** si la décision prise par les Etats arabes — concernant les réductions de livraisons du pétrole — ne devrait pas inciter le Gouvernement français à suspendre provisoirement, et à titre de dédommagement, les aides financières et techniques consenties à ceux des Etats qui bénéficient d'un accord de coopération aussi longtemps que ces mesures discriminatoires n'auront pas été supprimées [13 novembre 1973] (n° 1412).

Questions orales avec débat :

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* de définir devant le Sénat les orientations de la politique fiscale du Gouvernement en précisant notamment : 1° quelle importance relative il donne dans sa conception générale de la fiscalité, d'une part à son rôle d'instrument de couverture des dépenses du secteur public, et d'autre part à son rôle d'instrument d'action économique et sociale et plus particulièrement à cet égard, les limites qu'il entend assigner à son effet d'égalisation des revenus ; 2° quelles sont les raisons qui l'ont conduit à déclarer que le rapport actuel entre les rendements des impôts directs et des impôts indirects devait être renversé et quelles seraient les conséquences d'une telle politique sur le revenu des citoyens et notamment des salariés ; 3° s'il entend demander aux seules ressources d'un système fiscal, dont les lacunes sont bien connues, les moyens de faire face à des dépenses dont l'accroissement ne peut que s'accélérer notamment du fait de l'inflation et des exigences d'une population qui réclame des compensations aux contraintes de la société industrielle ; 4° s'il ne pense pas que le moment soit venu de stabiliser la pression fiscale et de faire face à l'accroissement des dépenses par la mise en œuvre d'une politique de grands emprunts d'Etat de nature à assurer, en outre, une juste rémunération de l'épargne [10 avril 1973] (n° 6). — Discussion [29 mai 1973] (p. 475 à 493).

M. Edouard Bonnefous expose à *M. le ministre des transports* que la catastrophe aérienne qui s'est produite sur la commune de Goussainville attire une fois de plus — et d'une façon particulièrement tragique — l'attention du public sur le danger que présente la construction des aérodromes à proximité immédiate d'agglomérations importantes. Il lui demande en conséquence s'il envisage de tirer les enseignements de cet accident, en faisant suspendre tous les projets d'implantations ou d'agrandissements d'aérodromes dans les zones d'habitations de la région parisienne, notamment à Toussus-le-Noble, Sonchamp et dans la vallée de Chevreuse [7 juin 1973] (n° 51). — Discussion générale [26 juin 1973] (p. 974 à 977).

M. Edouard Bonnefous demande à *M. le Premier ministre* de lui préciser la nature des difficultés actuellement rencontrées par les diverses catégories d'entreprises françaises du secteur privé pour assurer la réalisation de leurs investissements dont le niveau a été inférieur en 1971 et 1972 aux prévisions du VIe Plan. L'expansion des échanges intérieurs et extérieurs rend en effet de plus en plus nécessaires de tels investissements. Il lui demande si le Gouvernement a décidé de faciliter la progression normale de ces investissements et, en particulier, s'il entend prendre des mesures en vue de favoriser leur financement [2 octobre 1973] (n° 73). — Discussion [13 novembre 1973] (p. 1614 à 1618).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** (*cf. supra*) [29 mai 1973] (p. 475 à 479). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **enseignements à tirer de la catastrophe aérienne de Goussainville** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 975, 976, 977). — Ses observations lors du dépôt du rapport annuel de la Cour des Comptes [29 juin 1973] (p. 1104). — Est entendu lors de la réponse à M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1389** (*cf. supra*) [9 octobre 1973] (p. 1326, 1327). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait au **financement des investissements** (*cf. supra*) [13 novembre 1973] (p. 1614 à 1617). — En qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, adresse ses félicitations au rapporteur général pour l'effort extraordinaire fourni lors de la discussion de la première partie de la loi de finances pour 1974 [23 novembre 1973] (p. 1984). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observation, à titre personnel, sur le projet d'extension de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (p. 2114, 2115). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations, à titre personnel, ayant porté notamment sur la nécessité d'une adaptation de la politique de coopération, sur la solidarité européenne face à la « Nation arabe », sur l'évolution actuelle des pays d'Afrique et du Proche-Orient (p. 2244 à 2246). — **Suite de la discusion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la discrimination qui frappe le

district de la région parisienne qui se voit exclu des dispositions de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions (p. 2440). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : Observations sur les besoins en médecins des pays d'outre-mer (p. 2493). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — Intervient, en qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans l'examen du budget : PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — **Discussion générale.** — Observations de portée générale sur les actions qu'il souhaiterait voir animées par le Gouvernement pour une véritable politique de la nature ; se fait, en particulier, le porte-parole des populations de la région Sud de Paris pour une protection efficace de la vallée de Chevreuse, pour le renoncement à la construction de la rocade A-86 ; dénonce l'urbanisation en « tâche d'huile » entre Paris et les villes nouvelles (p. 2523 à 2525). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la nécessité d'une entente préalable des services du ministère des Postes et télécommunications pour la réalisation de lignes téléphoniques lors de l'implantation d'une cité nouvelle (p. 2613). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observation ayant trait à un amendement du Gouvernement qui tend à instituer un régime discriminatoire entre les journaux (p. 2717, 2718) ; observations en qualité de président de la commission des finances, relatives à l'augmentation importante envisagée des tarifs postaux pour les journaux ; à titre personnel, observations ayant porté sur la dégradation persistante de l'O. R. T. F. et sur le redressement que devra opérer le ministre de tutelle (p. 2735 à 2737). — Intervient, en qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur le règlement des droits dûs aux auteurs par les maisons d'édition (p. 2902) ; Art. 11 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, dans la rédaction proposée par M. Jean Filippi pour l'alinéa ajouté au texte présenté pour compléter l'article 26 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 qui concerne l'aide aux pays en voie de développement* (p. 2910, 2911). — Intervient, en qualité de président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 10 : soutient *l'amendement d'ordre technique de M. Joseph Raybaud, au nom de la commission des finances, tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe I de cet article :* « I. — *Pour l'application de la taxe d'habitation, la valeur locative issue de la revision est comparée, dans chaque cas, à une valeur de référence égale à l'ancienne base multipliée par le rapport constaté dans la commune ...* » (p. 2997) ; soutient *l'amendement de M. Joseph Raybaud, au nom de la commission des finances, tendant à supprimer le paragraphe III de cet article ainsi rédigé :* « III. — *Les conseils municipaux peuvent renoncer à l'application des dispositions ci-dessus par délibération adressée à l'autorité de tutelle et au service des impôts avant le 1er mars de chaque année. Cette renonciation vaut pour l'année en cours et les suivantes.* » (p. 2998, 2999).

BONNET (M. CHRISTIAN), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** [12 juin 1973] (p. 618 à 620 ; 621, 622). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Robert Laucournet et de M. Léandre Létoquart relatives au **financement de la construction d'habitations à loyer modéré et à l'augmentation des loyers et des charges locatives** [12 juin 1973] (p. 646, 647). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1119, 1120). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1121). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Laucournet, soutenu par M. Paul Mistral, tendant à compléter le texte présenté pour l'*article 19 *du code de l'urbanisme et de l'habitation par un paragraphe II* (assouplissement des conditions dans lesquelles les collectivités publiques peuvent procéder avec des particuliers à des opérations d'échange ou de déclassement partiel d'espaces boisés) (p. 1122, 1123). — Répond à la question orale de M. Edouard Bonnefous relative à l'**aménagement du rond-point de la Défense** [9 octobre 1973] (p. 1326, 1327, 1328). — Répond à la question orale de M. René Tinant ayant trait à la **remise en état du réseau de voies navigables à petit gabarit** [23 octobre 1973] (p. 1454, 1455) ; à la question orale de M. Jean Colin, relative à l'**implantation de grandes écoles dans le département de l'Essonne** (p. 1456, 1457). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour objet de définir les objectifs que le Gouvernement entend poursuivre dans le domaine du logement en axant ses efforts tout particulièrement sur la construction d'H. L. M., sur la rénovation des immeubles anciens, sur les conditions d'accès à la propriété, sur un assouplissement de l'appareil de construction, sur un accroissement de l'aide de l'Etat, enfin sur l'amélioration de la qualité des constructions (p. 2390 à 2392) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2394 à 2396) ; répond à M. Philippe de Bourgoing et à M. Jean Nayrou (p. 2396) ; répond à M. Jean-Eric Bousch (p. 2397). — Examen des crédits et articles rattachés. — Etat B. — Titre III : répond aux observations de M. Marcel Martin (p. 2397, 2398) ; Après l'art. 37 : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et Jean-Eric Bousch, au nom de la commission des finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à actualiser les prix plafonds* (p. 2398, 2399).

BONNET (M. GEORGES) [Lozère].

Décédé le 25 juin 1973. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [9 octobre 1973] (p. 1331, 1332).

BORD (M. ANDRÉ), **ministre des anciens combattants et victimes de guerre** (Deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** [12 juin 1973] (p. 629 à 632). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but de dresser le bilan de l'action du Gouvernement en huit points : les veuves et les ascendants, l'application dite « loyale » du rapport constant, les forclusions, la retraite à soixante ans, la vocation à la qualité de combattant des anciens d'Afrique française du Nord, la retraite du combattant 1939-1945, la date du 8 mai. Quatre de ces points sont réglés sur le principe ; deux sont en voie de règlement ; deux à l'étude (p. 2076, 2077) ; répond aux orateurs intervenus dans la discussion (p. 2087 à 2090). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV. — *amendement de M. Marcel Lambert, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2090, 2091) ; Art. 43 *bis : son amendement de forme au paragraphe II de cet article* (p. 2092) ; Article additionnel : *amendement de M. Marcel Darou tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article nouveau ayant pour objectif de rétablir l'égalité de situation entre les aveugles de la Résistance et et les aveugles civils,* pour lequel il invoque l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2093).

BOSCARY-MONSSERVIN (M. ROLAND) [Aveyron].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 15 au 24 mars 1973 auprès du centre d'expérimentation du Pacifique et des Forces françaises stationnées en Nouvelle-Calédonie [24 mai 1973] (n° 283).

Rapport spécial (Armées. — Dépenses ordinaires) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 39).

Rapport d'information fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 12 au 14 septembre 1973 auprès des forces françaises en Allemagne [17 décembre 1973] (n° 93).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : observations sur la teneur de l'article relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1721).

BOSSON (M. CHARLES) [Haute-Savoie].

BOUCHENY (M. SERGE) [Paris].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à permettre la réception normale des émissions de télévision [5 juin 1973] (n° 294).

Questions orales :

M. Serge Boucheny expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme,* que la prolifération de construction en hauteur apporte une gêne incontestable à une part importante des habitants des villes à la réception normale des émissions de télévision. La solution semble se trouver dans la mise en œuvre de systèmes de relais ou de réémission. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour permettre une réception normale des émissions de télévision à tous les usagers [27 novembre 1973] (n° 1421). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3018, 3019).

M. Serge Boucheny expose à *M. le ministre des armées* que dans le passé, les accords de coopération entre la Société nationale d'études et de construction de moteurs d'avion (S. N. E. C. M. A.) et une société américaine n'ont pas particulièrement profité à la société nationale. Les travaux faits sur le T. F. 30 devenu T. F. 106 puis T. F. 306 n'ont jamais été utilisés en France, de même la licence du J. T. 9 D. Seule la société américaine a bénéficié de l'étude de compresseur réalisée par la S. N. E. C. M. A. et depuis participe au conseil d'administration de cette entreprise. Aujourd'hui un accord est passé avec une autre firme américaine concurrente de la première. Les termes de cet accord n'ont pas été révélés. S'agit-il d'un accord : *a*) de simple partage pour moitié dans tous les domaines ; *b*) ou tel que l'indique la revue *Aviation Week* du 11 juin 1973 d'une somme forfaitaire de 20.000 dollars par moteur. Il lui demande de lui faire connaître avec le maximum de précisions la teneur de ces accords en ce qui concerne la réalisation du moteur 10 tonnes C. F. M. 56 « S. N. E. C. M. A. » [27 novembre 1973] (n° 1422). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3016 à 3018).

Question orale avec débat :

M. Serge Boucheny attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur la situation préoccupante de l'industrie aéronautique et les menaces qui pèsent sur de brillantes réalisations comme « Concorde » et « Airbus ». Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures sont prises par le Gouvernement afin de préserver le potentiel aérospatial actuel et de lui indiquer, d'une manière générale, l'état de cette industrie et ses perspectives de développement [10 mai 1973] (n° 30). — Discussion [19 juin 1973] (p. 765 à 770 ; 787 à 798).

Interventions :

Dépose *un amendement, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à compléter par un nouvel alinéa* l'article 1er du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 579) ; dépose *un amendement, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction du dernier alinéa de* l'article 9 (p. 591), dépose *un amendement, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour* l'article 10 (*ibid.*) ; dépose *un amendement, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à ajouter une phrase à la fin de l'*article 20 (p. 596) ; dépose *un amendement, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à ajouter une phrase après le premier alinéa de l'*article 32 (p. 602). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation de l'industrie aéronautique** (cf. *supra*) [19 juin 1973] (p. 767 à 770). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels n°s 1, 3, 4 et 5** [30 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1544). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — BUDGET ANNEXE DES MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes de personnels (p. 2045). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — TRANSPORTS. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le problème des transports parisiens dont l'insuffisance caractérisée ne répond plus aux besoins des usagers (p. 2198). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les moyens dont peut disposer le Gouvernement pour développer la Coopération suivant les besoins de nos partenaires (p. 2243). — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'une réforme démocratique du service militaire et d'un statut démocratique du soldat, sur l'opportunité d'une défense nationale orientée vers le développement de la coexistence pacifique et le désarmement (p. 2279). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : soutient l'*amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à réduire les crédits de ce titre de* 4.133.000 *francs* (p. 2556). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de ce titre de* 35 *millions de francs* [situation des abattoirs de La Villette] (p. 2586). — Est entendu lors de la réponse de M. Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux armées, à sa **question orale n° 1422** (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3016, 3017, 3018) ; lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1421** (cf. *supra*) (p. 3018, 3019).

BOULOUX (M. JEAN-MARIE) [Vienne].

BOUNEAU (M. PIERRE) [Landes].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1947,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations, au nom de M. Martial Brousse, ayant porté essentiellement sur l'effort insuffisant consenti par le Gouvernement pour améliorer le sort des anciens combattants (p. 2082, 2083). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur des problèmes concernant le département des Landes dans le domaine des eaux, dans la lutte à mener contre la pollution des rivières et de la mer, dans la protection des chasseurs que l'on accuse d'être des destructeurs (p. 2513 à 2515).

BOUQUEREL (M. AMÉDÉE) [Oise].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome VI).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen des dispositions concernant les routes et les voies navigables. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, sur le financement des principaux travaux autoroutiers qui seront réalisés en 1974, sur le fonds spécial d'investissement routier, sur les grandes liaisons fluviales poursuivies ou entreprises en 1974 : liaisons Seine-Est et mer du Nord—Méditerranée, liaison fluviale à grand gabarit Seine-Nord (p. 2367, 2368).

BOURDA (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Question orale avec débat :

M. Pierre Bourda attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur la situation de la chasse française, qui ne cesse de se dégrader, et lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour opérer le redressement qui s'impose, plus particulièrement dans les départements du Sud de la Loire [20 juillet 1973. — *J. O.* du 2 août 1973] et [2 octobre 1973] (n° 57).

BOURGOING (M. PHILIPPE DE) [Calvados].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du titre Ier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [16 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au régime des eaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion [10 avril 1973] (n° 248).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la défense contre les eaux [15 mai 1973] (n° 270).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la défense contre les eaux [19 juin 1973] (n° 316).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 37 du code rural relatif à certains échanges d'immeubles ruraux [28 juin 1973] (n° 351).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au régime des eaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 184). — Discussion de l'article 1er : *amendement rédactionnel de M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer, à la dernière phrase du dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* L. 90 *du code du domaine de l'Etat* (p. 185). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [17 mai 1973]. — Discussion générale (p. 379, 380). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, après les mots : « à prendre en charge », à insérer les mots : « avec ou sans subventions de l'Etat »* (p. 382) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de la première phrase du premier alinéa de cet article : « Un arrêté, précédé d'une enquête, définit la nature et l'étendue des travaux à réaliser, ainsi que les modalités d'entretien ou d'exploitation de l'aménagement, fixe le montant ... »* (p. 383) ; *ses deux amendements rédactionnels tendant, le premier, à remplacer les deux dernières phrases du premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « L'arrêté peut, en outre, prévoir la prise en charge de l'entretien ou de l'exploitation de l'aménagement par une association syndicale » ; le second, à supprimer, par voie de conséquence, le second alinéa du même article ainsi rédigé : « Cet arrêté est précédé d'une enquête »* (ibid) ; Art. 4 : observation sur la teneur de cet article (*ibid*) ; Art. 5 : *son amendement tendant, au début de cet article, à insérer le mot : « normales », entre les mots : « Les dépenses » et les mots : « d'entretien »* (p. 384) ; Art. 5 *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Lorsque les travaux exécutés en application de l'article premier améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du code rural, le prix du bail en cours sera augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur, d'une rente en espèces qui sera fixée d'un commun accord entre les parties ou, à défaut, par le tribunal paritaire. »* (p. 384, 385) ; Art. 6 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « de la présente loi », par les mots : « du présent titre »* (p. 387) ; Art. 7 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions du présent titre entreront en vigueur à la date d'effet du décret prévu à l'article* 6. *Le décret du* 12 *novembre* 1938 *relatif à la défense contre les eaux sera abrogé à compter de la même date. »* (ibid.) ; Art. 8 nouveau : *son amendement rectifié tendant à insérer le nouvel article suivant :* « Art. 8 nouveau. — *Il est inséré, dans le chapitre III du titre VI du livre Ier du code rural le nouvel article* 179-1 *suivant :* Art. 179-1. — *Lorsque les travaux exécutés en application de l'article* 175 *améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du présent code, le prix du bail en cours pourra être augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur. »* (ibid.) ; Art. 9 nouveau : *son amendement tendant à insérer un article nouveau ayant pour but, d'une part, d'actualiser l'article* 327 *du code de l'administration communale dans le cadre du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, d'autre part, d'harmoniser l'article* 329 *du code de l'administration communale avec l'article* 175 *du code rural* (p. 388) ; avant l'art. 1er (précédemment réservé) : **son amendement tendant à insérer l'intitulé suivant :** TITRE Ier. — Travaux entrepris par les départements et les communes ainsi que par leurs groupements et les syndicats mixtes (*ibid.*) ; après l'art. 7 : *son amendement tendant à insérer l'intitulé suivant :* TITRE II. — Dispositions diverses (*ibid.*). — **Deuxième lecture** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 871, 872). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer le second alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les travaux de protection contre les eaux rendus nécessaires par l'exécution d'un travail public ou la construction d'un ouvrage public sont à la charge de la personne publique pour le compte de laquelle le travail ou l'ouvrage est réalisé. »* (p. 872) ; Art. 5 *bis : son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Lorsque les travaux exécutés en application de l'article* 1er *améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du code rural, le prix du bail en cours pourra être augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur. »* (p. 873 ; 874 ; 875 ; 876) ; Art. 8 : retire *son amendement tendant à rétablir cet article* (p. 877). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 1430). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observation sur les coopératives d'H. L. M. (p. 2396). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale. — Observation sur le fonds national pour le développement des adductions d'eau (p. 2599). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une mise en œuvre du développement touristique en milieu rural, sur les difficultés de l'hôtellerie en matière d'accueil et de fiscalité, sur le développement des ports de plaisance, sur de meilleures conditions d'accueil des touristes étrangers (p. 2641, 2642). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'effort à fournir dans le domaine des équipements scolaires, sur la nécessité de développer les effectifs d'encadrement, sur le problème du statut de l'inspection de la jeunesse et des sports (p. 2664, 2665, 2670). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observation ayant porté sur l'utilisation possible de l'énergie nucléaire aux fins de fabrication d'hydrogène — projet dit « hydre » — (p. 2691). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3042, 3043).

BOUSCH (M. JEAN-ERIC) [Moselle].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Logement) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 8).

Rapport spécial (Services du Premier ministre. — Services généraux) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 21)

Rapport spécial (Secrétariat général de la défense nationale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 25).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1911, 1912). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant les SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICE GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observation ayant porté notamment sur la politique de la fonction publique : rémunération des fonctionnaires et établissements d'enseignement, de formation et de recherche, sur la politique de la formation professionnelle et de la promotion sociale, sur les interventions en matière de réformes administratives (p. 2048 à 2050 ; 2062). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *retire son amendement, au nom de la commission des finances, tendant à réduire le crédit de ce titre de* 250.000 *francs* (p. 2062) ; *amendement de MM. René Monory et Pierre Marcilhacy tendant à réduire le crédit de ce titre de* 45 *millions de francs* (*ibid.*) ; IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'analyse des crédits (p. 2063, 2064). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget. — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'urbanisation des villes nouvelles, sur les différentes études d'aménagement foncier et d'urbanisme pour la préparation des sols destinés à recevoir les logements, sur l'aide de l'Etat et les concours privés pour la construction, sur les effets de l'inflation et de la restriction du crédit dans le coût de la construction (p. 2384 à 2386) ; observations sur le maintien envisagé des primes sans prêt dans le secteur rural, sur le problème de la rénovation urbaine et de celle de l'habitat minier des houillères de Lorraine (p. 2396, 2397). — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 37 : *son amendement, au nom de la commission des finances, tendant, aux paragraphes I et II de cet article, à revenir aux chiffres initiaux du Gouvernement, soit* 223.000 *logements, en ce qui concerne le nombre d'H. L. M. financées au cours de l'année* 1974 (p. 2398) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 37, *à insérer un article nouveau ainsi rédigé : « Les prix de revient ou d'acquisition des constructions qui servent de base au calcul du montant des prêts accordés dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré sont révisés, chaque année, pour tenir compte de l'évolution de l'indice officiel du coût de la construction. »* (ibid.). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observation sur le plein emploi des installations sportives réalisées par les municipalités dans le cadre des constructions d'établissements d'enseignement (p. 2668). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les études en cours sur la gazéification du charbon et sur les difficultés d'approvisionnement en fuel (p. 2691). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2970, 2971). — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Mignot tendant à compléter cet article par un paragraphe* III *qui vise à régler le problème du paiement de la cotisation en cas de changement d'occupant en cours d'année* (p. 2993).

BOUVARD (M. ROBERT) [Haute-Loire].

BOYER-ANDRIVET (M. JACQUES) [Gironde].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Protection de la nature et de l'environnement) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 20).

Interventions :

Suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Art 31 : dépose *un amendement, soutenu par M. Marcel Lucotte, tendant à proposer une rédaction modulée de cet article* (p. 1856). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1902 à 1904). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — DEUXIÉME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes de logement, du vin et sur la nécessité d'une coordination des décisions des ministres intéressés pour maintenir une activité suffisante en zone de montagne (p. 2153). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les effectifs chargés de la protection publique et sur la subvention globale d'équipement (p. 2427, 2428). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits destinés au fonctionnement de ce budget individualisé pour la première fois en 1974 ; sur les principaux aspects de la politique de protection de la nature et de l'environnement ; sur la dimension spatiale des actions dans le cadre de l'aménagement urbain et régional (p. 2494 à 2497).

BRACONNIER (M JACQUES) [Aisne].

Sénateur en mission auprès du Premier ministre [7 juin 1973] ; fin de mission le 6 décembre 1973 [5 décembre 1973].

BREGEGERE (M. MARCEL) [Dordogne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Question orale avec débat :

M. Marcel Brégégère demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir définir, après les accords de Bruxelles et avant les négociations de l'automne prochain qui conditionneront l'avenir de l'agriculture française et plus particulièrement celui des exploitations familiales, la politique qu'il entend poursuivre pour la défense des intérêts du monde paysan [22 mai 1973] (n° 43). — Discussion [26 juin 1973] (p. 918 à 936).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique agricole** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 921 à 923). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance du budget présenté, sur la demande de clas-

sement du département de la Dordogne en zone de rénovation rurale, sur la commercialisation des noix de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne, sur les problèmes posés par l'élargissement des relations de la Communauté européenne avec les pays du bassin méditerranéen (p. 2151 à 2153).

BRIVES (M. LOUIS) [Tarn].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par la disposition suivante : « L'institut national des appellations d'origine et l'institut des vins de consommation courante formulent des propositions de classement soumises éventuellement pour arbitrage au ministre de l'agriculture et du développement rural. »* (p. 1492) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 1er (*suite*) : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier également « les vins de table personnalisés avec indication géographique de provenance » des dispositions de la loi du 6 mai 1919 modifiée relative à la protection des appellations d'origine* (p. 1492, 1493) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Toutefois, peuvent être maintenues toutes désignations correspondant à des usages constants et établis ou à la réalité des dénominations. »* (p. 1494) ; le retire (p. 1495).

BROUSSE (M. MARTIAL) [Meuse].

Question orale :

M. Martial Brousse signale à *M. le ministre des transports* le risque d'accident pouvant être mortel que constitue dans certains cas l'absence de signalisation de certains passages à niveau de la part de la S. N. C. F. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit remédié à cette dangereuse lacune [29 novembre 1973] (n° 1425).

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Santé publique et sécurité sociale : Sécurité sociale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 32).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** [12 juin 1973] (p. 628, 629). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 928 à 930). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant la SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les réformes envisagées par le Gouvernement : l'amélioration de certaines prestations et le financement de la sécurité sociale (p. 2323, 2324).

BROUSSE (M. PIERRE) [Hérault].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du titre Ier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [16 octobre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole [25 octobre 1973] (n° 28).

Rapport spécial (Equipement) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 6).

Rapport spécial (Tourisme) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 9).

Questions orales avec débat :

M. Pierre Brousse expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* que la tragique catastrophe de Saint-Amand-les-Eaux dans le Nord a appelé une fois de plus l'attention des municipalités et de toutes les populations concernées sur les très graves dangers que fait courir aux personnes et aux biens la traversée des agglomérations par des véhicules chargés de substances inflammables ou explosives. Il pense que, partout où il existe des déviations des localités, soit sous forme de déviation sans péage ou sous forme de déviation avec péage — ce qui est le cas des villes à proximité desquelles il y a une autoroute non banalisée comme en ont seules, hélas, le privilège la région parisienne et quelques rares grandes villes en France au détriment des villes moyennes que l'on dit pourtant vouloir aider — obligation devrait être faite aux véhicules transportant des matériaux inflammables dangereux d'emprunter ces déviations à l'exclusion de tout autre itinéraire urbain. Il lui demande si cette formule a été étudiée par ses services et, en tout état de cause, quelles mesures il compte prendre pour faire cesser l'angoisse qui étreint actuellement les habitants et les élus des localités grandes ou petites concernées par ce terrible danger [25 avril 1973] (n° 15). — Discussion [12 juin 1973] (p. 616 à 622).

M. Pierre Brousse attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur l'inégalité fiscale, au niveau de la patente, qui existe entre le commerce traditionnel et les grandes surfaces. Il lui signale que, au moment où le commerce traditionnel s'élève avec une vigueur renouvelée contre les nouvelles implantations de grande surface, notamment à Béziers, et où des autorisations sont accordées contrairement au désir de M. le ministre du commerce et de l'artisanat de surseoir à l'autorisation de toute nouvelle implantation, jusqu'au vote de la prochaine loi sur la fiscalité commerciale, les éléments connus sur ce projet de loi ne donnent aucun apaisement quant à la suppression de cette inégalité, voire à sa réduction. Il lui rappelle à ce sujet l'ampleur de cette inégalité qui se traduit, dans un cas précis, par une patente pour la grande surface, inférieure des deux tiers à celle d'un magasin, à chiffre d'affaires égal. Il lui demande, en liaison avec M. le ministre du commerce et de l'artisanat, quelles mesures il compte proposer pour que des conditions normales de concurrence du commerce soient rétablies [18 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973] et [2 octobre 1973] (n° 60). — Discussion [30 octobre 1973] (p. 1519 à 1522).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** (cf. *supra*) [12 juin 1973] (p. 616, 617 ; 620, 621). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1484, 1485 ; 1488). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement* (au nom de la commission des finances) *tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui permet de faire bénéficier les vins de table répondant aux critères de qualification du Conseil des communautés européennes, de la protection des appellations d'origine* (p. 1489) ; le retire (p. 1490) ; *son amendement* (en son nom personnel) *tendant à proposer une autre rédaction de l'article en vue de définir une promotion des vins et leur classification en quatre sections* (ibid.) ; le retire (p. 1491) ; Art. 3 : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1494) ; Articles additionnels : retire *deux amendements tendant à insérer de tels articles après l'article* 3 (p. 1495) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi seront applicables à compter du 1er janvier* 1974. » (ibid.) ; le retire (*ibid.*). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **patente des commerces de grande surface** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1519, 1520, 1521, 1522). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1665, 1666). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1874). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les pro-

blèmes de la viticulture française qui nécessitent des mesures appropriées pour éviter une nouvelle crise qui se fait menaçante (p. 2144, 2145). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de 796 millions de francs* (p. 2201) ; le retire (p. 2203). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les crédits destinés aux services généraux du ministère, sur les voies navigables, sur les routes et la circulation routière (autoroutes et leurs concessions, transfert de certaines routes nationales à la voirie départementale), sur les supermarchés, sur l'urbanisme, sur la sauvegarde des ressources en eau et la protection contre les eaux, sur l'éventuel transfert de l'Institut géographique national à Saint-Mandé, dans le Val-de-Marne (p. 2362 à 2365). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la répartition des crédits en trois secteurs : le secrétariat d'Etat proprement dit, les crédits affectés aux missions Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Corse, les prêts à l'équipement hôtelier et à l'équipement touristique collectif ; sur la fiscalité frappant l'hôtellerie, sur les problèmes du tourisme social et de l'étalement des vacances (p. 2630 à 2632 ; 2647). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les subventions accordées par les municipalités à leurs régies de transport ne sont pas soumises aux dispositions du titre II, chapitre Ier, du code général des impôts. »* (p. 2772 ; 2774). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3081).

BRUN (M. PIERRE) [Seine-et-Marne].

Est nommé membre du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés [9 octobre 1973].

Questions orales :

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'économie et des finances*, si, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement pour combattre l'inflation, il n'est pas possible d'alléger le taux de la T. V. A. imposé à l'achat des véhicules automobiles. Cette diminution intéressant un bien d'équipement essentiel dans une société moderne, à savoir l'automobile, outil de travail, compléterait les mesures anti-hausse prises à l'égard de certains produits de consommation [13 décembre 1972] (n° 1304). — Réponse [25 avril 1973] (p. 200).

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre des postes et télécommunications*, s'il envisage de coordonner les tarifs postaux intérieurs en fonction de la convention internationale postale. Cette affaire revêt une importance exceptionnelle au moment où le Gouvernement annonce une prochaine majoration [28 novembre 1973] (n° 1423). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3026, 3027).

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelles mesures il entend prendre pour stopper l'introduction en France d'épaves automobiles, la situation actuelle ayant des conséquences importantes pour la sécurité routière [28 novembre 1973] (n° 1424). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3025, 3026).

M. Pierre Brun demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* pour quels motifs il aurait fixé son choix sur le campus de Palaiseau pour l'installation de l'établissement fusionné de Grignon-Institut agronomique, ce choix étant très préjudiciable à la formation des étudiants supérieurs d'agronomie [5 décembre 1973] (n° 1428).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à sa **question orale n° 1304** (*cf. supra*) [25 avril 1973] (p. 200). — Dépose *un amendement (soutenu par M. Jean-Marie Girault) tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 24 q du livre Ier du code du travail*, article 5 du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973] (p. 855). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article qui énumère les domaines pour lesquels le comité d'entreprise est obligatoirement consulté* (p. 2863) ; Art. 8 : *son amendement, à la fin du dernier alinéa de cet article, tendant à préciser que le président du conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail est assisté d'un directeur « qui est nommé par décret pris sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la population. »* (p. 2869, 2870) ; Art. 12 : dépose *un amendement, soutenu par M. Georges Marie-Anne, au deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 233-5 du code du travail* (p. 2872). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1424** (*cf. supra*) [18 décembre 1973] (p. 3026) ; lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1423** (*cf. supra*) (p. 3027).

BRUN (M. RAYMOND) [Gironde].

Est nommé membre titulaire du Conseil national de la statistique (application du décret n° 72-1103 du 8 décembre 1972) [12 avril 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (commerce et artisanat), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome IV).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion, du **projet de loi de finances pour 1974**, adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observation ayant porté sur la participation des communes dans la création d'un parc naturel régional (p. 2526, 2527). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les mesures envisagées par le Gouvernement, dans le cadre de la récente loi d'orientation, pour améliorer la situation des commerçants et artisans ; sur la nécessité pour les petites entreprises de se grouper pour faire face à la concurrence des grandes surfaces (p. 2618, 2619).

BRUYNEEL (M. ROBERT) [Loir-et-Cher].

Est nommé membre de la Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires (application du décret n° 61-652 du 20 juin 1961 modifié) [10 avril 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée à l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant aux territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna,

des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et au Territoire français des Afars et des Issas les articles 1er à 7 de l'ordonnance n° 58-1351 du 27 décembre 1958 relative à la conservation du domaine public routier [10 avril 1973] (n° 247).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant aux territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des îles Saint-Pierre et Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et au territoire français des Afars et des Issas, les articles 1er à 7 de l'ordonnance n° 58-1351 du 27 décembre 1958 relative à la conservation du domaine public routier** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 185). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 425). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 33 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui détermine les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les ventes à perte* (p. 1861, 1862). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les inconvénients du doublage des routes nationales par une autoroute, témoins le cas de la R. N. 20 avec l'autoroute A 10 et le projet d'autoroute à péage A 71 entre Orléans et Bourges (p. 2373 à 2375). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 33 *bis : amendement de M. Jean Cluzel tendant à maintenir la suppression votée en première lecture par le Sénat (à son initiative) de cet article qui vise à sanctionner plus sévèrement les ventes à perte* (p. 2937). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3081, 3082 ; 3083).

C

CAILLAVET (M. HENRI) [Lot-et-Garonne].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (affaires étrangères : relations culturelles, scientifiques et techniques), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome IV).

Proposition de loi organique tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole [29 novembre 1973] (n° 52) (1).

Proposition de loi tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries [29 novembre 1973] (n° 53) (1).

Proposition de loi tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électoral fixant le nombre de sénateurs représentant les départements [29 novembre 1973] (n° 54) (1).

(1) Ces trois propositions de loi dont les signataires sont MM. Henri Caillavet, Marcel Champeix, Jacques Duclos, Robert Laucournet, Auguste Pinton et Hector Viron ont été publiées le 29 novembre 1973 au nom de M. Fernand Lefort.

Proposition de résolution tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité » [13 décembre 1973] (n° 81).

Questions orales :

M. Henri Caillavet rappelle à *M. le ministre de la justice* l'objet de sa question écrite n° 12511 du 9 février dernier, adressée à son prédécesseur. Le texte de cette question était le suivant : « M. Henri Caillavet expose à M. le ministre de la justice que le problème de l'avortement a pris une dimension nouvelle depuis le 1er juin 1971, date de dépôt de sa proposition de loi sur l'interruption de la grossesse. Devant l'émotion soulevée par le procès de Bobigny, où des magistrats, courageusement, n'ont pas cru devoir appliquer à une femme coupable d'avortement les sanctions de la loi, à la suite également de la publication d'une lettre de femmes avouant avoir avorté, après les prises de position de professeurs et de docteurs qui n'hésitent plus lors d'un procès à démontrer le mal-fondé de la loi, ou par un manifeste public à engager collectivement leur responsabilité pour des actions abortives, il lui demande de définir la position du Gouvernement sur le problème de l'avortement et de préciser la procédure qu'il compte suivre pour y apporter une solution, son audition devant la commission compétente du Sénat dans le meilleur délai lui paraissant personnellement souhaitable. » Compte tenu de la réponse faite le 27 mars dernier par les services du ministère de la justice, il lui demande de bien vouloir faire connaître la position du nouveau Gouvernement en la matière [10 avril 1973] (n° 1318). — Réponse [15 mai 1973] (p. 364).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'information,* après la constitution du nouveau ministère et la novation que semble comporter sa mission par rapport à la situation antérieure, quelle est la politique qu'il entend suivre en matière d'information, notamment quelles liaisons seront établies entre ses services et l'Office de radiodiffusion-télévision française, et s'il ne pense pas, à la lumière de l'expérience, devoir modifier le statut de l'Office [10 avril 1973] (n° 1319). — Réponse [15 mai 1973] (p. 364 à 366).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il ne lui paraît pas urgent d'informer le Sénat sur la portée des assertions du ministère des affaires étrangères d'Israël quant au transfert en Egypte de *Mirage* livrés par la France à la Libye, alors que dans un communiqué il avait fourni à notre ambassadeur les données sur lesquelles son pays fonde sa conviction. Il l'invite encore à formuler les conclusions que le Gouvernement français entendrait tirer de ces révélations si celles-ci étaient fondées [25 avril 1973] (n° 1325). — Réponse [15 mai 1973] (p. 366, 367).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* s'il ne lui paraît pas convenable de venir exposer devant le Sénat, après l'arrêt, d'une part, des études sur la fusée « Europa III », d'autre part, de la fabrication de la fusée « Europa II », les causes de ces échecs successifs et leurs conséquences tant au plan technique que financier et politique. Ne lui semble-t-il pas également nécessaire d'esquisser les éventuelles propositions que le Gouvernement français pourrait soumettre à ses partenaires européens pour que ne soit pas dangereusement bloquée la politique européenne de lanceurs et de satellites, laquelle conditionne largement l'indépendance communautaire. En cas de refus de nos partenaires, la France envisagerait-elle néanmoins de mettre en œuvre dans ces domaines une politique nationale de substitution et, dans ce cas, peut-il en fixer les limites et les coûts directs et indirects, même approximativement [3 mai 1973] (n° 1331). — Réponse [29 mai 1973] (p. 458 à 461).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* de préciser quelles sont ses intentions quant à la mise en œuvre de mesures propres à assurer l'avenir de l'institut Pasteur actuellement menacé, tant sur le plan de ses structures que de son développement scientifique, alors que cet établissement jouit d'une réputation universelle [2 octobre 1973] (n° 1390). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1522 à 1524).

M. Henri Caillavet, prenant acte de l'importance des abstentions aux dernières élections cantonales, demande à *M. le Premier ministre* s'il ne pense pas que s'impose une réforme desdites élections en liant, par exemple, les élections municipales et cantonales ou en envisageant une renouvellement total des conseils généraux ou en mettant en œuvre toute autre modalité électoral [2 octobre 1973] (n° 1393). — Réponse [6 novembre 1973] (p. 1561, 1562).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre des affaires culturelles* de bien vouloir porter jugement devant le Sénat sur la démission des membres composant le conseil du déve-

loppement culturel. Cette démission collective semble en effet contredire la politique suivie par son département. Entend-il toujours mettre en œuvre les décisions qu'il a arrêtées ou, au contraire, au regard de cette démission, infléchir les lignes de force qu'il à tracées [9 octobre 1973] (n° 1395). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1780 à 1782).

M. Henri Caillavet rappelle à *M. le Premier ministre* que le Gouvernemnt, comme le Parlement et l'opinion publique, sont justement soucieux de connaître tous les éléments du dossier Lip, en raison des répercussions sociales et économiques de cette affaire sur la grave importance desquelles il est superflu d'insister. A cet égard, il lui demande s'il a songé, notamment, à faire étudier par M. le ministre de l'économie et des finances les conditions de concurrence du marché français de l'horlogerie au cours des dix-huit dernières années, afin d'établir si des pratiques de dumping n'ont pas et ne continuent pas à perturber ce marché, aggravant ainsi les difficultés de l'industrie horlogère nationale dont Lip n'aura été que la première victime [9 octobre 1973] (n° 1396). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1524, 1525).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'information* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion du conseil d'administration de l'O. R. T. F. par le président directeur général de l'Office, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées sur les directeurs et journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par le président directeur général, et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [18 octobre 1973] (n° 1402).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre des armées,* après les travaux de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques et la publication de son rapport, quelle définition peut être donnée, en temps de paix, de la notion de secret de défense, tant au plan militaire qu'au plan de la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat [22 novembre 1973] (n°· 1420). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3015, 3016).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'intérieur* si, selon des informations, notamment rapportées par un poste radiophonique périphérique, une nouvelle atteinte aux libertés fondamentales pourrait résulter de l'organisation d'écoutes téléphoniques sauvages dans un immeuble en cours d'aménagement destiné à un hebdomadaire satirique. Il lui demande également s'il est fondé que des services de police en civil et en uniforme aient prêté leur concours à une telle opération. Dans l'affirmative, sur quelles instructions et sous quelle responsabilité cette initiative a-t-elle été prise, et, dans la négative, quelles mesures il compte prendre pour rechercher les coupables [4 décembre 1973] (n° 1427). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3019, 3020).

Questions orales avec débat :

M. Henri Caillavet demande à *M. le Premier ministre* s'il entend confirmer les propos tenus au soir même des élections législatives par le ministre chargé des relations avec le Parlement, selon lesquels le Premier ministre procède du Président de la République et ne tient son autorité que de lui. Il lui demande également d'indiquer en application de quel article de la Constitution le Président de la République, dans une allocution télévisée, à cru devoir exprimer son opinion, avant le deuxième tour des élections et lorsque la campagne électorale était terminée, intervenant ainsi directement dans une élection dans laquelle son mandat n'était pas en jeu [10 avril 1973] (n° 3). — Discussion [22 mai 1973] (p. 412 à 425).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre des armées* alors que le Gouvernement français est mis en accusation devant la cour internationale de justice de La Haye pour ses expériences nucléaires dans le Pacifique, de venir exposer et justifier devant le Sénat la poursuite de la politique militaire de la France, tant en ce qui concerne son efficacité stratégique que sur le plan des dépenses qu'elle entraîne pour le budget de la France et qui s'avèrent, à l'évidence, improductives et inutiles. Il lui demande également, d'une part, si le Gouvernement français est en mesure, dans des délais raisonnables, de mettre en œuvre une véritable force de dissuasion, compte tenu de l'évolution constante des techniques étrangères et des moyens considérables détenus par d'autres grandes puissances, et, d'autre part, s'il ne craint pas que le développement continu des procédés de repérage acoustique ne rende à la limite illusoire la mission confiée aux sous-marins nucléaires français [29 mai 1973] (n° 47). — Retrait par son auteur [2 octobre 1973] (p. 1284).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'information,* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion du conseil d'administration de l'O. R. T. F. par le président directeur général de l'Office, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées sur les directeurs et les journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office, tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par le président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [25 octobre 1973] (n° 81).

M. Henri Caillavet appelle l'attention de *M. le ministre de la fonction publique* sur la situation des attachés d'administration centrale. Il lui indique que ces fonctionnaires de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, est constaté à tous les échelons et dans toutes les administrations, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification [8 novembre 1973] (n° 92).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, à sa **question orale n° 1318** (cf. *supra*) [15 mai 1973] (p. 364) ; lors de la réponse de M. Philippe Malaud, ministre de l'information, à sa **question orale n° 1319** (cf. *supra*) (p. 365, 366) ; lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1325** (cf. *supra*) (p. 367). — Est entendu au cours du débat sur sa questions orale ayant trait au **rôle du Président de la République** (cf. *supra*) [22 mai 1973] (p. 412 à 414 ; 424). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1331** (cf. *supra*) [29 mai 1973] (p. 460, 461). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 468). *Dépose un amendement, soutenu par M. Léon Eeckhoutte, tendant à supprimer la seconde phrase du troisième alinéa de l'article* 21 **du projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 596) ; *dépose un amendement, soutenu par M. Léon Eeckhoutte, tendant à proposer une nouvelle rédaction pour le troisième alinéa de l'article* 25 *du projet de loi* (p. 598). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1418, 1419). — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement,* déclaré irrecevable, *tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article visant à modifier le premier alinéa de l'article* 12 *de la Constitution* (p. 1431, 1432). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1390** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1523) et à sa **question orale n° 1396** (cf. *supra*) (p. 1525). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1393** (cf. *supra*) [6 novembre 1973] (p. 1562). — Est entendu lors de la réponse de M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, à sa **question orale n° 1395** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1781, 1782). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 *bis* : dépose *un amendement, soutenu par M. Auguste Amic, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1974). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) à l'examen du budget :

I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour objet de définir les orientations géographiques et les orientations « par nature » (déplacement notamment du tableau « Les Noces de Cana ») qui doivent conduire le Gouvernement à une diffusion plus large de la culture française (p. 2222, 2223). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'effort accompli par les collectivités locales pour la défense du patrimoine artistique de la France, sur l'aménagement envisagé du musée du Louvre, sur les honoraires des architectes et sur l'inspection des monuments historiques (p. 2547, 2548). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le budget de l'O. R. T. F. : opportunité de la suppression de la taxe radiophonique, incohérence dans le domaine de la programmation des émissions de télévision, amélioration des émissions sur ondes courtes destinées à l'étranger, insuffisance de la troisième chaîne de télévision, mission dévolue au ministre de l'information également porte-parole du Gouvernement et tuteur de l'Office, rôle du président directeur général garant de l'indépendance de l'Office (p. 2733 à 2735 ; 2738). — Dépose un amendement, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à insérer un article additionnel à la fin du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973] (p. 2914). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel 2 *bis* : observations sur le délai laissé au conseil général pour demander la réduction du coefficient de réévaluation applicable aux prairies (p. 2991). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1420** (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3016) ; lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1427** (cf. *supra*) (p. 3019, 3020). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à ajouter les mots : « Cette liste* [de présentateurs] *est rendue publique. »* dans l'article unique de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973] (p. 3080).

CARAT (M. JACQUES) [Val-de-Marne].

Est nommé membre titulaire du Haut Conseil de l'audiovisuel [12 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [28 juin 1973].

Question orale :

M. Jacques Carat attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur l'insuffisance du nombre de conseillers généraux des départements de la couronne urbaine, et en particulier du Val-de-Marne, par rapport à l'ensemble des départements français, et sur le déséquilibre démographique souvent choquant existant entre certaines circonscriptions cantonales de l'agglomération parisienne. Il ne peut considérer comme décisif l'argument du ministre invoquant, en réponse à une question écrite sur le même sujet, en janvier 1972, l'inopportunité de refaire un découpage cantonal datant de 1967. Il rappelle que, conseiller général de la Seine, il avait soulevé ce problème dès cette époque, et que le ministre de l'intérieur avait alors déclaré qu'une modification des circonscriptions pourrait être envisagée à la lumière des résultats du recensement de 1968, ce qui n'a pas été fait. Au moment où le Gouvernement s'apprête, pour tenir compte de l'évolution démographique de ces dernières années, à créer, surtout dans les zones urbaines, 320 cantons nouveaux (après en avoir d'ailleurs annoncé 400), il demande pour quelle raison la couronne urbaine de Paris ne peut bénéficier d'une mesure assurant à sa population une représentation plus équitable au sein des conseils généraux concernés [5 juin 1973] (n° 1366). — Réponse [12 juin 1973] (p. 648 à 650).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1366** (cf. *supra*) [12 juin 1973] (p. 649, 650). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation de la banlieue parisienne dans l'aménagement prospectif du territoire national, région coincée entre une capitale économiquement privilégiée et les villes nouvelles qui se créent un peu partout, sur les inconvénients d'une décentralisation autoritaire source de désagréments pour les salariés qui la subissent, sur le problème de la réinstallation de l'Institut géographique national à Saint-Mandé dans le Val-de-Marne (p. 2359, 2360).

CARON (M. PAUL) [Seine-Maritime].

Devenu sénateur le 2 avril 1973, en remplacement de M. Jean Lecanuet, élu député à l'Assemblée nationale.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Jean Lecanuet, élu député [2 avril 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Pendant une période transitoire de cinq ans à compter de la mise en vigueur de la présente loi, les jeunes agriculteurs auront la faculté d'opter à l'âge de dix-huit ans, soit pour le maintien de l'actuel statut d'aide familiale avec les avantages sociaux, juridiques et financiers qu'il peut comporter, soit pour le nouveau statut d'associé d'exploitation prévu par la présente loi. A l'expiration du délai de cinq ans, le Gouvernement pourra, par décret pris en Conseil d'Etat, proroger ce délai pour une nouvelle période de cinq ans. »* (p. 828) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur deux aspects particuliers de l'enseignement agricole : la formation professionnelle continue dépendant du Premier ministre et le budget de l'enseignement dépendant du ministre de l'agriculture (p. 2153 à 2155). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes concernant les personnels d'exécution des travaux d'équipement et sur le rôle non négligeable des ports secondaires, notamment de l'avenir du port de Dieppe). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 6 : explique son vote sur l'*amendement de M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à rétablir cet article qui prévoit un plafond de limitation du montant des créances susceptibles de donner lieu à remboursement par le nouveau régime d'assurance* (p. 2815).

CAROUS (M. PIERRE) [Nord].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion des conclusions du rapport : 1° sur la **proposition de résolution** de M. André Diligent, **tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement ;** 2° sur la **proposition de résolution** de MM. Jean Cluzel, Michel Chauty, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon et Roger Poudonson, **tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat, relatif aux questions orales sans débat ;** 3° **tendant à modifier les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72 et 82 du règlement du Sénat** [25 avril 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *explication de vote sur l'amendement de M. Etienne Dailly tendant, après le paragraphe I de cet article, à insérer un paragraphe II visant lui-même à insérer dans l'article 36 du règlement un nouvel alinéa 4 bis ainsi conçu : « 4 bis. — S'il l'estime nécessaire pour l'information du Sénat, le prési-*

dent peut autoriser exceptionnellement un orateur à poursuivre son intervention au-delà du temps maximum prévu par le règlement. » (p. 209) ; Art. 6 : *observations et explication de vote sur les modifications proposées pour les articles* 78 *(premier et deuxième alinéas) et* 82 *(premier alinéa) du règlement* (p. 212, 213). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de : 1° M. *Jean Lecanuet* et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 898). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 1429). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : amendement de M. Francis Palmero tendant à supprimer cet article qui fixe la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1724, 1725). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : explique son vote sur l'*amendement rectifié de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés* (p. 1838, 1839) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1872). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 *ter* : explique son vote sur l'*amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer un article additionnel qui permettrait un échange des taux de la taxe à la valeur ajoutée frappant, d'une part, les terrains de camping et les gîtes ruraux d'autre part, les hôtels de catégorie luxe* (p. 1942) ; Art. 2 *h* : explique son vote sur l'*amendement de M. Max Monichon, affecté du sous-amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa* 1° *du paragraphe I de cet article relatif à la fixation d'une des conditions que doivent remplir les constructions nouvelles pour avoir droit au bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit* (p. 1968) ; Art. 2 *m* : soutient l'*amendement de M. Victor Golvan tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du* 3° *du paragraphe II de cet article, à insérer des dispositions concernant l'obtention du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur sur les eaux intérieures* (p. 1972). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS *(suite et fin)*. — Examen des crédits. — Art. 23 (services votés) : explication de vote sur les crédits ouverts au titre de cet article (p. 2614, 2615). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la question de la redevance et les majorations envisagées, sur la nécessité d'une amélioration qualitative des émissions de télévision, sur la nature du sujet de certaines émissions, sur le conflit de compétences qui a agité récemment l'Office, sur la nécessité de conserver le monopole et de le défendre (p. 2725 à 2728). — Ligne 101 de l'état E (O.R.T.F.) : explication de vote sur les *amendements de M. Louis Gros (au nom de la commission des affaires culturelles) et de Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cette ligne qui autorise la perception de la redevance pour droit à l'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision* (p. 2743). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33. — Ligne 49 : observations relatives à la taxe parafiscale applicable à la chicorée à café (p. 2762) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article nouveau ayant pour objet de financer partiellement la campagne électorale pour les élections législatives* (p. 2783) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2789). — **Commission mixte paritaire** [18 décembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3065). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung, **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3084). — Son refus de s'associer à la motion de M. Joseph Yvon, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime** [19 décembre 1973] (p. 3091).

CARRIER (M. MAURICE) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, avec un protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972 [10 avril 1973] (n° 252).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale et à l'exécution des décisions judiciaires et protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972 [10 avril 1973] (n° 253).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République tunisienne, signée à Paris le 28 juin 1972 [17 mai 1973] (n° 275).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42, tome I).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition avec un protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 181) ; à la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale et à l'exécution des décisions judiciaires et protocole additionnel signés à Paris le 28 juin 1972** (p. 182). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République tunisienne, signée à Paris le 28 juin 1972** [24 mai 1973]. — Discussion générale (p. 436, 437). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation internationale, sur l'accroissement relatiment important des personnels, sur les différentes aides de la France, sur la protection des ressortissants français à l'étranger, sur la situation des agriculteurs français du Maroc (p. 2116 à 2118).

CATHALA (M. CHARLES) [Seine-Saint-Denis].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi relatif à l'hébergement collectif (*J. O.* Lois et décrets du 23 mars 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (n° 233).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'hébergement collectif [24 mai 1973] (n° 284).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi relatif à l'hébergement collectif** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 230 à 232). — Discussion des articles. — Après l'article 8 : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel prévoyant des dispositions visant à assurer la protection sociale des travailleurs immigrés* (p. 236). — **Deuxième lecture** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 733, 734). — Discussion des articles. — Art. 6 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article :* « *Les obligations matérielles et financières pouvant en découler* [du relogement de l'occupant ou des occupants du local fermé par décision préfectorale] *seront à la charge de l'auteur de la déclaration.* » (p. 735). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann, relative à la **construction de la branche Est du réseau express régional (R. E. R.)** [26 juin 1973] (p. 972 ; 974). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur les crédits de ce titre ayant porté sur la desserte, par le R. E. R., de la ville nouvelle de Marnes-la-Vallée (p. 2200, 2201). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur le placement en maisons de retraite privées (p. 2347).

CAUCHON (M. JEAN) [Eure-et-Loir].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers [10 avril 1973] (n° 244).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'amélioration des conditions de travail [5 décembre 1973] (n° 63).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article L. 751-8 du code du travail sur la rémunération des voyageurs, représentants et placiers en cas de cessation de service [5 décembre 1973] (n° 64).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [18 décembre 1973] (n° 99).

Question orale :

M. Jean Cauchon demande à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* quelles initiatives le Gouvernement envisage de prendre pour améliorer la situation des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et de leurs ayants droit [10 juillet 1973. — *J. O.* du 19 juillet 1973] (n° 1379). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1334 à 1336).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 238 à 240). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour le septième alinéa de l'*article 29 k *du livre Ier du code du travail relatif à la définition du représentant* (p. 243, 244) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, après l'article premier, à ajouter un article* 1er bis *qui limite les conditions d'exonération de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur prévue en faveur des personnes titulaires de la carte d'identité professionnelle de V. R. P.* (p. 245) ; Art. 2 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du début du texte présenté pour compléter l'*article 290 *du livre Ier du code du travail relatif à l'indemnité de clientèle susceptible d'être versée au représentant cessant son activité* (p. 246, 247). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. Discussion des articles. — Art. 5 : observations sur le texte présenté pour l'article 24 r du livre Ier du code du travail (p. 855, 856). — Est entendu lors de la réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1379** (cf. *supra*) [9 octobre 1973] (p. 1335, 1336). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural** [11 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article additionnel ainsi rédigé :* « *Les dispositions de la présente loi prennent effet à dater du* 1er *janvier* 1973. » (p. 1363). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2853 à 2855). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de cet article (p. 2862, 2863) ; *amendement de M. Pierre Brun tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article qui énumère les domaines pour lesquels le comité d'entreprise est obligatoirement consulté* (p. 2863) ; *son amendement tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant :* « *La commission spéciale est présidée par un membre élu du comité d'entreprise.* » (p. 2863, 2864) ; Art. 2 : observations sur la teneur de cet article (p. 2864) ; *son amendement tendant à supprimer de la première phrase du cinquième alinéa de cet article la référence aux actions demandées par la commission spéciale* (p. 2865) ; Art. 3 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; *son amendement tendant à supprimer les mots :* « *..., en cas d'empêchement,...* » *dans le début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé :* « *Le temps passé par les membres titulaires ou, en cas d'empêchement, par leurs suppléants, ...* » (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer les mots :* « *dans les limites d'une durée fixée par convention collective ou en accord avec le chef d'entreprise ou d'établissement en fonction des nécessités* » *dans la première phrase du premier alinéa de cet article ainsi rédigée :* « *Le temps passé par les membres titulaires ou, en cas d'empêchement, par leurs suppléants, aux séances de la commission prévue à l'article premier est payé comme temps de travail, dans les limites d'une durée fixée par convention collective ou en accord avec le chef d'entreprise ou d'établissement en fonction des nécessités.* » (p. 2865, 2866) ; Art. 4 : observations sur la teneur de cet article (p. 2866) ; Art. 5 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 6 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; Art. 7 : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*) ; *amendement de M. Jacques Henriet tendant à ajouter à cet article un alinéa qui donnerait également pour mission à l'agence pour l'amélioration des conditions de travail de rechercher les causes des accidents du travail et d'informer sur les méfaits de l'alcoolisme* (p. 2867) ; Art. 8 : observations sur la teneur de cet article (p. 2869) ; *son amendement, à la fin du quatrième alinéa de cet article, tendant à préciser que, parmi les personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail, devaient se trouver « un représentant de chacune des commissions chargées des affaires sociales au Parlement, ainsi qu'un représentant de la section chargée des affaires sociales au Conseil économique et social »* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre Brun, à la fin du deuxième alinéa de cet article, tendant à préciser que le président du conseil d'administration de l'agence susvisée est assisté d'un directeur « qui est nommé par décret pris sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la population »* (p. 2870) ; Art. 11 : observations sur la teneur

de cet article (*ibid.*) ; *son amendement tendant à supprimer de cet article la limitation, de la protection accordée aux comités des entreprises de plus de* 300 *salariés* (p. 2870, 2871) : Art. 11 *bis* : observations sur la teneur de cet article (p. 2871) ; *son amendement tendant, au début du premier alinéa de cet article, à substituer aux mots : « Si un membre du comité d'hygiène et de sécurité... », les mots : « Si un salarié membre d'une des institutions visées au 3° de l'article L. 231-2 du code du travail »* (ibid.) ; Art. 12 : observations sur la teneur de cet article (p. 2872) ; *amendement de M. Maurice Blin, au premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L.* 233-5 *du code du travail, tendant à interdire également l'importation de machines ou appareils ne comportant pas les dispositifs de protection en vigueur en France* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre Brun, soutenu par M. Georges Marie-Anne, au deuxième alinéa du même texte modificatif, tendant à préciser que l'interdiction visée au premier alinéa ne concerne que la seule sécurité des travailleurs* (ibid) ; Art. 14 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin de cet article de manière à subordonner l'introduction d'horaires individualisés à l'absence de désaccord des représentants du personnel et à l'information de l'inspection du travail* (p. 2873 ; 2874) ; Art. 15 : observations sur la teneur de cet article (p. 2875) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article relatif à l'aménagement par l'employeur d'horaires de travail réduits : « En cas de désaccord, le chef d'entreprise, le comité d'entreprise ou, s'il n'en existe pas, les délégués du personnel, peuvent solliciter l'arbitrage de l'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre ou du fonctionnaire chargé de l'inspection du travail dans l'entreprise concernée. »* (ibid.) ; *amendement de MM. André Méric et Jacques Henriet tendant à compléter* in fine *le dernier alinéa de cet article par une disposition qui rendrait « de droit pour les salariées mères de un ou plusieurs enfants de moins de trois ans » l'autorisation donnée par l'inspection du travail pour l'application des horaires litigieux dans les entreprises* (p. 2875 ; 2876) ; Art. 17 : *amendement de M. Hector Viron tendant à supprimer cet article relatif aux effets de l'application des horaires réduits sur le versement des cotisations de sécurité sociale* (p. 2876). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article L. 751-8 du code du travail sur la rémunération des voyageurs, représentants et placiers en cas de cessation de service** [13 décembre 1973). — Discussion générale (p. 2878). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant modifications de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprise** [13 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 8 : soutient *l'amendement de M. Jean Francou tendant à compléter* in fine *le texte modificatif présenté pour le dernier alinéa de l'article* 11 *de l'ordonnance* n° 67-693 *du* 17 *août* 1967 *ainsi rédigé : « La provision prévue à l'article* 8 *ci-dessus ne peut être constituée. », par les dispositions suivantes : « sauf si, après constat par l'inspecteur du travail, il s'avère que l'absence d'accord ne résulte pas d'une carence du fait du chef d'entreprise. »* (p. 2883). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3094).

CAVAILLE (M. MARCEL) [Haute-Garonne].

Question orale :

M. Marcel Cavaillé appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la situation particulièrement défavorisée des personnels des foyers de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. Ceux-ci attendent en effet depuis de nombreuses années que soient prises en leur faveur des mesures permettant leur titularisation. Il lui demande s'il est exact que son administration ait jusqu'à maintenant rejeté systématiquement plusieurs projets de statut élaborés dans ce sens par le ministère des anciens combattants et victimes de guerre et, dans l'affirmative, les raisons qui s'opposent à la satisfaction des légitimes revendications des intéressés [14 juin 1973] (n° 1374). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1325).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à sa **question orale n° 1374** (*cf. supra*) [9 octobre 1973] (p. 1325). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1973]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la situation financière de l'Entreprise minière et chimique (E. M. C.) née de la fusion des Mines de potasse d'Alsace et de l'ancien Office national de l'azote (p. 2687, 2688).

CHAMBARETAUD (M. LÉON) [Rhône].

CHAMPEIX (M. MARCEL) [Corrèze].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes en remplacement de M. Paul Pauly, décédé [16 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés [17 mai 1973] (n° 273).

Question orale :

M. Marcel Champeix demande à *M. le Premier ministre :* s'il ne pense pas que les propos tenus par lui à Dijon, au nom de la France, sont en contradiction avec les accords communautaires ; si le refus de solidarité de la France ne constitue pas, sinon une violation, du moins une non-observance desdits traités communautaires ; s'il ne considère pas qu'une telle attitude est une atteinte grave à l'entente européenne devenue, plus que jamais, indispensable ; s'il ne fait pas courir à la France des risques d'isolement, voire de représailles, en particulier pour les problèmes qui touchent l'agriculture française [6 novembre 1973] (n° 1409). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1779, 1780).

Interventions :

Intervient, en qualité de vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion des conclusions du rapport : 1° sur la **proposition de résolution** de M. André Diligent, **tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement ;** 2° sur la **proposition de résolution** de MM. Jean Cluzel, Michel Chauty, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon et Roger Poudonson, **tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat, relatif aux questions orales sans débat ;** 3° **tendant à modifier les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72 et 82 du règlement du Sénat** [25 avril 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant, après le paragraphe I de cet article, à insérer un paragraphe II visant lui-même à insérer dans l'article* 36 *du règlement un nouvel alinéa* 4 bis *ainsi conçu : « 4 bis. — S'il l'estime nécessaire pour l'information du Sénat, le président peut autoriser exceptionnellement un orateur à poursuivre son intervention au-delà du temps maximum prévu par le règlement. »* (p. 207, 208). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 420, 421). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 603). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 762). — Explication de vote sur les conclusions du rapport de M. Pierre Marcilhacy (au nom de la commission des lois) sur la **proposition de résolution** de M. René Monory et plusieurs de ses collègues **tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [29 juin 1973] (p. 1108). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 1429, 1430). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Claude Mont, de M. Michel Kauffmann, de M. André Diligent, de M. Louis Talamoni et de Mme Brigitte Gros concernant les **finances des collectivités locales** [6 novembre 1973] (p. 1574, 1575). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [16 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 21 : explique son vote sur *l'amendement de M. André Armengaud, aux premier et deuxième alinéas de cet article, tendant à préciser que la commission départementale d'urbanisme commercial ne « statue » pas, mais « est consultée » sur les demandes d'autorisation de créations de nouveaux commerces* (p. 1746). — Est entendu lors de la réponse de

M. Jean de Lipkovski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1409** (*cf. supra*) [20 novembre 1973] (p. 1780). Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]). DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explique son vote sur l'*amendement de MM. René Monory et Pierre Marcilhacy tendant à réduire le crédit de ce titre de* 45 *millions de francs* (p. 2063). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2790). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973] (p. 2917). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973] (p. 2952). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Soutient la motion des groupes socialiste, communiste et de la gauche démocratique tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (p. 2985). — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3001). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung, **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3082). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3101 ; 3103). — Discussion des articles. — Après l'art. 10 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à porter de* 15 *à* 20 *p.* 100 *l'allègement des petits patentés* (p. 3107).

CHARBONNEL (M. JEAN), **ministre du développement industriel et scientifique** (deuxième cabinet de M. Pierre Mesmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Guy Schmaus relative à l'**absorption éventuelle de l'entreprise Berliet par une firme suédoise** [25 avril 1973] (p. 205). — Répond aux questions orales de M. Henri Caillavet et de M. Robert Laucournet relatives aux **conséquences de l'abandon des programmes spatiaux européens « Europa II » et « Europa III »** [29 mai 1973] (p. 458 à 460 ; 461). — Répond à la question orale de M. Yvon Coudé du Foresto concernant les **frais d'installation et d'entretien de la base de Kourou** [5 juin 1973] (p. 517, 518). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Yvon Coudé du Foresto, de M. Michel Chauty, de M. René Jager, de M. Jean-François Pintat, de M. Guy Schmaus et de M. Pierre Giraud relatives à la **politique en matière d'énergie** [5 juin 1973] (p. 538 à 543) ; au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait aux **difficultés de l'Institut de développement industriel** (p. 546). — Répond à la question orale de M. Paul Guillard relative à la **sécurité et à la robustesse des véhicules automobiles** [26 juin 1973] (p. 945). — Répond à la question orale de M. Léandre Létoquart ayant trait aux **loyers résultant de la rénovation de l'habitat minier** [9 octobre 1973] (p. 1322, 1323). — Répond aux questions orales de M. Henri Caillavet et de M. Jean-François Pintat ayant trait aux **difficultés financières de l'Institut Pasteur** [30 octobre 1973] (p. 1522, 1523 ; 1524) ; à la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait aux **difficultés de l'industrie horlogère** (p. 1524, 1525). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean-François Pintat et de M. Léandre Létoquart relatives aux **problèmes de l'énergie** [13 novembre 1973] (p. 1626 à 1629). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Premières observations ayant eu pour objet de définir les grandes orientations du Gouvernement sur la nature et la portée de la politique industrielle et énergétique qu'il entend mener (p. 2679 à 2682) ; répond aux rapporteurs et aux orateurs intervenus sur les problèmes industriels (p. 2688 à 2690) ; répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, à M. André Armengaud et à M. Philippe de Bourgoing (p. 2691) ; répond à M. Jean-Eric Bousch (p. 2692) ; secondes observations ayant pour but de rappeler les grandes directions de la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche (p. 2698 à 2700) ; répond aux rapporteur et aux différents orateurs intervenus sur les problèmes de la recherche (p. 2703 à 2705). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et André Armengaud, tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 298 *millions de francs et, en conséquence, à réduire le montant des crédits de paiement de* 133.378.000 *francs* (p. 2706, 2707) ; *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et André Armengaud, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les crédits de paiement de ce même titre de* 30 *millions de francs* (p. 2707, 2708) ; Titre VI : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et André Armengaud, au nom de la commission des finances, tendant à réduire le montant des autorisations de programme de* 152.200.000 *francs et, en conséquence, à réduire le montant des crédits de paiement de* 42.500.000 *francs* (p. 2709). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **sur l'aménagement du monopole des scories Thomas** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3137).

CHATELAIN (M. FERNAND) [Val-d'Oise].

Et nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative aux sociétés anonymes coopératives d'H. L. M. de location-coopérative [22 mai 1973] (n° 277).

Proposition de loi tendant à interdire les expulsions arbitraires des travailleurs immigrés et à faciliter le renouvellement des cartes de séjour [22 mai 1973] (n° 279).

Questions orales :

M. Fernand Chatelain signale à *M. le ministre de l'économie et des finances* que les conseils généraux et les conseils municipaux vont se trouver devant une redoutable inconnue lors de l'établissement de leur budget primitif pour 1974, ne possédant aucun élément concret leur permettant de connaître les conséquences sur les impôts locaux des évaluations foncières et des valeurs locatives cadastrales actuellement en cours d'établissement. Il lui demande s'il ne serait pas opportun que la date d'application soit reportée en 1975 et que pour 1974, en même temps que la mise en recouvrement des contributions sur la base actuelle, soit établi un rôle des nouvelles taxes foncières, d'habitation et professionnelles, qui puisse permettre aux collectivités locales d'avoir une connaissance exacte des conséquences de la réforme lors de l'établissement de leur budget pour 1975 [29 mai 1973] (n° 1360). — Réponse [19 juin 1973] (p. 783 à 785).

M. Fernand Chatelain demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* s'il n'estime pas : 1° que l'institution du péage sur les autoroutes de dégagement de la région parisienne aura pour conséquence d'ajouter aux difficultés des habitants de la région parisienne qui sont obligés d'utiliser leur automobile pour leur département en raison de l'insuffisance des transports en commun ; 2° que les taxes prélevées sur les automobilistes devraient normalement financer toutes les infrastructures routières et autoroutières. Il serait heureux de savoir quelles sont les mesures financières prévues pour développer les transports en commun dans l'agglomération parisienne [7 juin 1937] (n° 1369). — Réponse [26 juin 1973] (p. 964, 965).

M. Fernand Chatelain signale à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population,* que plusieurs milliers de travailleurs et travailleuses de Laval ont engagé une action pour obtenir une augmentation de leurs salaires, de meilleures conditions de travail et la garantie de leur pouvoir d'achat. Devant le refus d'une partie du patronat de discuter sérieusement avec les représentants des travailleurs, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour obtenir le règlement des conflits dans un sens conforme aux légitimes revendications des travailleurs de Laval [18 octobre 1973] (n° 1403). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1527, 1528).

Questions orales avec débat :

M. Fernand Chatelain expose à *M. le ministre des transports* que la catastrophe aérienne qui s'est produite lors de la présentation en vol des apapreils exposés au salon de l'aéronautique du Bourget souligne le danger que présentent de telles exhibitions au-dessus des agglomérations, comme l'avaient souligné à de nombreuses reprises les conseils généraux, les conseils municipaux et les associations de riverains intéressés. Il lui demande

s'il n'envisage pas de les interdire dans le futur et de n'autoriser de telles présentations que sur des terrains situés en dehors des agglomérations et présentant toutes garanties de sécurité pour la population. Il lui demande quelles dispositions concrètes le Gouvernement entend prendre à l'occasion de l'ouverture de l'aéroport de Roissy-en-France pour éviter les risques de nouvelles catastrophes [7 juin 1973] (n° 50). — Discussion [26 juin 1973] (p. 974 à 977).

M. Fernand Chatelain demande à *M. le ministre des transports* s'il est exact que la décision de construire une ligne d'aérotrain de La Défense à Cergy-Pontoise a été rapportée. Il lui rappelle que cette décision avait été prise malgré l'avis défavorable d'un grand nombre d'élus qui avaient souligné que la priorité devait être donnée à la liaison ferroviaire entre la ville nouvelle et Paris. Il lui demande : 1° de préciser les faits qui ont entraîné la remise en cause de la décision ultérieure ; 2° quels sont les moyens qui seront mis en œuvre par le Gouvernement pour assurer dans les délais les plus rapides la liaison ferroviaire entre Cergy-Pontoise et la capitale ; 3° si, compte tenu du retard apporté à la réalisation des moyens de desserte de la ville nouvelle, il n'estime pas nécessaire que la décision d'instaurer le péage sur l'autoroute A 15 lors de sa mise en service soit rapportée [28 novembre 1973] (n° 95).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'hébergement collectif** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 232, 233). — Discussion des articles. — Après l'art. 8 : *son amendement tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel prévoyant des dispositions visant à assurer la protection sociale des travailleurs immigrés* (p. 236 ; 237). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 241). — Est entendu, au nom de l'auteur, au cours du débat sur la question orale de M. Léandre Létoquart relative au **financement de la construction d'habitations à loyer modéré et à l'augmentation des loyers et des charges locatives** [12 juin 1973] (p. 643 à 646). — Est entendu lors de la réponse de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, à sa **question orale n° 1360** (*cf. supra*) [19 juin 1973] (p. 784 ; 785). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, à sa **question orale n° 1369** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 964, 965). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant pour objet les **enseignements à tirer de la catastrophe aérienne de Goussainville** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 974, 975 ; 976, 977). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la répression des trafics de main-d'œuvre** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 995). — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La loi du 3 janvier 1972 sur les entreprises de travail temporaire est abrogée. L'agence nationale pour l'emploi est seule habilitée pour le placement des travailleurs à la recherche d'un emploi. »* (p. 998). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1403** (*cf. supra*) [30 octobre 1973] (p. 1527, 1528). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial* (p. 1727) ; le retire (p. 1728). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 21 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux attributions dévolues à la commission départementale d'urbanisme commercial dans l'implantation de nouveaux magasins* (p. 1743) ; Art. 22 (*suite*) : *amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à soumettre pour autorisation à la commission départementale les projets : « 1° De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors œuvre supérieure à 3.000 mètres carrés, ou d'une surface de vente supérieure à 1.500 mètres carrés, les surfaces précitées étant ramenées, respectivement, à 2.000 et 1.000 mètres carrés dans les communes dont la population est inférieure à 30.000 habitants. » et sous-amendement de M. Jean Cluzel tendant à remplacer* in fine *les mots : « 30.000 habitants ; » par les mots : « 20.000 habitants ; »* (p. 1751). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973], — Art. 6 : soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à remplacer le premier alinéa de cet article par des dispositions visant à inviter le Gouvernement à déposer, avant le 15 décembre 1973, un projet de loi portant réforme des finances locales* (p. 1847, 1848) ; le transforme en *sous-amendement à l'amendement rectifié de M. Jean Cluzel* (p. 1849) ; le transforme à nouveau en *sous-amendement tendant à ajouter au texte proposé par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, un alinéa ainsi rédigé : « Le taux de cette contribution* [professionnelle devant se substituer à la contribution des patentes] *sera progressif de manière à majorer la contribution versée par les magasins à grande surface de vente et les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente de marchandises. »* (p. 1850) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1873, 1874). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif au prix des produits pétroliers et aux modalités d'amortissement dégressif des biens d'équipement* (p. 1935) ; Après l'art. 6 *ter* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le taux de la T. V. A. est porté à 7,5 p. 100 pour les terrains de camping, caravaning et gîtes ruraux. Celui applicable aux hôtels classés trois, quatre et quatre étoiles de luxe, est porté à 17,60 p. 100. »* (p. 1942 ; 1943) ; Art. 13 *bis* : soutient l'*amendement de Mme Catherine Lagatu, tendant à stipuler que le taux de la taxe dont les employeurs sont redevables au titre du financement d'actions de la formation professionnelle continue « est fixé pour les entreprises de moins de 50 salariés à 1 p. 100, pour les entreprises de 50 à 100 salariés à 1,25 p. 100 et pour les entreprises de plus de 100 salariés à 1,50 p. 100 »* (p. 1953 ; 1954) ; Art. 2 *j* : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article concernant les avantages fiscaux liés au prélèvement libératoire sur les placements à revenu fixe* (p. 1970). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explique son vote sur l'*amendement de MM. René Monory et Pierre Marcilhacy tendant à réduire le crédit de 45 millions de francs* (p. 2062, 2063). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'industrialisation de certaines régions au détriment de certaines autres, sur la situation dans les villes nouvelles, sur l'action des syndicats communautaires d'aménagement (p. 2354, 2355). — EQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le financement des autoroutes par le désengagement de l'Etat au profit des concessionnaires privés (p. 2376). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à réduire les autorisations de programme de 12.470.000 francs et les crédits de paiement de 10.500.000 francs* (p. 2381). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur les mesures à prendre pour remédier aux pollutions de l'Oise et de l'Epte (p. 2513). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'aide apportée par l'Etat à certaines grosses sociétés et sur le problème des retraités de la fonction publique (p. 2580, 2581). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à réduire les crédits de ce titre de 30 millions de francs* (p. 2586). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 15 *quater* : soutient l'*amendement de M. Hector Viron, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la fixation des cotisations de sécurité sociale et à la détermination par décret des cas d'exonération totale ou partielle* (p. 2940, 2941) ; Art. 22 : *son amendement au paragraphe 1° de cet article tendant à réduire la superficie des nouveaux magasins de commerce de détail pour la création desquels une autorisation doit être sollicitée de la commission départementale d'urbanisme commercial* (p. 2942) ; Art. 25 : retire *son amendement au deuxième alinéa de cet article au profit de l'amendement de M. Jean Cluzel* (p. 2943) ; *son amendement tendant à compléter le troisième alinéa de cet article* [la commission nationale d'urbanisme commercial est composée de] *« neuf représentants des activités commerciales et artisanales ; »*, par les mots suivants : *« , dont au moins sept représentants du petit commerce et de l'artisanat »* (p. 2944) ; Art. 43 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui réclame une certaine qualification technologique de l'artisan avant son installation* (p. 2949). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations ayant porté sur son regret de constater que ne pourra avoir lieu, faute d'une réforme de la contribution de

la patente, un véritable débat sur la réforme des finances locales (p. 2986, 2987) ; observations sur le report des mesures de justice fiscale en faveur des petits commerçants (p. 2988) ; Avant l'art. 8 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions de l'article* 15-1 *de la loi n°* 70-1283 *du* 31 *décembre* 1970 *sont abrogées. Les outillages et autres installations et moyens matériels d'exploitation sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties constituée par l'ordonnance du* 7 *janvier* 1959 » (p. 2994, 2995) ; Art. 9 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à compléter la rédaction proposée par l'amendement de M. André Mignot pour cet article* (communication au maire sur sa demande et dans un délai de trois mois du loyer matriciel ancien et de la valeur locative revisée) *par des dispositions recommandant le versement aux collectivités locales de toutes les plus-values possibles et réalisables* (p. 2997) ; Art. 11 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à compléter* in fine *le paragraphe* II *de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'excédent annuel des sommes de non-valeurs et de recouvrement prélevées par l'Etat est versé aux collectivités locales par le fonds d'action locale* » (p. 3000).

CHAUTY (M. MICHEL) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre du Conseil supérieur de la sûreté nucléaire (application du décret n° 73-278 du 13 mars 1973) [29 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à interdire la vente des produits de la pêche effectuée par les pêcheurs de plaisance ou les pêcheurs amateurs, dans la zone des eaux mixtes du domaine fluvial [10 avril 1973] (n° 250).

Proposition de loi tendant à créer une taxe d'urbanisation destinée à moraliser les transactions foncières et à permettre aux collectivités locales de financer une politique de réservation foncière [12 avril 1973] (n° 254).

Proposition de loi tendant à créer dans chaque département des aires de repos destinées à recevoir les véhicules usagés ou réformés, ainsi qu'une taxe de destruction des véhicules usagés ou réformés [12 avril 1973] (n° 255).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi de M. Michel Chauty tendant à interdire la vente des produits de la pêche effectuée par les pêcheurs de plaisance ou les pêcheurs amateurs, dans la zone des eaux mixtes du domaine fluvial [18 octobre 1973] (n° 23).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome III).

Question orale avec débat :

M. Michel Chauty demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique :* 1° compte tenu de la nécessité pour la France de disposer de sources énergétiques qu'elle puisse directement contrôler, s'il n'apparaît pas nécessaire, d'une part, de limiter l'exploitation des minerais uranifères métropolitains et, d'autre part, de réduire au minimum les exportations de métal en dépit de la charge financière entraînée par le stockage du métal produit ; 2° quelles sont les perspectives de réalisation d'une usine européenne d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse dans le cadre d'Eurodif ; quel est le coût d'une telle entreprise ; quel serait le délai ultime dans lequel une décision devrait intervenir, compte tenu des possibilités des producteurs américains et russes ; 3° dans l'hypothèse où une collaboration européenne s'avérerait impossible, si la France envisage de réaliser seule une telle installation et à une échelle suffisante pour produire de l'uranium enrichi compétitif ; 4° ce qu'il faut penser de la méthode d'enrichissement par ultracentrifugation dont la mise au point est poursuivie par la troïka anglo-germano-hollandaise et si la France pourrait s'associer à cet organisme ; 5° dans quelle mesure et à quel prix l'usine militaire de Pierrelatte peut fournir de l'uranium enrichi à des fins civiles ; 6° si le Gouvernement envisage d'accélérer le programme de construction de centrales électriques nucléaires prévu par le VI[e] Plan [26 avril 1973] (n° 18). — Discussion [5 juin 1973] (p. 521 à 544).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : explique son vote sur *l'amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour le septième alinéa de l'*article 29 k *du livre I[er] du code du travail relatif à la définition du représentant* (p. 244, 245). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **politique en matière d'énergie** (*cf. supra*) [5 juin 1973] (p. 529 à 531, 544). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Articles additionnels : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article* 8, *à insérer un article additionnel visant à ajouter, au code de l'urbanisme et de l'habitation, un article* 87-1 *qui fait obligation au maître de l'ouvrage de fournir à l'autorité compétente l'information essentielle sur l'aspect extérieur des projets de construction* (p. 589) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article* 8, *à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Sont supprimés le* 1° *et les alinéas a et b du* 2° *de l'article* 85 *du code de l'urbanisme et de l'habitation.* » (p. 590, 591). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de sa **proposition de loi tendant à interdire la vente des produits de la pêche effectuée par les pêcheurs de plaisance ou les pêcheurs amateurs, dans la zone des eaux mixtes du domaine fluvial** [20 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1795, 1796). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget de ce ministère pour ce qui concerne la recherche scientifique, l'énergie atomique et l'informatique. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une action puissante et de longue haleine pour accroître les recherches de gisements miniers ou de combustibles possibles sur le territoire métropolitain et outre-mer, sur la recherche nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique, sur les équipements électronucléaires : centrale à eau bouillante, surgénérateur Phénix, enrichissement de l'uranium ; sur l'informatique : Compagnie internationale pour l'informatique (C. I. I.), société Honeywell Bull et la filiale française d'I. B. M. ; sur l'activité spatiale : lanceur lourd *L. 3 S*, centre guyanais de Kourou ; sur l'activité du Centre national pour l'exploitation des océans (C. N. EX. O.) (p. 2692 à 2694). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3087, 3088).

CHAUVIN (M. ADOLPHE) [Val-d'Oise].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à nationaliser les collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire [12 juillet 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 13 juillet 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973] (n° 371).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale [13 décembre 1973] (n° 37).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation nationale), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome VII).

Questions orales :

M. Adolphe Chauvin demande à *M. le ministre des postes et télécommunications* s'il a effectivement l'intention de mettre en service d'une manière systématique, dès 1973, des boîtes « Cidex » dans les zones rurales. Il lui signale que ce projet provoque de vives réactions de la part de la population rurale qui considère que cette mesure va à l'encontre du rôle de service public de son administration, qu'elle ne saurait s'inscrire dans une véritable politique d'aménagement rural, qu'elle frustrerait une nouvelle fois les petites communes rurales, en gênant particulièrement les malades, les infirmes et les personnes âgées, car elle les obligerait à parcourir parfois de longues distances pour retirer leur courrier [8 mai 1973] (n° 1333). — Réponse [22 mai 1973] (p. 407).

M. Adolphe Chauvin rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* qu'un arrêté ministériel du 17 juillet 1968 a fixé un nouveau classement indiciaire des emplois de direction des services administratifs communaux, qu'un second arrêté du 5 juin 1970 a supprimé l'échelon exceptionnel de ces emplois pour le rem-

placer par un échelon supplémentaire, qu'enfin un troisième arrêté du 4 août 1970 a fixé les nouvelles durées de carrière dont l'allongement est de trois ans, en cas d'avancement minimum, et de trois ans six mois, en cas d'avancement maximum. Un très grand nombre de maires ont fait bénéficier les personnels intéressés d'une reconstitution de carrière destinée à permettre d'atteindre le nouvel échelon terminal dans le même temps que dans l'ancienne échelle, conformément à une règle constante admise antérieurement par le ministère de l'intérieur dans des circonstances semblables. Cette thèse n'ayant pas été admise par le ministre de l'intérieur (cf. réponse question n° 22831 du 11 mars 1972, *Journal officiel* n° 13, A. N., du 1er avril 1972), quelques préfets ont déféré les arrêtés des maires au tribunal administratif, mais la grande majorité d'entre eux a laissé passer le délai du recours contentieux, ce qui a eu pour effet de rendre définitifs les arrêtés en cause. Cette situation regrettable entraîne une disparité entre les cadres d'un département à l'autre et d'une commune à l'autre. Etant donné que les agents d'un même grade doivent être traités dans des conditions similaires et qu'il n'est pas possible de tolérer des discriminations dans le règlement des situations individuelles, il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à une telle injustice [24 mai 1973] (n° 1355). — Réponse [12 juin 1973] (p. 650, 651).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, à sa **question orale n° 1333** (*cf. supra*) [22 mai 1973] (p. 407). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1355** (*cf. supra*) [12 juin 1973] (p. 651). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1028, 1029). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Claude Mont, de Michel Kauffmann, de M. André Diligent, de M. Louis Talamoni et de Mme Brigitte Gros concernant les **finances des collectivités locales** [6 novembre 1973] (p. 1575, 1576, 1577, 1578, 1579). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1642 à 1644). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 41 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour le second alinéa de l'article* 2 *du titre* II *du code du travail visant à préciser que le pré-apprentissage ne concerne que le secteur commercial et artisanal* (p. 1805, 1806) ; Art. 41 *bis* : retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les conditions dans lesquelles s'effectuent les stages des élèves inscrits dans une classe du cycle moyen comportant un enseignement alterné* (p. 1808) ; Après l'art. 41 *bis* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions de la dernière phrase de l'article* 41 *et celle de l'article* 41 bis *sont valables jusqu'à la promulgation de la loi sur la réforme des enseignements du second degré et, au plus tard, jusqu'au* 1er *septembre* 1976. » (p. 1809). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 31 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Habert, au premier alinéa de cet article* (p. 1857). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le déficit de la R. A. T. P., supporté à la fois par l'Etat et les collectivités locales et sur le renoncement envisagé par le Gouvernement à l'aérotrain de La Défense à Cergy-Pontoise (p. 2195). — Examen des crédits. — Section II. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire les crédits de ce titre de* 796 *millions de francs* (p. 2202). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la crise du personnel hospitalier, sur les dépenses d'aide sociale, sur la construction de crèches, sur la formation des éducateurs spécialisés (p. 2344). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant pour but de faire part de son souci de voir les problèmes concernant l'avenir des collectivités locales recevoir un jour leur solution, notamment dans le domaine du financement des équipements collectifs, dans la question de la taxe à la valeur ajoutée (T. V. A.), dans le versement de la cotisation à l'assurance volontaire, dans l'amélioration de la situation du personnel du cadre national des préfectures (p. 2433, 2434). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la pré-scolarisation en zone rurale, sur les classes de pré-apprentissage, sur la nécessité de créer un poste de secrétaire auprès des chefs d'établissement, sur les nationalisations des établissements d'enseignement, sur la revalorisation de l'enseignement technologique, sur le mode d'attribution des bourses, sur les transports scolaires, sur le problème de la gratuité des livres, sur la dualité entre les « grandes écoles » et l'université, enfin sur l'enseignement privé (p. 2456 à 2458 ; 2487). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation alarmante du téléphone en France et notamment dans le département du Val-d'Oise (p. 2609, 2610). — Examen des crédits. — Art. 23 (services votés) : explication de vote sur les crédits ouverts au titre de cet article (p. 2615). — Intervient dans la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2978, 2979). — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur l'éventuelle omission de la mention des syndicats communautaires (p. 2994).

CHEVIGNY (M. PIERRE DE) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : 1° sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions du code du service national ; 2° sur la proposition de loi de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant au rétablissement et à l'élargissement des sursis d'incorporation ; 3° sur la proposition de loi de M. Francis Palmero et plusieurs de ses collègues tendant à instituer le sursis-contrat ; 4° sur la proposition de loi de M. André Armengaud et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles L. 37 et L. 38 de la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national [26 juin 1973] (n° 329).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42. — Tome V).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 464 à 466). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1061 à 1064). — Discussion des articles. — Après l'article 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise le cas des jeunes Français établis hors de France et qui reviendraient provisoirement dans la métropole pour y faire des études supérieures* (p. 1073). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées à l'examen du budget pour la section forces terrestres. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes d'effectifs (p. 2266, 2267).

CHIRAC (M. JACQUES), **ministre de l'agriculture et du développement rural** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 818, 819, 820). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Marcel Mathey tendant à compléter cet article*

par des dispositions visant à permettre, pour une année seulement, à l'agriculteur, dont l'âge est compris entre trente-cinq et quarante ans, de prétendre à l'association (p. 821) ; Art. 3 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui traite des modalités d'adhésion des exploitants et des futurs associés d'exploitation aux conventions-type départementales* (p. 823) ; Art. 4 et 5 : *quatre amendements de M. Jean Gravier tendant à modifier la rédaction de ces deux articles de manière à fixer le statut minimal dont bénéficiera, dès l'âge de dix-huit ans, l'associé d'exploitation qui ne pourra se réclamer du régime conventionnel* (p. 824) ; Après l'article 6 : *amendement de M. Michel Sordel (au nom de la commission saisie pour avis) tendant à insérer un article additionnel qui assimilerait l'intéressement ou le droit à l'allocation minimale de l'associé d'exploitation à un revenu pouvant bénéficier d'un délai de quatre ou cinq ans pour être inséré dans les revenus personnels soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques* (p. 825, 826) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à *cet amendement repris par M. Marcel Mathey* (p. 826) ; Art. 8 : répond aux observations de M. Geoffroy de Montalembert relatives à la cessation de la condition d'associé d'exploitation (p. 827) ; Article additionnel : *amendement de M. Paul Caron tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel qui demande l'institution, pour une certaine période, d'un régime optionnel en faveur des jeunes agriculteurs* (p. 828). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 931 à 936). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1052, 1053). — Discussion des articles. Art. 1er : *amendement de M. Jean Gravier tendant à compléter cet article par un second alinéa adopté par le Sénat en première lecture* (p. 1053) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Gravier tendant à réinsérer, au début de cet article, le texte du paragraphe I adopté par le Sénat en première lecture et relatif au congé de formation des jeunes associés d'exploitation* (p. 1053, 1054). — Répond à la question orale de M. Francis Palmero relative à la **crise du soja** [9 octobre 1973] (p. 1329, 1330). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à rendre applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les dispositions de la loi du 12 avril 1971 relative à la production, au commerce et à l'utilisation des chevaux et mulets** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1479). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1481). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** (25 octobre 1973). — Discussion générale (p. 1485 à 1487, 1488, 1489). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Brousse* (au nom de la commission des finances) *tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui permet de faire bénéficier les vins de table, répondant aux critères de qualification du Conseil des communautés européennes, de la protection des appellations d'origine* (p. 1490) ; *amendement de M. Pierre Brousse* (en son nom personnel) *tendant à proposer une autre rédaction de l'article en vue de définir une promotion des vins et leur classification en quatre sections* (p. 1491) ; répond à diverses observations (*ibid.*) ; *amendements de M. Charles Alliès et de M. Louis Brives tendant tous les deux à modifier ou à compléter la fin de cet article aux procédures de promotion des vins* (p. 1492) ; Art. 1er (*suite*) : *amendement de M. Louis Brives, au premier alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier également « les vins de table personnalisés avec indication géographique de provenance » des dispositions de la loi du 6 mai 1919 modifiée relative à la protection des appellations d'origine* (p. 1493) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean Francou tendant, au deuxième alinéa de cet article, à rendre moins limitative la dénomination des lieux géographiques* (p. 1494) ; *amendement de M. Louis Brives tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toutefois, peuvent être maintenues toutes désignations correspondant à des usages constants et établis ou à la réalité des dénominations. »* (p. 1495) ; Art. 4 : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi seront applicables à compter du 1er janvier 1974. »* (ibid.) — Répond à la question orale de M. René Tinant relative aux **conditions de travail et d'emploi des salariés agricoles** [30 octobre 1973] (p. 1528, 1529) ; à la question orale de M. Jean Gravier relative à la **situation des producteurs de lait destiné à la fabrication du gruyère** (p. 1530, 1531). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but d'exposer l'ensemble de la politique agricole du Gouvernement dans le domaine des équipements collectifs : les adductions d'eau, l'assainissement, l'électrification rurale, la rénovation rurale ; dans le domaine de l'orientation de la croissance de la production ; l'élevage, le marché du vin, le secteur laitier, la montagne ; dans le domaine de de l'enseignement agricole ; dans les relations de l'agriculture française avec ses partenaires du Marché commun (p. 2125 à 2130) ; répond à M. Roger Houdet qui a évoqué la question du mémorandum déposé par la commission exécutive du Marché commun (p. 2139, 2140) ; répond à M. Michel Moreigne (p. 2158). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Répond aux observations des différents orateurs (p. 2164 à 2169). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond aux observations de M. Victor Golvan (p. 2170), de M. Emmanuel Lartigue (*ibid.*), de M. Etienne Dailly (p. 2170, 2171), de M. Michel Moreigne (p. 2171), de M. Claudius Delorme (p. 2171, 2172) ; *amendement de M. René Tinant, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire les crédits de ce titre de 7.376.103 francs* (p. 2172, 2173). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort consenti par le Gouvernement pour réaliser la protection sociale des agriculteurs, sur l'action efficace de la mutualité sociale agricole, sur l'augmentation des cotisations ; sa réponse aux observations des orateurs intervenus dans la discussion (p. 2177, 2178). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3039). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre IV du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3041, 3042 ; 3043). — Discussion de l'art. 1er B : *amendement rédactionnel de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à rendre plus claire la rédaction des cinquième, sixième et septième alinéas du paragraphe* I-2 *de cet article* (p. 3044) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à compléter le paragraphe* I *de cet article par un nouvel alinéa qui vise le cas des exploitants âgés de soixante-cinq ans qui demanderont le bénéfice de l'indemnité viagère de départ* (I. V. D.) *après la publication de la présente loi* (ibid.) ; répond aux observations de M. Baudouin de Hauteclocque et de M. de Félice (p. 3045) ; *amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à compléter* in fine *cet article par un paragraphe* V *visant à coordonner les nouvelles dispositions adoptées avec celles prévues aux premier et dernier alinéas de l'article* 845-2 *du code rural* (p. 3046) ; adresse ses remerciements à l'ensemble des membres de la commission spéciale pour le travail accompli en étroite collaboration avec le Gouvernement (p. 3048).

CICCOLINI (M. FÉLIX) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la Commission spéciale centrale pour les rapatriés (décret n° 62-261 du 10 mars 1962 [10 avril 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Question orale avec débat :

M. Félix Ciccolini demande à *M. le Premier ministre,* à la suite des changements survenus à la tête de l'O. R. T. F. et dans la composition du ministère, de bien vouloir lui faire connaître les raisons de ces importantes modifications et la nouvelle politique qui sera suivie en matière d'information [25 octobre 1973] (n° 84).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet le **règlement de la situation des rapatriés** [8 mai 1973] (p. 288, 289). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de travail en ce qui concerne la résiliation**

du contrat de travail à durée indéterminée [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 839, 840). — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric et de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article* 24 p *du livre* I^er^ *du code du travail ayant pour objet de déterminer qui de l'employeur ou du juge doit être chargé de faire la preuve du caractère réel et sérieux des motifs de licenciement* (p. 852, 853). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi de** 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 896, 897). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1407 à 1409). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les effets des récentes réformes de l'aide judiciaire et de l'unification de certaines professions judiciaires, sur la pénurie de magistrats, sur la nécessité de restaurer l'autorité du juge et d'améliorer la procédure qui s'avère de plus en plus lente en fonction du nombre des dossiers (p. 2031, 2032). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des rapatriés dont l'indemnisation tarde à se réaliser et sur la question des écoutes clandestines installées dans les locaux d'un hebdomadaire de la presse « Le Canard enchaîné » (p. 2429, 2430). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la grave crise traversée par la presse écrite et sur celle ayant agité récemment l'O. R. T. F., sur la nécessité de sauvegarder le monopole pour éviter le démantèlement qui menace l'Office (p. 2728 à 2730). — Prend part, en remplacement de M. Edgar Tailhades, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de MM. Francis Palmero et Jean Cauchon **tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3092, 3093).

CLUZEL (M. JEAN) [Allier].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de résolution tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat relatif aux questions orales sans débat [*J. O.* Lois et décrets du 20 janvier 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (n° 230).

Proposition de loi relative aux services d'enlèvement et de destruction des ordures ménagères et à leur financement [2 avril 1973] (n° 238).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale [6 novembre 1973] (n° 31).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture [11 décembre 1973] (n° 74).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [19 décembre 1973] (n° 107).

Questions orales :

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* que la réponse à sa question n° 11860 du 23 août 1972 ne lui a pas donné entière satisfaction. En effet, si les disparités entre les entreprises affiliées au régime général de la sécurité sociale et celles qui sont affiliées à la mutualité sociale agricole tendent à s'atténuer progressivement, il n'en demeure pas moins qu'en matière de congés payés, les taux de cotisation restent sensiblement différents (8,35 p. 100 pour le régime agricole contre 19 p. 100 pour le régime général). Il existe donc encore une disparité certaine. C'est pourquoi il demande quelles mesures pourraient être prises afin que soient affiliés au régime général, et non plus au régime agricole, les entrepreneurs ou paysagistes spécialisés dans la réalisation de parcs et de jardins [15 mars 1973. — *J. O.* du 27 mars 1973] (n° 1307). — Réponse [3 mai 1973] (p. 256, 257).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les tâches confiées par l'article 21 de la loi n° 68-108 du 2 février 1968 à une commission spéciale dite « Commission Mondon », puis « Commission Pianta » ne semblent pas avoir été entièrement menées à bien. En effet, si une partie des travaux de ladite commission se retrouve dans le rapport de « l'intergroupe Finances locales », réalisé à l'occasion de la préparation du VI^e^ Plan, il n'en demeure pas moins que les éléments de réflexion concernant une meilleure répartition des tâches entre l'Etat et les collectivités locales sont très succincts. C'est pourquoi il lui demande quelles initiatives il compte prendre afin de réunir à nouveau une commission spéciale ayant les mêmes règles de composition et les mêmes compétences que celle qui était prévue par la loi du 2 février 1968 [2 avril 1973] (n° 1317). — Réponse [3 mai 1973] (p. 260, 261).

M. Jean Cluzel expose à *M. le secrétaire d'Etat après du Premier ministre* (*fonction publique*) que, par dérogation au statut général des fonctionnaires, les femmes restent exclues de certains emplois publics, tels que inspecteur stagiaire des lois sociales en agriculture ou agent technique de 1^re^ classe aux P. T. T., alors que le major de l'école polytechnique appartient au sexe féminin. Il lui demande si une telle discrimination est bien justifiée par les sujétions particulières de ces emplois et s'il n'envisage pas de modifier dans un sens plus libéral les statuts particuliers actuellement en vigueur [8 mai 1973] (n° 1334). — Réponse [22 mai 1973] (p. 408).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur la nécessité de donner aux femmes qui veulent travailler la possibilité d'assumer à la fois leur vie professionnelle et leur vie familiale. Dans cette optique, il lui demande : 1° quel sera approximativement le montant des crédits consacrés à l'installation de crèches dans le budget de 1974 ; 2° s'il n'est pas souhaitable de regrouper dans un même secteur les crèches familiales, les centres de protection maternelle et infantile et les hôpitaux de jour ; 3° si des expériences « d'horaires souples » ont été tentées dans les administrations ou les entreprises et quel en a été le résultat ; 4° s'il est envisagé de donner aux ménages qui font garder leurs enfants la faculté de déduire de leur revenu imposable tout ou partie des frais de garde [8 mai 1973] (n° 1335). — Réponse [22 mai 1973] (p. 408, 409).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur la situation des veuves non salariées privées d'emploi. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étendre à celles d'entre elles qui seraient titulaires d'un diplôme de formation professionnelle et seraient inscrites comme demandeurs d'emploi le bénéfice des dispositions des décrets des 12 mars 1951 et 29 mars 1954. Il lui demande également s'il serait possible de donner à ces personnes priorité d'accès daans les centres de formation professionnelle des adultes et les centres conventionnés [8 mai 1973] (n° 1336). — Réponse [22 mai 1973] (p. 409 à 411).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur les problèmes posés pour le logement des personnes âgées. En effet, environ 60 p. 100 des logements occupés par des personnes âgées, locataires ou propriétaires, ont besoin de réparations importantes et sont dépourvus des conditions de confort les plus élémentaires. Si les aides accordées par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'action des offices d'habitations à loyer modéré présentent un aspect positif, il n'en demeure pas moins que ces interventions sont insuffisantes. C'est pourquoi il lui demande si, sous certaines conditions de ressources, des subventions ne pourraient être accordées aux personnes âgées, propriétaires de leur logement, qui font procéder à des travaux d'aménagement intérieur et, plus généralement, quelles mesures pourraient être prises afin de développer la construction de résidences-foyers et la restauration d'immeubles anciens réservés aux personnes âgées [10 mai 1973] (n° 1338). — Réponse [5 juin 1973] (p. 506 à 509).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les sapeurs-pompiers volontaires sont, pour leurs pensions d'invalidité en cas d'accident de service, assimilés aux victimes civiles de la guerre ; de ce fait, un sapeur atteint d'une incapacité de 85 p. 100 perçoit une indemnité mensuelle égale seulement à environ 450 francs. Eu égard à la modicité de cette somme par rapport à l'importance du service rendu bénévolement par les sapeurs-pompiers volontaires, il lui demande si le régime de cette indemnité ne pourrait faire l'objet soit d'une indexation

sur le S. M. I. C., soit d'un alignement sur le régime général de la sécurité sociale (attribution d'une pension égale à 50 p. 100 du salaire moyen de l'intéressé pendant les dix dernières années avec un minimum égal à la moitié du salaire plafonné retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale) soit toute autre solution permettant de revaloriser, dans un but de justice sociale, la pension d'invalidité des sapeurs-pompiers volontaires [7 juin 1973] (n° 1370).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur la composition des assemblées générales des fédérations départementales de chasseurs. En application de l'article 9 d'un arrêté ministériel du 26 juin 1963, les seules personnes physiques susceptibles de participer à ces assemblées générales sont, outre bien sûr les membres du conseil d'administration, celles qui sont à jour de leur cotisation et qui possèdent un droit de chasse sur un territoire du département d'au moins 50 hectares. Cette dernière disposition très restrictive empêche un grand nombre de chasseurs de participer aux assemblées générales. C'est pourquoi il lui demande si cette clause, qui paraît peu justifiée, ne pourrait être purement et simplement supprimée [13 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] (n° 1387).

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'intérieur* que l'extrême concision avec laquelle il a été répondu à sa question écrite n° 12809, relative à l'attribution aux communes d'une subvention globale d'équipement, ne lui a pas donné entière satisfaction. Il s'étonne en particulier de l'importance des délais nécessaires à la mise au point d'un texte explicitement prévu par le décret du 10 mars 1972 et qui ne semblait pas devoir soulever de problèmes particuliers. C'est pourquoi il demande s'il existe un lien entre la publication du décret prévu et le déblocage des fonds actuellement inscrits au fonds d'action conjoncturelle et, dans la négative, à quelle date ledit décret pourra être publié [13 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] (n° 1388).

Questions orales avec débat :

M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'afin de permettre aux caisses d'épargne de faire face aux conditions actuelles de la concurrence et d'augmenter les ressources qu'elles sont susceptibles de mettre à la disposition des collectivités locales pour le financement des équipements collectifs, il paraît souhaitable de modifier les règles qui les régissent. C'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens, en particulier si des comptes de chèques pourraient être ouverts dans les caisses d'épargne, ce qui permettrait, corrélativement, de rendre plus libérales les modalités d'utilisation des excédents de celles-ci [10 avril 1973] (n° 9). — Discussion [8 mai 1973] (p. 291 à 295).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur les difficultés que connaît actuellement l'institut de développement industriel. Il apparaît, en effet, que les moyens de financement de cet établissement sont nettement insuffisants eu égard aux missions qui lui ont été confiées, notamment dans le domaine de l'aide aux entreprises moyennes, dont le développement est une des conditions de l'expansion économique et de l'aménagement harmonieux du territoire. C'est pourquoi il demande quelles mesures pourraient être prises afin de doter l'institut de développement industriel d'un capital suffisamment important, lui permettant de faire face aux demandes de prêts, très souvent justifiées, qui lui sont présentées [10 mai 1973] (n° 25). — Discussion [5 juin 1973] (p. 544 à 546).

M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur la situation actuelle du marché de la viande, laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation. En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser leurs exploitations, en particulier les bâtiments d'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises. C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotations et la création d'un label pour les races à viande [13 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] et [Débats. — 12 octobre 1973] (n° 70).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, à sa **question orale n° 1307** (*cf. supra*) [3 mai 1973] (p. 257) ; lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1317** (*cf. supra*) (p. 261). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet le **règlement de la situation des rapatriés** [8 mai 1973] (p. 289). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale ayant trait à la **réglementation des caisses d'épargne** (*cf. supra*) [8 mai 1973] (p. 291, 292 ; 295). — Est entendu lors de la réponse de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, à sa **question orale n° 1334** (*cf. supra*) [22 mai 1973] (p. 408) ; lors des réponses de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, et de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1335** (*cf. supra*) [p. 409] ; lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1336** (*cf. supra*) (p. 410, 411). — Est entendu lors de la réponse de M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1338** (*cf. supra*) [5 juin 1973] (p. 508). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 25 ayant trait aux **difficultés de l'Institut de développement industriel** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 544 à 546). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1638 à 1642). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article, ainsi que les articles* 2, 3 *et* 4, *ayant pour objet de présenter les caractères de principes généraux d'orientation devant gouverner les activités commerciales et artisanales* (p. 1688) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1689) ; Art. 2 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article concernant la mise en œuvre des principes dans les domaines de l'enseignement et de la formation continue* (p. 1690) ; accepte *les modifications proposées par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat* (p. 1690, 1691) ; Art. 3 : *son amendement tendant à apporter une modification d'ordre rédactionnel aux dispositions de cet article relatif aux conditions exigées pour les nouvelles implantations d'entreprises commerciales et artisanales et à l'aide technique et financière que leur apporte l'Etat* (p. 1692) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé :* « Article 3 *bis. — Les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires pour empêcher toutes pratiques discriminatoires injustifiées dans les relations tant entre producteurs et revendeurs qu'à l'égard des consommateurs.* » (p. 1693) ; Art. 7 : *son amendement, ainsi que celui de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter* in fine *cet article par la phrase suivante : « Cette harmonisation* [des régimes des commerçants et artisans avec le régime général de sécurité sociale] *devra être totale au plus tard le* 31 *décembre* 1977. » *et les amendements de M. Jacques Pelletier et de M. Marcel Lucotte tendant à fixer l'échéance de cette harmonisation « au terme du VIe Plan »* (p. 1698, 1699) : *amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Hector Viron, tendant à compléter cet article par quatre nouveaux alinéas relatifs aux régimes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie dont pourraient bénéficier les commerçants et artisans* (p. 1700) ; Art. 7 *bis : amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article relatif à la recherche d'un aménagement de l'assiette des charges sociales* (p. 1701) ; *amendement de M. Jean Francou tendant à une nouvelle rédaction, plus restrictive, de cet article* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à proposer une rédaction où les termes « différentes catégories d'entreprises » se substituent au mot « entreprise »* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Cet objectif devra être atteint au plus tard le 31 décembre 1977. »* (p. 1702) ; Art. 13 : *amendement de M. Robert Schwint, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 5 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 (deuxième alinéa de l'article), ayant pour objet de porter de « trois mois » à « six mois » le délai maximum pour le versement des cotisations en retard* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article 13, à insérer un article qui autoriserait un versement forfaitaire pour certains commerçants et artisans en retard de leurs cotisations* (p. 1703) ; Art. 14 : *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant tous les deux à remplacer, par un seul alinéa, les deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article 8-I de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 qui énumèrent les risques couverts par les prestations de base* (p. 1704) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant, dans le même texte modificatif, à ajouter les « frais de cure thermale » dans les risques couverts par les prestations de base* (ibid.) ; Art. 15 *bis : amen-*

dements de M. Jean-Pierre Blanchet, de M. Jean Filippi et de M. Roger Poudonson tendant tous les trois à supprimer cet article ayant pour objet de transférer à la caisse nationale d'assurance maladie les attributions actuellement dévolues aux caisses mutuelles régionales en matière de contrôle médical (p. 1706) ; *amendement de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article afin de restituer aux caisses mutuelles régionales leurs attributions* (p. 1707) ; Art. 15 *quater : amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au calcul des cotisations versées par les assurés* (p. 1708) ; Art. 15 *quater-1 : amendements de M. Octave Bajeux et de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, l'un à modifier, l'autre à compléter cet article en vue d'une exonération progressive des cotisations versées par les assurés retraités et par les conjoints bénéficiaires d'une pension de réversion dans le cadre de l'harmonisation des régimes de sécurité sociale* (p. 1709) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à faire bénéficier de l'exonération les retraités dont les revenus excèdent non pas « un montant fixé par décret », mais « une fois et demie le plafond prévu pour l'obtention de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité »* (ibid.) ; *amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à la révision annuelle du plafond de ressources* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, avant l'article 15* quinquies, *à insérer un article visant à la prise en compte des cotisations versées au cours des dix meilleures années pour le calcul de la pension de l'assuré* (p. 1710) ; Art. 15 *quinquies : son amendement d'ordre technique au début de cet article* (ibid.) ; Art. 15 *sexies : amendement de M. Robert Schwint et amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à compléter le premier alinéa de cet article de telle sorte que le réajustement des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans ait pour objectif la retraite à soixante ans sur la base d'une pension égale à 80 p. 100 du salaire minimum de croissance* (p. 1711) ; *amendement de M. Roger Poudonson tendant à compléter la fin du même alinéa par une disposition stipulant que « leur revalorisation* [des prestations] *devra correspondre à l'augmentation du coût de la vie. »* (p. 1712) ; *amendements de M. Octave Bajeux, de M. Hector Viron (soutenu par M. André Aubry) et de M. Marcel Fortier (soutenu par M. Paul Malassagne) tendant tous les trois à proposer une nouvelle rédaction, mais différente, du dernier alinéa qui fixe l'échéance du réajustement* (p. 1713) ; Art. 15 *septies : amendement de M. Robert Schwint tendant à supprimer, pour harmonisation, le mot « progressivement »* (p. 1714) ; Avant l'art. 10 : *amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant à insérer un article additionnel qui améliorerait les conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice instituée par la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972* (p. 1715) ; Art. 11 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le premier alinéa du texte proposé pour l'article 10-1 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972, par la phrase suivante : « Lorsqu'il s'agit d'une veuve, la condition d'âge est celle exigée pour l'attribution des pensions de réversion des régimes d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales. » et amendement de M. Jean-Pierre Blanchet ayant le même objectif* (p. 1717) ; Art. 16 : *amendement de M. Marcel Lucotte, au premier alinéa de cet article, tendant à inclure les chambres d'agriculture dans les organismes participant à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme* (p. 1718) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Les études économiques nécessaires à la préparation des documents prévisionnels d'organisation commerciale et artisanale peuvent être réalisées à l'initiative des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers. »* (p. 1718, 1719) ; Art. 17 : *son amendement tendant à supprimer cet article dont les dispositions sont reprises dans l'alinéa nouveau à l'article 16 ci-dessus* (p. 1719) ; Art. 23 : expose les buts poursuivis par la commission des affaires économiques sur le problème de la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial, objet de cet article (p. 1723) ; *amendement de M. Francis Palmero tendant à supprimer cet article* (p. 1724) ; *amendements de M. Charles Alliès, de M. Fernand Chatelain, de M. Jean Collery (soutenu par M. Roger Poudonson) et de M. Jean Filippi tendant tous les quatre à proposer une nouvelle rédaction, mais de conception différente, de cet article* (p. 1728 ; 1729). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 21 : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux attributions dévolues à la commission départementale d'urbanisme commercial dans l'implantation de nouveaux magasins* (p. 1743) ; *amendement de M. André Armengaud aux premier et deuxième alinéas de cet article, tendant à préciser que ladite commission ne « statue » pas, mais « est consultée » sur les demandes d'autorisation de créations* (p. 1744) ; *amendement de M. Jean Francou, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... les demandes d'autorisation* [de nouveaux commerces]*... », à ajouter les mots : « et d'avis »* (p. 1747) ; Art. 22 : *son amendement, au troisième alinéa de cet article tendant, pour les communes ayant une population inférieure à 5.000 habitants, à soumettre à l'autorisation de la commission départementale les projets : « de constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors-œuvre supérieure à 1.000 mètres carrés ou d'une surface de vente supérieure à 500 mètres carrés. »* (p. 1749) ; Art. 23 *bis : son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire désigné par le préfet. »* (ibid.) ; Art. 22 (*suite*) : retire *son amendement au troisième alinéa et y substitue un sous-amendement tendant à remplacer* in fine *les mots : « 30.000 habitants » par les mots : « 20.000 habitants » dans l'amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, ainsi rédigé : « De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors œuvre supérieure à 3.000 mètres carrés, ou d'une surface de vente supérieure à 1.500 mètres carrés, les surfaces précitées étant ramenées, respectivement, à 2.000 et 1.000 mètres carrés dans les communes dont la population est inférieure à 30.000 habitants ; »* (p. 1751) ; Art. 25 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial* (p. 1752) ; *sous-amendement de M. Roger Poudonson, à l'amendement ci-dessus, tendant à substituer les élus locaux aux parlementaires et les représentants des consommateurs aux membres désignés par les associations les plus représentatives* (p. 1753) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 25, à insérer un article ainsi rédigé : « Les dispositions prévues aux articles 21 à 25 de la présente loi sont applicables à toutes les demandes en instance pour lesquelles aucune décision n'a encore été prise. »* (p. 1754) ; Art. 28 : *son amendement tendant à exclure les communes classées « communes touristiques » des bénéficiaires par priorité des prêts de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales* (p. 1755 ; 1756) ; Avant l'art. 36 *bis : deux amendements de M. Jean Francou tendant à insérer deux articles additionnels, l'un pour les commerçants, l'autre pour les artisans, qui permettraient de faire des conditions privilégiées de crédit et d'accorder des concours financiers particuliers à ceux de ces catégories qui désireraient notamment se reconvertir après un stage de conversion ou qui désireraient s'installer en qualité de chef d'entreprise* (p. 1758) ; Art. 36 *bis : amendement de M. Roger Gaudon tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils* [les commerçants] *pourront, en particulier, percevoir des prêts du fonds de développement économique et social et des sociétés de développement régional. »* (p. 1760) ; Art. 36 *ter : son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa octroyant aux artisans des concours financiers particuliers destinés aussi à faciliter « l'installation d'entreprises dans des zones artisanales situées à l'intérieur des zones urbaines nouvelles ou rénovées. »* (p. 1761) ; Art. 36 *quater : son amendement tendant à remplacer les mots : « ... les chefs d'entreprise... », par les mots : « ... les commerçants et artisans... »* (ibid.) ; Art. 36 *quinquies : son amendement de coordination tendant à supprimer cet article* (cf. article précédent) (*ibid.*) ; Art. 36 *sexies : son amendement tendant, entre les deuxième et troisième alinéas de cet article, à insérer un alinéa rédigé comme suit : « Le conseil du crédit à l'artisanat devra établir un rapport proposant des solutions aux problèmes relatifs au financement des entreprises artisanales. Ce rapport devra être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires avant le 1er janvier 1975. »* (ibid.) ; le retire (p. 1762) ; Art. 36 *septies : amendement de M. Jean Francou et amendement de M. Marcel Lucotte, soutenu par M. Pierre Croze, à l'avant-dernier alinéa de cet article, tendant à étendre au secteur privé la garantie que l'Etat accorde aux sous-traitants du secteur public* (ibid.) ; Après l'art. 36 *octies : amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de modifier les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêts économique* (p. 1765, 1766). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Après l'art. 37 : *amendement de M. Jean Francou tendant à insérer un article additionnel relatif au degré d'impositions des commerçants et artisans qui cessent temporairement d'exploiter leur fonds* (p. 1797, 1798) ; Art. 39 : *son amendement tendant à supprimer les alinéas I et II de cet article relatifs à la rémunération que perçoivent les commerçants et artisans qui suivent, soit un stage de conversion, soit un stage de promotion professionnelle* (p. 1798, 1799) ; le retire (p. 1799) ; *son amendement rédactionnel au début de l'alinéa III de cet article* (ibid.) ; Art. 40 : *son amendement*

d'harmonisation au début de cet article (ibid) ; Art. 41 : observations sur la teneur de cet article et sur celle de ses suivants (p. 1801, 1802) ; *amendements de Mme Marie-Thérèse Goutmann (soutenu par Mme Catherine Lagatu) et de M. Léon Eeckhoutte tendant tous les deux à supprimer cet article* [modification du second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail] *qui institue le pré-apprentissage dès l'âge de quatorze ans dans toute entreprise agréée* (p. 1803) ; *amendement de M. Jean Francou tendant à permettre également le pré-apprentissage aux jeunes « non admis en troisième année du cycle moyen s'ils justifient d'un avis favorable d'orientation professionnelle »* (p. 1805) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de la dernière phrase du texte présenté pour le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail visant à préciser que ce pré-apprentissage ne concerne que le secteur commercial et artisanal* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Lucotte tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour remplacer ledit second alinéa par un nouvel alinéa visant à inclure la petite et moyenne entreprise susceptible d'accueillir des stagiaires* (p. 1806, 1807) ; Art. 41 *bis :* retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les conditions dans lesquelles s'effectuent les stages des élèves inscrits dans une classe du cycle moyen comportant un enseignement alterné* (p. 1808) ; propose *une modification d'ordre rédactionnel à l'amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, sur cet article* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Francou tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux relatifs au contenu de la convention qui doit normalement être conclue entre le chef d'entreprise agréée et l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève* (p. 1809) ; Après l'art. 41 *bis : amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé sur sa proposition : « Les dispositions de la dernière phrase du second alinéa, celles du troisième alinéa de l'article* 41, *ainsi que les dispositions de l'article* 41 bis, *sont valables jusqu'à la promulgation de la loi sur la réforme des enseignements du second degré et, au plus tard, jusqu'au* 1er *septembre* 1976 » (p. 1809, 1810) ; Art. 42 : *son amendement d'harmonisation tendant à remplacer les mots : « ... au chef d'entreprise artisanale... », par les mots : « ... au chef d'entreprise commerciale ou artisanale... »* (p. 1810) ; Art. 43 : *amendement de M. Pierre Schiélé, soutenu par M. Michel Kauffmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'objectif, à l'organisation des stages et à leur sanction* (p. 1811) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Francou tendant, après l'article* 43, *à insérer un article nouveau ayant pour objet de préciser les conditions qualitatives de la création des entreprises artisanales* (p. 1812) ; Art. 45 : retire *son amendement et se rallie à celui de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, ayant le même objet* (p. 1813). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : expose les objectifs de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés (p. 1831, 1832) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article afin de permettre d'appliquer aux professionnels susvisés un abattement d'assiette de* 20 p. 100 *sur la partie des bénéfices inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale* (p. 1834) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants, avec celui applicable aux salariés sera poursuivi en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. »* (p. 1836) ; le rectifie (p. 1837, 1838) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « La neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée. »* (p. 1839) ; *son amendement tendant, au début de ce même alinéa, à remplacer les mots : « La neutralité de l'impôt... », par les mots : « L'équité fiscale... »* (p. 1839, 1840) ; *amendement de M. Roger Poudonson (soutenu par M. Raoul Vadepied) tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article* (rôle dévolu au Conseil des impôts dans la perspective du rapprochement), *amendement de M. Yves Durand tendant à proposer une nouvelle rédaction du même alinéa et son amendement de forme audit alinéa* (p. 1840) ; *amendement rectifié de M. Yves Durand* (p. 1841) ; Articles additionnels : *amendement de Mme Brigitte Gros tendant, après l'article* 5, *à insérer un nouvel article qui créerait le « salaire fiscal » des commerçants et artisans* (p. 1842) ; *amendements de M. Henri Tournan, de M. Jean Francou et de M. Roger Gaudon tendant tous les trois à insérer également un nouvel article qui vise à demander au Gouvernement un aménagement de la taxe à la valeur ajoutée* (ibid.) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel concernant le relèvement des chiffres limites pour l'application de la franchise et des décotes en matière de taxe à la valeur ajoutée* (p. 1843) ; Art. 5 *ter : amendement de M. André Armengaud tendant à considérer que les forfaits doivent tenir compte non « de l'amenuisement des charges et de l'accroissement contenu des charges » mais de « l'évolution des marges dans l'activité considérée et de celle des charges imposées à l'entreprise »* (p. 1845) ; Art. 6 : pose six questions au Gouvernement à l'occasion de cet article (p. 1846) ; *son premier amendement tendant à remplacer la première phrase du premier alinéa de cet article par le texte suivant : « Le Gouvernement déposera, avant le* 15 *décembre* 1973, *un projet de loi portant réforme des finances locales et consacrant une redistribution des ressources fiscales globales entre l'Etat, le département et les communes. Ce projet portera notamment réforme de la contribution des patentes et définira la ressource appelée à la remplacer. »* (p. 1848) ; *son second amendement tendant à remplacer les mots : « ... tiendra compte de... », par le mot : « maintiendra » au début de la seconde phrase de ce même alinéa ainsi rédigée : « Cette dernière* [la ressource locale] *tiendra compte de la situation particulière... »* (p. 1848, 1849) ; *amendements de M. Roger Gaudon (soutenu par M. Fernand Chatelain), de M. Yves Durand, de M. Henri Tournan (soutenu par M. Robert Laucournet) et son premier amendement rectifié au premier alinéa de cet article* (p. 1849) ; *amendement de M. Yves Durand repris par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances* (p. 1849, 1850) ; Art. 12 *bis* et additionnel 6 *bis : son premier amendement tendant, après l'article* 6, *à insérer un article additionnel* 6 bis *reprenant les dispositions de l'article* 12 bis *ainsi rédigé : « Le Gouvernement déposera, lors de la discussion du projet de loi de finances pour* 1974, *un amendement prévoyant un nouvel allégement du droit de mutation à titre onéreux en faveur des petits commerçants et artisans. » et son second amendement tendant, en conséquence, à supprimer ledit article* 12 bis (p. 1851) ; Après l'art. 6 *bis : amendement de M. Yves Durand et amendement de M. Roger Poudonson (soutenu par M. Raoul Vadepied) tendant chacun à insérer un article additionnel qui vise à une réduction du taux de la patente, le premier, de* 20 p. 100 *à compter du* 1er *janvier* 1974 *pour les entreprises ayant moins de cinq salariés, le second, de* 30 p. 100 *à compter de la même date pour les entreprises ayant moins de dix salariés* (p. 1852) ; Art. 29 : *amendement rectifié de M. André Armengaud tendant à compléter l'alinéa* 1° *de cet article dans le but d'interdire également les pratiques discriminatoires en matière de « conditions de paiement »* (p. 1853) ; *amendement de M. Maurice Blin tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa stipulant que les interdictions qu'il vise « ne s'appliquent pas aux pratiques commerciales d'appui aux points de vente »* (p. 1854) ; *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à proposer une rédaction modulée de l'alinéa* 2° *de cet article* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article* (cf. *infra* article additionnel 30 *bis*) *(ibid.) ; amendement de M. Josy-Auguste Moinet, soutenu par M. René Touzet, tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa interdisant la discrimination en matière de ventes promotionnelles* (p. 1854, 1855) ; Article additionnel 30 *bis : son amendement reprenant pour cet article les dispositions du dernier alinéa de l'article* 29 *ainsi rédigé : « Les ventes directes aux consommateurs et la commercialisation des productions déclassées pour défauts, pratiquées par les industriels, sont soumises à une réglementation fixée par décret. »* (p. 1855) ; Après l'art. 30 *bis* et avant l'art. 31 : *amendements de M. André Armengaud, de M. Roger Gaudon, de M. Michel Kauffmann (soutenu par M. Alfred Kieffer) et de M. Jean Francou tendant tous les quatre à insérer un article additionnel ayant pour objectif la meilleure concurrence possible entre les diverses formes de commerce de détail, notamment par la communication du producteur, ou du grossiste, à son revendeur des barèmes et des conditions de vente* (p. 1856) ; Art. 31 : *amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet (soutenu par M. Marcel Lucotte) affecté du sous-amendement de M. Marcel Lucotte et du sous-amendement de M. Adolphe Chauvin (soutenu par M. Jacques Habert) tendant à proposer la rédaction suivante pour le premier alinéa de cet article : « Lorsqu'elles ne sont pas liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux, la remise de tout produit ou la prestation de tout service faites à titre gratuit par tout commerçant détaillant ou tout prestataire de services sont interdites, sauf au bénéfice d'institutions de bienfaisance. »* (p. 1857) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Toutefois, demeurent autorisées la remise à titre gratuit d'objets de faible valeur marchande présentant le caractère d'échantillons, de supports publicitaires ou d'appuis de ventes, ainsi que la prestation à titre gratuit de menus services. »* (p. 1858) ; le complète *par un alinéa supplémentaire ainsi rédigé : « Demeure également autorisé, à l'occasion d'une offre spécifique et personnelle, l'envoi sur demande, à titre gratuit et sans condition d'achat, de spécimens de même nature que le produit offert. »* (ibid.) ; Article additionnel 31 *bis : amende-*

ment de M. Octave Bajeux tendant à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Le paiement par les entreprises commerciales de leurs achats de produits alimentaires périssables ne doit pas excéder un délai de quinze jours suivant la fin du mois de livraison. » (p. 1859) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à rétablir l'*article 33 *qui prévoyait l'interdiction de certaines pratiques, telles que jeux, concours ou loteries, organisées à des fins publicitaires et pouvant faire naître l'espérance d'un gain en nature ou en espèces* (p. 1860) ; *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, ayant le même objet* (p. 1861) ; Art. 33 *bis* : *amendement de M. Robert Bruyneel tendant à supprimer cet article qui détermine les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les ventes à perte* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Roger Gaudon tendant, après l'article* 33 quater, *à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Il est institué un jour obligatoire de fermeture hebdomadaire pour toutes les entreprises commerciales et artisanales. »* (p. 1862) ; Art. 34 : *amendements de M. André Armengaud, de M. Joseph Voyant et de M. Marcel Lucotte tendant tous les trois, au début du paragraphe I de cet article, après les mots : « Est interdite toute publicité... », à insérer les mots : « faite de mauvaise foi »* (p. 1863) ; *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, au troisième alinéa du paragraphe II de cet article, tendant à préciser que la « mainlevée* [de la décision de cessation de la publicité] *peut être donnée par la juridiction qui l'a ordonnée ou qui est saisie du dossier »* (p. 1864) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du même alinéa au même paragraphe* (ibid.) ; *amendements de M. Marcel Lucotte, de M. Joseph Voyant, de M. Maurice Blin et les deux amendements de M. André Armengaud aux quatrième et cinquième alinéas de ce même paragraphe relatifs à la publication du jugement en cas de condamnation pour infractions en matière d'annonces publicitaires* (p. 1865) ; Art. 35 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à refuser aux organisations professionnelles non syndicales et aux associations de commerçants et d'artisans le pouvoir d'exercer l'action civile et amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Pierre Schiélé, leur reconnaissant au contraire cette possibilité* (p. 1867) ; Art. 36 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « L'agrément ne peut être accordé qu'aux associations indépendantes de toutes formes d'activités professionnelles. » et sous-amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à compléter le texte ci-dessus par les dispositions suivantes : « Toutefois, des associations émanant de sociétés coopératives de consommation régies par la loi du 7 mai* 1917 *et des textes subséquents pourront être agréées si elles satisfont par ailleurs aux conditions qui seront fixées par le décret susvisé. »* (p. 1867, 1868) ; Art. 49 A : *son amendement tendant à préciser que la consultation annuelle se fera non seulement auprès des organisations professionnelles, mais aussi auprès des assemblées consulaires* (p. 1868) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à stipuler que le rapport annuel que devra présenter le Gouvernement devra porter « plus particulièrement sur le coût des aides diverses prévues »* [au présent projet de loi] *(ibid.) ; son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par une phrase rédigée comme suit : « Ce rapport devra comporter les observations présentées par les organismes consultés. »* (p. 1869) ; Article additionnel : *amendement de M. Roger Gaudon tendant, avant l'article* 49, *à insérer un article additionnel relatif au prix des loyers lors du renouvellement du bail* (ibid.) ; Art. 50 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « Des décrets en Conseil d'Etat pourront intégrer les dispositions de la présente loi relatives à la concurrence dans les lois et ordonnances en vigueur. Ces décrets ne pourront apporter à ces textes que les adaptations de forme nécessaires, à l'exclusion de toute modification de fond. »* (p. 1870) ; le retire *(ibid.)* ; Art. 51 : observations sur la teneur de l'article *(ibid.)* ; Art. 51 *bis* : *son amendement d'harmonisation tendant à supprimer cet article* (p. 1871) ; observations finales à l'occasion de la discussion du projet de loi (p. 1871, 1872). — **Deuxième lecture** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2920, 2921). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, pour le deuxième alinéa de cet article, à reprendre le début du texte adopté par le Sénat en première lecture pour cet article* (p. 2926) ; Art. 2 : *son amendement tendant à reprendre la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture pour cet article* (p. 2927) ; Art. 5 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à supprimer du premier alinéa de cet article ce qui tendrait à accréditer l'idée d'une fraude de la part des commerçants et artisans dans la connaissance de leur revenu* (ibid.) ; *son amendement tendant, après le même premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'équité fiscale à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée. »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « Le Gouvernement étudiera les moyens d'améliorer la connaissance des revenus, ainsi que les mesures propres à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux visés au premier alinéa ci-dessus, en vue d'aboutir à l'égalité fiscale au 1er janvier* 1978. *Le rapport élaboré à cet effet par le Gouvernement sera déposé sur le bureau des Assemblées parlementaires avant le 1er janvier* 1975. » (p. 2928) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à proposer une nouvelle rédaction de ce même alinéa* (p. 2928, 2929) ; Art. 5 *bis* A : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction, votée par le Sénat en première lecture* (p. 2929) ; se rallie *à l'amendement de M. Yves Durand* (p. 2930) ; Art. 5 *bis* : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [représentation du contribuable au sein de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires (p. 2931) ; Art. 5 *quater* : *son amendement tendant à rétablir le texte adopté par le Sénat en première lecture* (ibid.) ; Art. 29 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande, son barème de prix et ses conditions de vente. »* (p. 2932) ; Art. 31 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « ... la remise de tout produit... », à ajouter les mots : « par tout commerçant ou prestataire de services. »* (p. 2933) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui autoriserait les distributions gratuites de spécimens de la série ou de la collection lorsqu'elles servent d'appui à une opération de vente* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « Lorsqu'elles sont liées à une vente ou à une prestation de service à titre onéreux, ces opérations* [remises de tout produit à titre gratuit aux consommateurs] *ne doivent pas excéder un pourcentage, fixé par décret, de la valeur de la vente ou de la prestation* (p. 2934) ; *son amendement tendant à rétablir le quatrième alinéa de cet article adopté par le Sénat en première lecture concernant la vente par correspondance avec envoi d'échantillons* (p. 2935) ; *son amendement tendant à la suppression du paragraphe II de cet article qui vise à l'interdiction des loteries commerciales* (p. 2935, 2936) ; Art. 31 *bis* : répond à M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, qui demande le rejet de cet article (p. 2936, 2937) ; Art. 33 *bis* : *son amendement tendant à maintenir la suppression votée par le Sénat en première lecture de cet article relatif au renforcement de la sanction des ventes à perte* (p. 2937) ; Art. 34 : *son amendement tendant, pour le sixième alinéa du paragraphe* II *de cet article, à reprendre la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture* (p. 2938) ; Art. 7 : *son amendement tendant à maintenir la suppression du mot « progressivement » votée par le Sénat en première lecture* (p. 2939) ; le retire *(ibid.)* ; Art. 7 *bis* : *son amendement tendant à reprendre pour les mots : « de l'entreprise », le pluriel adopté par le Sénat en première lecture* (ibid.) ; Art. 15 *ter* : *son amendement tendant, au second alinéa de cet article, à reconnaître également à la caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés une mission d'animation et de contrôle de l'action des caisses mutuelles régionales* (p. 2940) ; Art. 15 *quater* : *amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la fixation des cotisations de sécurité sociale et à la détermination par décret des cas d'exonération totale ou partielle* (ibid.) ; Art. 15 *quater*-1 : *amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui définit ainsi avec précision quelle sera, dans le cadre de l'harmonisation prévue à l'article* 7, *la situation des retraités et son sous-amendement d'ordre rédactionnel* (p. 2941) ; Art. 19 : *son amendement tendant, à la fin du dernier alinéa de cet article, à ajouter la phrase suivante : « Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et leurs assemblées permanentes peuvent contracter des emprunts auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales » et sous-amendement de M. Marcel Lucotte tendant à prévoir que les emprunts peuvent également être contractés auprès « de la caisse des dépôts et consignations »* (p. 2942) ; Art. 22 : *amendement de M. Fernand Chatelain au paragraphe* 1° *de cet article tendant à réduire la superficie des nouveaux magasins de commerce de détail pour la création desquels une autorisation doit être sollicitée de la commission départementale d'urbanisme commercial* (ibid) ; Art. 25 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial* (p. 2943) ; *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à préciser qu'au moins sept des neuf membres représentant les activités commerciales et artisanales devraient être des représentants du petit commerce* (p. 2944) ; Art. 41 : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann, soutenu par M. Roger Gaudon,*

tendant à supprimer cet article qui introduit la notion d'enseignement alterné dans le livre II du code du travail (p. 2945) ; *son amendement tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Ils* [les stages] *ne peuvent être effectués qu'auprès d'entreprises commerciales ou artisanales ou de petites ou moyennes entreprises »* (p. 2947) ; *sous-amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat tendant à proposer que l'amendement précédent vise à insérer un nouvel alinéa après le dernier alinéa de cet article* (p. 2947, 2948) ; Art. 43 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui réclame une certaine qualification technologique de l'artisan avant son installation* (p. 2948, 2949) ; Art. 45 : *amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à compléter* in fine *le second alinéa de cet article par une disposition stipulant que dans le cas où les entreprises artisanales sont assujetties au versement de la taxe de formation continue, « une convention est passée entre l'employeur et le fonds d'assurance-formation »* (p. 2950) ; Art. 49 A : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition stipulant que le rapport annuel, présenté par le Gouvernement, sur l'évolution des secteurs du commerce et de l'artisanat « devra comporter les observations présentées par les organismes consultés »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Roger Gaudon tendant, après l'article* 49 A, *à insérer un nouvel article relatif à la fixation du prix des loyers commerciaux lors du renouvellement du bail* (p. 2951) ; Art. 29 (seconde délibération) : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande son barème de prix et ses conditions de vente. »* (p. 2952). — **Commission mixte paritaire** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3108).

COGNIOT (M. GEORGES) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Questions orales avec débat :

M. Georges Cogniot demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si, devant la crise très profonde frappant l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, qui restent les lieux d'une sélection sociale sévère et dont les programmes, les méthodes et les examens sont mis en discussion, et devant la nécessité de revoir la formation des enseignants, à commencer par la suppression totale de l'auxiliariat, il ne juge pas nécessaire d'accepter une véritable discussion parlementaire des principales questions en suspens dans le domaine scolaire et universitaire [15 mai 1973] (n° 32). — Discussion [27 juin 1973] (p. 1004 à 1040).

M. Georges Cogniot demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** de fixer une bonne fois ses intentions relativement au cours des études et à leur sanction dans l'enseignement du deuxième degré, aux programmes et aux méthodes, après les déclarations peu cohérentes qui ont été faites par le Premier ministre et par lui-même, et cela sans concertation préalable avec les enseignants et les parents d'élèves [6 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] et [Débats. — 2 octobre 1973] (n° 64). — Discussion [30 octobre 1973] (p. 1512 à 1517).

Interventions :

*Dépose un amendement, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à introduire un article additionnel après l'*article 1er du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 580). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 32 ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** (cf. *supra*) [27 juin 1973] (p. 1011 à 1015). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 64 relative à l'**organisation de l'enseignement secondaire** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1512 à 1515 ; 1516). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la faveur dont jouit l'enseignement privé, sur l'abaissement de l'âge de la scolarité, sur l'absence réelle de gratuité de l'enseignement, sur le problème des maîtres auxiliaires, sur le malaise qui règne dans l'enseignement supérieur (p. 2469, 2470). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits consacrés à la recherche, sur le fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.), sur la situation du Commissariat à l'énergie atomique (C. E. A.), sur les activités du Centre national d'exploitation des océans (C. N. E. X. O.), sur le plan électronique civil (p. 2702, 2703).

COLIN (M. ANDRÉ) [Finistère].

Est nommé président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [4 avril 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport d'information établi par la délégation française au Parlement européen sur l'activité de cette assemblée en 1972 [24 mai 1973] (n° 281).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à l'examen du budget : I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur un historique du conflit du Proche-Orient et sur ses incidences dans les relations entre les U. S. A. et l'U. R. S. S., sur la solidarité européenne face à la crise de l'énergie née des réactions des pays arabes producteurs de pétrole, sur la nécessité de réaliser le plus rapidement possible l'unité de l'Europe, sur les objectifs que devrait poursuivre la prochaine conférence au sommet de Copenhague (p. 2225 à 2228). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la décentralisation des emplois tertiaires, sur la décentralisation dans le cadre de la réforme régionale, sur la nécessité de l'effort de l'Europe pour remédier aux déséquilibres structurels et régionaux (p. 2358, 2359).

COLIN (M. JEAN) [Essonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à améliorer les conditions de vie des riverains des aéroports [2 octobre 1973] (n° 1).

Questions orales :

M. Jean Colin expose à *M. le ministre de l'intérieur* les graves inconvénients qui résultent des insuffisances du boulevard périphérique, conçu sur trois voies seulement pour la partie comprise entre la porte de Sèvres et la porte d'Italie. Il précise que le courant de circulation très important en provenance de l'autoroute A 6 et de la branche C 6 ne peut s'écouler dans ce boulevard aux heures d'affluence, aussi bien le matin que le soir jusqu'à 20 h 30, et qu'il en résulte, sur l'autoroute A 6 notamment, des bouchons de circulation de l'ordre de 5 kilomètres. Il lui demande si des mesures sont envisagées pour soulager le trafic sur cette portion du boulevard périphérique et si, en particulier, l'accès direct à Paris à partir de l'église de Gentilly en direction de Denfert-Rochereau sera réalisé et dans quels délais approximatifs [19 mars 1973. — *J. O.* du 27 mars 1973] (n° 1308). — Réponse [25 avril 1973] (p. 200 à 202).

M. Jean Colin expose à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* les inquiétudes que fait naître, dans toute la partie du département de l'Essonne traversée par les deux rivières la Juine et l'Essonne, le projet de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, tendant à capter les eaux de ces deux cours d'eau, en vue d'alimenter la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il lui demande s'il n'estime pas opportun d'abandonner un tel projet, mis au point sans consultation du conseil général, et de nature à ruiner à la fois les activités agricoles basées sur la cressiculture et la pisciculture, les secteurs de la minoterie, de la papeterie et de l'imprimerie et la vocation touristique d'une région, jusqu'ici sauvegardée, à quelques kilomètres de la capitale. Il souhaite

aussi savoir si les redevances sur les prélèvements d'eau d'irrigation ne pourraient être réduites, notamment pour le secteur de la cressiculture, le classement en zone 1/1 arrêté par l'agence de bassin pour la quasi-totalité de cette région entraînant une charge insoutenable pour les agriculteurs concernés [2 avril 1973] (n° 1310). — Réponse [25 avril 1973] (p. 202, 203).

M. Jean Colin, se référant aux questions écrites n° 11293 du 22 mars 1972, posée par M. le sénateur Poudonson (réponse au *Journal officiel,* Sénat, en date du 17 mai 1972) et du 29 juillet 1972, posée par M. le député Jean-Claude Fortuit, demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de lui faire connaître si les facilités accordées dans son administration, à titre de décharges de service, en faveur des responsables syndicaux, ne devraient pas être, chaque année, revisées afin d'être mises en harmonie avec la politique définie par la circulaire de M. le Premier ministre en date du 24 septembre 1970, concernant l'exercice de mandats syndicaux. Il lui demande, en particulier, s'il ne lui semblerait pas équitable de modifier sensiblement les chiffres précédemment arrêtés, en tenant compte notamment pour l'année 1972-1973 des données fournies par les élections aux commissions paritaires du 15 décembre 1972. En effet, si l'on en juge par les chiffres indiqués dans les questions écrites susvisées, pour les années scolaires 1970-1971 et 1971-1972, la méthode actuellement suivie consiste simplement à accorder annuellement, à chaque organisation syndicale, un coefficient uniforme de majoration, ce qui est en contradiction avec le critère fondamental de représentativité, apprécié en fonction du nombre d'adhérents et des résultats, nécessairement fluctuants, obtenus à l'occasion des différentes élections professionnelles. Il lui demande, en outre, de lui préciser quels sont les quotas dont bénéficient pour l'année en cours les diverses organisations en cause dans ce domaine des décharges de service [2 avril 1973] (n° 1311). — Réponse [3 mai 1973] (p. 257 à 259).

M. Jean Colin expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'aux termes d'une circulaire parue au *Buletin de l'Education nationale* n° 9 du 1er mars 1973, il appartient aux chefs d'établissements de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des élèves et qu'au cas où des travaux s'avèrent nécessaires, ils doivent exiger leur exécution par les collectivités propriétaires, à savoir, le plus souvent, les communes. Cette circulaire étant, à n'en point douter, dictée par les circonstances, à la suite de la catastrophe du C. E. S. Edouard-Pailleron, il lui demande : 1° s'il estime normal de décider par voie de circulaire et de manière unilatérale, que les frais d'aménagement pour garantir la sécurité des enfants seront à la charge des collectivités locales, même dans le cas où les établissements ont été nationalisés. Il est précisé, en effet, à cet égard que s'agissant de plans types et de constructions réalisées sous le contrôle de l'Etat qui a demandé — et le plus souvent exigé — de conserver la maîtrise de l'ouvrage, les collectivités intéressées n'ont eu aucun rôle dans la conception des projets, ni aucun droit de regard dans leur réalisation ; 2° quelles sont les règles qui président à la sélection des entreprises habilitées à traiter avec ses services pour la réalisation des C. E. S. et des C. E. T., et en vertu de quels critères la liste très limitative de ces entreprises est-elle arrêtée ; 3° si la vogue des procédés industrialisés est véritablement source d'économies car nombre d'entreprises s'avèrent défaillantes en cours de chantier et les travaux non exécutés doivent être confiés ensuite, dans des conditions onéreuses, à d'autres entreprises plus sainement gérées [2 avril 1973] (n° 1312). — Réponse [3 mai 1973] (p. 259, 260).

M. Jean Colin se référant aux déclarations du Gouvernement selon lesquelles de nouveaux cantons seraient créés à bref délai pour tenir compte de l'évolution démographique et permettre aux zones en plein développement d'être représentées de manière plus équitable, demande à *M. le ministre de l'intérieur* de lui préciser si ce remaniement cantonal interviendra avant le renouvelement des conseils généraux d'automne et si les parlementaires concernés seront consultés quant à ses modalités. Il souhaite également savoir si des modifications sont prévues plus spécialement dans la région parisienne qui détient le record de l'augmentation démographique [5 juin 1973] (n° 1363). — Réponse [12 juin 1973] (p. 648 à 650).

M. Jean Colin expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* qu'il semble être question, depuis plusieurs années, de transférer dans le secteur du département de l'Essonne compris entre Palaiseau et Saclay, plusieurs grandes écoles qui sont actuellement à Paris. Ce projet semblant devoir se concrétiser rapidement à la suite d'une visite sur place de M. le Premier ministre à l'automne 1972, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir : 1° pourquoi le conseil général de l'Essonne n'a jamais été saisi, jusqu'alors, de l'ampleur des réalisations projetées qui vont affecter de manière directe ou indirecte près du cinquième du département et si l'assemblée départementale sera amenée à en délibérer bientôt ; 2° si des précisions peuvent être actuellement fournies sur la nature, l'importance et l'échelonnement et la date d'achèvement des diverses parties de cet immense ensemble ; 3° si les conséquences de celui-ci sur l'équilibre du département de l'Essonne, déjà victime de trop de novations discutables, ont bien été pesées, notamment quant aux problèmes des transports et quelles sont les mesures envisagées à cet égard [2 octobre 1973] (n° 1391). — Réponse [23 octobre 1973] (p. 1455 à 1457).

M. Jean Colin expose à *M. le ministre de l'intérieur* que depuis la réponse en date du 25 avril 1973 à sa question orale n° 1308, concernant les difficultés d'accès à Paris par l'autoroute A 6 en raison de la totale saturation du boulevard périphérique, qui en est le seul exutoire, la situation n'a fait qu'empirer et que le blocage se produit même aux moment de la journées considérés jusque-là comme heures creuses tandis que les difficultés augmentent encore en période de mauvais temps. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une situation qui devient chaque jour plus préoccupante et se trouve à la source de nombreux mécontentements. En particulier, il souhaiterait savoir si des dates peuvent être fixées pour la mise en place de mesures qui sont déjà bien définies et qui permettraient, notamment par la création de tobogans, d'obtenir très vite de sérieuses améliorations [2 octobre 1973] (n° 1392). — Réponse [6 novembre 1973] (p. 1560, 1561).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1308** (*cf. supra*) [25 avril 1973] (p. 201, 202) ; lors de la réponse de M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement, à sa **question orale n° 1310** (*cf. supra*) (p. 203). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1311** (*cf. supra*) [3 mai 1973] (p. 258, 259), et à sa **question orale n° 1312** (*cf. supra*) (p. 259, 260). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur à sa **question orale n° 1363** (*cf. supra*) [12 juin 1973] (p. 649). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1391** (*cf. supra*) [23 octobre 1973] (p. 1456, 1457). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1392** (*cf. supra*) [6 novembre 1973] (p. 1561). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 *ter* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui permettrait d'étendre l'exonération de l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée à certaines associations autres que les œuvres à caractère social ou philanthropique* (p. 1940). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la toxicomanie par l'usage du tabac, sur la pénurie de médecins et d'infirmières en milieu hospitalier, sur le fonctionnement en général de l'hôpital service public (p. 2336 à 2338 ; 2346).

COLLERY (M. JEAN) [Marne].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (protection de la nature et de l'environnement), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome XI).

Question orale :

M. Jean Collery appelle l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur les graves dangers que présentent le transport et le raffinage des hydrocarbures. La pollution de l'eau (rejet d'hydrocarbures, de phénols, de boues minérales) et de l'air (émission de dioxyde de souffre) imputable aux raffineries a des conséquences très dommageables notamment pour l'agriculture, la pêche, la conchyliculture et l'ostréiculture. Les raffineries, le stockage souterrain des hydrocarbures, leur transport par oléoduc, portent préjudice aux sites, peuvent polluer les nappes aquatiques souterraines et présentent des dangers pour la sécurité. Enfin, les transports maritimes d'hydrocarbures et les raffineries côtières sont parmi les premiers responsables de la pollution des mers et des rivages, notamment en Méditerranée. Il lui demande s'il peut exposer au Sénat : 1° quelle est l'étendue actuelle des dommages provenant des activités pétrolières ;

2° quelles mesures, si énergiques soient-elles, seraient nécessaires pour remédier à cette situation ; 3° quelles mesures ont été prises à ce jour et avec quels résultats ; 4° quel est le rôle joué par le ministère de la protection de la nature et de l'environnement dans la solution de ces problèmes, en particulier dans le choix des implantations d'installations pétrolières, et dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la prévention et à la répression des pollutions qui leur sont imputables [19 juin 1973] (n° 1376). — Réponse [26 juin 1973] (p. 942 à 944).

Question orale avec débat :

M. Jean Collery demande à *M. le ministre des affaires culturelles* quelle politique il compte suivre dans le domaine de l'édition pour assurer le développement de la lecture en France et une meilleure diffusion à l'étranger de nos productions en ce domaine [20 juin 1973] (n° 54). — Discussion [18 décembre 1973] (p. 3027 à 3031).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 13 : observations, au nom de M. Paul Caron, sur l'application de cet article aux sociétés civiles à caractère coopératif disposant d'un architecte salarié inscrit au tableau régional (p. 593). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement, à sa **question orale n° 1376** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 944). — Discussion des articles du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Art. 23 : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Poudonson, tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article* (p. 1726). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur les dispositions du paragraphe II de cet article concernant la déduction autorisée sur leurs revenus aux parents divorcés ayant des enfants de vingt et un ans à vingt-cinq ans poursuivant leurs études (p. 1934) ; Art. 13 : observations sur la teneur de cet article relatif aux taux de majoration des rentes viagères (p. 1952). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le régime des forclusions et sur la situation des victimes de la déportation du travail (p. 2085). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur ce que doivent être les objectifs primordiaux d'une politique de l'environnement qui doit tendre à la sauvegarde des équilibres naturels, à la protection des sites, à l'élimination de toutes les nuisances, au développement des espaces verts ; sur la nécessité d'une information à l'échelon local ; sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les divers départements ministériels ; sur la sensibilisation de l'opinion aux problèmes écologiques (p. 2497 à 2500). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les perspectives d'avenir de l'artisanat (p. 2620, 2621). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 54 relative à la **politique du Gouvernement dans le domaine de l'édition** (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3027 à 3029 ; 3031).

COLLOMB (M. FRANCISQUE) [Rhône].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économique et du Plan (industrie), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome II).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des évadés de guerre relevant de la fonction publique et sur celle des passeurs pour l'aide qu'ils ont apportée aux évadés (p. 2083). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget de ce ministère pour ce qui concerne l'industrie. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la construction automobile, sur la sidérurgie et le complexe de Fos. sur les industries mécaniques, sur la chimie, sur l'électronique, l'informatique et les télécommunications, sur les investissements, sur le problème de l'énergie et la crise pétrolière dans le cadre de la Communauté européenne et dans les rapports avec les Etats-Unis (p. 2677 à 2679).

COUDE DU FORESTO (M. YVON) [Deux-Sèvres].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail [*J. O.* Lois et décrets du 23 mars 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972]. (n° 234).

Rapport d'information fait, en application de l'article 22 du règlement au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le problème monétaire international [26 avril 1973] (n° 260).

Rapport d'information fait, en application de l'article 22 du règlement, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la situation économique et financière au printemps 1973 [7 juin 1973] (n° 297).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1971 [12 juin 1973] (n° 303).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, habilitant le Gouvernement à proroger la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes au détail de viandes de bœuf [28 juin 1973] (n° 346).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés [9 octobre 1973] (n° 6).

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 39).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [13 décembre 1973] (n° 79).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [13 décembre 1973] (n° 83).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France et approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France [13 décembre 1973] (n° 90).

Question orale :

M. Yvon Coudé du Foresto demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* quels ont été, jusqu'à présent, les frais d'installation de la base de Kourou, combien de tirs ont été effectués, quels sont les frais d'entretien et quelles sont les perspectives d'avenir [22 mai 1973] (n° 1350). — Réponse [5 juin 1973] (p. 517 à 519).

Questions orales avec débat :

M. Yvon Coudé du Foresto expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que l'inquiétude qui règne actuellement devant le chaos monétaire l'amène à recevoir, comme la plupart de ses collègues, de très nombreuses demandes de pros-

pectives devant lesquelles il est, bien entendu, désarmé. Il lui demande en conséquence de bien vouloir exposer à la fois les raisons profondes de la crise actuelle, de son déroulement et surtout d'évaluer ce qu'il est raisonnable d'envisager pour des solutions permettant d'y mettre fin dans l'intérêt non seulement de la France, mais également de la cohésion du Marché commun [12 avril 1973] (n° 10). — Discussion [19 juin 1973] (p. 771 à 783).

M. Yvon Coudé du Foresto expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que l'inquiétude qui règne dans les milieux informés concernant l'ampleur d'une crise latente d'approvisionnement énergétique, tant en quantité qu'en prix, n'a pas encore gagné l'opinion publique, qui, par conséquent, n'est pas disposée pour l'instant à entendre parler de mesures propres à atténuer cette menace. Il lui demande en conséquence quelles mesures la France compte prendre pour pallier toute éventualité en ce qui concerne nos approvisionnements énergétiques et s'il n'est pas grand temps de songer à l'exploitation de nouvelles formes d'énergie qui ne feraient pas exclusivement appel à des combustibles fossiles ou à des matières premières non renouvelables. Il demande également si des mesures ne sont pas à prévoir pour amener les gros consommateurs d'énergie à faire évoluer leurs techniques en vue de les adapter à d'autres approvisionnements. Il s'y ajoute la nécessité de ne pas continuer à contribuer à la dégradation de la nature par une pollution dont l'opinion publique elle-même dénature parfois les sources [12 avril 1973] (n° 11). — Discussion [5 juin 1973] (p. 521 à 544).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 183). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **réglementation des caisses d'épargne** [8 mai 1973] (p. 293, 294). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1350** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 518, 519). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 11 relative à la **politique en matière d'énergie** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 522 à 526 ; 531 ; 543, 544). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1971** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 666, 667). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **crise monétaire internationale** (cf. *supra*) [19 juin 1973] (p. 771 à 774 ; 783) ; Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **habilitant le Gouvernement à proroger la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes au détail de viandes de bœuf** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1102, 1103, 1104). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés** [9 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1340 à 1342 ; 1344). — Discussion de l'article unique. — *Son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à porter de « cinq jours » à « quinze jours », puis à dix jours, à la demande du Gouvernement, le délai accordé aux sociétés pour s'acquitter du versement de l'acompte* (p. 1344). INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi :* **« Projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt bénéficiant de certains avantages fiscaux. »** (p. 1347). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1892 à 1897). — Son refus de s'associer à la motion présentée par M. Jacques Duclos et soutenue par M. Roger Gaudon tendant à opposer la question préalable à la poursuite du débat (p. 1916). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à insérer un nouvel article, lequel, grâce à une série de mesures (imposition des personnes, impôt sur le capital, etc.) présente un nouveau régime fiscal français* (p. 1933) ; Après l'art 2 *bis : amendement de M. Auguste Amic, tendant à insérer un article additionnel relatif à la liquidation des droits de mutation à titre gratuit dans le cas d'insolvabilité du débiteur* (p. 1934) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe III de cet article relatif à la prise en compte, dans le total des revenus des parents, des dépenses occasionnées pour les enfants de vingt et un à vingt-cinq ans justifiant de la poursuite de leurs études* (p. 1934, 1935) ; Art. 6 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à ajouter* in fine *un paragraphe IV à cet article dans le but de ne pas rendre applicable à la Corse l'augmentation prévue de l'impôt sur les alcools* (p. 1936) ; Art. 6 *ter : son amendement tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujettis les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1936, 1937) ; Articles additionnels : *amendement de M. André Armengaud tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article nouveau stipulant que la taxation sur les plus-values foncières, prévue aux articles* 244 bis *et* 150 quater *du code général des impôts, n'est pas applicable aux Français, victimes d'un rapatriement forcé, qui se reconvertissent en métropole* (p. 1939) ; *son amendement, à titre personnel, tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A compter du 1er janvier* 1974, *les sociétés anonymes, à l'exception des entreprises de presse, ne pourront être constituées, qu'elles fassent ou non appel public à l'épargne, qu'avec un capital minimum de* 250.000 *francs. »* (p. 1940, 1941) ; le rectifie comme suit : *« A compter du 1er janvier* 1974, *les sociétés anonymes ne faisant pas appel public à l'épargne, à l'exception des entreprises de presse, ne pourront être constituées qu'avec un capital minimum de* 250.000 *francs. »* (p. 1941) ; le retire (*ibid.*) ; invoque l'irrecevabilité de l'*amendement de M. Jacques Eberhard tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel* (p. 1941, 1942) ; *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel qui permettrait un échange des taux de la taxe à la valeur ajoutée frappant, d'une part, les terrains de camping et les gîtes ruraux, d'autre part, les hôtels de catégorie luxe* (p. 1942) ; Art. 12 A : *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant tous les deux à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement, avant le 1er juin 1974, d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale et fixation, pour 1974, des modalités provisoires de cette compensation] (p. 1943) ; *son amendement tendant à une rédaction modulée de cet article* (ibid.) ; le retire (p. 1949) ; *amendement de M. Lucien Grand, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant à supprimer les paragraphes* II à VI *de cet article qui concernent les mesures envisagées pour* 1974 (p. 1950) ; Art. 12 : retire son *amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1951) ; Art. 13 : répond à M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, qui a invoqué l'application de l'article 40 de la Constitution et l'article 42 de la loi organique à l'*amendement de M. André Aubry tendant à compléter cet article par un alinéa relatif à l'indexation des rentes viagères privées* (p. 1952 ; 1953) ; Art. 13 *bis : amendement de Mme Catherine Lagatu, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à fixer le taux de la taxe dont les employeurs sont redevables au titre du financement d'actions de la formation professionnelle continue en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise* (p. 1953) ; *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition visant à limiter ce taux à* 1 p. 100 *dans l'immédiat* (p. 1954) ; Art. 2 *b : amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont le revenu n'excède pas une certaine somme* (p. 1956) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à supprimer le paragraphe* II *de cet article qui concerne les non-salariés* (ibid.) ; Après l'art. 2 *b : amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel visant à définir la notion de « plus-value » en matière fiscale* (p. 1957) ; Art. 2 *c : amendements de M. Roger Gaudon, amendement de M. Jean-Marie Girault et amendement de M. Henri Tournan tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au taux de l'abattement de* 20 p. 100 *dont bénéficient les salariés et les pensionnés pour la détermination de leur revenu imposable* (p. 1958, 1959) ; Art. 2 *d : son amendement tendant à compléter comme suit le deuxième alinéa de cet article* [imposition des cessions de droits sociaux] : *« Pour l'application de cette majoration de* 7 p. 100, *la plus-value sera calculée à partir du prix d'acquisition actualisé pour tenir compte de l'évolution de l'indice ofifciel des prix à la consommation. »* (p. 1959) ; retire *son amendement tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article ainsi rédigé : « En cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission, le contribuable peut répartir la plus-value imposable sur l'année de l'échange et les deux années suivantes. »* (p. 1960) ;

Art. **2** ***e*** *: son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui porterait le taux d'imposition des plus-values à long terme de* « 10 p. 100 » *à* « 12,5 p. 100 » — *la plus-value étant calculée à partir du prix d'acquisition actualisé — ces dispositions étant applicables aux plus-values réalisées au cours des exercices « ouverts », et non « clos », à compter du* 1er *décembre* 1973 (p. 1961) ; le rectifie (*ibid.*) ; Art. 2 *f* : retire *son amendement à la fin du premier alinéa de cet article* (p. 1962) ; retire *son amendement au deuxième alinéa du même article* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter le troisième alinéa de cet article par une disposition excluant, du champ d'application de l'article* 35 A *du code général des impôts* [délai à l'expiration duquel les ventes d'immeubles ou de droits s'y rapportant ne donnent pas naissance à des profits imposables], *le propriétaire qui a occupé son immeuble « pendant au moins cinq ans »* (ibid.) ; Art. 2 *h* : *son amendement tendant, au paragraphe* I *de cet article, à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa* a *relatif au bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles* (p. 1965) ; *son amendement de coordination tendant à supprimer les alinéas* b *et* d *du même paragraphe* (p. 1966) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe* II *relatif à l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme* (ibid.) ; *sous-amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à l'amendement de M. Max Monichon tendant à proposer une nouvelle rédaction de l'alinéa* 1° *du paragraphe* I *de cet article* (p. 1966, 1967) ; Art. 2 *i* : *son amendement rectifié et les amendements de M. Roger Gaudon et de M. Jean Filippi tendant à proposer une nouvelle rédaction, mais de conception différente, de cet article relatif à la provision pour investissement que les entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt* (p. 1969) ; *sous-amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à modifier la rédaction du troisième alinéa de son amendement* (ibid.) ; *sous-amendement ci-dessus devenu un amendement* (p. 1970) ; Art. 2 *j* : *son amendement à la fin du premier alinéa du paragraphe premier de cet article, tendant à préciser que le taux du prélèvement sur les produits de placements à revenu fixe demeure également fixé à* 25 p. 100 *« pour les intérêts échus ou simplement courus au* 31 *décembre* 1973 » (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 2 *k* : *son amendement tendant, aux paragraphes* Ier *et* II *de cet article, à remplacer la date :* « 1er *octobre* 1973 », *par la date* « 1er *janvier* 1974 » (p. 1971) ; le retire (*ibid*) ; Art. 2 *l* : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, au premier alinéa de cet article, à faire référence à l'article* « 118 » *du code général des impôts (ibid.)* ; Art. 2 *n* : *son amendement tendant à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi instituant et organisant le recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source] (p. 1972, 1973) ; Art. 2 *bis* : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Le Gouvernement présentera dans le projet de loi de finances pour* 1975 *un barème de l'impôt sur le revenu dont les taux ne comporteront entre eux aucun écart supérieur à cinq points. »* (p. 1974) ; Après l'art. 2 *bis* : *son amendement, à titre personnel, tendant à insérer un article additionnel qui vise, pour* 1974, *la majoration exceptionnelle de* 5 p. 100 *de la cotisation d'impôts pour certains contribuables, le montant de la taxe intérieure sur les carburants automobiles et la taxe intérieure sur le fuel domestique* (p. 1974, 1975) ; adresse ses remerciements aux collaborateurs de la commission des finances (p. 1984). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : dépose avec M. Jean-Eric Bousch, au nom de la commission des finances, *un amendement tendant à réduire le crédit de* 250.000 *francs* (p. 2062). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observation sur la réduction éventuelle de la consommation de kérosène face à la crise énergétique (p. 2106). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. René Tinant, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 7.376.103 *francs* (p. 2173). — TRANSPORTS (*suite et fin*). — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations, à titre personnel, sur le problème des lignes secondaires de la S.N.C.F. et sur la répartition des effectifs de personnel (p. 2198, 2199). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Observations sur le budget (p. 2255, 2256). — Examen des crédits. — Section I. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Maurice Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 15.697.400 *francs* (p. 2256) ; *son amendement, au nom de la commission des finances, et celui de M. Francis Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 13 *millions de francs* (p. 2257) ; le retire (p. 2258). — DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 21 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à réduire les autorisations de programme de* 62 *millions de francs et les crédits de paiement de* 56 *millions de francs concernant* le transfert à Palaiseau de l'Ecole Polytechnique (p. 2283) ; Art. 45 *ter : amendements de M. Emile Didier et de M. Francis Palmero, aux paragraphes I et II de cet article, tendant tous les deux à refuser une discrimination, entre les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires retraités quant aux cotisations de sécurité sociale versées* (p. 2284, 2285). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Discussion générale. Observations ayant porté uniquement sur l'automobile et la sécurité routière (p. 2373). — Examen des crédits et articles rattachés. — Etat C. — Titre VI : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à réduire les autorisations de programme de* 12.470.000 *francs et les crédits de paiement de* 10.500.000 *francs* (p. 2381) ; Après l'art. 43 : *amendement de M. Claude Mont tendant à insérer un article additionnel qui instituerait soit l'exonération, soit la récupération de la taxe à la valeur ajoutée due au titre des travaux faits sur la voirie nationale transférée à la voirie départementale* (p. 2382). — LOGEMENT. — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 37 : dépose, *avec M. Jean-Eric Bousch, au nom de la commission des finances, un amendement aux paragraphes I et II de cet article* (p. 2398) ; Article additionnel : retire *son amendement, déposé, avec M. Jean-Eric Bousch, au nom de la commission des finances, tendant, après l'article* 37, *à insérer un article nouveau qui vise à actualiser les prix plafonds* (p. 2399). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES — Discussion générale. — Observations sur le mécénat et la fiscalité (p. 2539). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de Mme Catherine Lagatu, soutenu par M. Serge Boucheny, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 4.133.000 *francs* (p. 2556). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Louis Talamoni soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 30 *millions de francs* (p. 2586). — Etat C. — Titre V : *amendements de M. Serge Boucheny, de M. Pierre Giraud et de M. Pierre Schiélé tendant tous les trois à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de ce titre de* 35 *millions de francs* [situation des abattoirs de La Villette] (p. 2587) ; son *amendement, déposé avec M. Henri Tournan, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les autorisations de programme de ce même titre de* 20.400.000 *francs* [projet de construction d'un centre interministériel au quai de la Rapée] (p. 2588) ; le retire (*ibid.*). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observations sur le traitement par ordinateur des déclarations d'impôts des contribuables (p. 2593). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à majorer les crédits de ce titre de* 2.500.000 *francs* (p. 2594). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Examen des articles. — Article additionnel : déclare applicable l'article 18 de la loi organique à l'*amendement de M. Jean Filippi, soutenu par M. Auguste Amic, tendant, après l'article* 26, *à insérer un article nouveau relatif au financement des travaux pour la mise en valeur de la Corse* (p. 2600). — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Art. 23 (services votés) : observation sur l'autorisation donnée au Trésor de placer, en compte courant, à la Banque de France, au taux du marché, les sommes dont il pourra disposer, notamment les fonds des chèques postaux (p. 2614) ; Article additionnel : *amendement de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, tendant, après l'article* 46, *à insérer un article nouveau visant à l'abrogation des dispositions du deuxième alinéa de l'article* L. 127 *du code des postes et télécommunications relatif aux conditions des emprunts émis pour concourir au financement des dépenses imputées sur la deuxième section du budget* (p. 2616). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le Comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie, sur le cuivre, sur l'échec d'Euratom (p. 2690). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33 : *ses amendements tendant à rétablir les lignes* 23, 24, 26 à 35 et 37 *relatives aux cotisations destinées au financement de divers conseils interprofessionnels des vins* (p. 2761) ; ligne 49 : observation sur la taxe parafiscale appli-

cable à la chicorée à café (p. 2762) ; lignes 54 et 55 : *amendements de M. Jacques Eberhard tendant à supprimer ces deux lignes relatives aux taxes sociales de solidarité sur les graines oléagineuses et sur les céréales* (p. 2763) ; ligne 106 : *son amendement tendant à supprimer cette ligne autorisant la perception d'une taxe « en vue d'atténuer les nuisances subies par les riverains d'Orly et de Roissy-en-France »* (p. 2763, 2764) ; le retire (*ibid.*) ; Après l'art 42 : observation sur l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel concernant les cessions de brevet* (p. 2770) ; *amendement de M. Marcel Lucotte, soutenu par M. Louis Courroy, tendant à insérer un article additionnel qui exonérerait de la contribution des patentes, à compter du 1er janvier 1971, les sociétés d'assurances à forme mutuelle ayant au plus deux salariés* (p. 2771) ; *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les limites d'exonération et de décote prévues au III de l'article* 150 ter *du code général des impôts relatif à l'imposition des plus-values sur terrains à bâtir et biens assimilés sont triplées lorsque la cession résulte d'une expropriation et porte sur une résidence principale occupée personnellement par le propriétaire à la date de la déclaration d'utilité publique. »* (p. 2772) ; *amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui soustrairait au paiement de la taxe à la valeur ajoutée les subventions accordées par les municipalités à leurs régies de transport* (ibid.) ; observation sur l'application de l'article 40 de la Constitution et de l'article 42 de la loi organique à *cet amendement* (p. 2774) ; Art. 42 quinquies : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* 1 *de cet article relative au calcul, par l'administration, du montant du revenu imposable du contribuable* (p. 2775, 2776) ; Après l'art. 42 *quinquies : amendement de M. Louis Martin tendant à insérer un article additionnel qui relèverait le tarif actuel de la surtaxe communale pour l'exploitation des sources d'eau minérale en instituant un barème dégressif selon l'importance de la production* (p. 2776) ; déclare applicable l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de Mme Catherine Lagatu, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel relatif à l'allégement de la fiscalité frappant le cinéma* (p. 2777) ; Après l'art. 46 : *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui supprimerait, pour certains rapatriés, les délais actuellement imposés aux Français de l'étranger pour le rachat des cotisations leur permettant d'adhérer au régime volontaire d'assurance vieillesse* (p. 2779) ; *amendement de M. Marcel Martin tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A l'article* 12 *de l'ordonnance du* 26 *août* 1944 *sur l'organisation de la presse française, les mots « Tarif maximum » sont substitués au mot « Tarif »* (ibid.) ; déclare applicable l'article 42 de la loi organique à l'*amendement de M. Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel relatif à l'assurance complémentaire dont bénéficient les personnes non salariées de l'agriculture* (p. 2781) ; Art. 46 *ter :* répond aux observations de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, demandant au Sénat de repousser cet article (p. 2781, 2782) ; Art. 46 *quater :* demande de vote de division sur cet article par Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (p. 2782) ; Articles additionnels : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel ayant pour objet de financer partiellement la campagne électorale pour les élections législatives* [trois francs par voix obtenue au premier tour de scrutin au bénéfice du candidat ayant eu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés] (p. 2783) ; *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article nouveau ainsi rédigé. « Est créée une caisse nationale de reconversion de la boulangerie. Les statuts et le financement de cette caisse seront arrêtés par décret. »* (p. 2784) ; Après l'art 42 : *trois amendements de MM. Etienne Dailly et Pierre Marcilhacy tendant à insérer chacun un article additionnel visant à compléter* l'article 180 *du code général des impôts* (p. 2786, 2787) ; *un seul amendement rectifié* après retrait *des deux autres* (p. 2788) ; Art. 12 (pour coordination) : demande la suppression de cet article (p. 2789) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (*ibid*). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2899, 2900). Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur la teneur de cet article relatif aux droits d'auteur (p. 2901, 2902) ; Art. 6 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à suppprimer cet article* [extension aux sociétés de financement des télécommunications de la dérogation accordée aux sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie d'amortir progressivement leurs frais de constitution et d'augmentation de capital] (p. 2903) ; Art. 8 *bis : amendement de M. Yves Durand tendant, après l'article* 8, *à insérer un article additionnel qui vise à l'amélioration du financement des chambres de métiers* (ibid.) ; *amendement modifié par M. Yves Durand* (p. 2904) , Art. 10 *bis :* reconnaît applicable l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à supprimer du troisième alinéa du paragraphe III de cet article les dispositions qui auraient pour effet d'établir une discrimination, pour l'entrée en jouissance de la pension de réversion, entre le fonctionnaire masculin et la femme fonctionnaire* (p. 2906) ; Art. 10 *ter :* observations sur la teneur de cet article qui tend à « supprimer la prise en compte de l'obligation alimentaire pour l'appréciation des ressources des personnes susceptibles de bénéficier du fonds national de solidarité » (p. 2908) ; Art. 11 : *son amendement tendant à ajouter, au texte présenté pour compléter l'article* 26 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971, *un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toutefois quand, dans les cas de dérogation, la garantie sera mise en jeu, le Gouvernement prélèvera le montant correspondant à ladite garantie sur les crédits d'aide éventuellement versés au pays concerné* (p. 2909) ; *sous-amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à remplacer la fin de l'amendement ci-dessus par le texte suivant : « ..., le Gouvernement est autorisé à déduire le montant correspondant à ladite garantie sur les nouveaux engagements d'aide à l'égard du pays concerné »* (p. 2910) ; *nouvelle rédaction proposée par M. Jean Filippi* (p. 2910, 2911) ; Art. 13 : *son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour objet la création d'un institut d'émission pour les Comores* (p. 2912) ; le retire (*ibid.*) ; Après l'art. 14 : reconnaît applicable l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances à l'*amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet la gestion des ressources destinées à la mise en valeur de la Corse* (p. 2913 ; 2914) ; *amendement de M. Paul Ribeyre tendant également à insérer un article additionnel relatif à la validation des diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute délivrés à certains handicapés* (p. 2914) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2917). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France et approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2918, 2919). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis :* retire *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 2920). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1974** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3048 à 3050). — Discussion des articles. — Art. 2 *d : amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article qui prévoit une indexation du taux du prélèvement sur les plus-values dans les cas de cessions de droits sociaux* (p. 3052) ; Art. 2 *h : amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, d'une part, à unifier à la date du « 20 septembre 1973 » les dispositions prévues au paragraphe* I *de cet article pour les constructions nouvelles ; d'autre part, à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* II *relatif aux droits de mutation à titre gratuit sur les baux à long terme* (p. 3053) ; Art. 12 *A : amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, au deuxième alinéa du paragraphe* II *de cet article, ayant pour objet de donner la référence juridique des articles du code de la sécurité sociale et du code rural définissant les « régimes complémentaires »* (p. 3055) ; Art. 13 *bis : amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à supprimer le paragraphe* II *de cet article* (financement de la formation professionnelle continue en ce qui concerne le plafond du taux de la taxe due par les employeurs) (p. 3056) ; Art. 15 et Etat A : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à proposer une nouvelle rédaction des paragraphes I et II de cet article et à le compléter par trois nouveaux paragraphes* (renforcement des mesures de lutte contre l'inflation par la réalisation d'économies budgétaires, par la majoration de 33 à 43 p. 100 du premier acompte d'impôt sur le revenu, par une amélioration du régime fiscal de l'épargne) (p. 3058, 3059) ; Après l'art. 39 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à suspendre les augmentations de loyer pour la période du 1er janvier* 1974 *au* 30 *juin* 1974, *sauf dans le cas où certains propriétaires d'immeubles pourraient être pénalisés* (p. 3061, 3062) ; Art. 42 *bis C :* amendement de M. Henri Torre, secré-

taire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à compléter l'article 180 du code général des impôts par un paragraphe relatif à l'imposition sur les signes extérieurs (p. 3063). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi de finances rectificative pour 1973** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3066) ; remercie, au terme des discussions financières, tous les collaborateurs qui ont participé avec efficacité aux travaux parlementaires (p. 3067). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains corps de fonctionnaires** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3143).

COUDERT (M. JACQUES) [Corrèze].

COURRIERE (M. ANTOINE) [Aude].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973]. — Est nommé *président* [25 octobre 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 26 octobre 1973].

Rapport spécial (service des essences) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 40).

Question orale avec débat :

M. Antoine Courrière demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour permettre aux traitements, salaires, retraites, prix et revenus agricoles, revenus du petit et moyen commerce et de l'artisanat, de se maintenir à un niveau compatible avec les hausses des prix continuelles et l'inflation galopante qui risquent de runier l'économie française et créer, sur le plan social, des réactions que la dégradation de la situation des diverses catégories de travailleurs, concourant à la vie de la nation, ne manqueraient pas de susciter [29 juin 1973] (n° 55).

COURROY (M. LOUIS) [Vosges].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Jean-Marie Girault, démissionnaire [2 avril 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973]. — Est nommé *secrétaire-rapporteur* [25 octobre 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 26 octobre 1973].

Question orale :

M. Louis Courroy appelle l'attention de *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* sur les conditions exigées par l'arrêté interministériel du 23 mars 1973 qui conduisent à interdire aux stations de sports d'hiver du massif vosgien toute espérance de classement. Il lui demande s'il n'estimerait pas opportun de tenir compte de la réalité de la géographie locale pour imposer aux stations vosgiennes, spécialement en ce qui concerne l'attitude de l'agglomération siège de la station et la dénivellation minimum des pistes de descente, des normes moins draconniennes qui permettraient d'accorder une consécration officielle aux efforts accomplis depuis quelques années pour la promotion du tourisme hivernal dans les Vosges [26 avril 1973] (n° 1327). — Réponse [8 mai 1973] (p. 287).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1327** (*cf. supra*) [8 mai 1973] (p. 287). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 24 m *du livre I^er du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 848). — Explication de vote sur l'ensemble de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973] (p. 1598). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 : soutient l'*amendement de M. Marcel Lucotte tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Ne sont pas soumises à la contribution des patentes les sociétés d'assurances à forme mutuelle régies par le décret-loi du 14 juin 1938 ayant au plus deux salariés ou mandataires rémunérés. Ces dispositions s'appliquent rétroactivement à compter du 1^er janvier* 1971 » (p. 2770, 2771) ; le retire (p. 2771) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2791). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3085).

COUTROT (M. MAURICE) [Seine-Saint-Denis].

CREMIEUX (Mme SUZANNE) [Gard].

CROZE (M. PIERRE) [Français établis hors de France].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative aux associations internationales non gouvernementales [9 octobre 1973] (n° 5).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur cet article qui insère, dans le code du service national, un article L. 5 *bis* relatif au report supplémentaire d'incorporation (p. 1070, 1071). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [16 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 36 *septies :* soutient l'*amendement de M. Marcel Lucotte, à l'avant-dernier alinéa de cet article, tendant à étendre au secteur privé la garantie que l'Etat accorde aux sous-traitants du secteur public* (p. 1762). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — Discussion générale. — Observation sur l'insuffisance de notre publicité touristique à l'étranger (p. 2648).

D

DAILLY (M. ETIENNE) [Seine-et-Marne].

Vice-président du Sénat [réélu le 5 octobre 1971].

En cette qualité, préside la séance du 12 avril 1973 ; la séance du 29 mai 1973 ; la séance du 5 juin 1973 ; la séance du 7 juin 1973 ; la séance du 20 juin 1973 ; la séance du 28 juin 1973 ; la séance du 30 juin 1973 ; la séance du 14 novembre 1973 ; la séance du 15 novembre 1973 ; la séance du 16 novembre 1973 ; la séance du 20 novembre 1973 ; la séance du 21 novembre 1973. — Répond à M. Jean Cluzel à l'issue du débat sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (p. 1872). — Préside la séance du 23 novembre 1973 ; la séance du 4 décembre 1973 ; la séance du 6 décembre 1973 ; la séance du 7 décembre 1973. — Salue la présence d'une délégation de la Chambre des Députés et du Sénat de la République fédérale du Brésil (p. 2543). — Préside la séance du 12 décembre 1973 ; la séance du 14 décembre 1973 ; la séance du 17 décembre 1973 ; la séance du 19 décembre 1973 ; la séance du 20 décembre 1973.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil [26 avril 1973] (n° 259).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de l'article 6 de la Constitution [18 octobre 1973] (n° 26).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [8 décembre 1973] (n° 72).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [18 décembre 1873] (n° 102).

Interventions :

Intervient dans la discussion des conclusions du rapport : 1° sur la **proposition de résolution** de M. André Diligent **tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement**; 2° sur la **proposition de résolution** de MM. Jean Cluzel, Michel Chauty, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon et Roger Poudonson **tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat relatif aux questions orales sans débat**; 3° **tendant à modifier les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72 et 82 du règlement du Sénat** [25 avril 1973]. — Discussion des articles. — Art 1er : *son amendement tendant, après le paragraphe I de cet article, à insérer un paragraphe II ainsi rédigé :* « II. — *Il est inséré dans l'article* 36 *du règlement un nouvel alinéa* 4 bis *ainsi conçu :* 4 bis. — *S'il l'estime nécessaire pour l'information du Sénat, le président peut autoriser exceptionnellement un orateur à poursuivre son intervention au-delà du temps maximum prévu par le règlement.* » (p. 206, 207, 208, 209) ; Art. 3 : *son amendement tendant, au paragraphe V de cet article, dans le texte proposé pour* l'alinéa 6 *de* l'article 49 *du règlement, à remplacer les mots :* « *Les interventions de l'auteur. et de l'orateur d'opinion contraire ne peuvent excéder dix minutes* », *par les mots :* « *Le signataire de l'amendement dispose d'un temps de parole de dix minutes pour en exposer les motifs. L'orateur d'opinion contraire dispose du même temps.* » (p. 210) ; Art. 4 : observations sur les modifications proposées pour l'article 64 (alinéas 1er et 7 nouveau) du règlement (p. 211); Art. 5 : observations sur le complément apporté à l'article 72 du règlement (p. 212). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à préciser la situation des sous-agents d'assurances au regard de la sécurité sociale** [26 avril 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant à remplacer, dans l'amendement de M. René Touzet au texte présenté pour le* 2° *de* l'article L. 242 *du code de la sécurité sociale, les mots :* « *qui ont tiré* [les mandataires des sociétés d'assurances] *de ces opérations plus de la moitié de leurs ressources de l'année précédente* », *par les mots suivants :* « ... *qui ont tiré de ces opérations plus de la moitié de leurs ressources de l'année précédente lorsque ces dernières sont inférieures au plafond annuel de cotisation de la sécurité sociale ou qui, lorsqu'elles lui sont égales ou supérieures, en ont tiré un revenu au moins égal à la moitié dudit plafond* » (p. 229) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'hébergement collectif** [26 avril 1973]. — Discussion des articles. — Après l'art. 8 : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel prévoyant des dispositions visant à assurer la protection sociale des travailleurs immigrés* (p. 237). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur l'*amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour le septième alinéa de* l'article 29 k *du livre* Ier *du code du travail relatif à la définition du représentant* (p. 244) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, après l'article premier, à ajouter un article* 1er bis *qui limite les conditions d'exonération de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur prévue en faveur des personnes titulaires de la carte d'identité professionnelle de V.R.P.* (p. 246) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour compléter* l'article 290 *du livre* Ier *du code du travail :* « *Toutefois les conventions collectives signées conformément aux dispositions des articles* 31 *et suivants du livre* Ier *du code du travail pourront déterminer le montant de cette indemnité* [de clientèle]. *A défaut d'une telle clause, lorsque l'employeur sera assujetti...* » (ibid.) ; le retire (p. 247). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel 15 A : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant, avant l'article* 15, *à insérer un article nouveau rétablissant l'article* 10 *de la loi du* 25 *ventôse an XI qui autorise le notaire à déléguer sa signature à un ou plusieurs de ses clercs assermentés* (p. 323, 324). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre IX du livre III du code civil** [10 mai 1973]. — Discussion générale (p. 326 à 328, 330). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour* l'article 1832 *du code civil :* « Art. 1832. — *Le contrat de société est celui par lequel plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens ou leur industrie dans un but lucratif ou à des fins patrimoniales, en partageant les bénéfices et en contribuant aux pertes.* » (p. 330, 331); *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour* l'article 1834 *du code civil :* « Art. 1834. — *Les dispositions du présent titre sont applicables à toutes les sociétés, sauf dans la mesure où ces dispositions sont contraires au statut légal particulier auquel certaines d'entre elles sont assujetties en raison de leur forme ou de leur objet.* » (p. 332) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour* l'article 1836 *du code civil :* « Art. 1836. — *Le contrat de société doit être établi par écrit ; les statuts y sont inclus. Ils peuvent être modifiés dans les conditions qu'ils prévoient ou, à défaut, à l'unanimité des associés.* » (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte proposé pour* l'article 1837 *du code civil :* « Art. 1837. — *Les statuts déterminent, outre les apports de chaque associé, la forme, l'objet, l'appellation...* » (ibid.) ; *ses amendements rédactionnels, au premier alinéa du texte proposé pour* l'article 1839 *du code civil tendant à remplacer les mots :* « ... *la législation ou si une formalité prescrite par celle-ci...* », *par les mots :* « ... *la loi et les règlements pris pour son application ou si une formalité prescrite par ceux-ci...* » (p. 333) ; *son amendement d'harmonisation au début du deuxième alinéa du texte présenté pour le même article* (ibid.) ; *son amendement d'harmonisation au premier alinéa du texte présenté pour* l'article 1840 *du code civil* (ibid.) ; *son amendement, au deuxième alinéa du texte présenté pour le même article du code civil, tendant, après les mots:* « *aux gérants* », *à insérer les mots :* « *en fonction* » (ibid.) ; *son amendement rédactionnel au deuxième alinéa du texte présenté pour* l'article 1841 *du code civil* (p. 334) ; *son amendement tendant, dans le troisième alinéa du texte présenté pour le même article du code civil, à remplacer la référence à l'article* « 1690 », *par la référence à l'article* « 1860 » (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour* l'article 1843 *du code civil :* « Art. 1843. — *Les sociétés jouissent de la personnalité morale à dater de leur immatriculation.* » (p. 334, 335) ; *son amendement tendant, d'une part, à améliorer la rédaction du texte proposé pour* l'article 1844 *du code civil relatif à la transformation d'une société en une autre société, d'autre part, à y adjoindre des dispositions impératives de la loi du* 24 *juillet* 1966 *sur les fusions et les scissions* (p. 335) ; *son amendement d'ordre rédactionnel au texte présenté pour* l'article 1845 *du code civil* (ibid.) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 1846 *du code civil qui concerne la gérance de la société* (p. 336) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour* l'article 1847 *du code civil :* « Art. 1847. — *Il peut être consenti hypothèque au nom de la société en vertu des pouvoirs résultant, soit des statuts, soit de délibérations prises ou d'autorisations délivrées dans les conditions prévues aux statuts, même si ceux-ci ont été établis par acte sous seing privé.* » (p. 336, 337) ; *son amendement rédactionnel tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa du texte proposé pour* l'article 1848 *du code civil :* « ..., *le gérant peut accomplir tous actes de gestion dans l'intérêt de la société.* » (p. 337) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour* l'article 1850 *du code civil qui détermine la responsabilité du ou des gérants* (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas du texte présenté pour* l'article 1851 *du code civil par les dispositions suivantes :* « Art. 1851. — *Si un ou plusieurs associés sont gérants, qu'ils soient ou non désignés par les statuts, chacun d'eux peut être révoqué de ses fonctions dans les conditions prévues par les statuts ou, en l'absence de dispositions statutaires, par une décision des autres associés, gérants ou non, prise à l'unanimité.* » (p. 338) ; *son amendement*

tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa du texte présenté pour le même article du code civil : « Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut, que le gérant soit associé ou non, donner lieu à dommages-intérêts.» (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour le même article du code civil par un alinéa qui stipule que, sauf clause contraire des statuts, la révocation d'un gérant ne peut pas entraîner la dissolution de la société* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger sous la forme de deux alinéas le texte proposé pour l'*article 1852 *du code civil relatif aux décisions collectives prises dans le cadre de la société et sous-amendement de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, tendant à rendre plus explicite la rédaction du second alinéa de son amendement* (p. 338, 339) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'*article 1853 *du code civil : «* art. 1853. — *Les décisions sont prises par les associés réunis en assemblée. Les statuts peuvent aussi prévoir qu'elles résultent d'une consultation écrite. Toutefois, les décisions peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »* (p. 339) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour l'*article 1854 *du code civil qui fait obligation aux gérants de rendre compte de leur administration et qui donne aux associés la possibilité d'être tenu au courant du fonctionnement de la société* (p. 340) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'*article 1855 *du code civil : «* art. 1855. — *Les apports en nature, en propriété ou en jouissance sont réalisés par le transfert des droits correspondants et par la mise à la disposition effective des biens promis dès que la société a acquis la jouissance de la personnalité morale ou, si ces apports sont décidés postérieurement, dès la création des parts correspondantes. »* (ibid) ; *son amendement d'ordre rédactionnel à la fin du texte proposé pour l'*article 1856 *du code civil* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte proposé pour l'*article 1857 *du code civil par les deux alinéas suivants : « Les associés sont tenus de satisfaire aux appels de fonds justifiés par des dépenses régulièrement engagées. La clause qui attribuerait à l'un des associés la totalité des bénéfices ou qui l'affranchirait de toute contribution aux pertes est réputée non écrite. »* (p. 340, 341) ; *son amendement de coordination tendant, avant l'article* 1858 *du code civil, à insérer les mots :* « SECTION 3 », « Engagement des associés à l'égard des tiers. » (p. 341) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 1858 *du code civil qui traite de la responsabilité des associés à l'égard des tiers* (ibid.) ; *son amendement de coordination tendant, avant l'article* 1859 *du code civil, à supprimer ce qui a été inséré avant l'article* 1858 (cf. supra) (p. 342) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'*article 1859 *du code civil :* « art. 1859. — *En cas de faillite personnelle, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire de l'un des associés et à moins que les autres associés ne décident la dissolution anticipée de la société ou que celle-ci ne soit prévue par les statuts, il est procédé, dans les conditions énoncées à l'article* 1870 *(dernier alinéa), au remboursement des droits sociaux de l'intéressé, qui perd alors la qualité d'associé »* (ibid.) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 1860 *du code civil qui stipule que la cession des parts sociales ne peut se faire qu'avec l'agrément de tous les associés, sauf mention spéciale contenue dans les statuts pour ledit agrément* (p. 343) ; *sous-amendement de M. André Diligent tendant à supprimer de son amendement (deuxième alinéa, deuxième et troisième lignes) la disposition précisant que les statuts peuvent stipuler que l'agrément peut être accordé par les gérants* (p. 344) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 1861 *du code civil dans le but d'y inclure des dispositions concernant les nantissements* (p. 344, 345) ; *son amendement tendant à supprimer le second alinéa du texte présenté pour l'*article 1862 *du code civil, ainsi rédigé : « La nullité de la société ne peut résulter de la nullité de la convention prohibée par l'article* 1858. » (p. 345) ; *son amendement de coordination tendant, dans le dernier alinéa du texte présenté pour l'*article 1864 *du code civil, à remplacer les mots : « ... de l'article* 1870, *alinéa* 5. » *par les mots : « ... de l'article* 1870 *(dernier alinéa).* » (ibid.) ; *ses amendements, au texte présenté pour l'*article 1868 *du code civil énumérant les neuf cas qui peuvent mettre fin à la société, tendant :* a) *à rédiger comme suit le paragraphe* 4° *de cet article : « 4° Par la dissolution volontaire anticipée décidée dans les conditions prévues par les statuts, ou, à défaut, à l'unanimité, sans préjudice des dispositions des articles* 1851, *dernier alinéa,* 1859 *et* 1860, *quatrième alinéa. » ;* b) *à supprimer les paragraphes* 6° *(par la révocation de l'un des gérants),* 7° *(par le décès de l'un des associés) et* 8° *(par la faillite personnelle de l'un des associés) dudit article* (p. 346, 347) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour le même article du code civil par un alinéa ainsi rédigé : « Il peut également être prévu par les statuts que la société prend fin pour toute autre cause qu'ils précisent. »* (p. 347) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 1870 *du code civil qui traite du sort de la société en cas de décès de l'un des associés* (p. 348) ; observation sur l'opportunité de la modification de l'*article* 1872 du code civil (ibid) ; Articles additionnels : *amendement de M. Raoul Vadepied, soutenu par M. André Diligent, tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel qui permettrait de ne pas appliquer aux sociétés d'intérêt collectif agricole les dispositions visant la gérance* (p. 349) ; Art. 3 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa ainsi rédigé : « Ce décret procédera, notamment, sans en modifier le fond, à l'adaptation aux dispositions de la présente loi des références faites par d'autres textes aux anciens articles* 1832 *à* 1873 *du code civil et supprimera celles de ces références qui n'ont plus d'objet. »* (p. 350) ; Art. 4 : *son amendement tendant à remplacer le troisième alinéa de cet article par des dispositions concernant la date d'application de la présente loi aux sociétés constituées antérieurement à son entrée en vigueur* (p. 351) ; Art. 1er (seconde délibération) : observations sur les dispositions précédemment adoptées pour le texte présenté pour l'*article* 1852 du code civil (p. 352). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy sur sa **proposition de loi tendant à modifier l'article 189** *bis* **du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale** [5 juin 1973]. — Après l'article unique : observations, *à l'occasion du dépôt d'un amendement par M. Jean Taittinger, ministre de la justice,* pour demander au Gouvernement l'inscription à son ordre du jour de la proposition de loi en discussion et de celles, déjà adoptées par le Sénat, qui sont instance devant l'Assemblée nationale (p. 520). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [21 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* : *amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à rétablir cet article qui permet une augmentation éventuelle du prix du bail lorsque les travaux exécutés visent à améliorer les conditions d'exploitation d'un bien rural* (p. 875, 876) ; explique son vote (p. 876). — Intervient dans la discussion de la **proposition de résolution** de M. René Monory et plusieurs de ses collègues **tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1105, 1106). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1397 à 1401 ; 1422). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Legaret et amendement de M. Marcel Martin tendant tous les deux à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article* 6 *de la Constitution par une disposition qui ne permettrait qu'une* seule *réélection du Président de la République à l'expiration de son mandat* (p. 1424, 1425) ; Articles additionnels : *amendement de M. Henri Caillavet et amendements de M. Edgar Tailhades, qu'il déclare* irrecevables, *tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, des articles visant à l'abrogation ou à la modification d'un certain nombre d'articles de la Constitution autres que celui faisant l'objet du projet en discussion* (p. 1432, 1433). — Explication de vote sur la demande de **publication du rapport fait,** par M. Pierre Marcilhacy et par M. René Monory, **au nom de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques,** créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 29 juin 1973 [8 novembre 1973] (p. 1599, 1600). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1913, 1914). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 *ter : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1937) ; Art. 2 *h* : dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à la suppression du paragraphe* II *de cet article* (p. 1966). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Marcel Lambert, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2091). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur les crédits de ce titre ayant porté sur l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.) (p. 2170) ; explique son vote sur

l'amendement de M. René Tinant, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire les crédits de ce titre de 7.376.103 *francs* (p. 2173). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur le plafond fixé pour la retraite du combattant (p. 2346, 2347). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote (p. 2594). — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Art 23 (services votés) : explication de vote sur les crédits ouverts au titre de cet article (p. 2613, 2614) ; Article additionnel : explication de vote sur *l'amendement de M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, tendant, après l'article* 46, *à insérer un article nouveau visant à l'abrogation des dispositions du deuxième alinéa de l'article* L. 127 *du code des postes et télécommunications relatif aux conditions des emprunts émis pour concourir au financement des dépenses imputées sur la deuxième section du budget* (p. 2616). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations sur les raisons qui expliquent le manque d'investissements en faveur du téléphone : le ministère des postes et télécommunications devant combler les déficits des chèques postaux et prélever des sommes pour l'expédition des journaux (p. 2740, 2741). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'article 42 : *son premier amendement tendant à compléter* l'article 180 *du code général des impôts par le nouvel alinéa suivant : Le juge de l'impôt a compétence pour contrôler si les circonstances laissent présumer l'existence d'une fraude ou de ressources occultes susceptibles de justifier l'application du présent article.* » ; *son second amendement tendant également à compléter* l'article 180 *du code général des impôts par les dispositions suivantes : « Toutefois, le contribuable pourra demander à justifier devant le comité consultatif visé aux articles* 1649 quinquies B *et* 1653 C *du code général des impôts l'origine des fonds lui ayant permis de faire face à ses dépenses personnelles.* » ; *son troisième amendement tendant à insérer, avant les deux dernières phrases de* l'article 180 *du code général des impôts, des dispositions concernant l'évaluation des dépenses dont le contribuable peut prouver qu'elles ont été réglées au moyen de fonds dont l'origine ne peut être suspectée* (p. 2784 à 2786) ; retire *les deuxième et troisième amendements* (p. 2787) ; explication de vote sur le *premier amendement (restant seul en discussion)*, (p. 2788) ; rectifie *cet amendement* (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2817 à 2822 ; 2824). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son premier amendement tendant, avant cet article, à insérer l'intitulé suivant : « Titre Ier. — Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés.* » ; *son deuxième amendement tendant à remplacer le texte de l'article* 1er *par les dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi n° 66-537 du* 24 *juillet* 1966 *sur les sociétés commerciales, après l'article* 208-8, *une rubrique* b) *ainsi intitulée : b) Emission et achat en bourse d'actions réservées aux salariés* » ; *son troisième amendement tendant, avant l'article* 2. *à supprimer l'intitulé, objet de son premier amendement* (p. 2827, 2828 ; 2829) ; Art. 2 : *son amendement de codification tendant à faire précéder le premier alinéa de cet article des dispositions suivantes : « I. — Il est inséré, après l'article* 208-8 *de la loi précitée du* 24 *juillet* 1966, *un nouvel article* 208-9 *ainsi rédigé :* « Article 208-9. — » (p. 2829) ; *son amendement de codification tendant, à la fin du premier alinéa de cet article, à remplacer la référence : « l'article* 354 *de la loi n° 66-537 du* 24 *juillet* 1966 », *par la référence : « l'article* 354 *ci-après* » (ibid.) ; *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots :* « [les sociétés]... *qui sont admises «aux négociations du marché hors cote...* », *à insérer les mots : « et font, sur ce marché, l'objet de transactions d'une importance et d'une fréquence qui seront fixées par décret...* » (p. 2830) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Les salariés peuvent souscrire individuellement à l'augmentation de capital. L'augmentation de capital, si la faculté en a été expressément prévue par l'assemblée générale extraordinaire, peut toutefois être souscrite par le fonds commun de placement qui est titulaire...* » (p. 2830 ; 2831, 2832) ; *son amendement de coordination après codification tendant, après le deuxième alinéa de l'article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Un salarié ne peut, au cours d'une année civile, souscrire dans les conditions prévues au présent article que dans la limite d'une somme égale à la moitié du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale.* » (p. 2832) ; *son amendement de codification tendant à faire précéder le troisième alinéa de ce même article des dispositions suivantes : « II. — Il est inséré dans la loi précitée du* 24 *juillet* 1966 *un article* 208-10 *ainsi rédigé :* « Article 208-10. » (ibid.) ; *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de ce même article : « L'assemblée générale extraordinaire fixe, sur le rapport du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, et sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, le montant maximum de l'augmentation de capital et le prix de souscription des actions qui ne peut être inférieur de plus de* 10 p. 100 *à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse du mois précédant le jour de la décision* » (ibid.) ; *son amendement, au quatrième alinéa de ce même article, tendant à limiter au tiers du capital social le montant maximum de l'augmentation de capital réservée aux salariés* (p. 2832, 2833) ; *son amendement de codification tendant à la fin de cet article, à remplacer les mots : « ... mentionnés* [les salariés] *au premier alinéa.* », *par les mots : « mentionnés à l'article* 208-9 » (p. 2833) ; *son amendement de codificaiton tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les augmentations de capital visées à l'article* 208-9 *ne donnent pas lieu aux formalités prévues aux articles* 189, 191 et 192. » (ibid.) ; *son amendement de codification tendant à compléter le même article par un autre alinéa ainsi conçu : « Par dérogation aux dispositions de l'article* 182, *premier alinéa, les actions réservées aux salariés visés à l'article* 208-9 *peuvent être émises alors même que le capital social n'aurait pas été intégralement libéré. En outre, l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire est autorisée alors même que les actions émises en application du présent article ne seraient pas intégralement libérées.* » (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement de codification tendant à faire précéder le premier alinéa de cet article des dispositions suivantes : « I. — Il est inséré dans la loi précitée du* 24 *juillet* 1966 *un nouvel article* 208-11 *ainsi rédigé :* « Article 208-11. — » (p. 2834) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du paragraphe* 1° *de cet article qui stipule que l'assemblée générale extraordinaire fixe : « 1° Les conditions d'ancienneté, à l'exclusion de toute autre condition, qui seront exigées des salariés pour bénéficier de l'émission, la durée de présence dans la société ne peuvent toutefois excéder un maximum fixé par décret ;* » (p. 2834, 2835) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe* 4° *de cet article qui donne pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire de fixer le prix de souscription des actions* (p. 2835 ; 2836) ; *son amendement rédactionnel et de codification tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Outre ceux qui sont prévus à l'article* 180, *alinéa* 3, *l'assemblée générale extraordinaire peut déléguer au conseil d'administration ou au directoire, selon le cas, les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions énumérées ci-dessus.* » (p. 2836) ; *son amendement de codification tendant à compléter* in fine *cet article par les dispositions suivantes : II. — Il est inséré dans la loi précitée du* 24 *juillet* 1966 *un nouvel article* 208-12 *ainsi rédigé :* « Article 208-12. — *Trente jours au moins avant l'ouverture de la souscription, tous les salariés susceptibles de souscrire ainsi que, s'il y a lieu, le gestionnaire du fonds commun de placement, doivent être informés des conditions proposées. Ils peuvent obtenir communication des documents sociaux mentionnés à l'article* 170. » (ibid.) ; Art. 4 . *son amendement de codification tendant à faire précider le premier alinéa de cet article des dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du* 24 *juillet* 1966 *un nouvel article* 208-13 *ainsi rédigé :* « Article 208-13. — » (ibid.) ; *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer le caractère individuel ou collectif des demandes de souscription sur lesquelles porte la réduction* (ibid.) ; *son amendement tendant, au début du second alinéa de cet article, après les mots : « Si les salariés... », à insérer les mots : « et, s'il y a lieu, le fonds commun de placement* » (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement de coordination après codification tendant à supprimer cet article* (cf supra paragraphe II de l'article 3) (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement de codification tendant à faire précéder le début de cet article des dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du* 24 *juillet* 1966 *un nouvel article* 208-14 *ainsi rédigé :* « Art. 208-14. — ... » (ibid.) ; *son amendement de coordination après codification tendant à remplacer les mots : « ... de l'article* 3, 3° *de la présente loi,... », par les mots : « de l'article* 208-11, 3° » (p. 2837) ; *son amendement rectifié tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les sociétés peuvent compléter les prélèvements mentionnés à l'alinéa ci-dessus, le montant de ce versement complémentaire ne pouvant toutefois excéder ni celui des versements de chaque salarié, ni le maximum fixé par l'article* 7 *de l'ordonnance n° 67-694 du* 17 *août* 1967. » (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement de codification tendant à faire précéder le début de cet article des dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du* 24 *juillet* 1966 *un nouvel article* 208-15 *ainsi rédigé :* « Article 208-15. — » (ibid.) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les cas dans lesquels les salariés pourront, sur leur demande, obtenir la*

résiliation ou la réduction de leurs engagements (ibid.) ; le retire (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement de codification tendant à faire précéder le premier alinéa de cet article des dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-16 ainsi rédigé :* Art. 208-16. — » (p. 2838) ; *ses deux amendements tendant à proposer une rédaction modulée, d'une part, du premier alinéa de cet article, d'autre part, des deuxième et troisième alinéas du même article et amendement de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant, pour ce qui le concerne, à proposer une nouvelle rédaction des deuxième et troisième alinéas du même article* [cas dans lesquels, par exception, les actions ou les droits de souscription, dans les conditions définies aux articles précédents, peuvent être négociés, transférés ou convertis en titres au porteur avant l'expiration d'un délai de cinq ans] *(ibid.)* ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-17 ainsi rédigé :* Art. 208-17. — *Lorsque la souscription d'actions émises dans les conditions définies aux articles précédents est effectuée par le gestionnaire d'un fonds commun de placement, l'accord préalable du conseil de surveillance du fonds est requis. »* (p. 2839) ; Art. 10 : *son amendement de coordination tendant à supprimer cet article* (cf. supra troisième alinéa de l'article 2) *(ibid.)* ; Art. 11 : *son amendement de coordination tendant à supprimer cet article* (cf. supra alinéa complémentaire à l'article 2) *(ibid.)* ; Art. 12 : *son amendement de coordination et de codification tendant à supprimer cet article* (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement de coordination et de codification tendant à supprimer cet article* (ibid.) ; Art. 13 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi que l'intitulé qui le précède et qui est rédigé comme suit : « Titre* 1er bis. — *Emission d'obligations convertibles en actions réservées aux salariés. »* (p. 2840) ; Art. 14 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article par l'insertion, dans la loi précitée du 24 juillet 1966, d'un nouvel article 208-18 qui concerne les modalités d'achat en bourse d'actions de sociétés par leurs salariés* (ibid.) ; Art. 15 : *son amendement de coordination et de codification tendant à supprimer cet article* (cf. article 14 ci-dessus) (p. 2841) ; Art. 16 : *son amendement de coordination et de codification tendant à supprimer cet article* (cf. supra art. 14) *(ibid.)* ; Art. 17 : *son amendement de codification tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-19 ainsi rédigé :* Art. 208-19. — *Les actions acquises dans les conditions définies à l'article précédent doivent être mises sous la forme nominative. Elles sont incessibles pendant cinq ans à dater de leur achat. Avant l'expiration de ce délai, les dispositions des alinéas 2 et suivants de l'article 208-16 sont applicables. »* (ibid.) ; Art. 17 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 17, à insérer un article additionnel ayant pour objet d'harmoniser les titres de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales avec les nouvelles dispositions du présent projet de loi* (ibid.) ; Titre III : *son amendement de codification tendant à en rédiger l'intitulé comme suit : Titre III. — Dispositions diverses. »* (ibid.) ; Art. 18 : *son amendement de codification tendant à supprimer cet article* (cf. supra article 14) *(ibid.)* ; Art. 18 *bis* (nouveau) : *son amendement tendant, après l'article 18, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les augmentation de capital réalisées en application des articles 208-9 et suivants de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales sont exonérées du droit d'apport. »* (ibid.) ; Art. 19 : *son amendement de coordination et de codification tendant à remplacer les mots : « ... des articles 6 et 14... », par les mots suivants : « ... des articles 208-14 et 208-18 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales... »* (p. 2842) ; *son amendement tendant à préciser que le montant des prélèvements opéré sur les salaires et exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite annuelle, non de 3.000 francs, mais « d'une somme égale au huitième du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale »* (p. 2842 ; 2843) ; Art. 20 : *son amendement de coordination, après codification, tendant à supprimer cet article* (p. 2843) ; Art. 22 : *son amendement tendant à supprimer le premier alinéa de cet article* (cf. infra article 22 *ter*) (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer les mots : « non plus » dans le début du second alinéa ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 142 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 précitée ne sont pas non plus applicables... »* (p. 2844) ; *son amendement de coordination, après codification, tendant, dans le même deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... de l'article* 1er *de la présente loi,... », par les mots : « ... de l'article 208-9 de ladite loi... »* (ibid.) ; Art. 22 *bis : son amendement de coordination, après codification, tendant à supprimer cet article* (cf. supra articles 3 et 14) *(ibid.)* ; Art. 22 *ter : son amendement rectifié tendant à remplacer les dispositions de cet article par les dispositions suivantes : « Il est ajouté, après l'alinéa premier de l'article 142 de la loi précitée du 24 juillet 1966, l'alinéa suivant : Toutefois, les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux salariés de la société détenteurs d'actions nominatives souscrites en application des dispositions des articles 208-9 et suivants ou membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement ayant souscrit des titres en application des mêmes dispositions. »* (ibid.) ; Art. 3 *(réservé) : son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit le paragraphe 1° de cet article qui stipule que l'assemblée générale extraordinaire fixe : « 1° Les conditions d'ancienneté, à l'exclusion de toute autre condition, qui seront exigées des salariés pour bénéficier de l'émission, la durée de présence dans la société ainsi exigée, ne pouvant, toutefois, être inférieure à un minimum, ni supérieure à un maximum fixé par décret. »* (p. 2845) ; Art. 14 *(réservé) : son amendement rectifié tendant à proposer la rédaction suivante pour le troisième alinéa de cet article : « Cette possibilité* [d'acquérir en bourse des actions de la société] *doit être offerte à l'ensemble des salariés dès lors qu'ils possèdent, à l'exclusion de toute autre condition, une ancienneté ne pouvant être inférieure à un minimum, ni supérieure à un maximum fixé par décret. »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 11 : explique son vote sur *l'amendement de M. Jean Cauchon tendant à supprimer de cet article la limitation de la protection accordée aux comités des entreprises de plus de 300 salariés* (p. 2871) ; Art. 14 : observation sur la procédure d'introduction des horaires individualisés (p. 2874). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1974** [18 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art 15 et Etat A : observations à l'occasion du dépôt par le Gouvernement d'*un amendement tendant au renforcement de la lutte contre l'inflation* (p. 3059) ; Art. 42 *bis* C : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à ajouter à l'*article 180 *du code général des impôts un paragraphe qui permet l'imposition de personnes sur les signes extérieurs* (p. 3063). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : observations sur les moyens matériels de l'élection (p. 3082, 3083) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3084). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3097, 3098). — Ses observations sur la récente modification au règlement du Sénat qui permet dorénavant à la Haute Assemblée de délibérer sur les amendements de fond déposés par le Gouvernement au texte d'une commission mixte paritaire [19 décembre 1973] (p. 3100). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3102). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [19 décembre 1973] (p. 3111).

DARDEL (M. GEORGES) [Hauts-de-Seine].

DAROU (M. MARCEL) [Nord].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier, dans les pays membres de la Communauté économique européenne, les divers régimes de protection sociale [29 mai 1973] (n° 286).

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement du centre professionnel polyvalent et de promotion rurale de Cuisery (Saône-et-Loire) [5 juin 1973] (n° 295).

Questions orales :

M. Marcel Darou signale à *M. le Premier ministre* que l'article 3 de la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970 portant modification de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée relative à l'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles, prévoyant la possibilité pour les organismes gestionnaires de placer leurs fonds dans d'autres établissements que la caisse des dépôts et consignations, n'a pas encore reçu d'application, par suite d'un conflit entre les ministères de la santé publique et de la sécurité sociale et de l'économie et des finances sur la rédaction du décret nécessaire. Il lui demande s'il compte rendre rapidement un arbitrage en faveur de l'application stricte de la loi votée depuis près de quatre ans par le Parlement [15 novembre 1973] (n° 1415).

M. Marcel Darou demande à *M. le Premier ministre* pour quelles raisons le Gouvernement se refuse à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la plupart des propositions de loi adoptées par le Sénat, alors qu'il inscrit généralement très rapidement à l'ordre du jour du Sénat les propositions de loi adoptées par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973] (n° 1416).

M. Marcel Darou rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que de nombreux textes réglementaires indispensables à l'application de la loi n° 70-1318 portant réforme hospitalière ne sont pas encore intervenues et en particulier les quatre décrets dont la loi exigeait la publication dans le délai d'un an. Il lui demande s'il compte respecter la promesse faite récemment à Nancy par M. le Premier ministre de publier tous ces textes avant la fin de la présente année [15 novembre 1973] (n° 1417).

Question orale avec débat :

M. Marcel Darou demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* de lui exposer la politique que le Gouvernement envisage de mener pour résoudre les différents problèmes qui préoccupent actuellement les ressortissants de son ministère et leurs organisations représentatives. Il désire particulièrement être informé sur l'état des travaux des groupes d'études dont la création a été annoncée au nom du Gouvernement lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1973 pour : « écarter une fois pour toutes (la) discussion sur le rapport constant qui... traumatise certaines associations d'anciens combattants », « déterminer des critères permettant une nouvelle levée des forclusions », « aborder sans préjugés (le) problème » des anciens d'Afrique française du Nord et lui « trouver une solution ». Sur ce dernier point, il voudrait savoir si le Gouvernement envisage bien d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire ou de laisser inscrire à l'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale la proposition de loi votée à la quasi-unanimité du Sénat le 11 décembre 1968, tendant à reconnaître la qualité de combattant à certains militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Il lui demande de bien vouloir dès maintenant faire connaître un calendrier précis pour la réalisation des mesures attendues sur les différents points qui viennent d'être évoqués ainsi que pour la validation sans condition d'assujettissement antérieur aux assurances sociales des périodes de services militaires accomplies par les anciens combattants pendant la guerre de 1939-1945 [3 mai 1973] (n° 20). — Discussion [12 juin 1973] (p. 622 à 632).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 20 relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** (cf. *supra*) [12 juin 1973] (p. 622 à 625 ; 632). — Intervient, en tant que président de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Paul Guillard tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau visant à faire bénéficier des présentes dispositions les anciens combattants et les anciens prisonniers de guerre qui auraient fait procéder à la liquidation de leur pension de retraite antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 1597). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations, au nom de M. Emile Durieux, sur la teneur de cet article relatif aux droits sur les alcools (p. 1935, 1936). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les traitements des médaillés militaires et sur les promotions dans l'Ordre (p. 2017, 2018). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'opportunité d'un plan quadriennal pour régler le contentieux du monde combattant, sur la situation des anciens détenus du camp de Huy en Belgique, sur le rapport constant, sur les anciens combattants d'Afrique du Nord, sur les forclusions, sur les internés politiques (p. 2078 à 2080). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Marcel Lambert, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2091) ; Article additionnel : *son amendement tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article nouveau visant à rétablir l'égalité de situation entre les aveugles de la Résistance et les aveugles civils* (p. 2093). — Son rappel au règlement à l'occasion du retrait par le Gouvernement du projet de loi donnant vocation à la qualité de combattant aux personnes ayant combattu en Afrique du Nord [12 décembre 1973] (p. 2803).

DARRAS (M. MICHEL) [Pas-de-Calais].

Question orale :

M. Michel Darras rappelle à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que, dans une réponse en date du 2 juin 1972 à une question écrite d'un parlementaire, le précédent Gouvernement avait indiqué : « des études sont actuellement en cours en ce qui concerne la mesure suggérée d'étendre aux veuves, sous certaines conditions, le bénéfice de l'aide publique aux travailleurs privés d'emploi ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître où en est maintenant cette question [2 avril 1973] (n° 1309). — Réponse [15 mai 1973] (p. 362, 363).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, à sa **question orale n° 1309** (cf. *supra*) [15 mai 1973] (p. 363). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** [12 juin 1973] (p. 629). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann concernant les **foyers de jeunes travailleurs** [20 novembre 1973] (p. 1791). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *amendement de M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à rétablir cet article qui prévoit un plafond de limitation du montant des créances susceptibles de donner lieu à remboursement par le nouveau régime d'assurance* (p. 2815).

DARY (M. EUGÈNE), **rapporteur du Conseil économique et social.**

Présente devant le Sénat l'avis émis par le Conseil économique et social, dans sa séance du 9 mai 1973, sur le **projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973] (p. 2851 à 2853). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la vocation générale du comité d'entreprise pour examiner toutes les questions relatives à l'organisation du travail (p. 2864) ; Art. 14 : observations sur la procédure d'introduction des horaires individualisés (p. 2874).

DAVID (M. LÉON) [Bouches-du-Rhône].

Question orale avec débat :

M. Léon David, considérant que la situation des agriculteurs, et notamment des exploitants familiaux, ne s'améliore pas, que les décisions communautaires ne sont pas de nature à la modifier, demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelle est la politique agricole qu'il entend suivre [29 mai 1973] (n° 46). — Discussion [26 juin 1973] (p. 918 à 936).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 820,

821). — Intervient dans la discussion **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [21 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à supprimer le second alinéa de cet article ainsi rédigé : « Les travaux de protection contre les eaux rendus nécessaires par l'exécution d'un travail public ou la construction d'un ouvrage public sont à la charge de la personne publique pour le compte de laquelle le travail ou l'ouvrage est réalisé. »* (p. 873). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 46 relative à la **politique agricole** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 923, 924). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des crédits affectés à la défense des exploitations familiales, à la modernisation et au développement de l'agriculture et, d'une façon plus générale, sur la baisse du revenu des agriculteurs français (p. 2130 à 2132).

DEBESSON (M. RENÉ) [Nord].

Devenu sénateur le 10 septembre 1973 en remplacement de M. Emile Dubois, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Aimé Bergeal, décédé [11 octobre 1973].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [16 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 22 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, assorti des sous-amendements de M. Jean Cluzel, tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas, constituant le 1° de cet article, relatifs au seuil des surfaces des nouveaux magasins pour lesquelles l'autorisation de construire doit être demandée* (p. 1751).

DEBLOCK (M. ROGER) [Nord].

DELAGNES (M. ROGER) [Bouches-du-Rhône].

Question orale :

M. Roger Delagnes expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la construction du collège d'enseignement technique féminin d'Arles subit des retards inadmissibles. Il lui rappelle que l'établissement existant est vétuste, insalubre et dangereux et que la ville d'Arles est en état de sous-développement technique ; que la rentrée scolaire de 1972-1973 a été très difficile et qu'à l'avenir, 200 jeunes de quatorze à seize ans seront privés de formation professionnelle, faute de place dans les collèges d'enseignement technique et seront maintenus dans les collèges d'enseignement secondaire. Il lui demande, compte tenu de l'importance de la ville d'Arles (50.000 habitants) voisine de Fos, s'il compte prochainement débloquer les crédits nécessaires à la construction rapide d'un établissement qui s'avère indispensable [17 mai 1973] (n° 1345). — Réponse [5 juin 1973] (p. 511, 512).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1345** (*cf. supra*) [5 juin 1973] (p. 512). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les nuisances et la pollution dont souffre la Provence par l'installation du complexe industriel de Fos et la ruée des vacanciers, sur la nécessité d'une action coordonnée au sein du Gouvernement pour résoudre les nombreux problèmes de la Provence, sur l'opportunité du rattachement du budget du tourisme à celui de l'environnement (p. 2521, 2522).

DELORME (M. CLAUDIUS) [Rhône].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à abroger le décret-loi du 1er avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures, pris en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre et de la loi du 19 mars 1939 tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux [29 mai 1973] (n° 287).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 41 : retire *son amendement au texte présenté pour le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail qui tend à instituer le pré-apprentissage* (p. 1805) ; Art. 41 *bis* : retire *son amendement* (p. 1808). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur les crédits de ce titre ayant porté sur l'enseignement agricole (p. 2171).

DENIAU (M. JEAN-FRANÇOIS), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond aux questions orales de M. Francis Palmero et de M. Raymond Guyot ayant trait aux **relations entre la France et Madagascar** [26 juin 1973] (p. 938, 939). — Intervient dans la discussion du **projet de loi** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord international de 1972 sur le cacao** [29 juin 1973]. Discussion générale (p. 1109). — Répond à la question orale de M. Louis Gros relative à la **scolarisation des enfants français à Madagascar** [23 octobre 1973] (p. 1452, 1453, 1454). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant du 31 janvier 1973 à la convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la sécurité sociale, signée le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1966 et 13 février 1969 [25 octobre 1973]**. — Discussion générale (p. 1474) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie, signé à Paris le 3 novembre 1972** (p. 1475) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, signée à Oslo le 15 février 1972** [25 octobre 1973] (p. 1476). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la présentation du budget de la coopération caractérisée, d'une part, par la continuité dans le respect des engagements pris d'autre part, par un certain nombre d'améliorations et d'innovations : l'assitance technique, l'aide au Sahel, les actions éducatives de masse par les moyens audio-visuels ; l'augmentation des crédits pour les volontaires du progrès, la revision des accords de coopération compte tenu de l'évolution du monde moderne, le problème général du tiers monde (p. 2250 à 2254).

DESCOURS DESACRES (M. JACQUES) [Calvados].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (comptes spéciaux du Trésor) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 42).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 490, 491). — *Dépose un amendement, retiré par M. Jacques Habert, tendant à introduire un article additionnel après* l'article 10 du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 592). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui traite des modalités d'adhésion des exploitants et des futurs*

associés d'exploitation aux conventions-type départementales (p. 822 ; 823). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1068). — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur l'avis du maire recueilli par la commission départementale (p. 1070). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Claude Mont, de M. Michel Kauffmann, de M. André Diligent, de M. Louis Talamoni et de Mme Brigitte Gros concernant les **finances des collectivités locales** [6 novembre 1973] (p. 1575, 1576 ; 1578 ; 1580). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE.— CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *H* : fait siennes les observations de M. Baudouin de Hauteclocque et de M. Jean Geoffroy sur la teneur de cet article (p. 1964). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.— DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 21 : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme de 62 millions de francs et les crédits de paiement de 56 millions de francs* concernant le transfert à Palaiseau de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées (p. 2282, 2283) ; explication de vote (p. 2284). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels de préfecture, sur la réforme envisagée des finances locales, sur le fonds spécial d'investissement routier, sur la sécurité des plages, sur les charges incombant aux communes pour la destruction des déchets ménagers (p. 2447, 2448). Examen des articles rattachés. — Section Intérieur. — Art. 42 *bis* : *son sous-amendement, à la rédaction proposée par l'amendement de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, pour le paragraphe* I *de cet article* [exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les terrains aménagés en camping ou pour le caravaning], *tendant à subordonner les dispositions de ce paragraphe* I *à la mise en œuvre du paragraphe* II (p. 2449). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT *(suite et fin)*. — Discussion générale. — Observations sur la décentralisation souhaitable des agences de bassin (p. 2527). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS.— Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'intérêt des contacts humains entre les contribuables et le personnel des impôts ; sur son regret de voir se fermer les perceptions des petits centres (p. 2593). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observation sur la fermeture d'une perception de son département (p. 2594). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Intervient en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'analyse des opérations très diverses des services de l'Etat qui n'apparaissent pas ou ne sont pas explicites dans le budget (p. 2595 à 2597 ; 2598, 2599). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observation sur l'opportunité de la diffusion de films documentaires sur la France (p. 2647). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Avant l'art. 43 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à majorer, à compter du 1er janvier 1974, les taux de la taxe spéciale venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques* (p. 2777, 2778) ; Art. 25 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à majorer de 18,4 millions de francs le montant des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale* (p. 2778) ; Article additionnel : *son amendement tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article nouveau ainsi rédigé : « Est créée une caisse nationale de reconversion de la boulangerie. Les statuts et le financement de cette caisse seront arrêtés par décret. »* (p. 2784) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. Discussion des articles. — Art. 8 *bis* : explique son vote sur *l'amendement rectifié de M. Yves Durand tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel qui vise à l'amélioration du financement des chambres de métiers* (p. 2904) ; Art. 10 *ter* : explication de vote (p. 2909) ; Art. 11 : explique son vote sur *l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, dans la rédaction proposée par M. Jean Filippi pour l'alinéa ajouté au texte présenté pour compléter l'article 26 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971 qui concerne l'aide aux pays en voie de développement* (p. 2911). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2981, 2982). — Discussion des articles. — Art. 1er : *explique son vote sur l'amendement de M. André Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de poser le principe que les textes déjà en vigueur — ainsi que le texte actuellement en discussion — ne pourront recevoir d'application tant que ne sera pas intervenue la réforme de la contribution des patentes* (p. 2988) ; Art. 4 : *son amendement rectifié tendant, après le paragraphe* IV *de cet article, à insérer un paragraphe* IV bis *ainsi rédigé :* « IV bis. — *L'abattement pour charges de famille et l'abattement de base devront être identiques pour tous les contribuables du département pour les impositions additionnelles à la taxe d'habitation communale perçues par le conseil général.* » (p. 2992) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. André Mignot tendant à compléter cet article par un paragraphe* III *qui vise à régler le problème du paiement de la cotisation en cas de changement d'occupant en cours d'année* (p. 2993). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1974** [18 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 15 et Etat A : observations sur les crédits destinés au transfert de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau au moment où le Gouvernement se propose de réaliser des économies budgétaires dans le cadre du renforcement de la lutte contre l'inflation (p. 3059) ; Art. 17 et Etat B : observations sur le budget des anciens combattants (p. 3060) ; Art. 43 *bis* : observations sur l'éventuel désavantage causé à certaines veuves de guerre par les dispositions prévues à cet article (p. 3064). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3104). — Discussion des articles. — Après l'art. 10 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à porter de 15 à 20 p. 100 l'allégement des petits patentés* (p. 3107). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [20 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. André Mignot tendant à supprimer le paragraphe V de cet article relatif aux abattements à appliquer pour la seule année* 1974 (p. 3145).

DESSEIGNE (M. HENRI) [Loire].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la demande de classement de six communes du département de la Loire en zone de montagne et sur les subventions allouées aux établissements d'enseignement agricole privés (p. 2151).

DEVEZE (M. GILBERT) [Aisne].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 m *du livre Ier du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 848, 849). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier relative à la **sécurité en matière de circulation routière** [26 juin 1973] (p. 961, 962, 963, 964). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 31 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Toutefois, demeure autorisée la remise d'échantillons marqués comme tels ou de supports publicitaires ainsi que la prestation, à titre gratuit, de menus services sans valeur marchande. »* (p. 1858).

DIDIER (M. EMILE) [Hautes-Alpes].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence de coopération culturelle et technique relatif au siège de l'Agence et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, avec une annexe et un échange de lettres du 30 août 1972 [14 décembre 1973] (n° 91).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation sur les conditions d'octroi de l'aide architecturale (p. 584). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Examen des articles rattachés. — Art. 45 *ter : son amendement tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article dans le but d'éviter une discrimination entre les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires en retraite quant aux cotisations de sécurité sociale versées* (p. 2284) ; le retire (p. 2285). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence de coopération culturelle et technique, relatif au siège de l'Agence et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, avec une annexe et un échange de lettres du 30 août 1972** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3131, 3132).

DIENESCH (Mlle MARIE-MADELEINE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** (2e cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Michel Maurice-Bokanowski concernant les **rééducateurs en psychomotricité** [3 mai 1973] (p. 268, 269). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et simplifiant les conditions et la procédure d'attribution de l'allocation des mineurs handicapés et de l'allocation aux handicapés adultes** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1002, 1003). — Répond à la question orale de M. Jean Cauchon relative à la **situation des mutilés du travail et invalides civils** [9 octobre 1973] (p. 1334, 1335, 1336). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction et au fonctionnement des crèches** [9 octobre 1973] (p. 1338, 1339). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann concernant les **foyers de jeunes travailleurs** [20 novembre 1973] (p. 1789 à 1791, 1792). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observation ayant eu pour objet de tracer les grandes lignes de l'action sociale du Gouvernement selon trois grandes directions : aide aux handicapés, aide aux personnes âgées et politique d'ensemble de formation et d'exercice des professions paramédicales et sociales (p. 2315 à 2319) ; répond à Mme Marie-Thérèse Goutmann (p. 2330) ; répond à M. Roger Poudouson (p. 2342).

DIJOUD (M. PAUL), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait à l'**exclusions des femmes de certains emplois publics** [22 mai 1973] (p. 408). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les premiers résultats de la mise en application de la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et sur le rôle que doivent jouer les pouvoirs publics pour favoriser et encourager l'élévation du niveau culturel et professionnel des Français (p. 2058 à 2061). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de MM. René Monory et Pierre Marcilhacy tendant à réduire le crédit de ce titre de 45 millions de francs* (p. 2062). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Collery relative à la **politique du Gouvernement dans le domaine de l'édition** [18 décembre 1973] (p. 3029 à 3031).

DILIGENT (M. ANDRÉ) [Nord].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à instituer le paiement mensuel des pensions de retraite et d'invalidité [9 août 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 10 août 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973] (n° 380).

Proposition de loi relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale [9 octobre 1973] (n° 7).

Proposition de loi relative à l'indemnité des maires et adjoints [11 octobre 1973] (n° 13).

Proposition de loi tendant à favoriser l'évolution des structures industrielles et commerciales et à assurer une meilleure protection des salariés et des ayants droit d'une entreprise ou d'un établissement en difficulté [16 octobre 1973] (n° 17).

Rapport spécial (Information) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 22).

Rapport spécial (Office de radiodiffusion-télévision française) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 43).

Proposition de loi relative à l'institution d'une retraite pour les secrétaires de mairie instituteurs [5 décembre 1973] (n° 61).

Questions orales :

M. André Diligent demande à *M. le ministre de l'intérieur :* 1° les raisons qui peuvent expliquer le retard apporté à la publication du décret régularisant substantiellement les indices servant de base au calcul des indemnités servies aux maires et adjoints, texte dont il avait personnellement promis au Sénat, le 21 décembre 1972, la publication « incessante » ; 2° à quelle date les maires et adjoints peuvent espérer voir tenir cet engagement [17 mai 1973] (n° 1346). — Réponse [5 juin 1973] (p. 512, 513).

M. André Diligent demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir faire le bilan de la lutte contre la drogue, et de lui exposer les mesures que la France compte proposer à ses partenaires européens en ce domaine [24 mai 1973] (n° 1356). — Réponse [12 juin 1973] (p. 651 à 654).

M. André Diligent demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* si, devant la crise actuelle de l'énergie et devant l'augmentation continuelle du prix du pétrole prévisible pendant de longues années, le Gouvernement n'envisage pas de réaménager le plan de récession des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais afin de maintenir un niveau minimum d'extraction [14 novembre 1973] (n° 1413). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3014, 3015).

Questions orales avec débat :

M. André Diligent rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que, lors de l'assemblée générale des Nations Unies (décembre 1971), une résolution a été adoptée recommandant qu'un coordonnateur des secours soit nommé par le secrétaire général de l'O. N. U. et cette résolution invitait en outre toutes les organisations spécialisées des Nations Unies et toutes les organisations intéressées à coopérer avec le coordonnateur des secours en cas de catastrophe. Il lui demande quelles initiatives nouvelles le gouvernement français envisage de prendre pour que l'organisation d'un corps mondial de secours puisse effectivement être réalisée [10 avril 1973] (n° 4). — Discussion [15 mai 1973] (p. 367 à 371).

M. André Diligent demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir définir la politique du Gouvernement en ce qui concerne les finances locales : ressources fiscales des collectivités locales, possibilités d'emprunt, taux de participation des collectivités locales dans la réalisation des équipements publics [8 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973] et [Séance 2 octobre 1973] (n° 59). — Discussion [6 novembre 1973] (p. 1562 à 1580).

M. André Diligent demande à *M. le Premier ministre* pour quelles raisons il a été conduit, lors du remaniement ministériel du 23 octobre, à proposer au Président de la République de modifier les attributions du ministre de l'information pour lui conférer les fonctions de porte-parole du Gouvernement, ce qui constitue un retour à une habitude ancienne qui, en son temps,

avait été critiquée. Il lui demande également s'il lui paraît humainement possible que le membre du Gouvernement chargé de la tutelle de l'O. R. T. F., dont la mission est, entre autres, de diffuser une information objective, ait en même temps pour fonction de valoriser l'action du Gouvernement [25 octobre 1973] (n° 88).

Interventions :

Est entendu, au nom de l'auteur, lors de la réponse de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports, à la **question orale** (n° 1289) de M. Roger Poudonson concernant la **réalisation du tunnel sous la Manche** [25 avril 1973] (p. 197, 198). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre IX du livre III du code civil** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant, dans l'amendement de M. Etienne Dailly (deuxième alinéa, deuxième et troisième lignes) proposant une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 1860 *du code civil relatif à la cession des parts sociales, à supprimer les mots : « ... ou qu'il* [l'agrément] *peut être accordé par les gérants. »* (p. 344) ; le retire (*ibid.*) ; Article additionnel : soutient l'*amendement de M. Raoul Vadepied tendant, après l'article 1er, à insérer un article ainsi rédigé : « Les dispositions du chapitre III, section 1, du titre IX, du livre III du code civil ne s'appliquent pas aux sociétés d'intérêt collectif agricole ayant revêtu la forme civile. »* (p. 349) ; le retire (*ibid.*). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 4 relative à la **coordination internationale des secours** (cf. *supra*) [15 mai 1973] (p. 367, 368, 371). — Est entendu, au nom de M. Pouvanaa Oopa Tetuaapua, au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 466). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction de crèches** [29 mai 1973] (p. 472, 474). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1346** (*cf. supra*) [5 juin 1973] (p. 512, 513). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** [12 juin 1973] (p. 617, 621). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1356** (*cf. supra*) [12 juin 1973] (p. 654). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 759 à 761). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Après l'article 5 : *deux amendements de M. Pierre Giraud tendant tous les deux à insérer un article additionnel visant à modifier respectivement les* articles L. 48 *et* L. 50 *du code du service national ayant trait aux objecteurs de conscience* (p. 1075). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 59 concernant les **finances des collectivités locales** (cf. *supra*) [6 novembre 1973] (p. 1566, 1567). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1909 à 1911). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'importance que revêt pour les populations du Nord de la France l'harmonisation d'une politique commune d'aménagement avec nos voisins belges (p. 2377, 2378). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des fonctionnaires et agents de préfecture et sur les écoutes clandestines affectant un hebdomadaire de la presse « Le Canard enchaîné » (p. 2438, 2439). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les conséquences de l'application de la loi du 3 juillet 1972 portant statut de l'O.R.T.F. qui ne pouvait engendrer qu'une querelle de limitation de compétences entre le président directeur général et le ministre de tutelle, sur les dérogations données au monopole sous le contrôle du Parlement, sur les difficultés financières de l'Office, sur la nécessité d'un effort de décentralisation, sur l'avenir de la troisième chaîne de télévision, sur la situation difficile de la presse, sur l'inégalité des programmes de publicité, sur l'intérêt pour le pays d'une information objective et impartiale (p. 2714 à 2719) ; observations complémentaires sur les journalistes de l'O.R.T.F. interdits d'antenne depuis juillet 1968 et sur le contrat de programme (p. 2739, 2740). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1413** (*cf. supra*) [18 décembre 1973] (p. 3015).

DRIANT (M. PAUL) [Moselle].

Est nommé membre de la commission plénière de la Caisse nationale de crédit agricole, en application du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949 [15 novembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Agriculture et développement rural) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 4).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les actions prioritaires à la lumière des options budgétaires : la restructuration des exploitations grâce surtout à l'indemnité viagère de départ, le remembrement, les adductions d'eau, l'électrification rurale, la montagne et l'élevage ; sur le problème de l'enseignement agricole ; sur l'insuffisance des crédits de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) ; sur les subventions accordées par l'Etat (p. 2118 à 2121). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. René Tinant, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 7.376.103 F (p. 2172). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observations sur les conséquences de l'adoption ou du rejet de l'*amendement de M. André Mignot sur cet article* (p. 2995).

DRUON (M. MAURICE), **ministre des affaires culturelles** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion générale (p. 566 à 569). — Son refus de s'associer à la motion de M. Léon Eeckhoutte tendant à opposer la question préalable à la poursuite de la discussion du projet de loi (p. 572, 573). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa qui vise à faire obligation à la construction projetée de ne pas porter atteinte au caractère des lieux avoisinants ou à la conservation du site* (p. 578, 579) ; répond aux observations de M. Paul Minot et de M. Jean de Bagneux (p. 579) ; *amendement de M. Serge Boucheny, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition visant à garantir la qualité architecturale par la création d'un véritable service public de l'architecture* (p. 580) ; Articles additionnels : *amendement de M. Georges Cogniot, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel relatif à l'enseignement de l'architecture* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, également après l'article 1er, à introduire un article additionnel relatif aux conditions à remplir pour exercer la profession d'architecte* (p. 581). Art. 2 : *amendements de M. Jean de Bagneux et de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article* [intervention obligatoire de l'architecte] *et son sous-amendement tendant à remplacer dans le texte proposé par l'amendement de M. Jean de Bagneux le mot « pour »* [l'établissement des documents] *par le mot « dans »* (p. 582) ; Art. 3 : *amendement rectifié de M. Geoffroy de Montalembert tendant à rédiger le premier alinéa de cet article de manière à ne pas obliger de faire appel à un architecte les maîtres d'ouvrage disposant de ressources modestes* (p. 583, 584) ; *amendement de M. Geoffroy de Montalembert tendant à*

proposer la rédaction suivante pour la fin du dernier alinéa de l'article : « ..., les maîtres d'ouvrage sont tenus, s'ils n'ont pas recours à un architecte, de consulter cet organisme » [d'aide architecturale] (p. 585) ; Art. 6 : *amendement de M. Michel Miroudot tendant à compléter le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Dans chaque département, il est créé au moins un organisme d'aide architecturale »* (p. 586) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à proposer, pour le premier alinéa de cet article, une rédaction qui exclut les conseils régionaux d'architectes dans la création des organismes d'aide architecturale* (p. 587) ; Articles additionnels : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel visant à ajouter, au code de l'urbanisme et de l'habitation, un article 87-1 qui fait obligation au maître de l'ouvrage de fournir à l'autorité compétente l'information essentielle sur l'aspect extérieur des projets de construction* (p. 588, 589) ; *amendement de M. Michel Miroudot tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Sont supprimés le 1° et les alinéas a et b du 2° de l'article 85 du code de l'urbanisme et de l'habitation »* (p. 590) ; Art. 9 : *amendement de M. Serge Boucheny, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à modifier la rédaction du troisième alinéa de cet article de manière à garantir le titre d'architecte par l'inscription, non pas à un tableau régional d'architectes, mais à un tableau « national »* (p. 591) ; Art. 10 : *amendement de MM. Louis Gros et Jacques Habert tendant, dans le paragraphe 1° de cet article, à remplacer les mots : « ... diplôme d'architecte reconnu par l'Etat... », par les mots « ... diplôme français ou étranger reconnu par l'Etat... »* (p. 592) ; Art. 13 : répond aux observations de M. Jean Collery (p. 593) ; Art. 19 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « S'il apparaît que les documents signés par l'architecte ne sont pas établis par lui, une procédure disciplinaire est engagée contre lui »* (p. 594) ; Art. 20 : *amendement M. Jean de Bagneux tendant, entre la première et la seconde phrase de cet article, à insérer une phrase destinée à sauvegarder le mode libéral d'exercice de la profession de l'architecte salarié* (p. 594, 595) ; *amendement de M. Jean de Bagneux tendant à insérer dans le même article des dispositions qui élargiraient les règles générales édictées par le code des devoirs professionnels* (p. 595, 596) ; Art. 31 : *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Léon Eeckhoutte, tendant à supprimer la seconde phrase du troisième alinéa de cet article qui stipule qu'un représentant du ministre des affaires culturelles siège avec voix consultative dans le conseil régional des architectes* (p. 596) ; Art. 22 : *son amendement tendant, après la première phrase du premier alinéa de cet article, à ajouter la phrase suivante : « Il* [le conseil régional] *comprend des représentants de chacun des modes d'exercice déclarés par les architectes inscrits au tableau régional »* (ibid.) ; *amendement de M. Michel Miroudot au deuxième alinéa de cet article tendant à proposer que le conseil régional des architectes ne soit pas renouvelé « en totalité tous les quatre ans », mais « par moitié tous les deux ans »* (p. 597) ; *amendement de M. Jean Fleury tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités des élections* [au conseil régional des architectes] *» par les mots suivants : « et détermine les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer le vote par correspondance »* (ibid.) ; Art. 25 : *son amendement tendant à compléter la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article pour permettre de faire appel, le cas échéant, « à un architecte appartenant à la même catégorie et membre d'un autre conseil régional » pour faire partie de la formation disciplinaire devant laquelle est appelé à comparaître l'architecte fautif* (p. 598) ; *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Léon Eeckhoutte, tendant à supprimer, dans le dernier alinéa de cet article, la faculté, pour l'Etat, d'engager une action disciplinaire contre un architecte auteur d'une infraction à la déontologie professionnelle* (ibid.) ; Art. 30 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui stipule que « le recours* [en cassation devant le Conseil d'Etat des décisions de la chambre nationale de discipline] *n'est pas suspensif »* (p. 599) ; Art. 31 : *amendement de M. Jean Sauvage tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa qui permettrait à toute personne physique ayant des références professionnelles reconnues en matière de construction de bénéficier aussi d'une inscription au tableau régional des architectes* (p. 600) ; Après l'art. 31 : *amendement de M. Jean Sauvage tendant à introduire un article additionnel venant en complément du précédent* (ibid., p. 601) ; Art 32 : *amendement de M. Michel Miroudot tendant, dans le premier alinéa de cet article, à partir des mots : « ... et avis d'une commission comprenant... », à rédiger comme suit la fin de la première phrase : « en nombre égal des représentants de l'Etat, des architectes et des personnes représentatives des professions intéressées »* (p. 602) ; répond à Mme Marie-Thérèse Goutmann (*ibid.*) ; *amendement de M. Serge Boucheny, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à ajouter, après le premier alinéa de l'article, une disposition relative à la formation permanente et à la promotion sociale pour les futurs architectes* (p. 603). — Répond aux questions orales de M. Henri Caillavet et de M. Francis Palmero ayant trait à la **démission des membres du Conseil du développement culturel** [20 novembre 1973] (p. 1780, 1781). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but d'exposer les grands choix que le Gouvernement se propose de retenir pour mener à bien sa politique de la culture dans les domaines de la protection du patrimoine français qu'il soit archéologique, monumental, documentaire, artistique ou littéraire ; dans l'accès des citoyens aux grandes œuvres de la culture ; dans l'aide à la création dans tous les arts (p. 2539 à 2545) ; répond à M. Henri Caillavet (p. 2547, 2548) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2554 à 2556). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : amendement de Mme Catherine Lagatu, soutenu par M. Serge Boucheny, tendant à réduire le crédit de ce titre de 4.133.000 francs (p. 2556) ; Titre IV : répond aux observations de M. Michel Yver et de M. Jean Fleury (p. 2557).

DUBOIS (M. EMILE) [Nord].

Décédé le 9 septembre 1973. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [9 octobre 1973] (p. 1333).

DUBOIS (M. HECTOR) [Oise].

DUCLOS (M. JACQUES) [Seine-Saint-Denis].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale [2 avril 1973] (n° 239).

Question orale :

M. Jacques Duclos signale à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* que depuis le 7 avril quatre travailleurs immigrés font la grève de la faim à Montreuil. Cette grève de la faim est faite pour protester contre les conditions de travail qui sont imposées aux travailleurs immigrés (refus de conclusion de contrats de travail, licenciements arbitraires, salaires réduits). Ces travailleurs immigrés qui font la grève de la faim demandent en outre l'octroi de la carte de travail et s'élèvent contre la circulaire ministérielle limitant leurs droits. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour faire droit aux revendications parfaitements légitimes de ces travailleurs, contraints, en désespoir de cause, à faire la grève de la faim avec la responsabilité que cela entraîne pour le Gouvernement [10 avril 1973] (n° 1320). — Réponse [3 mai 1973] (p. 261 à 264).

Questions orales avec débat :

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que les essais nucléaires français du Pacifique ont suscité une indignation telle dans certains pays que l'ambassadeur de France à Canberra a déclaré à la télévision australienne : « Nous sommes très près du moment où les essais (nucléaires) ne seront plus nécessaires », ce qui permet de penser que d'autres essais pourraient encore être effectués dans un avenir plus ou moins proche. Il lui demande en conséquence s'il ne pense pas que la France devrait déclarer définitivement close la série de ces essais qui ont gravement nui à l'autorité et au prestige international de la France sans comporter le moindre avantage du point de vue de la sécurité de notre pays [2 avril 1973] (n° 2). — Discussion [29 mai 1973] (p. 461 à 468).

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* : 1° que le 13 mai 1971, à la Martinique, un jeune homme de dix-sept ans fut abattu au cours d'une manifestation, un témoin ayant déclaré l'avoir vu ; 2° que le 15 novembre 1972, alors que le meurtrier de ce jeune homme n'avait toujours pas été inquiété, le directeur d'un journal de lycéens fut condamné à 1.000 francs d'amende pour avoir déclaré que le jeune homme tué le 13 mai 1971 avait été assassiné ; 3° que le procureur de la République avait reconnu devant le tribunal correctionnel que le jeune homme avait été tué à bout portant par un représentant des forces de l'ordre ; 4° qu'un comité s'est constitué, groupant l'ensemble des forces démocratiques de la Martinique pour exiger que la vérité soit connue. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte faire pour que cette affaire soit éclaircie et que les

responsables soient recherchés et châtiés comme l'exige la loi [8 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973 et Séance 2 octobre 1973] (n° 65). — Discussion [16 octobre 1973] (p. 1380, 1381).

M. Jacques Duclos expose à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* qu'une situation catastrophique existe actuellement en Guadeloupe, où l'on note : 1° la cessation d'activité d'usines sucrières ; 2° des licenciements dans diverses entreprises ; 3° la fermeture de divers établissements parmi lesquels des crèches-garderies. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une telle situation qui suscite de légitimes inquiétudes dans la population [8 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973 et Séance 2 octobre 1973] (n° 66). — Discussion [16 octobre 1973] (p. 1381 à 1386).

M. Jacques Duclos expose à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* : 1° que des dispositions d'ordre économique, social, administratif et politique sont introduites en Guyane, soit sans consultation des élus, soit en contradiction avec leurs prises de position ; 2° que l'implantation de la légion étrangère en Guyane inquiète vivement la population de ce pays qui voit dans cette implantation l'annonce d'une politique tendant à faire planer des menaces de répression contre toute expression d'opposition à une politique considérée comme empreinte de colonialisme. Il lui demande quelles mesures il compte prendre, tant en ce qui concerne la situation générale en Guyane, que l'implantation de la légion étrangère [10 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973 et Séance 2 octobre 1973] (n° 67). — Discussion [16 octobre 1973] (p. 1386 à 1390).

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre :* 1° qu'en dépit des crimes commis par des généraux félons responsables du putsch militaire qui s'est soldé par l'assassinat de milliers de démocrates chiliens, le Gouvernement français a été des premiers à reconnaître leur gouvernement ; 2° que l'O. R. T. F. a fait preuve d'une partialité favorable aux généraux félons dans la relation des événements du Chili, ce qui s'inscrit dans la suite de mesures hostiles au Chili prises dans le passé par les autorités françaises qui décidèrent de saisir des cargaisons de cuivre chilien à la demande de trusts américains. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la France ne puisse pas apparaître aux yeux du monde comme prenant parti pour les criminels en piétinant les victimes [2 octobre 1973] (n° 71). — Discussion [23 octobre 1973] (p. 1457 à 1465).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1320** (*cf. supra*) [3 mai 1973] (p. 262, 263, 264). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Gargar concernant les **fraudes électorales dans les départements et territoires d'outre-mer** [8 mai 1973] (p. 299, 300). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 417, 418). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 2 ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** (cf. *supra*) [29 mai 1973] (p. 461 à 464 ; 467, 468). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 488 à 490). — *Dépose un amendement soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à introduire un article additionnel après l'*article 1er du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 580, 581). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant trait aux **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 754 à 756 ; 765) ; au cours du débat sur la question orale de M. Yvon Coudé du Foresto relative à la **crise monétaire internationale** (p. 774 à 777). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 65 ayant trait à un **décès lors d'une manifestation à la Martinique** (cf. *supra*) [16 octobre 1973] (p. 1380. 1381) : sur sa question orale n° 66 relative à la **situation de l'emploi à la Guadeloupe** (cf. *supra*) (p. 1381, 1382) ; sur sa question orale n° 67 ayant trait à la **politique gouvernementale en Guyane** (cf. *supra*) (p. 1386, 1387 ; 1390). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [8 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1409 à 1411). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 71 ayant trait à l'**attitude du Gouvernement à l'égard de la junte militaire du Chili** (*cf. supra*) [23 octobre 1973] (p. 1458 à 1460). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1900 à 1902). — Dépose une motion, soutenue par M. Roger Gaudon, tendant à opposer la question préalable à la poursuite du débat (p. 1915). — Suite de la discussion [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'article 1er : dépose *un amendement, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant à insérer un article additionnel proposant un nouveau régime fiscal* (p. 1930). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité pour la France de soutenir une politique de coexistence pacifique basée sur la sécurité internationale et d'améliorer ses relations avec l'U. R. S. S. (p. 2237 à 2239). — Dépose un *sous-amendement, soutenu par M. Jacques Eberhard, à l'amendement de M. André Mignot* à l'article 1er du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973] (p. 2989).

DUFEU (M. BAPTISTE) [Isère].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. René Touzet, démissionnaire [17 mai 1973].

DULIN (M. ANDRÉ) [Charente-Maritime].

Décédé le 5 mars 1973. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, Président du Sénat [12 avril 1973] (p. 178, 179).

DURAND (M. CHARLES) [Cher].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

DURAND (M. HUBERT) [Vendée].

DURAND (YVES) [Vendée].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositons restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale [6 novembre 1973] (n° 32).

Rapport spécial (Commerce et artisanat) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39. — Annexe n° 11).

Rapport spécial (Jeunesse, sports et loisirs) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39. — Annexe n° 23).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1642). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article* [rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés] *par les mots suivants : « Ce rapprochement devra aboutir au plus tard le 31 décembre 1977 à une égalité totale entre ces catégories de contribuables. »* (p. 1836) ; le retire (p. 1838) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Le Gouvernement étudiera, avant le 1er janvier 1975, les moyens d'améliorer la connaissance des revenus, ainsi que les mesures propres*

à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux visé au premier alinéa ci-dessus. Le rapport élaboré à cet effet par le Gouvernement sera soumis à l'avis du Conseil économique et social et déposé sur le bureau des assemblées. » (p. 1840) ; le rectifie (*ibid.*) ; le rectifie à nouveau (p. 1841) ; Art. 5 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui évoque la représentation du contribuable au sein de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires* (p. 1844, 1845) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le Gouvernement déposera avant le 31 décembre 1973 un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes et définissant la ressource locale appelée à la remplacer. Ces deux dispositions entreront en vigueur, au plus tard, le 1er janvier 1975.* » (p. 1848) ; le retire et se rallie à l'*amendement rectifié de M. Jean Cluzel* (p. 1849) ; Après l'art. 6 *bis : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la réforme prévue à l'article précédent, les droits résultant du tarif de la contribution des patentes sont réduits de 20 p. 100 à compter du 1er janvier 1974 pour les entreprises qui n'emploient pas plus de cinq salariés et qui exercent un commerce de détail ou sont immatriculées au répertoire des métiers.* » (p. 1852) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974**, adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en remplacement de M. Pierre Prost, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget annexe de la LÉGION D'HONNEUR. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'affectation des crédits, sur l'augmentation des décorations en faveur des anciens combattants de 1914-1918 et sur la qualité de l'instruction dispensée dans les maisons d'éducation (p. 2017) ; à l'examen du budget annexe de l'ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'effectif des compagnons de la Libération et sur la progression des cas sociaux nécessitant une aide (p. 2018). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les aides aux actions de conversion des entreprises baptisées « opération Mercure », sur le développement des actions de formation professionnelle et de promotion sociale, sur l'assistance technique au commerce, sur l'insuffisance des moyens dont disposera le Gouvernement pour rénover les professions commerciales et artisanales (p. 2616 à 2618). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite et fin*). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat et sur le retard apporté à la revalorisation de carrière des inspecteurs de la jeunesse et des sports (p. 2652, 2653). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement déposé avec M. Yvon Coudé du Foresto au nom de la commission des finances, tendant à réduire ce crédit de 41.220.444 francs, soit la totalité du titre* (p. 2672) ; Titre IV : *son amendement, déposé dans les mêmes conditions, tendant à réduire ce crédit de 22.330.000 francs, soit la totalité du titre* (ibid.). — Etat C. — Titre V : *son amendement, déposé avec M. Yvon Coudé du Foresto au nom de la commission des finances, tendant à réduire les autorisations de programme de 106.500.000 francs, et les crédits de paiement de 25.600.000 francs, soit la totalité du titre* (ibid.) ; Titre VI : *son amendement, déposé dans les mêmes conditions, tendant à réduire les autorisations de programme de 390 millions de francs et les crédits de paiement de 80 millions de francs, soit la totalité du titre* (p. 2673). — Intervient dans la discussion **du projet de loi de finances rectificative pour 1973**, adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 8 *bis : son amendement tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le nombre maximal de décimes additionnels que les chambres de métiers peuvent voter en cas d'insuffisance du produit de la taxe pour frais de chambres de métiers prévue à l'article 1603 du code général des impôts est porté à 25.* » (p. 2903) ; le rectifie (p. 2904). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2923, 2924). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'équité fiscale à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée.* » (p. 2927) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du second alinéa de cet article : « Le Gouvernement étudiera les moyens susceptibles d'aboutir, avant le 31 décembre 1977, à la connaissance intégrale des revenus.*» (p. 2928) ; le retire (p. 2929) ; Art. 5 *bis* A : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « L'article 282-6 du code général des impôts est modifié comme suit : après les mots : « sous le régime du forfait » ajouter les mots : « ou, par option, sous le régime du réel simplifié »* (p. 2930) ; le retire (p. 2930, 2931) ; Art. 5 *bis* : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [représentation du contribuable au sein de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires] (p. 2931).

DURIEUX (M. EMILE) [Pas-de-Calais].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion générale (p. 316, 317). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** [12 juin 1973] (p. 617). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 926, 927). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Michel Kauffmann concernant le **Marché commun agricole et la politique européenne** [30 octobre 1973] (p. 1533, 1534). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean-François Pintat et de M. Léandre Létoquart relatives au **problème de l'énergie** [13 novembre 1973] (p. 1625, 1626). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974**, adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observation ayant porté essentiellement sur les prix agricoles à la production et leur incidence sur le pouvoir d'achat des cultivateurs (p. 2136, 2137). — Intervient dans la discussion du **projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'aménagement du monopole des scories Thomas** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3137, 3138).

DUVAL (M. FRANÇOIS) [Martinique].

Question orale avec débat :

M. François Duval demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre pour que : 1° la situation difficile de l'enseignement du premier degré à la Martinique ne s'aggrave, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé en général dans les départements d'outremer ; 2° soient évitées les conséquences désagréables que pourrait avoir une détérioration de l'enseignement supérieur aux Antilles françaises, en particulier par la suppression des troisième et quatrième années de droit et de sciences économiques [22 mai 1973] (n° 44). — Discussion [27 juin 1973] (p. 1004 à 1040).

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 44 ayant pour objet **l'éducation et l'enseignement** (*cf. supra*) [27 juin 1973] (p. 1015 à 1019).

E

EBERHARD (M. JACQUES) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [17 mai 1973]. — Discussion générale (p. 380, 381). — Discussion des articles. — Art. 1er : retire

son amendement tendant, après les mots : « sont autorisés à exécuter », à insérer les mots : « avec ou sans subvention de l'Etat » (p. 382) ; Art. 4 : observation sur la teneur de cet article (p. 383, 384) ; Art. 5 *bis* nouveau : *son sous-amendement tendant à remplacer les mots : « sera augmenté », par les mots : « pourra être augmenté », dans le texte de l'amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à insérer un article additionnel visant à augmenter le prix du bail lorsque le bailleur aura participé à la charge financière des travaux améliorant la rentabilité des terres* (p. 384 ; 386) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 388). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 6 *ter : son amendement tendant à insérer un article additionnel destiné à freiner, en multipliant par cinq l'ensemble des droits fiscaux, les achats spéculatifs de terrains par les sociétés étrangères* (p. 1941 ; 1942) ; Art. 12 A : explique son vote sur les *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant tous les deux à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement, avant le 1er juin 1974, d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale et fixation, pour 1974, des modalités provisoires de cette compensation] (p. 1948). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les lacunes de ce budget et sur l'inégalité dans le versement des cotisations réclamées aux exploitants (p. 2176, 2177). — TRANSPORTS (*suite*). — IV. — MARINE MARCHANDE. — Observations ayant porté notamment sur les deux raisons de la désaffection à l'égard des bâtiments de nationalité française : diminution du nombre des marins et retard dans les programmes de construction navale ; sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la pêche côtière ; sur le projet de loi envisageant une réforme du code maritime (p. 2187). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la remise en cause du statut des dockers (p. 2376, 2377). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'affaire des micros installés dans les locaux du « Canard enchaîné », sur la subvention globale d'équipement, sur la participation communale supplémentaire aux dépenses de police, sur la situation des communes minières, sur le désir des collectivités locales de disposer de ressources nouvelles leur permettant de faire face à leurs besoins (p. 2425 à 2427). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33. — Lignes 54 et 55 : *ses amendements tendant à supprimer ces deux lignes relatives aux taxes sociales de solidarité sur les graines oléagineuses et sur les céréales* (p. 2763). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient le *sous-amendement de M. Jacques Duclos tendant à compléter le paragraphe I de la rédaction proposée par l'amendement de M. André Mignot pour cet article, par des dispositions ayant pour objet de préciser que la taxe, qui se substituera à l'actuelle patente, continuera de rester la principale ressource des communes* (p. 2989) ; Art. 8 : observation sur la position contradictoire du Gouvernement eu égard à *l'amendement de M. André Mignot sur cet article* (p. 2995) ; Avant l'art. 8 *bis* : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les outillages et autres moyens matériels d'exploitation visés au I de l'article* 15 *de la loi n°* 70-1283 *du* 31 *décembre* 1970 *seront pris en compte pour la détermination de la base d'imposition à la taxe professionnelle qui doit se substituer à la patente. »* (p. 2996) ; Art. 10 : soutient le *sous-amendement de M. Louis Talamoni tendant, dans le texte proposé par l'amendement de M. André Mignot pour le paragraphe* I *de cet article, à ramener de « 150 p. 100 » à « 125 p. 100 » le taux du produit de la taxe foncière à partir duquel le propriétaire, non soumis à l'impôt sur le revenu, peut demander la réduction de son imposition* (p. 2998) ; Après l'art. 11 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel stipulant que la présente loi ne pourra entrer en application qu'autant que l'administration aura fait connaître au préalable l'incidence de la réforme envisagée* (p. 3000, 3001) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3001, 3002). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3088, 3089). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3103).

EECKHOUTTE (M. LÉON) [Haute-Garonne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autosisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Question orale avec débat :

M. Léon Eeckhoutte demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* si, devant le désarroi, l'angoisse, parfois la révolte des lycéens et des étudiants mesurant chaque jour de mieux en mieux l'incertitude et l'insuffisance des débouchés qui leur sont offerts au terme de leurs études, il ne juge pas le moment venu de redéfinir la politique qu'il entend suivre pour faire de l'ensemble de l'appareil de formation des hommes que doit être à tous les degrés l'université un instrument unique, cohérent et démocratique de culture, de formation professionnelle et de recherche, apte à satisfaire demain les besoins de la nation [26 avril 1973] (n° 17). — Discussion [27 juin 1973] (p. 1004 à 1040).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Sa motion tendant à opposer la question préalable à la poursuite de la discussion du projet de loi (p. 569 à 572). — Discussion des articles. — Art. 6 : reprend *l'amendement de M. Michel Miroudot* (au nom de la commission) *tendant à compléter le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Dans chaque département, il est créé au moins un organisme d'aide architecturale ».* (p. 586, 587) ; Art. 21 : soutient *l'amendement de M. Henri Caillavet tendant à supprimer la seconde phrase du troisième alinéa de cet article qui stipule qu'un représentant du ministre des affaires culturelles siège avec voix consultative dans un conseil régional des architectes* (p. 596) ; Art. 25 : soutient *l'amendement de M. Henri Caillavet tendant à supprimer, dans le dernier alinéa de cet article, le droit pour l'autorité de tutelle d'engager l'action disciplinaire contre un architecte auteur d'une infraction à la déontologie professionnelle* (p. 598) ; Art. 32 : s'associe à Mme Marie-Thérèse Goutmann dans la reprise de *l'amendement de M. Michel Miroudot* (au nom de la commission) *au premier alinéa de cet article* (p. 602). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 17 ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** (*cf. supra*) [27 juin 1973] (p. 1004 à 1008). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 14 : observations sur la teneur de cet article et sur celle de l'article 41 *bis* (p. 1800, 1801) ; *son amendement tendant à supprimer cet article* (modification du second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail) *qui institue le pré-apprentissage dès l'âge de quatorze ans dans toute entreprise agréée* (p. 1802, 1804) ; Art. 41 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui fixe les conditions dans lesquelles s'effectuent les stages des élèves inscrits dans une classe du cycle moyen comportant un enseignement alterné* (p. 1807). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'analyse des crédits figurant au budget de 1974 et sur les dotations pour l'enseignement privé qu'il estime mieux traité que l'enseignement public incapable d'accueillir convenablement la jeunesse scolaire (p. 2475, 2476).

ESSEUL (M. FERNAND) [Maine-et-Loire].

ESTEVE (M. YVES) [Ille-et-Vilaine].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Jacques Piot, élu député [14 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser

que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du titre Ier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [16 octobre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel 15 A : explique son vote sur *l'amendement de M. Jean Geoffroy tendant, avant l'article* 15, *à insérer un article nouveau rétablissant l'article* 10 *de la loi du* 25 *ventôse an* XI *qui autorise le notaire à déléguer sa signature à un ou plusieurs de ses clercs assermentés* (p 323, 324) . — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *h* : observations sur la teneur de cet article relatif notamment aux conditions d'octroi du bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles et en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme (p. 1963).

F

FELICE (M. PIERRE DE) [Loiret].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du titre Ier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [16 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche aux groupements de marins-pêcheurs professionnels dans certains étangs salés privés du littoral** [25 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur l'expression : « les groupements régulièrement constitués » (p. 1478). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *h :* observations sur la teneur de cet article relatif notamment aux conditions d'octroi du bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles et en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme (p. 1964, 1965) ; observations sur l'évasion fiscale à propos des baux à ferme de longue durée (p. 1968). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973]. — Discussion de l'art 1er B : observations sur la subordination des tribunaux paritaires de baux ruraux à l'autorité administrative de cumul (p. 3045) ; explique son vote sur *la deuxième partie (retirée par son auteur) de l'amendement de M. Baudouin de Hauteclocque tendant à compléter cet article* (p. 3047).

FERRANT (M. CHARLES) [Seine-Maritime].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déficit des chèques postaux, sur la situation du téléphone, sur la politique des avances remboursables, sur les problèmes des effectifs et la situation du personnel, sur la nécessité d'une amélioration du service public (p. 2605 à 2607).

FILIPPI (M. JEAN) [Corse].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article, ainsi que les articles* 2, 3 *et* 4, *ayant pour objet de présenter les caractères de principes généraux d'orientation devant gouverner les activités commerciales et artisanales* (p. 1688) ; Art. 7 : *amendement de M. Jacques Pelletier et de M. Marcel Lucotte tendant à compléter* in fine *cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation* [des régimes des commerçants et artisans avec le régime général de sécurité sociale] *sera entièrement réalisée au terme du VIe Plan. »* (p. 1699) ; Art. 7 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « Art. 7 *bis. — Un aménagement de l'assiette des charges sociales sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation des différentes catégories d'entreprises. »* (p. 1701) ; Art. 15 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour objet de transférer à la caisse nationale d'assurance maladie les attributions actuellement dévolues aux caisses mutuelles régionales en matière de contrôle médical* (p. 1706) ; Art. 23 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas de cet article relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial* (p. 1727, 1728) ; le retire (p. 1728). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 25 : retire *son amendement* dont le texte a servi de base à *l'amendement de M. Jean Cluzel sur cet article* (p. 1752) ; Après l'article 36 *octies : son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour objet de modifier les dispositions de l'article* 4 *de l'ordonnance* n° 67-221 *du* 23 *septembre* 1967 *sur les groupements d'intérêt économique* (p. 1765, 1766). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : explique son vote sur *l'amendement rectifié de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés* (p. 1838). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — **Suite de la discussion** [23 novembre 1973]. — — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à ajouter* in fine *un paragraphe* IV *à cet article dans le but de ne pas rendre applicable à la Corse la majoration prévue sur les droits des alcools* (p. 1936) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 2 *b : son amendement tendant à supprimer le paragraphe* II *de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur le revenu des non-salariés dont le revenu n'excède pas une certaine somme* (p. 1956) ; Après l'article 2 *b : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Par plus-value, il y a lieu d'entendre, pour l'application de toutes dispositions fiscales, la différence entre le prix de vente obtenu et le prix d'achat payé par le vendeur, revalorisé selon des coefficients qui seront fixés par décret pour chaque catégorie de biens. »* (p. 1956, 1957) ; Art. 2 *c :* observation sur la réserve de l'article (p. 1959) ; Article 2 *e : soutient l'amendement de M. Jacques Pelletier tendant à supprimer le paragraphe* Ier *de cet article qui porte le taux des impôts sur les plus-values de* 10 *à* 15 *p.* 100

(p. 1961) ; le retire (p. 1962) ; Art. 2 *h :* soutient l'*amendement de M. René Touzet, au paragraphe* Ier *de cet article, tendant, après l'alinéa* 2°, *à insérer un alinéa nouveau ainsi conçu : « Le bénéfice de l'exonération prévue à l'article* 793-2-1° *du code général des impôts est maintenu lorsqu'il s'agit d'un immeuble qui, depuis son acquisition ou son achèvement, a été occupé personnellement par l'acquéreur ou le constructeur ou par son conjoint, ses ascendants ou descendants à titre d'habitation principale. »* (p. 1966) ; *soutient l'amendement de M. Etienne Dailly tendant à la suppression du paragraphe* II *de cet article relatif à l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme* (ibid.) ; Art. 2 *i : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la provision pour investissement que les entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt* (p. 1969) ; Art. 2 *n : son amendement tendant à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi instituant et organisant le recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source] (p. 1972). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale, — Observations sur les liaisons aériennes entre la France et la Corse et la situation créée par les places non occupées par les passagers défaillants (p. 2113, 2114 ; 2116). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur le réseau ferroviaire de la Corse qui souffre de son autonomie (p. 2197, 2198). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion des articles. — Après l'article 26 : dépose un *amendement, soutenu par M. Auguste Amic, tendant à insérer un article additionnel relatif à la mise en valeur de la Corse* (p. 2600). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, EQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — **Discussion générale.** — Observation sur le taux particulier de la taxe à la valeur ajoutée payée par les agences de voyage (p. 2631 ; 2645). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Article additionnel : *son amendement tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article nouveau ainsi rédigé : « Sans préjudice des dispositions des articles* 26 *à* 39 *inclus du code électoral (partie réglementaire), il est institué une indemnité de trois francs par voix obtenue au premier tour de scrutin au bénéfice des candidats aux élections législatives ayant atteint le seuil de* 5 *p.* 100 *des suffrages exprimés. Cette indemnité sera réglée avant le second tour de scrutin. »* (p. 2782, 2783) ; Après l'article 42 : *trois amendements de MM. Etienne Dailly et Pierre Marcilhacy tendant chacun à insérer un article additionnel visant à aménager* l'article 180 *du code général des impôts dans le but de protéger le contribuable de bonne foi contre les rigueurs de l'administration dans l'évaluation des dépenses susceptibles d'être prises en compte pour l'établissement de l'imposition* (p. 2786, 2787) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2792). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adoptée par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 11 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à ajouter un alinéa au texte présenté pour compléter l'article* 26 *de la loi n°* 71-1025 *du* 24 *décembre* 1971 *qui concerne l'aide aux pays en voie de développement* (p. 2909) ; *propose la rédaction suivante pour l'amendement ci-dessus : « Toutefois quand, tant lorsqu'une convention internationale existe que dans les cas de dérogation, la garantie sera mise en jeu, le Gouvernement est autorisé à prélever le montant correspondant à ladite garantie sur les crédits d'aide à verser au pays concerné. »* (p. 2910) ; Après l'article 14 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les recettes perçues au profit du fonds d'expansion de la Corse (compte spécial du Trésor) seront transférées au budget départemental pour être utilisées au financement des travaux de mise en valeur de la Corse. »* (page 2913, 2914) ; Article additionnel : soutient l'*amendement de M. Henri Caillavet tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article qui assurerait la protection des parents et des enfants contre les abus du droit de reprise prévu aux articles* 18, 19 *et* 20 *de la loi du* 1er *septembre* 1948 *sur les loyers* (p. 2914). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « Le Gouvernement étudiera les moyens d'améliorer la connaissance des revenus, ainsi que les mesures propres à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux visé au premier alinea ci-dessus. Le rapport élaboré à cet effet par le Gouvernement sera déposé sur le bureau des Assemblées parlementaires avant le* 1er *janvier* 1975. » (p. 2928).

FLEURY (M. JEAN) [Hauts-de-Seine].

Est nomme membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (O. R. T. F. et Information), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome X).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 22 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le premier alinéa de cet article ainsi rédigé. « Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités des élections* [au conseil régional des architectes] », *par les mots suivants : « et détermine les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer le vote par correspondance. »* (p. 597) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur la nécessité d'une nouvelle convention du ministère avec l'O R. T. F. (p. 2557). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen de ce budget. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la crise récente qui vient de secouer l'O. R. T. F. et qui pose le problème du monopole dont la défense appartient au ministre de tutelle, sur la question des sondages d'audience, sur la nécessité d'une meilleure coopération entre l'O. R. T. F., les affaires culturelles et l'éducation nationale, sur le problème des ondes courtes et des relations avec l'étranger, sur la situation difficile de la presse et l'aide que l'Etat doit lui apporter (p. 2719, 2720).

FONTANET (M. JOSEPH), **ministre de l'éducation nationale** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1019 à 1023 ; 1037 à 1040). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Georges Cogniot relative à l'**organisation de l'enseignement secondaire** [30 octobre 1973] (p. 1515, 1516 ; 1517) ; au cours du débat sur la question orale de M. Jean-François Pintat relative à l'**enseignement des langues vivantes à l'école maternelle** (p. 1518 ; 1519). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1656, 1657). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant pour but d'analyser les actions prioritaires du Gouvernement en matière d'éducation nationale dans les domaines suivants : l'accueil des élèves et des étudiants, la poursuite des efforts entrepris pour assurer une démocratisation effective de l'éducation, la rénovation de la pédagogie, les problèmes d'orientation, l'action en faveur du corps enseignant, la redistribution des charges entre l'Etat, les familles et les collectivités locales (p. 2458 à 2462) ; répond aux observations des différents orateurs et rapporteurs (p. 2407 à 2491) ; répond à M. Georges Lamousse (p. 2491).

FOREST (M. LOUIS DE LA) [Ille-et-Vilaine].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations tendant à demander au Gouvernement une aide accrue aux communes rurales pour faire face aux nombreux problèmes qui se posent à elles dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et dans celui de la lutte contre les pollutions de toute nature (p. 2150, 2151).

FORTIER (M. MARCEL) [Indre-et-Loire].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Transports : Aviation civile) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39. — Annexe n° 28).

Interventions :

Lecture, par M. Paul Malassagne, de son intervention au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Maurice-Bokanowski, de M. Serge Boucheny et de M. André Méric relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [19 juin 1973] (p. 792, 793). — Discussion des articles du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Art. 7 : dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter cet article* (p. 1698) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa* (p. 1702) ; Art. 15 *sexies :* dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 1713) ; Art. 15 *septies :* dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 1714). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : dépose *un amendement, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article* (p. 1835). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la dispersion des différents services du secrétariat général à l'aviation civile, sur les débouchés commerciaux des grands programmes de construction : *Concorde, Airbus, Mercure* et *Mystère* 30, sur le moteur de 10 tonnes de poussée, sur la coopération des trois grandes compagnies aériennes françaises, sur la situation de la navigation aérienne, sur l'infrastructure aéroportuaire : desserte routière de Roissy, liaisons Orly-Roissy, aéroports régionaux et locaux, sur l'aviation en général et la formation des personnels navigants (p. 2100 à 2103). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33 : observations, au nom de M. Lucien Gautier, sur le rétablissement de la taxe parafiscale, prévue à la ligne 30, qui concerne le comité interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur (p. 2761, 2762).

FOSSET (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures [25 avril 1973] (n° 257).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer [22 mai 1973] (n° 280).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [21 juin 1973] (n° 319).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement [29 juin 1973] (n° 359).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [29 novembre 1973] (n° 55).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [19 décembre 1973] (n° 105).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures** [3 mai 1973]. — Discussion générale (p. 269, 270). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer** [24 mai 1973]. — Discussion générale (p. 437, 438). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article : « L'Assemblée territoriale peut décider qu'une indemnité de fonction, payée mensuellement, est allouée à ses membres »* (p. 439) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article : « Cette indemnité, dont le montant est fixé par délibération de l'assemblée territoriale, ne peut excéder un maximum fixé par décret, par référence au traitement d'une catégorie de fonctionnaires en service dans le territoire* (ibid.) ; retire *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du cinquième alinéa de l'article relatif à l'indemnité de séjour que peuvent percevoir les membres de l'Assemblée territoriale* (p. 440) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article ainsi rédigé : « Les conditions d'application des quatre alinéas ci-dessus sont fixées par décret »* (ibid.). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1115, 1116). — Discussion de l'article unique : retire *son amendement pour se rallier à la rédaction proposée pour cet article par l'amendement de M. Jean Taittinger, ministre de la justice* (p. 1117). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1119). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifié** [30 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient le *sous-amendement de M. Baudoin de Hauteclocque tendant à proposer une nouvelle rédaction de la fin de la deuxième phrase du deuxième alinéa du paragraphe II présenté, pour l'article 19 du code de l'urbanisme et de l'habitation, par l'amendement de M. Robert Laucournet, soutenu par M. Paul Mistral* (versement d'une indemnité compensatrice au propriétaire d'un terrain classé, comme espace boisé, objet d'un déclassement) (p. 1122). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi**

d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale [16 novembre 1973]). — Discussion des articles. — Art. 21 : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... suivant les principes définis aux articles 1er à 4 ci-dessus... »*, par les mots : « *... suivant les principes définis aux articles 1er 3 et 4 ci-dessus,* » (p. 1747). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 *ter :* explique son vote sur l'amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés (p. 1938) ; Art. 2 *c :* observations sur la réserve de cet article (p. 1958) ; Art. 2 *e :* observations sur la teneur de cet article relatif au taux d'imposition des plus-values à long terme (p. 1960) ; répond à M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (p. 1961) ; Art. 2 *n :* observations sur la teneur de cet article qui prévoit l'organisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source (p. 1972). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation particulière de la Polynésie française pour laquelle une réforme du statut est envisagée (p. 2012, 2013). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observation sur les établissements d'enseignement qui, à l'étranger, reçoivent des enfants français (p. 2240, 2241). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2804, 2805). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de l'article 7 du décret n°* 72-561 *du 3 juillet* 1972 *sont applicables au renouvellement des baux venus à expiration avant l'entrée en vigueur de ce décret, à condition que le loyer n'ait pas encore été fixé par convention entre les parties ou décision de justice passée en force de chose jugée avant la publication de la présente loi. En ce cas, le loyer est déterminé eu égard au montant le plus élevé résultant de l'application soit des articles 2 et 3, soit de l'article 7 du décret précité du 3 juillet* 1972. » (p. 2805, 2806). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 10 *bis : son amendement tendant à supprimer au paragraphe III de cet article le quatrième alinéa qui a pour but de plafonner le montant de la pension de réversion concédée au conjoint survivant d'une femme fonctionnaire classée dans la catégorie A* (p. 2907) ; *son premier amendement tendant à insérer, entre les paragraphes IV et V de cet article, un paragraphe IV* bis *ainsi rédigé : « IV bis. — Les dispositions prévues aux paragraphes I, II, III et IV ci-dessus sont applicables aux orphelins mineurs et aux conjoints survivants de femmes fonctionnaires en jouissance d'une pension et qui sont décédées antérieurement à la promulgation de la loi de finances rectificative pour* 1973. » *et son second amendement tendant à compléter l'article par un paragraphe VI ainsi rédigé :* « VI. — *Les mesures prévues au présent article entreront en application à compter du 1er janvier* 1973. » (ibid.) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2917). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en nouvelle lecture,** de la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3075). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à en proposer une nouvelle rédaction* (p. 3076).

FOURNIS (M. HENRI) [Loire-Atlantique].

Devenu Sénateur le 14 décembre 1973 en remplacement de M. Maurice Sambron, décédé.

FRANCOU (M. JEAN) [Bouches-du-Rhône].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole [18 octobre 1973] (n° 22).

Question orale :

M. Jean Francou attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (Z. A. C.) de 2.700 logements dans le massif des Calanques entre Marseille et Cassis. Il constate que : si les massifs des Calanques s'étendent le long de la mer sur une quinzaine de kilomètres, leur largeur maximum (nord-sud) est de l'ordre de trois kilomètres, avec des étranglements qui réduisent encore cette largeur. Or, c'est sur un de ces étranglements, c'est-à-dire à moins de deux kilomètres de la mer et au contact direct d'un massif demeuré en son état sauvage, que va être édifiée la zone d'aménagement concerté dite du « Baou de Sormiou » ; s'il est exact que les constructions prévues sont à l'extérieur de la zone protégée, il apparaît que la limite d'inscription à l'inventaire a été tracée de telle sorte qu'une zone s'avançant profondément dans le massif n'a pas été incluse dans la protection. Or, c'est cette zone qui va supporter 2.700 logements auxquels seraient adjoints 30.000 mètres carrés de locaux industriels permettant un emploi sur place pour une partie de cette population. D'ailleurs le décret de protection du littoral Provence-Côte d'Azur du 26 juin 1959 avait bien inclus ce terrain dans les limites de son application : c'est donc qu'il présentait un intérêt certain. Ainsi tout l'équilibre du massif sera perturbé par la mise en contact direct d'une population qui équivaudra à celle d'une ville moyenne avec une nature conservée en son état sauvage. Il lui demande si, à la faveur de la procédure de classement que ses services ont entreprise, il est possible d'envisager la réduction très sensible de l'importance de cette zone d'aménagement concerté, rejoignant ainsi le souci du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme de mettre un terme au gigantisme des grands ensembles [6 novembre 1973] (n° 1408). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3037, 3038).

Question orale avec débat :

M. Jean Francou demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre* de bien vouloir exposer la politique que le Gouvernement compte suivre en matière sportive et socio-éducative [25 avril 1973] (n° 13). — Discussion [12 juin 1973] (p. 633 à 641).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** [12 juin 1973] (p. 618). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 13 relative à la **politique en matière d'éducation physique et de sports** (*cf. supra*) [12 juin 1973] (p. 633, 634). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1482 à 1484). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Pierre Brousse* (au nom de la commission des finances) *tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui permet de faire bénéficier les vins de table, répondant aux critères de qualification du Conseil des communautés européennes, de la protection des appellations d'origine* (p. 1489, 1490) ; *amendement de M. Pierre Brousse* (en son nom personnel) *tendant à proposer une autre rédaction de l'article en vue de définir une promotion des vins et leur classification en quatre sections* (p. 1490, 1491) ; *son amendement tendant à modifier la rédaction du début de cet article de manière à faire apparaître l'expression « vins de pays »* (p. 1491) ; *amendements de M. Charles Alliès et de M. Louis Brives tendant tous les deux à modifier ou à compléter la fin de cet article relative aux procédures de promotion des vins* (p. 1492) ; Art. 1er (*suite*) : *amendement de M. Louis Brives, au premier alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier également « les vins de table personnalisés avec indication géographique de provenance » des dispositions de la loi du 6 mai 1919 modifiée relative à la protection des appellations d'origine* (p. 1493) ; Art. 3 : *son amendement d'harmonisation tendant, dans le premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « vins de table », par les mots : « vins de pays »* (p. 1494) ; *son amendement tendant au deuxième alinéa de cet article, à rendre moins limitative la dénomination des lieux géographiques* (ibid.) ; *amendement de M. Louis Brives tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau préconisant le maintien des dénominations existantes* (p. 1495) ; Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1666 à 1668). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : retire *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « A cette fin, les pouvoirs publics... »* (p. 1692, 1693) ; Art. 7 *bis : son amendement tendant à rédiger comme*

suit cet article : « Art. 7 *bis. — Une réforme de l'assiette des charges sociales pesant actuellement sur les salaires interviendra rapidement, dans le but de procéder à une nouvelle répartition de ces charges, afin d'en alléger le poids pour les activités de main-d'œuvre.* » (p. 1701). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 21 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots :* « *... les démarches d'autorisation* [adressées à la commission départementale d'urbanisme commercial]... », *à ajouter les mots :* « *et d'avis* » (p. 1746, 1747) ; le retire (*ibid.*) ; Avant l'art 36 *bis : ses deux amendements tendant à insérer deux articles additionnels, l'un pour les commerçants, l'autre pour les artisans, qui permettraient de faire des conditions privilégiées de crédit et d'accorder des concours financiers particuliers à ceux de ces catégories qui désireraient notamment se reconvertir après un stage de conversion ou qui désireraient s'installer en qualité de chef d'entreprise* (p. 1757, 1758) ; les retire (p. 1759) ; Art. 36 *septies : son amendement, à l'avant-dernier alinéa de cet article, tendant à étendre au secteur privé la garantie que l'Etat accorde aux sous-traitants du secteur public* (p. 1762). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Après l'art. 37 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif au degré d'imposition des commerçants et artisans qui cessent temporairement d'exploiter leur fonds* (p. 1797) ; le retire (p. 1798) ; art 41 : *son amendement tendant à permettre également le pré-apprentissage aux jeunes « non admis en troisième année du cycle moyen s'ils justifient d'un avis favorable d'orientation professionnelle »* (p. 1805) ; art. 41 *bis : son sous-amendement, à la rédaction proposée par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, pour cet article, tendant à stipuler que la convention conclue entre le chef d'entreprise agréée et l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève « doit être présentée pour avis et centralisation à la chambre des métiers. »* (p. 1808) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux relatifs au contenu de ladite convention* (p. 1809) ; le retire (*ibid.*) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 43, à insérer un article nouveau ayant pour objet de préciser les conditions qualitatives de la création des entreprises artisanales* (p. 1811, 1812) ; Art. 45 : retire *son amendement* et se rallie *à celui de M. Pierre Schiélé* (p. 1813). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : retire *son amendement pour soutenir celui de M. Roger Poudonson tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés* (p. 1835) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Yves Durand tendant à proposer une nouvelle rédaction du troisième aliéna de cet article* (p. 1841) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un nouvel article ainsi rédigé :* « *Le Gouvernement proposera une réduction du nombre de taux de la T. V. A. qui devra intervenir avant la fin de VI^e Plan. Cette réduction devra s'accompagner de mesures propres à maintenir l'écart existant entre le taux normal et le taux intermédiaire pour les entreprises qui sont redevables de ce dernier par application soit du taux réduit, soit d'une réfaction sur le chiffre d'affaires.* » (p. 1842) ; Avant l'art. 31 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *Tout producteur ou tout grossiste est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fait la demande ses prix de vente et le barème de remise dans des conditions qui seront déterminées par arrêté.* » (p. 1856) : Art. 35 : dépose *un amendement, soutenu par M. Pierre Schiélé, au premier alinéa de cet article* (p. 1867). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'avenir du sport à l'école, sur le tiers-temps pédagogique, sur la formation des maîtres d'éducation physique, sur l'orientation de l'enseignement sportif à travers les centres d'animation sportive, sur le montant du prélèvement du pari mutuel urbain réservé à l'équipement et aux investissements, sur le problème de l'équipe de France de ski (p. 2659 à 2660). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Cauchon, à l'article 8 du* **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant modifications de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprises** [13 décembre 1973] (p. 2883). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 19 : *son amendement tendant, à la fin du dernier alinéa de cet article, à ajouter la phrase suivante :* « *Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et leurs assemblées permanentes peuvent contracter des emprunts, auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.* » (p. 2942) ; Art. 43 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer cet article qui réclame une certaine qualification technologique de l'artisan avant son installation* (p. 2949). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa question orale n° 1408 (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3037, 3038).

FREVILLE (M. HENRI) [Ille-et-Vilaine].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 418 à 420). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur l'*amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 24 m *du livre I^er du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 849) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 24 o *du livre I^er du code du travail relatif à la notification par écrit des causes du licenciement* (p. 850) ; explique son vote sur les *amendements de M. André Méric et de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 24 p *du livre I^er du code du travail ayant pour objet de déterminer qui de l'employeur ou du juge doit être chargé de faire la preuve du caractère réel et sérieux des motifs de licenciement* (p. 853) ; explique son vote sur l'*amendement de M. André Méric tendant à remplacer par deux alinéas le premier alinéa de* l'article 24 q *du livre I^er du code du travail qui traite de la sanction du licenciement abusif* (p. 855) ; Après l'art. 9 : *amendement de M. André Méric tendant à insérer un article additionnel qui permettrait de faire bénéficier des nouvelles dispositions les agents non titulaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics* (p. 857). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1031, 1032). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1414 à 1416). — Discussion des articles. — Art. 1^er : *amendement de M. Jean Legaret et amendement de M. Marcel Martin tendant tous les deux à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la Constitution par une disposition qui ne permettrait qu'une* seule *réélection du Président de la République à l'expiration de son mandat* (p. 1426). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2969, 2970). — Discussion des articles. — Art. 1^er : explique son vote sur l'*amendement de M. André Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de poser le principe que les textes déjà en vigueur — ainsi que le texte actuellement en discussion — ne pourront recevoir d'application tant que ne sera pas intervenue la réforme de la contribution des patentes* (p. 2988, 2989). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : observations sur la publicité des noms des présentateurs de candidatures à la présidence (p. 3082) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3085).

G

GALLEY (M. ROBERT), **ministre des armées** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Maurice-Bokanowski, de M. Serge Boucheny et de M. André Méric relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [19 juin 1973] (p. 793 à 797). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après

déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1064 à 1066). — Discussion des articles. — Art. 2 : répond aux observations de M. Pierre Croze et de M. Jacques Descours Desacres (p. 1070, 1071) ; Art. 3 *bis* : *amendement de M. Raymond Guyot tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour le deuxième alinéa de l'*article L. 10 *du code du service national* : « *Les jeunes gens qui poursuivent un cycle d'études en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, du diplôme de docteur vétérinaire ou du diplôme de professeur en éducation physique et sportive et qui en font la demande...* (Le reste sans changement.) » (p. 1072) ; Après l'article 5 : *amendement de M. Pierre de Chevigny tendant à insérer un article additionnel qui vise le cas des jeunes Français établis hors de France revenant provisoirement dans la métropole pour y faire des études supérieures et sous-amendement de M. André Armengaud tendant à compléter le texte de cet amendement par un paragraphe III ainsi rédigé* : « III. — *Un décret, pris après consultation du conseil supérieur des Français de l'étranger, déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus.* » (p. 1073, 1074) ; *deux amendements de M. Pierre Giraud tendant tous les deux à insérer un article additionnel visant à modifier respectivement les articles* L. 48 *et* L. 50 *du code du service national ayant trait aux objecteurs de conscience* (p. 1074, 1075, 1076). — Répond à la question orale de M. Raymond Guyot relative à l'**extension du camp militaire du Larzac** [9 octobre 1973] (p. 1328, 1329). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant pour but : 1° de montrer l'effort militaire de la France qui poursuit trois objectifs complémentaires : préserver l'intégrité du territoire, sauvegarder nos intérêts essentiels en Europe et hors d'Europe, contribuer au maintien de la paix dans le monde ; 2° d'évoquer les grandes lignes de la politique de défense suivie par le Gouvernement et articulée sur trois grands thèmes : l'avenir du service militaire (l'instruction, l'utilisation du contingent, etc.), les conditions de travail et de vie des cadres permanents de l'armée, les rapports entre l'armée et la Nation (p. 2270 à 2274 ; 2276) ; répond aux différents orateurs (p. 2280, 2281, 2282). — Examen des crédits et articles rattachés. Art. 21 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à réduire les autorisations de programme de* 62 *millions de francs et les crédits de paiement de* 56 *millions de francs* concernant le transfert à Palaiseau de l'Ecole Polytechnique (p. 2283) ; Art. 45 *ter : amendements de M. Emile Didier et de M. Francis Palmero, aux paragraphes I et II de cet article, tendant tous les deux à refuser une discrimination entre les fonctionnaires en activité. et les fonctionnaires retraités quant aux cotisations de sécurité sociale versées* (p. 2285).

GARGAR (M. MARCEL) [Guadeloupe].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Roger Gaudon, démissionnaire [2 avril 1973].

Question orale :

M. Marcel Gargar expose à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* que la presse française s'est faite l'écho d'une information relative à l'installation prochaine d'une raffinerie géante aux Antilles (Guadeloupe et Martinique) par un groupe de financiers américains. Annuellement, 40 millions de tonnes de pétrole brut en provenance du Moyen-Orient seraient traitées et désulfurées aux Antilles, portant ainsi à un haut degré de pollution l'atmosphère et l'environnement de ces petites îles. Il lui demande dans quelle mesure ces informations, dont s'alarment les populations concernées, sont exactes ou fondées. Dans l'affirmative, les représentants à tous les niveaux de ces territoires auraient-ils été consultés ou informés des accords à tout le moins secrets entre ce groupe international et le Gouvernement français auquel il serait demandé une très forte participation comportant plus de 100 millions de francs de primes d'équipement, 400 millions de prêts d'incitation, divers avantages fiscaux. Aurait-il été tenu compte des modifications regrettables que subirait le milieu naturel à la suite d'une telle installation spécifiquement polluante, compromettant ainsi à jamais la vocation touristique de ces îles aux belles eaux et en contradiction avec les prévisions touristiques du VI[e] Plan [25 avril 1973] (n° 1324). Réponse [3 mai 1973] (p. 266 à 268).

Question orale avec débat :

M. Marcel Gargar demande à *M. le Premier ministre* s'il envisage d'ouvrir une enquête sur la façon dont se sont déroulées les élections législatives des 4 et 11 mars 1973 à la Guadeloupe et sur les fraudes et irrégularités perpétrées dans les 1re, 2e et 3e circonscriptions par les candidats à caractère officiel. Dans les trois circonscriptions de la Guadeloupe, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat de mensonge, de corruption, de fraude, tant de la part des candidats officiels que d'une certaine presse, largement subventionnée à cet effet. Par ailleurs, la fameuse commission de contrôle des opérations électorales, instituée par la loi du 3 janvier 1973, n'a pu fonctionner normalement, soit par obstruction systématique des présidents de bureau de vote de la commune des Abymes, soit par carence des membres composant cette commission. Cette parodie électorale, contre laquelle préfet et sous-préfet concernés ne sont nullement intervenus, a été interprétée par la population de la Guadeloupe en particulier, et celle des départements et territoires d'outre-mer en général, comme une manifestation de profond mépris à leur égard, et comme une volonté délibérée de les priver de toute représentation authentique à l'Assemblée nationale. Il demande si le fait de modifier arbitrairement le choix des électeurs à la Guadeloupe, à la Réunion et à Djibouti, de les frustrer de leurs véritables représentants et les placer ainsi hors de la loi commune, est une indication, de la part de l'administration, tant nationale que locale, que ces populations des départements et territoires d'outre-mer pourront recourir à des moyens extra-légaux pour faire respecter leur droit fondamental de citoyens à part entière et pour combattre cette forme particulière de colonialisme et de racisme. Nonobstant les recours en annulation de ces élections frauduleuses, il demande quelles mesures efficaces le Gouvernement envisage de prendre pour empêcher, dans les départements et territoires d'outre-mer, la répétition de telles caricatures d'élections qui portent de graves préjudices au bon renom de la République, de la démocratie et de la France [10 avril 1973] (n° 8). — Discussion [8 mai 1973] (p. 296 à 302).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer, à sa **question orale n° 1324** (*cf. supra*) [3 mai 1973] (p. 267, 268). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 8 concernant les **fraudes électorales dans les départements et territoires d'outre-mer** (*cf. supra*) [8 mai 1973] (p. 296 à 299 ; 302). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1035 à 1037). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos relative à la **situation de l'emploi à la Guadeloupe** [16 octobre 1973] (p. 1382 à 1385). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur des problèmes intéressant le département de la Guadeloupe : la sous-production de la monoculture de la canne à sucre qui justifierait des mesures pour diversifier la production agricole, le projet d'implantation d'une raffinerie géante de pétrole dans le site de Port-Louis et les inconvénients qui vont en résulter en raison des risques de pollution, les disparités constatées en matière de sécurité sociale avec la métropole, la grande pénurie de la préscolarisation (p. 1994 à 1996).

GAUDON (M. ROGER) [Val-de-Marne].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. Jean Bardol, élu député [2 avril 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi d'orientation pour le commerce et l'artisanat [15 mai 1973] (n° 271).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** [12 juin 1973] (p. 626 à 628). — Intervient dans la discussion du **projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés** [9 octobre 1973]. — Discussion d'un article additionnel à l'article unique. — *Amendement de M. Valéry Giscard d'Es-*

taing, ministre de l'économie et des finances, tendant, après l'article unique, à ajouter un article qui autoriserait le Gouvernement à émettre un emprunt garanti sur le cours de l'or (p. 1345, 1346). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1659 à 1662). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : dépose *un amendement, soutenu par M. Hector Viron, tendant à compléter cet article* (p. 1700) ; Avant l'article 10 : dépose *un amendement, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1715). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 36 *bis* : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *Ils* [les commerçants] *pourront, en particulier, percevoir des prêts du fonds de développement économique et social et des sociétés de développement régional.* » (p. 1760). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés] qui permettrait d'*appliquer aux commerçants indépendants et artisans un abattement d'assiette de 20 p. 100 sur la partie des bénéfices inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale* (p. 1834) ; explique son vote sur l'*amendement rectifié de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article* (p. 1839) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 5, à insérer un nouvel article ainsi rédigé :* « *Le Gouvernement déposera, avant le 1er avril 1974, un projet de loi tendant :* 1° *à simplifier la taxe à la valeur ajoutée ;* 2° *à en réduire les taux ;* 3° *à restreindre le champ d'application des déductions pour les établissements commerciaux dont la surface de vente est supérieure à 400 mètres carrés* (p. 1842) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel concernant le relèvement des chiffres limites pour l'application de la franchise et des décotes en matière de taxe à la valeur ajoutée* (p. 1843) ; Art. 5 *ter* : *son amendement tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase de cet article :* « *Ils* [les forfaits] *sont établis sur la base des monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires et publiées officiellement.* » (p. 1845) ; Art. 6 : dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article* (p. 1847) ; Art. 12 *bis* et additionnel 6 *bis : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'ancien article* 12 bis *devenu l'article* 6 bis *relatif aux droits d'enregistrement sur les mutations de fonds de commerce* (p. 1851, 1852) ; Avant l'art. 31 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de contribuer à la réalisation d'une meilleure concurrence entre les diverses formes de commerce de détail* (p. 1855, 1856) ; *Après l'art. 33 quater : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé :* « *Il est institué un jour obligatoire de fermeture hebdomadaire pour toutes les entreprises commerciales et artisanales.* » (p. 1862, 1863) ; Avant l'art. 49 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à la fixation des loyers lors du renouvellement du bail* (p. 1869) ; le retire (p. 1870). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Soutient la motion, présentée par M. Jacques Duclos, tendant à opposer la question préalable à la poursuite du débat (p. 1915, 1916). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *b : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont le revenu n'excède pas une certaine somme* (p. 1955, 1956) ; Art. 2 *c : son premier amendement tendant à insérer en tête de cet article des dispositions concernant les diverses déductions dont bénéficient les salariés et les pensionnés, l'institution d'un impôt annuel et progressif sur le capital et son second amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'abattement de 20 p. 100* (p. 1957) ; Art 2 *i : son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la provision pour investissement que les entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt* (p. 1969). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de prendre en considération le plan quadriennal, sur le respect intégral du rapport constant, sur le problème des réfractaires victimes de la déportation du travail, sur le problème des anciens militaires d'Afrique du Nord (p. 2080, 2081). — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 43 *bis* : explication de vote sur l'article et sur l'*amendement de forme de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, au paragraphe* II *dudit article* (p. 2092, 2093). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la constatation d'un « marché noir » du téléphone, sur la privatisation de plus en plus poussée des télécommunications, sur le fonctionnement du système Cidex en milieu rural, sur le manque d'effectifs et l'insuffisance des crédits pour l'amélioration de la situation du personnel (p. 2607 à 2609). — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des moyens mis à la disposition du Gouvernement pour accroître l'aide au petit commerce et à l'artisanat et sur l'assistance technique (p. 2620). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, Equipement, Logement et TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le tourisme social : crédits insuffisants, taxe à la valeur ajoutée frappant le camping-caravaning, lutte contre la pollution des plages (p. 2640, 2641). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 *quinquies :* soutient l'*amendement de Mme Catherine Lagatu tendant à insérer un article additionnel ayant pour but d'alléger la fiscalité frappant le cinéma et de proposer les mesures de compensation à ce manque de recettes* (p. 2276, 2277) ; Avant l'art. 43 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à majorer, à compter du 1er janvier* 1974, *les taux de la taxe spéciale venant en complément du prix des places de cinéma* (p. 2777). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à supprimer cet article* [extension aux sociétés de financement des télécommunications de la dérogation accordée aux sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie d'amortir progressivement leurs frais de constitution et d'augmentation de capital] (p. 2903) ; Art. 10 *bis : son amendement tendant à supprimer au troisième alinéa du paragraphe III de cet article les dispositions qui auraient pour effet d'établir une discrimination, pour l'entrée en jouissance de la pension de réversion, entre la situation du fonctionnaire masculin et celle de la femme fonctionnaire* (p. 2906) ; *son amendement tendant à supprimer le quatrième alinéa du même paragraphe III qui plafonne le montant de la pension de réversion concédée au conjoint survivant d'une femme fonctionnaire classée dans la catégorie A* (p. 2906, 2907) ; *son amendement tendant à insérer, entre les paragraphes IV et V de cet article, un paragraphe IV* bis *ainsi rédigé :* « IV *bis. — Les dispositions prévues aux paragraphes I, II, III et IV ci-dessus sont applicables aux orphelins mineurs et aux conjoints survivants de femmes fonctionnaires en jouissance d'une pension et qui sont décédées antérieurement à la promulgation de la loi de finances rectificative pour* 1973. » (p. 2907). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2924, 2925, 2926). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer du premier alinéa de cet article ce qui tendrait à accréditer l'idée d'une fraude de la part des commerçants et artisans dans la connaissance de leurs revenus* (p. 2927) ; Art. 6 *bis : son amendement tendant à rétablir cet article relatif aux droits d'enregistrement sur les mutations de fonds de commerce et à la justice fiscale en faveur des travailleurs indépendants* (p. 2932) ; Art. 25 : maintient, puis retire l'*amendement de M. Fernand Chatelain au troisième alinéa de cet article* [représentation du petit commerce au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial] (p. 2945) ; Art. 41 : soutient l'*amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à supprimer cet article qui introduit le pré-apprentissage dès l'âge de quatorze ans dans l'article* 2 (*alinéa* 2) *du livre II du code du travail* (p. 2945, 2946, 2947) ; Après l'art. 49 A : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé :* « *L'article* 7 *du décret n°* 72-561 *du* 3 *juillet* 1972 *s'applique à tous les baux à renouveler avant le 1er janvier* 1975, *quelle que soit la date d'expiration du précédent bail, à condition que le prix n'ait pas été fixé par convention ou décision de justice ayant acquis l'autorité de la chose jugée avant l'entrée en vigueur de la présente loi.* » (p. 2950, 2951) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2952). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1974** [18 décembre 1973] (p. 3065). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [19 décembre 1973] (p. 3111).

GAUTHIER (M. ABEL) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

GAUTIER (M. LUCIEN) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (tourisme), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome IX).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la balance favorable du tourisme, sur le tourisme social : augmentation souhaitée des subventions, taxe à la valeur ajoutée frappant le camping-caravaning, sur l'étalement des vacances, sur la situation de l'hôtellerie française, sur le développement du nautisme, sur les grands aménagements régionaux, enfin sur l'aide à la personne qui pourrait se faire sous forme de chèques-vacances (p. 2632, 2633). — Intervient, au nom de M. Marcel Fortier, dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article L. 751-8 du code du travail sur la rémunération des voyageurs, représentants et placiers en cas de cessation de service** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2878).

GENTON (M. JACQUES) [Cher].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrages universel, du règlement et d'administration générale, sur les propositions de loi : 1° de M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ; 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale [7 juin 1973] (n° 300).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion des **propositions de loi :** 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1974]. — Discussion générale (p. 891 à 895). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1402 à 1404). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages** [25 octobre 1973] (p. 1482). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote (p. 2594).

GEOFFROY (M. JEAN) [Vaucluse].

Est nommé membre de la Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires (application du décret n° 61-652 du 20 juin 1961 modifié) [10 avril 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargé de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels [3 mai 1973] (n° 264).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Etienne Dailly tendant à modifier l'article 189 *bis* du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale [29 mai 1973] (n° 290).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels [14 juin 1973] (n° 305).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion générale (p. 316). — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'*article 28 *de l'ordonnance du 28 juin 1945, à insérer deux nouveaux alinéas ainsi rédigés : « Dans le cas prévu à l'alinéa premier, l'organisme professionnel peut demander au président du tribunal de grande instance du ressort du siège de l'office d'ordonner la fermeture de l'étude. Celui-ci statue par une ordonnance non susceptible d'appel. »* (p. 318) ; *son amendement tendant, au dernier alinéa du même texte, à remplacer les mots : « le notaire », par les mots : « l'officier public ou ministériel » et son amendement de coordination tendant à remplacer les mots : « de l'alinéa précédent », par les mots : « du premier alinéa du présent article »* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour remplacer l'alinéa 1er de l'article* 33 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945 : *« L'interdiction temporaire est prononcée par le tribunal de grande instance à la requête soit du procureur de la République, soit du président de la chambre de discipline agissant au nom de celle-ci. »* (p. 319) ; Art. 10 : *son amendement de forme tendant à supprimer la référence à l'article 30 dans le texte présenté pour le premier alinéa de l'*article 34 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945 (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'*article 45 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945 : *« Peut également être déclaré démissionnaire d'office, après avoir été mis en demeure de présenter ses observations, l'officier public ou ministériel qui, en raison de son éloignement prolongé de sa résidence, est empêché d'assurer l'exercice normal de ses fonctions. » et amendement de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, tendant à moduler la rédaction des deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour le même article* 45 *qui confère au garde des sceaux la possibilité de déclarer*

un notaire démissionnaire d'office (p. 320 ; 322) ; retire *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du même* article 45 (p. 322) ; Article additionnel 14 *bis : son amendement tendant à insérer, après l'article* 14, *un article additionnel ainsi rédigé : « Les articles* 22 *et* 30 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945 *précitée sont abrogés. »* (ibid.) ; Article additionnel 15 A : *son amendement tendant, avant l'article* 15, *à insérer un article nouveau rétablissant l'article* 10 *de la loi du* 25 *ventôse an XI qui autorise le notaire à déléguer sa signature à un ou plusieurs de ses clercs assermentés* (p. 323 ; 324) ; répond à M. Auguste Pinton (p. 324) ; Art. 17 *bis* nouveau : *son amendement tendant à insérer, après l'article* 17, *un article additionnel ainsi rédigé : « Les dépenses relatives à la formation professionnelle des officiers publics ou ministériels et des membres du personnel des offices, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par d'autres ressources, sont à la charge des organismes statutaires des professions concernées.* (ibid.) ; Art. 18 *bis* nouveau : *son amendement tendant à insérer, après l'article* 18, *un article additionnel visant à compléter le code pénal par un article* 258-1 *ainsi conçu : «* Art. 258-1. — *Quiconque, par quelque moyen que ce soit, aura crée ou tenté de créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une activité réservée au ministère d'un officier public ou ministériel sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de* 2.000 *francs à* 30.000 *francs. »* (p. 325) ; Articles additionnels : *amendement de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, tendant à insérer, après l'article* 18 bis, *un article additionnel reportant « au* 1er *janvier* 1974 » *la date d'application de la loi n°* 73-1 *du* 2 *janvier* 1973 *pour les départements d'outre-mer* (ibid.) ; *son amendement tendant également à insérer un article additionnel ayant pour but de valider tous les actes notariés effectués en vertu des dispositions du décret n°* 71-941 *du* 26 *novembre* 1971 *qui prévoyait la délégation de signature* (ibid.) ; *amendement de MM. Jean Sauvage et Pierre Schiélé tendant également à insérer un article additionnel ayant pour but d'apporter un assouplissement dans le contrôle de l'application des lois sociales dans les études de notaires* (ibid.) ; Art. 19 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La présente loi entrera en vigueur le* 1er *janvier* 1974, *à l'exception des dispositions des articles* 17, 17 *bis et* 18 *bis qui sont immédiatement applicables. »* (p. 326). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre IX du livre III du code civil** [10 mai 1973]. — Discussion générale (p. 328). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'*article 1841 *du code civil, à préciser que les apports des époux qui participent à la constitution d'une société ne peuvent être regardés comme donation déguisée « même s'ils comportent une libéralité »* (p. 333, 334) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel* 1er *bis* (nouveau) *ainsi rédigé : « L'article* 1076 *du code civil est complété par un alinéa ainsi rédigé : « L'apport en société de biens compris dans la donation tient lieu de partage en ce qui concerne lesdits biens, lorsque cet apport est effectué en application d'une clause de la donation. »* (p. 349, 350). — *Dépose,* au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, *un amendement, soutenu par M. Baudouin de Hauteclocque, tendant à ajouter un article additionnel à l'*article unique de la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier l'article 189** bis **du code du commerce concernant la prescription en matière commerciale** [5 juin 1973] (p. 521). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 737). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur la teneur de l'article (p. 1494). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *h :* observations sur la teneur de cet article relatif notamment aux conditions d'octroi du bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles et en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme (p. 1964).

GERMAIN (M. HUBERT), **ministre des postes et télécommunications** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Adolphe Chauvin concernant le **projet de mise en service de boîtes « Cidex » dans les zones rurales** [22 mai 1973] (p. 407). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but d'exposer les choix politiques que le Gouvernement entend retenir dans les différents secteurs des postes et télécommunications : le tri automatique du courrier, l'amélioration des conditions de travail du personnel, les rémunérations, l'auxiliariat et le personnel féminin, la sécurité des agents, l'équipement et la desserte des zones rurales, l'équipement téléphonique et l'automatisation, le financement des équipements téléphoniques, le déficit d'exploitation de la poste dû en grande partie à l'aide apportée à la presse, la gestion qui doit être améliorée par une revision du régime financier (p. 2563 à 2566). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Répond aux observations des rapporteurs et à celles des différents orateurs (p. 2610 à 2613) ; répond à M. Edouard Bonnefous (p. 2613). — Examen des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 46, *à insérer un article nouveau visant à l'abrogation des dispositions du deuxième alinéa de l'article* L. 127 *du code des postes et télécommunications relatif aux conditions des emprunts émis pour concourir au financement des dépenses imputées sur la deuxième section du budget* (p. 2615 ; 2616).

GIACOBBI (M. FRANÇOIS) [Corse].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la nécessité d'une aide accrue de l'Etat pour l'équipement et le fonctionnement des parcs naturels régionaux (p. 2522, 2523).

GIRAUD (M. PIERRE) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [26 juin 1973] (n° 326).

Question orale :

M. Pierre Giraud signale à *M. le ministre de l'éducation nationale* la situation déplorable du lycée technique Louis-Lumière (école nationale de photographie et de cinéma). Il lui demande, en particulier, s'il ne conviendrait pas : 1° pour l'immédiat, de réintégrer sans sanction tous les élèves ; 2° de rechercher et d'aménager des locaux provisoires, adaptés aux besoins techniques d'un tel établissement, utilisables dès la prochaine rentrée scolaire ; 3° de mettre en chantier immédiatement à Paris (où un terrain est réservé 8, rue Rollin, Paris [5e]) des constructions définitives et susceptibles d'accueillir l'ensemble des activités de l'établissement. La situation soulève les protestations de toutes les professions intéressées, se dégrade de plus en plus et risque à tout moment de devenir explosive [29 mai 1973] (n° 1362). — Réponse [27 juin 1973] (p. 1041, 1042).

Question orale avec débat :

M. Pierre Giraud demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* comment il compte traiter le problème de l'énergie dans notre pays en liaison avec la Communauté européenne [10 mai 1973] (n° 28). — Discussion [5 juin 1973] (p. 521 à 544).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale (n° 28) relative à la **politique en matière d'énergie** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 535, 536 ; 544). — Prend part en qualité de rapporteur de la commission spéciale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 988 à 990). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1362** (cf. *supra*) [27 juin 1973] (p. 1041). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Après l'article 5 : *son premier amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier l'*article L. 48 *du code du service national et son second amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à modifier l'*article L. 50 *dudit code, ces deux amendements ayant trait aux objecteurs de conscience* (p. 1074, 1075, 1076) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1076, 1077). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème européen lié à la crise de l'énergie et sur la situation au Moyen-Orient dans la perspective de négociations pour l'établissement d'une paix juste et durable (p. 2241, 2242). — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes de personnels et sur sa conception de la nation armée à la lumière du conflit israélo-arabe (p. 2274 à 2276 ; 2281). — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 21 : explique son vote sur l'*amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à réduire les autorisations de programme de 62 millions de francs et les crédits de paiement de 56 millions de francs concernant le* transfert à Palaiseau de l'Ecole polytechnique (p. 2283, 2284). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les promesses faites aux rapatriés ; sur la situation des fonctionnaires et plus particulièrement sur celle des retraités de la fonction publique pour lesquels les crédits sont nettement insuffisants (p. 2583). Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de ce titre de 35 millions de francs* [situation des abattoirs de La Villette] (p. 2587). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le retard dans l'exécution de la loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, sur le professorat d'éducation physique, sur l'aide à apporter au Paris université club (P. U. C.), sur la place du sport dans le monde des loisirs, sur la suppression éventuelle des courses automobiles, sur les sanctions prises à l'encontre de skieurs de l'équipe de France (p. 2665, 2666). — Ses observations sur les propositions de la conférence des présidents qui ne prévoit plus de débat sur les abattoirs de La Villette [18 décembre 1973] (p. 3024 ; 3025).

GIRAULT (M. JEAN-MARIE) [Calvados].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Pierre Garet, décédé [2 avril 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [19 juin 1973] (n° 315).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Francou et de M. Guy Schmaus relatives à la **politique en matière d'éducation physique et de sports** [12 juin 1973] (p. 637, 638). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 835, 836). — Discussion des articles. — Art. 7 : *amendement de M. André Méric, au texte présenté pour l'*article 24 h *du livre Ier du code du travail, tendant à fixer à « un an », au lieu de « deux ans », l'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnité de licenciement* (p. 845) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 m *du livre Ier du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 846) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 o *du livre Ier du code du travail relatif à la notification par écrit des causes du licenciement* (p. 850) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 p *du livre Ier du code du travail qui laisserait à l'employeur le soin de faire la preuve du caractère réel et sérieux des motifs de licenciement et au juge le soin d'apprécier le bien-fondé de ce licenciement* (p. 852) ; *son sous-amendement à l'amendement ci-dessus tendant à stipuler que le juge forme « souverainement » sa conviction au vu des éléments fournis par les parties* (p. 853) ; *le retire* (p. 854) ; *amendement de M. André Méric tendant à remplacer par deux alinéas le premier alinéa au texte présenté pour l'*article 24 q *du livre Ier du code du travail qui traite de la sanction du licenciement abusif* (ibid.) ; soutient, *au nom de M. André Armengaud, l'amendement de ce dernier et celui de M. Pierre Brun tendant tous les deux à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour ce même* article 24 q *ainsi rédigé : « Le tribunal ordonne également le remboursement par l'employeur fautif, aux organismes concernés, des indemnités de chômage payées au travailleur licencié du jour de son licenciement au jour du jugement prononcé par le tribunal* (p. 855). — **Deuxième lecture** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric tendant à reprendre la modification, adoptée par le Sénat en première lecture, au texte présenté pour l'*article 24 h *du code du travail* (p. 1056, 1057) ; *amendement de M. André Méric tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat en première lecture, du texte présenté pour l'*article 24 p *du code du travail relatif au renversement de la charge de la preuve* (p. 1058, 1059) ; *amendement de M. André Méric tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat en première lecture, du texte présenté pour l'*article 24 s *du code du travail relatif aux sanctions applicables en cas de licenciement abusif* (p. 1060). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1417, 1418). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *c : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : «L'abattement de* 20 p. 100 *dont bénéficient les salariés et pensionnés pour la détermination de leur revenu imposable est supprimé pour la fraction du montant, net de frais professionnels, des salaires et pensions qui excède la limite de la dernière tranche du barème correspondant à deux parts, ce chiffre étant arrondi à la dizaine de milliers de francs supérieure. »* (p. 1957, 1958). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, Equipement, Logement et Tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les agglomérations en voie d'expansion, sur la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, sur l'aménagement de la Basse-Seine (p. 2361). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations pour sensibiliser le Gouvernement au problème d'animation culturelle du monde des enfants par le soutien à accorder aux maisons de la culture (p. 2554). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2979, 2980). — Explication de vote sur l'ensemble

des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [19 décembre 1973] (p. 3112).

GISCARD D'ESTAING (M. VALÉRY), **ministre de l'économie et des finances** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Yvon Coudé du Foresto relative à la **crise monétaire internationale** [19 juin 1973] (p. 778 à 783). — Répond à la question orale de M. Fernand Chatelain ayant pour objet l'**établissement des budgets des collectivités locales pour 1974 et 1975** [19 juin 1973] (p. 783, 784, 785). — Intervient dans la discussion du **projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés** [9 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1342 à 1344). — Discussion de l'article unique. — *Amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à porter de « cinq jours » à «quinze jours », puis, sur sa demande, « à dix jours » le délai accordé aux sociétés pour s'acquitter du versement de l'acompte* (p. 1344) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article unique, à ajouter l'article ainsi conçu : « Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à émettre un emprunt dont le capital bénéficiera d'une garantie fondée sur le cours de l'or et dont les intérêts ainsi que les plus-values éventuelles de cession ou de remboursement seront exonérés de l'impôt sur le revenu. »* (p. 1343, 1344, 1345) ; répond à M. Roger Gaudon et à M. Henri Tournan (p. 1346, 1347). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1886 à 1892, 1912, 1913, 1914). — Son refus de s'associer à la motion présentée par M. Jacques Duclos et soutenue par M. Roger Gaudon tendant à opposer la question préalable à la poursuite du débat (p. 1916).

GOLVAN (M. VICTOR) [Morbihan].

Dépôts législatif :

Rapport d'information fait, en application de l'article 22 du règlement au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur l'enseignement vétérinaire en France à la suite de la création par cette commission d'un groupe de travail [26 juin 1973] (n° 321).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [17 mai 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de cet article (p. 382). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 930, 931). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *m :* dépose *un amendement, soutenu par M. Pierre Carous tendant à insérer de nouvelles dispositions, concernant l'obtention du permis de construire des bateaux de plaisance à moteur, entre le premier et le deuxième alinéa du 3° du paragraphe* II *de cet article* (p. 1971). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examens des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur les crédits de ce titre ayant porté sur le contrôle sanitaire des produits alimentaires d'origine animale par les services vétérinaires (p. 2169, 2170). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Prend part, au nom de M. Maurice Lalloy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les mesures qu'il serait souhaitable de prendre : pour le maintien de la qualité des cours d'eau de plus en plus menacés par les déchets industriels, pour favoriser le tourisme en milieu rural, pour sensibiliser les jeunes esprits à l'environnement (p. 2500, 2501). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations, à titre personnel, pour souligner l'effort des municipalités pour encourager le tourisme, lié à la nature, et pour stigmatiser les intérêts privés qui risqueraient de menacer l'environnement de chaque citoyen (p. 2520, 2521).

GORSE (M. GEORGES), **ministre du travail, de l'emploi et de la population** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Michel Darras concernant l'**allocation d'aide aux veuves** [15 mai 1973] (p. 362, 363). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1126). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour objet d'exposer la politique qu'entend suivre le Gouvernement dans tout ce qui touche à la main-d'œuvre et à l'emploi et de répondre aux différents orateurs (p. 2301 à 2306 ; 2309). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2810, 2811). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. André Aubry (p. 2812) ; Art. 4 : répond à M. André Aubry (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de cet article afin que ce soit le syndic qui soit chargé de procéder aux opérations de paiement des sommes dues aux salariés* (p. 2813) ; *amendement de M. André Méric tendant, au deuxième alinéa de cet article, à préciser que le relevé des créances, remis par le syndic, doit être « visé » et non « vérifié » par le juge-commissaire* (p. 2813, 2814) ; Art. 6 : *son amendement tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « La garantie des institutions mentionnées à l'article L.* 351-11 *du code du travail est limitée, toutes créances du salarié confondues, à un montant fixé par décret. »* (p. 2815) ; Art. 7 : *amendement de M. André Méric tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ayant pour objet de subroger les caisses de congés payés dans les droits des salariés lorsqu'elles paient à ceux-ci les indemnités de congés payés sans avoir reçu de cotisation de leur employeur* (p. 2816) ; répond à l'observation finale de M. André Aubry (*ibid.*).

GOUTMANN (Mme MARIE-THÉRÈSE) [Seine-Saint-Denis].

Est nommée déléguée représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à assurer la construction et la gestion démocratique des foyers de jeunes travailleurs [17 décembre 1973] (n° 92).

Questions orales :

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les difficultés que connaît la mutuelle nationale des étudiants de France (M.N.E.F.). La M.N.E.F. ajoute à ses activités proprement mutualistes la gestion du régime étudiant de sécurité sociale institué par la loi du 23 septembre 1948. Avec 400.000 adhérents et 34 sections locales, la M.N.E.F. constitue l'une des trois ou quatre plus importantes mutuelles de France et elle est la seule mutuelle réellement représentative des étudiants. La M.N.E.F. perçoit une remise de gestion fixée par arrêté ministériel. En 1954, après un rapport du contrôle général de la sécurité sociale, un arrêté ministériel décidait que le montant de la remise de gestion est égale à 7 p. 100, qui serait versée sur la base du salaire minimum interprofessionnel garanti en se référant à une année de 2.000 heures de travail et à une retenue de 6 p. 100 sur ce salaire. Si ce mode de calcul était actuellement appliqué, la remise de gestion s'élèverait à 38,92 francs. Or, en mai 1973, elle est toujours de 21 francs. Actuellement, la M.N.E.F. a beaucoup de mal à continuer d'assurer le service des prestations sociales aux étudiants, comme elle l'a fait depuis vingt-cinq ans. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner à la M.N.E.F. les moyens de travail qu'elle est en droit d'attendre et, par conséquent, pour réévaluer le taux de remise de gestion accordée à la M.N.E.F. afin que les difficultés financières sérieuses qu'elle connaît actuellement soient aplanies [22 mai 1973] (n° 1353). — Réponse [5 juin 1973] (p. 513 à 515).

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre des transports* ses différentes interventions concernant la construction du réseau express régional (branche Est desservant la ville nouvelle de Marne-la-Vallée). Malgré les protestations des populations et des élus de Fontenay-sous-Bois et de Neuilly-Plaisance, il semble que les pouvoirs publics et la direction de la R.A.T.P. maintiennent leur position. Lors d'une réunion des élus qui s'est

tenue à Neuilly-Plaisance le 17 janvier 1973, sous la présidence de M. Cathala, sénateur, maire de cette ville, il a été fait état des plus récentes décisions du district de la région parisienne pour la construction du R.E.R. en voies aériennes. D'autre part, un nouveau plan des projets routiers du département de la Seine-Saint-Denis fait état d'une autoroute B 86 qui prolongerait l'autoroute A 3 vers la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Or, il apparaît au tracé de cette voie qu'il s'agit en fait d'une version déguisée de l'autoroute A 17 unanimement condamnée par les élus de la région à cause de son inutilité, mais à laquelle le ministère des transports n'a pas renoncé. Il est évident que la construction aérienne du R.E.R. est indissolublement liée à la construction parallèle de l'autoroute A 17 (ou B 86) qui entraînerait de nombreuses expropriations et la mise en cause de l'environnement des villes concernées. Or, les études techniques et financières montrent qu'il est possible de construire le R.E.R. en souterrain et de doter la région d'un réseau routier efficace par la mise en œuvre immédiate de l'autoroute A 86 et par la poursuite de l'autoroute A 3 jusqu'à son échangeur pour la connexion avec la future autoroute A 87 reliant par l'Est, donc, par un parcour amélioré, les autoroutes A 4 et A 3. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour l'inscription au Plan de l'achèvement des autoroutes A 4 et A 3 ; 2° pour affecter les crédits économisés par l'abandon des autoroutes A 17 et B 86 au financement du R.E.R. souterrain ; 3° pour reprendre les études techniques du R.E.R. souterrain ; 4° pour obtenir un financement supplémentaire de l'Etat au titre de la ville nouvelle (financement complémentaire pour l'autoroute A 17 ; participation du ministère de l'environnement ; participation des promoteurs de la vallée de la Marne) [22 mai 1973] (n° 1354).

Mme Marie-Thérèse Goutmann attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la nécessité qu'il y a de la part du Gouvernement à définir et à prendre en charge une véritable politique des vacances et des loisirs pour l'enfance. En effet, les conditions de vie et de travail de l'ensemble des Français, le développement de l'urbanisation, la dégradation du cadre de vie, l'augmentation considérable des nuisances et pollutions, mais aussi les besoins culturels nouveaux justifient pleinement que les enfants, et plus particulièrement ceux des familles laborieuses (50 p. 100 des Français ne prennent pas un seul jour de vacances par an), puissent bénéficier de vacances saines et éducatives. D'une part, les collectivités locales, les comités d'entreprise qui ont organisé des vacances collectives pour les enfants connaissent des difficultés grandissantes pour assurer le bon fonctionnement des colonies, les centres de vacances et des centres de loisirs du fait de la diminution, voire de la disparition des subventions d'Etat, ce qui les contraint à augmenter les barèmes de participation des familles. D'autre part, le retard pris dans la revalorisation du taux des allocations familiales et la suppression quasi totale de la prime forfaitaire de vacances pour les enfants augmentent d'autant les charges des familles les plus défavorisées. En conséquence, elle lui demande ce qu'il compte faire : 1° pour réévaluer et débloquer dès 1973 les subventions d'Etat pour les colonies de vacances et les centres aérés ; 2° pour augmenter l'ensemble des allocations familiales et rétablir une prime forfaitaire de vacances correspondant aux besoins des familles [24 mai 1973] (n° 1357). — Réponse [26 juin 1973] (p. 945, 946).

Mme Marie-Thérèse Goutmann expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* les préoccupations de l'ensemble des personnels de l'institut géographique national concernant l'avenir de ce service public. Il apparaît que les sommes inscrites au budget de 1974 de cet organisme ne permettront pas, une fois de plus, la modernisation de son imprimerie et son transfert de la rue de Grenelle à Saint-Mandé, alors que toutes les activités de l'institut reposent sur le développement et la modernisation de cette imprimerie. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre des postes d'affiliés à la loi concernant les pensions des ouvriers d'Etat (loi n° 49-1097 du 2 août 1949), ce qui entraîne des injustices et des inégalités entre les ouvriers permanents de l'institut et leurs homologues du ministère des armées ou de celui de l'équipement. En conséquence, elle lui demande ce qu'il compte faire pour inscrire au budget de 1974 les crédits nécessaires au transfert de l'imprimerie à Saint-Mandé, pour répondre aux revendications légitimes des personnels de l'institut [13 novembre 1973] (n° 1411). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1778, 1779).

Questions orales avec débat :

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* la situation actuelle concernant le nombre des crèches fonctionnant dans le pays. Des statistiques officielles datant de janvier 1971 précisent qu'il y avait à cette date 697 crèches dans toute la France dont 351 dans la région parisienne, soit au total 31.792 berceaux, comprenant non seulement les crèches traditionnelles, mais aussi les placements familiaux de jour. Sur ces 697 crèches, 171 ont été construites depuis 1961. Il apparaît donc une contradiction flagrante entre, d'une part, la situation actuelle et les prévisions inscrites au VI° Plan (266 crèches traditionnelles et 10.800 berceaux en placement familial) et, d'autre part, les promesses gouvernementales pour les cinq ans à venir, affirmées à plusieurs reprises durant la campagne des élections législatives de mars 1973. Malgré les dispositions des décrets des 13 et 23 novembre 1970, les possibilités de subvention de l'Etat sont de plus en plus réduites, voire nulles. En conséquence, elle lui demande : 1° S'il est prévu, au niveau ministériel, un plan d'ensemble des constructions de crèches tenant compte des besoins de la population région par région et des priorités à déterminer ; 2° Quels crédits d'Etat, en dehors des cent millions pris sur le fonds d'action sanitaire et sociale de la caisse nationale d'allocations familiales et des subventions accordées éventuellement par les caisses régionales d'allocations familiales, ont été attribués pour le financement des crèches ; 3° Quelles mesures concrètes, techniques et financières sont prévues pour augmenter, dès 1973, le nombre des crèches, pour participer à leur financement tant pour la construction que pour le fonctionnement, pour alléger la participation financière des collectivités publiques, des caisses d'allocations familiales et des familles elles-mêmes [10 avril 1973] (n° 5). — Discussion [29 mai 1973] (p. 469 à 475).

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre des transports* ses différentes interventions concernant la construction du réseau express régional (branche Est desservant la ville nouvelle de Marne-la-Vallée). Malgré les protestations des populations et des élus de Fontenay-sous-Bois et de Neuilly-Plaisance, il semble que les pouvoirs publics et la direction de la R.A.T.P. maintiennent leur position. Lors d'une réunion des élus qui s'est tenue à Neuilly-Plaisance le 17 janvier 1973, sous la présidence de M. Cathala, sénateur, maire de cette ville, il a été fait état des plus récentes décisions du district de la région parisienne pour la construction du R.E.R. en voies aériennes. D'autre part, un nouveau plan des projets routiers du département de la Seine-Saint-Denis fait état d'une autoroute B 86 qui prolongerait l'autoroute A 3 vers la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Or, il apparaît au tracé de cette voie qu'il s'agit en fait d'une version déguisée de l'autoroute A 17 unanimement condamnée par tous les élus de la région à cause de son inutilité, mais à laquelle le ministère des transports n'a pas renoncé. Il est évident que la construction aérienne du R.E.R. est indissolublement liée à la construction parallèle de l'autoroute A 17 (ou B 86) qui entraînerait de nombreuses expropriations et la mise en cause de l'environnement des villes concernées. Or, les études techniques et financières montrent qu'il est possible de construire le R.E.R. en souterrain et de doter la région d'un réseau routier efficace par la mise en œuvre immédiate de l'autoroute A 86 et par la poursuite de l'autoroute A 3 jusqu'à son échangeur pour la connexion avec la future autoroute A 87 reliant par l'Est, donc, par un parcours amélioré, les autoroutes A 4 et A 3. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° Pour l'inscription au plan de l'achèvement des autoroutes A 4 et A 3 ; 2° Pour affecter les crédits économisés par l'abandon des autoroutes A 17 et B 86 au financement du R.E.R. souterrain ; 3° Pour reprendre les études techniques du R.E.R. souterrain ; 4° Pour obtenir un financement supplémentaire de l'Etat au titre de la ville nouvelle (financement complémentaire pour l'autoroute A 17 ; participation du ministère de l'environnement ; participation des promoteurs de Marne-la-Vallée) [15 mai 1973] (n° 33). — Discussion [26 juin 1973] (p. 969 à 974).

Mme Marie-Thérèse Goutmann demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* de préciser, avant la discussion budgétaire, quelles sont les intentions et les objectifs du Gouvernement concernant la constitution des 2.000 crèches du « programme de Provins ». En effet, certaines informations de presse font état de déclarations ministérielles selon lesquelles les 2.000 crèches et garderies annoncées par le Gouvernement seraient essentiellement des « crèches familiales », c'est-à-dire des placements de jour à domicile. L'arrêté du 22 octobre 1971 prévoit que les crèches familiales doivent être rattachées à une consultation de protection infantile (P.M.I.), à une crèche collective ou à un centre social ayant une consultation de P.M.I. Or, il y a actuellement 870 crèches collectives construites ou en construction, soit 40.000 places pour 178.000 places en crèches familiales ou chez des nourrices agréées ; d'autre part, les centres de P.M.I. ne couvrent actuellement que 6 p. 100 des besoins réels. Il ressort de ces chiffres qu'il est impossible d'appliquer l'arrêté du 22 octobre 1971 et d'assurer un encadrement valable tant sur le plan médical que sur le plan éducatif pour les 2.000 crèches familiales dont parle la presse. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour développer les crèches collectives, les centres de P.M.I. et les doter d'un personnel suffisant, qualifié et bien rémunéré (pédiatres, puéricultrices, éducatrices, psychologues, etc.) ; 2° pour assurer la formation professionnelle des nombreuses nourrices

agréées nécessaires au fonctionnement des crèches familiales ainsi que leur surveillance médicale et celle des enfants qui leur sont confiés. Elle lui demande, en outre, de lui préciser comment seront réparties les participations respectives de l'Etat, des collectivités locales, des caisses d'allocations familiales et des familles au financement des crèches et placements familiaux [29 août 1973. — *J. O.* du 6 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973] (n° 63). — Discussion [9 octobre 1973] (p. 1336 à 1340).

Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,* les très graves difficultés financières que connaissent les foyers de jeunes travailleurs, en particulier dans la région parisienne. Mis dans l'impossibilité d'assurer le rôle social pour lequel ils ont été créés, plusieurs de ces établissements se trouvent ou vont se trouver dans l'obligation de déposer leur bilan. Plusieurs foyers sont fermés : celui de Gagny en Seine-Saint-Denis, celui de Clichy-sur-Seine dans les Hauts-de-Seine. D'autres mesures inquiétantes sont aussi prises : le foyer de Rosny (Seine-Saint-Denis) a été mis à la disposition du centre international des étudiants stagiaires (C.I.E.S.) et les jeunes travailleurs n'y ont plus accès ; le foyer de Gagny a été rendu à la société civile immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (S.C.I.C.) qui envisage, paraît-il, de le louer à la Société nationale de constructions pour les travailleurs (Sonacotra). En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° Pour rendre les foyers de Gagny et de Rosny à leur destination première ; 2° Pour assurer la réouverture du foyer de Clichy-sur-Seine ; 3° Pour accorder à l'ensemble des foyers de jeunes travailleurs l'aide financière indispensable pour assurer leur bon fonctionnement, permettre une gestion réellement démocratique et répondre à leur vocation sociale [8 novembre 1973] (n° 91). — Discussion [20 novembre 1973] (p. 1786 à 1792).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'hébergement collectif** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 233, 234). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative à la **coordination internationale des secours** [15 mai 1973] (p. 369, 370). — Est entendue au cours du débat sur sa question orale n° 5 relative à la **construction de crèches** (cf. *supra*) [29 mai 1973] (p. 469, 470 ; 473, 474). — Est entendue lors de la réponse de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1353** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 513 ; 514, 515). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion générale (p. 573 à 576). — Discussion des articles. — Art. 1er : soutient *l'amendement de M. Serge Boucheny tendant à compléter* in fine *cet article comme suit : « La qualité architecturale est placée sous la responsabilité des assemblées élues (conseils municipaux, généraux ou régionaux) ; elle est garantie par la création d'un véritable service public de l'architecture. »* (p. 579) ; Articles additionnels : soutient l'*amendement de M. Georges Cogniot tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel relatif à l'enseignement de l'architecture* (p. 580) ; soutient l'*amendement de M. Jacques Duclos tendant, également après l'article 1er, à introduire un article additionnel relatif aux conditions à remplir pour exercer la profession d'architecte* (p 581) ; Art. 6 : *son amendement tendant à proposer, pour le premier alinéa de cet article, une rédaction qui exclut les conseils régionaux d'architectes dans la création des organismes d'aide architecturale* (p. 587) ; *son amendement, au troisième alinéa de l'article, tendant à refuser auxdits conseils régionaux le droit de participer au financement des organismes d'aide architecturale* (ibid.) ; Art. 9 : soutient l'*amendement de M. Serge Boucheny tendant à modifier la rédaction du troisième alinéa de cet article de manière à garantir le titre d'architecte par l'inscription, non pas à un tableau régional d'architectes, mais à un tableau « national »* (p. 591) ; Art. 10 : soutient l'*amendement de M. Serge Boucheny tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui fixe les conditions de port du titre et d'exercice de la profession d'architecte* (ibid.) ; Art. 20 : *soutient l'amendement de M. Serge Boucheny tendant, à la fin de cet article, à ajouter la phrase suivante : « Tout manquement au code des devoirs professionnels relève de la compétence des juridictions de droit commun. »* (p. 596) ; Art. 32 : reprend l'*amendement de M. Michel Miroudot* (au nom de la commission) *sur la représentativité au sein de la commission assistant le ministre des affaires culturelles dans l'appréciation des références professionnelles* (p. 602) ; soutient l'*amendement de M. Serge Boucheny tendant à ajouter, après le premier alinéa, la disposition suivante : « Une formation permanente et une promotion sociale sont organisées qui leur permettront éventuellement d'accéder au titre d'architecte. »* (p. 603). — Est entendue lors de la réponse de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1357** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 946). — Est entendue au cours du débat sur sa question orale n° 33 relative à la **construction de la branche Est du Réseau express régional (R. E. R.)** cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 970 à 972 ; 973, 974). — Est entendue au cours du débat sur sa question orale n° 63 relative à la **construction** et au **fonctionnement des crèches** (cf. *supra*) [9 octobre 1973] (p. 1337, 1338 ; 1339, 1340). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1668 à 1670). — Est entendue lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1411** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1778, 1779). — Est entendue au cours du débat sur sa question orale n° 91 concernant les **foyers de jeunes travailleurs** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1786, 1787 ; 1791). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 41 : dépose *un amendement soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à supprimer cet article* (p. 1802). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'insuffisance quantitative et qualitative de l'enseignement agricole dont la crise est le reflet de celle de l'agriculture française (p. 2137, 2138). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'amélioration souhaitable des prestations familiales, sur l'aide aux handicapés, sur le problème de la myopathie, sur l'urgent besoin de crèches, sur le fonctionnement des hôpitaux, sur les études médicales (p. 2329 à 2331). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des écoles maternelles, sur la formation des maîtres de l'enseignement primaire, sur les transports scolaires, sur l'absence d'une pédagogie diversifiée répondant aux vœux des familles (p. 2481 à 2483). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le financement de l'opération du plateau Beaubourg et sur le refus du Gouvernement d'accepter la démocratisation de la culture (p. 2550, 2551). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'insuffisance des crédits qui ne peuvent permettre de mener à bien une politique en faveur des jeunes et de l'éducation populaire et une politique d'aide aux familles modestes pour subventionner des centres de vacances (p. 2666, 2667). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à la suppression de l'*article 41 du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** (deuxième lecture) [14 décembre 1973] (p. 2945).

GRAND (M. LUCIEN) [Charente-Maritime].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (santé publique et sécurité sociale), sur le projet de loi de finance spour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 43. — Tome II).

Interventions :

Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUIPEMENT FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 12 A : dépose *un amendement, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant à insérer un alinéa nouveau* (p. 1949) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant à supprimer les paragraphes* II à VI *de cet article* (p. 1950) ; Art. 12 : dépose *un amendement, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant à reprendre pour cet article le texte initial du projet de loi* (p. 1951). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen du budget : III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les équipements sanitaire et social, sur la recherche médicale, sur la crise du personnel de l'administration, sur l'exécution du VIe Plan, sur la situation des personnels paramédicaux, sur le financement de la sécurité sociale (p. 2325 à 2327).

GRANGIER (M. EDOUARD)]Vaucluse).

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Gaston Monnerville, démissionnaire [2 avril 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à permettre le versement mensuel des pensions de retraite et d'invalidité [27 juin 1973] (n° 334).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : observations sur la teneur de l'article, relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1720). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : explication de vote (p. 2090).

GRAVIER (M. JEAN) [Jura].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer aux veuves une meilleure protection sociale [2 avril 1973] (n° 241).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [14 juin 1973] (n° 304).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi tendant à assurer aux veuves une meilleure protection sociale [19 juin 1973] (n° 313).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973] (n° 341).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural [9 octobre 1973] (n° 9).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (prestations sociales agricoles), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 43. — Tome IV).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles [5 décembre 1973] (n° 62).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1973, adopté par l'Assemblée nationale [13 décembre 1973] (n° 78).

Questions orales :

M. Jean Gravier attire l'attention de *M. le ministre des transports* sur l'émotion légitime ressentie par les populations du département du Jura à la suite des récentes décisions de suppression de trains ainsi que des menaces de fermeture de certaines lignes de la S. N. C. F. Il lui demande de bien vouloir préciser la politique suivie par son département ministériel en ce domaine et, en particulier, s'il n'envisage pas qu'à l'avenir elle puisse davantage être définie après une concertation aussi large que possible avec les représentants qualifiés des collectivités locales et des activités économiques et sociales [16 octobre 1973] (n° 1399). — Réponse [13 novembre 1973] (p. 1618 à 1620).

M. Jean Gravier attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur les difficultés particulières rencontrées par les producteurs de lait de la région du gruyère et il lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour remédier d'une manière durable à la situation faite à ces producteurs [16 octobre 1973] (n° 1400). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1530, 1531).

Question orale avec débat :

M. Jean Gravier demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* de bien vouloir préciser l'orientation nouvelle que le Gouvernement compte donner à la politique familiale pour accorder aux familles un soutien plus actif tant sur le plan matériel que sur le plan moral [17 mai 1973] (n° 39). — Discussion [26 juin 1973] (p. 956 à 959).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** [12 juin 1973] (p. 625). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 815, 816). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à ajouter les mots : « par écrit », après les mots : « pourra être dénoncée » dans le paragraphe* c *de cet article ainsi rédigé : « c Le délai dans lequel l'adhésion à la convention pourra être dénoncée par l'une quelconque des parties. »* (p. 822) ; Art. 3 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui traite des modalités d'adhésion des exploitants et des futurs associés d'exploitation aux conventions-type départementales* (p. 822, 823) ; *son amendement d'harmonisation* (cf. supra article 2) *tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « ..., d'un commun accord,... », à ajouter les mots : « et par écrit »* (p. 823) ; Art. 4 : *son premier amendement tendant, au début de cet article, à insérer un paragraphe I qui permettrait de faire bénéficier, dès l'âge de dix-huit ans, d'un congé de formation, l'associé d'exploitation qui ne pourrait se réclamer du régime conventionnel ; son second amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte initialement proposé pour cet article : « II. — A défaut d'adhésion du chef d'exploitation et de l'associé d'exploitation à la convetion-type départementale prévue à l'article* 2 *de la présente loi, en cas de dénonciation ou à défaut d'existence d'une telle convention... »* (p. 823, 824) ; Art. 5 : *son premier amendement tendant à remplacer les mots : « ... mentionnées* [les clauses de la convention-type] *aux* a *et* b *de l'article* 2... », *par les mots « ... mentionnées au* b *de l'article* 2... » ; *son second amendement tendant à supprimer pour harmonisation* (*cf. supra* paragraphe I de l'amendement à l'article 4) *la dernière phrase de cet article* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui, sous la forme de dispositions référentielles, fixe le régime de protection sociale dont bénéficient les associés d'exploitation* (p. 826) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 8, *à insérer un article* 8 bis (nouveau) *ainsi conçu : Le* 3° *de l'article* 1106-1-I *du code rural est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « 3° Aux anciens exploitants et à leurs conjoints titulaires de la retraite de vieillesse prévue à l'article* 1110, *ainsi qu'aux titulaires de la retraite de base prévue à l'article* 1122-1. » (p. 827, 828) ; Art. 11 : *son amendement rectifié tendant à rédiger comme suit cet article : « A l'exception des articles* 8 bis *et* 9 *qui entreront en application le* 1er *juillet* 1973, *la présente loi entrera en vigueur le* 1er *janvier* 1974. » (p. 828). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 882). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 39 relative à la **politique familiale** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 956, 957, 959). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la répression des trafics de main-d'œuvre** [27 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur les conditions de parution des décrets d'application de la loi sur le travail temporaire (p. 999). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et simplifiant les conditions et la pro-**

cédure d'attribution de l'allocation des mineurs handicapés et et de l'allocation aux handicapés adultes [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1002). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1052). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions, adoptées par le Sénat en première lecture, visant à permettre, pour une année seulement, à l'agriculteur dont l'âge est compris entre trente-cinq et quarante ans, de prétendre à l'association* (p. 1053) ; Art. 4 : *son amendement tendant à réinsérer, au début de cet article, le texte du paragraphe I adopté par le Sénat en première lecture* (ibid.) ; Art. 5 : *ses deux amendements tendant à reprendre les modifications adoptées par le Sénat en première lecture* (p. 1054). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1362, 1363). — Discussion des articles. — Articles additionnels : *amendement de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article visant à compléter l'*article 1122-1 *du code rural par un alinéa relatif aux conditions d'attribution de la retraite de réversion au conjoint survivant* (p. 1363) ; *amendement de M. Jean Cauchon tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions de la présente loi prennent effet à dater du 1er janvier* 1973. » (p. 1363, 1364). — Prend part, au nom de M. Hubert d'Andigné, rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'extension des accords de retraite et de prévoyance concernant les salariés des professions agricoles** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1364). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de sa **proposition de loi tendant à assurer aux veuves une meilleure protection sociale** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1365, 1366). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, à sa **question orale n° 1400** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1531). — Explication de vote sur le **projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels nos 1, 3, 4 et 5** [30 octobre 1973] (p. 1549). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1594, 1595). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports, à sa **question orale n° 1399** (*cf. supra*) [13 novembre 1973] (p. 1619, 1620). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le relèvement de la pension des veuves, sur le sort des personnes âgées, sur le rapport constant, sur l'égalité de la retraite entre les diverses générations du feu (p. 2081, 2082). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen du budget annexe des PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur un examen des ressources de ce budget, et plus particulièrement sur le problème de l'adaptation au régime des exploitants agricoles des mesures prises pour les travailleurs salariés (p. 2175, 2176). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes intéressant directement les collectivités locales : les ressources, la répartition des charges avec l'Etat, la question de la taxe à la valeur ajoutée (T. V. A.), et sur l'insuffisance numérique des postes occupés par les fonctionnaires des préfectures (p. 2428, 2429). — Dépose un amendement, au nom de la commission des affaires sociales et soutenu par M. André Rabineau, à l'article 10 *ter* du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973] (p. 2908). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitation agricole** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3038).

GRAVIER (M. ROBERT) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973].

GREGORY (M. LÉON-JEAN) [Pyrénées-Orientales].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er (*suite*) : *amendement de M. Louis Brives, au premier alinéa de cet article, tendant à faire bénéficier également « les vins de table personnalisés avec indication géographique de provenance » des dispositions de la loi du* 6 *mai* 1919 *modifiée relative à la protection des appellations d'origine* (p. 1493).

GROS (Mme BRIGITTE) [Yvelines].

Devenue sénateur le 27 septembre 1973 en remplacement de M. Aimé Bergeal, décédé.

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Auguste Amic, démissionnaire [23 octobre 1973].

Questions orales avec débat :

Mme Brigitte Gros expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la réforme des impôts locaux basée sur la révision générale des évaluations foncières va entraîner d'importants transferts des charges fiscales, notamment sur la taxe foncière des propriétés bâties, sur la taxe des propriétés non bâties et enfin sur la taxe d'habitation. D'après les études émanant du ministère des finances, cette réforme aura pour conséquence des allégements de charges pour les logements de catégorie inférieure et des alourdissements pour les locaux de catégorie plus élevée. Or, en l'absence d'éléments chiffrés précis, les conseils généraux de même que les conseils municipaux ne connaissent pas actuellement l'importance des conséquences de cette réforme sur les impositions locales. Comment peuvent-ils dans ces conditions procéder valablement à la préparation de leur budget primitif 1974 ? C'est pourquoi elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire : 1° soit de demander, en accord avec M. le ministre de l'économie et des finances, aux services fiscaux de chaque département d'informer, avant le 1er décembre 1973, les collectivités locales sur l'importance exacte des ressources auxquelles elles pourront prétendre au cours de l'année 1974, compte tenu de la mise en œuvre de cette nouvelle réforme ; 2° soit, si la chose est impossible, d'accepter de reporter la date d'application de la réforme au 1er janvier 1975. Elle lui demande enfin, par ailleurs, s'il ne lui paraît pas indispensable que les services départementaux du ministère des finances puissent informer les communes au plus tard début février sur la valeur de leurs centimes afin qu'elles puissent disposer de cet élément financier déterminant pour l'établissement de leurs budgets primitifs. Cette connaissance de la valeur du centime intéresse particulièrement les nombreuses communes en extension. Depuis de nombreuses années, en effet, on ne communique aux municipalités la valeur de leurs centimes qu'en avril ou en mai, c'est-à-dire un ou deux mois après le vote du budget par les conseils municipaux. Il est temps de rompre avec cette pratique préjudiciable à la saine gestion des communes de France [23 octobre 1973] (n° 78). — Discussion [6 novembre 1973[(p. 1562 à 1580).

Mme Brigitte Gros attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur le choix du terrain d'implantation de la future maison d'arrêt qui doit être réalisée à Bois-d'Arcy dans les Yvelines. Les élus de cette commune et la population sont opposés au terrain choisi par lui et situé dans l'agglomération à proximité d'une école et d'un terrain de sports et qui comprend 14 hectares d'espaces verts. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de bien vouloir accepter de retarder de quelques semaines le début des travaux et de faire procéder par ses services à l'étude du deuxième terrain proposé par le conseil municipal de Bois-d'Arcy. Ce terrain d'une dimension de 25 hectares, situé sur le périmètre de cette commune, offre de nombreux avantages sur le plan technique. Elle espère que, par respect pour les élus de la population de Bois-d'Arcy, il acceptera de prendre en considération cette requête [23 octobre 1973] (n° 79). — Retrait par son auteur [13 novembre 1973] (p. 1614).

Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles seront les fonctions et la composition de la commission de sécurité d'arrondissement dont la création a été annoncée le 3 octobre 1973. Elle remarque qu'il existe à l'heure actuelle une commission consultative départementale de la protection civile et des commissions auxiliaires de sécurité communale prévues à l'article 25 du décret du 13 août 1954. Elle lui demande également quelle sera la répartition des responsabilités entre ces diverses commissions. Elle souhaiterait savoir également dans quel délai sera mise en place, dans chaque arrondissement, la commission de sécurité et quelle sera sa composition [25 octobre 1973] (n° 86). — Retrait par son auteur [6 novembre 1973] (p. 1580).

Mme Brigitte Gros appelle l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur les conséquences qu'entraînera pour les communes la passation de contrats d'assurance de responsabilité générale. En effet, la situation financière des communes va se trouver aggravée par la charge financière de tels contrats. Elle lui demande s'il envisage la possibilité de faire prendre en charge le coût de ces contrats par l'Etat ou s'il envisage, tout au moins, l'octroi d'une subvention aux communes qui les souscriront [25 octobre 1973] (n° 87). — Retrait par son auteur [6 novembre 1973] (p. 1580).

Interventions :

Est entendue au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction et au fonctionnement des crèches** [9 octobre 1973] (p. 1340). — Est entendue au cours du débat sur sa question orale n° 78 concernant les **finances des collectivités locales** (cf. *supra*) [6 novembre 1973] (p. 1570, 1571). — Discussion des articles du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblé nationale [16 novembre 1973]. — Art. 28 : dépose *un amendement soutenu par M. Robert Laucournet* (p. 1757). — Intervient dans la **suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Après l'art. 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les artisans et les commerçants sont autorisés à imputer un salaire de* 30.000 *francs par an pour eux-mêmes, sur leurs revenus professionnels. Sur ce « salaire fiscal » est calculée la cotisation au régime général de sécurité sociale. Ce salaire fiscal est soumis aux mêmes règles d'imposition que les traitements et les salaires. Il bénéficie donc de l'abattement de* 20 *p.* 100. » (p. 1841, 1842) ; le rectifie (p. 1842). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur le projet d'extension de l'aérodrome de Toussus-le-Noble (p. 2117). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de donner la priorité au rail sur la route en raison de la crise de l'énergie et sur un effort notoire pour l'amélioration des transports en commun qui s'avèrent de moins en moins adaptés aux besoins des usagers (p. 2195, 2196). — Examen des crédits. — Section II. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire les crédits de ce titre de* 796 *millions de francs* (p. 2202). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — **Discussion générale.** — Observations ayant porté essentiellement sur les rapports de l'automobile avec l'urbanisme, principalement dans la région parisienne (p. 2373). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2794).

GROS (M. LOUIS) [Français établis hors de France].

Est nommé membre titulaire du Haut Conseil de l'audiovisuel [12 juin 1973].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [12 décembre 1973].

Questions orales :

M. Louis Gros demande à *M. le ministre des affaires étrangères* quelles mesures il compte prendre pour permettre en 1973 le rapatriement des fonctionnaires et agents français en service au Maroc. L'abrogation à partir du 1er janvier 1973 des dispositions de la circulaire de la direction du budget au ministère de l'économie et des finances n° F. 3/39 du 31 mai 1958, relative au paiement des frais de voyage par l'Espagne contraint les intéressés à recourir aux transports aériens ou maritimes. Mais la situation actuelle des moyens de transports entre le Maroc et la France rend ce recours impossible. Il apparaît que la seule solution de ce problème grave et urgent est de remettre en vigueur le plus tôt possible les dispositions de la circulaire du 31 mai 1958 [2 avril 1973] (n° 1313). — Réponse [25 avril 1973] (p. 204).

M. Louis Gros demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de lui indiquer les raisons pour lesquelles quinze mois après la signature de la convention de coopération culturelle et technique entre le Maroc et la France du 13 janvier 1972 et six mois après sa date de mise en application, l'administration française n'a pas été en mesure, d'une part, de fixer la liste des différentes prestations familiales désormais à sa charge, d'autre part, de payer aux coopérants concernés les indemnités de cette nature qui leur sont dues depuis le 1er octobre 1972. Il lui rappelle que sur le régime des trois conventions de coopération de 1957, les coopérants bénéficiaient des quatre indemnités familiales suivantes : l'indemnité pour charges de famille instituée par l'arrêté viziriel du 23 février 1934 (9 kaada 1352), l'indemnité familiale de résidence instituée par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1941 (11 joumada II 1360), le supplément familial institué par l'arrêté viziriel du 2 février 1952 (6 joumada II 1371) et la prime à la naissance instituée par l'arrêté viziriel du 28 avril 1928 [2 avril 1973] (n° 1314). — Réponse [25 avril 1973] (p. 204, 205).

M. Louis Gros demande à *M. le ministre des affaires étrangères* comment il entend assurer la scolarisation des quelque huit mille enfants français, résidant à Madagascar, pour l'année scolaire 1973-1974. Il lui demande notamment, d'une part, de préciser quelles mesures financières il entend prendre pour permettre aux associations de parents d'élèves — qui l'ont accepté, sur demande — d'assurer la gestion des établissements privés sans augmentation des frais de scolarité déjà très élevés ; d'autre part, de définir le statut du personnel enseignant détaché et de confirmer que le Gouvernement français prend à sa charge les dépenses afférentes au logement des professeurs [7 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973] (n° 1386). — Réponse [23 octobre 1973] (p. 1452 à 1454).

Question orale avec débat :

M. Louis Gros, se référant aux déclarations faites le mercredi 25 avril par M. le ministre de l'éducation nationale et aux délibérations de la commission des affaires culturelles des jeudis 12 avril et 3 mai, expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que des problèmes d'une importance vitale pour l'avenir se posent actuellement dans de nombreux secteurs placés sous la responsabilité du ministre et qu'il semble, au sentiment de la commission sénatoriale des affaires culturelles, qu'à l'insatisfaction de jour en jour plus grande des élèves et des étudiants répondent le désarroi des parents et éducateurs, les hésitations et l'incertitude des pouvoirs publics. Il désire attirer l'attention du ministre sur la profondeur et l'importance de la crise actuelle qui semble exiger de rechercher les voies et les moyens de réformes fondamentales dans tous les domaines de l'éducation nationales, réformes dont les finalités et les modalités devraient être définies clairement et nettement en accord avec le Parlement, sans quoi pourrait être compromise l'élévation graduelle, mais assurée, du niveau culturel du pays. Il lui demande, d'une part, quelle analyse il peut faire de la situation présente et, d'autre part, d'indiquer au Sénat sur quels principes il entend s'appuyer et quelles solutions concrètes il pense pouvoir donner aux multiples problèmes de structure, financiers et pédagogiques, qui se posent en matière d'enseignement, d'éducation, de formation professionnelle et d'éducation permanente [3 mai 1973] (n° 23). — Discussion [27 juin 1973] (p. 1004 à 1040).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères, à sa **question orale n° 1314** (cf. *supra*) [25 avril 1973] (p. 204, 205). — Intervient, en tant que président de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observation pour préciser le sens de l'*amendement de M. Michel Miroudot* (au nom de la commission) (p. 585) ; Art. 6 : rectifie l'*amendement de M. Michel Miroudot en proposant la rédaction suivante pour la phrase complétant le premier alinéa de cet article : « Dans chaque département il sera créé au moins un organisme d'aide architecturale »* (p. 586, 587) ; Art. 10 : *dépose avec M. Jacques Habert, un amendement au paragraphe* 1° *de cet article* (p. 591) ; Art. 30 : soutient l'*amendement de M. Michel Miroudot* (au nom de la commission) *tendant à rendre « suspensif » le recours en cassation devant le Conseil d'Etat des décisions de la chambre nationale de discipline* (p. 599). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 23 ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** (cf. *supra*) [27 juin 1973] (p. 1008 à 1011). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat

aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1386** (cf. *supra*) [23 octobre 1973] (p. 1453, 1454). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les effets de la politique extérieure de la France sur la situation des ressortissants français à l'étranger et particulièrement sur celle des agriculteurs du Maroc (p. 2239, 2240). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur le problème de l'accueil et de la reconversion des rapatriés (p. 2431 à 2433). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les conditions d'élaboration du futur projet de loi sur les réformes des enseignements secondaires et sur l'avenir qui est réservé au budget de l'éducation nationale en fonctions de la poussée démographique (p. 2477 à 2479). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations pour demander au Gouvernement une juste application de la loi du 15 juillet 1970 qui doit contribuer à l'indemnisation des rapatriés et des spoliés (p. 2585, 2586). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Ligne 101 de l'état E (O. R. T. F.) : *son amendement, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à supprimer cette ligne qui autorise la perception de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision* (p. 2742).

GUENA (M. YVES), **ministre des transports** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964** réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures [3 mai 1973]. — Discussion générale (p. 270, 271 ; 272). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction de la branche Est du réseau express régional (R. E. R.)** [26 juin 1973] (p. 972, 973) ; sur les questions orales de M. Fernand Chatelain et de M. Edouard Bonnefous ayant pour objet les **enseignements à tirer de la catastrophe aérienne de Gaussainville** (p. 976). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche aux groupements de marins-pêcheurs professionnels dans certains étangs salés privés du littoral** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1477). — Discussion des articles. — Art. 2 : répond à l'observation de M. Pierre de Félice (p. 1478). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les programmes de construction aéronautique : *Mercure, Airbus* et *Concorde* pour lequel se pose un problème de commercialisation, sur la nécessité de la coopération internationale dans le domaine aérien, sur le problème soulevé par l'implantation des aérodromes en raison des nuisances qu'ils créent, sur la situation des contrôleurs de la navigation aérienne, sur le regroupement envisagé des services du ministère des transports (p. 2106 à 2108) ; répond aux interventions des divers orateurs (p. 2115, 2116 ; 2117). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à Mme Brigitte Gros (p. 2117) ; Etat C. — Titre VI : répond à M. André Méric, à M. Guy Petit (p. 2117, 2118). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite*). — IV. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les efforts du Gouvernement pour doter la France d'une flotte marchande satisfaisante grâce à la réalisation du plan de relance, sur l'aide de l'Etat aux petits et moyens chantiers de construction navale, sur le soutien aux flottes de pêche, sur les problèmes concernant les hommes de la mer : l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale et sanitaire, l'augmentation prochaine des pensions des veuves de marins (p. 2183 à 2185) ; répond aux observations des orateurs (p. 2187, 2188). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3086, 3087 ; 3089, 3090).

GUICHARD (M. OLIVIER), **ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative aux **sous traitants des marchés publics** [3 mai 1973] (p. 256, 257). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier relative à la **sécurité en matière de circulation routière** [26 juin 1973] (p. 962, 963, 964). — Répond à la question orale de M. Fernand Chatelain concernant le **financement des autoroutes et des transports en commun dans la région parisienne** [26 juin 1973] (p. 964). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Legaret concernant le **rapport de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sur « Paris, ville internationale »** [26 juin 1973] (p. 968, 969). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour objet : 1° de définir les orientations du Gouvernement axées sur deux grands objectifs : une préséance économique bien assise sur les ressources humaines de toutes les régions, bien outillée en infrastructures, bien armée face à la concurrence internationale ; la mise de cette puissance au service de l'homme et de la société française par la décentralisation et la concertation ; 2° de répondre aux observations des différents rapporteurs et orateurs (p. 2370 à 2373) ; répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 2373) ; répond à nouveau aux observations des différents rapporteurs et orateurs (p. 2378 à 2381). — EQUIPEMENT. — Examen des crédits et articles rattachés. — Etat C. — Titre V : répond aux observations de M. Joseph Beaujannot (p. 2381) ; Titre VI : amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à réduire les autorisations de programme de 12.470.000 *francs et les crédits de paiement de* 10.500.000 *francs* (ibid) ; Après l'art. 43 : *amendement de M. Claude Mont, tendant à insérer un article additionnel qui instituerait soit une exonération, soit une récupération de la taxe à la valeur ajoutée due au titre des travaux faits sur la voirie nationale transférée à la voirie départementale,* pour lequel il invoque l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2382).

GUILLARD (M. PAUL) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. André Mignot modifiant la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales [30 novembre 1973] (n° 57).

Question orale :

Après l'annonce des sévères mesures destinées à accroître la sécurité routière qu'il a accueillies avec satisfaction, **M. Paul Guillard** demande à **M. le Premier ministre** s'il ne lui semblerait pas également opportun de demander aux constructeurs d'automobiles de mettre l'accent, dans leurs opérations de publicité, sur les notions de sécurité et de robustesse des véhicules plutôt que sur les « performances » en vitesse pure [19 juin 1973] (n° 1375). — Réponse [26 juin 1973] (p. 944, 945).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1375** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 944, 945). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Il sera procédé, sur la demande des intéressés, à une revision de leurs droits, en faveur des assurés qui, remplissant les conditions définies ci-dessus, auraient obtenu la liquidation de leur pension de retraite antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi. »* (p. 1597) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : explication de vote (p. 1729). — **Suite et fin de la**

discussion [21 novembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 1874). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 2 *bis* : explique son vote sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à insérer un article additionnel qui vise, pour 1974, la majoration exceptionnelle de 5 p. 100 de la cotisation d'impôts pour certains contribuables, le montant de la taxe intérieure sur les carburants automobiles et la taxe intérieure sur le fuel domestique* (p. 1975). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Marcel Lambert, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2091). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — ÉDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur le rétablissement de l'allocation scolaire aux enfants fréquentant les écoles privées sous contrat simple (p. 2493). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 46 : *son amendement tendant d'insérer un article additionnel qui étendrait aux accidents de la vie privée l'assurance complémentaire dont bénéficient les personnes non salariées de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles* (p. 2780). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi** de M. André Mignot **modifiant la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3092).

GUILLAUMOT (M. PAUL) [Yonne].

GUISLAIN (M. MARCEL) [Nord].

GUYOT (M. RAYMOND) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant au rétablissement et à l'élargissement des sursis d'incorporation [10 avril 1973] (n° 246).

Questions orales :

M. Raymond Guyot demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre des affaires étrangères* de lui préciser l'état des rapports de coopération entre la République malgache et notre pays [20 juin 1973] (n° 1377). — Réponse [26 juin 1973] (p. 938 à 941).

M. Raymond Guyot attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur les graves menaces qui continuent de peser sur les exploitations agricoles du Larzac du fait de la décision ordonnant l'extension du camp militaire. Cette extension chasserait ou condamnerait à terme plus de cent exploitations agricoles et constituerait en même temps une grave menace pour l'économie d'une vaste région, notamment par les entraves mises à l'utilisation d'une voie de communication essentielle. Le déclin économique d'une zone déjà en difficulté s'en trouverait accéléré. Enfin, l'extension du camp ruinerait définitivement un immense potentiel écologique, historique, culturel et touristique au moment où se pose avec acuité le problème de la sauvegarde de la nature et de l'environnement. En conséquence, il lui demande — conformément au vœu exprimé unanimement par les agriculteurs concernés et par les partis et organisations syndicales et démocratiques aveyronnaises — quelles mesures il entend prendre — dans l'intérêt national — pour annuler toutes les décisions gouvernementales et préfectorales ayant trait à l'extension du camp militaire du Larzac. [17 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973] (n° 1384). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1328, 1329).

Question orale avec débat :

M. Raymond Guyot demande à *M. le Premier ministre* de lui préciser l'état des rapports de coopération entre la République malgache et notre pays [29 mai 1973] (n° 49). — Retrait par son auteur [20 juin 1973] (p. 814).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 464). — Est entendu lors de la réforme de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1377** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 940, 941). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour le deuxième alinéa de l'article L. 10 du code du service national : « Les jeunes gens qui poursuivent un cycle d'études en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, du diplôme de docteur vétérinaire ou du diplôme de professeur en éducation physique et sportive et qui en font la demande...* (Le reste sans changement.) » (p. 1071, 1072) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1077 à 1079). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Galley, ministre des armées, à sa **question orale n° 1384** (cf. *supra*) [9 octobre 1973] (p. 1329). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise dont souffrent les institutions militaires de la France et sur la politique du Gouvernement dans le cadre de l'Alliance atlantique (p. 2276 à 2278 ; 2282). — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 21 : explication de vote sur l'*amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à réduire les autorisations de programme de 62 millions de francs et les crédits de paiement de 56 millions de francs concernant* le transfert à Palaiseau de l'Ecole polytechnique (p. 2284).

H

HABERT (M. JACQUES) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [30 juin 1973] (n° 363).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (coopération), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome V).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 10 : co-auteur de *l'amendement de M. Louis Gros tendant, dans le paragraphe 1° de cet article, à remplacer les mots : « ... diplôme d'architecte reconnu par l'Etat... », par les mots : « ... diplôme français ou étranger reconnu par l'Etat... »* (p. 592) ; retire *l'amendement de M. Jacques Descours Desacres ayant le même objet* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen signés à Florence le 19 avril 1972** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 990, 991). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour

objet **l'éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1034, 1035). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1068). — En qualité de rapporteur pour le Sénat, présente les conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1118). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement et la République française et le Gouvernement de Malaisie, signé à Paris le 3 novembre 1972** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1474, 1475). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale** [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 31 : soutient *l'amendement de M. Adolphe Chauvin au premier alinéa de cet article tendant à ne pas interdire la remise de produits ou la prestation de services faite également à titre gratuit au bénéfice « d'associations ou de sociétés à caractère éducatif ou culturel agissant sans but lucratif. »* (p. 1857). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen du budget : II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation créée par un certain nombre d'Etats africains, en particulier Madagascar, qui remet en cause les accords de coopération, sur l'aide nouvelle apportée à la République d'Haïti ; sur les problèmes d'enseignement et de diffusion de la langue française dans le monde et singulièrement dans les Etats africains (p. 2223 à 2225). — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur les conditions d'application des récentes dispositions du service militaire aux doubles nationaux (p. 2280). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations ayant porté sur les « petites écoles » françaises de l'étranger et sur les bourses scolaires (p. 2492, 2493). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence de coopération culturelle et technique, relatif au siège de l'Agence et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, avec une annexe et un échange de lettres du 30 août 1972** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3132).

HAUTECLOCQUE (M. BAUDOUIN DE) [Pas-de-Calais].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission spéciale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [17 décembre 1973] (n° 94).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur suppléant de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion des conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy sur la **proposition de loi** de M. Etienne Dailly **tendant à modifier l'article 189** *bis* **du code du commerce concernant la prescription en matière commerciale** [5 juin 1973]. — Discussion générale (p. 519). — Discussion d'articles additionnels après l'article unique : *amendement,* pour lequel il propose une modification d'ordre rédactionnel, *de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, tendant à ajouter un article modifiant l'*article L. 27 *du code du domaine de l'Etat de manière à ramener à « dix ans » la durée de la prescription acquisitive qu'il prévoit* (p. 521) ; soutient *l'amendement* de M. Jean Geoffroy *tendant à ajouter un article additionnel ainsi rédigé :* « L'article 189 *bis du code du commerce est applicable dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Walis et Futuna, de Saint-Pierre et Miquelon et des terres australes et antarctiques françaises. » (ibid.).* — Dépose un *sous-amendement, soutenu par M. André Fosset, au deuxième alinéa du paragraphe II présenté, pour l'article* 19 *du code de l'urbanisme et de l'habitation, par l'amendement de M. Robert Laucournet (soutenu par M. Paul Mistral),* article 1er du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée** [30 juin 1973] (p. 1122). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *h* : observations sur la teneur de cet article relatif *notamment* aux conditions d'octroi du bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles et en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme (p. 1963, 1964) ; observations sur l'évasion fiscale à propos des baux à long terme (p. 1967). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art 29 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande, son barème de prix et ses conditions de vente. »* (p. 2932). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission spéciale, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973]. —Discussion de l'art. 1er B : *son amendement rédactionnel tendant à expliciter la rédaction des cinquième, sixième et septième alinéas du paragraphe* I-2 *de cet article* (p. 3043, 3044) ; observations, à titre personnel, sur la subordination des tribunaux paritaires des baux ruraux à l'autorité administrative de cumul (p. 3045) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un paragraphe* V *visant à coordonner les nouvelles dispositions adoptées avec celles prévues aux premier et dernier alinéas de l'article* 845-2 *du code rural* (p. 3045, 3046, 3047) ; INTITULÉ *: son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi :* « **Projet de loi tendant à modifier diverses dispositions relatives à l'indemnité viagère de départ et aux cumuls et réunions d'exploitations agricoles.** » (p. 3048).

HEDER (M. LÉOPOLD) [Guyane].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait à la **politique gouvernementale en Guyane** [16 octobre 1973] (p. 1387, 1388, 1390). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation de la Guyane et sur le refus des Guyanais d'accepter la régionalisation (p. 2000 à 2002, 2006).

HENNEGUELLE (M. HENRI) [Pas-de-Calais].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Postes et télécommunications) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 36).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la dégradation croissante du service de la poste où les conditions de travail deviennent de plus en plus pénibles en raison du manque de personnel, sur la rémunération des fonds déposés au Trésor, sur la baisse continue du trafic des mandats, sur le fonctionnement de la caisse nationale d'épargne, sur les difficultés de l'automatisation du téléphone, sur le développement inconsidéré des avances remboursables exigées des particuliers, sur le financement des investissements et la gestion par les capitaux privés (p. 2558 à 2560).

HENRIET (M. JACQUES) [Doubs].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi édictant une législation nouvelle en matière d'avortement, en complétant le code de la famille, en supprimant l'article 317 du code pénal ainsi que l'article L. 161-1 du code de la santé [5 juin 1973] (n° 293).

Interventions :

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 882, 883). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son sous-amendement tendant à insérer après le quatrième alinéa du texte présenté par l'amendement de M. Robert Schwint pour cet article [énumération des missions du conseil supérieur] le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que les partenaires sexuels soient informés des aspects physiologiques, moraux et juridiques de leurs responsabilités ; »* (p. 889) ; *son sous-amendement tendant également à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que l'information sexuelle ne soit pas motif à pornographie ni à contraception dangereuse ; »* (ibid.) ; le rectifie (p. 890) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 891). — Est entendu au cours des débats sur la question orale de M. André Aubry concernant les **réalisations du VI^e^ Plan en matière sanitaire** [26 juin 1973] (p. 951, 952 ; 954) ; sur la question orale de M. Jean Gravier relative à la **politique familiale** (p. 958). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [30 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observation sur cet article (p. 1124). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le prêt aux jeunes ménages en faveur des jeunes agriculteurs (p. 2175, 2176). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la place de la femme dans le monde du travail et ses répercussions sur la diminution de la natalité en France (p. 2298 à 2300). — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la création d'un centre hospitalier universitaire à Châteaufarine, sur la sectorisation des soins aux blessés de la route, sur la nécessité d'une prévention active des handicapés de l'enfance, sur le problème de l'alcoolisme (p. 2340 à 2342). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur l'opportunité d'un concours national ou régional à la fin de la première année du premier cycle d'études médicales (p. 2472). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2858 à 2860). — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article relatif aux buts poursuivis par l'agence pour l'amélioration des conditions de travail, à insérer le nouvel alinéa suivant : « De rechercher les causes variées des accidents du travail, et de faire connaître les remèdes susceptibles d'en diminuer le nombre et la gravité ; d'informer l'ensemble des personnels des entreprises de la nocivité de l'alcoolisme et d'en faire valoir l'importance parmi les causes des accidents du travail. »* (p. 2867) ; le retire (p. 2868) ; *amendement de M. Marcel Souquet reprenant en partie l'amendement ci-dessus* (ibid.) ; Art. 15 : **coauteur avec M.** André Méric d'*un amendement tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition qui rendrait « de droit pour les salariées mères de un ou plusieurs enfants de moins de trois ans » l'autorisation donnée par l'inspection du travail pour l'application des horaires litigieux dans les entreprises* (p. 2875, 2876). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Souquet ayant pour objet la **transfusion sanguine** [18 décembre 1973] (p. 3034).

HÉON (M. GUSTAVE) [Eure].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Paris le 22 septembre 1972 [9 octobre 1973] (n° 3).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne pour éviter la double imposition des revenus provenant des transports internationaux aériens, signé à Paris le 29 janvier 1973 [9 octobre 1973] (n° 4).

Rapport spécial (Affaires étrangères) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 2).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 16 mars 1973 [19 décembre 1973] (n° 113).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Paris le 22 septembre 1972.** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1361, 1362). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne pour éviter la double imposition des revenus provenant des transports internationaux aériens, signé à Paris le 29 janvier 1973** [8 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1590, 1591). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'analyse des crédits destinés à couvrir les besoins de l'administration centrale, de l'action diplomatique dans le monde, des services culturels, scientifiques et de coopération technique, d'aide au développement, d'aide militaire, ainsi que les contributions de la France aux organisations internationales (p. 2212 à 2214). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 16 mars 1973** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3129).

HOUDET (M. ROGER) [Seine-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de Mlle Odette Pagani, démissionnaire [23 octobre 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la position de la France dans la Communauté européenne des Six — élargie à neuf en 1973 — et particulièrement sur les objectifs du mémorandum déposé par la commission exécutive de cet organisme (p. 2138, 2139).

I

ISAUTIER (M. ALFRED) [Réunion].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à la nationalisation de l'électricité dans le département de la Réunion [20 juillet 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 21 juillet 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973] (n° 376).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les difficultés que connaît l'île de la Réunion dans le domaine agricole, dans le secteur industriel et particulièrement celui de la production d'énergie où il s'avère indispensable d'intensifier l'électrification et de réaliser l'installation d'une station de raffinage du pétrole (p. 1997, 1998).

J

JAFFAR EL AMDJADE (M. SAID MOHAMED) [Comores].

Elu Sénateur le 8 avril 1973 en remplacement de M. Ahmed Abdallah, démissionnaire.

JAGER (M. RENÉ) [Moselle]. — **Questeur du Sénat** [élu le 5 octobre 1971].

Question orale :

M. René Jager demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il compte prendre pour rendre effective dans tous les départements l'application de la loi n° 69-10 du 3 janvier 1969 relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité, dont les décrets et arrêtés d'application sont trop souvent restés lettre morte, ce qui a créé sur le marché laitier des situations privilégiées et des distorsions insupportables et inadmissibles sur le plan de la concurrence. Il lui demande en outre, dans l'esprit même de la loi et dans le seul souci de l'égalité de traitement pour tous, que soit rapidement définie et appliquée une norme nationale, voire européenne, pour la teneur en matière azotée, de manière à harmoniser les règles d'une saine concurrence sur le marché du lait [8 mai 1973] (n° 1337). — Réponse [22 mai 1973] (p. 411, 412).

Question orale avec débat :

M. René Jager expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que les problèmes d'approvisionnement en énergie se posent à l'ensemble des grands pays industriels, et avec une importance particulière pour notre pays, compte tenu de la politique d'industrialisation que le Gouvernement compte suivre dans les prochaines années. Il lui demande de bien vouloir exposer les grandes lignes de l'action qu'il compte mener pour assurer à l'économie française des conditions d'approvisionnement en énergie, à la fois sûres et compétitives pour la prochaine décennie. Il lui demande de bien vouloir préciser en particuler les actions déjà engagées ou prévues pour : 1° lutter contre les gaspillages et promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie, ainsi que les mesures envisagées pour développer le stockage ; 2° limiter la croissance de la part du pétrole dans le bilan énergétique français et européen et assurer un recours accru au charbon, au gaz naturel et à l'énergie nucléaire, ainsi qu'aux autres formes d'énergie susceptibles d'être utilisées (énergie solaire, géothermique, etc.) ; 3° diversifier les efforts de recherche et les sources d'approvisionnement en hydrocarbures sur le plan géographique, en tenant le meilleur compte du caractère national ou international des sociétés pétrolières ; 4° coordonner notre politique d'énergie au niveau national avec nos partenaires de la Communauté économique européenne et adopter, éventuellement, une position commune dans les négociations avec les pays exportateurs [12 avril 1973] (n° 12). — Discussion [5 juin 1973] (p. 521 à 544).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, au nom de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, à sa **question orale n° 1337** (*cf. supra*) [22 mai 1973] (p. 411, 412). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 12 relative à la **politique en matière d'énergie** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 526 à 529). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la solidarité européenne face à la crise du pétrole ; sur la crise traversée par l'industrie lorraine et la nécessité de protéger en particulier la zone frontière victime d'une hémorragie de main-d'œuvre ; sur les accords conclus par les houillères de Lorraine avec les syndicats (p. 2682 à 2684). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. Discussion générale (p. 3078, 3079). — Discussion de l'article unique : dépose un *amendement, soutenu par M. Louis Jung, tendant à porter de « cinq cents » à « huit cents » le nombre exigé de présentateurs de candidatures* (p. 3080).

JAVELLY (M. MAXIME) [Alpes-de-Haute-Provence].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'étalement des vacances, sur le manque de ressources des syndicats d'initiative, sur l'opportunité d'une aide à la personne sous forme de chèques-vacances, sur la nécessité de garantir et de développer le potentiel touristique de la côte varoise, sur l'aide à apporter à l'arrière-pays (p. 2638 à 2640).

JOBERT (M. MICHEL), **ministre des affaires étrangères** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Louis Gros ayant trait au **rapatriement de fonctionnaires et agents français en service au Maroc** [25 avril 1973] (p. 204) ; à la question orale de M. Louis Gros concernant les **prestations sociales au bénéfice des coopérants français au Maroc** (p. 204, 205). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, signée à Bâle le 16 mai 1972** [24 mai 1973]. — Discussion générale (p. 436) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République tunisienne, signée à Paris le 28 juin 1972** (p. 437). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Michel Kauffmann concernant le **Marché commun agricole et la politique européenne** [30 octobre 1973] (p. 1534 à 1536). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels n°s 1, 3, 4 et 5** [30 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1546 à 1548). — Discussion de l'article unique. — Fait sienne l'observation présentée par le rapporteur M. Roger Poudonson (p. 1549). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Exposé préliminaire de poli-

tique générale (p. 2229 à 2233) ; répond aux nombreux orateurs en développant les principaux thèmes suivants : les événements du Proche-Orient et l'intervention des deux grandes puissances dans le conflit, la solidarité européenne, les problèmes de l'énergie et particulièrement celui de l'uranium enrichi, les relations de la France avec la Russie soviétique, l'intégration européenne, la position de la France à l'égard de l'Etat d'Israël (p. 2246 à 2250) ; brèves observations sur le budget et répond aux divers rapporteurs (p. 2254, 2255). — Examen des crédits. — Section I. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Francis Palmero, au nom de la commission des affaires étrangères, tendants à réduire les crédits de ce titre de* 15.697.400 *francs* (p. 2256, 2257) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto (au nom de la commission des finances) et de M. Francis Palmero (au nom de la commission des affaires étrangères) tendant à réduire les crédits de ce titre de* 13 *millions de francs* (p. 2257).

JOURDAN (M. PIERRE) [Ardèche].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif aux unions d'associations syndicales [15 mai 1973] (n° 269).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux unions d'associations syndicles [20 juin 1973] (n° 318).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi relatif aux unions d'associations syndicales** [17 mai 1973]. — Discussion générale (p. 388 à 390). — Discussion des articles. — Art. 1er. — *son amendement tendant à limiter cet article à l'abrogation des trois derniers alinéas de* l'article 26 *de la loi modifiée des* 21 *juin* 1865 *et* 22 *décembre* 1888 *sur les associations syndicales et à la rédaction suivante de l'article* 27 *de la loi susvisée :* « Art. 27. — *Lorsque l'exécution et l'entretien des travaux prévus à l'article* 1er *présentent un intérêt commun pour plusieurs associations syndicales, soit autorisées, soit constituées d'office, ces diverses associations peuvent constituer entre elles avec l'autorisaiton de l'administration une union en vue de la gestion de l'entreprise.* » (p. 390) ; Art. 1er *bis* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 1er, *à insérer un article additionnel ainsi conçu :* « *Il est ajouté à la loi modifiée des* 21 *juin* 1865 *et* 22 *décembre* 1888 *un article* 28 *et un article* 29 *ainsi rédigés :* « Art. 28. — *L'union des associations intéressées peut être constituée, nonobstant l'absence de consentement unanime de ces associations, lorsqu'elle paraît nécessaire à la bonne réalisation des travaux visés à l'alinéa* 1er *et, en ce qui qui concerne les cours d'eau non domaniaux, à l'alinéa* 2 *de l'article* 1er *de la présente loi.* » Art. 29. — *Un décret en Conseil d'Etat déterminera les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi.* » (p. 391) ; Art. 1er *ter* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 1er bis *nouveau, à insérer un article additionnel qui permet la création d'une union forcée d'associations syndicales pour les travaux de restauration des terrains de montagne* (ibid) ; Art. 1er. *quater* nouveau : *son amendement tendant, après l'article* 1er ter *nouveau, à insérer un article additionnel qui permet aussi la création d'une union forcée d'associations syndicales pour les travaux de protection et de reconstitution à réaliser dans les massifs forestiers* (ibid.) ; Art. 2 *bis* nouveau : *son amendement tendant à la fin du projet de loi, à ajouter un article additionnel ainsi conçu :* « *Les articles* 1er *et* 1er bis *de la présente loi seront applicables à la date d'entrée en vigueur des dispositions réglementaires nécessaires à leur application.* » (p. 392). — **Deuxième lecture** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 877, 878). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1419, 1420). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les objectifs de la politique de rénovation rurale et sur l'intérêt pour le pays d'un effort axé sur la montagne (p. 2355 à 2357). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2980, 2981).

JOZEAU-MARIGNE (M. LÉON) [Manche].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation [29 juin 1973] (n° 353).

Rapport d'information, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite d'une mission effectuée du 17 juillet au 3 août 1972 sur l'organisation judiciaire et le système pénitentiaire au Danemark, en Norvège et en Suède [9 octobre 1973] (n° 8).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à proroger le délai prévu par l'article 17 de la loi n° 68-5 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs [18 décembre 1973] (n° 100).

Question orale avec débat :

M. Léon Jozeau-Marigné attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur le fait que de nombreux textes législatifs demeurent sans effet en l'absence des décrets ou arrêtés nécessaires à leur application, ainsi que sur la contradiction parfois constatée entre la volonté du législateur et le contenu des textes pris par le pouvoir réglementaire. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour faire cesser une situation aussi contraire à nos institutions [8 novembre 1973] (n° 93). — Discussion [20 novembre 1973] (p. 1782 à 1786).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **réglementation des caisses d'épargne** [8 mai 1973] (p. 292, 293). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du logement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *amendements de M. Jean Geoffroy et de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, aux deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'*article 45 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945 *qui concerne le prononcé de la démission d'office de l'officier public ou ministériel* (p. 321, 322). — Intervient dans les mêmes conditions que précédemment dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre IX du livre III du code civil** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Articles additionnels : *amendement de M. Raoul Vadepied, soutenu par M. André Diligent, tendant, après l'arti-*

cle 1er, à insérer un article additionnel qui permettrait de ne pas appliquer aux sociétés d'intérêt collectif agricole les dispositions visant la gérance (p. 349) ; *amendement de M. Jean Geoffroy tendant, après l'article 1er, à insérer un article 1er bis* (nouveau) *qui compléterait l'article* 1076 *du code civil relatif à l'apport en société de biens indivis* (p. 350) ; Art. 1er *bis* nouveau (seconde délibération) : observations le conduisant à demander la suppression de cet article précédemment adopté par suite du vote de l'*amendement de M. Jean Geoffroy* (p. 352). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [17 mai 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* nouveau : observations sur la constitutionnalité de l'*amendement de M. Philippe de Bourgoing, affecté du sous-amendement de M. Jacques Eberhard, tendant, après l'article* 5, *à insérer un article additionnel qui vise à l'augmentation du prix du bail lorsque le bailleur aura participé à la charge financière des travaux améliorant la rentabilité des terres* (p. 385, 386) — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 737). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion des **propositions de loi de :** 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 900, 901). — Discussion des articles. — Art. 13 : répond à M. Jean Taittinger, ministre de la justice, qui a invoqué l'irrecevabilité de cet article contraire à la Constitution (p. 901, 902). — Prend part, en qualité de président et de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1101). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 93 relative aux **textes réglementaires d'application des lois** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1782 à 1784 ; 1785). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à l'examen du budget du ministère de la justice. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité pour le Gouvernement d'élaborer une loi de programme d'équipement judiciaire qui comprendrait trois volets : les cours et tribunaux, la question pénitentiaire et l'éducation surveillée ; sur la création de l'école nationale de la magistrature transférée depuis à Bordeaux ; sur les attributions des juges d'instance (p. 2032, 2033). — Intervient, en qualité de président de la commission mixte paritaire, dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [12 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'effort de conciliation de la commission qu'il a présidée en attirant l'attention du Sénat sur la remise en cause du texte par les amendements du Gouvernement (p. 2806, 2807). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Mignot tendant à compléter cet article par un paragraphe* III *qui vise à régler le problème du paiement de la cotisation en cas de changement d'occupant en cours d'année* (p. 2994). — Prend part, en qualité de président et de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à proroger le délai prévu par l'article 17 de la loi n° 68-5 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3076). — Prend part, en remplacement de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3077, 3078). — Discussion de l'article unique : *amendement de M. René Jager, soutenu par M. Louis Jung, tendant à porter de « cinq cents » à « huit cents » le nombre exigé de présentateurs de candidatures* (p. 3080) ; *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs* (ibid.). — Intervient, en tant que président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains corps de fonctionnaires** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3141, 3142, 3143).

JUNG (M. LOUIS) [Bas-Rhin].

Question orale avec débat :

M. Louis Jung demande à *M. le Premier ministre* si le Gouvernement n'envisage pas de modifier sa politique en ce qui concerne la fabrication et l'exportation des armes, afin de tenir compte de la position adoptée par les autorités religieuses et qui semble fondée tant sur le plan moral que sur le plan de la véritable tradition française au niveau de la mission qui doit être celle de notre pays dans le monde moderne [25 avril 1973] (n° 16).

Interventions :

Intervient dans la discussion des **propositions de loi :** 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 901). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Marcel Lambert, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2090). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : soutient l'*amendement de M. René Jager tendant à porter de « cinq cents » à « huit cents » le nombre exigé de présentateurs de candidatures* (p. 3080) ; le retire (*ibid.*).

K

KAUFFMANN (M MICHEL) [Bas-Rhin].

Question orale :

M. Michel Kauffmann attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les répercussions de la montée vertigineuse des taux d'intérêts bancaires sur tout le secteur de la construction et des logements aidés en particulier. Il craint, d'une part, que les petits acquéreurs ne doivent renoncer à briguer un logement ou une maison en raison de la cherté du crédit et que, d'autre part, ceux qui se sont déjà rendus acquéreurs ne puissent plus acquitter ces intérêts qu'au prix de lourdes privations pratiquement inconcevables. Il attire encore son attention sur les effets néfastes, en ce qui concerne l'activité de ce secteur, de la suppression de certaines exonérations de droits de mutation pour les logements neufs, de l'allongement des délais concernant les exonérations de plus-values immobilières, de l'augmentation du taux du prélèvement libératoire sur les profits de construction et de celui de la taxation des plus-values à long terme, ainsi que d'autres encore, qui semblent démontrer la volonté des pouvoirs publics de ralentir l'activité de la construction en France. Il lui demande s'il ne craint pas de freiner ainsi l'activité économique du pays, la construction étant, par toutes ses ramifications, une des grandes sources de plein emploi en France [30 octobre 1973] (n° 1405).

Questions orales avec débat :

M. Michel Kauffmann expose à *M. le Premier ministre* que l'opinion publique en général, et les milieux agricoles en particulier, ont été très traumatisés par les quatre jours d'âpres

discussions à Luxembourg, au terme desquels les ministres de l'agriculture des neuf membres de la Communauté économique européenne ont abouti *in extremis* à un compromis sur le dossier agricole. Tant par le climat que par la nature des propos tenus, il s'est avéré que l'Europe était au bord de la rupture et que c'était l'absence d'une véritable union économique et monétaire qui était à l'origine des heurts qui se sont produits sur la politique agricole commune. Il lui demande de vouloir bien lui préciser quelle est la pensée du Gouvernement en la matière et quelles initiatives la France comptait prendre pour doter la Communauté européenne d'institutions politiques qui lui apparaissent seules capables de sortir l'Europe de l'impasse et d'éviter, à brève échéance, le retour aux nationalismes périmés et dangereux [15 mai 1973] (n° 31). — Discussion [30 octobre 1973] (p. 1532 à 1536).

M. Michel Kauffmann rappelle à *M. le Premier ministre* que, le 4 novembre 1950, M. Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères, signait au nom de la France la Convention européenne des droits de l'homme. Dans son allocution, M. Schuman avait estimé « qu'elle constituait les fondations sur lesquelles nous voulons asseoir la défense de la personne humaine contre toutes les tyrannies et contre tous les totalitarismes ». Le 20 mars 1952, il signait pour la France le premier protocole additionnel. Depuis, il y en a eu quatre autres que notre pays n'a pas signés. Par ailleurs, la convention n'a jamais été soumise au Parlement français pour la ratification. S'il y avait à l'époque quelques motifs pour retarder la ratification par la France de cette convention, il n'en est plus de même aujourd'hui, où notre pays est libre d'engagements coloniaux. Berceau des droits de l'homme, la France se doit à présent de ratifier rapidement la convention en question, et de signer les protocoles additionnels. **M. Michel Kauffmann** demande donc à *M. le Premier ministre* de lui faire savoir quelles sont les intentions de la France à ce sujet et de lui préciser quelles sont les raisons qui empêcheraient encore le nouveau Gouvernement de soumettre au Parlement la ratification nécessaire à son application [22 mai 1973] (n° 41). — Retrait par son auteur [13 novembre 1973] (p. 1614).

M. Michel Kauffmann expose à *M. le ministre de l'intérieur* que ce sont aujourd'hui les collectivités locales qui doivent réaliser l'aménagement de nos villes et villages, c'est-à-dire les équipements essentiels qui conditionnent la vie quotidienne. Elles doivent se préoccuper aussi bien de la construction de logements, des établissements d'enseignement, des équipements pour la santé, du sport, de la culture que de l'aménagement routier, des chemins, régler la circulation, se préoccuper de la jeunesse et des personnes âgées, etc. Or, face à ces responsabilités, les communes n'ont pas les moyens de cette politique ; elles ne disposent ni de moyens financiers, ni de l'autonomie nécessaire pour réaliser réellement leur développement. Depuis des années, l'Etat n'a cessé de leur transférer ses propres charges, sans leur accorder de nouveaux moyens financiers. Nombre de subventions sont restées à des taux anciens et périmés face à l'augmentation du coût des travaux, et aucune ressource nouvelle ne leur est consentie par ailleurs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer une nouvelle redistribution des charges entre l'Etat et les collectivités locales, revaloriser les différentes subventions, et de préciser au Sénat quelles sont ses intentions sur la réforme de la fiscalité locale, qui devra non seulement dégager des ressources nouvelles mais aboutir à une répartition différente de la charge fiscale entre les diverses catégories de contribuables [19 juin 1973] (n° 53). — Discussion [6 novembre 1973] (p. 1562 à 1580).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 31 concernant le **Marché commun agricole et la politique européenne** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1532, 1533 ; 1536). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 53 concernant les **finances des collectivités locales** (cf. *supra*) [6 novembre 1973] (p. 1565, 1566). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 15 *sexies* : observations sur la teneur de l'article (p. 1711). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Art. 43 : soutient *l'amendement de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'objectif, à l'organisation des stages et et à leur sanctions* (p. 1811) ; Art. 45 : soutient *l'amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les fonds d'assurance-formation concernant les entreprises artisanales recevront une part du produit de la participation financière des entreprises visées par la loi du 16 juillet 1971 précitée. »* (p. 1813, 1814). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Avant l'art. 31 : dépose *un amendement, soutenu par M. Alfred Kieffer, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1855). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des grands mutilés, sur la pension des veuves et sur le la levée des forclusions (p. 2087). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les préoccupations des organisations agricoles d'Alsace : établissements d'enseignement agricole d'Obernai et de Haguenau, centre régional de recherche agronomique de Colmar, la protection sociale et sur la politique agricole nationale et européenne (p. 2145, 2146). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur l'opportunité de la pose sous terre de câbles de lignes électriques à haute tension en Alsace (p. 2528).

KIEFFER (M. ALFRED) [Bas-Rhin].

Dépôt législatif : *rapport,* fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les dispositions de la loi du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce, à l'utilisation des chevaux et mulets [18 octobre 1973] (n° 24).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à rendre applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les dispositions de la loi du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce, à l'utilisation des chevaux et mulets** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1478, 1479). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Avant l'art. 31 : soutient *l'amendement de M. Michel Kauffmann tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de contribuer à la réalisation d'une meilleure concurrence entre les diverses formes de commerce de détail* (p. 1856) ; le retire (*ibid.*).

KISTLER (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Travail et santé publique : section commune. — Travail, emploi et population) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 30).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'inspection du travail ; sur l'agence nationale pour l'emploi ; sur la formation professionnelle des adultes ; sur l'aide à la mobilité de l'emploi ; sur l'accueil des travailleurs immigrés ; sur l'aide aux travailleurs sans emploi ; enfin sur une action nouvelle pour l'amélioration des conditions de travail (p. 2290 à 2292).

L

LABONDE (M. PIERRE) [Aube].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du titre 1er du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [16 octobre 1973].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [17 mai 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* nouveau : *amendement de M. Philippe de Bourgoing, affecté du sous-amendement de M. Jacques Eberhard, tendant à insérer, après l'article 5, un article additionnel qui vise à l'augmentation du prix du bail lorsque le bailleur aura participé à la charge financière des travaux améliorant la rentabilité des terres* (p. 384, 385 ; 386, 387).

LACAZE (M. JEAN) [Tarn-et-Garonne].

LACHOMETTE (M. JEAN DE) [Haute-Loire].

LACOSTE (M. ROBERT) [Dordogne].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Education nationale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 16).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les effectifs scolaires, sur la création d'emplois d'enseignants, sur les crédits destinés aux différents ordres d'enseignement, sur les transports scolaires, sur les bourses, sur la rénovation pédagogique, sur les réformes projetées du second et du troisième cycle, sur l'importance de la formation professionnelle et de la promotion sociale (p. 2454 à 2456).

LAFLEUR (M. HENRI) [Nouvelle-Calédonie].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'activité primordiale de la Nouvelle-Calédonie, le nickel, dont la production et la commercialisation se sont trouvées ébranlées par la dévaluation du dollar américain (p. 2010 à 2012).

LAGATU (Mme CATHERINE) [Paris].

Est nommée membre suppléant du Haut Conseil de l'audiovisuel [12 juin 1973].

Est nommée membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [28 juin 1973].

Est nommée membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier l'article 194 du code général des impôts en vue de faire bénéficier, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les célibataires du même nombre de parts que les veufs ayant le même nombre d'enfants à charge [22 mai 1973] (n° 276).

Proposition de loi pour la majoration des allocations familiales [22 mai 1973] n° 278).

Proposition de loi tendant à doter Paris d'un statut démocratique de « ville-capital » [5 juin 1973] (n° 296).

Questions orales :

Mme Catherine Lagatu demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* s'il est exact qu'il a pris contact avec le ministre d'Etat chargé de la défense nationale en vue de la mise à la disposition du ministère de l'éducation nationale, pour la région parisienne, de militaires du contingent dont les titres et la formation leur permettraient de dispenser un enseignement technique dans les secteurs provisoirement déficitaires en personnels. Dans l'affirmative et si cette demande est légale, elle aimerait savoir si son but essentiel n'est pas de briser un mouvement revendicatif d'une ampleur et d'une cohésion remarquables. Elle souligne qu'il n'y a qu'un moyen pour recruter suffisamment de professeurs, y compris dans la région parisienne, c'est de leur assurer un salaire décent, ce que n'assurent pas les indices des débutants. En conséquence, afin que l'intérêt des élèves soit sauvegardé et que la promotion du technique soit assurée, elle lui demande s'il a l'intention de revaloriser les salaires des jeunes professeurs des collèges d'enseignement technique (C. E. T.) [21 décembre 1972. — *J. O.* du 16 janvier 1973] (n° 1305).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* sur la situation très grave existant à la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne, rue Viala. Cette situation continue à se dégrader ; au travail habituel de la caisse de la région parisienne qui, à elle seule, est amenée à traiter le quart des prestations familiales versées sur le plan national, se sont ajoutées, depuis le 1er juillet 1972, de nouvelles obligations : modification de l'allocation de salaire unique, nouvelles mesures sur l'allocation de logement, frais de garde. Il est actuellement impossible de faire face à toutes ces tâches avec les moyens dont la caisse dispose : en juillet 1972, 508 postes, pourtant prévus, n'étaient pas pourvus et il manque 35.000 mètres carrés de locaux (il est inutile de préciser que le comité d'entreprise avait, dès 1967, demandé le renforcement des effectifs). Le personnel travaillant à saturation à décidé, depuis plusieurs semaines, de revenir à des cadences normales, estimant les rythmes imposés comme étant de nature à compromettre sérieusement la qualité des services que la caisse doit rendre aux allocataires. Actuellement 130.000 lettres sont en souffrance dans les services de tri, d'autres dans les services de traitement. Pour les nouvelles prestations, souvent, aucune directive d'application n'est donnée ou, quand il y en a, elles sont contradictoires, doù un surcroît de correspondance, d'appels téléphoniques, de visite aux guichets où l'on attend parfois des heures. Il faut souligner que les salaires ne favorisent pas le recrutement du personnel. Le salaire était à l'embauche, au 1er octobre 1972, de 896,27 francs par mois ; une dactylo expérimentée débute à 987 francs. On en arrive ainsi à recruter 2.000 personnes pour en garder 500. D'autre part, les conditions de travail sont telles que bien des agents relèvent, en application de la législation du travail, d'un congé d'insalubrité, car il ne disposent pas de 7 mètres cubes d'espace réglementaire ; la température, l'été, dépasse parfois trente degrés dans maints bureaux. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre de toute urgence pour doter la caisse d'allocations familiales de la région parisienne des moyens lui permettant un fonctionnement normal et ce, d'autant plus vite que les intérêts des alloçataires ne peuvent être sauvegardés que si les conditions de travail permettent au personnel d'effectuer ses tâches correctement. En effet, si l'embouteillage administratif devait engendrer des incidents graves, comme ce fut le cas en son temps à la caisse nationale vieillesse, la responsabilité en incomberait de toute évidence au Gouvernement [21 décembre 1972. — *J. O.* du 16 janvier 1973] (n° 1306).

Au moment ou le Gouvernement promet « l'assouplissement » de la législation sur l'avortement, **Mme Catherine Lagatu** demande à *M. le ministre de la justice* s'il n'entend pas suspendre les poursuites engagées à l'encontre des jeunes filles, femmes et médecins, en application de la loi de 1920, loi que la majorité des Français s'accorde à considérer comme hyprocrite, injuste et inefficace [29 mai 1973] (n° 1358). — Réponse [12 juin 1973] (p. 654, 655).

Mme Catherine Lagatu expose à *M. le ministre de la justice* que la loi n° 73-5 du 2 janvier 1973 relative au paiement direct de la pension alimentaire lui semble incomplète : en particulier, elle laisse sans aucune solution les problèmes matériels graves auxquels sont confrontées du jour au lendemain les femmes abandonnées qui ont charge d'enfants. Lors de la discussion de la loi précitée, lui-même en avait reconnu les limites et estimé nécessaire d'apporter une aide rapide et suffisante aux femmes mères de famille qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de cette loi. En conséquence, elle lui demande si des mesures sont actuellement envisagées pour pallier les carences de la loi [29 mai 1973] (n° 1359).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la situation des femmes non mariées mères de famille qui sont encore l'objet de mesures discriminatoires. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les mères non mariées sont défavorisées par rapport aux mères veuves et ceci à nombre égal d'enfants. Cet exemple, rappelé maintes fois au Sénat par les parlementaires communistes, est bien connu. La retraite de mère de famille accordée à la mère qui a élevé cinq enfants et plus n'est accordée qu'aux épouses veuves ou divorcées de salariés, à l'exclusion des mères non mariées. La médaille de la famille française n'est

accordée à la mère de famille qui se marie après la naissance d'un enfant que si le mariage a été retardé pour des motifs valables et si l'enfant est légitimé. S'il n'en est pas ainsi, même si le couple a eu après le mariage de nombreux enfants légitimes la médaille de la famille est refusée. Enfin, le code de la famille n'admet encore comme associations familiales véritables que celles groupant des familles constituées par le mariage, ce qui revient à nier l'existence de la famille constituée par une mère non mariée et ses enfants, bien qu'on lui attribue un livret de famille ; se trouvent dans le même cas les femmes célibataires ayant adopté — et la loi le leur permet — un ou plusieurs enfants. En conséquence, elle aimerait savoir s'il est dans son intention de faire supprimer rapidement dans les textes toutes ces survivances du passé [5 juin 1973] (n° 1364). — Réponse [26 juin 1973] (p. 946, 947).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les doléances de nombreuses mères de famille à qui l'on refuse systématiquement le cumul de l'allocation d'orphelin et de l'allocation d'aide sociale à l'enfance. Elle lui demande, après la parution du décret permettant l'attribution de l'allocation d'orphelin, sans critère de ressources, s'il sera possible désormais à une mère de famille de percevoir à la fois l'allocation de l'aide à l'enfance et l'allocation d'orphelin [7 juin 1973] (n° 1367). — Réponse [26 juin 1973] (p. 947, 948).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur le préjudice grave que porte aux élèves et à la profession tout entière, la fermeture de l'école nationale de photographie et de cinéma (lycée technique Louis-Lumière, sis 85, rue de Vaugirard). La commission de salubrité a exigé la fermeture de l'école, ce qui met en évidence les dangers que des locaux vétustes présentaient depuis longtemps pour les élèves et le personnel ; cette décision, justifiée dans son principe, aurait dû aller de pair avec la mise à la disposition du lycée de locaux et de moyens permettant un fonctionnement continu de l'école. Il est de la plus haute importance que l'école Louis-Lumière demeure dans le cadre de l'éducation nationale. Cette école est la seule d'Etat ; seule, elle peut donc décerner les brevets de technicien supérieur, diplômes qui donnent la meilleure base pour l'obtention d'une carte d'identité professionnelle à laquelle l'ensemble de la profession est attaché. La non-réouverture de ce lycée signifierait que dans cette branche professionnelle, comme dans tant d'autres, la formation serait livrée entièrement au privé. En tout état de cause, elle lui demande : 1° que tous les élèves soient réinscrits sans menace ni discrimination, ni exclusion, de manière que les épreuves du brevet technique supérieur (B. T. S.) puissent être passées par tous ; 2° que des mesures soient prises pour que l'école soit dotée pour la rentrée 1973-1974 de locaux et de moyens de fonctionnement capables d'assurer aux élèves une formation professionnelle correspondant aux besoins de notre temps [14 juin 1973] (n° 1373). — Réponse [27 juin 1973] (p. 1041, 1042).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les faits suivants : 1° le pouvoir d'achat des prestations familiales a continué à régresser au cours des dernières années ; le pourcentage trop modeste des augmentations accordées ne peut en effet permettre aux familles de faire face à leurs besoins ; 2° depuis vingt ans le taux des cotisations affecté aux prestations familiales a été réduit de 45 p. 100 passant de 16,75 points à 9 points, ce qui contredit les déclarations gouvernementales qui laissent entendre que l'on veut réaliser une politique familiale de progrès ; 3° le Gouvernement a pris la décision de modifier le taux des cotisations affecté aux prestations familiales sans en référer ou en discuter avec les organisations qui représentent les familles, ceci en dépit de maintes déclarations sur la concertation. En conséquence, elle lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre pour augmenter de 25 p. 100 les prestations familiales afin de rattraper les retards accumulés, pour les accorder dès le premier enfant et pour les indexer sur le S. M. I. C. ; 2° s'il entend revenir au taux de cotisation précédemment affecté à la caisse d'allocations familiales ainsi que le souhaitent les organisations familiales [18 octobre 1973] (n° 1401). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3020 à 3022).

Mme Catherine Lagatu attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur le point suivant : dans l'indice des prix servant de référence pour le calcul du S. M. I. C. le prix du loyer intervient pour 4,92 p. 100. En prenant comme référence un logement H. L. M. de type F 3, on peut calculer qu'en dix ans, son loyer de base est passé de 133 francs à 344 francs, augmentant de 160 p. 100, et ceci sans les charges qui en général contribuent à doubler le montant de la quittance. Le loyer d'un logement de ce type représente plus de 35 p. 100 du S. M. I. C., même avec l'aide de l'allocation-logement qui ne concerne qu'un petit nombre de bénéficiaires, on est très loin des 4,92 p. 100 de l'indice des prix. En conséquence, elle lui demande jusqu'à quand les prix des loyers seront scandaleusement minorés dans le calcul de l'indice des prix au détriment des salariés et de leur famille [30 octobre 1973] (n° 1406). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1777, 1778).

Mme Catherine Lagatu expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne a financé la construction d'un ensemble expérimental destiné à accueillir les jeunes mères d'âge scolaire (de treize à dix-sept ans), dans le but de préserver le lien mère-enfant d'une part et de donner aux intéressées une formation professionnelle d'autre part. L'établissement, en raison de carences diverses, a dû fermer temporairement ses portes à la fin de l'année scolaire 1972-1973, et sa réouverture serait remise en cause, l'éducation nationale cherchant à affecter le C. E. T. annexé à l'établissement à une autre destination. Cet établissement a coûté plus d'un milliard d'anciens francs aux travailleurs français, puisque financé par les fonds de la caisse d'allocations familiales. Il constitue un exemple d'action sociale en faveur des jeunes mères d'âge scolaire et peut contribuer pour elles à une meilleure insertion dans la vie active. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer l'ouverture et le fonctionnement de cet établissement dont l'intérêt est évident [30 octobre 1973] (n° 1407). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3022, 3023).

Interventions :

Est entendue lors des réponses de M. Jean Taittinger, ministre de la justice [12 juin 1973] à sa **question orale n° 1358** (cf. *supra*) (p. 654, 655) et à sa **question orale n° 1359** (*cf. supra*) (p. 655). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 880 à 882). — Discussion des articles. — Art. 2 : appuie l'*amendement de M. Hector Viron relatif à la composition du conseil supérieur de l'information sexuelle* (p. 886) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 891). — Est entendue lors des réponses de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1364** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 947) et à sa **question orale n° 1367** (cf. *supra*) (p. 948). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. Jean Legaret concernant le **rapport de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sur « Paris, ville internationale »** [26 juin 1973] (p. 968). — Est entendue lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1373** (cf. *supra*) [27 juin 1973] (p. 1041, 1042). — Est entendue lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1406** (*cf. supra*) [20 novembre 1973] (p. 1778). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 41 : soutient l'*amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à supprimer cet article* [modification du second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail] *qui institue le pré-apprentissage dès l'âge de quatorze ans dans toute entreprise agréée* (p. 1802, 1803). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 13 *bis* : dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain* (p. 1953). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la formation professionnelle continue en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles (p. 2056). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur le rôle de l'association pour la formation professionnelle des adultes (A. F. P. A.) (p. 2300, 2301). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les problèmes intéressant l'enseignement technique et sur les abus à redouter dans l'emploi des jeunes de quatorze ans en position de pré-apprentissage (p. 2476, 2477). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur l'art cinématographique dont l'aspect culturel paraît quelque peu négligé (p. 2546). — Examen des crédits. — Etat B. —

Titre III : dépose *un amendement, soutenu par M. Serge Boucheny, tendant à une réduction de crédits* (p. 2556). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation financière et le fonctionnement de l'O. R. T. F., sur les mesures nécessaires pour aider la presse (p. 2730 à 2732). — O. R. T. F. — Ligne 101 de l'état E : *son amendement tendant à supprimer cette ligne qui autorise la perception de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision* (p. 2742). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'article 42 *quinquiès* : dépose *un amendement, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel* (p. 2776). — Est entendue lors de la réponse de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1401** (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3022) ; lors de la réponse de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, à **sa question orale n° 1407** (cf. *supra*) (p. 3023).

LALLOY (M. MAURICE) [Seine-et-Marne].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (protection de la nature et de l'environnement) sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome XI).

LAMBERT (M. MARCEL) [Morbihan].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans [11 octobre 1973] (n° 12).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (anciens combattants et victimes de guerre), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 43. — Tome I).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1591 à 1594, 1596). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen du budget du ministère des ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits, sur les lacunes et les insuffisances du budget constatées dans la situation faite aux veuves de guerre, dans les problèmes du rapport constant et des forclusions, dans la majoration de la retraite du combattant ; sur la politique du « plan quadriennal » (p. 2073 à 2075). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *son amendement, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2090).

LAMOUSSE (M. GEORGES) [Haute-Vienne].

Est nommé membre de la commission spéciale, chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [12 juin 1973].

Est nommé membre de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.), en application du décret du 19 septembre 1967 [3 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome II).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour l'objet l'**éducation** et l'**enseignement** [27 juin 1973] (p. 1026 à 1028). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur sa conception d'une réelle démocratisation de l'enseignement et sur l'obligation scolaire qui requiert une formation adéquate des maîtres chargés d'une véritable mission plutôt que de l'exercice d'un métier (p. 2467 à 2469 ; 2491). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen des dispositions concernant le cinéma et les théâtres nationaux. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits mis à la disposition de l'Opéra, sur la disparition de fait de l'Opéra-Comique, sur la rénovation de la salle Richelieu, sur la crise que traverse le cinéma depuis de nombreuses années due pour la plus grand part à la concurrence de la télévision et aux difficultés d'exploitation, sur la censure (p. 2532, 2534).

LAPLACE (M. ADRIEN) [Tarn-et-Garonne].

LARTIGUE (M. EMMANUEL) [Pyrénées-Atlantiques].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur les crédits de ce titre ayant porté sur l'enseignement agricole et sur le programme d'électrification rurale prévu pour le département des Pyrénées-Atlantiques (p. 2170). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la situation financière de l'enseignement privé (p. 2480).

LAUCOURNET (M. ROBERT) [Haute-Vienne].

Est nommé membre suppléant du Conseil national de la statistique (application du décret n° 72-1103 du 8 décembre 1972) [12 avril 1973].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée [29 juin 1973] (n° 358).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (logement), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome VIII).

Questions orales :

M. Robert Laucournet demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique :* 1° quel est le montant des crédits engagés à ce jour par notre pays pour la mise au point de la fusée « Europa II » que la France et l'Allemagne viennent de renoncer à construire ; 2° quelles sont les dispositions envisagées pour reclasser les personnels français salariés de l'organisation européenne pour le développement des fusées spatiales (E. L. D. O.), qui se trouve ainsi amenée à mettre fin à son activité ; 3° quelles sont les répercussions de la disparition de l'E. L. D. O. pour la base guyanaise de Kourou dont les dépenses de fonctionnement étaient supportées à concurrence de 40 p. 100 par le budget de cet organisme international et dont l'activité va être ramenée à un niveau très faible au cours des quatre ou cinq années à venir ; 4° si l'abandon de cette fusée n'est pas de nature à compromettre la réalisation du satellite de télécommunication « Symphonie » qui devait être lancé par « Europa II » [3 mai 1973] (n° 1332). — Réponse [29 mai 1973] (p. 458 à 461).

M. Robert Laucournet demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* si les perspectives de réduction de la circulation liées à la pénurie de carburant et les mesures de limitation de vitesse qui devraient normalement entraîner une amélioration des risques ne nécessiteraient pas que soient bloquées au 1er janvier 1974 les primes d'assurance automobile dont des informations récentes laissent prévoir une augmentation ou des « aménagements » à cette date [5 décembre 1973] (n° 1429). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3025).

Question orale avec débat :

M. Robert Laucournet demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* les mesures qu'il compte prendre à la suite de l'émotion qui s'est manifestée au dernier congrès des organismes H. L. M. de Vittel et touchant à l'augmentation intolérable des loyers et des charges. S'appuyant sur les déclarations de M. le Premier ministre en matière sociale, il lui demande s'il ne serait pas nécessaire de reconsidérer immédiatement la politique pratiquée en matière de financement des opérations de construction des offices, politique qui est, de toute évidence, la clé du problème [17 mai 1973] (n° 38). — Discussion [12 juin 1973] (p. 641 à 647).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1332** (*cf. supra*) [29 mai 1973] (p. 461). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 464). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 38 relative au **financement de la construction d'habitations à loyer modéré** et à l'**augmentation des loyers et charges locatives** (*cf. supra*) [12 juin 1973] (p. 641 à 643 ; 647). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à abaisser de « 300.000 » habitants à « 150.000 » le seuil de population au-dessus duquel la loi pourra s'appliquer* (p. 1082, 1083) ; Art. 4. : *amendement de M. Auguste Billiemaz tendant, dans l'alinéa 1° de cet article, à remplacer les mots : « ..., aux usagers... » par les mots : « aux salariés usagers »* (p. 1084). — En qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dépose un *amendement, soutenu par M. Paul Mistral, tendant à compléter par un paragraphe II le texte présenté pour l'*article 19 *du code de l'urbanisme et de l'habitation,* article 1er du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée** [30 juin 1973] (p. 1122). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1658, 1659). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 23 : retire l'*amendement de M. Charles Alliès* (p. 1728). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Après l'art. 23 *bis* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel visant le mode de désignation des élus locaux dans les commissions départementales d'urbanisme commercial* (p. 1749, 1750) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 28 : soutient l'*amendement de Mme Brigitte Gros tendant à permettre aux communes de contracter également des prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations* (p. 1757) ; Art. 36 *octies : son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à accorder la même aide à tous les commerçants et artisans en difficulté du fait d'une opération de rénovation urbaine ou d'une opération d'équipement collectif* (p. 1762) ; le retire (p. 1763) ; *son amendement tendant à supprimer le quatrième alinéa de cet article afin que les dépenses occasionnées par l'aide susvisée ne soient pas financées par la taxe spéciale dite taxe d'entraide* (p. 1764) ; le retire (p. 1765). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 6 : soutient l'*amendement de M. Henri Tournan tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer l'adjectif « locale » dans le membre de phrase suivant : « ... et définissant la ressource locale appelée à la remplacer* [la patente]. » (p. 1848) ; le retire (p. 1849) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1872, 1873). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — Prend part, en remplacement de M. Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan à l'examen des dispositions concernant : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur deux grandes rubriques : 1° la S. N. C. F. : sur le plan financier, sur la comparaison air-fer, sur l'évolution du trafic voyageurs et marchandises ; sur le problème tarifaire ; 2° la R. A. T. P. : sur la circulation des autobus dans la capitale, sur les efforts de modernisation en particulier de son raccordement avec la S. N. C. F. ; sur le prolongement de certaines lignes du métropolitain, sur le plan financier (p. 2190 à 2192). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, sur la constitution des réserves foncières et le développement des espaces verts, sur le choix entre la location et l'accession à la propriété pour les locataires d'H. L. M., sur les grands ensembles, sur la politique des villes nouvelles, sur l'insuffisance des mises en chantier de construction et l'inquiétude des promoteurs en raison de l'inflation et des restrictions au crédit (p. 2386 à 2389). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1429** (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3025). — Explication de vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.** [19 décembre 1973] (p. 3111, 3112).

LAURENT-THOUVEREY (M. CHARLES) [Jura].

LAVY (M. ARTHUR) [Haute-Savoie].

LECANUET (M. JEAN) [Seine-Maritime].

Elu député à l'Assemblée nationale le 11 mars 1973.

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile [*J. O.* Lois et décrets du 11 février 1973 et Débats du 2 avril 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (n° 232).

LECAT (M. JEAN-PHILIPPE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Jean Sauvage ayant trait au **régime fiscal des médecins conventionnés** [25 avril 1973] (p. 198, 199) ; à la question orale de M. Pierre Brun relative au **taux de la T. V. A. concernant les véhicules automobiles** (p. 200). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article premier, à ajouter un article* premier bis *ainsi conçu : « Les personnes titulaires de la carte d'identité professionnelle de voyageur, représentant de commerce et placier ne peuvent bénéficier, pour une année donnée, de l'exonération de taxe différencielle sur les véhicules à moteur prévue par l'article* 1007 *du code général des impôts et les textes pris pour son application que dans la mesure où la rémunération nette*

qu'elles perçoivent pour cette activité a constitué la source principale de leurs revenus professionnels de l'année précédente. » (p. 245). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Cluzel ayant pour objet la **réglementation des caisses d'épargne** [8 mai 1973] (p. 294, 295). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 491 à 493). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1971** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 668, 669). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1051, 1052). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **habilitant le Gouvernement à proroger la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes au détail de viandes de bœuf** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1103). — Répond à la question orale de M. Marcel Cavaillé relative aux **personnels des foyers de l'Office national des anciens combattants** [9 octobre 1973] (p. 1325).

Ministre de l'information (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5, 12 avril et 23 octobre 1973).

Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Premières observations ayant eu pour but de répondre aux rapporteurs, à l'observation de M. Edouard Bonnefous et sur la conception de la mission dévolue par le Gouvernement au ministre de l'information (p. 2720 à 2724) ; répond à M. Dominique Pado (p. 2725) ; répond aux observations des différents orateurs (p 2737 à 2739) ; répond à M. André Diligent (p. 2740) ; répond à M. Etienne Dailly (p. 2741). — O. R. T. F. — Ligne 101 de l'état E : répond aux observations de M. Georges Marie-Anne (p. 2742) ; *amendements de M. Louis Gros (au nom de la commission des affaires culturelles) et de Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cette ligne qui autorise la perception de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision* (ibid.).

LEFORT (M. FERNAND) [Seine-Saint-Denis].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Journaux officiels. — Conseil économique et social. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 24).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant les services du Premier ministres : III. — JOURNAUX OFFICIELS. — V. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'augmentation des crédits due aux majorations des salaires et des rémunérations et sur la vétusté d'une partie du matériel en service aux Journaux officiels (p. 2064) ; VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les crédits affectés au Commissariat proprement dit et aux différents organismes qui lui sont rattachés dont la vocation est la recherche dans le domaine socio-économique (p. 2065).

LEGARET (M. JEAN) [Paris].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. François Schleiter, démissionnaire [6 novembre 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi sur le statut de Paris [21 juin 1973] (n° 320).

Question orale avec débat :

M. Jean Legaret demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelles conclusions le Gouvernement entend tirer du rapport de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sur « Paris, ville internationale, rôles et vocation » [29 mai 1973] (n° 48). — Discussion [26 juin 1973] (p. 965 à 969).

Interventions :

Son refus de s'associer à la motion de M. Léon Eeckhoutte tendant à opposer la question préalable à la poursuite de la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973] (p. 572). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 48 concernant le **rapport de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sur « Paris, ville internationale »** (cf. **supra**) [26 juin 1973] (p. 965 à 968 ; 969). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1411 à 1413). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter* in fine *comme suit le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article* 6 *de la Constitution : « Après expiration de son mandat, le Président de la République est rééligible pour un seul autre mandat. »* (p. 1423, 1424) ; le retire (p. 1427). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le plan de sauvegarde du Marais et sur la collaboration de l'Etat et de la ville de Paris pour le fonctionnement des théâtres parisiens (p. 2552 à 2554).

LEGOUEZ (M. MODESTE) [Eure].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi créant une taxe communale d'extraction [28 juin 1973] (n° 350).

Rapport spécial (Anciens combattants et victimes de guerre) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 10).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *h* : observations sur l'évasion fiscale à propos des baux ruraux à long terme (p. 1967). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget du ministère des **anciens combattants et victimes de guerre.** — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits affectés à l'administration centrale, à l'institution nationale des invalides, aux services extérieurs et à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, sur le rapport constant, sur la retraite du combattant, sur le problème des veuves de guerre, sur la reconnaissance d'anciens combattants aux militaires ayant participé aux opérations en Afrique du Nord, sur l'insuffisance de l'effort fourni par le Gouvernement pour améliorer le sort des anciens combattants (p. 2070 à 2073). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Marcel Lambert, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer la totalité des crédits de ce titre* (p. 2090). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en remplacement de M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget pour les dépenses ordinaires. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les modifications intervenues dans les effectifs, sur la rémunération des personnels militaires, sur les crédits destinés à l'entretien du matériel et au fonctionnement des services, sur l'alimentation du soldat, sur les carburants opérationnels (p. 2261 à 2263).

LE JEUNE (M. EDOUARD) [Finistère].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée du proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Question orale :

M. Edouard Le Jeune demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelle politique le Gouvernement compte suivre en matière de logement pour les personnes âgées et, plus particulièrement, en ce qui concerne les retraités [15 mai 1973] (n° 1342). — Réponse [5 juin 1973] (p. 506 à 509).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1342** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 508, 509). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les équipements collectifs ruraux (adductions d'eau, électrification rurale...) et sur les équipements productifs agricoles (remembrement, hydraulique agricole...) (p. 2134, 2135).

LEMAIRE (M. MARCEL) [Marne].

LEMARIÉ (M. BERNARD) [CÔTES-DU-NORD].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

LÉTOQUART (M. LÉANDRE) [Pas-de-Calais].

Devenu Sénateur le 2 avril 1973, en remplacement de M. Jean Bardol, élu député à l'Assemblée nationale.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Marcel Gargar, démissionnaire [2 avril 1973].

Questions orales :

M. Léandre Létoquart attire l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur les conséquences de la rénovation des cités et de l'habitat minier. Les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais ont créé une société immobilière à statut privé. Cette société, avec la Société immobilière de l'Artois, autre filiale des Houillères, serait chargée de la rénovation de l'habitat. Il apparaît que les mineurs retraités, leurs veuves et les invalides, logés gratuitement par les Houillères, paieraient un loyer à ces organismes immobiliers. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour sauvegarder la gratuité du logement reconnue par le statut du mineur [22 mai 1973] (n° 1351). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1322, 1323).

M. Léandre Létoquart attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur la situation des communes minières du Pas-de-Calais. Il lui expose que la récession des houillères pose aux communes minières des problèmes d'une ampleur exceptionnelle. Ces problèmes sont dus : 1° à une perte de recettes occasionnée par la diminution de la redevance minière, impôt communal et départemental se substituant à la patente et acquittée par les houillères ; 2° à la remise d'une partie importante du patrimoine des houillères dans le domaine communal : écoles techniques, voirie, etc. ; 3° à la substitution des communes aux houillères dans l'accomplissement de certains services rendus, en particulier l'enlèvement des ordures ménagères ; 4° à un autre aspect aggravant : les compagnies minières à l'origine, les houillères nationales ensuite ont, par leurs installations, l'extraction et l'élévation de terrils, bouleversé les terrains, dégradé les sites. Un effort considérable, laissé à la charge des collectivités, est nécessaire pour reconquérir l'espace et améliorer le paysage. Il lui demande en conséquence s'il prévoit la mise en œuvre d'aides spécifiques aux communes minières en fonction de la diminution de leurs ressources et des charges nouvelles qu'elles supportent, et s'il peut lui indiquer à quel point en est l'étude générale entreprise à ce sujet conformément à la décision prise par le comité interministériel de l'aménagement du territoire lors de sa réunion du 22 décembre 1972 [22 mai 1973] (n° 1352). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1324, 1325).

Questions orales avec débat :

M. Léandre Létoquart appelle l'attention de *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* sur l'augmentation constante des loyers ainsi que des charges locatives particulièrement onéreuses. Il lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre pour rendre moins pénibles et difficiles l'accès et le maintien au logement des familles de condition modeste, et notamment de la population la plus défavorisée ; 2° comment il envisage de satisfaire aux aspirations légitimes des locataires à un cadre et des conditions de vie meilleurs dans les ensembles locatifs [22 mai 1973] (n° 42). — Discussion [12 juin 1973] (p. 641 à 647).

M. Léandre Létoquart expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que la guerre au Proche-Orient a remis avec acuité à l'ordre du jour l'approvisionnement énergétique de la France. D'année en année la dépendance de notre pays en matière énergétique grandit. En 1953, le pétrole assurait 23,7 p. 100 de la consommation d'énergie française ; en 1970, la proportion était de 58,7 p. 100 ; le Gouvernement prévoit de la porter à 70 p. 100 en 1985. Dans le même temps et sous la pression des groupes pétroliers, la production nationale de charbon a fortement diminué. Il apparaît aujourd'hui que la carte du « pétrole énergie peu chère » peut avoir de graves répercussions. Déjà se fait jour une dangereuse spéculation entraînant une hausse importante des prix des produits pétroliers et aussi des difficultés d'approvisionnement. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement prévoit de mettre un terme à la politique de liquidation de l'industrie charbonnière et s'il ne juge pas nécessaire : — de suspendre immédiatement les mesures de fermeture ou d'abandon des gisements ; — de reviser, dans le cadre d'une politique nationale de l'énergie, le plan charbonnier gouvernemental ; — d'entreprendre, point par point, avec la participation des organisations syndicales, une étude sur les conditions de la poursuite de l'exploitation ; — de mettre en œuvre une politique sociale hardie visant à la revalorisation de la profession minière, au maintien à la mine des ouvriers, cadres et ingénieurs, et à la reprise de l'embauche [6 novembre 1973] (n° 90). — Discussion [13 novembre 1973] (p. 1620 à 1629).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1351** (cf. *supra*) [9 octobre 1973] (p. 1323) ; lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1352** (cf. *supra*) (p. 1324, 1325). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 90 relative aux **problèmes de l'énergie** (cf. *supra*) [13 novembre 1973] (p. 1623, 1624). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le ralentissement prévisible de la construction, sur le coût trop élevé des loyers, sur la nécessité de démocratiser les conseils d'administration des offices d'H. L. M., sur le problème de l'habitat minier dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais (p. 2393, 2394). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la politique énergétique du Gouvernement et sur les solutions qu'il préconise pour faire face à la situation créée par la crise du pétrole : négociation directe avec les pays producteurs, développement de l'énergie nucléaire,

réimpulsion à donner à la production charbonnière par une meilleure gestion des Charbonnages de France et la restauration d'un climat de confiance chez les mineurs (p. 2685, 2686). — Dépose deux amendements, soutenus par M. Hector Viron, à l'article 10 du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973] (p. 2904, 2905). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Dicussion des articles. — Après l'art. 1er : *soutient l'amendement de M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La taxe d'habitation est établie pour une moitié d'après la valeur locative du logement et pour l'autre selon le revenu familial. »* (p. 2990) ; Après l'art. 10 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La taxe d'habitation sur décision du conseil municipal peut être recouvrée en deux versements d'un montant égal. Le premier versement est exigible le dernier jour du troisième mois suivant celui de la mise en recouvrement des rôles ; le second versement est exigible le dernier jour du sixième mois suivant celui de la mise en recouvrement des rôles. »* (p. 2999) ; Art. 11 : soutient l'*amendement de M. Louis Talamoni tendant à compléter* in fine *le paragraphe* IV bis *de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ou retraités non assujettis à l'impôt sur le revenu et n'habitant en cas de logement commun qu'avec des personnes remplissant les mêmes conditions sont exonérés de la taxe d'habitation. »* (p. 3000).

LHOSPIED (M. JEAN) [Nièvre].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant, du 31 janvier 1973, à la convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la sécurité sociale, signée le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1966 et 13 février 1969 [16 octobre 1973] (n° 14).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie, signé à Paris le 3 novembre 1972 [16 octobre 1973] (n° 15).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant du 31 janvier 1973 à la convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la sécurité sociale, signée le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1966 et 13 février 1969** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1474) ; à la discussion générale du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie, signé à Paris le 3 novembre 1972** (ibid).

LIMOUZY (M. JACQUES), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Jean Colin ayant trait à l'**exercice du mandat syndical** [3 mai 1973] (p. 257, 258) ; à la question orale de M. Jean Colin relative aux **travaux exigés des communes pour la sécurité scolaire** (p. 259, 260). — Répond aux questions orales de M. Pierre Giraud et de Mme Catherine Lagatu relatives à l'**école nationale de photographie et de cinéma** [27 juin 1973] (p. 1041). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les objectifs du Gouvernement dans les domaines suivants : rapports entre l'Etat et les collectivités locales pour la construction scolaire, sécurité des établissements, moyens mis en œuvre pour améliorer les formalités administratives, l'enseignement privé, l'action internationale de la France pour la scolarisation des jeunes Français résidant à l'étranger (p. 2465 à 2467) ; répond aux observations des orateurs sur l'enseignement privé (p. 2485 à 2487) ; répond à M. Robert Schwint (p. 2487) ; répond à M. Adolphe Chauvin (*ibid.*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : répond aux quatre derniers orateurs sur la question des écoles françaises à l'étranger et sur le problème de l'allocation scolaire (p. 2493, 2494). — Répond à la question orale de M. Jean Nayrou relative à l'**enseignement des dialectes occitans** [18 décembre 1973] (p. 3011, 3012, 3013, 3014) ; à la question orale de M. Claude Mont ayant trait à l'**instruction civique dans l'enseignement secondaire** (p. 3014).

LIOT (M. ROBERT) [Nord].

LIPKOWSKI (M. JEAN DE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Henri Caillavet relative à l'**affaire des « Mirage » livrés par la France à la Libye** [15 mai 1973] (p. 366, 367). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative à la **coordination internationale des secours** [15 mai 1973] (p. 370, 371). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 991 à 993). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jacques Duclos et de M. Jean Péridier ayant trait à l'**attitude du Gouvernement à l'égard de la junte militaire du Chili** [23 octobre 1973] (p. 1462 à 1465). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne pour éviter la double imposition des revenus provenant des transports internationaux aériens, signé à Paris le 29 janvier 1973** [8 novembre 1973] — Discussion générale (p. 1591). — Répond à la question orale de M. Marcel Champeix concernant l'**attitude de la France au regard de la solidarité européenne** [20 novembre 1973] (p. 1779, 1780). — Intervient dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 16 mars 1973** [20 décembre 1973] (p. 3129) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre sur la protection des investissements, signée le 5 octobre 1972** (p. 3130) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice sur la protection des investissements, signée à Port-Louis le 22 mars 1973** (p. 3131) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Agence de coopération culturelle et technique relative au siège de l'Agence et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, avec une annexe et un échange de lettres du 30 août 1972** (p. 3132, 3133) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'arrangement entre certains gouvernements européens et l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme de lanceur *Ariane,* fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973** (p. 3135, 3136).

LOMBARD (M. GEORGES) ([Finistère].

Est nommé membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.), en remplacement de M. René Monory, démissionnaire [14 juin 1973].

Est nommé membre du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F. I. D. O.-M.), en remplacement de M. André Colin, démissionnaire [14 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Départements d'outre-mer) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 12).

Rapport spécial (Territoires d'outre-mer) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 26).

Rapport spécial (Service des poudres) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 41).

Question orale avec débat :

M. Georges Lombard demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures il envisage de prendre ou de soumettre au vote du Parlement pour assurer notamment dans les grandes agglomérations urbaines une meilleure sécurité des personnes et des biens [18 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973 et séance 2 octobre 1973] (n° 61).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget des DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les besoins de ces départements dans les domaines économique, énergétique et social (p. 1990, 1991) ; à l'examen du budget des TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la modicité des crédits pour l'effort à réaliser dans ces territoires pour sauvegarder et développer les cultures d'exportation et accroître les productions propres à assurer les approvisionnements de subsistance (p. 2007, 2008). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en remplacement de M. Antoine Courrière, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget pour le service des essences et le service des poudres. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'équilibre des recettes et des dépenses, sur l'arrêt des diminutions d'effectifs imposées et la parution des principaux textes statutaires concernant les ingénieurs militaires des essences et les officiers du cadre technique ; sur la fin probable de présentation d'un budget pour le service des poudres (p. 2263, 2264).

LOUET (M. ROGER), **rapporteur du Conseil économique et social.**

Présente devant le Sénat l'avis émis par le Conseil économique et social, dans sa séance du 21 mars 1973, sur le **projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973] (p. 829 à 831).

LUART (M. LADISLAS DU) [Sarthe].

Est nommé suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national ([29 juin 1973].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 757, 758). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Pelletier relative à la **sécurité en matière de sécurité routière** [26 juin 1973] (p. 964).

LUCOTTE (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (commissariat général du Plan et de la productivité), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome X).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion générale (p. 576, 577). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1662 à 1665). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant à supprimer les dispositions limitatives du troisième alinéa de la nouvelle rédaction proposée par l'amendement de M. Jean Cluzel pour cet article ayant pour objet de présenter les caractères de principes généraux d'orientation devant gouverner les activités commerciales et artisanales* (p. 1689). — Art. 3 : *son sous-amendement tendant, au début du dernier alinéa de l'amendement de M. Jean Cluzel proposant une modification d'ordre rédactionnel aux dispositions de cet article, à réinsérer les mots : « A cette fin ; — » pour bien marquer le lien entre les conditions exigées pour l'implantation de nouvelles entreprises commerciales et artisanales et l'aide technique et financière que leur apporte l'Etat* (p. 1692) ; le retire (p. 1693) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation* [des régimes des commerçants et artisans avec le régime général de sécurité sociale] *sera entièrement réalisée au terme du VIe Plan. »* (p. 1698) ; Art. 16 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à inclure les chambres d'agriculture dans les organismes participant à l'élaboration des schémas directeur d'aménagement et d'urbanisme* (p. 1712) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 36 *septies :* dépose *un amendement, soutenu par M. Pierre Croze, à l'avant-dernier alinéa de cet article* (p. 1762). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Art. 41 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour remplacer le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail, par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ces stages ne pourront être poursuivis qu'auprès d'employeurs ayant fait l'objet de l'agrément prévu à l'article 15 de la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 ; la compétence du comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi étant étendue aux entreprises commerciales et aux petites et moyennes entreprises industrielles. »* (p. 1806). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et commerçants avec celui applicable aux salariés sera poursuivi de façon à permettre de parvenir en 1978 à l'égalité totale d'imposition. »* (p. 1835) ; le retire (p. 1838). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 31 : soutient *l'amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet tendant à proposer une rédaction modulée de cet article, la première partie constituant le premier alinéa ainsi rédigé : « Lorsqu'elles ne sont pas liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux, la remise de tout produit ou la prestation de tout service faites à titre gratuit par tout commerçant détaillant ou tout prestataire de services sont interdites, sauf au bénéfice d'institutions de bienfaisance » et son sous-amendement tendant à supprimer dans ce texte les mots suivants : « ... par tout commerçant détaillant ou tout prestataire de services... »* (p. 1856, 1857) ; Art. 34 : *son amendement tendant, au début du paragraphe I de cet article, après les mots : « Est interdite toute publicité... »,* à insérer les mots : *« faite de mauvaise fois »* (p. 1863) ; le retire (p. 1864) ; *son amendement tendant à substituer un seul texte aux quatrième et cinquième alinéas du paragraphe II de cet article relatifs à la publication du jugement en cas de condamnation pour infraction en matière d'annonces publicitaires* (p. 1865) ; le retire et se rallie à *l'amendement de M. Joseph Voyant ayant le même objet* (p. 1866) — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen des dispositions concernant les services du Premier ministre : VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'exécution du VIe Plan — qui en est à mi-parcours — ses réussites et les inquiétudes qu'il fait naître dans les domaines des prix, du commerce extérieur, de l'emploi ; sur la part croissante prise par les collectivités locales dans les équipements collectifs (p. 2065 à 2067). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 : dépose *un amendement, soutenu par M. Louis Courroy, tendant à insérer un article additionnel* (p. 2770). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles.

— Art. **5** : observations sur le second alinéa de cet article qui comporte pour le Gouvernement non seulement un engagement d'étudier mais aussi de proposer des mesures tendant au rapprochement et à l'équité fiscale (p. 2929) ; Art. 31 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui remet en cause la législation sur les ventes avec primes* (p. 2934) ; Art. 19 : *son sous-amendement à l'amendement de M. Jean Cluzel et à celui de M. Jean Francou tendant à prévoir que les emprunts peuvent être contractés également auprès de la caisse des dépôts et consignations* (p. 2942) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2952, 2953).

M

MAILHE (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le rôle de l'avocat dans l'appareil judiciaire (p. 2025, 2026). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la situation de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (p. 2140, 2141).

MAILLE (M. PIERRE) [Somme].

Décédé le 16 novembre 1973. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [27 novembre 1973] (p. 2057).

MALASSAGNE (M. PAUL) [Cantal].

Est nommé Secrétaire du Sénat [2 avril 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages [18 octobre 1973] (n° 21).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 12 de la loi *n°* 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer** [24 mai 1973]. — Discussion de l'article unique : observation sur l'impossibilité de cumul de l'indemnité de fonction allouée par l'assemblée territoriale avec l'indemnité allouée aux parlementaires et aux membres du conseil économique et social, objet de *l'amendement de M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer, tendant à proposer une rédaction modulée du quatrième alinéa de l'article unique* (p. 439). — Est entendu, au nom de M. Marcel Fortier, au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Maurice-Bokanowski, de M. Serge Boucheny et de M. André Méric relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [19 juin 1973] (p. 792, 793). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1479 à 1481). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le deuxième alinéa de cet article, à supprimer les termes « le cas échéant » qui s'appliquent aux mesures imposées aux professionnels en vue d'assurer le respect des prescriptions nécessaires au maintien de la qualité des produits* (p. 1481) ; *son amendement, au quatrième alinéa de cet article, tendant à préciser que la définition d'une appellation d'origine ne peut être modifiée ou complétée « qu'après consultation de l'organisation interprofessionnelle concernée »* (p. 1482). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1652 à 1654). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : soutient l'*amendement de M. Marcel Fortier tendant à compléter* in fine *cet article par la phrase suivante : « Cette harmonisation* [des régimes des commerçants et artisans avec le régime général de sécurité sociale] *devra être totale au plus tard le 31 décembre 1977. »* (p. 1698) ; Art. 7 *bis :* soutient *l'amendement de M. Marcel Fortier tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa visant à réaliser l'aménagement de l'assiette des charges sociales pour le « 31 décembre 1977 au plus tard »* (p. 1702) ; Art. 15 *sexies :* soutient *l'amendement de M. Marcel Fortier tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Le réajustement* [des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans] *total devra être terminée au plus tard le 31 décembre 1977. »* (p. 1713) ; Art. 15 *septies :* soutient *l'amendement de M. Marcel Fortier tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation* [des prestations familiales versées aux commerçants et artisans avec celles servies aux salariés du régime général] *devra être totale au plus tard le 31 décembre 1977. »* (p. 1714). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 22 (*suite*) : explique son vote sur *l'amendement de M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à soumettre à l'autorisation de la commission départementale d'urbanisme commercial les projets : « De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors œuvre supérieure à 3.000 mètres carrés, ou d'une surface de vente supérieure à 1.500 mètres carrés, les surfaces précitées étant ramenées, respectivement, à 2.000 et 1.000 mètres carrés dans les communes dont la population est inférieure à 30.000 habitants ; »* et sur le *sous-amendement de M. Jean Cluzel tendant à remplacer* in fine *les mots : « 30.000 habitants ; » par les mots : « 20.000 habitants ; »* (p. 1751). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : observations sur les objectifs de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés (p. 1833) ; soutient *l'amendement de M. Marcel Fortier tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu de rémunération du travail applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés en ce qui concerne principalement la réfaction de 20 p. 100 sera poursuivi en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. »* (p. 1836) ; Art. 34 : *son amendement, aux deux derniers alinéas du paragraphe* II *de cet article* [constatation des infractions et dispositions concernant la publication du jugement en cas de condamnation pour infractions en matière de publicité] *tendant, d'une part, à une modification d'ordre rédactionnel, d'autre part, à ajouter à ces deux alinéas, le troisième alinéa du paragraphe* III *ainsi rédigé et complété : « Les mêmes pénalités sont applicables en cas de refus de communication par l'annonceur des éléments de justification qui lui sont demandés dans les conditions prévues au paragraphe II, premier alinéa, du présent article, de même qu'en cas d'inobservation des décisions ordonnant la cessation de la publicité ou de non-exécution, dans le délai imparti, des annonces rectificatives. »* (p. 1866). — **Deuxième lecture** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur les *amendements de M. Jean Cluzel et de M. Jean Filippi tendant à proposer une rédaction modulée du second alinéa de cet article qui engage le Gouvernement à rechercher les moyens propres à améliorer la connaissance des revenus* (p. 2929) ; Art. 25 : son rappel au règlement pour *son amendement au deuxième alinéa de cet article tendant à préciser que ce sont neuf représentants des élus « régionaux » et non « locaux » qui font partie de la commission nationale d'urbanisme commercial* (p. 2944).

MALAUD (M. PHILIPPE), **ministre de l'information** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait à la **politique en matière d'information** [15 mai 1973] (p. 364, 365, 366).

Ministre de la fonction publique (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5, 12 avril et 23 octobre 1973).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la politique des rémunérations et en particulier le reclassement catégoriel des catégories B, C et D : sur les grandes orientations du département ministériel : concertation, amélioration des conditions de travail, développement des programmes de formation permanente, moder-

nisation de l'appareils administratif ; enfin sur le Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes (p. 2053 à 2055). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains corps de fonctionnaires** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3140, 3141 ; 3142 ; 3143). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à supprimer cet article relatif aux conditions d'avancement des attachés d'administration centrale et des attachés d'administration de la ville de Paris* (p. 3143) ; Art. 3 : *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à supprimer cet article qui fixe la date d'effet des décrets qui seront pris pour l'accès et la nomination dans les corps ou les grades classés dans la catégorie B* (ibid.).

MARCILHACY (M. PIERRE) [Charente].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, 1° sur la proposition de résolution de M. André Diligent tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement (n° 142, 1972-1973) ; 2° sur la proposition de résolution de MM. Jean Cluzel, Michel Chauty, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon et Roger Poudonson, tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat, relatif aux questions orales sans débat (n° 230, 1972-1973) ; 3° tendant à modifier les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72 et 82 du règlement du Sénat [2 avril 1973] (n° 242).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de résolution de MM. René Monory, André Diligent, Dominique Pado, Lucien Grand, Pierre Marcilhacy, Marcel Champeix, Jacques Duclos, Jacques Pelletier et Josy-Auguste Moynet, tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [27 juin 1973] (n° 330).

Rapport fait au nom de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [25 octobre 1973] (n° 30).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi organique de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel [30 novembre 1973] (n° 58).

Proposition de loi tendant à prévenir et à réprimer la violation du secret des communications téléphoniques [6 décembre 1973] (n° 69).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion des conclusions du rapport : 1° sur la **proposition de résolution** de M. André Diligent **tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement ;** 2° sur la **proposition de résolution** de MM. Jean Cluzel, Michel Chauty, Antoine Courrière, Louis Courroy, Jacques Duclos, Lucien Grand, Max Monichon et Roger Poudonson **tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat relatif aux questions orales sans débat ; 3° tendant à modifier les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72 et 82 du règlement du Sénat** [25 avril 1973]. — Discussion générale (p. 206). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur le paragraphe I de cet article visant à modifier l'alinéa 1er de l'article 36 du règlement (*ibid.*) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant, après le paragraphe I de cet article, à insérer un paragraphe II ainsi rédigé : « II. — Il est inséré dans l'*article 36 *du règlement un nouvel alinéa* 4 bis *ainsi conçu :* « 4 bis. — *S'il l'estime nécessaire pour l'information du Sénat, le président peut autoriser exceptionnellement un orateur à poursuivre son intervention au-delà du temps maximum prévu par le règlement.* » (p. 207 ; 208) ; observation sur la nouvelle rédaction proposée pour le troisième alinéa de l'article 37 du règlement (p. 209) ; Art. 2 : observations sur les modifications proposées pour les articles 42 (alinéa 7 *bis* nouveau) et 46 (troisième alinéa) du règlement (*ibid.*) ; Art. 3 : observations sur les modifications proposées pour les articles 48 (alinéas 2, 3 et 4) et 49 (alinéas 1er et 6) du règlement (p. 209, 210) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant, au paragraphe V de cet article, dans le texte proposé pour l'*alinéa 6 *de l'*article 49 *du règlement, à remplacer les mots : « Les interventions de l'auteur et de l'orateur d'opinion contraire ne peuvent excéder dix minutes », par les mots : « Le signataire de l'amendement dispose d'un temps de parole de dix minutes pour en exposer les motifs. L'orateur d'opinion contraire dispose du même temps. »* (p. 210) ; Art. 4 : observations sur les modifications proposées pour l'article 64 (alinéas 1er et 7 nouveau) du règlement (p. 211) ; Art. 5 : observations sur le complément apporté à l'article 72 du règlement (p. 212) ; Art. 6 : observations sur les modifications proposées pour les articles 78 (premier et deuxième alinéas) et 82 (premier alinéa) du règlement (p. 212 ; 213). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 422, 423). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 761, 762). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Yvon Coudé du Foresto relative à la **crise monétaire internationale** [19 juin 1973] (p. 774). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de résolution** de M. René Monary et plusieurs de ses collègues **tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1104, 1105 ; 1106 ; 1107 ; 1108). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1406). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Legaret et amendement de M. Marcel Martin tendant tous les deux à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la Constitution par une disposition qui ne permettrait qu'une* seule *réélection du Président de la République à l'expiration de son mandat* (p. 1426). — Prend part, en qualité de président de la commission de contrôle, à l'examen de la demande de **publication du rapport fait,** par lui-même et par M. René Monory, **au nom de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques,** créée en vertu de la résolution adoptée par le Sénat le 29 juin 1973 [8 novembre 1973] (p. 1599, 1600). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la dignité de la profession d'avocat et sur l'opportunité de la présence du Garde des Sceaux pour une audition de la commission d'enquête sur les écoutes téléphoniques (p. 2027). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III. coauteur avec *M. René Monory de l'amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 45 *millions de francs* (p. 2062). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. Observations ayant porté notamment sur la mise en péril de notre prospérité par la guerre du pétrole ; sur la menace qui pèse sur notre sécurité du fait de la présence de la Russie soviétique dans le bassin méditerranéen ; sur l'urgence pour la France de contribuer à faire l'unité de l'Europe (p. 2234, 2235). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le déplacement du tableau « Les Noces de Cana » au musée du Louvre, sur le coût des opérations de restauration, sur le statut des architectes des monuments historiques (p. 2549, 2550). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 : coauteur avec M. Etienne Dailly d'*un amendement tendant à insérer un article additionnel visant à compléter* (in fine) *l'*article 180 *du code général des impôts par le nouvel alinéa suivant : « Le juge de l'impôt a compétence pour contrôler si les circonstances laissent présumer l'existence d'une fraude au de ressources occultes susceptibles de justifier l'application du présent article. »* (p. 2787, 2788). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction de la deuxième phrase du premier alinéa de cet article afin que ce soit le syndic qui soit chargé de procéder aux opérations de paiement des sommes dues aux salariés* (p. 2813) ; *amendement de M. André Méric tendant, au deuxième alinéa de cet article, à préciser que le relevé des créances, remis par le syndic, doit être*

« *visé* » *et non* « *vérifié* » *par le juge-commissaire* (p. 2814) ; Art. 6 : explique son vote sur l'*amendement de M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à rétablir cet article qui prévoit un plafond de limitation du montant des créances susceptibles de donner lieu à remboursement par le nouveau régime d'assurance* (p. 2815, 2816). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains corps de fonctionnaires** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3141, 3142). — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur le rôle du Conseil d'Etat (p. 3144). — **Deuxième lecture** [20 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 3154).

MARIE-ANNE (M. GEORGES) [Martinique].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Gargar concernant les **fraudes électorales dans les départements et territoires d'outre-mer** [8 mai 1973] (p. 300, 301, 302). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1668). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes intéressant le département de la Martinique : la surpopulation d'où la nécessité de développer l'information sexuelle, les cultures maraîchères (ananas, banane entre autres), le tourisme, l'artisanat local, l'électricité, les insuffisances de personnels dont souffrent l'éducation nationale et les postes et télécommunications (p. 1998 à 2000). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations pour demander au Gouvernement une sollicitude accrue en faveur des départements d'outre-mer (p. 2624). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION - TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — O. R. T. F. — Ligne 101 de l'Etat E : observations sur le rôle privilégié que doit remplir l'O. R. T. F. dans les départements d'outre-mer (p. 2742). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** 13 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 12 : soutient l'*amendement de M. Pierre Brun, au deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* L. 233-5 *du code du travail, tendant à préciser que l'interdiction d'exposer, de vendre, de céder à quelque titre que ce soit, ainsi que d'utiliser des machines ou appareils dont les éléments dangereux sont dépourvus de dispositifs de protection appropriés concerne la seule sécurité des travailleurs* (p. 2872). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 12 : observations sur la réforme foncière dans les départements d'outre-mer (p. 2911) ; Art. 12 *bis* : observations sur la teneur de cet article (*ibid.*)

MARTIN (M. LOUIS) [Loire].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42. — Tome III).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le vote récent de la loi sur la retraite anticipée pour ceux de 1939-1945, sur la retraite du combattant, sur la pension des veuves de guerre, sur l'application du rapport constant, sur la commémoration du 8 mai (p. 2085 à 2087). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à l'examen du budget : II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'œuvre de la France en matière de coopération, sur l'opportunité de la revision des accords avec un certain nombre d'Etats, sur l'aide prévue pour les peuples du Sahel, sur la nécessité d'un effort d'information de l'ensemble des Français sur les buts exacts de la coopération (p. 2220 à 2222). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 *quinquies* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui relèverait le tarif actuel de la surtaxe communale pour l'exploitation des sources d'eau minérale en instituant un barème dégressif selon l'importance de la production* (p. 2776).

MARTIN (M. MARCEL) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Justice) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 19).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 421, 422). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 485 à 487). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1416, 1417). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article* 6 *de la Constitution par la phrase suivante :* « *Il* [le Président de la République] *n'est rééligible qu'une seule fois.* » (p. 1424) ; explication de vote (p. 1427). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1654, 1655). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget du ministère de la JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les crédits affectés aux services judiciaires (effectif, recrutement et situation matérielle des magistrats), sur les crédits affectés aux services pénitentiaires (effectifs, amélioration de la condition des détenus, constructions de nouvelles prisons, services de l'éducation surveillée), sur les crédits affectés à l'administration centrale (p. 2019 à 2022). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'inquiétude du monde des anciens combattants (p. 2078). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'agence nationale pour l'emploi, sur les travailleurs immigrés qui posent deux problèmes : le logement et l'alphabétisation ; sur la médecine du travail (p. 2296, 2297). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉQUIPEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la liaison autoroutière Paris—Reims—Metz—Strasbourg, l'élargissement de la route nationale 4 et sur la liaison Metz—Nancy—Dijon (p. 2375, 2376). — LOGEMENT. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observations sur la revision prochaine des prix plafonds et sur l'incidence réelle des mesures fiscales sur la conjoncture de la construction (p. 2397). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement

sur l'augmentation, sans concertation préalable, de la participation des grandes communes aux dépenses de la police d'Etat et sur l'effort des maires pour alléger les tâches de la police (p. 2423, 2424). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les sports, sur les équipements sportifs, sur les loisirs (p. 2660, 2661). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 46 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A l'article 12 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse française, les mots : « Tarif maximum » sont substitués au mot : « Tarif »* (p. 2779) ; le retire (p. 2780) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2789, 2790). — **Commission mixte paritaire** [18 décembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3066).

MARZIN (M. PIERRE) [Côtes-du-Nord].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (postes et télécommunications), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome XV).

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget de ce ministère. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les nécessités de modernisation, sur la constatation d'un déficit structurel des services financiers, sur la mécanisation des centres de chèques postaux génératrice d'économies de personnel, mais moins adaptable au service de la poste, sur la fluidité du trafic téléphonique, sur la satisfaction des demandes d'abonnements téléphoniques où un effort doit être fait pour les abonnés ruraux désignés par le vocable « téléphone vert », sur le centre national d'études des télécommunications (C. N. E. T.), sur la télé-informatique, enfin sur le problème des prix des matériels comparés aux prix étrangers (p. 2560 à 2563).

MATHIAS (M. JEAN-BAPTISTE) [Savoie].

MATHY (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 819, 820). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter cet article par des dispositions visant à permettre, pour une année seulement, à l'agriculteur, dont l'âge est compris entre trente-cinq et quarante ans, de prétendre à l'association* (p. 821) ; Après l'article 6 : reprend l'*amendement de M. Michel Sordel* (au nom de la commission saisie pour avis) *tendant à insérer un article additionnel relatif au régime fiscal des sommes perçues par l'associé d'exploitation au titre de l'intéressement* (p. 826) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 828). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la viande bovine, sur les subventions aux bâtiments d'élevage, sur la rentabilité de l'exploitation familiale, sur l'enseignement agricole (p. 2143, 2144). — Explication de vote, **en deuxième lecture,** sur l'ensemble du **projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire de la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973] (p. 3047).

MAURICE-BOKANOWSKI (M. MICHEL) [Hauts-de-Seine].

Question orale :

M. Michel Maurice-Bokanowski appelle l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les problèmes que connaissent actuellement plusieurs milliers de rééducateurs en psychomotricité. L'enseignement de la rééducation psychomotrice a été institué par un décret du 4 février 1963 du ministère de l'éducation nationale. La faculté de médecine ainsi que l'institut supérieur de rééducation psychomotrice, qui groupent environ 1.600 étudiants, assurent cette formation. En juin 1972, un décret devait être publié réglementant la profession. En l'absence de cette réglementation une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale visant à attribuer aux masseurs kinésithérapeutes le monopole d'exercice de la profession. Or, rien n'autorise à assimiler ces deux professions qui n'ont pas le même champ d'application et n'utilisent pas les mêmes techniques. Il lui demande s'il ne lui paraît pas urgent de donner un statut à cette profession qui concerne directement l'enfance inadaptée afin de la préserver contre la monopolisation de la rééducation psychomotrice par une autre profession [25 avril 1973] (n° 1326). — Réponse [3 mai 1973] (p. 268, 269).

Question orale avec débat :

M. Michel Maurice-Bokanowski demande à *M. le Premier ministre* quelles sont les prévisions du Gouvernement en ce qui concerne la construction aéronautique française. Il a, en effet, pu constater que dans la région parisienne tout particulièrement, où se trouvent de nombreuses usines travaillant pour l'aviation, les menaces de licenciement s'accentuent, créant une grande inquiétude parmi le personnel hautement qualifié et difficilement réadaptable dans une autre branche de l'industrie [10 mai 1973] (n° 29). — Discussion [19 juin 1973] (p. 765 à 770 ; 787 à 798).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale, à sa **question orale n° 1326** (*cf. supra*) [3 mai 1973] (p. 269). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 29 relative à la **situation de l'industrie aéronautique** (*cf. supra*) [19 juin 1973] (p. 765 à 767).

MAURY (M. JACQUES) [Sarthe].

MAZEAUD (M. PIERRE), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Francou et de M. Guy Schmaus relatives à la **politique en matière d'éducation physique et de sports** [12 juin 1973] (p. 638 à 641). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [10 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but d'exposer la politique que le Gouvernement entend mener dans les domaines du sport et de l'éducation physique à l'école, dans les échanges culturels avec l'étranger, dans la formation des maîtres d'éducation physique, dans les activités socio-culturelles, dans le sport de compétition, dans l'amélioration de la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports, dans le programme des équipements à réaliser (p. 2655 à 2659) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2667 à 2672). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission des finances, tendant à réduire ce crédit de 41.220.444 francs, soit la totalité du titre* (p. 2672) ; Titre IV : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission des finances, tendant à réduire ce crédit de 22.330.000 francs, soit la totalité du titre* (ibid.). — Etat C. — Titre VI : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les autorisations de programme de 390 millions de francs et les crédits de paiement de 80 millions de francs, soit la totalité du titre* (p. 2673).

MENARD (M. JACQUES) [Deux-Sèvres]. **Questeur du Sénat** [réélu le 5 octobre 1971)].

MERIC (M. ANDRÉ) [Haute-Garonne]. **Vice-président du Sénat** (décédé le 5 octobre 1971).

~~DÉCÉDÉ~~

Préside, en cette qualité, la séance du 25 avril 1973 ; la séance du 8 mai 1973 ; la séance du 22 mai 1973 ; la séance du 12 juin 1973 ; la séance du 14 juin 1973 ; la séance du 26 juin 1973 ; la séance du 27 juin 1973 ; la séance du 11 octobre 1973 ; la séance du 25 octobre 1973 ; la séance du 8 novembre 1973 ; la séance du 13 novembre 1973 , la séance du 27 novembre 1973 ; la séance du 28 novembre 1973 ; la séance du 29 novembre 1973 ; la séance du 3 décembre 1973 ; la séance du 4 décembre 1973 ; la séance du 5 décembre 1973 ; la séance du 6 décembre 1973 ; la séance du 11 décembre 1973 ; la séance du 12 décembre 1973 ; la séance du 13 décembre 1973 ; la séance du 19 décembre 1973 ; la séance du 20 décembre 1973.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [14 juin 1973] (n° 308).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [27 juin 1973] (n° 337).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales (travail, emploi et population), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 43. — Tome III).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [5 décembre 1973] (n° 65).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [18 décembre 1973] (n° 98).

Questions orales :

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur l'inquiétude des personnels de la poudrerie nationale de Toulouse. Il lui demande les raisons pour lesquelles le Gouvernement s'oppose avec force à l'intégration de la poudrerie de Toulouse à la Société nationale des poudres et explosifs seule solution logique à la crise actuelle [12 juin 1973] (n° 1372). — Réponse [26 juin 1973] (p. 941; 942).

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre des transports* sur les affrètements confiés de plus en plus largement à des compagnies étrangères par les trois grandes compagnies aériennes françaises Air France, Air Inter et U. T. A. Cette pratique pourrait avoir de graves conséquences pour le personnel navigant français. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à ladite pratique [25 juillet 1973. — *J. O.* du 2 août 1973] (n° 1381).

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur le développement de la délinquance à Toulouse et dans sa région ; viennent notamment d'avoir lieu dix-neuf hold-up et cinq cas de rançonnement d'automobilistes auxquels s'ajoute un nombre toujours croissant de cambriolages, d'agressions de passants, de rafles de sacs à main, etc. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer la sécurité des biens et des personnes [3 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973] (n° 1382). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1775, 1776).

Question orale avec débat :

M. André Méric attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur la dégradation de l'emploi aux usines Latecoere de Toulouse, et sur la stagnation des charges de travail des usines de la S. N. I. A. S. notamment à Toulouse, et lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour préserver ce potentiel important de l'aéronautique et les perspectives d'avenir [17 mai 1273] (n° 37). — Discussion [19 juin 1973] (p. 765 à 770 ; 787 à 798).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 483 à 485). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 37 relative à la **situation de l'industrie aéronautique** (*cf. supra*) [19 juin 1973] (p. 787 à 790 ; 797, 798). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 831 à 835). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la teneur de cet article qui substitue l'expression « contrat de travail » à l'expression « louage de services » (p. 842) ; Art. 5 : *son amendement tendant à ajouter les mots : « de loi », après les mots : « ... qu'à défaut... » dans le début du dernier alinéa du texte présenté pour l'*article 24 d *du livre Ier du code du travail ainsi rédigé : « Les dispositions des 2° et 3° ci-dessus ne sont applicables qu'à défaut de contrat de travail... »* (p. 844) ; *son amendement rectifié tendant, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'article* 24 g *du livre Ier du code du travail, à remplacer les mots : « ... aux articles* 24 l *et* 24 q. », *par les mots : « ... aux articles* 24 q *et* 24 s. » (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour ce même* article 24 g *par l'alinéa suivant : « Elle* [l'inobservation du délai congé] *n'a pas, dans ce cas, pour conséquence d'avancer la date à laquelle le contrat prend fin et ne doit entraîner pour le salarié, jusqu'à cette date, aucune perte par rapport aux salaires et avantages qu'il aurait reçus si le délai-congé avait été observé* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement, au texte présenté pour l'*article 24 h *du livre Ier du code du travail, tendant à fixer à « un an », au lieu de « deux ans », l'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnité de licenciement* (p. 844, 845) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour l'article* 24 i *du livre Ier du code du travail : «* Art. 24 *i. — Pour l'application des* 2° *et* 3° *de l'article* 24 d... » (p. 846) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 m *du livre Ier du code du travail relatif à la procédure à utiliser en cas de licenciement* (p. 846 ; 847, 848) ; répond à M. Gilbert Devèze (p. 849) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article* 24 o *du livre Ier du code du travail : «* Art. 24 o. — *La lettre recommandée prévue à l'article précédent doit comporter l'énoncé de la ou des causes réelles et sérieuses du licenciement. »* (p. 850) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 p *du livre Ier du code du travail qui laisserait à l'employeur le soin de faire la preuve du caractère réel et sérieux des motifs de licenciement et au juge le soin d'apprécier le bien-fondé de ce licenciement* (p. 851, 852) ; *amendement de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant au contraire à laisser au juge le soin de faire cette preuve* (p. 852) ; *sous-amendement de M. Jean-Marie Girault à son propre amendement tendant à stipuler que le juge forme « souverainement » sa conviction au vu des éléments fournis par les parties* (p. 854) ; *son amendement tendant à remplacer par deux alinéas le premier alinéa du texte proposé pour l'*article 24 q *du livre Ier du code du travail qui traite de la sanction du licenciement abusif* (p 854 ; 855) ; *amendements de M. Pierre Brun et de M. André Armengaud, soutenus, au nom de ce dernier, par M. Jean-Marie Girault, tendant à supprimer le dernier alinéa de ce même* article 24 q *qui fait obligation à l'employeur de rembourser les sommes versées par les différents organismes qui ont été amenés à indemniser le salarié qui se trouve privé d'emploi* (p. 855) ; *son amendement tendant, dans le texte présenté pour l'*article 24 s *du livre Ier du code du travail, à réduire de « deux ans » à « un an » le délai pour bénéficier de la procédure envisagée par le présent article* (p. 856) ; *son amendement tendant à compléter le texte présenté pour le même* article 24 s *par l'alinéa suivant : « Les salariés visés à l'alinéa précédent peuvent prétendre, en cas de licenciement abusif, à une indemnité calculée en fonction du préjudice subi. »* (ibid) ; Après l'art. 9 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les dispositions du paragraphe* 1 bis *du livre Ier du code du travail, relatif à la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée, sont applicables aux agents non titulaires de l'Etat, des établissements publics et des collectivités locales, sous contrat de droit public, à défaut de dispositions législatives ou réglementaires plus favorables leur assurant une protection particulière. »* (p. 856 ; 857) ; le retire (p. 857) ; *amendement de M. Joseph Yvon tendant à insérer un article additionnel qui rendrait applicables les dispositions de la présente loi aux salariés qui, appartenant à*

des entreprises françaises, ont été mis par celles-ci à la disposition de leurs filiales étrangères (p. 858). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement, à sa **question orale n° 1372** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 941, 942). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1055). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à reprendre la modification, adoptée par le Sénat en première lecture* [réduction de deux ans à un an de l'ancienneté minimale dont doit justifier le salarié pour prétendre à une indemnité de licenciement], *au texte présenté pour l'*article 24 h *du code du travail* (p. 1056 ; 1057) ; *son amendement tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat en première lecture, du texte présenté pour l'*article 24 p *du code du travail relatif au renversement de la charge de la preuve* (p. 1057 ; 1058, 1059) ; *son amendement tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat en première lecture, du texte présenté pour l'*article 24 s *du code du travail relatif aux sanctions applicables en cas de licenciement abusif* (p. 1059 ; 1060). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jacques Duclos et de M. Jean Péridier ayant trait à l'**attitude du Gouvernement à l'égard de la junte militaire du Chili** [23 octobre 1973] (p. 1465). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1382** (*cf. supra*) [20 novembre 1973] (p. 1775, 1776). — intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation de l'industrie aéronautique face à la concurrence américaine : difficultés de l'Aérospatiale, commercialisation du *Concorde,* la menace de dénationalisation en considération de l'importance prise par la Générale aéronautique Marcel Dassault ; sur les conséquences de la grève ayant affecté le contrôle de la navigation aérienne au début de cette année (p. 2108 à 2110) — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : explication de vote sur les crédits de ce titre (p. 2117). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à l'examen des dispositions concernant : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le déséquilibre du marché de l'emploi, sur la formation professionnelle continue, sur l'agence nationale pour l'emploi, sur la prévention des accidents du travail, sur l'inspection du travail, sur le placement des travailleurs handicapés, sur l'absentéisme féminin, sur les accords de participation, enfin sur les problèmes d'immigration de travailleurs étrangers (p. 2292 à 2296 ; 2308, 2309). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2807 à 2810). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, à la fin de la première phrase du deuxième alinéa de cet article, à préciser que sont également converties par l'assurance prévue à l'alinéa précédant les sommes dues en application d'un contrat d'intéressement ou d'association « dès lors qu'elles sont exigibles »* (p. 2812) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Lorsqu'il* [le syndic] *ne peut, à défaut de disponibilités, payer en tout ou en partie dans le délai de dix jours prévu à l'article* 51 *de la loi n° 67-563 du* 13 *juillet* 1967, *les créances garanties... »* (ibid.) ; *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à prévoir que le syndic, dans son relevé de l'état des créances, doit préciser « la qualité de salarié des créanciers concernés »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger ainsi la deuxième phrase du même alinéa de cet article : « Dans les cinq jours, ces institutions* [celles prévues à l'article 2 du projet de loi] *versent au syndic les sommes restées impayées figurant sur ce relevé, même si leur créance est contestée, à charge pour le syndic de les reverser à chaque salarié créancier. »* (p. 2813) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Lorsqu'il* [le syndic] *ne peut, à défaut de disponibilités, payer. ... »* (ibid.) ; *son amendement tendant, au même alinéa, à préciser que le relevé des créances, remis par le syndic, doit être « visé » et non « vérifié » par le juge-commissaire* (ibid.) ; *son amendement tendant à reprendre, pour le troisième alinéa de cet article, le texte initial du Gouvernement ainsi conçu : « Même en cas de contestation concernant leur admission, les créances restées impayées figurant sur les relevés prévus à l'alinéa précédent sont réglées selon les modalités prévues à l'alinéa premier ci-dessus, dans un délai de huit jours à compter de la réception de ces relevés. »* (p. 2814) ; Art. 6 : *amendement de M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à rétablir cet article qui prévoit un plafond de limitation du montant des créances susceptibles de donner lieu à remboursement par le nouveau régime d'assurance* (p. 2815) ; Art. 7 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par le nouvel alinéa suivant : « Les caisses de congé constituées en application de l'article L.* 223-16 *du code du travail sont subrogées dans les droits des salariés lorsque les indemnités de congé versées par elles aux salariés, conformément à leurs obligations statutaires, correspondent à des périodes de travail pour lesquelles les employeurs ne se sont pas acquittés des cotisations dont ils étaient redevables envers ces caisses* (p. 2816). — Dépose, avec M. Jacques Henriet qui le soutient, un amendement tendant à compléter *in fine* le dernier alinéa de l'article 15 du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973] (p. 2875). — En qualité de rapporteur pour le Sénat présente les conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3096).

MESSAGER (M. ANDRÉ) (Val-d'Oise).

MESSMER (M. PIERRE), **Premier ministre** (cabinet des 5 et 6 juillet 1972).

Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1401, 1402 ; 1421, 1422, 1423). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Legaret et amendement de M. Marcel Martin, tendant tous les deux à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article* 6 *de la Constitution par une disposition qui ne permettrait qu'une* seule *réélection du Président de la République à l'expiration de son mandat* (p. 1425, 1426) ; Articles additionnels : *amendement de M. Henri Caillavet et amendements de M. Edgar Tailhades, pour lesquels il invoque l'irrecevabilité, tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, des articles visant à l'abrogation ou à la modification d'un certain nombre d'articles de la Constitution, autres que celui faisant l'objet du projet en discussion* (p. 1432, 1433). — Venu assister à la dernière séance de la session, remercie le Sénat pour l'effort législatif accompli [20 décembre 1973] (p. 3124).

MEZARD (M. JEAN) [Cantal].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Aubry concernant les **réalisations du VIe Plan en matière sanitaire** [26 juin 1973] (p. 956). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1037). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1481). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *son amendement tendant, dans le texte modificatif présenté pour l'article* 8-1 *de la loi n°* 66-509 *du* 12 *juillet* 1966, *à ajouter les « frais de cure thermale » dans les risques couverts par les prestations de base* (p. 1704). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale

[3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la crise d'ordre économique et social que traverse le thermalisme français ; sur les différentes formes de prévention ; sur l'humanisation des hôpitaux (p. 2334 à 2336).

MIGNOT (M. ANDRÉ) [Yvelines].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi modifiant la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales [2 avril 1973] (n° 240).

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (justice), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 44. — Tome II).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [13 décembre 1973] (n° 80).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [18 décembre 1973] (n° 101).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture [20 décembre 1973] (n° 120).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1420, 1421). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à l'examen du budget du ministère de la JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le recrutement des magistrats, sur la prise en charge progressive par l'Etat des frais de fonctionnement et d'équipement des tribunaux, sur les réformes en cours et celles qui sont envisagées, sur les problèmes de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée (p. 2022 à 2025). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'augmentation croissante des charges des collectivités locales non compensée par des ressources nouvelles et la nécessité d'une répartition équilibrée des charges entre l'Etat et les collectivités (p. 2437, 2438). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur **la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2962 à 2965). — Son refus de s'associer à la motion soutenue par M. Marcel Champeix tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (p. 2985, 2986). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de poser le principe que les textes déjà en vigueur — ainsi que le texte actuellement en discussion — ne pourront recevoir d'application tant que ne sera pas intervenue la réforme de la contribution des patentes* (p. 2987, 2988) ; *sous-amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant à compléter le paragraphe I de l'amendement ci-dessus par des dispositions ayant pour objet de préciser que la taxe, qui se substituera à l'actuelle patente, continuera de rester la principale ressource des communes* (p. 2989) ; Art. 1er A (*réservé*) : *son amendement de coordination tendant à supprimer cet article* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant, après l'article 1er, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « La taxe d'habitation est établie pour une moitié d'après la valeur locative du logement et pour l'autre selon le revenu familial. »* (p. 2990) ; Art. 2 : *son premier amendement tendant à remplacer la première phrase du paragraphe I de cet article par la disposition suivante : « I. — Pour l'application de l'article 3-III de la loi modifiée n° 68-108 du 2 février 1968, les loyers au 1er janvier 1970 des locaux soumis aux dispositions du chapitre III de la loi modifiée n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sont affectés de coefficients triennaux correspondant aux augmentations de loyers intervenues depuis cette date, sans qu'il soit tenu compte des majorations pour insuffisance d'occupation ou pour usage professionnel. » et son second amendement tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe II : « II. — Lorsqu'un local cesse d'être soumis à ces dispositions, la valeur... »* (ibid.) ; Article additionnel 2 *bis : amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel article visant à la réduction du coefficient de réévaluation applicable aux prairies dans les communes classées en zones de montagne* (p. 2991) ; Art. 4 : *ses deux amendements rédactionnels aux premier et deuxième alinéas du paragraphe II de cet article* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du même paragraphe : « Toutefois, lorsque les abattements* [pour charges de famille et à la base] *appliqués l'année précédant celle d'entrée en vigueur de la présente loi pour le calcul de la contribution mobilière, majorés dans la proportion existant entre le total des nouvelles valeurs locatives et celui des anciennes bases d'imposition, sont supérieurs aux chiffres fixés aux deux alinéas précédents, les conseils municipaux pourront en décider chaque année le maintien total ou partiel jusqu'en 1980. »* (ibid.) ; *amendement rectifié de M. Jacques Descours Desacres tendant, après le paragraphe IV de cet article, à insérer un paragraphe IV bis visant à l'uniformisation des abattements* [pour charges de famille et à la base] *pour tous les contribuables du département* (p. 2992) ; *son amendement de coordination tendant à supprimer le paragraphe V de cet article du fait qu'il édicte des dispositions pour la seule année 1974* (p. 2993) ; *son amendement tendant à supprimer les mots : « ...en tant qu'ils sont contraires aux dispositions du présent article. » de la fin du paragraphe VI ainsi rédigé : « VI. — L'article 9-2 de l'ordonnance du 7 janvier 1959, les articles 1439, 1441 et 1442 du code général des impôts sont abrogés en tant qu'ils sont contraires aux dispositions du présent article. »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à préciser au début de la deuxième phrase du paragraphe II de cet article que « le propriétaire est fondé à demander » et non « peut demander » le remboursement de la cotisation au nouvel occupant* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un nouveau paragraphe ainsi rédigé : « III. — En cas de changement d'occupation en cours d'année, le contribuable ayant acquitté la cotisation est fondé à demander au nouvel occupant le remboursement de la fraction de ladite cotisation afférente à la période comprise entre la date d'occupation effective par ce dernier et le 31 décembre de l'année d'imposition. »* (ibid.) ; Art. 6 : *son amendement d'ordre technique tendant, au début de cet article, à remplacer les mots : « les communes urbaines... », par les mots : « Les communautés urbaines... »* (p. 2994) ; répond à M. Adolphe Chauvin (*ibid.*) ; Art. 7 : *son amendement de coordination tendant à supprimer les mots « : ... à compter du 1er janvier 1974... »* (ibid.) ; *son autre amendement de coordination tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « Ces décrets prendront effet à la date visée à l'article 1er, paragraphe I, de la présente loi. »* (ibid.) ; Avant l'art. 8 : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à insérer un article additionnel qui maintiendrait l'assujettissement des outillages fixes des entreprises à la taxe foncière sur les propriétés bâties en conformité des dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959* (p. 2995) ; Art. 8 : *son amendement tendant, d'une part pour coordination, à supprimer les paragraphes I et II de cet article, d'autre part, à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe IV ayant trait aux impôts directs que pourront voter les conseils régionaux* (p. 2995, 2996) ; *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à compléter* in fine *cet article par un paragraphe V relatif à l'institution d'une taxe spéciale d'équipement au profit de l'établissement public foncier de la métropole lorraine* (p. 2996) ; Avant l'art. 8 *bis : amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant à insérer un article*

additionnel stipulant que les outillages et autres moyens d'exploitation des entreprises industrielles devraient être incorporés dans la nouvelle taxe professionnelle qui doit se substituer à la patente (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Sur la demande du maire et dans un délai de trois mois, le service des impôts fournit un état donnant pour chaque local imposé à la contribution mobilière le loyer matriciel ancien et la valeur locative révisée. »* (p. 2997) ; *sous-amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter ce texte par des dispositions recommandant le versement aux collectivités locales de toutes les plus-values possibles et réalisables* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article : « La base d'imposition pour la première année d'application des dispositions visées à l'article 1er, paragraphe I, de la présente loi, est égale à la valeur... »* (p. 2998) ; *son amendement tendant à moduler la rédaction du premier alinéa du paragraphe II de cet article, d'une part, pour coordination, d'autre part, pour faire figurer au début de ce paragraphe, après les mots : « ... un propriétaire... », les mots : « non soumis à l'impôt sur le revenu »* (ibid.) ; *son amendement de coordination tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de ce même paragraphe : « La même règle est applicable pour les impositions établies au titre de la deuxième année d'application de la taxe précitée. Toutefois, la réduction est limitée à la moitié de celle accordée l'année précédente. »* (ibid.) ; *amendement de M. Joseph Raybaud, soutenu par M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, tendant à supprimer le paragraphe III de cet article qui ne fait pas obligation aux conseils municipaux de respecter chaque année le principe de l'étalement des transferts de charges* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de ce même paragraphe : « III. — Les conseils municipaux peuvent décider de ne pas faire application... »* (p. 2999) ; Art. 11 : *son amendement tendant à supprimer la référence à l'article 8 figurant au début du paragraphe I de cet article* (p. 3000) ; *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter* in fine *le paragraphe II de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'excédent annuel des sommes de non-valeurs et de recouvrement prélevées par l'Etat est versé aux collectivités locales par le fonds d'action locale. »* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le paragraphe IV de cet article, à ajouter l'article 31 à ceux des articles de l'ordonnance du 7 janvier 1959 qui doivent être abrogés* (ibid.) ; *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à compléter* in fine *le paragraphe IV* bis *de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Toutefois les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ou retraités non assujettis à l'impôt sur le revenu et n'habitant en cas de logement commun qu'avec des personnes remplissant les mêmes conditions sont exonérés de la taxe d'habitation. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant, après l'article 11, à insérer un article nouveau stipulant que la présente loi ne pourra entrer en application qu'autant que l'administration aura fait connaître au préalable l'incidence de la réforme envisagée* (p. 3001) ; Art. 12 : *son amendement de coordination tendant à supprimer cet article* (cf. supra *article 9*) (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement rédactionnel tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 31 décembre suivant la première année d'application des dispositions visées à l'article 1er, paragraphe I, de la présente loi, un rapport sur... »* (ibid.). — **Commission mixte paritaire** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3101, 3102 ; 3104, 3105). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3144). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer le texte du paragraphe I de cet article par le texte suivant : « I. — Les dispositions de l'ordonnance n° 59-108 du 7 janvier 1959, celles de la loi de finances rectificative pour 1970 relatives aux impôts directs locaux ainsi que celles de la présente loi, prennent effet à la date d'entrée en vigueur de la loi portant remplacement de la contribution des patentes. »* (p. 3145) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe III ainsi rédigé : « III. — Les dispositions des I et II ci-dessus ne s'appliquent pas à la contribution des patentes, à la taxe professionnelle ni aux taxes calculées sur les mêmes bases. »* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa du paragraphe II de cet article : « Toutefois, lorsque les abattements appliqués l'année précédant celle d'entrée en vigueur de la présente loi pour le calcul... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe V du même article relatif aux abattements à appliquer pour la seule annnée 1974* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement tendant à ne pas reconnaître aux décrets qui seront pris la date d'effet du 1er janvier 1974* (p. 3146) ; *son amendement tendant à ajouter un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Ces décrets prendront effet à la date visée à l'article 1er, paragraphe I, de la présente loi. »* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant, d'une part, à supprimer le paragraphe I de cet article* (mode de répartition des impositions perçues au profit des collectivités locales jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi portant remplacement de la contribution des patentes), *d'autre part, à supprimer également le paragraphe II du même article* (taxes spéciales d'équipement perçue au profit du district de la région parisienne et instituée au profit de l'établissement public d'aménagement de la basse Seine) (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer le paragraphe IV de cet article par le texte suivant : « IV. — Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions visées à l'article 1er, les conseils régionaux auront la faculté d'instituer, au lieu et place de la taxe prévue par l'article 17, paragraphe II (3°) de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972, des centimes additionnels aux quatre contributions directes, sauf dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle où les centimes porteront sur les taxes foncières, sur la taxe d'habitation et sur la patente. »* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe I de cet article* (indication par l'administration fiscale des taux d'imposition au vu des renseignements fournis, ou non, par les collectivités et organismes compétents) (p. 3147) ; *son amendement tendant à remplacer le paragraphe II du même article par le texte suivant : « II. — Sur la demande du maire ou du président d'une collectivité visée par la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 et dans un délai de trois mois, le service des impôts fournit un état donnant pour chaque local imposé à la contribution mobilière le loyer matriciel ancien et la valeur locative revisée. »* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa du paragraphe I de cet article : « La base d'imposition pour la première année d'application des dispositions visées à l'article premier, paragraphe I, de la présente loi est égale à la valeur de référence... »* (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le paragraphe II du même article, a remplacer les mots : « ..., pour l'année 1974, ... », par les mots : « pour la première année d'application de la taxe foncière »* (ibid.) ; *son amendement tendant, au même paragraphe, à substituer les mots : « l'année précédente », aux mots : « ... en 1973... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa du même paragraphe par le texte suivant : « La même règle est applicable pour les impositions établies au titre de la deuxième année d'application de la taxe précitée. Toutefois, la réduction est limitée à la moitié de celle accordée l'année précédente. »* (ibid.) ; Art. 10 *ter : son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « La réduction de 15 p. 100 des droits de patente prévue à l'article 1473 quinquies du code général des impôts en faveur des commerçants et artisans n'employant pas plus de deux salariés est portée à 20 p. 100 à compter du 1er janvier 1974. »* (ibid.) ; Art. 11 : *son amendement tendant à supprimer « et 8 » dans le début du paragraphe I ainsi rédigé : « I. — Pour l'application des articles premier, 4 et 8... »* (p. 3148).

MINOT (M. PAUL) [Paris].

Question orale :

M. Paul Minot, tenant compte d'un récent sondage montrant qu'une large majorité de Français est parfaitement consciente de la grande part de responsabilité qu'ont les excès de vitesse, notamment en ce qui concerne les accidents à conséquences graves, demande à **M. le ministre des transports** s'il envisage de prendre des mesures de limitation de vitesse, aussi bien sur les autoroutes que sur l'ensemble du réseau routier français [12 avril 1973] (n° 1321). Réponse [8 mai 1973] (p. 286).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1321** (cf. *supra*) [8 mai 1973] (p. 286). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'opportunité d'une protection légale des « secteurs sauvegardés » (p. 579). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** [12 juin 1973] (p. 617, 618 ; 621). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur le récent colloque national sur l'éducation et sur la menace qui pèse sur le Muséum national d'histoire naturelle (p. 2463). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la protection du site de Paris de plus en plus menacé par l'automobile et la destruction systématique des vieux quartiers (p. 2548, 2549).

MINVIELLE (M. GÉRARD) [Landes]. **Questeur du Sénat** [réélu le 5 octobre 1971].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le téléphone : les causes des baisses enregistrées sur les prix des matériels, la qualité des autocommutateurs, le système des avances remboursables ; sur le fonctionnement des services financiers ; la poste, les chèques postaux en particulier ; sur l'insuffisance des mesures catégorielles en faveur des agents de l'administration entraînant une certaine désaffectation des demandeurs d'emplois, particulièrement pour le grade de préposé (p. 2601 à 2604). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et TOURISME. — Discussion générale. — Observations, au nom de M. Charles Alliès et en son nom propre, ayant porté notamment sur la nécessité d'allier la promotion touristique du moyen et de l'arrière-pays à la promotion des zones du littoral naturellement fréquentées par les vacanciers, sur l'encouragement au tourisme social (p. 2642, 2643).

MIROUDOT (M. MICHEL) [Haute-Saône].

Est nommé membre de la commission spéciale chargé d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi sur l'architecture [5 juin 1973] (n° 291).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome III).

Questions orales avec débat :

M. Michel Miroudot attire l'attention de *M. le ministre des affaires culturelles* sur les carences actuelles de l'urbanisme qui apparaît plus soucieux de favoriser le développement économique des villes que de sauvegarder le cadre de vie et, en général, les beautés et les charmes liés au passé. Cet urbanisme ne protège efficacement que les abords immédiats des monuments historiques ainsi que les secteurs sauvegardés. La compétence générale de protection du patrimoine architectural que celui-ci assume au sein du Gouvernement lui donne une vocation particulière à proposer une réforme de l'urbanisme qui tendrait à respecter les principes suivants : 1° principe de protection du patrimoine architectural : la notion des monuments historiques comme objet ponctuel très spécialisé est périmée. C'est l'ensemble d'un quartier, d'une ville (site naturel et site urbain) qui doit être sauvegardé ; 2° principe du dégagement ou de l'aération : la nécessité combinée de protéger l'unité des styles et d'aérer les agglomérations impose d'interdire toute construction nouvelle à l'intérieur du centre historique des villes : tout immeuble abattu ne peut être remplacé que par un espace vert. Ce principe a, en outre, l'avantage de décourager la spéculation immobilière ; 3° principe de spécialisation des zones : le souci de favoriser la recherche architecturale et de mettre en valeur les expériences les plus audacieuses conduit à proposer hors de la périphérie immédiate des villes historiques et hors des grands dégagements ou des perspectives monumentales de vastes zones spécialement réservées à l'architecture contemporaine où les constructions modernes pourraient s'ordonner en des ensembles cohérents par le jeu du calibre et l'unité de la technique ; 4° dans le cas de notre capitale, interdiction absolue, sans aucune possibilité de dérogation, de construire des immeubles-tours à l'intérieur des limites du Paris administratif actuel. Il lui demande, en conséquence, quelle est sa position au sujet de l'urbanisme actuel et sur la nécessité de le réformer dans le sens qui a été proposé. Il lui demande, en outre, quels principes orienteront son action en faveur de la protection du patrimoine architectural français et, en particulier, de la protection de notre capitale [7 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973 et séance du 2 octobre 1973] (n° 58). — Retrait par son auteur [30 octobre 1973] (p. 1531).

M. Michel Miroudot demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir expliquer au Sénat dans quelles conditions un conflit a pu éclater entre le président directeur général de l'O. R. T. F. et le ministre de l'information, chargé de la tutelle. Il lui demande quelle est sa conception des rôles respectifs du président directeur général, du conseil d'administration et du ministre chargé de la tutelle de l'Office, comment il définit chacune des missions de l'O. R. T. F. et de quelle façon il estime que cet office s'en est acquitté et doit s'en acquitter. Il lui demande enfin quel crédit peut avoir aux yeux de l'opinion publique un organisme qui voit ainsi remettre en cause l'autonomie que lui assure son statut [25 octobre 1973] (n° 83).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles à la discussion du **projet de loi sur l'artitecture** [7 juin 1973]. — Discussion générale (p. 562 à 566). — Son refus de s'associer à la motion de M. Léon Eeckhoutte tendant à opposer la question préalable à la poursuite de la discussion du projet de loi (p. 572). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Par leur situation, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier, les constructions ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités selon lesquelles est vérifié le respect de ces obligations. »* (p. 578) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième (ex-deuxième) alinéa de cet article : « Le recours des maîtres d'ouvrage, aux architectes ou aux organismes d'aide architecturale dans les conditions prévues par la loi contribue à la sauvegarde et à l'amélioration du cadre de vie. »* (p. 579) ; *amendement de M. Serge Boucheny, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition visant à garantir la qualité architecturale par la création d'un véritable service public de l'architecture* (p. 580) ; Articles additionnels : *amendement de M. Georges Cogniot, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel relatif à l'enseignement de l'architecture* (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, également après l'article 1er, à introduire un article additionnel relatif aux conditions à remplir pour exercer la profession d'architecte* (p. 581) ; *son amendement tendant, avant l'article 2, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Au sens de la présente loi, le mot « architecte » désigne les personnes physiques visées aux article 10 et 11, les personnes physiques admises à porter le titre d'agréé en architecture en application de l'article 32 ci-après, ainsi que les sociétés visées à l'article 13 ci-après. »* (ibid.) ; Art. 2 : *amendements de M. Jean de Bagneux et de M. Pierre Schiélé tendant à proposer une rédaction modulée du premier alinéa de cet article relatif à l'intervention obligatoire de l'architecte* (p. 582) ; *sous-amendement de M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, à l'amendement de M. Jean de Bagneux* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de M. Geoffroy de Montalembert tendant à rédiger le premier alinéa de cet article de manière à ne pas obliger de faire appel à un architecte les maîtres d'ouvrages disposant de ressources modestes et n'agissant pas dans un but lucratif et son amendement tendant, après ce même premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette disposition* [dispense de l'appel à l'architecte] *ne s'applique qu'aux personnes physiques remplissant les conditions de ressources requises pour obtenir de l'Etat une aide financière à la construction. »* (p. 583) ; se rallie à *l'amendement rectifié de M. Geoffroy de Montalembert* (ibid.) ; reprend *son propre amendement* (p. 584) ; *amendement de M. Geoffroy de Montalembert tendant à proposer la rédaction suivante pour la fin du dernier alinéa de l'article : « ..., les maîtres d'ouvrages sont tenus, s'ils n'ont pas recours à un architecte, de consulter cet organisme »* [d'aide architecturale] (p. 585) ; Art. 4 : *son amendement d'ordre rédactionnel pour préciser qu'il s'agit de « l'organisme » d'aide architecturale* (ibid.) ; *son amendement tendant à rendre obligatoire le recours à l'architecture ou à l'organisme d'aide architecturale pour les travaux de « modifications de façades de locaux à usage commercial »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à préciser que les organismes d'aide architecturale ont pour mission de conseiller les maîtres d'ouvrages « dans la conception du projet »* (p. 586) ; Art. 6 : *son amendement tendant à compléter le premier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Dans chaque département, il est créé au moins un organisme d'aide architecturale. »* (ibid.) ; Articles additionnels : *son amendement tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel visant à ajouter, au code de l'urbanisme et de l'habitation, un article 87-1 qui fait obligation au maître de l'ouvrage de fournir, à l'autorité compétente, l'information essentielle sur l'aspect extérieur des projets de construction* (p. 588, 589) ; *son amendement tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Sont*

supprimés le 1° et les alinéas a *et* b *du 2° de l'article 85 du code de l'urbanisme et de l'habitation.* » (p. 589, 590) ; Art. 9 : *son amendement tendant à modifier la rédaction du début du deuxième alinéa de cet article de manière à conférer aux « agréés en architecture » les mêmes droits qu'aux architectes* (p. 591) ; Art. 10 : *amendement de MM. Louis Gros et Jacques Habert tendant, dans le paragraphe I de cet article, à remplacer les mots : « ... diplôme d'architecte reconnu par l'Etat... », par les mots : « ... diplôme français ou étranger reconnu par l'Etat... »* (p. 592) ; Art. 11 : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée de cet article relatif aux conditions d'exercice de la profession d'architecte par les personnes physiques de nationalité étrangère* (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin de la seconde phrase de cet article de sorte que le conseil régional d'architecture puisse être informé des liens de la société civile d'architecture avec une personne physique ou morale s'occupant de vente ou d'achat de terrains* (p. 593) ; Art. 16 : *son amendement tendant à rédiger le début de cet article de façon à permettre à l'architecte de changer de mode d'exercice* (ibid.) ; *son amendement d'harmonisation pour la rédaction de la fin de la deuxième phrase de cet article* (p. 594) ; Art. 20 : *amendement de M. Serge Boucheny, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à ajouter, à la fin de cet article, la phrase suivante : « Tout manquement au code des devoirs professionnels relève de la compétence des juridictions de droit commun. »* (p. 596) ; Art. 22 : *son amendement au deuxième alinéa de cet article tendant à proposer que le conseil régional des architectes ne soit pas renouvelé « en totalité tous les quatre ans », mais « par moitié tous les deux ans »* (p. 597) ; *amendement de M. Jean Fleury tendant à compléter* in fine *le premier aliéna de cet article ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités des élections* [au conseil régional des architectes]. », *par les mots suivants : « et détermine les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer le vote par correspondance. »* (ibid.) ; Art. 30 : *dépose un amendement, soutenu par M. Louis Gros, au dernier alinéa de cet article* (p. 599) ; Art. 31 : *amendement de M. Jean Sauvage tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa qui permettrait à toute personne physique ayant des références professionnelles reconnues en matière de construction de bénéficier aussi d'une inscription au tableau régional des architectes* (p. 1600) ; Après l'art. 31 : *amendement de M. Jean Sauvage tendant à introduire un article additionnel venant en complémentarité de l'amendement précédent* (ibid., 601) ; Art. 32 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à partir des mots : « ... et avis d'une commission comprenant... », à rédiger comme suit la fin de la première phrase : « en nombre égal des représentants de l'Etat, des architectes et des personnes représentatives des professions intéressées. »* (p. 601 602) ; le retire (p. 602) ; *amendement de M. Serge Boucheny, soutenu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à ajouter, après le premier alinéa, une disposition relative à la formation permanente et à la promotion sociale pour les futurs architectes* (p. 603). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Aubry concernant les **réalisations du VI° Plan en matière sanitaire** [26 juin 1973] (p. 952, 953). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observation ayant porté notamment sur le maintien à domicile des personnes âgées, sur la myopathie, sur la situation de l'Institut Pasteur, sur l'organisation des études médicales (p. 2331, 2332). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement *sur les critères qui devraient être normalement retenus pour la sélection en médecine actuellement sous l'empire de la sectorisation et sur la situation des étudiants « reçus-collés »* (p. 2470 à 2472). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen des dispositions concernant les monuments historiques. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité d'une harmonisation des ensembles architecturaux et des sites urbains, sur l'action du Gouvernement qui paraît plus orientée sur la sauvegarde de l'ensemble du patrimoine que sur la mise en valeur des principaux édifices, sur les inquiétudes des entreprises de taille et de pose de pierres, sur la protection en général des paysages architecturaux et des sites urbains par une programmation plus rationnelle des implantations et par la mobilisation judicieuse des architectes pour une grande œuvre architecturale du monde moderne (p. 2537 à 2539). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — OFFICE DE RADIO DIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Ligne 101 de l'état E (O. R. T. F.) ; explication de vote sur les *amendements de M. Louis Gros (au nom de la commission des affaires culturelle) et de Mme Catherine Lagatu tendant à supprimer cette ligne qui autorise la perception de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision* (p. 2743). — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33. — Ligne 106 : observation, au nom de M. Jean Collery, sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cette ligne autorisant la perception d'une taxe « en vue d'atténuer les nuisances subies par les riverains d'Orly et de Roissy-en-France »* (p. 2764).

MISTRAL (M. PAUL) [Isère].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi de MM. Maurice Vérillon, Jean Berthoin, Jean-Pierre Blanc, Baptiste Dufeu, Jean-Baptiste Mathias, Paul Mistral et Maurice Pic, tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « Noix de Grenoble » [5 décembre 1973] (n° 60).

Interventions :

Prend part, au nom de M. Robert Lancournet rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1120, 1121). Discussion des articles. — Art. 1er : soutient *l'amendement de M. Robert Laucournet (au nom de la commission) tendant à compléter le texte présente pour l'*article 19 *du code de l'urbanisme et de l'habitation par un paragraphe II* (assouplissement des conditions dans lesquelles les collectivités publiques peuvent procéder avec des particuliers à des opérations d'échange ou de déclassement partiel d'espaces boisés) (p. 1122). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition** de loi de MM. Maurice Vérillon, Jean Berthoin, Jean-Pierre Blanc, Baptiste Dufeu, Jean-Baptiste Mathias, Paul Mistral et Maurice Pic **tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « Noix de Grenoble »** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3124 à 3126).

MOINET (M. JOSY) [Charente-Maritime].

Devenu Sénateur le 6 mars 1973 en remplacement de M. André Dulin, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Edouard Grangier, démissionnaire [2 avril 1973].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat [14 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1672, 1673). — **Suite de la discussion** [20 novembre 1973]. — Discussion des articles : Art. 43 : dépose *un amendement, soutenu par M. René Touzet, à la deuxième phrase de cet article* (p. 1810). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Après l'art. 5 *ter :* dépose *un amendement, soutenu par M. René Touzet, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1846) ; Art. 29 : dépose *un amendement, soutenu par M. René Touzet, tendant à compléter cet article* (p. 1854). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les actions prioritaires à entreprendre par le Gouvernement dans la région Poitou-Charente qui souffre du manque d'industrialisation et de moyens de communication (p. 2357, 2358). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. —Discussion générale (p. 2977, 2978).

MONICHON (M. MAX) [Gironde].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Prestations sociales agricoles) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 37).

Question orale avec débat :

M. Max Monichon expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* la situation et le rôle de la forêt française dans l'économie nationale. Le patrimoine forestier national, unique dans l'Europe des Neuf, s'inscrit comme un élément essentiel dans la politique économique de notre pays, d'autant qu'il peut être développé. Mais des dangers menacent nos forêts. La lutte contre les incendies de forêts, le cours des bois, et en particulier des bois de papeterie, la mauvaise situation du secteur des produits résineux sont des éléments qui requièrent des solutions. L'incitation au développement du boisement doit être poursuivie pour augmenter notre potentiel de production. Le rôle de la forêt dans la protection de la nature et dans la lutte contre la pollution doit être précisé et défini. L'action du fonds forestier national mérite d'être développée. Dans le même temps l'extension et la sauvegarde des débouchés de nos bois doivent être poursuivies. La fiscalité et les charges sociales pèsent lourdement sur les activités forestières ; les groupements forestiers doivent être prolongés par des groupements de gestion forestière qu'il faut constituer. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour développer le boisement, accroître les moyens du fonds forestier national, sauvegarder et étendre les débouchés de nos bois et pour repenser et préciser le problème des groupes forestiers et l'exonération des droits prévus aux articles 1241 et 1370 du code général des impôts. Enfin, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire que les actions, tant de l'office des forêts que du service des forêts soient regroupées et coordonnées à l'intérieur d'une direction des forêts, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer la permanence d'une unité de conception, de gestion et de direction [4 décembre 1973] (n° 96).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 1428, 1429). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (p. 1875, 1876). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur le crédit d'impôt, la franchise et la décote, au regard de la fiscalité des produits agricoles (p. 1929, 1930) ; Art. 2 *h* : *son amendement au paragraphe* I *de cet article* [bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles], *tendant à proposer la rédaction suivante pour l'alinéa* 1° *qui fixe une des conditions requises pour l'octroi de ce bénéfice :* « 1° *L'immeuble doit avoir été acquis par un acte authentique avant le* 30 *octobre* 1973 ; *lorsque l'immeuble a été construit par une société visée à l'article* 1655 ter *du code général des impôts, la souscription ou l'acquisition de parts ou actions doit avoir acquis date certaine avant le* 30 *octobre* 1973. » (p. 1965) ; *ses cinq amendements au paragraphe II de cet article relatif à l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme* (p. 1966). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les améliorations qui s'avèrent indispensables dans le domaine de l'électrification rurale et sur l'harmonisation nécessaire des taxes qui frappent le marché viticole (p. 2142, 2143). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget annexe des PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur un bref historique du régime social en agriculture ; sur l'analyse du budget présenté caractérisé par deux novations : d'une part, le parallélisme entre la progression des cotisations encaissées et la moyenne de progression du revenu agricole des trois dernières années, d'autre part, l'institution dans les recettes du budget, de la compensation démographique ; sur l'augmentation probable des dépenses sociales dans le futur (p. 2174, 2175). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'augmentation croissante des dépenses de fonctionnement, sur le malaise qui règne dans le personnel communal, sur la récupération de la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.) à l'occasion des travaux à la charge des communes, sur les fonds de concours, sur la prochaine modification des bases de la fiscalité directe locale (p. 2421, 2422). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rétablir les lignes* 23, 24, 26 à 35 et 37 *relatives aux cotisations destinées au financement de divers conseils interprofessionnels des vins* (p. 2761, 2762) ; lignes 54 et 55 : *amendements de M. Jacques Eberhard tendant à supprimer ces deux lignes relatives aux taxes sociales de solidarité sur les graines oléagineuses et sur les céréales* (p. 2763) ; Après l'art. 42 : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « *Le Gouvernement devra appliquer aux plafonds de franchise et de décote concernant les exploitants agricoles des majorations proportionnelles à celles qui ont été accordées aux commerçants et aux artisans.* » (p. 2774, 2775) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2793). — Intrevient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 17 - Etat B : observations ayant porté sur les difficultés susceptibles de se produire à l'occasion de la cession, soit à titre d'expropriation, soit même à titre amiable, dans un but d'intérêt public, à la fois des terrains agricoles et des terrains forestiers, en particulier au regard de l'impôt sur les plus-values (p. 2916, 2917).

MONNERVILLE (M. GASTON) [Lot].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. André Dulin, décédé [2 avril 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier l'article 4 du décret n° 55-344 du 20 mai 1955 relatif au régime financier des collèges [26 juin 1973] (n° 325).

Rapport spécial (Affaires culturelles) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 1).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels n°s 1, 3, 4 et 5** [30 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1540 à 1543). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation à l'examen du budget : AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la modestie du budget eu égard à la mission dévolue à ce département ministériel : sur les actions à entreprendre pour la sauvegarde du patrimoine monumental, artistique et historique : le château de Versailles, le théâtre national de Chaillot, entre autres ; sur l'aménagement du plateau Beaubourg ; sur les problèmes de l'architecture et principalement de son enseignement ; sur des considérations générales relatives au rayonnement de la culture française face à l'évolution des mœurs et compte tenu de ce que l'époque actuelle n'est pas favorable aux arts raffinés (p. 2528 à 2532).

MONORY (M. RENÉ) [Vienne].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [16 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 8 au 14 février 1973 auprès des Forces françaises stationnées au Tchad [24 mai 1973] (n° 282).

Proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [19 juin 1973] (n° 314).

Rapport, fait au nom de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [25 octobre 1973] (n° 30).

Rapport spécial (Armées. — Exposé d'ensemble. — Dépenses en capital) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 38).

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 12 au 14 septembre 1973 auprès des forces françaises en Allemagne [17 décembre 1973] (n° 93).

Questions orales avec débat :

M. René Monory demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir préciser les objectifs et les moyens de la nouvelle politique de coopération que la France entend mener avec les Etats africains et malgache [8 mai 1973] (n° 24). — Retrait par son auteur [2 octobre 1973] (p. 1284).

M. René Monory demande à *M. le Premier ministre :* 1° de bien vouloir préciser quels sont les textes légaux ou réglementaires qui pourraient justifier le système des écoutes téléphoniques des communications privées ; 2° de bien vouloir confirmer ou infirmer que les communications téléphoniques des membres du Parlement sont susceptibles d'être écoutées, et quel usage est fait, dans ce cas, des fiches d'écoute [17 mai 1973] (n° 34). — Discussion [19 juin 1973] (p. 752 à 765).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 34 ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** (cf. *supra*) [19 juin 1973] (p. 752 à 754 ; 764, 765). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1914). —**Suite de la discussion** [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 *ter : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1937) ; Art. 8 *bis :* observations sur la teneur de cet article qui pose le principe de l'affectation d'une part des recettes du pari mutuel urbain au bénéfice du budget de la Jeunesse et des Sports (p. 1943) ; Art. 13 *bis :* explique son vote sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article par une disposition recommandant que le taux de la taxe dont les employeurs sont redevables au titre du financement d'actions de la formation professionnelle continue ne dépasse pas* 1 p. 100 *dans l'immédiat* (p. 1954) ; Art. 2 *e : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au taux d'imposition des plus-values à long terme* (p. 1962) ; Après l'art. 2 *bis :* explique son vote sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à insérer un article additionnel qui vise, pour* 1974, *la majoration exceptionnelle de* 5 p. 100 *de la cotisation d'impôts pour certains contribuables, le montant de la taxe intérieure sur les carburants automobiles et la taxe intérieure sur le fuel domestique* (p. 1975). — *Suite de la discussion* [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICE DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Examen des crédits. Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 45 *millions de francs* (p. 2062). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur special de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget pour l'exposé d'ensemble et les dépenses en capital. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance globale du budget, sur la fabrication des chars, sur la position de la France dans le concert européen, sur l'état potentiel de notre armement à la lumière du conflit israélo-arabe (p. 2258 à 2261). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 40 : explication de vote sur l'*amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à transférer par décret les crédits nécessaires aux investissements prioritaires en matière d'énergie* (p. 2769). — **Commission mixte paritaire** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3050 à 3052).

MONT (M. CLAUDE) [Loire].

Question orale :

M. Claude Mont demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* quelles dispositions il compte prendre pour que l'instruction civique trouve toute sa place dans les programmes de l'enseignement secondaire [16 novembre 1973] (n° 1418). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3014).

Questions orales avec débat :

M. Claude Mont demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir préciser la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard des collectivités locales, et en particulier s'il compte accélérer la réforme des finances locales [10 mai 1973] (n° 26). — Discussion [6 novembre 1973] (p. 1562 à 1580).

M. Claude Mont signale à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* deux très pernicieuses lacunes qui compromettent la politique de rénovation rurale : la contraction des services publics dans les zones d'économie rurale dominante et les zones de montagne ; la persistante élimination de ces zones, en tant que telles, du régime des aides économiques alors qué, de l'aveu du Gouvernement, « les handicaps y apparaissent durables et exceptionnellement lourds ». Il lui demande s'il entre dans ses projets les plus prochains de corriger, avec tous les concours utiles, ces déficiences profondes pour assurer une heureuse efficacité à la politique de rénovation rurale [19 décembre 1973] (n° 97).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° **26** concernant les **finances des collectivités locales** (cf. *supra*) [6 décembre 1973] (p. 1563 à 1565). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYEN DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les garanties de procédure à accorder aux maires et sur la nécessité d'augmenter les effectifs de l'éducation surveillée devant la recrudescence de la délinquance juvénile (p. 2026, 2027). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la réparation due aux victimes d'accidents du travail et à leurs conjoints et sur les charges d'équipement incombant aux communes (p. 2333, 2334). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME : EQUIPEMENT — Examen des crédits et articles rattachés. — Après l'art. 43 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les départements qui se sont substitués ou se substitueront à l'Etat pour la reconstruction et l'entretien des* 55.000 *kilomètres de routes nationales transférés dans les voiries départementales bénéficieront, comme le précédent maître d'œuvre, d'une totale neutralité du prélèvement de la T. V. A. sur les travaux de l'espèce. »* (p. 2382). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1418** (*cf. supra*) [18 décembre 1973] (p. 3014).

MONTALEMBERT (M. GEOFFROY DE) [Seine-Maritime].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Aménagement du territoire) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 5).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger le premier alinéa de cet article de manière à ne pas obliger de faire appel à un architecte les*

maîtres d'ouvrages disposant de ressources modestes et n'agissant pas dans un but lucratif (p. 582, 583) ; rectifie *son amendement par la suppression des mots : « sans but lucratif »* (p. 583, 584) ; le rectifie à nouveau *par le remplacement des mots : « disposant de ressources modestes », par les mots : « ne disposant que de ressources modestes »* (p. 584) ; *son amendement tendant à proposer la rédaction suivante pour la fin du dernier alinéa de l'article : « ..., les maîtres d'ouvrages sont tenus, s'ils n'ont pas recours à un architecte, de consulter cet organisme »* [d'aide architecturale] (p. 585) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 8 : observations sur la teneur de cet article relatif à la cessation de la condition d'associé d'exploitation (p. 826, 827). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 44 *bis*°: observations sur la teneur de l'article (p. 1812). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 6 *ter* : explique son vote sur l'*amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1938). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT ET TOURISME. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation à l'examen du budget : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur une brève analyse des crédits dont la destination est presque exclusivement réservée au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (F. I. A. T.) (p. 2352, 2353). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observation sur le rétablissement de l'allocation scolaire dans l'enseignement privé (p. 2493). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 : coauteur avec M. Max Monichon d'*un amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à préciser la date à partir de laquelle commence à courir le délai de dénonciation des forfaits par les agriculteurs se livrant à des productions spécialisées* (p. 2771, 2772). — Intervient, en qualité de président de la commission spéciale, dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi complétant certaines dispositions du titre premier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole** [18 décembre 1973] (p. 3039) ; remercie M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du dévelopement rural, des compliments adressés à l'ensemble des membres de la commision spéciale (p. 3048). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1974** [18 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 *h* : observations sur la *deuxième partie de l'amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe de cet article relatif aux droits de mutation à titre gratuit sur les baux à long terme* (p. 3054).

MONTIGNY (M. LUCIEN DE) [Mayenne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chragée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le fonctionnement des services judiciaires et des services de l'éducation surveillée (p. 2033, 2034). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur les perspectives ouvertes par le budget à l'enseignement agricole public et privé (p. 2157). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur l'insuffisance des prix plafonds et sur les modalités de financement aggravées par les conditions sévères de remboursement des prêts (p. 2392, 2393). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la formation et le recrutement des enseignants du second degré et la résorption de l'auxiliariat, sur le problème des constructions scolaires dans le département de la Mayenne, sur l'enseignement privé, sur la gratuité des livres (p. 2483).

MONTPIED (M. GABRIEL) [Puy-de-Dôme].

MOREIGNE (M. MICHEL) [Creuse].

Devenu Sénateur le 27 juin 1973 en remplacement de M. Paul Pauly, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Edgar Tailhades, démissionnaire [11 octobre 1973].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la production de viande bovine et sur l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement agricole (p. 2157, 2158 ; 2159). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : observation sur le blocage des prix à la production (p. 2171).

MORICE (M. ANDRÉ) [Loire-Atlantique].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la responsabilité et la participation des communes, au profit des agences de bassin, dans la lutte contre la pollution, problème national (p. 2515).

N

NAMY (M. LOUIS) [Essonne].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures** [3 mai 1973]. — Discussion générale (p. 272). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi de** : 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 897, 898). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1119). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des

articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 1430). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le climat social qui va se dégradant : migrations des jeunes vers la métropole, chômage, cherté du coût de la vie (p. 2002, 2003). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations du même ordre que pour les départements (p. 2010). — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits, la récente réforme de l'assistance judiciaire, la pénurie de magistrats, le manque d'effectifs dans le personnel de l'administration pénitentiaire et dans l'administration de l'éducation surveillée (p. 2028 à 2030). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les revendications non satisfaites des personnels de préfecture et sur l'utilisation des personnels de police dont les effectifs ne répondent pas aux besoins de la sécurité publique (p. 2430, 2431). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explique son vote sur *l'amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3084).

NATALI (M. JEAN) [Oise].

NAYROU (M. JEAN) [Ariège].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage unicersel, du règlement et d'administration générale (intérieur et rapatriés), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 44. — Tome I).

Question orale :

M. Jean Nayrou expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la langue d'oc se compose de sept dialectes principaux. Ces dialectes ont été illustrés par des œuvres remarquables dont la plus notoire valut le prix Nobel à Frédéric Mistral. Chaque dialecte a son caractère propre, son originalité et est le reflet de l'âme de la région dans laquelle il est toujours utilisé. Il semble donc que chacun d'eux devrait être enseigné officiellement dans son aire traditionnelle. C'est ainsi, d'ailleurs, que dans l'académie d'Aix-en-Provence, le « provençal » (graphie mistralienne) est enseigné et reconnu comme langue régionale au baccalauréat. Il en est de même dans l'académie de Nice. Il apparaît donc logique que, dans le Midi de la France, le dialecte régional ou local soit également enseigné et reconnu dans sa forme et sa graphie logiques telles qu'elles résultent de l'enseignement et de la doctrine de Mistral. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour étendre à tout le Midi de la France les règles particulières appliquées à Aix-en-Provence et à Nice. [28 juin 1973] (n° 1378). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3011 à 3014).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes spécifiques à l'agriculture de montagne, singulièrement en ce qui concerne la « maîtrise du foncier » dans laquelle les sociétés d'aménagement foncier d'établissement rural (S. A. F. E. R.) ont un rôle important à jouer (p. 2149, 2150). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les difficultés rencontrées par les offices d'H. L. M. locatives et la nécessité de leur conserver leur caractère social (p. 2393) ; sur le chauffage électrique dans les H. L. M. et sur l'installation envisagée de trois centrales nucléaires dans le Languedoc-Roussillon (p. 2396). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'utilisation des forces de police en nombre insuffisant, sur la question des écoutes téléphoniques, sur la responsabilité des maires, sur l'établissement des budgets communaux, sur la subvention globale d'équipement sur les mesures prises en faveur des sapeurs-pompiers (p. 2413 à 2415). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 1378** (cf. *supra*) [18 décembre 1973] (p. 3012, 3013). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3103).

NUNINGER (M. MARCEL) [Haut-Rhin].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour la proposition de loi, rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975 [9 octobre 1973].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes particuliers que pose le fonctionnement de la justice dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 2030, 2031).

O

OOPA TETUAAPUA (M. POUVANAA) [Polynésie française].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à organiser l'enseignement des cultures et des langues vernaculaires dans les territoires d'outre-mer [*J. O.* Lois et décrets du 21 janvier 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (n° 231).

Proposition de loi tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut [10 mai 1973] (n° 266).

Proposition de loi modifiant la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française [10 mai 1973] (n° 267).

Intervention :

Lecture, par M. André Diligent, de son intervention au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 466).

ORVOËN (M. LOUIS) [Finistère].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 930). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite*). — IV. — MARINE MARCHANDE. — Observations ayant porté essentiellement sur le régime social des marins, sur la formation professionnelle et sur l'aquaculture (p. 2185, 2186).

P

PADO (M. DOMINIQUE) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973]

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à libéraliser et à décentraliser l'administration de la ville de Paris [7 juin 1973] (n° 299).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 425). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 756, 757 ; 758, 759). — Explication de vote sur les conclusions du rapport de M. Pierre Marcilhacy (au nom de la commission des lois) sur la **proposition de résolution** de M. René Monory et plusieurs de ses collègues **tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [29 juin 1973] (p. 1108). — Intervient dans la suite et la fin de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — Discussion générale. — Observations ayant trait à l'enquête judiciaire ouverte à la suite de la découverte de microphones installés dans les locaux du « Canard enchaîné » (p. 2724 ; 2725).

PAGANI (Mlle ODETTE) [Yonne].

Elue Sénateur le 3 juin 1973.

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [19 juin 1973]. — Démissionnaire, *est nommée membre* de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [23 octobre 1973].

PALMERO (M. FRANCIS) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.), en application du décret du 19 septembre 1967 [3 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à instituer le sursis-contrat [10 avril 1973] (n° 249).

Proposition de loi tendant à élargir les dispositions concernant l'établissement des servitudes du survol prévues par les lois du 8 juillet 1941 et du 31 décembre 1966 [7 septembre 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 8 septembre 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973] (n° 382).

Proposition de loi portant statut du locataire-gérant de station-service [7 septembre 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 8 septembre 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973] (n° 383).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale [11 octobre 1973] (n° 11).

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 191 du code électoral en ce qui concerne l'élection des conseillers généraux dans les communes comptant plusieurs cantons [13 novembre 1973] (n° 35).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42. — Tome II).

Questions orales :

M. Francis Palmero rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que la visite en janvier dernier de M. le Président de la République en Union soviétique a fait renaître l'espoir parmi les 1.600.000 petits épargnants français recensés au 31 décembre 1919 qui, de 1863 à 1914, souscrivirent aux quarante-cinq emprunts émis en France par la Russie pour son équipement, avec la caution morale et matérielle du Gouvernement français, et qui souhaitent un règlement vainement promis par Lénine en 1921 contre la reconnaissance de son Gouvernement. Il lui demande s'il n'estime pas que l'Union soviétique qui prête maintenant aux autres, est parvenue à un niveau économique et financier suffisamment élevé et d'ailleurs célébré par ses dirigeants et ses admirateurs, lui permettant de faire face à ses engagements [25 avril 1973] (n° 1323). Réponse [3 mai 1973] (p. 264 à 266).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires culturelles* dans quelles conditions le film *La Grande Bouffe* qui a soulevé l'indignation générale a été sélectionné pour représenter l'art cinématographique au festival de Cannes et lui demande s'il envisage à l'avenir de faire en sorte que les films présentés, au nom de notre pays, soient dignes du goût et de l'esprit français [29 mai 1973] (n° 1361). — Réponse [19 juin 1973] (p. 785, 786).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir faire le bilan des négociations franco-malgaches, et en particulier de préciser dans quelles mesures est assurée la sauvegarde des intérêts français [7 juin 1973] (n° 1371). — Réponse [26 juin 1973] (p. 938 à 941).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir établir les responsabilités dans cette « inimaginable » crise du soja et de lui indiquer notamment ce qu'avait prévu le Plan dans ce domaine pour que notre pays ne soit pas livré totalement à la dépendance de l'étranger. Il voudrait s'assurer que cette fâcheuse expérience aidant, il sera remédié à cette carence de notre production agricole autrement qu'en nourrissant le bétail avec des granulés d'urée [18 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973] (n° 1385). — Réponse [9 octobre 1973] (p. 1329 à 1331).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires culturelles* quelles conséquences il entend tirer et quelles mesures il compte prendre à la suite de la démission des membres du conseil du développement culturel [11 octobre 1973] (n° 1398). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1780 à 1782).

Questions orales avec débat :

M. Francis Palmero rappelle à *M. le Premier ministre* que les mesures annoncées le 1er février 1973 en faveur des rapatriés ne constituent qu'une simple amélioration — de portée limitée — des textes en vigueur et que, notamment, en ce qui concerne les retraites complémentaires, aucune mesure concrète n'est encore annoncée en vue d'un règlement d'ensemble sauvegardant les intérêts des rapatriés âgés. Il lui demande s'il compte bientôt proposer au Parlement les projets fondamentaux qui permettront de liquider les séquelles morales et matérielles de la douloureuse guerre d'Algérie [2 avril 1973] (n° 1). Discussion [8 mai 1973] (p. 287 à 291).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* si les événements survenus à Madagascar et les négociations qui leur font suite ne risquent pas d'affecter les relations entre la France et ce pays. [25 avril 1973] (n° 14).

M. Francis Palmero demande à *M. le Premier ministre* s'il entend, dans un esprit de justice, prévoir dans le budget de 1974 les moyens nécessaires pour ajuster les rentes viagères au coût réel de la vie [24 mai 1973] (n° 45).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour assurer la défense des droits des Français du Maroc dont les terres font l'objet de mesures de nationalisation, [22 août 1973, *J. O.* du 6 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973] (n° 62).

M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir définir la politique nouvelle que la France devrait mener pour garantir le maintien de la paix au Moyen-Orient [30 octobre 1973] (n° 89).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1323** (*cf. supra*) [3 mai 1973] (p. 264 à 266). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures** [3 mai 1973]. — Discussion générale (p. 271, 272). — Est entendu au cours du débat sur la question orale n° 1 ayant pour objet le **règlement de la situation des rapatriés** [8 mai 1973] (p. 287, 288 ; 291). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1361** (*cf. supra*) [19 juin 1973] (p. 786). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi de :** 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 895, 896). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 1371** (*cf. supra*) [26 juin 1973] (p. 939, 940). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, à sa **question orale n° 1385** (*cf. supra*) [9 octobre 1973] (p. 1330). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973].

— Discussion des articles. — Art. 23 : son amendement tendant à supprimer cet article qui fixe la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1724). — Est entendu lors de la réponse de M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, à sa **question orale** n° **1398** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1782). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles) à l'examen du budget : I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le personnel enseignant, sur le livre, sur le problème de la presse à l'étranger, sur la francophonie, sur les arts, sur les émissions de radio et de télévision, sur la nécessité de développer le bilinguisme frontalier avec l'Allemagne et l'Italie (p. 2118 à 2220). — Examen des crédits. — Section I. — Etat B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 15.697.400 *francs* (p. 2256) ; le retire (p. 2257) ; *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 13 *millions de francs* (ibid.) ; le retire (p. 2258). — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation sociale des personnels militaires en activité ou en retraite et sur la gendarmerie (p. 2278). — Examen des articles rattachés. — Art. 45 *ter : son amendement tendant, après le paragraphe II de cet article relatif aux cotisations de sécurité sociale, à insérer un paragraphe II* bis *ainsi rédigé : « II bis. — Après l'alinéa* 1er *de l'article L.* 602 *du code de la sécurité sociale est ajouté un alinéa ainsi rédigé : Pour les retraités, le taux de leur cotisation ne devra jamais être supérieur à celui imposé aux retraités civils. »* (p. 2284) ; le retire (p. 2285). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'enseignement des langues vivantes étrangères caractérisé par la priorité donnée à la langue anglaise au détriment de l'italienne que l'on considère, à tort, comme peu exploitable (p. 2473, 2474). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ÉCONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les crédits affectés à l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (A. N. I. F. O. M.) qui devraient servir à régler tous les dossiers en suspens, les retards étant fort préjudiciables aux spoliés dont la situation est chaque jour plus critique (p. 2578, 2579). — Examen des crédits. — Article additionnel : *son amendement tendant à insérer* in fine *un article nouveau ainsi rédigé : « Le Gouvernement présentera chaque année en annexe au projet de loi de finances et à la même date, un document relatif à l'utilisation des fonds affectés au titre de la contribution nationale à l'indemnisation, en application de la loi du* 15 *juillet* 1970. *Le Gouvernement devra déposer avant le* 1er *avril* 1974 *un projet de loi tendant à la pleine utilisation des crédits tant des exercices passés que de l'exercice* 1974, *affectés à l'application de la loi susvisée, portant notamment à* 160.000 *francs l'indemnité maximum prévue à l'article* 41, *servie par dossier et revisant les articles* 42 *à* 46 *de ladite loi. »* (p. 2588, 2589). — **Suite de la discussion** [9 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le défaut d'étalement des vacances, sur la création des comités régionaux du tourisme, sur la situation de l'hôtellerie dans les Alpes-Maritimes, sur la nécessité de l'équipement touristique de la Côte d'Azur, sur l'interdiction du rallye de Monte-Carlo en raison de la crise du pétrole (p. 2637, 2638). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Souquet ayant pour objet la **transfusior sanguine** [18 décembre 1973] (p. 3034). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Francis Palmero et Jean Cauchon **tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3093).

PAMS (M. GASTON) [Pyrénées-Orientales].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome XIII).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1487, 1488). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen du budget. — III. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des compagnies aériennes françaises, sur les difficultés financières de l'Aéroport de Paris, sur l'état des constructions aéronautiques avec les programmes *Concorde, Airbus* et *Mercure,* sur le problème des contrôleurs du trafic aérien (p. 2103 à 2105).

PAPILIO (M. SOSEFO MAKAPE) [Wallis et Futuna].

PAQUET (M. AIMÉ), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Paul Minot relative à la **limitation de la vitesse de circulation sur le réseau routier** [8 mai 1973] (p. 286) ; à la question orale de M. Louis Courroy relative au **classement des stations de sports d'hiver vosgiennes** (p. 287). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [17 mai 1973]. — Discussion générale (p. 381). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Victor Golvan (p. 382) ; Art. 4 : répond aux observations de M. Philippe de Bourgoing et de M. Jacques Eberhard (p. 383, 384) ; Art. 5 *bis* nouveau : *amendement de M. Philippe de Bourgoing, affecté du sous-amendement de M. Jacques Eberhard, tendant, après l'article* 5, *à insérer un article additionnel qui vise à l'augmentation du prix du bail lorsque le bailleur aura participé à la charge financière des travaux améliorant la rentabilité des terres* (p. 385) ; répond aux observations de M. Léon Jozeau-Marigné sur la constitutionnalité de l'amendement susvisé (p. 386, 387). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux unions d'associations syndicales** [17 mai 1973]. — Discussion générale (p. 381, 390). — Répond aux questions orales de M. Jean Cluzel et de M. Edouard Le Jeune concernant le **logement des personnes âgées** [5 juin 1973] (p. 506 à 508, 509). — Répond, au nom de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à la question orale de M. Pierre Schiélé ayant trait aux **investissements étrangers en France** [5 juin 1973] (p. 509, 510, 511). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la défense contre les eaux** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 872). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Léon David à propos de l'*amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à supprimer le second alinéa de cet article* (p. 873) ; Art. 5 *bis : amendement de M. Philippe de Bourgoing tendant à rétablir cet article qui permet une augmentation éventuelle du prix du bail lorsque les travaux exécutés visent à améliorer les conditions d'exploitation d'un bien rural* (p. 873, 875, 876). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux unions d'associations syndicales** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 878). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [9 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : TOURISME. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but d'exposer les objectifs du Gouvernement dans les domaines suivants : l'aménagement de l'espace touristique, l'aménagement du temps, c'est-à-dire l'étalement des vacances, l'adaptation de la politique hôtelière à l'évolution des besoins, une meilleure répartition de la richesse touristique entre les diverses catégories sociales (p. 2633 à 2637) ; répond aux observations des rapporteurs et à celles des différents orateurs (p. 2643 à 2647) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 2647) ; répond à M. Pierre Brousse (p. 2647, 2648) ; répond à M. Pierre Croze (p. 2648).

PARISOT (M. HENRI) [Vosges].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune et section gendarmerie), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42. — Tome IV).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces amées à l'examen du budget pour la section commune et la section gendarmerie. — Discussion générale. — Observation ayant porté notamment sur la situation actuelle de la gendarmerie sous l'angle de la « montée en puissance » qu'elle accomplit, sur les fabrications nucléaires, le service de santé, le service d'information et de relations publiques des armées, sur la condition militaire (p. 2264 à 2266). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur l'enseignement musical, singulièrement sur le violon et la situation alarmante de la lutherie française (p. 2546, 2547).

PASCAUD (M. GUY) [Charente].

PAULY (M. PAUL) [Creuse].

Décédé le 27 juin 1973. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [9 octobre 1973] (p. 1332).

PELLERAY (M. PAUL) [Orne].

PELLETIER (M. JACQUES) [Aisne].

Est nommé membre suppléant de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [28 juin 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (jeunesse, sports et loisirs), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome IX).

Questions orales avec débat :

Sans vouloir préjuger de l'efficacité des nouvelles dispositions répressives qui viennent d'être adoptées en matière de circulation routière, **M. Jacques Pelletier** demande à *M. le Premier ministre* s'il ne lui paraît pas opportun, au lieu de s'attacher trop exclusivement à rechercher les conducteurs en contravention avec la réglementation et à punir les infractions, de prévenir les accidents par une initiation très poussée des conducteurs aux effets de fonctionnement des dispositifs de conduite. Il lui demande, en outre, si le nombre élevé des accidents de la circulation n'est pas lié également à l'insuffisance du réseau routier dont l'évolution n'est pas en rapport avec l'accroissement du parc automobile [14 juin 1973] (n° 52). — Discussion [26 juin 1973] (p. 960 à 964).

M. Jacques Pelletier demande à *M. le Premier ministre* s'il n'estime pas contraire à l'article 9 de la loi du 3 juillet 1972, portant statut de l'O. R. T. F., le renvoi du président directeur général de l'Office, avant l'expiration du mandat de trois ans pour lequel il a été nommé. Il souhaiterait connaître les raisons qui motivent cette décision [25 octobre 1973] (n° 80).

M. Jacques Pelletier demande à *M. le Premier ministre,* après la décision du Gouvernement de mettre fin à l'activité des abattoirs de La Villette à partir du 15 mars prochain, de lui indiquer : 1° les raisons qui motivent cette décision ; 2° le coût et la durée de la démolition, ainsi que les modalités de transfert, tant matérielles que financières, des activités d'abattage ; 3°. la nature de l'opération d'urbanisme de grande envergure qui doit s'implanter sur les terrains devenus disponibles, le bilan financier prévisible à l'issue de cette réalisation immobilière, ainsi que la désignation précise, notamment le caractère juridique et le degré de responsabilité des organismes chargés de la mise en œuvre de cette opération de substitution [25 octobre 1973] (n° 85).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 52 relative à la **sécurité en matière de circulation routière** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 960, 961, 963). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1413, 1414). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation* [des régimes des commerçants et artisans avec le régime général de sécurité sociale] *sera entièrement réalisée au terme du VI^e^ Plan. »* (p. 1698) ; le retire (p. 1699) ; Art. 15 *sexies* : retire son *amendement au profit de celui de M. Octave Bajeux ayant le même objet* (p. 1713). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : se rallie à l'*amendement de M. Roger Poudonson tendant à stipuler que le rapprochement du régime fiscal applicable aux artisans et commerçants avec celui des salariés, prévu au premier alinéa de cet article, sera poursuivi « chaque année pour parvenir en* 1978 *à une égalité totale et permanente. »* (p. 1836) ; Article additionnel : explique son vote sur l'*amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à rétablir l'*article 33 *qui prévoyait l'interdiction de certaines pratiques, telles que jeux, concours ou loteries, organisées à des fins publicitaires et pouvant faire naître l'espérance d'un gain en nature ou en espèces* (p. 1861). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *e* : dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à supprimer le paragraphe* I *de cet article* (p. 1960). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'infléchissement des prix à la production en regard de l'accroissement des coûts des biens et services nécessaires aux exploitations agricoles et des biens de consommation, sur la nécessité d'une action gouvernementale en faveur de la production animale, sur l'enseignement agricole (p. 2133, 2134). — **Suite de la discussion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'enseignement technique, sur le financement des transports et des constructions scolaires, sur la situation des étudiants en médecine (p. 2472, 2473). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen des dispositions concernant : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'insuffisance des crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat, sur le manque de professeurs spécialisés d'éducation physique et sportive, sur les centres d'animation sportive, sur la crise traversée par le ski français, sur les subventions aux associations socio-culturelles, sur le retard apporté à la revalorisation de carrière des inspecteurs de la jeunesse et des sports (p. 2653 à 2655). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et Yves Durand, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les autorisations de programme de* 106.500.000 *francs et les crédits de paiement de* 25 *millions* 600.000 *francs, soit la totalité du titre* (p. 2672).

PEN (M. ALBERT) [Saint-Pierre et Miquelon].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les problèmes intéressant l'île de Saint-Pierre et Miquelon : le développement du tourisme, la pêche, les activités portuaires, la situation sociale (p. 2013, 2014).

PERDEREAU (M. LUCIEN) [Loiret].

PERIDIER (M. JEAN) [Hérault].

Question orale avec débat :

M. Jean Péridier demande à *M. le Premier ministre* s'il ne pense pas devoir faire une déclaration publique pour dénoncer les actes inhumains commis par la junte militaire du Chili, tous les pays démocratiques devant, dans l'intérêt de la démocratie et de la liberté, prendre nettement position contre de tels actes contraires à la Déclaration universelle des droits de l'homme [11 octobre 1973] (n° 74). — Discussion [23 octobre 1973] (p. 1457 à 1465).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 74 ayant trait à l'**attitude du Gouvernement à l'égard de la junte militaire du Chili** (*cf. supra*) [23 octobre 1973] (p. 1460 à 1462). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels n°s 1, 3, 4 et 5** [30 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1544 à 1546). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les essais nucléaires dans le Pacifique, sur la politique du Gouvernement français à l'égard de certains pays, sur la dénonciation des accords de coopération par certains Etats africains, sur l'unité européenne (p. 2235 à 2237).

PERPERE (M. RAOUL) [Lot-et-Garonne].

PETIT (M. GUY) [Pyrénées-Atlantiques].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 842). — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric, au texte présenté pour l'*article 24 h *du livre I*er *du code du travail, tendant à fixer à « un an », au lieu de « deux ans », l'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnité de licenciement* (p. 845) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 m *du livre I*er *du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 847, 848) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 o *du livre I*er *du code du travail relatif à la notification par écrit des causes du licenciement* (p. 851) ; explique son vote sur les *amendements de M. André Méric et de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 f *du livre I*er *du code du travail ayant pour objet de déterminer qui de l'employeur ou du juge doit être chargé de faire la preuve du caractère réel et sérieux des motifs de licenciement* (p. 853) . — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Legaret et amendement de M. Marcel Martin tendant tous les deux à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article 6 de la Constitution par une disposition qui ne permettrait qu'une* seule *réélection du Président de la République à l'expiration de son mandat* (p. 1425). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article, ainsi que les articles 2, 3 et 4, ayant pour objet de présenter les caractères de principes généraux d'orientation devant gouverner les activités commerciales et artisanales* (p. 1688) ; Art. 23 : observations sur la teneur de l'article, relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1720, 1721) ; explique son vote sur l'*amendement de M. Francis Palmero tendant à supprimer cet article* (p. 1725). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 21 : *amendement de M. André Armengaud aux premier et deuxième alinéas de cet article, tendant à préciser que la commission départementale d'urbanisme commercial ne « statue » pas, mais « est consulté » sur les demandes d'autorisation de créations de nouveaux commerces* (p. 1745, 1746) ; Article additionnel : explique son vote sur l'*amendement de M. Jean Cluzel tendant, après l'article* 25, à insérer un article ainsi conçu : « *Les dispositions prévues aux articles 21 à 25 de la présente loi sont applicables à toutes les demandes en instance pour lesquelles aucune décision n'a encore été prise.* » (p. 1754, 1755) ; Art. 28 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à exclure les communes classées « communes touristiques » des bénéficiaires par priorité des prêts de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales* (p. 1756) ; explication de vote (p. 1757). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : observation sur les objectifs de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés (p. 1834) ; explique son vote sur *la nouvelle rédaction proposée par l'amendement rectifié de M. Jean Cluzel pour le premier alinéa de cet article* (p. 1838). — Intervient dans la suite de la discussion, du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — III. — A. AVIATION CIVILE. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : explication de vote sur les crédits de ce titre (p. 2118). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les insuffisances constatées dans l'affectation des crédits à certains secteurs agricoles (p. 2136, 2157). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *amendement de M. René Tinant, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 7.376.103 *francs* (p. 2173). — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Examen des crédits. — Art. 24 (mesures nouvelles) : observations sur la nécessité d'une harmonisation des régimes de sécurité sociale, les cotisations payées par les agriculteurs ne permettant pas un financement convenable de ce budget qui leur est propre (p. 2178). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur certaines ressources destinées aux collectivités locales : le versement représentatif de la taxe sur les salaires (V. R. T. S.) et les subventions en faveur des communes qui se sont regroupées ; sur les crédits affectés aux stations d'épuration et à la dépollution des plages, sur la taxe à la valeur ajoutée (T. V. A.) non récupérée par les collectivités locales (p. 2440 à 2442). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2921 à 2923). — Discussion des articles. — Art. 5 *bis* A : répond à M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (p. 2930).

PEYREFITTE (M. ALAIN), **ministre chargé des réformes administratives** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la modicité des crédits affectés au ministère, sur la mise en place de la régionalisation, sur la prochaine création d'une délégation interministérielle ayant pour rôle essentiel de contrôler et de coordonner l'application des mesures de réformes envisagées (p. 2052, 2053). — VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les aspects positifs du VIe Plan, sur les inquiétudes qu'il fait naître par son caractère trop complexe et trop technique, sur les perspectives du VIIe Plan (p. 2067 à 2069).

PIC (M. MAURICE) [Drôme].

PICARD (M. ANDRÉ) [Côte-d'Or].

PINSARD (M. JULES) [Saône-et-Loire].

PINTAT (M. JEAN-FRANÇOIS) [Gironde].

Est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome VII).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à conférer l'appellation « Saint-Emilion » à des crus ayant actuellement l'appellation « Sables Saint-Emilion » [18 décembre 1973] (n° 97).

Question orale :

M. Jean-François Pintat appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur la situation de l'institut Pasteur dont les effectifs, suivant une récente décla-

ration de son directeur, devraient être, faute de crédits, réduits de trente chercheurs et d'une centaine de techniciens, ce qui entraînera une diminution sensible de l'action scientifique de l'établissement dont il s'agit. Il lui demande, compte tenu du rayonnement national et international de ce dernier, quelles mesures il compte prendre et, en particulier, quelle aide il envisage d'apporter en vue d'un redressement de la situation susceptible d'assurer en même temps que l'avenir de l'institut Pasteur celui de la recherche et de la formation scientifiques françaises [11 octobre 1973] (n° 1397). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1522 à 1524).

Questions orales avec débat :

M. Jean-François Pintat expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* la gravité des problèmes posés par l'alimentation en énergie des pays de l'Europe, et de la France en particulier, devant l'importance de la croissance des besoins. Le taux de couverture en énergie natioanle de la France décroît constamment. Il n'est plus que d'environ 30 p. 100 à l'heure actuelle. Parallèlement, notre dépendance est quasi totale en produits pétroliers qui assurent plus de 60 p. 100 de nos besoins en énergie. Or, le niveau de la croissance économique de la France — et, donc, toute sa politique sociale — est conditionnée actuellement par sa sécurité en approvisionnement pétrolier. Les mesures sur l'énergie annoncées dans le message du Président Nixon au Congrès, le 18 avril dernier, vont bouleverser l'ensemble des données du marché pétrolier. En matière d'énergie, tous les problèmes ont une dimension internationale : aucun pays ne peut mener une politique autonome. Or, les nouvelles mesures proposées par le président des Etats-Unis vont influer fortement sur l'attitude des producteurs du Moyen-Orient où la France trouve 65 p. 100 de son approvisionnement. Il lui demande donc : 1° de bien vouloir préciser les grandes lignes de la politique énergétique qu'il entend définir pour notre pays dans la décennie prochaine ; 2° de connaître la situation des négociations en cours a Vienne avec l'organisation des pays exportateurs de pétrole ; 3° d'exposer les résultats de la réunion du conseil des ministres à Bruxelles consacrée à l'énergie. Il lui demande si le moment ne serait pas venu de définir une politique européenne de l'énergie face à celle qui a été exposée par le Président Nixon. Dans cet esprit, il demande si des mesures ne sont pas à prendre pour prévoir un accès plus large de la France au marché de l'uranium enrichi et pour activer la réalisation de l'usine d'enrichissement dans le cadre européen afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard des approvisionnements pétroliers [26 avril 1973] (n° 19). — Discussion [5 juin 1973] (p. 521 à 544).

M. Jean-François Pintat expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'une circulaire de ses services en date du 14 septembre dernier vient d'apporter un coup de frein brutal aux expériences d'enseignement précoce des langues vivantes et de bilinguisme dès l'école maternelle qui étaient poursuivies depuis quelques années. L'abandon de cette méthode pédagogique, qui avait connu un vif succès, étant de nature à annihiler les efforts accomplis en vue de promouvoir l'enseignement des langues vivantes en France et par conséquent particulièrement regrettable, il lui demande s'il n'envisagerait pas de reconsidérer le problème dès lors que la modicité des crédits nécessaires à la poursuite de l'expérience en cause paraît sans commune mesure avec le bénéfice que sont susceptibles d'en retirer les jeunes Français et également le rayonnement culturel de la France à l'étranger [11 octobre 1973] (n° 75). — Discussion [30 octobre 1973] (p. 1517 à 1519).

M. Jean-François Pintat appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur la gravité que tend à revêtir le problème de l'approvisionnement en énergie de notre pays. La toute récente décision des pays de l'O. P. A. E. P. de réduire leur production de 5 p. 100 par mois, jusqu'à la fin de l'actuel conflit du Proche-Orient, est en effet particulièrement inquiétante à cet égard. Ainsi, M. le directeur des carburants vient-il de parler d'une hausse de 20 p. 100 sur le prix du fuel domestique et de 40 p. 100 sur celui du fuel industriel, dont les conséquences pour l'économie française peuvent être très graves. Indépendamment du fait qu'on signale déjà des cessations d'approvisionnements par certains grossistes aux détaillants, les hausses prévues vont constituer un facteur non négligeable de relance de l'inflation. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour élaborer et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, une doctrine, française à défaut d'européenne, permettant d'assurer non seulement la sécurité de nos approviisonnements en produits pétroliers, mais aussi de promouvoir une politique de développement des autres sources d'énergie [23 octobre 1973] (n° 77). — Discussion [13 novembre 1973] (p. 1620 à 1629).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 19 relative à la **politique en matière d'énergie** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 531 à 533). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [25 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1487). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 75 relative à l'**enseignement des langues vivantes à l'école maternelle** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1517, 1518, 1519). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1397** (*cf. supra*) [30 octobre 1973] (p. 1524). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 77 relative aux **problèmes de l'énergie** (cf. *supra*) [13 novembre 1973] (p. 1620 à 1623). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur une analyse générale de la situation de l'aéronautique française tant sur le plan intérieur que face à la concurrence étrangère (p. 2112, 2113). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen des dispositions concernant les ports maritimes. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'amélioration constatée dans l'ensemble du trafic de nos grands ports dont l'équipement sera achevé dans le cadre du VII[e] Plan, sur la politique des armateurs axée de plus en plus sur l'accueil des gros transports, en particulier des pétroliers, sur les problèmes de personnels (formation des dockers, salaires, pilotes), sur la tarification du fret (p. 2368 à 2370). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de favoriser le plus possible une Europe économique et douanière effective dans tous les domaines, sur l'intérêt de la recherche technique du pétrole *off shore* à grande profondeur ; sur les difficultés du marché du fuel domestique, sur la production d'électricité grâce à l'énergie hydraulique (p. 2686, 2687). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à conférer l'appellation « Saint-Emilion » à des crus ayant actuellement l'appellation « Sables Saint-Emilion »** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3128).

PINTON (M. AUGUSTE) [Rhône].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel 15 A : observation sur les conditions dans lesquelles un notaire peut accorder délégation de sa signature (p. 324). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 487, 488). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **modifiant certaines dispositions du code du service national** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1066, 1067). — Discussion des articles. — Son rappel au règlement (p. 1072, 1073). — Après l'art. 5 : *deux amendements de M. Pierre Giraud tendant tous les deux à insérer un article additionnel qui vise à modifier respectivement les articles* L. 48 *et* L. 50 *du code du service national ayant trait aux objecteurs de conscience* (p. 1075, 1076) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1079). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adoptée par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : explication de vote (p. 1430, 1431). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : explication de vote (p. 1597, 1598) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 1598). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion

des articles. — Art. 23 : observations sur la teneur de l'article, relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1721, 1722). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [4 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur les dépenses supportées par les communes pour le financement de la construction d'H. L. M. (p. 2389, 2390). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 42 : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui soustrairait au paiement de la taxe à la valeur ajoutée les subventions accordées par les municipalités à leurs régies de transport* (p. 2773 ; 2774). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung, **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : soutient *l'amendement de M. Henri Caillavet tendant, à la fin de l'article, à ajouter la phrase suivante : « Cette liste* [de présentateurs] *est rendue publique.* » (p. 3080 ; 3081).

PIOT (M. JACQUES) [Yonne].

Elu député à l'Assemblée nationale le 11 mars 1973.

PLOUX (Mme SUZANNE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Roger Delagnes relative à la **construction du collège d'enseignement technique féminin d'Arles** [5 juin 1973] (p. 511, 512). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaires** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le **projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1118). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les moyens mis en œuvre pour réaliser la préscolarisation en zone rurale dans les meilleures conditions possibles ; sur la construction des écoles maternelles ; sur la scolarisation délicate des handicapés intellectuels et physiques ; sur le problème de la médecine scolaire et sur celui de l'action sociale en faveur du personnel de l'éducation nationale (p. 2462, 2463) ; répond aux orateurs qui ont parlé de la préscolarisation et de l'enseignement spécial (p. 2485) ; répond à M. Robert Schwint (*ibid.*).

POHER (M. ALAIN) [Val-de-Marne].

Président du Sénat [réélu le 2 octobre 1971].

En cette qualité, préside la séance du 2 avril 1973 et déclare ouverte la deuxième session ordinaire du Sénat pour 1972-1973. — Préside la séance du 3 avril 1973. — Donne lecture au Sénat du texte du message adressé au Parlement par M. Georges Pompidou, Président de la République (p. 147 à 149). — Préside la séance du 10 avril 1973 ; la séance du 12 avril 1973. — Prononce l'**éloge funèbre de M. André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime** (p. 178, 179). — Préside la séance du 17 mai 1973 ; la séance du 5 juin 1973 ; la séance du 12 juin 1973 ; la séance du 19 juin 1973 ; la séance du 20 juin 1973. — Rend hommage au Président du Conseil économique et social et aux travaux de cette Assemblée (p. 829). — Préside la séance du 27 juin 1973 ; la séance du 30 juin 1973. — Son allocution, à l'occasion de la clôture de la seconde session ordinaire du Sénat pour 1972-1973, au cours de laquelle, après avoir fait état de la brièveté de la session due au renouvellement de l'Assemblée nationale et à la constitution du nouveau Gouvernement, il se félicite, d'une part, de la nouvelle forme de contrôle de l'exécutif en raison du dépôt et de la discussion de nombreuses questions orales, d'autre part, de la procédure utilisée pour la première fois en séance publique qui a consisté à accueillir un rapporteur du Conseil économique et social (p. 1129 à 1131). — Préside la séance du 2 octobre 1973 et déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat de 1973-1974. — Préside la séance du 9 octobre 1973. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Georges Bonnet, sénateur de la Lozère** (p. 1331, 1332), de **M. Paul Pauly, sénateur de la Creuse** (p. 1332), **de M. Emile Dubois, sénateur du Nord** (p. 1333) **et de M. Aimé Bergeal, sénateur des Yvelines** (p. 1333, 1334). — Préside la séance du 16 octobre 1973. — Souhaite la bienvenue à une délégation de membres de la Chambre des conseillers du Japon (p. 1389). — Préside la séance du 18 octobre 1973 ; la séance du 8 novembre 1973 ; la séance du 22 novembre 1973 ; la séance du 26 novembre 1973. — Salue la présence de l'amiral Cabanier, Grand Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur (p. 2016). — Préside la séance du 27 novembre 1973. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Pierre Maille, sénateur de la Somme** (p. 2057). — Préside la séance du 30 novembre 1973 ; la séance du 4 décembre 1973 ; la séance du 7 décembre 1973 ; la séance du 8 décembre 1973 ; la séance du 10 décembre 1973. — Associe le Sénat à la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (p. 2652). — Préside la séance du 11 décembre 1973 ; la séance du 12 décembre 1973 ; la séance du 14 décembre 1973 ; la séance du 17 décembre 1973 ; la séance du 18 décembre 1973. — Répond aux observations de M. Pierre Giraud sur les propositions de la conférence des présidents (p. 3024 ; 3025). — Préside la séance du 20 décembre 1973. — Prononce l'**éloge funèbre de M. Maurice Sambron, sénateur de la Loire-Atlantique** (p. 3123). — Remercie M. Pierre Messmer, Premier ministre, venu assister aux travaux de la Haute Assemblée (p. 3124). — Son allocution de clôture de la session au cours de laquelle il fait état des résultats positifs obtenus par le Sénat, des qualités précieuses de lucidité, de clairvoyance et de courage dont ont fait preuve les membres de la Haute Assemblée et de son désir de voir le Parlement réuni en session extraordinaire chaque fois que les circonstances exigeront de prendre des initiatives nouvelles (p. 3150 à 3152). — Prononce la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1973-1974 [20 décembre 1973] (p. 3154).

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1974 [12 décembre 1973].

POIGNANT (M. FERNAND) [Sarthe].

Est nommé membre de la commisison de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur les conditions d'application de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions (p 2439, 2440).

PONCELET (M. CHRISTIAN), **secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'hébergement collectif** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 234, 235). — Discussion des articles. — Après l'art. 8 : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article additionnel prévoyant des dispositions visant à assurer la protection sociale des travailleurs immigrés* (p. 236, 237). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 242, 243). — Discussion des articles — Art. 1er : *amendement de M. André Armengaud tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour le septième alinéa de l'*article 29 k *du livre Ier du code du travail relatif à la définition du représentant* (p. 244) ; Art. 2 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du début du texte présenté pour compléter l'*article 29 o *du livre Ier du code du travail relatif à l'indemnité de clientèle susceptible d'être versée au représentant cessant son activité* (p. 247). — Répond à la question orale de M. Jacques Duclos relative au **statut des travailleurs immigrés** [3 mai 1973] (p. 261, 262, 263). — Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative aux **conditions de vie familiale et de vie professionnelle des femmes** (paragraphe 3° de la question) [22 mai 1973] (p. 409) ; à la question orale de M. Jean Cluzel relative à la **situation des veuves non salariées privées d'emploi** (p. 410) ; au nom de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, à la question orale de M. René Jager relative à la **fixation du prix du lait en fonction de sa composition et de sa qualité** (p. 411). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'hébergement collectif** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 734, 735). — Discussion des articles. — Art. 6 *bis : amendement de M. Charles Cathala tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « Les obligations matérielles et financières pouvant en découler* [du relogement de l'occupant ou des occupants du local fermé par décision préfectorale] *seront à la charge de*

l'auteur de la déclaration. » (p. 735, 736). — *S'associe à* l'hommage rendu à M. Emile Roche, Président du Conseil économique et social, venu assister aux débats du Sénat [20 juin 1973] (p. 829). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. Discussion générale (p. 836 à 839, 841, 842). — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric ayant pour objet de prévoir que les règles de l'*article 24 d *du livre I*er *du code du travail relatives au délai-congé sont également applicables à défaut d'une loi plus favorable* (p. 844) ; *amendement de M. André Méric tendant à supprimer, à la fin du premier alinéa du texte présenté pour l'*article 24 g *du livre I*er *du code du travail, la référence à l'article* 24 *l et à ajouter la référence à l'article* 24 *s et à ajouter la référence à l'article* 24 *s* (ibid.) ; *amendement de M. André Méric tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour ce même* article 24 g *par un seul alinéa relatif aux conséquences de l'inobservation du délai-congé* (ibid.) ; *amendement de M. André Méric au texte présenté pour l'*article 24 h *du livre I*er *du code du travail, tendant à fixer à « un an », au lieu de « deux ans », l'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnité de licenciement* (p. 845) ; *amendement d'ordre technique de M. André Méric au début du texte présenté par l'*article 24 i *du livre I*er *du code du travail* (p. 846) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 m *du livre I*er *du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 846, 847, 849) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 o *du livre I*er *du code du travail relatif à la notification par écrit des causes du licenciement* (p. 850) ; *amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 p *du livre I*er *du code du travail qui laisserait à l'employeur le soin de faire la preuve du caractère réel et sérieux des motifs de licenciement et au juge le soin d'apprécier le bien-fondé dudit licenciement ; son amendement tendant au contraire à laisser au juge le soin de faire cette preuve* (p. 852) ; *sous-amendement de M. Jean-Marie Girault (à l'amendement de M. André Méric) tendant à stipuler que le juge forme « souverainement » sa conviction au vu des éléments fournis par les parties* (p. 854) ; *amendement de M. André Méric tendant à remplacer par deux alinéas le premier alinéa de l'*article 24 q *du livre I*er *du code du travail qui traite de la sanction du licenciement abusif* (p. 854, 855) ; *amendements de M. Pierre Brun et de M. André Armengaud, soutenus au nom de ce dernier, par M. Jean-Marie Girault, tendant à supprimer le dernier alinéa de ce même* article 24 q *qui fait obligation à l'employeur de rembourser les sommes versées par les différents organismes qui ont été amenés à indemniser le salarié qui se trouve privé d'emploi* (p. 855) ; répond aux observations de M. Jean Cauchon sur le texte présenté pour l'*article 24 r du* livre I*er* du code du travail (p. 856) ; *amendement de M. André Méric tendant, dans le texte présenté pour l'*article 24 s *du livre I*er *du code du travail, à réduire de « deux ans » à « un an » le délai pour bénéficier de la procédure envisagée par le présent article* (ibid.) ; *amendement de M. André Méric tendant à compléter le texte présenté pour ce même* article 24 s *par l'alinéa suivant : « Les salariés visés à l'alinéa précédent peuvent prétendre, en cas de licenciement abusif, à une indemnité calculée en fonction du préjudice subi. »* (ibid.) ; Après l'art. 9 : *amendement de M. André Méric tendant à insérer un article additionnel qui permettrait de faire bénéficer des nouvelles dispositions les agents non titulaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics* (p. 856, 857) ; *amendement de M. Joseph Yvon tendant à insérer un article additionnel qui rendrait applicables les dispositions de la présente loi aux salariés qui, appartenant à des entreprises françaises, ont été mis par celles-ci à la disposition de leurs filiales étrangères* (p. 858, 859). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la répression des trafics de main-d'œuvre** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 995 à 998). — Discussion des articles. — Après l'article 1er : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « La loi du 3 janvier 1972 sur les entreprises de travail temporaire est abrogée. L'agence nationale pour l'emploi est seule habilitée pour le placement des travailleurs à la recherche d'un emploi. »* (p. 998, 999) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le début du premier alinéa de l'article* 33 *de la loi n° 72-1 du 3 janvier 1972 est modifié comme suit : Toute infraction aux dispositions des articles premier,* 32, 37, *premier alinéa,* 39, *deuxième alinéa, est punie... »* ; Art. 2 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'*article 37 *de la loi n° 72-1 du 3 janvier 1972 sur le travail temporaire : « Toute opération à but lucratif ayant pour objet le prêt de main-d'œuvre est interdite dès lors qu'elle n'est pas effectuée dans le cadre de la présente loi, à moins que le prêt de main-d'œuvre n'accompagne une prestation de service effective. »* (p. 1000). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [28 juin 1973]. Discussion générale (p. 1055). — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. André Méric tendant à reprendre la modification, adoptée par le Sénat en première lecture, au texte présenté pour l'article* 24 h *du code du travail* (p. 1056) ; *amendement de M. André Méric tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat en première lecture, du texte présenté pour l'*article 24 p *du code du travail relatif au renversement de la charge de la preuve* (p. 1057, 1058) ; *amendement de M. André Méric tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat en première lecture, du texte présenté pour l'*article 24 s *du code du travail relatif aux sanctions applicables en cas de licenciement abusif* (p. 1060). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 73-4 du 2 janvier 1973 relative au code du travail** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1099). — Discussion des articles. — Art. 9 : s'associe aux observations présentées par M. Robert Schwint sur cet article relatif au rôle des inspecteurs du travail et de la main-dœuvre (p. 1101). — Répond à la question orale de M. Guy Schmaus ayant trait aux licenciements de personnel dans une entreprise d'ascenseurs [30 octobre 1973] (p. 1525, 1526 ; 1527) ; à la question orale de M. Fernand Chatelain ayant trait à des **conflits du travail à Laval** (p. 1527 ; 1528). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, sur le problème de l'amélioration des conditions de travail, sur les premiers résultats de la mise en place de la mensualisation des salaires (p. 2306 à 2308). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2819 ; 2823 à 2825 ; 2826, 2827). — Discussion des articles. — Art. 1er : *premier amendement de M. Etienne Dailly, tendant, avant l'article* 1er, *à insérer l'intitulé suivant : « Titre* I*er. — Augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés. » ; deuxième amendement de M. Etienne Dailly tendant à remplacer le texte de l'article* 1er *par les dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi n°* 66-537 *du* 24 *juillet* 1966 *sur les sociétés commerciales, après l'article* 208-8, *une rubrique* b) *ainsi intitulée : « b) Emission et achat en bourse d'actions réservées aux salariés » ; troisième amendement de M. Etienne Dailly tendant, avant l'article* 2, *à supprimer l'intitulé, objet du premier amendement* (p. 2828 ; 2829) ; Art. 2 : *amendement de M Etienne Dailly tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « [les sociétés] ... qui sont admises aux négociations du marché hors cote... », à insérer les mots : « et font, sur ce marché, l'objet de transactions d'une importance et d'une fréquence qui seront fixées par décret... »* (p. 2830) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Les salariés peuvent souscrire individuellement à l'augmentation de capital. L'augmentation de capital, si la faculté en a été expressément prévue par l'assemblée générale extraordinaire, peut toutefois être souscrite par le fonds commun de placement qui est titulaire... »* (p. 2830, 2831) ; *amendement rectifié de M. Etienne amendement de M. Etienne Dailly, au quatrième alinéa de ce même article : « L'assemblée générale extraordinaire fixe, sur le rapport du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, et sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, le montant maximum de l'augmentation de capital et le prix de souscription des actions qui ne peut être inférieur de plus de* 10 *p.* 100 *à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse du mois précédant le jour de la décision. »* (p. 2832) ; *amendement de M. Etienne Dailly, en quatrième alinéa de ce même article, tendant à limiter au tiers du capital social le montant maximum de l'augmentation de capital réservée aux salariés* (p. 2832 ; 2833) ; Art. 3 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une rédaction modulée du paragraphe 1° de cet article qui stipule que l'assemblée générale extraordinaire fixe : « 1° Les conditions d'ancienneté, à l'exclusion de toute autre condition, qui seront exigées des salariés pour bénéficier de l'émission, la durée de présence dans la société ne pouvant toutefois excéder un maximum fixé par décret ; »* (p. 2834, 2835) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer le paragraphe 4° de cet article qui donne pouvoir à l'assemblée générale extraordinaire de fixer le prix de souscription des actions* (p. 2835, 2836) ; Art. 4 : *amendement de*

M. Etienne Dailly tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer le caractère individuel ou collectif des demandes de souscription sur lesquelles porte la réduction (p 2836) ; Art. 7 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui énumère les cas dans lesquels les salariés pourront, sur leur demande, obtenir la résiliation ou la réduction de leurs engagements* (p. 2837, 2838) ; Art. 8 : *son amendement et les deux amendements de M. Etienne Dailly tendant à proposer une rédaction modulée de cet article qui vise à préciser, par référence aux articles précédents, les cas dans lesquels, par exception, les actions ou les droits de souscription peuvent être négociés, transférés ou convertis en titres au porteur avant l'expiration d'un délai de cinq ans* (p. 2838) ; Art. 13 *bis : amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer cet article ainsi que l'intitulé qui le précède et qui est rédigé comme suit : « Titre Ier bis. — Emission d'obligations convertibles en actions réservées aux salariés. »* (p. 2840) ; Art. 19 : *amendements de M. Etienne Dailly et de M. André Rabineau tendant tous les deux à préciser que le montant des prélèvements opérés sur les salaires est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite annuelle, non de 3.000 francs, mais « d'une somme égale au huitième du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. »* (p. 2842, 2843) ; Art. 22 *bis : amendement de coordination après codification de M. Etienne Dailly tendant à supprimer cet article* (cf. *supra*, art. 3 et 14) (p. 2844) ; Art. 22 *ter : amendement rectifié de M. Etienne Dailly tendant à remplacer les dispositions de cet article par les dispositions suivantes : « Il est ajouté, après l'alinéa premier de l'article* 142 *de la loi précitée du* 24 *juillet* 1966, *l'alinéa suivant : « Toutefois, les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux salariés de la société détenteurs d'actions nominatives souscrites en application des dispositions des articles* 208-9 *et suivants ou membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement ayant souscrit des titres en application des mêmes dispositions. »* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'**amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2855 à 2857, 2861, 2862). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Pierre Brun tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article qui énumère les domaines pour lesquels le comité d'entreprise est obligatoirement consulté* (p. 2863) ; *amendement de M. Jean Cauchon tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « La commission spéciale est présidée par un membre élu du comité d'entreprise. »* (p. 2864) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à supprimer de la première phrase du cinquième alinéa de cet article la référence aux actions demandées par la commission spéciale* (p. 2865) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à supprimer les mots : « ..., en cas d'empêchement, ... » dans le début du premier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Le temps passé par les membres titulaires ou, en cas d'empêchement, par leurs suppléants,... »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cauchon tendant à supprimer les mots : « dans les limites d'une durée fixée par convention collective ou en accord avec le chef d'entreprise ou d'établissement en fonction des nécessités », dans la première phrase du premier alinéa de cet article ainsi rédigée : « Le temps passé par les membres titulaires ou, en cas d'empêchement, par leurs suppléants, aux séances de la commission prévue à l'article premier est payé comme temps de travail, dans les limites d'une durée fixée par convention collective ou en accord avec le chef d'entreprise ou d'établissement en fonction des nécessités. »* (p. 2866) ; Art. 7 : *amendement de M. Jacques Henriet tendant à ajouter à cet article un alinéa qui donnerait également pour mission à l'agence pour l'amélioration des conditions de travail de rechercher les causes des accidents du travail et d'informer sur les méfaits de l'alcoolisme* (p. 2867, 2868) ; *amendement de M. Marcel Souquet reprenant en partie l'amendement de M. Jacques Henriet ci-dessus qui a été retiré par son auteur* (p. 2868) ; Art. 8 : *amendement de M. Jean Cauchon, à la fin du quatrième alinéa de cet article, tendant à préciser que, parmi les personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration de l'agence susvisée, devaient se trouver « un représentant de chacune des commissions chargées des affaires sociales au Parlement, ainsi qu'un représentant de la section chargée des affaires sociales au Conseil économique et social. »* (p. 2869) ; *amendement de M. Pierre Brun, à la fin du dernier alinéa de cet article, tendant à préciser que le président du conseil d'administration de l'agence susvisée est assisté d'un directeur « qui est nommé par décret pris sur proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la population. »* (p. 2870) ; Art. 11 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à supprimer de cet article la limitation de la protection accordée aux comités des entreprises de plus de* 300 *salariés* (ibid.) ; Art. 12 : *amendement de M. Maurice Blin, au premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L.* 233-5 *du code du travail, tendant à interdire également l'importation de machines ou appareils ne comportant pas les dispositifs de protection en vigueur en France* (p. 2872) ; *amendement de M. Pierre Brun, soutenu par M. Georges Marie-Anne, au deuxième alinéa du même texte modificatif, tendant à préciser que l'interdiction visée au premier alinéa ne concerne que la seule sécurité des travailleurs* (ibid.) ; Art. 14 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à modifier la rédaction de la fin de cet article de manière à subordonner l'introduction d'horaires individualisés à l'absence de désaccord des représentants du personnel et à l'information de l'inspection du travail* (p. 2873, 2874) ; Art. 15 : *amendement de M. Jean Cauchon tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article relatif à l'aménagement par l'employeur d'horaires de travail réduits : « En cas de désaccord, le chef d'entreprise, le comité d'entreprise ou, s'il n'en existe pas, les délégués du personnel, peuvent solliciter l'arbitrage de l'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre ou du fonctionnaire chargé de l'inspection du travail dans l'entreprise concernée. »* (p. 2875) ; *amendement de MM. André Méric et Jacques Henriet tendant à compléter* in fine *le dernier alinéa de cet article par une disposition qui rendrait « de droit pour les salariées mères de un ou plusieurs enfants de moins de trois ans » l'autorisation donnée par l'inspection du travail pour l'application des horaires litigieux dans les entreprises* (p. 2875, 2876) ; Art. 17 : *amendement de M. Hector Viron tendant à supprimer cet article relatif aux effets de l'application des horaires réduits sur le versement des cotisations de sécurité sociale* (p. 2876, 2877). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à modifier l'article L. 751-8 du code du travail sur la rémunération des voyageurs, représentants et placiers en cas de cessation de service** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2878, 2879). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **portant modifications de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprise** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2880, 2881). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Rabineau tendant à compléter le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 1er *de l'ordonnance n°* 59-126 *du* 7 *janvier* 1959 *par une disposition prévoyant que l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise peut être assuré par un contrat passé également en vertu « d'un accord national, professionnel ou interprofessionnel »* (p. 2882) ; Art. 8 : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Jean Cauchon, tendant à compléter* in fine *le texte modificatif présenté pour le dernier alinéa de l'article 11 de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 par une disposition qui permettrait à l'inspecteur du travail d'être juge d'apprécier les véritables responsables de la non-signature d'un accord de participation* (p. 2883) ; *amendement de M. André Rabineau tendant à compléter le même texte modificatif par la phrase suivante : « Toutefois, l'application de cette mesure* [non-constitution de provision pour investissements en cas de non-signature de l'accord de participation] *sera suspendue pendant un délai de deux ans à compter d'une création ou d'une fusion d'entreprises. »* (p. 2883, 2884) ; Art. 11 : *amendement de M. André Rabineau tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article 7 de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 : « Art. 7. — Les sommes versées annuellement par l'entreprise ne doivent pas dépasser un montant fixé par décret. »* (p. 2884). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3094) ; dans la discussion générale des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** (urgence déclarée) (p. 3096) ; dans la discussion générale des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** (urgence déclarée) (p. 3098).

PONIATOWSKI (M. MICHEL), **ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à préciser la situation des**

sous-agents d'assurances au regard de la sécurité sociale [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 228). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. René Touzet et sous-amendement de M. Etienne Dailly au texte présenté pour le 2° de l'article L 242 du code de la sécurité sociale visant à étendre le champ d'application de la loi aux « mandataires des sociétés d'assurances qui ont tiré des opérations d'assurances plus de la moitié de leurs ressources au cours de l'année précédente »* (p. 229). — Répond à la question orale de M. Jean Cluzel relative aux **conditions de vie familiale et de vie professionnelle des femmes** (paragraphes 1°, 2° et 4° de la question) [22 mai 1973] (p. 408, 409). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction de crèches** [29 mai 1973] (p. 470, 471, 474, 475). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **situation financière de la mutuelle nationale des étudiants de France (M. N. E. F.)** [5 juin 1973] (p. 514, 515). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle de la régularisation des naissances et de l'éducation familiale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 884, 885). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à préciser dans le premier alinéa de cet article, que le conseil supérieur de l'information sexuelle est créé, non sous la tutelle du « Premier ministre », mais sous la tutelle du « ministre de la santé publique et de la sécurité sociale »* (p. 885) ; *amendement de M. Hector Viron, à la fin du deuxième alinéa de cet article, tendant à ajouter « des représentants des centrales syndicales, des organisations féminines et des organisations de jeunesse » dans la composition du conseil supérieur* (p. 886) ; *amendement de M. Robert Schwint relatif à la représentation du Gouvernement au sein du conseil supérieur, énumérée au début du troisième alinéa de cet article* (p. 887) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Au sein du conseil, la représentation féminine doit être au moins égale à un tiers. »* (ibid.) ; répond à l'observation *in fine* de M. Robert Schwint (*ibid.*) ; Art. 3 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet de définir les missions du conseil supérieur et son sous-amendement tendant, dans le premier alinéa de l'amendement ci-dessus ainsi rédigé : « Le conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familale assure la liaison entre les associations et organismes qui y sont représentés, dont il soutient et coordonne les actions dans le respect des convictions de chacun. », à supprimer les mots : « qui y sont représentés »* (p. 888) ; le rectifie *en remplaçant les mots : « qui y sont représentés », par les mots : « qui y sont intéressés »* (ibid.) ; *son sous-amendement aux deuxième et quatrième alinéas du même amendement tendant à ce que le conseil supérieur se préoccupe également des problèmes relatifs à l'adoption et favorise aussi l'information des jeunes sur les problèmes de l'éducation familiale, sexuelle et de la régulation des naissances* (p. 888, 889) ; *sous-amendement de M. Jacques Henriet tendant, après le quatrième alinéa du même amendement de M. Robert Schwint, à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que les partenaires sexuels soient informés des aspects physiologiques, moraux et juridiques de leurs responsabilités ; »* (p. 889) ; *sous-amendement de M. Jacques Henriet tendant également à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que l'information sexuelle ne soit pas motif à pornographie ni a contraception dangereuse ; »* (p. 889, 890). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann ayant trait aux **vacances et** aux **loisirs pour l'enfance** [26 juin 1973] (p. 945, 946) ; à la question orale de Mme Catherine Lagatu relative à la **situation des mères de famille non mariées** (p. 947) et à la question orale du même auteur ayant trait à l'**allocation d'aide sociale à l'enfance et** à l'**allocation d'orphelin** (p. 948). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Aubry concernant les **réalisations du VIe Plan en matière sanitaire** [26 juin 1973] (p. 953 à 956) ; sur la question orale de M. Jean Gravier relative à la **politique familiale** (p. 958, 959). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Jean Gravier et plusieurs de ses collègues **tendant à assurer aux veuves une meilleure protection sociale** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1366, 1367). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973] — Discussion générale (p. 1596). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Paul Guillard tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau visant à faire bénéficier des présentes dispositions les anciens combattants et les anciens prisonniers de guerre qui auraient fait procéder à la liquidation de leur pension de retraite antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 1597). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Observations générales préliminaires sur les articles 7, 7 *bis* et 13 à 15 *septies*, volet social du projet de loi (p. 1694, 1699). — Art. 7 : *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article ayant pour objet l'harmonisation progressive des régimes des artisans et commerçants avec le régime général de sécurité sociale* (p. 1697) ; *amendement de M. Robert Schwint tendant à supprimer le caractère « progressif » de cette harmonisation* (p. 1698) ; *amendements de M. Jacques Pelletier et de M. Marcel Lucotte tendant à compléter* in fine *cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation sera entièrement réalisée au terme du VIe Plan. », amendement de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne, et amendement de M. Jean Cluzel tendant à fixer l'échéance de cette harmonisation « au plus au 31 décembre 1977 »* (p. 1699) ; répond à l'observation de M. Jean Filippi (*ibid.*) ; répond à M. Hector Viron (*ibid.*) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Hector Viron, tendant à compléter cet article par quatre nouveaux alinéas relatifs aux régimes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie dont pourraient bénéficier les commerçants et artisans* (p. 1700) ; Art. 7 *bis : amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article relatif à la recherche d'un aménagement de l'assiette des charges sociales* (p. 1701) ; *amendement de M. Jean Francou tendant à une nouvelle rédaction, plus restrictive, de cet article* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à proposer une rédaction où les termes « différentes catégories d'entreprises » se substituent au mot « entreprise »* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Fortier, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cet objectif devra être atteint au plus tard le 31 décembre 1977. »* (p. 1702) ; Art. 13 : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 5 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966, à remplacer les mots : « ... remboursement des frais qu'il* [l'assuré] *aura engagés, ... », par les mots : « ... règlement des prestations... »* (ibid.) ; *amendement de M. Robert Schwint, au premier alinéa du même texte (deuxième alinéa de l'article), ayant pour objet de porter de « trois mois » à « six mois » le délai maximum pour le versement des cotisations en retard* (p. 1703) ; Article additionnel : *amendement de M. Robert Schwint tendant, après l'article 13, à insérer un article qui autoriserait un versement forfaitaire pour certains commerçants et artisans en retard de leurs cotisations* (ibid.) ; Art. 14 : oppose l'article 40 de la Constitution aux *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant tous les deux à remplacer, par un seul alinéa, les deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article 8-I de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 qui énumèrent les risques couverts par les prestations de base* (p. 1704) ; *amendement de M. Jean Mézard tendant, dans le même texte modificatif, à ajouter les « frais de cure thermale » dans les risques couverts par les prestations de base* (p. 1705) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, après le quatrième alinéa du même texte modificatif, à insérer un nouvel alinéa stipulant que les prestations de base comportent en outre la couverture des frais de transport « lorsque le bénéficiaire doit, sur avis médical, rejoindre son domicile par ambulance après avoir reçu des soins hospitaliers »* (ibid.) ; Art. 15 *bis : amendements de M. Jean-Pierre Blanchet, de M. Jean Filippi et de M. Roger Poudonson tendant tous les trois à supprimer cet article qu'il propose, par voie d'amendement, de rédiger comme suit : « L'article 11 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée est ainsi rédigé :* Art. 11. — *Les caisses mutuelles régionales visées à l'article 12 assurent le contrôle médical. A cet effet, elles peuvent, le cas échéant, passer convention avec un organisme de sécurité sociale. Les médecins conseils du contrôle médical sont régis par un statut fixé par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Haut Comité médical de la sécurité sociale. »* (p. 1706, 1707) ; Art. 15 *quater : amendement de M. Robert Schwint tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au calcul des cotisations versées par les assurés* (p. 1708) ; Art. 15 *quater*-1 : oppose l'article 40 de la Constitution aux *amendements de M. Octave Bajeux et de M. Jean-Pierre Blanchet visant à l'exonération progressive des cotisations versées par les assurés retraités et par leurs conjoints bénéficiaires d'une pension de réversion, dans le cadre de l'harmonisation des régimes de sécurité sociale* (p. 1709) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à faire bénéficier de l'exonération les retraités dont les revenus excèdent non pas « un montant fixé par décret », mais « une fois et demie le plafond prévu pour l'obtention de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité »* (ibid.) ; *amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à la revision annuelle du plafond de ressources* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant, avant l'article* 15 quinquies,

à insérer un article visant à la prise en compte des cotisations versées au cours des dix meilleures années pour le calcul de la pension de l'assuré (p. 1710) ; Art. 15 *sexies* : répond aux observations de M. André Armengaud (*ibid.*) ; répond aux observations de M. Michel Kauffmann (p. 1711) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de Robert Schwint et à celui de M. Hector Viron, soutenu par M. André Aubry, tendant à compléter le premier alinéa de cet article de telle sorte que le réajustement des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans ait pour objectif la retraite à soixante ans sur la base d'une pension égale à* 80 p. 100 *du salaire minimum de croissance* (p. 1711, 1712) ; *amendement de M. Roger Poudonson tendant à compléter la fin du même alinéa par une disposition stipulant que « leur revalorisation* [des prestations] *devra correspondre à l'augmentation du coût de la vie. »* (p. 1712) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Octave Bajeux et à celui de M. Hector Viron (soutenu par M. André Aubry)*, accepte l'*amendement de M. Marcel Fortier (soutenu par M. Paul Malassagne)* qui tendent *tous les trois à proposer une nouvelle rédaction, mais différente, du dernier alinéa fixant l'échéance du rajustement* (p. 1713) ; Art. 15 *septies : amendement de M. Robert Schwint tendant à supprimer, pour harmonisation, le mot « progressivement »* (p. 1714) ; *amendement de M. Jean-Pierre Blanchet tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition prévoyant que « les cotisations* [versées au titre des prestations familiales] *seront fixées en pourcentage des revenus professionnels des assurés. »* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Expose l'économie générale des articles 12 A et 12 (p. 1945 à 1947 ; 1948) ; Art. 12 A : *amendements de M. Hector Viron et de M. Robert Schwint tendant à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement, avant le 1er juin 1974, d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale et fixation, pour 1974, des modalités provisoires de cette compensation] (p. 1948) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une rédaction modulée de cet article* (p. 1948, 1949) ; *amendement de M. Hubert d'Andigné tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Cette compensation sera progressive pour être totale au 1er janvier 1978. A cette date, au sein des différents régimes de base, sera institué dans les trois branches — assurances maladie, vieillesse et prestations familiales — un système de protection sociale minimum applicable à tous les Français. »* (p. 1949) ; *amendement de M. Lucien Grand, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer l'alinéa suivant : « Dans le cadre des réformes prévues à l'alinéa précédent, un aménagement de l'assiette des charges sociales assumées par les entreprises sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation. »* (p. 1950) ; *amendement de M. Lucien Grand, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant à supprimer les paragraphes* II à VI *de cet article qui concernent les mesures envisagées pour* 1974 (ibid.) ; Art. 12 : retire cet article (p. 1951). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour objet de définir les principes et les grandes orientations de la politique sanitaire et sociale du Gouvernement dans les directions suivantes : le renforcement de la prévention sanitaire et sociale (vaccinations, médecine périnatale, protection maternelle et infantile, création de crèches, humanisation des hôpitaux, etc.) ; la réduction systématique des retards et des zones d'ombre (aide aux personnes âgées, renforcement de la recherche médicale, adaptation des équipements et amélioration de la situation des personnels hospitaliers ; mise en œuvre de la solidarité entre les régimes de sécurité sociale sur la base d'un minimum social garanti) (p. 2310 à 2315) ; répond à M. Marcel Souquet (p. 2328) ; répond à Mme Marie-Thérèse Goutmann (p. 2331) ; répond à M. Pierre Barbier (p. 2333) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2344 à 2346). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : répond aux observations de M. Etienne Dailly (p. 2347) et de M. Charles Cathala (p. 2348). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu concernant les **prestations familiales** [18 décembre 1973] (p. 3020 à 3022) ; à la question orale de Mme Catherine Lagatu concernant l'**établissement d'accueil des jeunes mères d'âge scolaire** (p. 3022, 3023). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Souquet ayant pour objet la transfusion sanguine [18 décembre 1973] (p. 3034 à 3036). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à l'étendue de l'action récursoire des caisses de sécurité sociale en cas d'accident occasionné à un assuré social par un tiers** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3149).

POUDONSON (M. ROGER) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels nos 1, 3, 4 et 5 [25 octobre 1973] (n° 29).

Proposition de résolution tendant à modifier l'article 11 du règlement du Sénat, relatif aux commissions d'enquête ou de contrôle [13 novembre 1973] (n° 36).

Questions orales :

M. Roger Poudonson demande à *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui faire connaître les dispositions prises dans le cadre de la convention (n° 1) qui vient d'être signée pour la réalisation du tunnel sous la Manche [24 octobre 1972] (n° 1289). — Réponse [25 avril 1973] (p. 196 à 198).

M. Roger Poudonson demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures le Gouvernement compte prendre ou proposer au vote du Parlement, pour aménager la législation et la réglementation actuellement en vigueur concernant les sapeurs-pompiers, et leur donner l'organisation et les moyens financiers et techniques leur permettant de faire face à leurs missions [25 avril 1973] (n° 1322). — Réponse [22 mai 1973] (p. 405, 406).

Questions orales avec débat :

M. Roger Poudonson demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir exposer la politique agricole que le Gouvernement compte suivre, compte tenu des récentes décisions intervenues au niveau européen [3 mai 1973] (n° 21). — Discussion [26 juin 1973] (p. 918 à 936).

M. Roger Poudonson demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer la politique du Gouvernement en ce qui concerne la lutte contre l'inflation et la hausse des prix, et les mesures nouvelles qu'il compte prendre ou proposer au Parlement pour améliorer le pouvoir d'achat, en particulier des catégories sociales les plus défavorisées : personnes âgées, handicapés, familles nombreuses, etc. [12 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973] (n° 68).

M. Roger Poudonson demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement envisage pour adapter sur un certain nombre de points l'actuel VIe Plan de développement économique et social et assurer sa totale exécution. Il lui demande en particulier quelles mesures il compte prendre pour garantir les objectifs de croissance et de développement par une politique plus stricte en ce qui concerne la hausse des prix et le développement de l'inflation. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour que les objectifs prévus concernant les équipements publics, l'amélioration du cadre de vie et la politique sociale notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés soient atteints, compte tenu, pour le dernier point, de la dégradation du pouvoir d'achat des catégories sociales concernées [11 octobre 1973] (n° 76).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1322** (*cf. supra*) [22 mai 1973] (p. 405, 406). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 21 relative à la **politique agricole** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 918 à 921). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explication de vote (p. 1431). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels nos 1, 3, 4 et 5** [30 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1537 à 1540). — Discussion de l'article unique. — Observations sur la présentation du texte de la Convention (p. 1549). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean-François Pintat et de M. Léandre Létoquart relatives aux **problèmes de l'énergie** [13 novembre 1973] (p. 1624, 1625). — Intervient dans la suite de la discussion, du **projet**

de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 15 *bis* : *son amendement tendant à supprimer cet article ayant pour objet de transférer sur la caisse nationale d'assurance maladie les attributions actuellement dévolues aux caisses mutuelles régionales en matière de contrôle médical* (p. 1706) ; Art. 15 *sexies* : *son amendement tendant à compléter la fin du premier alinéa de cet article par le membre de phrase suivant* : « *leur revalorisation* [des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans] *devra correspondre à l'augmentation du coût de la vie.* » (p. 1712) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 19 : *son amendement tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et leurs assemblées permanentes peuvent contracter des emprunts auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.* » (p. 1719) ; Art. 23 : soutient l'*amendement de M. Jean Collery* tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1727). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 25 : *transforme son amendement en un sous-amendement, à l'amendement de M. Jean Cluzel à cet article* [composition de la commission nationale d'urbanisme commercial], *tendant à substituer les élus locaux aux parlementaires et les représentants des consommateurs aux membres désignés par les associations les plus représentatives* (p. 1753) ; le retire (p. 1754). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann concernant les **foyers de jeunes travailleurs** [20 novembre 1973] (p. 1788, 1789, 1790). — Suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Art. 43 : dépose un amendement, soutenu par M. Raoul Vadepied, à la deuxième phrase de cet article (p. 1810). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Francou, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés* (p. 1835) ; *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à stipuler que ce rapprochement sera poursuivi « chaque année pour parvenir en 1978 à une égalité totale et permanente.* » (p. 1836) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Raoul Vadepied, tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article et un second amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de ce même alinéa* (p. 1840) ; Après l'article 5 : dépose *un amendement, soutenu par M. Raoul Vadepied, tendant à insérer un article 5* bis A (p. 1844) ; Après l'art. 6 *bis* : dépose *un amendement, soutenu par M. Raoul Vadepied, tendant à insérer un article additionnel* (p. 1852) ; Article additionnel : dépose *un amendement, soutenu par M. Pierre Schiélé, à la fin du projet de loi* (p. 1871). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'intérêt pour le pays de voir le Gouvernement orienter ses efforts pour une politique de la famille et des diverses catégories sociales et pour remédier à l'inégalité entre les développements régionaux (p. 2342 à 2344). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2792, 2793). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Octave Bajeux, à l'article* 43 du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** (deuxième lecture) [14 décembre 1973] (p. 2948). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3080, 3081).

POUJADE (M. ROBERT), **ministre de la protection de la nature et de l'environnement** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Jean Colin relative au **captage de rivières dans le département de l'Essonne** [25 avril 1973] (p. 202, 203). — Répond à la question orale de M. André Méric concernant la **poudrerie nationale de Toulouse** [26 juin 1973] (p. 941) ; à la question orale de M. Jean Collery ayant trait à la **pollution provoquée par les activités pétrolières** (p. 942 à 944). — Intervient dans la discussion de la proposition de loi de M. Michel Chauty **tendant à interdire la vente des produits de la pêche effectuée par les pêcheurs de plaisance ou les pêcheurs amateurs dans la zone des eaux mixtes du domaine fluvial** [20 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1796, 1797). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant eu pour but d'analyser les trois aspects principaux de la politique que le Gouvernement entend mener dans le domaine de protection de la nature et de l'environnement, l'aspect économique, l'aspect écologique, l'aspect socio-culturel (p. 2515 à 2520) ; répond aux observations des différents orateurs (p. 2525 à 2527) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (p. 2528). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à M. Michel Kauffmann (*ibid.*).

PRETRE (M. HENRI) [Haute-Saône].

PROST (M. PIERRE) [Essonne].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Légion d'honneur. — Ordre de la Libération) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 34).

Rapport spécial (Monnaies et médailles) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 35).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget annexe des MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'augmentation de ce budget due à l'évolution des prix et au développement du volume du programme de frappe des monnaies (création de deux nouvelles pièces dont une de 20 francs en argent) ; sur les problèmes de personnels ; sur la visite de l'usine de Pessac en fonctionnement depuis le début du mois de septembre (p. 2044, 2045). — Examen des crédits. — Art. 24 (mesures nouvelles). — II. — Crédits : *son amendement tendant à en réduire le montant de* 4.900 *francs* (p. 2046).

R

RABINEAU (M. ANDRÉ) [Allier].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modifications de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprise [5 décembre 1973] (n° 66).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [5 décembre 1973] (n° 67).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2822). — Discussion des articles. — Art. 19 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin de cet article de manière à établir l'indexation pour l'exonération de l'impôt sur le revenu du montant des prélèvements opérés sur les salaires* (p. 2842, 2843). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **portant modifications de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprise** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2879, 2880). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 1er *de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier* 1959 *par une disposition prévoyant que l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise peut être assuré par un contrat passé également en vertu « d'un accord national, professionnel ou interprofessionnel »* (p. 2881, 2882) ; *son amendement de forme, au troisième alinéa du même texte modificatif, tendant à remplacer les mots : « au sens des articles* 31 f *et suivants du titre* II *du livre premier du code du travail », par les mots : « au sens des articles* L. 133-1 *et suivants du code du travail »* (p. 2882) ; Art. 7 *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* 10 *de l'ordonnance n° 67-693 du* 17 *août* 1967 *qui stipule que les accords prévus à l'article* 4 *de ladite ordonnance sont passés : « — soit entre le chef d'entreprise et les représentants de syndicats affiliés aux organisations les plus représentatives dans la branche d'activité, au sens des articles* L. 133-1 *et suivants du code du travail, ... »* (p. 2883) ; Art. 8 : *amendement de M. Jean Francou, soutenu par M. Jean Cauchon, tendant à compléter* in fine *le texte modificatif présenté pour le dernier alinéa de l'article* 11 *de l'ordonnance du* 17 *août* 1967 *par une disposition qui permettrait à l'inspecteur du travail d'être juge d'apprécier les véritables responsables de la non-signature d'un accord de participation* (ibid.) ; *son amendement tendant à compléter le même texte modificatif par la phrase suivante : « Toutefois, l'application de cette mesure* [non-constitution de provision pour investissements en cas de non-signature de l'accord de participation] *sera suspendue pendant un délai de deux ans à compter d'une création ou d'une fusion d'entreprise. »* (p. 2883) ; le retire (p. 2884) ; Art. 11 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article* 7 *de l'ordonnance n°* 67-694 *du* 17 *août* 1967 *: « Art. 7. — Les sommes versées annuellement par l'entreprise ne doivent pas dépasser un montant fixé par décret. »* (ibid.). — Prend part, en remplacement de M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 10 *bis* : observations sur le procédé utilisé par le Gouvernement pour introduire des mesures d'ordre social dans une loi de finances (p. 2906) ; Art. 10 *ter* : observations sur la teneur de cet article [suppression de la prise en compte de l'obligation alimentaire pour l'appréciation des ressources des personnes susceptibles de bénéficier du fonds national de solidarité] et soutient l'*amendement de M. Jean Gravier, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à modifier l'*article L. 694 *du code de la sécurité sociale afin qu'il ne soit plus tenu compte de la pension versée aux ascendants des militaires ou marins décédés ou disparus par faits de guerre dans le calcul des ressources pour l'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité* (p. 2908).

RAPUZZI (Mlle IRMA) [Bouches-du-Rhône].

Est nommée membre de la Commission centrale de classement des débits de tabac, en application du décret n° 59-740 du 15 juin 1959 [20 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun [27 juin 1973] (n° 335).

Rapport spécial (Ports maritimes) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 7).

Rapport spécial (Transports : Section commune et transports terrestres) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 27).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun** [28 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1081). — Discussion des articles. — Art. 1er : reconnaît l'applicabilité de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article aux fins de supprimer toute référence au seuil de population au-dessus duquel la loi pourra s'appliquer* (p. 1082) ; reconnaît également l'applicabilité de ce même article 40 à *l'amendement de M. Robert Laucournet tendant à abaisser ce seuil de* 300.000 *habitants à* 150.000 (p. 1083) ; Art. 7 : reconnaît l'applicabilité de l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Auguste Billiemaz tendant à avancer la date d'entrée en vigueur de la présente loi du « 1er janvier* 1974 *» au « 1er octobre* 1973 *»* (p. 1086). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite*). — IV. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le constat de régression de la marine marchande dans le concert international et sur la nécessité de poursuivre et d'accélérer le développement de la flotte française dans le bassin méditerranéen (p. 2186, 2187). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant : I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'analyse des crédits et tout particulièrement, sur l'évolution des dotations en faveur de la S. N. F. C. et de la R. A. T. P., sur les rapports contractuels entre l'Etat et la S. N. C. F., sur l'effort entrepris pour doter les villes de province de transports en commun facilité par l'extension à la province de la contribution des employeurs, sur l'actualité du problème de la coordination des transports (p. 2188 à 2190). — Examen des crédits. — Section II. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire les crédits de ce titre de* 796 *millions de francs* (p. 2201). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, Equipement, Logement et Tourisme : EQUIPEMENT. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant les ports maritimes. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur une analyse des crédits affectés aux ports autonomes, aux ports de pêche et aux ports de plaisance (p. 2365 à 2367). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment, outre une brève évocation du contentieux entre les collectivités locales et l'Etat, sur les dépenses au titre de l'aide sociale, sur les mesures de renforcement des effectifs des services départementaux, sur la faible participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général (p. 2424, 2425). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 40 : explication de vote sur l'*amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à transférer par décret les crédits nécessaires aux investissements prioritaires en matière d'énergie* (p. 2768, 2769) ; Après l'art. 42 : coauteur de l'*amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui soustrairait au paiement de la taxe à la valeur ajoutée les subventions accordées par les municipalités à leurs régies de transport* (p. 2773, 2774) ; Après l'art. 46 : *amendement de M. Marcel Martin tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A l'article* 12 *de l'ordonnance du* 26 *août* 1944 *sur l'organisation de la presse française, les mots « Tarif maximum » sont substitués au mot « Tarif »* (p. 2779, 2780). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3101 ; 3102).

RAYBAUD (M. JOSEPH) [Alpes-Maritimes].

Est nommé secrétaire de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, en remplacement de M. André Dulin, décédé [3 avril 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative à la responsabilité civile des communes [18 octobre 1973] (n° 25).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 144 du code de l'administration communale [8 novembre 1973] (n° 34).

Rapport spécial (Intérieur) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 17).

Proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1971 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux [21 novembre 1973] (n° 45).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [13 décembre 1973] (n° 82).

Questions orales :

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'intérieur* s'il ne lui apparaît pas opportun d'harmoniser les dispositions du titre III de la loi du 10 août 1871, relative aux conseils généraux, concernant la tenue de leurs sessions, avec celles de l'article 28 de la Constitution, afin que les conseils généraux soient appelés à siéger en dehors des sessions parlementaires. Dans le même esprit, il souhaite que les dispositions de l'article 11 de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, concernant les réunions des conseils généraux, soient strictement appliquées afin de permettre à leurs membres, à la fois parlementaires et conseillers généraux, de pouvoir y siéger en dehors des sessions du Parlement et des conseils généraux [2 avril 1973] (n° 1316).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* de bien vouloir lui indiquer les raisons du retard apporté à la reconstruction de la ligne ferroviaire Vintimille—Breil-sur-Roya —Coni, retard d'autant plus regrettable que sa remise en service était prévue pour 1973 [26 avril 1973] (n° 1328).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* de bien vouloir lui préciser où en sont les études relatives à l'aménagement routier du tunnel ferroviaire de Vievola, de l'ancienne ligne Nice—Coni, entreprises depuis plus d'un an [26 avril 1973] (n° 1329).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* les raisons pour lesquelles la demande de création de l'établissement public du Var moyen, sollicitée par le syndicat intercommunal à vocation multiple pour l'équipement et l'aménagement des cantons de Levens-Contes, L'Escarène et Nice (5e canton), et ce en application des dispositions de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, n'a pas encore fait l'objet d'une décision [26 avril 1973] (n° 1330).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* si la crise très grave que connaît actuellement l'unité d'enseignement et de recherche de médecine de Nice, où le nombre de places des étudiants est fonction du nombre des lits hospitaliers, ne nécessiterait pas de sa part un examen tout particulier par l'envoi d'une mission de son inspection générale qui pourrait être menée conjointement avec le ministère de l'éducation nationale [10 mai 1973] (n° 1340).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la situation des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (I. D. E. N.) est particulièrement difficile. D'une part, les conditions d'exercice de leur activité, compte tenu des responsabilités qui leur sont confiées, doivent être modifiées, afin de leur permettre de remplir pleinement et efficacement leur mission. D'autre part, le classement indiciaire de ce corps de fonctionnaires, bien qu'ayant connu l'an dernier une première amélioration, n'a pas fait l'objet d'une véritable revalorisation, rendant meilleures tout à la fois la situation des fonctionnaires en activité, seule garantie d'un recrutement actuellement déficitaire, et les conditions de vie des retraités. En conséquence, il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures il compte prendre pour donner aux inspecteurs départementaux de l'éducation nationale une situation correspondant à leurs fonctions et à leurs qualités [10 mai 1973] (n° 1341).

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* de bien vouloir lui faire connaître le sort qu'il juge opportun de réserver au projet de création du parc national du Mercantour à la suite des conclusions du rapport qu'a dû déposer l'inspecteur général des eaux et forêts et du génie rural, en résidence à Nice, chargé à ce sujet depuis deux ans d'une mission spéciale d'information [22 mai 1973] (n° 1348).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : Intérieur. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur une analyse détaillée des crédits destinés aux quatre tâches traditionnelles du budget : 1° l'administration générale (corps préfectoral, personnel des préfectures, réforme des tribunaux administratifs) ; 2° la situation financière et les charges incombant aux collectivités locales (dépenses d'équipement, service de la dette, taxe à la valeur ajoutée, dépenses de fonctionnement et d'assistance) ; 3° la police (police nationale, brigades antigangs et brigades spéciales de nuit, etc.) ; 4° la protection civile (sapeurs-pompiers, secouristes, incendies de forêts, etc.) (p. 2406 à 2411). — Examen des articles rattachés. — Section Intérieur. — Art. 42 *bis :* retire *son amendement, déposé avec M. Yvon Coudé du Foresto au nom de la commission des finances au paragraphe* I *de cet article* [exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les terrains aménagés en camping ou pour le caravanning] (p. 2449) .— Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2965, 2966). — Discussion des articles. — Art. 10 : dépose un *amendement, soutenu par M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, au début du paragraphe* I *de cet article* (p. 2997) ; dépose *un amendement, soutenu dans les mêmes conditions, au paragraphe* III *de cet article* (p. 2998).

REPIQUET (M. GEORGES) [La Réunion].

REPTIN (M. ERNEST) [Somme].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Louis Courroy, démissionnaire [2 avril 1973].

RIBEYRE (M. PAUL) [Ardèche].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Santé publique et sécurité sociale : Santé publique) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 31).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [3 décembre 1973. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant la SANTÉ PUBLIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les activités de recherche conduite pour l'essentiel, par l'Ins-

titut national de la santé et de la recherche médicale (I. N. S. E. R. M.), sur les études de médecine et la formation des personnels sociaux, sur la prévention des handicapés à la naissance, sur le service de santé scolaire, sur le planning familial, sur la création de crèches, sur l'aide aux personnes âgées, sur l'animation des équipements sociaux des grands ensembles dans le cadre du VI[e] Plan (p. 2319 à 2323). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Après l'art. 14 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Sont validés les diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute délivrés, depuis le 1[er] octobre 1970, à des handicapés titulaires de la carte d'invalidité à plus de 80 p. 100, qui ont été autorisés par le ministre de la santé publique à se présenter à une ou plusieurs sessions outre celles prévues à l'article 22 de l'arrêté du 20 mars 1968 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. »* (p. 2914).

ROBINI (M. VICTOR) [Alpes-Maritimes].

ROLLIN (M. RENÉ) [Haute-Marne].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

ROMAINE (M. EUGÈNE) [Creuse].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

ROSSELLI (M. JACQUES) [Français établi hors de France].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [27 juin 1973].

ROUJON (M. JULES) [Lozère].

Devenu Sénateur le 26 juin 1973 en remplacement de M. Georges Bonnet, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Georges Bonnet, décédé [11 octobre 1973].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'agriculture de haute montagne qui requiert une attention particulière du Gouvernement en raison de la pauvreté de ses équipements collectifs (p. 2147, 2148).

ROYER (M. JEAN), **ministre du commerce et de l'artisanat** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'article premier de la loi n° 69-1169 du 26 décembre 1969 relative à l'application de certains traités internationaux** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 732). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [14 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1647 à 1652). — **Suite de la discussion** [15 novembre 1973]. Discussion générale (p 1679 à 1687). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer cet article, ainsi que les articles 2, 3 et 4, ayant pour objet de présenter les caractères de principes généraux d'orientation devant gouverner les activités commerciales et artisanales* (p 1688) ; *amendement de M. Jean Cluzel, assorti du sous-amendement de M. Marcel Lucotte, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1689 ; 1690) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Cluzel, et les deux rectifications qu'il suggère d'apporter, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article concernant la mise en œuvre des principes dans les domaines de l'enseignement et de la formation continue* (p. 1690) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à apporter une modification d'ordre rédactionnel aux dispositions de cet article* [conditions exigées pour les nouvelles implantations d'entreprises commerciales et artisanales ; aide technique et financière de l'Etat pour ces réalisations] *et son sous-amendement tendant à préciser que les décisions d'implantation devront tenir compte aussi de l'évolution des zones « de montagne »* (p. 1692) ; *sous-amendement de M. Marcel Lucotte et amendement de M. Jean Francou tendant tous les deux à insérer, au début du deuxième alinéa, soit de l'amendement de M. Jean Cluzel, soit de l'article, les mots : « A cette fin, ... », pour bien marquer le lien entre les conditions exigées pour l'implantation des nouvelles entreprises et l'aide technique et financière que leur apporte l'Etat* (p. 1692, 1693) ; Avant l'article 10 : oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Guy Schmaus, tendant à insérer un article additionnel qui améliorerait les conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice instituée par la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972* (p. 1715, 1716) ; Art. 11 : oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Jean Cluzel tendant à compléter* in fine *le premier alinéa du texte proposé pour l'article 10-1 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 par une disposition concernant la veuve bénéficiaire de l'aide spéciale compensatrice* (p. 1717) ; Art. 16 : *amendement de M. Marcel Lucotte, au premier alinéa de cet article, tendant à inclure les chambres d'agriculture dans les organismes participant à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme* (p. 1718) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à reprendre dans un nouvel alinéa les dispositions figurant à l'article 17 du projet relatives aux études économiques nécessaires à la préparation de l'organisation commerciale et artisanale* (p. 1719) ; Art. 19 : *amendement de M. Roger Poudonson tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par une disposition permettant aux chambres de métiers de contracter des emprunts au même titre que les chambres de commerce* (ibid) ; Art. 23 : répond aux diverses interventions sur la teneur de l'article, relatif à la composition de la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1722, 1723) ; *amendement de M. Francis Palmero tendant à supprimer cet article* (p. 1724) ; *amendement de M. Charles Alliès, de M. Fernand Chatelain, de M. Jean Collery (soutenu par M. Roger Poudonson) et de M. Jean Filippi tendant tous les quatre à proposer une nouvelle rédaction, mais de conception différente, de cet article* (p. 1728) ; répond à M. Paul Guillard (p. 1729). — **Suite de la discussion** [16 novembre 1973]. — Art. 21 : *amendement de M. Fernand Chatelain tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif aux attributions dévolues à la commission départementale d'urbanisme commercial dans l'implantation de nouveaux magasins* (p. 1743) ; *amendement de M. André Armengaud, aux premier et deuxième alinéas de cet article, tendant à préciser que ladite commission ne « statue » pas, mais « est consultée » sur les demandes d'autorisation de créations* (p. 1744, 1745) ; *amendement de M. Jean Francou, au premier alinéa de cet article, tendant, après les mots : « ... les demandes d'autorisation* [de nouveaux commerces] ... », *à ajouter les mots : « et d'avis »* (p. 1747) ; Art. 22 : *son amendement tendant à remplacer les deuxième et troisième alinéas constituant le 1° de cet article, par un alinéa stipulant que sont soumis à autorisation de la commission départementale les projets : « 1° De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors œuvre supérieure à 3.000 mètres carrés, ou d'une surface de vente supérieure à 1.500 mètres carrés, les surfaces précitées étant ramenées, respectivement, à 2.000 et 1.000 mètres carrés dans les communes dont la population est inférieure à 30.000 habitants. » et amendement de M. André Armengaud ayant le même objectif* (p. 1748, 1749) ; Après l'art. 23 *bis : amendement de M. Robert Laucournet tendant à insérer un article additionnel visant le mode de désignation des élus locaux dans les commissions départementales* (p. 1750) ; Art. 25 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial* (p. 1752) ; *sous-amendement de M. Roger Poudonson, à l'amendement ci-dessus, tendant à substituer les élus locaux aux parlementaires et les représentants des consommateurs aux membres désignés par les associations les plus représentatives* (p. 1753, 1754) ; Article additionnel : répond aux observations de M. Guy Petit (p. 1754, 1755) ; Art. 28 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à exclure les communes classées « communes touristiques » des*

bénéficiaires par priorité des prêts de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (p. 1755, 1756) ; *amendement de Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Robert Laucournet, tendant à permettre aux communes de contracter également des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations* (p. 1757) ; Avant l'art. 36 *bis* : *deux amendements de M. Jean Francou tendant à insérer deux articles additionnels, l'un pour les commerçants, l'autre pour les artisans, qui permettraient de faire des conditions privilégiées de crédit et d'accorder des concours financiers particuliers à ceux de ces catégories qui désireraient notamment se reconvertir après un stage de conversion ou qui désireraient s'installer en qualité de chef d'entreprise* (p. 1758, 1759) ; Art. 36 *bis* : répond à M. André Armengaud (p. 1759) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils* [les commerçants] *pourront, en particulier, percevoir des prêts du fonds de développement économique et social et des sociétés de développement régional. »* (p. 1760) ; Art. 36 *sexies* : *amendement de M. Jean Cluzel tendant, entre les deuxième et troisième alinéas de cet article, à insérer un alinéa rédigé comme suit : « Le conseil du crédit à l'artisanat devra établir un rapport proposant des solutions aux problèmes relatifs au financement des entreprises artisanales. Ce rapport devra être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires avant le 1er janvier 1975. »* (p. 1761, 1762) ; Art. 36 *octies* : *amendement de M. Robert Laucournet, au premier alinéa de cet article, tendant à accorder la même aide à tous les commerçants et artisans en difficulté du fait d'une opération d'équipement collectif ou d'une opération de rénovation urbaine* (p. 1762, 1763) ; *amendement de M. André Armengaud et amendement de M. Robert Laucournet tendant, pour le premier, à refuser de mettre l'aide susvisée à la charge de l'organisation autonome nationale d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce, pour le second, à refuser que les dépenses occasionnées par ladite aide soit financées par la taxe spéciale dite taxe d'entraide* (p. 1763, 1764, 1765) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Filippi tendant, après l'article* 36 octies, *à insérer un article ayant pour objet de modifier les dispositions de l'article* 4 *de l'ordonnance n°* 67-821 *du* 23 *septembre* 1967 *sur les groupements d'intérêt économique* (p. 1766). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Sauvage ayant pour objet la **politique à l'égard des classes moyennes** [20 novembre 1973] (p. 1793 à 1795). Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Après l'art. 37 : *amendement de M. Jean Francou tendant à insérer un article additionnel relatif au degré d'impositions des commerçants et artisans qui cessent temporairement d'exploiter leurs fonds* (p. 1798) ; Art. 39 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer les alinéas I et II de cet article relatifs à la rémunération que perçoivent les commerçants et artisans qui suivent, soit un stage de conversion, soit un stage de promotion professionnelle* (p. 1798, 1799) ; Art. 41 : *amendements de Mme Marie-Thérèse Goutmann (soutenu par Mme Catherine Lagatu) et de M. Léon Eeckhoutte tendant tous les deux à supprimer cet article* [modification du second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail] *qui institue le pré-apprentissage dès l'âge de quatorze ans dans toute entreprise agréée* (p. 1803, 1804) ; *amendement de M. Jean Francou tendant à permettre également le pré-apprentissage aux jeunes « non admis en troisième année du cycle moyen s'ils justifient d'un avis favorable d'orientation professionnelle »* (p. 1805) ; *amendements de M. Jean Cluzel et de M. Adolphe Chauvin tendant tous les deux à proposer un rédaction modulée du texte présenté pour le second alinéa de l'article* 2 *du livre II du code du travail visant à préciser que le pré-apprentissage ne concerne que le secteur commercial et artisanal* (p. 1805, 1806) ; *amendement de M. Marcel Lucotte tendant à compléter* in fine *le texte présenté pour remplacer ledit second alinéa par un nouvel alinéa visant à inclure la petite et moyenne entreprise susceptible d'accueillir des stagiaires* (p. 1807) ; Art. 41 *bis* : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des deux premiers alinéas de cet article qui fixe les conditions dans lesquelles s'effectuent les stages des élèves inscrits dans une classe du cycle moyen comportant un enseignement alterné* (p. 1808) ; *sous-amendement de M. Jean Francou tendant à stipuler que la convention conclue entre le chef d'entreprise agréée et l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève « doit être présentée pour avis et centralisation à la chambre de métiers »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Francou tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer deux alinéas nouveaux relatifs au contenu de ladite convention* (p. 1809) ; Après l'art. 41 *bis* : *amendement de M. Adolphe Chauvin tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les dispositions de la dernière phrase de l'article* 41 *et celles de l'article* 41 bis *sont valables jusqu'à la promulgation de la loi sur la réforme des enseignements du second degré et, au plus tard, jusqu'au 1er septembre* 1976. » (ibid.) ; Art. 43 : *amendement de M. Josy-Auguste Moinet, soutenu par M. René Touzet, tendant à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase de cet article : « ... ; un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, en liaison avec les organisations professionnelles et en accord avec le ministère de l'éducation nationale, seront tenues d'organiser des stages de courte durée... »* (p. 1810, 1811) ; *amendement de M. Pierre Schiélé, soutenu par M. Michel Kauffmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'objectif, à l'organisation des stages et à leur sanction* (p. 1811) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Francou tendant, après l'article* 43, *à insérer un article nouveau ayant pour objet de préciser les conditions qualitatives de la création des entreprises artisanales* (p. 1812) ; Art. 44 *bis* : répond aux observations de M. Geoffroy de Montalembert (p. 1813) ; Art. 45 : *son amendement tendant à modifier la rédaction de la fin de cet article de manière à préciser que la priorité donnée au financement prévu audit article concerne également « les stages d'initiation à la gestion prévus à l'article* 43 *ci-dessus »* (ibid.) ; *amendement de M. Pierre Schiélé, soutenu par M. Michel Kauffmann, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les fonds d'assurance-formation concernant les entreprises artisanales recevront une part du produit de la participation financière des entreprises visées par la loi du* 16 *juillet* 1971 *précitée. »* (ibid.) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le montant de cette aide est précisé annuellement dans le cadre de la loi de finances et inscrit au fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale. »* (p. 1814). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Après l'art. 33 *quater* : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Il est institué un jour obligatoire de fermeture hebdomadaire pour toutes les entreprises commerciales et artisanales. »* (p. 1862, 1863) ; Art. 49 A : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à préciser que la consultation annuelle se fera non seulement auprès des organisations professionnelles, mais aussi auprès des assemblées consulaires* (p. 1868) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à stipuler que le rapport annuel que devra présenter le Gouvernement devra porter « plus particulièrement sur le coût des aides diverses prévues »* [au présent projet de loi] (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à compléter* in fine *cet article par une phrase rédigée comme suit : « Ce rapport devra comporter les observations présentées par les organismes consultés. »* (p. 1869) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Par artisanat, il y a lieu d'entendre, au titre de la présente loi, l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire des métiers et, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, celles qui sont inscrites au registre des entreprises. »* (ibid.) ; Article additionnel : *amendement de M. Roger Gaudon tendant, avant l'article* 49, *à insérer un nouvel article relatif à la fixation du prix des loyers lors du renouvellement du bail* (p. 1869, 1870) ; Art. 50 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article : « Des décrets en Conseil d'Etat pourront intégrer les dispositions de la présente loi relatives à la concurrence dans les lois et ordonnances en vigueur. Ces décrets ne pourront apporter à ces textes que les adaptations de forme nécessaires, à l'exclusion de toute modification de fond. »* (p. 1870) ; Art. 51 : répond à M. Jean Cluzel (*ibid.*) ; Article additionnel : *amendement de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Pierre Schiélé, tendant à proposer* in fine *un article nouveau ainsi rédigé : « Les décrets et arrêtés d'application prévus dans la présente loi devront être publiés avant le 1er février* 1974. » (p. 1871) ; exprime la reconnaissance du Gouvernement à l'issue du débat (p. 1876, 1877). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — COMMERCE ET ARTISANAT. — Discussion générale. — Observations ayant eu pour objet de définir les lignes de force du budget, d'une part pour le commerce : la politique des études, la politique du regroupement économique, la politique de qualification professionnelle ; d'autre part pour l'artisanat : la formation professionnelle, l'urbanisme artisanal ; les aides financières et économiques directes ou indirectes (p. 2621 à 2624). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : répond à M. Georges Marie-Anne (p. 2624). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2924, 2925). — Discussion des aticles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Cluzel tendant, pour le deuxième alinéa de cet article, à reprendre le début du texte adopté par le Sénat en première lecture pour cet article* (p. 2926) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à reprendre la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture pour cet article* (p. 2927) ;

Art. 7 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à maintenir la suppression du mot « progressivement » votée par le Sénat en première lecture* (p. 2939) ; Art. 15 *ter : amendement de M. Jean Cluzel tendant, au second alinéa de cet article, à reconnaître également à la caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés une mission d'animation et de contrôle de l'action des caisses mutuelles régionales* (p. 2940) ; Art. 15 *quater : amendement de M. Hector Viron, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la fixation des cotisations de sécurité sociale et à la détermination par décret des cas d'exonération totale ou partielle* (p. 2940, 2941) ; Art. 15 *quater*-1 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui définit ainsi avec précision quelle sera, dans le cadre de l'harmonisation prévue à l'article 7 du projet de loi, la situation des retraités et sous-amendement d'ordre rédactionnel de M. Jean Cluzel* (p. 2941) ; Art. 19 : *amendements identiques de M. Jean Francou et de M. Jean Cluzel, affectés du sous-amendement de M. Marcel Lucotte, tendant, à la fin du dernier alinéa de cet article, à ajouter une phrase relative aux organismes habilités à contracter des emprunts auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales et auprès de la Caisse des dépôts et consignations* (p. 2942) ; Art. 22 : *amendement de M. Fernand Chatelain au paragraphe 1° de cet article tendant à réduire la superficie des nouveaux magasins de commerce de détail pour la création desquels une autorisation doit être sollicitée de la commission départementale d'urbanisme commercial* (p. 2942, 2943) ; Art. 25 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial* (p. 2943, 2944) ; répond à M. Paul Malassagne, auteur d'*un amendement qu'il n'a pu soutenir* (p. 2944) ; *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à préciser qu'au moins sept des neuf membres représentant les activités commerciales et artisanales devraient être des représentants du petit commerce* (p. 2944, 2945) ; Art. 41 : *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à supprimer cet article qui introduit la notion d'enseignement alterné dans le livre II du code du travail* (p. 2945, 2946, 2947) ; *amendement de M Jean Cluzel tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Ils* [les stages] *ne peuvent être effectués qu'auprès d'entreprises commerciales ou artisanales ou de petites ou moyennes entreprises. »* et son *sous-amendement tendant à proposer que l'amendement en question vise à insérer, au lieu de compléter l'alinéa précédent, un nouvel alinéa après le dernier alinéa de cet article* (p. 2947) ; Art. 43 : *amendement de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Octave Bajeux, tendant à ajouter* in fine, *au deuxième alinéa de cet article, la phrase suivante : « Les stages d'initiation aux fonctions de chef d'entreprise commerciale ou artisanale pourront également être organisés dans les écoles supérieures professionnelles reconnues et conventionnées par l'éducation nationale. »* (p. 2948) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article qui réclame une certaine qualification technologique de l'artisan avant son installation* (p. 2949) ; Art. 45 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le second alinéa de cet article par une disposition stipulant que dans le cas où les entreprises artisanales sont assujetties au versement de la taxe de formation continue, « une convention est passée entre l'employeur et le fonds d'assurance-formation »* (p. 2949, 2950) ; Art. 49 A : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à compléter* in fine *cet article par une disposition stipulant que le rapport annuel, présenté par le Gouvernement, sur l'évolution des secteurs du commerce et de l'artisanat « devra comporter les observations présentées par les organismes consultés »* (p. 2950) ; Article additionnel : *amendement de M. Roger Gaudon tendant, après l'article 49 A, à insérer un nouvel article relatif à la fixation du prix des loyers commerciaux lors du renouvellement du bail* (p. 2951). — **Commission mixte paritaire** [19 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 15 *quater*-1 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « ... non actifs* [artisans et commerçants retraités] *... » dans les deuxième et troisième alinéas de cet article* (p. 3109).

RUET (M. ROLAND) [Ain].

Est nommé membre suppléant du Haut Conseil de l'audiovisuel [12 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

S

SAMBRON (M. MAURICE) [Loire-Atlantique].

Décédé le 13 décembre 1973. — Eloge funèbre prononcée par M. Alain Poher, président du Sénat [20 décembre 1973] (p. 3123).

SAUVAGE (M. JEAN) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés [12 décembre 1973].

Questions orales :

M. Jean Sauvage demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles dispositions il compte prendre sur le plan fiscal pour assurer en particulier aux médecins conventionnés le respect des engagements prévus à leur égard [14 novembre 1972] (n° 1297). — Réponse [25 avril 1973] (p. 198, 199).

M. Jean Sauvage demande à *M. le ministre de l'intérieur* si la création des nouveaux cantons prévue pour le renouvellement des conseils généraux en 1973 et pour laquelle les conseils généraux ont donné leur avis, sera bientôt effective [10 mai 1973] (n° 1339). — Réponse [12 juin 1973] (p. 648 à 650).

M. Jean Sauvage demande à *M. le ministre du commerce et de l'artisanat* quelle politique le Gouvernement compte suivre à l'égard des commerçants et artisans, d'une part, sur le plan économique et social, et, d'autre part, en matière fiscale [22 mai 1973] (n° 1349).

M. Jean Sauvage demande à *M. le ministre de la justice* quelles dispositions le Gouvernement compte faire figurer dans le projet de loi de finances pour 1974, afin d'améliorer la situation des magistrats et quelles dispositions il compte également prévoir pour que les dotations de crédits permettent de donner aux services de la justice les moyens matériels nécessaires pour faire face aux tâches qui leur incombent [7 juin 1973] (n° 1368). — Réponse [26 juin 1973] (p. 936 à 938).

Questions orales avec débat :

M. Jean Sauvage demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement compte suivre à l'égard des commerçants et artisans, d'une part sur le plan économique et social et, d'autre part, en matière fiscale [10 avril 1973] (n° 7). — Retirée par son auteur qui la transforme en question orale sans débat [22 mai 1973] (p. 404).

M. Jean Sauvage demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement compte suivre à l'égard des classes moyennes et quelles mesures il envisage de prendre ou de proposer au Parlement en ce qui les concerne [13 septembre 1973. — *J. O.* du 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973] (n° 69. — Discussion [20 novembre 1973] (p. 1792 à 1795).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à sa **question orale n° 1297** (cf. *supra*) [25 avril 1973] (p. 199). — *Dépose, avec M. Pierre Schiélé, un amendement tendant à insérer un article additionnel après l'article* 18 bis *(nouveau)* du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973] (p. 325). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 31 : *son amendement tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Sont également inscrites de droit sur leur demande au tableau régional des architectes, sous le titre d'architecte, les personnes physiques qui, antérieurement à la publication de la présente loi, ont été reconnues compétentes en application de l'article 85-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation, suivant les dispositions de la loi n° 69-9 du 3 janvier 1969. »* (p. 599, 600) ; Après l'article 31 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui permettrait l'inscription sous le titre d'architecte à toute personnes physique patentée maître d'œuvre en bâtiment en mesure de produire une*

attestation de moralité et une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile et professionnelle (ibid., 601). — Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1339** (cf. *supra*) [12 juin 1973] (p. 648, 649). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Taittinger, ministre de la justice, à sa **question orale n° 1368** (cf. *supra*) [26 juin 1973] (p. 937, 938). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 69 ayant pour objet la **politique à l'égard des classes moyennes** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1792, 1793 ; 1795). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations ayant eu pour objet d'invoquer les raisons qui militeraient en faveur du rétablissement de l'allocation scolaire dans l'enseignement privé (p. 2491, 2492).

SCELLIER (Mlle GABRIELLE) [Somme].

Devenue sénateur le 17 novembre 1973 en remplacement de M. Pierre Maille, décédé.

SCHIELE (M. PIERRE) [Haut-Rhin].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale [17 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi organique pris en application de l'article 25 de la Constitution et concernant l'exercice des fonctions de médiateur [7 juin 1973] (n° 298).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les dispositions de la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972, fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints [13 décembre 1973] (n° 84).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certains corps de fonctionnaires [20 décembre 1973] (n° 117).

Proposition de loi tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur [20 décembre 1973] (n° 118).

Questions orales :

M. Pierre Schiélé demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelle politique le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne les investissements étrangers en France et en particulier à l'égard des entreprises multinationales [17 mai 1973] (n° 1343). — Réponse [5 juin 1973] (p. 509 à 511).

M. Pierre Schiélé rappelle à *M. le Premier ministre* la déclaration qu'il a faite lors de son passage en Alsace en 1972, concernant une étude prévue sur l'aménagement de la protection du massif vosgien qui devait être présentée sous la forme d'un « livre vert ». Or, alors que l'opinion est très sensibilisée à la cause de la défense des paysages et des sites vosgiens, aucune mesure officielle n'a été prise jusqu'à présent. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître la suite qu'il entend donner à la sauvegarde du caractère naturel de ce massif [17 mai 1973] (n° 1344). — Réponse [18 décembre 1973] (p. 3036, 3037).

Question orale avec débat :

M. Pierre Schiélé expose à *M. le ministre de la fonction publique* que les attachés d'administration centrale, corps de catégorie A, voient leur situation administrative se détériorer d'une façon inquiétante. Outre la réforme d'ensemble du statut qui est encore refusée par les services de la fonction publique, on constate que le statut actuel n'est pas appliqué. En effet, la sélection du principalat, qui doit se dérouler chaque année, en application de l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 1966 relatif à la sélection professionnelle pour l'accès au grade d'attaché principal, n'a pas été, à ce jour, organisée pour les années 1971, 1972 et 1973, alors même que dans certains ministères la proportion des attachés principaux n'a pas dépassé le taux limite — nettement insuffisant — de 25 p. 100 de l'effectif du corps fixé par l'article 3 du décret du 24 août 1962 concernant le statut des attachés. Ce retard pénalisant les attachés susceptibles d'être promus au plan des traitements, des primes et des indemnités, il convient de mettre un terme à cette situation. En conséquence, il lui demande quelles conclusions ont été données aux travaux de ses services quant à une réforme globale du statut des attachés d'administration centrale et quelles mesures concrètes et rapides il compte prendre pour donner à ce corps de fonctionnaires une carrière normale et des débouchés réels [13 novembre 1973] (n° 94).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion des articles. — Article additionnel : coauteur de l'*amendement de M. Jean Sauvage tendant à insérer, après l'article* 18 bis, *un article additionnel visant à modifier le troisième alinéa du paragraphe* 2 *de l'article* 1er *de la loi du* 12 *juillet* 1937 (assouplissement dans le contrôle de l'application des lois sociales dans les études de notaires) (p. 325, 326). — Est entendu lors de la réponse de M. Aimé Paquet (au nom de M. Jean-Philippe Lecat), secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme, à sa **question orale n° 1343** (*cf. supra*) [5 juin 1973] (p. 510, 511). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'architecture** [7 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de cet article : « Quiconque veut entreprendre une construction doit faire intervenir un architecte au moins pour la conception du projet, sans préjudice du recours à d'autres techniciens. »* (p. 581, 582) ; le retire (p. 582). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi organique pris en application de l'article 25 de la Constitution et concernant l'exercice des fonctions de médiateur** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 736). — Discussion des articles du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Art. 43 : dépose *un amendement, soutenu par M. Michel Kauffmann, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1811) ; Art. 45 : dépose *un amendement, soutenu par M. Michel Kauffmann, tendant à compléter cet article* (p. 1813). — Intervient dans la **suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 6 : *son amendement tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa visant à garantir le régime dérogatoire et spécifique dont bénéficient les départements d'Alsace-Lorraine en matière d'impositions locales* (p. 1850) ; Art. 35 : soutient l'*amendement de M. Jean Francou tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « [l'action civile]... est exercée dans les conditions de droit commun. Les organisations professionnelles et les associations de commerçants et artisans peuvent exercer cette action en vue d'assurer la défense des intérêts collectifs ou individuels de leurs membres ou adhérents. »* (p. 1867) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 49 A : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Par artisanat, il y a lieu d'entendre, au titre de la présente loi, l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire des métiers et, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, celles qui sont inscrites au registre des entreprises. »* (p. 1869 ; le retire (*ibid.*) ; Article additionnel : soutient l'*amendement de M. Roger Poudonson tendant à insérer* in fine *un article ainsi rédigé : « Les décrets et arrêtés d'application prévus dans la présente loi devront être publiés avant le* 1er *février* 1974. » (p. 1871) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les crédits d'investissement destinés à l'Entreprise minière chimique des potasses d'Alsace et sur les crédits destinés à la fonction publique (p. 2581 à 2583). — Examen des crédits. — Etat C. — Titre V : *son amendement tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de ce titre de* 35 *millions de francs* [situation des abattoirs de La Villette] (p. 2587). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1344** (*cf. supra*) [18 décembre 1973] (p. 3037). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par

l'Assemblée nationale **tendant à compléter les dispositions de la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3091, 3092). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3103, 3104). — Discussion des articles. — Après l'art. 10 : *amendement de M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel qui vise à porter de* 15 *à* 20 *p.* 100 *l'allégement des petits patentés* (p. 3106, 3107). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains corps de fonctionnaires** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3138, 3139). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif aux conditions d'avancement des attachés d'administration centrale et des attachés d'administration de la ville de Paris* (p. 3143) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui fixe la date d'effet des décrets qui seront pris pour l'accès et la nomination dans les corps ou les grades classés dans la catégorie B* (ibid.). — **Deuxième lecture** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3154).

SCHLEITER (M. François) [Meuse].

Vice-Président du Sénat (élu le 5 octobre 1971).

Préside, en cette qualité, la séance du 3 mai 1973 ; la séance du 10 mai 1973 ; la séance du 29 mai 1973 ; la séance du 5 juin 1973 ; la séance du 19 juin 1973 ; la séance du 26 juin 1973 ; la séance du 27 juin 1973 ; la séance du 29 juin 1973 ; la séance du 9 octobre 1973 ; la séance du 23 octobre 1973 ; la séance du 30 octobre 1973 ; la séance du 27 novembre 1973 ; la séance du 28 novembre 1973 ; la séance du 29 novembre 1973 ; la séance du 30 novembre 1973 ; la séance du 3 décembre 1973 ; la séance du 5 décembre 1973 ; la séance du 7 décembre 1973 ; la séance du 10 décembre 1973 ; la séance du 11 décembre 1973 ; la séance du 12 décembre 1973 ; la séance du 14 décembre 1973 ; la séance du 18 décembre 1973 ; la séance du 20 décembre 1973.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Jean Legaret, démissionnaire [6 novembre 1973].

SCHMAUS (M. Guy) [Hauts-de-Seine].

Questions orales :

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur des informations non démenties selon lesquelles une firme suédoise de construction automobile absorberait, avec son approbation, l'entreprise française Berliet. Une telle perspective inquiète à juste titre les travailleurs concernés qui y voient des tractactions motivées par la seule recherche du profit. Elle serait gravement préjudiciable au contrôle national de ce secteur décisif de notre économie. Il lui rappelle que le 12 décembre 1972 au Sénat, il lui avait indiqué en réponse à une question orale que : « le rapprochement souvent évoqué de Berliet et de Saviem, permettrait sans doute une certaine nationalisation des moyens existants au plan national ». Aussi, il lui demande : 1° si le Gouvernement ne semble pas s'être engagé à maintenir Berliet comme entreprise nationale ; 2° quelles mesures il compte prendre pour favoriser dans les plus brefs délais des accords de coopération entre la Saviem, filiale d'une entreprise nationale, et Berliet afin de sauvegarder l'industrie française du poids lourd, et de lui assurer une dimension conforme aux besoins d'une économie moderne. [2 avril 1973] (n° 1315). — Réponse [25 avril 1973] (p. 205, 206).

M. Guy Schmaus attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur la gravité de la situation créée par la décision de la direction d'une société américaine d'ascenseurs de Villeneuve-la-Garenne de procéder à un premier train de licenciements de 272 travailleurs. Dans le même temps, cette société aggrave les conditions de travail, accélérant les cadences au mépris de la sécurité du personnel. La réduction d'effectifs envisagée, outre une nouvelle détérioration des conditions de travail, ne permettrait plus un véritable contrôle sérieux de sécurité des appareils. Par ailleurs, la direction s'est refusée à fournir au comité d'entreprise les informations nécessaires pour lui permettre d'exercer utilement sa mission d'information et de consultation telle qu'elle est prévue par la loi. Ce refus de la direction américaine de respecter la législation française du travail a conduit le tribunal en ordonnance de référé à désigner un expert chargé de réunir tous les éléments d'information. Avant que soient connus les résultats de cette expertise, la direction a déjà adressé 93 lettres de licenciement avec l'autorisation de l'inspecteur départemental du travail. Aussi, il lui demande : 1° quelles sont les raisons qui ont motivé cet aval précipité du ministère du travail ; 2° s'il ne convient pas de suspendre immédiaement l'autorisation de licenciement dans l'attente des conclusions de l'expert ; 3° s'il ne devrait pas intervenir en faveur de l'engagement de négociations véritables entre les parties concernées pour que soit assuré le maintien dans l'entreprise des travailleurs licenciés et définie une politique qui tienne compte des intérêts des salariés et de la sécurité des usagers ; 4° si l'activité et le comportement des dirigeants de cette société américaine lui paraît compatible avec l'intérêt national. [9 octobre 1973] (n° 1394). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1525 à 1527).

Questions orales avec débat :

M. Guy Schmaus demande à *M. le Premier ministre* pourquoi l'éducation physique et sportive scolaire reste sous sa responsabilité dans le cadre d'un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, contrairement à ses propres promesses antérieures qui faisaient état du nécessaire rattachement de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale [3 mai 1973] (n° 22). — Discussion [12 juin 1973] (p. 633 à 641).

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* à un moment où la crise des moyens énergétiques provoque une inquiétude légitime dans les milieux les plus larges. Il lui demande, en conséquence : 1° de bien vouloir préciser quelles sont les données sur lesquelles repose, pour l'immédiat et l'avenir, la politique énergétique de la France ; 2° si, en raison du développement de la crise, il ne lui paraît pas indispensable de reconsidérer le plan de liquidation des houillères nationales et de s'orienter vers une nouvelle politique d'accroissement de la production charbonnière française ; 3° quelles sont les perspectives concernant l'approvisionnement et les recherches dans le domaine du pétrole ; 4° comment il entend que soit sauvegardée l'indépendance énergétique de la France après l'abandon de la filière graphite-gaz ; 5° s'il envisage la construction d'une usine de séparation isotopique française en considération des difficultés rencontrées au niveau européen [10 mai 1973] (n° 27). — Discussion [5 juin 1973] (p. 521 à 544).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, à sa **question orale n° 1315** (cf. *supra*) [25 avril 1973] (p. 205, 206). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 27 relative à la **politique en matière d'énergie** (cf. *supra*) [5 juin 1973] (p. 533 à 535). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 22 relative à la **politique en matière d'éducation physique et de sports** (cf. *supra*) [12 juin 1973] (p. 634 à 636 ; 641). — Explique son vote sur l'ensemble des conclusions du rapport de M. Jacques Genton fait, au nom de la commission des lois, sur les **propositions de loi** de : 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° de M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civique et de la majorité électorale** [21 juin 1973] (p. 902). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population, à sa **question orale n° 1394** (cf. *supra*) [30 octobre 1973] (p. 1526, 1527). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Avant l'article 10 : soutient *l'amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel visant à améliorer les conditions d'attribution de l'aide spéciale compensatrice instituée par la loi n°* 72-657 *du* 15 *juillet* 1972 (p. 1715). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann concernant les **foyers de jeunes travailleurs** [20 novembre 1973] (p. 1787, 1788). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — Première partie. — Conditions générales de l'équilibre financier. — Discussion des articles. — Art. 2 *n* : *son amendement tendant à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi instituant et organisant le recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source] (p. 1972, 1973). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales. — Transports (*suite et fin*). — I. — Section commune. — II. — Transports terrestres.

Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la crise de la S. N. C. F. : insuffisance des investissements, difficultés de personnel, fermeture de lignes et abandon progressif de la notion de service public (p. 2196, 2197). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la modicité des crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat qui ne peuvent pas lui permettre de mener une politique constructive pour l'éducation physique à l'école et pour le sport en général (p. 2663, 2664). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2861).

SCHMITT (M. ROBERT) [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Coopération) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 3).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget : II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les rapports entre la France et les Etats africains, particulièrement avec la Mauritanie, et Madagascar qui ont récemment dénoncé les accords monétaires précédemment conclus, sur le problème de la coopération bilatérale, sur les nouvelles relations qui doivent s'établir avec la Communauté européenne élargie (p. 2214, 2215). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1973]. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le problème de la répartition de la patente, sur le problème des pertes de recettes des communes touchées par la restructuration des industries sidérurgiques et minières, sur le problème de la pension des secrétaires de mairie instituteurs (p. 2422, 2423 ; 2448, 2449).

SCHWINT (M. ROBERT) [Doubs].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Est nommé membre de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques [30 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale [20 juin 1973] (n° 317).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant la loi n° 73-4 du 2 janvier 1973 relative au code du travail [28 juin 1973] (n° 342).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture, tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale [29 juin 1973] (n° 354).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [30 juin 1973] (n° 361).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [30 juin 1973] (n° 362).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [30 juin 1973] (n° 365).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [30 juin 1973] (n° 367).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi modifiée par l'Assemblée nationale, relative à l'étendue de l'action récursoire des caisses de sécurité sociale en cas d'accident occasionné à un assuré social par un tiers [19 décembre 1973] (n° 108).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 241, 242). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction de crèches** [29 mai 1973] (p. 471, 472). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 878 à 880). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article* « *L'Etat y* [à l'information de la population] *participe notamment par l'aide qu'il apporte, dans le respect des convictions de chacun, aux associations et organismes qui contribuent à cette mission d'information conformément aux lois de la République.* » (p. 885) ; Art. 2 : *amendement de M. Michel Poniatowki, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à préciser, dans le premier alinéa de cet article, que le conseil supérieur de l'information sexuelle est créé, non sous la tutelle du « Premier ministre », mais sous la tutelle du « ministre de la santé publique et de la sécurité sociale »* (p. 885, 886) ; Art. 2 : *amendement de M. Hector Viron, à la fin du deuxième alinéa de cet article, tendant à ajouter « des représentants des grandes centrales syndicales, des organisations féminines et des organisations de jeunesse » dans la composition du conseil supérieur* (p. 886) ; *son amendement relatif à la représentation du Gouvernement au sein du conseil supérieur, énumérée au début du troisième alinéa de cet article* (ibid.) ; *son amendement rédactionnel au début du dernier alinéa de cet article* (ibid.) ; observation *in fine* sur la représentation des établissements et centres d'information publics (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet de définir les missions du conseil supérieur* (p. 887, 888) ; *sous-amendement de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant, dans le premier alinéa de son amendement ainsi rédigé : « Le conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale assure la liaison entre les associations et organismes qui y sont représentés, dont il soutient et coordonne les actions dans le respect des convictions de chacun. »*, à supprimer les mots : « *qui y sont représentés* » (p. 888) ; *sous-amendement de M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la*

sécurité sociale, aux deuxième et quatrième alinéas de son amendement tendant à ce que le conseil supérieur se préoccupe également des problèmes relatifs à l'adoption et favorise aussi l'information des jeunes sur les problèmes de l'éducation familiale, sexuelle et de la régulation des naissances (p. 888, 889) ; *sous-amendement de M. Jacques Henriet tendant, après le quatrième alinéa de son amendement, à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que les partenaires sexuels soient informés des aspects physiologiques, moraux et juridiques de leurs responsabilités ; »* (p. 889) ; *sous-amendement de M. Jacques Henriet tendant également à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que l'information sexuelle ne soit pas motif à pornographie ni à contraception dangereuse ; »* (p. 889, 890) ; Art. 4 : *son amendement rédactionnel* (p. 890) ; Art. 5 : *son amendement de coordination* (ibid.) ; Art. 6 : observation sur l'urgence de la parution des décrets d'application (*ibid.*). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 926). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jean Gravier relative à la **politique familiale** [26 juin 1973] (p. 957, 958). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture,** du **projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean Gravier tendant à compléter cet article par des dispositions, adoptées par le Sénat en première lecture, visant à permettre, pour une année seulement, à l'agriculteur, dont l'âge est compris entre trente-cinq et quarante ans, de prétendre à l'association* (p. 1053) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean Gravier tendant à réinsérer, au début de cet article, le texte du paragraphe I adopté par le Sénat en première lecture et relatif au congé de formation des jeunes associés d'exploitation* (p. 1054). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi n° 73-4 du 2 janvier 1973 relative au code du travail** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1098, 1099). — Discussion des articles. — Art. 9 : observations sur l'opportunité de la suppression opérée par l'Assemblée nationale des paragraphes II à V de cet article relatif au rôle des inspecteurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 1100, 1101). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en troisième lecture,** de la **proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1123, 1124). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à reprendre la disposition relative à « l'adoption » dans le quatrième alinéa de cet article* (p. 1124). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1126). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à reprendre, dans le texte présenté pour l'article 24 h du code du travail, le délai d'un an d'ancienneté dans l'entreprise qui permettrait au salarié de bénéficier de l'indemnité de licenciement* (p. 1127) ; *son amendement tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat lors des lectures précédentes, du texte présenté pour l'article 24 f du code du travail relatif au renversement de la charge de la preuve du caractère réel et sérieux du ou des motifs allégués pour prononcer le licenciement* (ibid.) ; *son amendement tendant à reprendre la rédaction, adoptée par le Sénat lors des lectures précédentes, du texte présenté pour l'article 24 s du code du travail relatif au licenciement abusif* (ibid.). — Prend part, dans les mêmes conditions, à la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [30 juin 1973]. — Discusion générale (p. 1128). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à reprendre le second alinéa, adopté par le Sénat lors des lectures précédentes, qui vise à permettre, pour une année seulement, à l'agriculteur, dont l'âge est compris entre trente-cinq et quarante ans, de prétendre à l'association* (ibid.) ; Art 4 : *son amendement tendant à réinsérer, au début de cet article, le paragraphe I, adopté par le Sénat lors des lectures précédentes, relatif à l'octroi du congé de formation à l'associé d'exploitation qui ne pourrait se réclamer du régime conventionnel* (p. 1129) ; Art. 5 : *son amendement de coordination adopté par le Sénat lors des lectures précédentes* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer pour harmonisation* (cf. supra le paragraphe I) *la dernière phrase de cet article* (ibid.). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : remarques d'ordre général sur le volet social du projet de loi (p. 1695 à 1697). — *Son amendement tendant à supprimer l'adjectif « progressivement » dans l'harmonisation des régimes de sécurité sociale des commerçants et artisans avec le régime général* (p. 1698) ; Art. 13 : *son amendement, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 5 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 (deuxième alinéa de l'article), ayant pour objet de porter de « trois mois » à « six mois » le délai maximum pour le versement des cotisations en retard* (p. 1702) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article 13, à insérer un article ainsi conçu : « Pendant une période dont la durée sera fixée par décret, un nouveau délai est ouvert pour les assurés qui ne seraient pas à jour de leur cotisation. Un versement forfaitaire vaudra règlement des sommes dues sans toutefois ouvrir droit à prestations pour la période antérieure au 1er janvier 1974. »* (p. 1703) ; Art. 14 : *son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article 8-I de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 par l'alinéa suivant : « Art. 8-I. — Les prestations de base comportent la couverture, dans les cas de maladie, d'accident et de maternité, de tous les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers prévus aux articles L. 283 a et L. 284 du code de la sécurité sociale. »* (p. 1704) ; explication de vote sur l'ensemble de l'article (p. 1705, 1706) ; Art. 15 *quater : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le deuxième alinéa de l'article 18 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée est rédigé comme suit : Afin d'assurer le financement équitable, un décret déterminera sans plafonnement les modalités de calcul des cotisations des assurés, leur taux de progressivité, les abattements et les cas éventuels d'exonération totale ou partielle. »* (p. 1708) ; Art. 15 *sexies : son amendement tendant à compléter le premier alinéa de cet article de telle sorte que le réajustement des prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans ait lieu « afin d'obtenir dans les meilleurs délais une retraite à l'âge de soixante ans sur la base d'une pension égale à 80 p. 100 du salaire minimum de croissance »* (p. 1711) ; Art. 15 *septies : son amendement d'harmonisation tendant à supprimer le mot : « progressivement »* (p. 1713, 1714) ; *son amendement tendant à préciser que les prestations familiales seront non pas « rapprochées de » mais « alignées sur » celles servies aux salariés du régime général* (p. 1714). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 12 A : observations sur la teneur de cet article qui promet le dépôt par le Gouvernement, avant le 1er juin 1974, d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale et qui fixe, pour 1974, les modalités provisoires de cette compensation (p. 1944, 1945) ; *son amendement tendant à supprimer cet article* (p. 1947 ; 1948). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des agriculteurs de Franche-Comté : la production de la viande, le problème du lait destiné à la fabrication du gruyère, le système de revision simplifiée du revenu cadastral dans le département du Doubs, l'aide souhaitée pour la modernisation des bâtiments d'élevage, le régime de l'indemnité viagère de départ (I. V. D.) (p. 2146, 2147). — **Suite de la discusion** [6 décembre 1973]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement pré-scolaire dans les maternelles et les classes enfantines, sur la situation des maîtres et des élèves dans l'enseignement primaire, sur les nationalisations des collèges d'enseignement général (C. E. G.) et des collèges d'enseignement secondaire (C. E. S.) (p. 2480, 2481 ; 2485 ; 2487). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur l'aggravation persistante de la situation des fonctionnaires dont les rémunérations ne progressent pas aussi vite que celles du secteur privé et qui sont pénalisés dans leurs conditions de travail ; sur son désir de voir s'instaurer un véritable débat sur la fonction publique (p. 2579, 2580). — Explication de vote sur l'ensemble du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés** [12 décembre 1973] (p. 2845). — Intervient, au nom de M. Henri Tournan, dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à certains corps de fonctionnaires** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3139, 3140). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion, **en deuxième lecture,** de la **proposition de loi relative à l'étendue de l'action récursoire des caisses de sécurité sociale en cas d'accident occasionné à un assuré social par un tiers** [20 décembre 1973]. — **Discussion générale** (p. 3148, 3149).

SEMPE (M. ABEL) [GERS].

Question orale :

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures il compte prendre en faveur des habitants de Viella et des communes voisines, à la suite de la tempête de grêle qui a détruit les toitures de plus de 500 maisons et bâtiments d'exploitation. Le montant des dommages évalué par la seule commune de Viella dépasse 400 millions d'anciens francs. Le montant des secours notifié par le ministre de l'intérieur n'atteint pas à ce jour 10 p. 100 des dommages. Il lui fait observer que cent chefs de famille n'étaient pas assurés. Il s'agit surtout de commerçants et artisans et de particluiers qui n'étaient pas également astreints à l'assurance contre les tempêtes de grêle et ouragans. Les dommages non assurés s'élèvent ainsi à plus de 120 millions d'anciens francs. La moitié des toits n'a pu encore être remplacée après deux mois de délai et les intéressés ne peuvent financer l'opération. Ils doivent supporter le risque des dommages supplémentaires qui survient en raison des intempéries hivernales. Les bâches prêtées par l'armée ne constituent pas une protection suffisante. Des personnes âgées, des enfants vont se trouver menacées par les épidémies. Les artisans locaux qui ont exécuté des travaux ne sont pas payés en raison du fait qu'aucune décision n'a, jusqu'à ce jour, facilité les opérations de financement qui permettraient les travaux de sauvegarde et de reconstruction indispensables. Une telle situation ne peut se prolonger plus longtemps. Il lui demande de bien vouloir faire connaître au Sénat les décisions qu'il envisage de prendre pour apporter aux habitants de cette région l'aide en laquelle ils espèrent encore, compte tenu de celle souvent manifestée au bénéfice des populations des départements d'outre-mer [8 novembre 1973] (n° 1410). — Réponse [20 novembre 1973] (p. 1776, 1777).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 1410** (cf. *supra*) [20 novembre 1973] (p. 1776, 1777). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : explique son vote sur l'*amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire les crédits de ce titre de 796 millions de francs* (p. 2202, 2203).

SIBOR (M. HENRI) [PYRÉNÉES-ATLANTIQUES].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative à la sécurité sociale des lycéens de plus de vingt ans [30 juin 1973] (n° 368).

SIRGUE (M. ALBERT) [AVEYRON].

SOLDANI (M. EDOUARD) [Var].

SORDEL (M. MICHEL) [CÔTE-D'OR].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complétant certaines dispositions du titre Ier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole [16 octobre 1973].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [14 juin 1973] (n° 306).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'aménagement du monopole des scories Thomas [17 décembre 1973] (n° 95).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 816 à 818). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui traite des modalités d'adhésion des exploitants et des futurs associés d'exploitation aux conventions-types départementales* (p. 823) ; Après l'article 6 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui assimilerait l'intéressement ou le droit à l'allocation minimale de l'associé d'exploitant à un revenu pouvant bénéficier d'un délai de quatre ou cinq ans pour être inséré dans les revenus personnels soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques* (p. 824, 825) ; le retire (p. 826). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISFOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'effort du Gouvernement en matière d'aide à la montagne et en matière de prophylaxie, sur l'aide à la sélection animale, sur le remembrement, sur la recherche agronomique, sur l'incidence de l'application de la loi concernant l'assurance accident-invalidité des salariés agricoles (p. 2132, 2133). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2976, 2977). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, sur **l'aménagement du monopole des scories Thomas** [20 décembre 1973]. Discussion générale (p. 3136, 3137).

SOUDANT (M. ROBERT) [Marne].

SOUFFLET (M. JACQUES) [Yvelines].

Vice-président du Sénat (élu le 5 octobre 1971).

Préside, en cette qualité, la séance du 26 avril 1973 ; la séance du 15 mai 1973 ; la séance du 24 mai 1973 ; la séance du 12 juin 1973 ; la séance du 19 juin 1973 ; la séance du 21 juin 1973 ; la séance du 26 juin 1973 ; la séance du 28 juin 1973 ; la séance du 9 octobre 1973 ; la séance du 30 octobre 1973 ; la séance du 6 novembre 1973 ; la séance du 20 novembre 1973 ; la séance du 23 novembre 1973 ; la séance du 26 novembre 1973 ; la séance du 28 novembre 1973 ; la séance du 29 novembre 1973 ; la séance du 3 décembre 1973 ; la séance du 8 décembre 1973 ; la séance du 9 décembre 1973 ; la séance du 10 décembre 1973 ; la séance du 13 décembre 1973 ; la séance du 19 décembre 1973.

Intervention :

Explication de vote sur les conclusions du rapport de M. Pierre Marcilhacy (au nom de la commission des lois) sur la **proposition de résolution** de M. René Monory et plusieurs de ses collègues **tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [29 juin 1973] (p. 1107).

SOUQUET (M. MARCEL) [Aude].

Est nommé membre du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés [9 octobre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte partaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et simplifiant les conditions et la procédure d'attribution de l'allocation des mineurs handicapés et de l'allocation aux handicapés adultes [26 juin 1973] (n° 327).

Question orale :

M. Marcel Souquet demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* s'il ne convient pas, en raison de l'importance de plus en plus grande que présente la transfusion sanguine dans notre pays : 1° de revoir l'organisation et le fonctionnement des services de transfusion sanguine ; 2° de prévoir de nouvelles dispositions en fonction de l'application des sérums antimicrobiens et antitoxiques d'origine humaine. Il lui demande, par ailleurs, de lui faire connaître : 1° les prévisions présentes et futures en ce qui concerne les besoins en sang frais pour les hôpitaux et cliniques ; 2° la position de notre pays, dans le cadre du Marché commun notamment et sur le plan international, à propos de la transfusion sanguine [15 novembre 1973] (n° 1414).

Question orale avec débat :

M. Marcel Souquet demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* s'il ne convient pas, en raison de l'importance de plus en plus grande que présente la transfusion sanguine dans notre pays : 1° de revoir l'organisation et le fonctionnement des services de transfusion sanguine ; 2° de prévoir de nouvelles dispositions en fonction de l'application des sérums antimicrobiens et antitoxiques d'origine humaine ; Il lui demande par ailleurs de lui faire connaître : 1° les prévisions présentes et futures en ce qui concerne les besoins en sang frais pour les hôpitaux et cliniques ; 2° la position de notre pays, dans le cadre du Marché commun notamment et sur le plan international, à propos de la transfusion sanguine [25 octobre 1973](n° 82). — Discussion [18 décembre 1973] (p. 3031 à 3036)

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent relative à la **coordination internationale des secours** [15 mai 1973] (p. 368, 369). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Darou relative à la **politique à l'égard des anciens combattants** [12 juin 1973] (p. 625, 626). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion générale (p. 840, 841). — Explique son vote sur l'ensemble (p. 859). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Aubry concernant les **réalisations du VI^e Plan en matière sanitaire** [26 juin 1973] (p. 950, 951, 955). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant et simplifiant les conditions et la procédure d'attribution de l'allocation des mineurs handicapés et de l'allocation aux handicapés adultes** [27 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1001, 1002). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans** [8 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1^er : *amendement de M. Paul Guillard tendant à compléter* in fine *cet article par un alinéa nouveau visant à faire bénéficier des présentes dispositions les anciens combattants et les anciens prisonniers de guerre qui auraient fait procéder à la liquidation de leur pension de retraite antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi* (p. 1597) ; explication de vote sur l'ensemble de la proposition de loi (p. 1598). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 12 A : observations sur la teneur de cet article qui promet le dépôt par le Gouvernement, avant le 1^er juin 1974, d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale et qui fixe, pour 1974, les modalités provisoires de cette compensation (p. 1945) ; soutient l'*amendement de M. Lucien Grand tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer l'alinéa suivant : « Dans le cadre des réformes prévues à l'alinéa précédent, un aménagement de l'assiette des charges sociales assumées par les entreprises sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation. »* (p. 1950) ; soutient l'*amendement de M. Lucien Grand tendant à supprimer les paragraphes* II *à* VI *de cet article qui concernent les mesures envisagées pour 1974* (ibid.) ; soutient l'*amendement de M. Lucien Grand tendant à reprendre pour cet article le texte initial du projet de loi et qui assure, par des avances du Trésor, le financement des mesures envisagées pour 1974 et les années suivantes* (p. 1951) ; Avant l'art. 13 : répond à M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de l'adoption d'un plan quadriennal pour régler le contentieux du monde combattant, sur la retraite du combattants et le régime des pensions, sur la situation des cheminots anciens combattants, sur le sort réservé aux déportés, résistants et internés politiques (p. 2083 à 2085). — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 43 *bis :* explication de vote sur l'article et sur l'*amendement de forme de M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, au paragraphe* II *dudit article* (p. 2092). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Examen des crédits. — Etat C. — Titre VI : explication de vote sur les autorisations de programme et les crédits de paiement (p. 2309). — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Observations ayant porté notamment sur la situation des hôpitaux publics et sur l'insuffisance des crédits destinés à la recherche médicale et particulièrement à l'Institut Pasteur (p. 2328, 2329). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explication de vote (p. 2814). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement reprenant en partie l'amendement retiré par M. Jacques Henriet, tendant, après le deuxième alinéa de cet article relatif aux buts poursuivis par l'agence pour l'amélioration des conditions de travail, à insérer l'alinéa suivant : « — de rechercher les causes variées des accidents du travail et de faire connaître les remèdes susceptibles d'en diminuer le nombre et la gravité. »* (p. 2868) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2877). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 82 ayant pour objet la **transfusion sanguine** (*cf. supra*) [18 décembre 1973] (p. 3031 à 3034 ; 3036).

STASI (M. BERNARD), **ministre des départements et territoires d'outre-mer** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 183) ; dans la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif au régime des eaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion** (p. 184, 185). — Discussion de l'article 1^er : *son amendement tendant, dans la dernière phrase du dernier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article* L. 90 *du code du domaine de l'Etat, à remplacer les mots : « Les prélèvements effectués à ce titre... », par les mots : « Les prélèvements effectués sans autorisation... »* (p. 185). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **étendant aux territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des îles Saint-Pierre et Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et au territoire français des Afars et des Issas, les articles 1^er à 7 de l'ordonnance n° 58-1351 du 27 décembre 1958 relative à la conservation du domaine public routier** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 186). Répond à la question orale de M. Marcel Gargar concernant le **risque de pollution par une raffinerie de pétrole aux Antilles** [3 mai 1973] (p. 266 ; 268). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Gargar concernant les **fraudes électorales dans les départements et territoires d'outre-mer** [8 mai 1973] (p. 301, 302). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer** [24 mai 1973]. — Discussion générale (p. 438, 439). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa de l'article :* « Elle [l'indemnité allouée par l'Assemblée territoriale] *ne peut se cumuler avec l'indemnité allouée aux membres de l'Assemblée nationale, du Sénat, ou du Conseil économique et social, avec le traitement de fonctionnaire ou d'agent des services publics en activité de service ou en service détaché ou avec les indemnités de chef de village ou de chef coutumier. »* (p. 439) ; répond à M. Paul Malassagne (*ibid.*) ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction du cinquième alinéa de l'article relatif à l'indemnité de séjour que peuvent percevoir les membres de l'Assemblée territoriale* (p. 440). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques

Duclos ayant trait à un **décès lors d'une manifestation à la Martinique** [16 octobre 1973] (p. 1381) ; sur la question orale du même auteur relative à la **situation de l'emploi à la Guadeloupe** (p. 1385, 1386) ; sur la question orale du même auteur ayant trait à la politique gouvernementale en Guyane (p. 1389, 1390). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la nécessité de réorienter quelque peu les objectifs d'une politique qui doit tendre, compte tenu d'une forte poussée démographique, d'une part, à l'épanouissement de la vie publique, d'autre part, au développement de l'appareil économique et social (p. 1991 à 1994) ; répond aux divers orateurs intervenus dans la discussion (p. 2003 à 2005). — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le problème particulier de l'archipel des Comores, sur les objectifs du Gouvernement pour donner aux populations une responsabilité accrue dans le développement de leur pays, tant sur le plan politique que dans le domaine économique (p. 2008 à 2010) ; répond aux orateurs intervenus dans la discussion (p. 2014 à 2016).

STIRN (M. OLIVIER), **secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Francis Palmero ayant trait au **remboursement des emprunts russes** [3 mai 1973] (p. 264). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Francis Palmero ayant pour objet le **règlement de la situation des rapatriés** [8 mai 1973] (p. 289 à 291). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 423, 424, 425). — Répond à la question orale de M. René Tinant relative aux **conditions d'attribution de l'indemnité viagère de départ (I. V. D.)** [5 juin 1973] (p. 515, 516). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. René Monory ayant pour objet les **écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (p. 758, 762 à 764, 765). — Répond à la question orale de M. Francis Palmero concernant les **films sélectionnés pour le Festival de Cannes** [19 juin 1973] (p. 785, 786). — Intervient dans la discussion, **en troisième lecture,** de la proposition de loi **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [30 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à reprendre la disposition relative à « l'adoption » dans le quatrième alinéa de cet article* (p. 1124). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1128). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Robert Schwint tendant à reprendre le second alinéa, adopté par le Sénat lors des lectures précédentes, qui vise à permettre, pour une année seulement, à l'agriculteur, dont l'âge est compris entre trente-cinq et quarante ans, de prétendre à l'association* (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Robert Schwint tendant à réinsérer, au début de cet article, le paragraphe I, adopté par le Sénat lors des lectures précédentes, relatif à l'octroi du congé de formation à l'associé d'exploitation qui ne pourrait se réclamer du régime conventionnel* (p. 1129). — Son allocution à l'occasion de la clôture de la seconde session ordinaire du Sénat pour 1972-1973 au cours de laquelle il souligne les efforts entrepris par l'ensemble du Gouvernement pour favoriser le travail législatif et évoque les perspectives de la prochaine session conformément aux engagements pris par le Premier ministre dans son discours de Provins [30 juin 1973] (p. 1131 à 1133). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, à la mémoire de M. Georges Bonnet, sénateur de la Lozère [9 octobre 1973] (p. 1332), à la mémoire de M. Paul Pauly, sénateur de la Creuse (p. 1332, 1333), à la mémoire de M. Emile Dubois, sénateur du Nord (p. 1333) et à la mémoire de M. Aimé Bergeal, sénateur des Yvelines (p. 1334). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Paris le 22 septembre 1972** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1362). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à la retraite de réversion, prévue à l'article 1122 du code rural** [11 octobre 1973]. Discussion générale (p. 1363). — Discussion des articles. — Articles additionnels : *son amendement tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, un article visant à compléter l'article 1122-1 du code rural par un alinéa relatif aux conditions d'attribution de la retraite de réversion au conjoint survivant* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cauchon tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un autre article additionnel ainsi rédigé « Les dispositions de la présente loi prennent effet à dater du 1er janvier 1973. »* (p. 1363, 1364) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi :* « **Projet de loi relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles.** » (p. 1364). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **relatif à l'extension des accords de retraite et de prévoyance concernant les salariés des professions agricoles** [11 octobre 1973]. — Discussion générale (*ibid.*). — Répond à la question orale de Mme Catherine Lagatu relative au **pourcentage attribué au loyer dans le calcul de l'indice des prix** [20 novembre 1973] (p. 1777, 1778) ; à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann ayant trait aux **crédits affectés à l'institut géographique national** (p. 1778). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Léon Jozeau-Marigné relative aux **textes réglementaires d'application des lois** [20 novembre 1973] (p. 1784, 1785, 1786). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, à la mémoire de M. Pierre Maille, sénateur de la Somme [27 novembre 1973] (p. 2057, 2058). — Répond à la question orale de M. André Diligent ayant trait au **maintien de l'activité des houillères du Nord-Pas-de-Calais** [18 décembre 1973] (p. 3015) ; à la question orale de M. Henri Caillavet relative à la **définition de la notion de secret de défense** (p. 3015, 3016) ; à la question orale de M. Serge Boucheny concernant la **réception des émissions de télévision dans les villes** (p. 3018). — Répond aux observations de M. Pierre Giraud sur le retrait de l'ordre du jour proposé par la conférence des présidents du débat sur les abattoirs de La Villette [18 décembre 1973] (p. 3024, 3025). — Répond à la question orale de M. Robert Laucournet relative aux **primes d'assurance automobile** [18 décembre 1973] (p. 3025) ; à la question orale de M. Pierre Brun relative à l'**introduction en France d'épaves automobiles** (p. 3026) ; à la question orale de M. Pierre Brun relative à la **coordination des tarifs postaux avec la convention internationale postale** (p. 3026, 3027) ; à la question orale de M. Pierre Schiélé relative à la **sauvegarde des sites vosgiens** (p. 3036, 3037) ; à la question orale de M. Jean Francou relative à la **sauvegarde du massif des Calanques** (p. 3038). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, à la mémoire de M. Maurice Sambron, sénateur de la Loire-Atlantique [20 décembre 1973] (p. 3123). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de MM. Maurice Vérillon et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « noix de Grenoble »** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3126, 3127). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit le 3° de cet article* (conditions requises pour la commercialisation de la « noix de Grenoble ») : « 3° *Etre conditionnées dans l'aire d'appellation d'origine ; toutefois, en dehors de l'aire d'appellation, le reconditionnement en emballages d'un poids inférieur à 25 kilos est autorisé.* » (p. 3127). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à conférer l'appellation « Saint-Emilion » à des crus ayant actuellement l'appellation « Sables Saint-Emilion »** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3128). — Son allocution, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1973-1974 qui lui permet, outre un rapide bilan du travail législatif accompli, de remercier la Haute Assemblée pour l'esprit de coopération dont elle à fait preuve dans ses rapports avec le Gouvernement et qui préfigure un accueil favorable aux différentes mesures envisagées pour l'avenir [20 décembre 1973] (p. 3152, 3153).

T

TAILHADES (M. EDGAR) [Gard].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Emile Dubois, décédé [11 octobre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Francis Palmero et Jean Cauchon, tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale [12 décembre 1973] (n° 76).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cogniot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1023 à 1026). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur les *amendements de M. Jean Legaret et de M. Marcel Martin tendant tous les deux à compléter le texte modificatif présenté pour le premier alinéa de l'article* 6 *de la Constitution par une disposition qui ne permettrait qu'une* seule *réélection du Président de la République à l'expiration de son mandat* (p. 1426, 1427) ; Articles additionnels : *ses amendements,* tous déclarés irrecevables, *tendant à ajouter, à la fin du projet de loi, des articles visant à l'abrogation ou à la modification d'un certain nombre d'articles de la Constitution, autres que l'article* 6 *objet du présent projet de loi* (p. 1432, 1433). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits, sur les effets de la loi sur l'unification des professions judiciaires et sur la profession d'avocat (p. 2027, 2028). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — III. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — Discussion générale. — Observations relatives au problème de la construction de l'hôpital ouest de la ville de Nîmes (p. 2338). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les dangers de la politique gouvernementale quant à l'approvisionnement en pétrole brut et en charbon (p. 2684, 2685).

TAITTINGER (M. JEAN), **garde des sceaux, ministre de la justice** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Donne lecture, au Sénat, d'une déclaration de politique générale du Gouvernement [10 avril 1973] (p. 160 à 165). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, Président du Sénat, à la mémoire de M. André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime [12 avril 1973] (p. 179). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, avec un protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1973** [12 avril 1973]. — Discussion générale (p. 181, 182) ; dans la discussion générale du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale et à l'exécution des décisions judiciaires et protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972** (p. 182, 183). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [10 mai 1973]. — Discussion générale (p. 317). — Discussion des articles. — Art. 7 : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour* l'article 28 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945, *à insérer des dispositions ayant pour objet de permettre à l'organisme qui prend en charge le déficit de demander au président du tribunal de prononcer la fermeture de l'étude* (p. 318) ; Art. 9 : *amendement de M. Jean Geoffroy, au premier alinéa du texte présenté pour remplacer l'alinéa* 1er *de* l'article 33 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945, *tendant à reconnaître également au président de la chambre de discipline le droit de prononcer l'interdiction temporaire* (p. 319) ; Art. 14 : *son amendement tendant à moduler la rédaction des deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour* l'article 45 *de l'ordonnance du* 28 *juin* 1945 *qui confère au garde des sceaux la possibilité de déclarer un notaire démissionnaire d'office* (p. 320, 321) ; Article additionnel 15 A : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant, avant l'article* 15, *à insérer un article nouveau rétablissant l'article* 10 *de la loi du* 25 *ventôse au XI qui autorise le notaire à déléguer sa signature à un ou plusieurs de ses clercs assermentés* (p. 323) ; Article 17 *bis* nouveau : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant à insérer, après l'article* 17, *un article additionnel relatif à la prise en charge des dépenses engagées pour la formation professionnelle des officiers publics ou ministériels* (p. 324) ; Article additionnel : *amendement de MM. Jean Sauvage et Pierre Schiélé tendant à insérer, après l'article* 18 bis, *un article additionnel ayant pour but d'apporter un assouplissement dans le contrôle de l'application des lois sociales dans les études de notaires* (p. 325). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre IX du livre III du code civil** [10 mai 1973]. — Discussion générale (p. 328 à 330). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour* l'article 1832 *du code civil qui définit le contrat de société* (p. 331) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 1836 *du code civil qui précise la forme et le contenu du contrat de société* (p. 332) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour* l'article 1843 *du code civil :* « Art. 1843. — *Les sociétés jouissent de la personnalité morale à dater de leur immatriculation* » (p. 334) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant, d'une part, à améliorer la rédaction du texte proposé pour* l'article 1844 *du code civil relatif à la transformation d'une société en une autre société, d'autre part, à y adjoindre des dispositions impératives de la loi du* 24 *juillet* 1966 *sur les fusions et les scissions* (p. 335) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 1846 *du code civil qui concerne la gérance de la société* (p. 336) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour* l'article 1850 *du code civil qui détermine la responsabilité du ou des gérants* (p. 337) ; *amendements de M. Etienne Dailly au texte présenté pour* l'article 1851 *du code civil qui traite de la révocation des gérants* (p. 338) ; *son sous-amendement tendant à rendre plus explicite la rédaction du second alinéa de l'amendement de M. Etienne Dailly au texte présenté pour* l'article 1852 *du code civil relatif aux décisions collectives prises dans le cadre de la société* (p. 339) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction pour* l'article 1859 *du code civil qui comporte une disposition relative à la faillite, au règlement judiciaire ou à la liquidation des biens d'un associé* (p. 342) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour* l'article 1860 *du code civil relatif à la cession des parts sociales* (p. 344) ; *amendement de M. Etienne Dailly tendant à supprimer les paragraphes* 6°, 7° et 8° *du texte présenté pour* l'article 1868 *du code civil qui stipulent que la société prend fin respectivement par la révocation de l'un des gérants, par le décès de l'un des associés et par la faillite personnelle de l'un des associés* (p. 346 ; 347) ; Article additionnel : *amendement de M. Jean Geoffroy tendant, après l'article* 1er, *à insérer un* article 1er *bis nouveau qui compléterait l'article* 1076 *du code civil relatif à l'apport en société de biens indivis* (p. 350) ; Art. 4 : *amendement de M. Etienne Dailly tendant à remplacer le troisième alinéa de cet article par des dispositions concernant la date d'application de la présente loi aux sociétés constituées antérieurement à son entrée en vigueur* (p. 351) ; Art. 1er (seconde délibération) : se rallie à l'interprétation donnée par M. Etienne Dailly du texte présenté pour l'*article* 1852 du code civil (p. 352) ; Art. 1er *bis* nouveau (seconde délibération) : partage l'avis de M. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois, demandant la suppression de cet article précédemment adopté par suite du vote de l'amendement de M. Jean Geoffroy (*ibid.*). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet relative à la **modification de la législation sur l'avortement** [15 mai 1973] (p. 364). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de M. Jean Geoffroy sur la proposition de loi de M. Etienne Dailly **tendant à modifier l'article 189** bis **du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale** [5 juin 1973]. — Discussion générale (p. 519, 520). — Discussion d'articles additionnels après l'article unique : *son amendement tendant à ajouter un article modifiant* l'article L. 27 *du code du domaine de l'Etat de manière à ramener à « dix ans » la durée de la prescription acquisitive qu'il prévoit* (p. 520 ; 521). — Répond aux questions orales de Mme Catherine Lagatu [12 juin 1973], la première concernant les **poursuites en matière d'infractions à la législation sur l'avortement** (p. 654), la seconde, relative au **paiement direct de la pension alimentaire** (p. 655). — Intervient dans la discussion du **projet de loi organique pris en application de l'article 25 de la Constitution et concernant l'exercice des fonctions de médiateur** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 736) ; dans la discussion générale, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** (p. 737). — Intervient dans la discussion des **propositions de loi** de : 1° M. Jean Lecanuet et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile ;** 2° M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [21 juin 1973]. — Discussion générale (p. 898 à 900 ; 901). — Discussion des articles. — Art. 13 : invoque l'irrecevabilité de cet article qui invite le Gouvernement à prendre l'enga-

gement de rechercher les mesures d'harmonisation qui s'imposent dans un délai d'un an (p. 901, 902). — Répond à la question orale de M. Jean Sauvage concernant les **dotations du ministère de la justice dans le budget de 1974** [26 juin 1973] (p. 936, 937). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation.** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1101, 1102). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** de la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [30 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1116, 1117). — Discussion de l'article unique ; *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (p. 1117). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [26 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire et sur les attributions de croix aux anciens combattants de 1914-1918 (p. 2018, 2019). JUSTICE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur son souci de continuer l'œuvre entreprise par son prédécesseur pour moderniser la justice, pour procéder à des refontes indispensables — tant du code pénal pour une meilleure appréhension de la criminalité que du code de procédure civile pour un meilleur fonctionnement des services judiciaires, enfin sur l'effort budgétaire consenti par le Gouvernement (p. 2034 à 2038). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2805). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 sont applicables au renouvellement des baux venus à expiration avant l'entrée en vigueur de ce décret, à condition que le loyer n'ait pas encore été fixé par convention entre les parties ou décision de justice passée en force de chose jugée avant la publication de la présente loi. En ce cas, le loyer est déterminé eu égard au montant le plus élevé résultant de l'application soit des articles 2 et 3, soit de l'article 7 du décret précité du 3 juillet 1972. »* (ibid) ; répond aux observations du rapporteur et à celles du président de la commission mixte paritaire (p. 2806 ; 2807) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer cet article ainsi rédigé : « Les dispositions de la présente loi sont applicables aux instances en cours. Elles ne portent pas atteinte aux accords amiables intervenus et aux décisions passées en force de chose jugée. »* (p. 2807). — **Nouvelle lecture** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3075). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à proroger le délai prévu par l'article 17 de la loi n° 68-5 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3076, 3077). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique** de MM. René Jager, Francis Palmero et Louis Jung **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3079). — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Pinton, tendant à réclamer la publication de la liste des présentateurs de candidatures* (p. 3080 ; 3081 ; 3082 ; 3085).

TAITTINGER (M. PIERRE-CHRISTIAN) [Paris].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, signé à Bâle le 16 mai 1972 [17 mai 1973] (n° 274).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord international de 1972 sur le cacao [29 juin 1973] (n° 360).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 42. — Tome VI).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre sur la protection des investissements, signée le 5 octobre 1972 [17 décembre 1973] (n° 96).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice sur la protection des investissements, signée à Port-Louis le 22 mars 1973 [19 décembre 1973] (n° 116).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Henri Caillavet ayant trait au **rôle du Président de la République** [22 mai 1973] (p. 414 à 417). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, signée à Bâle le 16 mai 1972** [24 mai 1973]. — Discussion générale (p. 435, 436). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Yvon Coudé du Foresto relative à la **crise monétaire internationale** [19 juin 1973] (p. 777, 778). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'accord international de 1972 sur le cacao** [29 juin 1973]. — Discussion générale (p. 1109). — Intervient dans la discussion du **projet de loi constitutionnelle,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant modification de l'article 6 de la Constitution** [18 octobre 1973]. — Discussion générale (p. 1404 à 1406). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1907 à 1909). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le conflit du Proche-Orient et la part prépondérante prise par les U. S. A. et l'U. R. S. S. dans ce conflit, sur l'impérieuse nécessité pour l'Europe des Neuf de s'unir pour sa défense et pour faire face à la crise du pétrole, sur le rôle de la France dans les négociations sur le désarmement (p. 2233, 2234). — DÉPENSES MILITAIRES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à l'examen du budget pour la section air. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur le lancement prochain du futur avion de combat, sur la mise en service opérationnelle du *Jaguar,* l'arrivée en escadre du *Mirage F* 1, les premiers vols de l'*Alphajet,* sur la nécessité d'améliorer la condition militaire (p. 2267, 2268). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion générale du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre sur la protection des investissements, signée le 5 octobre 1972** [20 décembre 1973] (p. 3129, 3130) ; du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice sur la protection des investissements, signée à Port-Louis le 22 mars 1973** (p. 3130).

TALAMONI (M. LOUIS) [Val-de-Marne].

Dépôts législatifs :

Rapport spécial (Transports : Marine marchande) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 29).

Rapport spécial (Imprimerie nationale) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 33).

Question orale avec débat :

M. Louis Talamoni attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur la situation financière des collectivités locales, qui ne cesse de se dégrader, en raison notamment des charges toujours plus grandes qui leur incombent, des possibilités d'emprunt moindres qui leur sont offertes et dont le taux d'intérêt ne cesse d'augmenter. La T. V. A. sur les réalisations et fournitures pèse lourdement sur les finances communales. Communes et départements se trouvent à la limite de l'asphyxie financière. Les impôts locaux sont devenus de plus en plus lourds. La réforme des finances communales prévue ne procède qu'à un transfert entre contribuables, transfert dont petits et moyens contribuables feront les frais sans que pour autant cela apporte de nouvelles ressources aux collectivités. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre, dans les meilleurs délais, en vue d'une nouvelle répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités. [2 octobre 1973] (n° 72). — Discussion [6 novembre 1973] (p. 1562 à 1580).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale n° 72 concernant les **finances des collectivités locales** (cf. *supra*) [6 novembre 1973] (p. 1567 à 1570 ; 1572 ; 1577 ; 1579). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : soutient l'*amendement de M. Jacques Duclos tendant à insérer un nouvel article, lequel grâce à une série de mesures (imposition des personnes, impôt sur le capital, etc.) présente un nouveau régime fiscal français* (p. 1933, 1934). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen du budget annexe de l'IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'affectation des crédits, sur le fonctionnement de la récente usine de Douai, sur les problèmes de personnels, sur les travaux pratiqués par la photocomposition (p. 2046, 2047). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite*). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant : IV. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation inquiétante de l'industrie de la construction navale face à la concurrence étrangère, sur le déficit de balance des frets et des passages de la flotte de commerce, sur l'inquiétude née de la détérioration de l'industrie des pêches maritimes, sur les problèmes sociaux intéressant les marins-pêcheurs (p. 2179 à 2181). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1973]. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme : EQUIPEMENT. — Examen des crédits. — ETAT C. — Titre VI : dépose *un amendement de réduction de crédits, soutenu par M. Fernand Chatelain* (p. 2381). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à une réduction de crédits* (p. 2586). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observation sur les retards apportés à l'utilisation du terrain du Tremblay (p. 2671). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Après l'art. 40 : explication de vote sur l'*amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui autoriserait le Gouvernement à transférer par décret les crédits nécessaires aux investissements prioritaires en matière d'énergie* (p. 2769) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2790, 2791). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2973 à 2975). — Discussion des articles. — Après l'art. 1er : dépose *un amendement, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à insérer un article additionnel* (p. 2990) ; Avant l'art. 8 : dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à insérer un article additionnel* (p. 2994) ; Avant l'art. 8 *bis* : dépose, puis retire *son amendement, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant à insérer un article additionnel* (p. 2996) ; Art. 9 : *son amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter la rédaction proposée par l'amendement de M. André Mignot pour cet article* (p. 2997) ; Art. 10 : dépose *un sous-amendement, soutenu par M. Jacques Eberhard, à l'amendement de M. André Mignot au paragraphe I de cet article* (p. 2998) ; Après l'art. 10 : dépose un *amendement, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à insérer un article additionnel* (p. 2999) ; Art. 11 : dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter le paragraphe II de cet article* (p. 3000) ; dépose *un amendement, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à compléter* in fine *le paragraphe IV* bis *de cet article par un nouvel alinéa* (ibid.) ; Article additionnel : dépose *un amendement, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant, après l'article* 11, *à insérer un article additionnel* (ibid.). — **Nouvelle lecture** (urgence déclarée) [20 décembre 1973]. — Explication de vote sur l'ensemble (p. 3148).

TALON (M. BERNARD) [Territoire de Belfort].

Questions orales :

M. Bernard Talon attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la situation des veufs non remariés au regard de l'impôt sur le revenu dont le calcul est identique à celui de l'impôt auquel sont soumis les célibataires. Compte tenu des charges non réduites (contributions diverses, frais d'entretien, etc.) auxquelles continuent à faire face ces veufs non remariés, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable d'étudier, en ce qui les concerne, une plus juste répartition de l'impôt sur le revenu [18 octobre 1973] (n° 1404).

M. Bernard Talon demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il ne lui paraîtrait pas opportun de compléter l'article 215 CD du code des douanes en ajoutant à la liste des denrées et productions énumérées à l'arrêté du 3 octobre 1968 la pornographie sous toutes ses formes (revues, films, gadgets, etc.), de façon à renforcer l'action de la douane en ce domaine [20 décembre 1973] (n° 1430).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [6 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes touchant le milieu rural où la scolarisation est désavantagée par rapport au secteur urbain, sur l'enseignement privé, sur l'attribution des bourses (p. 2474, 2475). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail** [12 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2811).

TERRE (M. HENRI) [Aube].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

TINANT (M. RENÉ) [Ardennes].

Est nommé membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence [28 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi relative à certains personnels de la navigation aérienne [22 novembre 1973] (n° 46).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome VIII).

Questions orales :

M. René Tinant demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* si le Gouvernement compte inscrire prochainement à l'ordre du jour des travaux parlementaires le projet de loi concernant l'attribution de l'indemnité viagère de départ (I. V. D.) aux preneurs. Il lui demande également si, dans le cadre de la discussion de ce projet de loi, le Gouver-

nement envisage de modifier et de simplifier les conditions actuelles d'attribution de l'indemnité viagère de départ aux autres exploitants agricoles bénéficiaires [22 mai 1973] (n° 1347). — Réponse [5 juin 1973] (p. 515, 516).

M. René Tinant demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il compte prendre ou proposer au vote du Parlement afin d'améliorer les conditions de travail et d'emploi des salariés agricoles [24 juillet 1973. — *J. O.* du 2 août 1973] (n° 1380). — Réponse [30 octobre 1973] (p. 1528 à 1530).

M. René Tinant attire l'attention de *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* sur la situation du réseau des voies navigables à petit gabarit appelé réseau Freycinet. Son entretien est délaissé de longue date et son état actuel est catastrophique. Non seulement il est inadapté aux conditions modernes de transport, mais son utilisation devient de plus en plus difficile sur son ensemble. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour sa remise en état et si, à cet effet, il prévoit des crédits spéciaux sur le budget de 1974, car il n'y a plus de temps à perdre [3 août 1973. — *J. O.* du 23 août 1973] (n° 1383). — Réponse [23 octobre 1973] (p. 1454, 1455).

M. René Tinant, considérant la menace de pénurie à court, moyen et long terme des produits pétroliers, demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* s'il envisage de développer la production de l'alcool d'origine agricole. Il apparaît aberrant, en effet, eu égard à la situation actuelle, d'utiliser le pétrole pour la production de l'alcool alors que la récolte de betteraves 1973 laisse prévoir des excédents en sucre, et que les usines ont actuellement des possibilités de distillation sous-utilisées [20 novembre 1973] (n° 1419).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, à sa **question orale n° 1347** (*cf. supra*) [5 juin 1973] (p. 515, 516). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Michel Maurice-Bokanowski, de M. Serge Boucheny et de M. André Méric relatives à la **situation de l'industrie aéronautique** [19 juin 1973] (p. 793). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Léon Eeckhoutte, de M. Louis Gros, de M. Georges Cognot, de M. Pierre Barbier et de M. François Duval ayant pour objet l'**éducation et l'enseignement** [27 juin 1973] (p. 1030, 1031). — Est entendu lors de la réponse de M. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme à sa **question orale n° 1383** (*cf. supra*) [23 octobre 1973] (p. 1455). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural, à sa **question orale n° 1380** (*cf. supra*) [30 octobre 1973] (p. 1529, 1530). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen du budget : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la réduction importante des crédits affectés à l'enseignement technique agricole en attendant l'établissement de la carte scolaire, sur le fonctionnement de diverses écoles de l'enseignement supérieur, sur la situation de l'Institut national de la recherche agronomique, sur la formation des jeunes gens et des jeunes filles du milieu agricole, sur l'avenir que le Gouvernement entend réserver à l'enseignement agricole (p. 2123 à 2125). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite et fin*). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à réduire les crédits de ce titre de* 7.376.103 *francs* (p. 2172, 2173), le retire (p. 2173).

TORRE (M. HENRI), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5, 12 avril et 23 octobre 1973).

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse ayant trait à la **patente des commerces de grande surface** [30 octobre 1973] (p. 1520 ; 1521). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait au **financement des investissements** [13 novembre 1973] (p. 1617, 1618). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés] *afin de permettre d'appliquer aux professionnels susvisés un abattement d'assiette de* 20 *p.* 100 *sur la partie des bénéfices inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale* (p. 1834, 1835) ; *amendement rectifié de M. Jean Cluzel tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés sera poursuivi, à l'occasion de chaque loi de finances, en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. Ce rapprochement devra aboutir à l'égalité entre ces catégories de contribuables. »* (p. 1838) ; répond aux observations de M. Jean-Marie Girault et de M. Roger Gaudon (p. 1839) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article ainsi rédigé : « La neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée. »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cluzel, au début de ce même alinéa, tendant à remplacer les mots : « La neutralité de l'impôt... », par les mots : « L'équité fiscale... »* (p. 1840) ; *amendement de M. Roger Poudonson (soutenu par M. Raoul Vadepied) tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article* (rôle dévolu au Conseil des impôts dans la perspective du rapprochement), *amendement de M. Yves Durand tendant à proposer une nouvelle rédaction du même alinéa et amendement de forme de M. Jean Cluzel audit alinéa* (ibid.) ; *amendement rectifié de M. Yves Durand* (p. 1841) ; Articles additionnels : *amendement de Mme Brigitte Gros tendant, après l'article* 5, *à insérer un nouvel article qui vise à créer le « salaire fiscal » des commerçants et artisans* (p. 1842) ; *amendements de M. Henri Tournan, de M. Jean Francou et de M. Roger Gaudon tendant tous les trois à insérer, après l'article* 5, *un article nouveau qui vise à demander au Gouvernement un aménagement de la taxe à la valeur ajoutée* (p. 1843) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant à insérer un article additionnel concernant le relèvement des chiffres limites pour l'application de la franchise et des décotes en matière de taxe à la valeur ajoutée* (ibid.) ; Art. 5 *bis* A : oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Raoul Vadepied, tendant, après l'article* 5, *à insérer un nouvel article relatif au maintien du bénéfice du régime réel simplifié et à l'aménagement de la franchise et des décotes pour tenir compte de l'évolution des prix* (p. 1844) ; Art. 5 *bis* : *amendement de M. Yves Durand tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui évoque la représentation du contribuable au sein de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires* (ibid.) ; Art. 5 *ter : amendement de M. André Armengaud tendant à considérer que les forfaits doivent tenir compte non « de l'amenuisement des marges et de l'accroissement continu des charges » mais de « l'évolution des marges dans l'activité considérée et de celle des charges imposées à l'entreprise »* (p. 1845) ; *amendement de M. Roger Gaudon tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase de cet article : « Ils* [les forfaits] *sont établis sur la base des monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires et publiées officiellement. »* (ibid.) ; Après l'art. 5 *ter : amendements de M. Josy Moinet, soutenu par M. René Touzet, et de M. Octave Bajeux tendant tous les deux à insérer un article additionnel préconisant la revision annuelle du plafond du chiffre d'affaires pour tenir compte de l'évolution des prix* (p. 1846) ; Art. 6 : répond aux questions posées par M. Jean Cluzel (p. 1846, 1847) ; *amendement de M. André Armengaud tendant à supprimer le premier alinéa de cet article relatif au prochain dépôt par le Gouverntement d'un projet de loi portant réforme de la patente* (p. 1847) ; *amendement rectifié de M. Jean Cluzel, affecté du sous-amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article* (p. 1849) ; reprend l'*amendement de M. Yves Durand tendant à rédiger comme suit ledit alinéa : « Le Gouvernement déposera avant le* 31 *décembre* 1973 *un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes et définissant la ressource locale appelée à la remplacer. Ces deux dispositions entreront en vigueur, au plus tard, le* 1er *janvier* 1975. » (ibid.) ; *sous-amendement de M. Roger Gaudon, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à ajouter au texte ci-dessus un alinéa stipulant que le taux de la contribution professionnelle, devant se substituer à la contribution des patentes, « sera progressif de manière à majorer la contribution versée par les magasins à grande surface de vente et les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente de marchandises* (p. 1850) ; *amendement de M. Pierre Schiélé tendant, après le deuxième alinéa de cet article à insérer un nouvel alinéa visant à garantir le régime dérogatoire et spécifique dont bénéficient les départements d'Alsace-Lorraine en matière d'impositions locales* (ibid) ; Art. 12 *bis* et additionnel 6 *bis* : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction pour l'ancien article* 12 bis *devenu l'article* 6 bis *relative aux droits d'enregistrement sur les mutations de fonds de commerce* (p. 1851, 1852) ; Après

l'art. 6 *bis* : *amendement de M. Yves Durand et amendement de M. Roger Poudonson, soutenu par M. Raoul Vadepied, tendant chacun à insérer un article additionnel qui vise à une réduction du taux de la patente, le premier, de* 20 p. 100 *à compter du* 1er *janvier* 1974 *pour les entreprises ayant moins de cinq salariés, le second, de* 30 p. 100 *à compter de la même date pour les entreprises ayant moins de dix salariés* (p. 1852) ; Art. 29 : *amendement rectifié de M. André Armengaud tendant à compléter l'alinéa* 1° *de cet article dans le but d'interdire également les pratiques discriminatoires en matière de « conditions de paiement »* (p. 1853) ; *amendement de M. Maurice Blin tendant, avant le dernier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa stipulant que les interdictions qu'il vise « ne s'appliquent pas aux pratiques commerciales d'appui aux points de vente »* (p. 1854) ; *son amendement à l'alinéa* 2° *de cet article* (ibid.) ; *amendement de M. Josy-Auguste Moinet, soutenu par M. René Touzet, tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa visant à interdire la discrimination en matière de ventes promotionnelles* (p. 1855) ; Après l'art 30 *bis* et avant l'art. 31 : *amendements de M. André Armengaud, de M. Roger Gaudon, de M. Michel Kauffmann, soutenus par M. Albert Kieffer, et de M. Jean Francou tendant tous les quatre à insérer un article additionnel ayant pour objectif la meilleure concurrence possible entre les diverses formes de commerce de détail, notamment par la communication du producteur, ou du grossiste, à son revendeur des barèmes et des conditions de vente* (p. 1856) ; Art. 31 : *amendement de M. Jean Cluzel, deuxième partie de l'amendement de M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Marcel Lucotte, et amendement de M. Gilbert Devèze tendant à proposer une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article qui exempte des interdictions visées au premier alinéa la remise à titre gratuit de produits n'ayant pas de valeur marchande, tels que cadeaux publicitaires ou échantillons par exemple* (p. 1858) ; Article additionnel 31 *bis* : *amendement de M. Octave Bajeux tendant à insérer un nouvel article ainsi rédigé : « Le paiement par les entreprises commerciales de leurs achats de produits alimentaires périssables ne doit pas excéder un délai de quinze jours suivant la fin du mois de livraison. »* (p. 1859) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant à rétablir* l'article 33 *qui prévoyait l'interdiction de certaines pratiques, telles que jeux, concours ou loteries, organisées à des fins publicitaires et pouvant faire naître l'espérance d'un gain en nature ou en espèces* (p. 1860) ; *son amendement ayant le même objet* (ibid.) ; Art. 33 *bis* : *amendement de Robert Bruyneel tendant à supprimer cet article qui détermine les conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les ventes à perte* (p. 1861) ; Art. 34 : *amendements de M. André Armengaud, de M. Joseph Voyant et de M. Marcel Lucotte tendant tous les trois, au début du paragraphe* I *de cet article, après les mots : « Est interdite toute publicité... », à insérer les mots : « faite de mauvaise foi »* (p. 1863, 1864) ; Art. 34 : *son amendement au premier alinéa du paragraphe* II *de cet article, tendant à ajouter les « agents du service des instruments de mesure au ministère du développement industriel et scientifique » dans les personnes habilitées à constater les infractions en matière de publicité* (p. 1864) ; *son amendement au troisième alinéa de ce même paragraphe, tendant à préciser que la « mainlevée* [de la décision de cessation de la publicité] *peut être donnée par la juridiction qui l'a ordonnée ou qui est saisie du dossier »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction de ce même alinéa du même paragraphe* (ibid.) ; *amendements de M. Marcel Lucotte, de M. Joseph Voyant, de M. Maurice Blin et les deux amendements de M. André Armengaud aux quatrième et cinquième alinéas du même paragraphe relatifs à la publication du jugement en cas de condamnation pour infractions en matière d'annonces publicitaires* (p. 1866) ; Art. 35 : *amendement de M. Jean Cluzel, de M. André Armengaud et de M. Jean Francou, soutenu par M. Pierre Schiélé, au premier alinéa de cet article, tendant, les deux premiers, à refuser aux organisations professionnelles non syndicales et aux associations de commerçants et d'artisans le pouvoir d'exercer l'action civile, le troisième, à leur reconnaître au contraire cette possibilité* (p. 1867) ; Art. 36 : *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant à préciser que les associations de défense des consommateurs, régulièrement agréées, peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile relativement « aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif des consommateurs »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à compléter* in fine *cet article par l'alinéa suivant : « L'agrément ne peut être accordé qu'aux associations indépendantes de toutes formes d'activités professionnelles » et son sous-amendement tendant à ajouter à ce texte les dispositions suivantes : « Toutefois, des associations émanant de sociétés coopératives de consommation régies par la loi du* 7 *mai* 1917 *et des textes subséquents pourront être agréées si elles satisfont par ailleurs aux conditions qui seront fixées par le décret susvisé* (p. 1868). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 1er : répond aux observations de M. Max Monichon (p. 1930) ; Article additionnel : *amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Louis Talamoni, tendant, après l'article* 1er, *à insérer un nouvel article lequel, grâce à toute une série de mesures (imposition des personnes, impôt sur le capital, etc.) remettrait en question l'ensemble du système fiscal français* (p. 1933) ; Après l'article 2 *bis* : *amendement de M. Auguste Amic tendant à insérer un article additionnel relatif à la liquidation des droits de mutation à titre gratuit dans le cas d'insolvabilité du débiteur* (p. 1934) ; Art. 4 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe* III *de cet article relatif à la prise en compte, dans le montant des revenus des parents, des dépenses occasionnées pour les enfants de vingt-et un à vingt-cinq ans justifiant de la poursuite de leurs études* (p. 1935) ; Après l'article 5 : oppose l'article 40 de la Constitution à *l'amendement de M. Fernand Chatelain tendant à insérer un article additionnel relatif au prix des produits pétroliers et aux modalités d'amortissement dégressif des biens d'équipement* (ibid.) ; Art. 6 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à ajouter* in fine *un paragaphe* IV *à cet article dans le but de ne pas rendre applicable à la Corse l'augmentation prévue de l'impôt sur les alcools* (p. 1936) ; Art. 6 *ter : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition forfaitaire annuelle à laquelle sont assujetties les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés* (p. 1937, 1938) ; Articles additionnels : *amendement de M. André Armengaud, tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un nouvel article stipulant que la taxation sur les plus-values foncières, prévue aux articles* 244 bis *et* 150 quater *du code général des impôts, n'est pas applicable aux Français, victimes d'un rapatriement forcé, qui se reconvertissent en métropole* (p. 1939 ; 1940) ; *oppose l'article* 40 de la Constitution *à l'amendement de M. Jean Colin tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel qui permettrait d'étendre l'exonération de l'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée à certaines associations autres que les œuvres à caractère social ou philanthropique* (p. 1940) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A compter du* 1er *janvier* 1974, *les sociétés anonymes, à l'exception des entreprises de presse, ne pourront être constituées, qu'elles fassent ou non appel public à l'épargne, qu'avec un capital minimum de* 250.000 *francs. »* (p. 1941), amendement rectifié comme suit : *« A compter du* 1er *janvier* 1974, *les sociétés anonymes ne faisant pas appel public à l'épargne, à l'exception des entreprises de presse, ne pourront être constituées qu'avec un capital minimum de* 250.000 francs. » (ibid.) ; *amendement de M. Jacques Eberhard tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel destiné à freiner, en multipliant par cinq l'ensemble des droits fiscaux, les achats spéculatifs de terrains par les sociétés étrangères* (p. 1942) ; *amendement de M. Fernand Chatelain tendant, après l'article* 6 ter, *à insérer un article additionnel qui permettrait un échange des taux à la taxe sur la valeur ajoutée frappant, d'une part, les terrains de camping et les gîtes ruraux, d'autre part, les hôtels de catégorie luxe* (ibid.) ; Art. 8 *bis :* répond aux observations de M. René Monory (p. 1943) ; Avant l'article 13 : répond aux observations de M. Marcel Souquet relatives au déficit de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs non salariés non agricoles (p. 1951) ; Art. 13 : invoque l'application de l'article 40 de la Constitution et l'article 42 de la loi organique à l'*amendement de M. André Aubry tendant à compléter cet article par un alinéa relatif à l'indexation des rentes viagères privées* (p. 1952, 1953) ; Art. 13 *bis : amendement de Mme Catherine Lagatu, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à fixer le taux de la taxe dont les employeurs sont redevables au titre du financement d'actions de la formation professionnelle continue en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise* (p. 1953, 1954) ; *amendement de M. Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article par une disposition visant à limiter ce taux à* 1 p. 100 *dans l'immédiat* (p. 1954) ; Art. 2 *b* : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dont le revenu n'excède pas une certaine somme* (p. 1956) ; *amendement de M. Jean Filippi tendant à supprimer le paragraphe* II *de cet article qui concerne les non-salariés* (ibid.) ; Après l'art. 2 *b* : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel visant à définir la notion de « plus-value » en matière fiscale, auquel* il oppose l'article 40 de la Constitution (p. 1957) ; Art. 2 *c* : *amendement de M. Roger Gaudon, amendement de M. Jean-Marie Girault et amendement de M. Henri*

Tournan tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article relatif au taux de l'abattement de 20 p. 100 dont bénéficient les salariés et pensionnés pour la détermination de leurs revenu imposable (p. 1958) ; Art. 2 *d* : *amendement de M. Auguste Amic tendant, dans le premier alinéa de cet article, à ramener de « 25 p. 100 » à 20 p. 100 » la participation aux bénéfices sociaux du cédant de droits sociaux* (p. 1959) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Pour l'application de cette majoration de 7 p. 100, la plus-value sera calculée à partir du prix d'acquisition actualisé pour tenir compte de l'évolution de l'indice officiel des prix à la consommation »* (ibid.) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article ainsi rédigé : « En cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission, le contribuable peut répartir la plus-value imposable sur l'année de l'échange et les deux années suivantes »* (p. 1960) ; Art. 2 *e* : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article qui porterait le taux d'imposition des plus-values à long terme de « 10 p. 100 » à « 12,5 p. 100 »— la plus-value étant calculée à partir du prix d'acquisition actualisé — ces dispositions étant applicables aux plus-values réalisées au cours des exercices « ouverts », et non « clos », à compter du 1er décembre* 1973 (p. 1961, 1962) ; Art. 2 *h* : *amendement de M. Max Monichon au paragraphe* I *de cet artcle* (bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles) *tendant à proposer la rédaction suivante pour l'alinéa* 1er *qui fixe une des conditions d'octroi de ce bénéfice : « 1° L'immeuble doit avoir été acquis par un acte authentique vant le* 30 *octobre* 1973 ; *lorsque l'immeuble a été construit par une société visée à l'article* 1655 ter *du code général des impôts, la souscription ou l'acquisition de parts ou actions doit avoir acquis date certaine avant le* 30 *octobre* 1973 *» et son sous-amendement tendant, d'une part, après les mots : « acte authentique », à ajouter les mots : « ou ayant date certaine », d'autre part, à substituer, par deux fois, les mots : « 20 septembre* 1973 », *aux mots : « 30 octobre* 1973 » (p. 1966, 1967, 1968) ; Art. 2 *i* : *amendement de M. Roger Gaudon et de M. Jean Filippi tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* [provision pour investissement que les entreprises sont autorisées à constituer en franchise d'impôt], *amendement rectifié de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et son propre amendement concernant tous les deux la rédaction du troisième alinéa* (p. 1969, 1970) ; Art. 2 *j* : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, à la fin du premier alinéa du paragraphe* I *de cet article, tendant à préciser que le taux du prélèvement sur les produits de placement à revenu fixe demeure également fixé à* 25 *p.* 100 *« pour les intérêts échus ou simplement courus au* 31 *décembre* 1973 » (p. 1970) ; Art. 2 *k* : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, aux paragraphes* I *et* II *de cet article, à remplacer la date « 1er octobre* 1973 », *par la date « 1er janvier* 1974 » (p. 1971) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *le paragraphe* I *de cet article par l'alinéa suivant : « Les engagements* (d'épargne à long terme) *prorogés à compter du 1er octobre* 1973 *bénéficient de la même exonération si le montant annuel des versements est ramené à la limite de* 20.000 *francs par foyer fixée ci-dessus »* (ibid.) ; Art. 2 *l* : *son amendement de forme tendant, au premier alinéa de cet article, à faire référence à l'article « 118 »du code général des impôts* (ibid.) ; Art. 2 *m* : *invoque l'irrecevabilité de l'amendement de M. Victor Golvan, soutenu par M. Pierre Carous, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa du* 3° *du paragraphe* II *de cet article, à insérer des dispositions concernant l'obtention du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur sur les eaux intérieures* (p. 1972) ; Art. 2 *n* : *amendements de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, de M. Jean Filippi et de M. Guy Schmaus tendant tous les trois à la suppression de cet article* [dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi instituant et organisant le recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source] (p. 1973) ; Après l'art. 2 *n* : *amendement de M. André Aubry tendant à insérer un article additionnel relatif à l'exonération de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits de grande consommation et, en contrepartie, à l'institution d'un impôt annuel et progressif sur le capital, pour lequel* il invoque l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; Après l'art. 2 *bis* : *amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Amic, tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans les paragraphes I et III de l'article* 96 *du code général des impôts, le chiffre de* 175.000 *francs est remplacé par le chiffre de* 200.000 *francs. », pour lequel* il invoque l'article 40 de la Constitution (p. 1974) ; *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant à insérer un article additionnel qui vise, pour* 1974, *la majoration exceptionnelle de* 5 *p.* 100 *de la cotisation d'impôts pour certains contribuables, le montant de la taxe intérieure sur les carburants automobiles et la taxe intérieure sur le fuel domestique* (ibid.) ; associe le Gouvernement aux compliments adressés au rapporteur général et aux collaborateurs de la commission des finances (p. 1984). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Budget annexe des MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les deux principales caractéristiques de ce budget : création de deux nouvelles coupures métalliques (dont une argent) et mise en fonctionnement de l'usine de Pessac où pourra être fabriquée la totalité des monnaies françaises (p. 2045, 2046). — Examen des crédits. — Art. 24 (mesures nouvelles). — II. — Crédits : *amendement de M. Pierre Prost tendant à en réduire le montant de* 4.900 *francs* (p. 2046). — IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur le fonctionnement de l'usine de Douai et sur la justification du maintien de l'échelon parisien qui reste très attaché au développement des techniques de pointe telles que la photocomposition (p. 2048). — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Examen des crédits et articles rattachés. — Art. 43 *bis* : observations sur la teneur de cet article relatif au relèvement de la pension des veuves (p. 2092). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations d'ordre général sur la destination des différents crédits inscrits au budget (p. 2577, 2578) ; répond aux différents orateurs (p. 2583, 2584). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à réduire les crédits de ce titre de* 30 *millions de francs* (p. 2586). — Etat C. — Titre V : *amendements de M. Serge Boucheny, de M. Pierre Giraud et de M. Pierre Schiélé tendant tous les trois à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de ce titre de* 35 *millions de francs* [situation des abattoirs de La Villette] (p. 2587) ; *amendement de MM. Yvon Coudé du Foresto et Henri Tournan, au nom de la commission des finances, tendant à réduire les autorisations de programme de ce même titre de* 20.400.000 *francs* [projet de construction d'un centre interministériel au quai de la Rapée] (p. 2588). — Article additionnel : *amendement de M. Francis Palmero tendant à insérer* in fine *un article nouveau ainsi conçu : « Le Gouvernement présentera chaque année en annexe au projet de loi de finances et à la même date un document relatif à l'utilisation des fonds affectés au titre de la contribution nationale à l'indemnisation, en application de la loi du* 15 *juillet* 1970. *Le Gouvernement devra déposer avant le* 1er *avril* 1974 *un projet de loi tendant à la pleine utilisation des crédits tant des exercices passés que de l'exercice* 1974, *affectés à l'application de la loi susvisée, portant notamment à* 160.000 *francs l'indemnité maximum prévue à l'article* 41, *servie par dossier et révisant les articles* 42 *à* 46 *de ladite loi. »*, au second alinéa auquel il invoque l'application de l'article 40 de la Constitution et l'article 42 de la loi organique (p. 2588, 2589). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur les objectifs du Gouvernement : faire face à l'augmentation des tâches, accroître la productivité des services, améliorer la qualité du service (p. 2592, 2593) ; répond à M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 2593). — Examen des crédits. — Etat B. — Titre III : *son amendement tendant à majorer les crédits de ce titre de* 2.500.000 *francs* (ibid.) ; répond à M. Jacques Descours Desacres et à M. Auguste Amic (p. 2594). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur l'effort consenti pour les divers financements figurant aux comptes spéciaux et sur ses réponses au rapporteur spécial (p. 2597, 2598) ; répond à M. Philippe de Bourgoing (p. 2599). — Examen des articles. — Article additionnel : *amendement de M. Jean Filippi, soutenu par M. Auguste Amic, tendant, après l'article* 26, *à insérer un article nouveau ainsi conçu : « Les recettes perçues au profit du fonds d'expansion de la Corse (compte spécial du Trésor) seront affectées au budget régional pour être utilisées au financement des travaux de mise en valeur de la Corse. »*, pour lequel il demande l'application de l'article 18 de la loi organique (p. 2600). — **Suite et fin de la discussion** [11 décembre 1973]. — ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS. — Art. 33 : *amendements de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rétablir les lignes* 23, 24, 26 *à* 35 *et* 37 *relatives aux cotisations destinées au financement de divers conseils interprofessionnels des vins* (p. 2761) ; ligne 49 : répond aux observations de MM. Octave Bajeux et Pierre Carous relatives à la taxe parafiscale applicable à la chicorée à café (p. 2762) ; lignes 54 et 55 : *amendements de M. Jacques Eberhard tendant à supprimer ces deux lignes relatives aux taxes sociales de solidarité sur les graines oléagineuses et sur les céréales* (p. 2763) ; ligne 106 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cette ligne autorisant la perception d'une taxe « en vue d'atténuer les nuisances subies par les riverains d'Orly et de Roissy-en-France »* (p. 2763, 2764) ; Après l'art. 40 : *amendement de M. André Armengaud tendant*

à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement est autorisé par décret à transférer tout ou partie des crédits prévus pour le financement d'investissements en matière de transport au financement d'installations destinées à assurer l'indépendance énergétique du pays. » (p. 2768) ; Après l'art. 42 : *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel relatif aux conditions d'exonération de l'impôt sur le revenu en cas de cessions de brevets, pour lequel il demande* l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2770) ; *amendement de M. Marcel Lucotte, soutenu par M. Louis Courroy, tendant à insérer un article additionnel qui exonérerait de la contribution des patentes, à compter du 1er janvier 1971, les sociétés d'assurances à forme mutuelle ayant au plus deux salariés* (p. 2771) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les limites d'exonération et de décote prévues au III de l'article* 150 ter *du code général des impôts relatif à l'imposition des plus-values sur terrains à bâtir et biens assimilés sont triplées lorsque la cession résulte d'une expropriation et porte sur une résidence principale occupée personnellement par le propriétaire à la date de la déclaration d'utilité publique. »* (p. 2772) ; *amendement de M. Pierre Brousse tendant à insérer un article additionnel qui soustrairait au paiement de la taxe à la valeur ajoutée les subventions accordées par les municipalités à leurs régies de transport,* pour lequel il demande l'application de l'article 40 de la Constitution et de l'article 42 de la loi organique (p. 2773) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Max Monichon tendant à insérer un article additionnel qui vise à donner aux exploitants agricoles les mêmes avantages dont bénéficient les commerçants et artisans en matière de franchise et de décote de taxe à la valeur ajoutée* (p. 2775) ; Art. 42 *quinquies : amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* 1 *de cet article relative au calcul, par l'administration, du montant du revenu imposable du contribuable* (ibid.) ; Après l'art. 42 *quinquies : amendement de M. Louis Martin tendant à insérer un article additionnel qui relèverait le tarif actuel de la surtaxe communale pour l'exploitation des sources d'eau minérale en instituant un barème dégressif selon l'importance de la production* (p. 2776) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de Mme Catherine Lagatu, soutenu par M. Roger Gaudon, tendant à insérer un article additionnel ayant pour but de réduire le taux de la taxe à la valeur ajoutée sur les spectacles cinématographiques et de proposer les mesures compensatoires de cette perte de recettes* (p. 2777) ; Avant l'art. 43 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A compter du 1er janvier* 1974, *les taux de la taxe spéciale venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques fixés à* 0,95 *franc,* 1 *franc et* 1,10 *franc sont respectivement relevés à* 1,05 *franc,* 1,10 *franc et* 1,20 *franc. Aucune modification n'est apportée aux autres taux. »* (ibid.) ; Art. 25 : *son amendement de coordination tendant à majorer de* 18,4 *millions de francs le montant des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale* (p. 2778) ; Après l'art. 46 : *amendement de M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel qui supprimerait, en faveur de certains rapatriés, les délais actuellement imposés aux Français de l'étranger pour le rachat des cotisations leur permettant d'adhérer au régime volontaire d'assurance vieillesse* (p. 2779) ; *amendement de M. Marcel Martin tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « A l'article* 12 *de l'ordonnance du* 26 *août* 1944 *sur l'organisation de la presse française, les mots « Tarif maximum » sont substitués au mot « Tarif »* (p. 2779, 2780) ; oppose l'article 42 de la loi organique à l'*amendement de M. Paul Guillard tendant à insérer un article additionnel qui étendrait aux accidents de la vie privée l'assurance complémentaire dont bénéficient les personnes non-salariées de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles* (p. 2781) ; Art. 46 *ter* : observations ayant eu pour but de demander au Sénat de repousser cet article (p. 2781 ; 2782) ; Art. 46 *quater* : demande le vote par division sur cet article (p. 2782) ; articles additionnels : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article nouveau ayant pour objet le financement partiel de la campagne électorale pour les élections législatives* [trois francs par voix obtenue au premier tour de scrutin au bénéfice du candidat ayant eu au moins 5 p. 100 des suffrages exprimés], pour lequel il demande l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2783) ; *amendement de M. Jacques Descours-Desacres tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article nouveau ainsi rédigé : « Est créée un caisse nationale de reconversion de la boulangerie. Les statuts et le financement de cette caisse seront arrêtés par décret. »*, pour lequel il demande l'application de l'article 42 de la loi organique (p. 2784) ; Après l'art. 42 : *trois amendements de MM. Etienne Dailly et Pierre Marcilhacy tendant chacun à insérer un article additionnel visant à aménager* l'article 180 *du code général des impôts dans le but de protéger le contribuable de bonne foi contre les rigueurs de l'administration dans l'évaluation des dépenses susceptibles d'être prises en compte pour l'établissement de l'imposition* pour lesquels il demande l'application de l'article 40 de la Constitution et de l'article 42 de la loi organique (p. 2786, 2787) ; Après le retrait de *deux amendements par M. Etienne Dailly, un seul amendement (restant en discussion) tendant à compléter* in fine *l'article 180 du code général des impôts par le nouvel alinéa suivant : « Le juge de l'impôt a compétence pour contrôler si les circonstances laissent présumer l'existence d'une fraude ou de ressources occultes susceptibles de justifier l'application du présent article. »* (p. 2787 ; 2788) ; *amendement rectifié par MM. Etienne Dailly et Pierre Marcilhacy* (p. 2788). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. Discussion générale (p. 2900, 2901). — Discussion des articles. — Art. 3 : répond aux observations du président et du rapporteur général de la commission des finances et à la question de M. André Armengaud (p. 2902) ; Art. 6 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à supprimer cet article* [extension aux sociétés de financement des télécommunications de la dérogation accordée aux sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie d'amortir progressivement leurs frais de constitution et d'augmentation de capital] (p. 2903) ; Art. 8 *bis* : *amendement de M. Yves Durand tendant, après l'article* 8, *à insérer un article additionnel qui vise à l'amélioration du financement des chambres de métiers* (p. 2903, 2904) ; Art. 10 : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Léandre Létoquart, soutenu par M. Hector Viron, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les anciens agents des exploitations minières qui relèvent du statut du mineur ayant fait l'objet... »* (p. 2905) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Léandre Létoquart, soutenu par M. Hector Viron, au cinquième alinéa de cet article, tendant à autoriser l'ensemble des mineurs reconvertis à leur demande d'adhérer de nouveau au régime minier* (ibid.) ; Art. 10 *bis* : *son amendement tendant : 1° dans le paragraphe II de cet article, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 42 du code des pensions, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Si le conjoint survivant peut prétendre à la pension prévue à l'article L. 50, les orphelins mineurs de la femme fonctionnaire ont droit à une pension et, éventuellement, à la rente d'invalidité attribuées ou qui auraient été attribuées à la mère. » ; 2° dans le paragraphe III, au deuxième alinéa du texte présenté pour l'article L. 50 du code des pensions, deuxième ligne, à remplacer la mention : « l'article L. 42 » par la mention : « l'article L. 42, premier alinéa, »* (p. 2906) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à supprimer au troisième alinéa du paragraphe III de cet article les dispositions qui auraient pour effet d'établir une discrimination, pour l'entrée en jouissance de la pension de réversion, entre la situation du fonctionnaire masculin et celle de la femme fonctionnaire* (ibid.) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution aux *amendements de M. Roger Gaudon et de M. André Fosset tendant à supprimer du paragraphe III de cet article le quatrième alinéa qui a pour but de plafonner le montant de la pension de réversion concédée au conjoint survivant d'une femme fonctionnaire classée dans la catégorie A* (p. 2907) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Roger Gaudon et aux deux amendements de M. André Fosset tendant à donner un effet rétroactif aux mesures sociales proposées par cet article* (ibid.) ; demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jean Gravier (au nom de la commission des affaires sociales), soutenu par M. André Rabineau, tendant à modifier* l'article L. 694 *du code de la sécurité sociale afin qu'il ne soit plus tenu compte de la pension versée aux ascendants des militaires ou marins décédés ou disparus par faits de guerre dans le calcul des ressources pour l'attribution de l'allocation du fonds national de solidarité* (p. 2908) ; Art. 11 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'article 26 de la loi n° 71-1025 du 24 décembre 1971, un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toutefois quand, dans les cas de dérogation, la garantie sera mise en jeu, le Gouvernement prélèvera le montant correspondant à ladite garantie sur les crédits d'aide éventuellement versés au pays concerné. »* (p. 2909) ; *son sous-amendement tendant à remplacer la fin de l'amendement ci-dessus par le texte suivant : « ..., le Gouvernement est autorisé à déduire le montant correspondant à ladite garantie sur les nouveaux engagements d'aide à l'égard du pays concerné. »* (p. 2910) ; *nouvelle rédaction proposée par M. Jean Filippi pour ce même alinéa : « Toutefois quand, tant lorsqu'une convention internationale existe que dans les cas de dérogation, la garantie sera mise en jeu, le Gouvernement est autorisé à prélever le*

montant correspondant à ladite garantie sur les crédits d'aide à verser au pays concerné. » (p. 2910 ; 2911) ; Art. 12 : répond à Georges Marie-Anne (p. 2911) ; Art. 13 : *amendement de M. Yvon Coudé du Foresto tendant à supprimer cet article ayant pour objet la création d'un institut d'émission pour les Comores* (p. 2912) ; Après l'art. 14 : *amendement de M. Jean Filippi tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les recettes perçues au profit du fonds d'expansion de la Corse (compte spécial du Trésor) seront transférées au budget départemental pour être utilisées au financement des travaux de mise en valeur de la Corse.* » pour lequel il invoque l'article 18 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 2913) ; Article additionnel : invoque l'application de l'article 42 de la loi organique à l'*amendement de M. Henri Caillavet, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à insérer, à la fin du projet de loi, un article qui assurerait la protection des parents et des enfants contre les abus du droit de reprise prévu aux articles 18, 19 et 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers* (p. 2914). — Intervient dans la discussion du **projet de loi**, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, **modifiant la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France et approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France** [14 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2919, 2920). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. Roger Gaudon tendant à supprimer au premier alinéa de cet article ce qui tendrait à accréditer l'idée d'une fraude de la part des commerçants et artisans dans la connaissance de leurs revenus* (p. 2927) ; *amendements de M. Jean Cluzel, de M. Jean Filippi et de M. Yves Durand tendant tous les trois à proposer une rédaction modulée du second alinéa de cet article qui engage le Gouvernement à rechercher les moyens propres à améliorer la connaissance des revenus* (p. 2928) ; Art. 5 *bis* A : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jean Cluzel tendant à rétablir cet article dans la rédaction votée par le Sénat en première lecture* (p. 2929) ; répond à M. Guy Petit (p. 2930) ; *amendement de M. Yves Durand tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « L'article 282-6 du code général des impôts est modifié comme suit : après les mots : « sous le régime du forfait » ajouter les mots : « ou, par option, sous le régime du réel simplifié »* (ibid.) ; Art 5 *bis* : *amendement de M. Jean Cluzel et de M. Yves Durand tendant à proposer la même nouvelle rédaction de cet article* [représentation du contribuable au sein de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires] (p. 2931) ; Art. 5 *quater* : demande l'application de l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Jean Cluzel tendant à rétablir le texte adopté par le Sénat en première lecture* (ibid.) ; Art. 29 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande, son barème de prix et ses conditions de vente. »* (p. 2932) ; Art. 31 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant, dans le premier alinéa de cet article, après les mots : « ... la remise de tout produit... », à ajouter les mots : « par tout commerçant, ou prestataire de services »* (p. 2933) ; *amendement de M. Octave Bajeux tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Lorsqu'elles servent d'appui à une opération de vente de séries ou collections, demeurent autorisées les distributions gratuites de spécimens de la série ou de la collection qui constitue l'offre spéciale. »* (ibid.) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à supprimer le deuxième alinéa de cet article qui remet en cause la législation sur les ventes avec primes* (p. 2934) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à rétablir le quatrième alinéa de cet article adopté par le Sénat en première lecture concernant la vente par correspondance avec envoi d'échantillons* (p. 2935) ; *amendement de M. Jean Cluzel tendant à la suppression pure et simple du paragraphe* II *de cet article qui vise l'interdiction des loteries commerciales* (p. 2935, 2936) ; Art. 31 *bis* : observations sur la teneur de cet article [réglementation des délais de paiement des denrées périssables] dont il demande le rejet (p. 2936) ; Art. 33 *bis* : *amendement de M. Jean Cluzel tendant à maintenir la suppression votée par le Sénat en première lecture de cet article relatif au renforcement de la sanction des ventes à perte* (p. 2937) ; Art. 34 : *amendement de M. Jean Cluzel tendant, pour le sixième alinéa du paragraphe* II *de cet article, à reprendre la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture* (p. 2938) ; Art. 29 (seconde délibération) : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article ainsi rédigé : « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande son barème de prix et ses conditions de vente »* (p. 2951, 2952). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** [17 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2966 à 2968 ; 2983, 2984). — Son refus de s'associer à la motion soutenue par M. Marcel Champeix tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (p. 2986). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. André Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article dans le but de poser le principe que les textes déjà en vigueur — ainsi que le texte actuellement en discussion — ne pourront recevoir d'application tant que ne sera pas intervenue la réforme de la contribution des patentes* (p. 2987, 2988) ; *sous-amendement de M. Jacques Duclos, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant à compléter le paragraphe* I *de l'amendement ci-dessus par des dispositions ayant pour objet de préciser que la taxe, qui se substitue à l'actuelle patente, continuera de rester la principale ressource des communes* (p. 2989) ; Article additionnel : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant, après l'article 1er, à insérer un nouvel article ainsi conçu : « La taxe d'habitation est établie pour une moitié d'après la valeur locative du logement et pour l'autre selon le revenu familial. »* (p. 2990) ; Article additionnel 2 *bis* : *son amendement tendant, après l'article 2, à insérer un nouvel article visant, d'une part, dans les départements où un quart des communes est classé en zone de montagne, à la réduction du coefficient de réévaluation applicable aux prairies ; d'autre part, dans les autres départements concernés par la réglementation des zones de montagne, à donner la faculté aux conseils généraux de demander cet écrêtement avant le 15 janvier 1974* (p. 2990, 2991) ; répond à M. Henri Caillavet (p. 2991) ; Art. 4 : *amendement de M. André Mignot tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du paragraphe II de cet article : « Toutefois, lorsque les abattements* [pour charges de famille et à la base] *appliqués l'année précédant celle d'entrée en vigueur de la présente loi pour le calcul de la contribution mobilière, majorés dans la proportion existant entre le total des nouvelles valeurs locatives et celui des anciennes bases d'imposition, sont supérieurs aux chiffres fixés aux deux alinéas précédents, les conseils municipaux pourront en décider chaque année le maintien total ou partiel jusqu'en 1980. »* (ibid.) ; *amendement rectifié de M. Jacques Descours Desacres tendant, après le paragraphe* IV *de cet article, à insérer un paragraphe* IV bis *visant à l'uniformisation des abattements (pour charges de famille et à la base) pour tous les contribuables du département* (p. 2992) ; Art. 6 : répond à l'observation de M. Adolphe Chauvin (p. 2994) ; Avant l'art. 8 : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à insérer un article additionnel qui maintiendrait l'assujettissement des outillages fixes des entreprises à la taxe foncière sur les propriétés bâties en conformité des dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959* (p. 2995) ; Art. 8 : *amendement de M. André Mignot tendant, d'une part pour coordination, à supprimer les paragraphes* I et II *de cet article, d'autre part, à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* IV *ayant trait aux impôts directs que pourront voter les conseils régionaux* (p. 2995, 2996) ; *son amendement tendant à compléter* in fine *cet article par un paragraphe* V *relatif à l'institution d'une taxe spéciale d'équipement au profit de l'établissement public foncier de la métropole lorraine* (p. 2996) ; Avant l'art. 8 *bis* : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant à insérer un article additionnel stipulant que les outillages et autres moyens d'exploitation des entreprises industrielles devraient être incorporés dans la nouvelle taxe professionnelle qui doit se substituer à la patente* (ibid.) ; Art. 9 : *amendement de M. André Mignot tendant à proposer une nouvelle rédaction de cet article* (communication au maire sur sa demande et dans un délai de trois mois du loyer matriciel ancien et de la valeur locative revisée) *affecté du sous-amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à ajouter des dispositions recommandant le versement aux collectivités locales de toutes les plus-values possibles et réalisables* (p. 2997) ; Art. 10 : *amendement de M. André Mignot tendant à moduler la rédaction du paragraphe* II *de cet article* (réduction de la cotisation pour le propriétaire non soumis à l'impôt sur le revenu) *affecté du sous-amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Jacques Eberhard,* pour lequel il demande l'application de l'article 40 de la Constitution (p. 2998) ; *amendement de M. Joseph Raybaud (au nom de la commission des finances), soutenu par M. Edouard Bonnefous, tendant à supprimer le paragraphe* III *de cet article ainsi rédigé :* « III. — *Les conseils municipaux peuvent renoncer à l'application des dispositions ci-dessus par délibération adressée à l'autorité de tutelle et au service des impôts avant le 1er mars de chaque année. Cette renonciation vaut pour l'année en cours et les suivantes.* » (p. 2998, 2999) ; Articles additionnels : oppose l'article 40 de la Constitution à l'*amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant, après l'article* 10, *à insérer un nouvel article relatif au mode de*

recouvrement sur décision du conseil municipal de la taxe d'habitation (p. 2999) ; *son amendement tendant, également après l'article* 10, *à insérer l'article suivant :* « *Les bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation ainsi que celles des taxes annexes correspondantes sont arrondies à la dizaine de francs inférieure.* » (ibid.) ; Art. 11 : *amendement de M. Louis Talamoni, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter* in fine *le paragraphe* II *de cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé :* « *L'excédent annuel des sommes de non-valeurs et de recouvrement prélevées par l'Etat est versé aux collectivités locales par le fonds d'action locale.* » (p. 3000). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1974** [18 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 *d : son amendement tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article relative à l'indexation du taux du prélèvement sur les plus-values dans les cas de cessions de droits sociaux* (p. 3052) ; *son amendement, au troisième alinéa de cet article, tendant à préciser que les redevables de la taxe sur les plus-values pourraient s'acquitter, non plus en trois ans, mais en cinq ans* (p. 3053) ; Art. 2 *h : son amendement tendant d'une part à unifier à la date du* « 20 *septembre* 1973 » *les dispositions prévues au paragraphe* I *de cet article pour les constructions nouvelles ; d'autre part, à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe* II *relatif aux droits de mutation à titre gratuit sur les baux à long terme* (ibid.) ; Art. 12 A : *son amendement, au deuxième alinéa du paragraphe* II *de cet article, ayant pour objet de donner la référence juridique des articles du code de la sécurité sociale et du code rural définissant les « régimes complémentaires »* (p. 3055) ; Art. 13 *bis : son amendement tendant à supprimer le paragraphe* II *de cet article* [financement de la formation professionnelle continue en ce qui concerne le plafond du taux de la taxe qui est due par les employeurs] (p. 3056) : Art. 15 et Etat A : *son amendement tendant à proposer une nouvelle rédaction des paragprahes I et II de cet article et à le compléter par trois nouveaux paragraphes* (renforcement des mesures de lutte contre l'inflation par la réalisation d'économies budgétaires, par la majoration de 33 à 43 p. 100 du premier acompte d'impôt sur le revenu, par une amélioration du régime fiscal de l'épargne) (p. 3058) ; Après l'art. 39 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui vise à suspendre les augmentations de loyer pour la période du 1er janvier* 1974 *au* 30 *juin* 1974, *sauf dans le cas où certains propriétaires d'immeubles pourraient être pénalisés* (p. 3061 ; 3062) ; Art. 42 *bis* C : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *Il est ajouté à l'*article 180 *du code général des impôts le paragraphe suivant :* « *Le contribuable auquel il est fait application des dispositions du présent article peut obtenir la décharge de la cotisation qui lui est assignée à ce titre s'il établit sous le contrôle du juge de l'impôt, que les circonstances ne peuvent pas laisser présumer l'existence de ressources illégales ou occultes ou de comportements tendant à éluder le paiement normal de l'impôt, et si les bases d'imposition n'excèdent pas* 50 p. 100 *de la limite de la dernière tranche du barème de l'impôt sur le revenu.* » (p. 3062) ; Art. 42 *sexies ; son amendement tendant à supprimer cet article qui instaure une surtaxe sur les eaux minérales* (p. 3064) ; Art. 43 *bis :* répond à M. Jacques Descours Desacres sur le sort de certaines veuves de guerre (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi de finances rectificative pour 1973** [18 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3066, 3067). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussions du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3101, 3102, 3103). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer le paragraphe* I bis *et à ajouter un paragraphe IV ainsi rédigé :* « IV. — *La taxe professionnelle qui se substituera à la contribution des patentes sera levée, comme cette dernière, tant au profit des communes qu'à celui des départements.* » (p. 3105) ; Art. 2 *bis : son amendement tendant à substituer la date* « 31 *janvier* 1974 » *à la date* « 15 *janvier* 1974 » *dans le paragraphe* III *de cet article* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant à compléter* in fine *le dernier alinéa du paragraphe* I *de cet article par les dispositions suivantes :* « ... *et, le cas échéant, par une majoration du montant des redevances communale et départementale des mines. Le produit de cette dernière majoration sera versé aux collectivités locales sur le territoire desquelles sont situées les installations industrielles visées à l'alinéa précédent.* » (p. 3106) ; Art. 9 : *son amendement tendant à ajouter au paragraphe* I *de cet article un second alinéa ainsi rédigé :* « *Si les collectivités et organismes visés au premier alinéa ne se sont pas conformés aux dispositions de cet alinéa, les cotisations peuvent être calculées en faisant application de taux déterminés de façon à assurer un produit égal à celui des impositions et taxes directes de l'année précédente.* » (ibid.) ; *son amendement tendant, dans le premier alinéa du paragraphe* II *du même article, à remplacer les mots :* « ... *de la collectivité ou de l'établissement public...* » *par les mots :* « ... *d'une collectivité visée par la loi n°* 70-610 *du* 10 *juillet* 1970... » (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer les mots :* « ... *par l'article* 9 *de la présente loi...* » *dans le deuxième alinéa du même paragraphe de cet article* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant à supprimer les mots :* « ..., *pour chaque taxe,* .... » *dans le premier alinéa du paragraphe* I *de cet article* (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 10, *à insérer un article nouveau ainsi conçu :* « *La réduction de* 15 *p.* 100 *des droits de patente prévue à l'article* 1473 quinquies *du code général des impôts en faveur des commerçants et artisans n'employant pas plus de deux salariés est portée à* 20 *p.* 100 *à compter du* 1er *janvier* 1974. » (ibid.) ; répond à M. Pierre Schiélé (p. 3107) ; répond à M. Marcel Champeix (*ibid.*) ; répond à M. Jacques Descours Desacres (*ibid.*). — Intervient dans la discussion des conclusions de la **commission mixte paritaire** chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** [19 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 31. — *son amendement tendant :* 1° *à supprimer le deuxième alinéa du paragraphe* I *de cet article ;* 2° *à compléter* in fine *ce même paragraphe par l'alinéa suivant :* « *Lorsqu'elles sont liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux et qu'elles sont faites à titre gratuit à des consommateurs ou utilisateurs, la remise de tout produit ou la prestation de tout service identique à ceux faisant l'objet de la transaction sont interdites dans la mesure où ces opérations abaissent le prix moyen de ces produits ou services, compte tenu des unités gratuites, au-dessous du prix défini à l'article* 1er *de la loi n°* 63-628 *du* 2 *juillet* 1963. » (p. 3110) ; *son amendement tendant à supprimer le paragraphe* II *du même article* (ibid.) — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture,** du **projet de loi sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale** (urgence déclarée) [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3144, 3145).

TOURNAN (M. HENRI) [Gers].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1974 [11 décembre 1973].

Dépôt législatif :

Rapport spécial (Economie et finances, I. — Charges communes) fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1974 [21 novembre 1973] (n° 39, annexe n° 14).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Edouard Bonnefous ayant trait à la **politique fiscale du Gouvernement** [29 mai 1973] (p. 481 à 483). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **portant règlement définitif du budget de 1971** [14 juin 1973]. — Discussion générale (p. 667, 668). — Intervient dans la discussion du **projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés** [9 octobre 1973]. — Discussion d'un article additionnel à l'article unique. — *Amendement de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant, après l'article unique, à ajouter un article qui autoriserait le Gouvernement à émettre un emprunt garanti sur le cours de l'or* (p. 1346). — Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur l'*amendement rectifié de M. Jean Cluzel tendant à proposer une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés* (p. 1839) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 5, *à insérer un nouvel article ainsi rédigé :* « *Le Gouvernement proposera une réduction du nombre des taux de la T. V. A. en prévoyant notamment la suppression de cette taxe sur les produits alimentaires de consommation courante. Ces aménagements de la T. V. A. devront intervenir avant la fin du VIe Plan et ne pourront entraîner une diminution des recettes de l'Etat.* » (p. 1842) ; Art. 6 : dépose *un amendement, soutenu par M. Robert Laucournet, au premier alinéa de cet article* (p. 1847). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par

l'Assemblée nationale [22 novembre 1973]. — Discussion générale (p. 1897 à 1900). — **Suite de la discussion** [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *c : son amendement tendant à proposer pour cet article la rédaction suivante : « L'abattement de 20 p. 100 dont bénéficient les salariés et pensionnés pour la détermination de leur revenu imposable est supprimé pour la fraction du montant, net de frais professionnels, des salaires et pensions qui excèdent une fois et demie la limite de la dernière tranche du barème correspondant à deux parts.* » (p. 1958). — **Suite de la discussion** [8 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ECONOMIE ET FINANCES. — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à l'examen des dispositions concernant : I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale. — Observations ayant porté sur la dette publique, sur les crédits destinés à l'amélioration annuelle, par tranches, des rémunérations des fonctionnaires, sur le problème particulier du déroulement des carrières des fonctionnaires de la catégorie A par suite du reclassement de ceux de la catégorie B, sur le malaise qui règne au sein du corps des attachés d'administration, sur les crédits de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (A. N. I. F. O. M.), sur les interventions publiques, sur la conversion et la décentralisation, enfin, sur la prime de localisation de certaines activités tertiaires (p. 2574 à 2577). — **Commission mixte paritaire** [18 décembre 1973]. Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 3064, 3065).

TOUZET (M. RENÉ) [Indre].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Baptiste Dufeu, démissionnaire [17 mai 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à préciser la situation des sous-agents d'assurances, au regard de la sécurité sociale [10 avril 1973] (n° 245).

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 58 du code des débits de boissons relatif à l'emploi des femmes de moins de vingt et un ans [24 mai 1973] (n° 285).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à préciser la situation des sous-agents d'assurances au regard de la sécurité sociale** [26 avril 1973]. — Discussion générale (p. 226 à 228). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du texte présenté pour le 2° de l'article L. 242 du code de la sécurité sociale, ayant pour effet d'étendre le champ d'application de la loi aux « mandataires des sociétés d'assurances qui ont tiré des opérations d'assurances plus de la moitié de leurs ressources au cours de l'année précédente* (p. 228, 229) *et sous-amendement de M. Etienne Dailly tendant à considérer le montant des ressources en fonction du plafond annuel de cotisation à la sécurité sociale* (p. 229) ; Art. 2 : *son amendement tendant à proposer la même rédaction modulée que précédemment pour le texte présenté pour le b de l'article L. 415-2 du code de la sécurité sociale* (p. 230) ; INTITULÉ : *son amendement tendant à le rédiger ainsi :* « **Proposition de loi tendant à préciser la situation des sous-agents d'assurances et des mandataires non patentés des sociétés d'assurances au regard de la sécurité sociale.** » (*ibid.*). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 43 : soutient *l'amendement de M. Josy-Auguste Moinet tendant à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase de cet article : « ... ; un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, en liaison avec les organisations professionnelles et en accord avec le ministère de l'éducation nationale, seront tenues d'organiser des stages de courte durée...* » (p. 1810) ; le retire (p. 1811). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Après l'art. 5 *ter :* soutient *l'amendement de M. Josy-Auguste Moinet tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les limites d'application du forfait aussi bien que du régime simplifié d'imposition doivent être revues périodiquement pour tenir compte de l'évolution des prix.* » (p. 1846) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 29 : soutient *l'amendement de M. Josy-Auguste Moinet tendant à compléter* in fine *cet article par un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les ventes promotionnelles faites par des producteurs, industriels ou grossistes doivent obligatoirement être offertes à l'ensemble des revendeurs d'une même façon qui en expriment le désir.* » (p. 1854). — Suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 2 *h :* dépose *un amendement, soutenu par M. Jean Filippi, au paragraphe* I *de cet article* (p. 1966).

TRAVERT (M. RENÉ) [Manche].

V

VADEPIED (M. RAOUL) [Mayenne].

Interventions :

Dépose un amendement, soutenu par M. André Diligent, tendant à insérer un article additionnel après l'article premier du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le titre IX du livre III du code civil** [10 mai 1973] (p. 349). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [20 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 43 : retire *l'amendement de M. Roger Poudonson à la deuxième phrase de cet article et se rallie à l'amendement de M. Josy-Auguste Moinet (soutenu par M. René Touzet) ayant le même objet* (p. 1810). — **Suite et fin de la discussion** [21 novembre 1973]. — Art. 5 : retire *les deux amendements de M. Roger Poudonson au premier alinéa de cet article* (p. 1838) ; soutient *l'amendement de M. Roger Poudonson tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article relatif au rôle dévolu au Conseil des impôts dans la perspective du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés* (p. 1840) ; retire *l'amendement de M. Roger Poudonson tendant à proposer une nouvelle rédaction du même alinéa* (p. 1841) ; Art. 5 *bis* A : soutient *l'amendement de M. Roger Poudonson tendant à insérer, après l'article 5, un nouvel article relatif au maintien du bénéfice du régime réel simplifié et à l'aménagement de la franchise et des décotes pour tenir compte de l'évolution des prix* (p. 1844) ; Après l'art. 6 *bis :* soutient *l'amendement de M. Roger Poudonson tendant à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la réforme prévue à l'article 6, les droits résultant du tarif de la contribution des patentes sont réduits de 30 p. 100 à compter du 1er janvier 1974 pour les entreprises qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent un commerce de détail ou sont immatriculées au répertoire des métiers.* » (p. 1852) ; le retire (*ibid*) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 1874, 1875). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur la situation des personnels du ministère de l'agriculture et sur les problèmes de l'élevage où il s'avère nécessaire d'arriver progressivement à l'identification de tous les animaux (p. 2148, 2149).

VALEAU (M. AMÉDÉE) [Guadeloupe].

VASSOR (M. JACQUES) [Indre-et-Loire].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Roger Poudonson, de M. Marcel Brégégère et de M. Léon David relatives à la **politique agricole** [26 juin 1973] (p. 924 à 926). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les prix agricoles à la production, sur l'enseignement agricole, sur les difficultés financières que rencontre l'Institut national de la recherche agronomique (I. N. R. A.) (p. 2135, 2136).

VERDEILLE (M. FERNAND) [Tarn].

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : observations sur les objectifs de cet article qui pose le principe du rapprochement du régime fiscal applicable aux commerçants et artisans avec le régime fiscal applicable aux salariés (p. 1832, 1833). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — observations ayant porté essentiellement sur une analyse détaillée de l'extrême gravité de la situation financière des communes (p. 2434 à 2437). — **Suite de la discussion** [7 décembre 1973]. — PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (*suite et fin*). — Discussion générale. — Observations ayant porté uniquement sur la chasse et la pêche qu'une action énergique du Gouvernement doit protéger et animer pour la sauvegarde de l'équilibre naturel (p. 2510 à 2513).

VERILLON (M. MAURICE) [Drôme].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 40. — Tome VI).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Prend part, au nom de la commission des affaires culturelles, à l'examen des dispositions concernant les SERVICES DU PREMIER MINISTRE : I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les premiers résultats de la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et sur la nécessité de donner aux services du Premier ministre les moyens de poursuivre ce qui peut être considéré maintenant comme une obligation nationale (p. 2050 à 2052). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'insuffisance des crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat ; sur les subventions aux associations de jeunesse et de documentation populaire ; sur les moyens consacrés à l'éducation physique et aux sports ; sur les centres d'animation sportive ; sur le retard apporté à la publication du statut de l'inspection de la jeunesse et des sports ; sur la politique des loisirs (p. 2662, 2663). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'examen du budget de ce ministère pour ce qui concerne la recherche scientifique et technique. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur une analyse comparative de la situation de la France avec les grands pays développés et ceux de la Communauté européenne dans le domaine de la recherche, sur le contenu de l'enveloppe-recherche figurant au budget, sur l'état des recherches accomplies dans le domaine des sciences nucléaires, sur la fusion thermo-nucléaire des atomes légers, sur l'échec d'Euratom et l'enrichissement de l'uranium, enfin, sur l'importance de la science pour résoudre les problèmes concernant l'énergie (p. 2694 à 2698). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi** de M. Maurice Vérillon et plusieurs de ses collègues **tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « noix de Grenoble »** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3126). — Intervient dans la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'arrangement entre certains gouvernements européens et l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme du lanceur Ariane, fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3134, 3135).

VERNEUIL (M. JACQUES) [Charente-Maritime].

VERTADIER (M. PIERRE), **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur** (deuxième cabinet de M. Pierre Messmer des 5 et 12 avril 1973).

Répond à la question orale de M. Jean Colin ayant trait aux **insuffisances de la partie Sud du boulevard périphérique** [25 avril 1973] (p. 200, 201). — Répond à la question orale de M. Jean Cluzel ayant trait à la **répartition des tâches entre l'Etat et les collectivités locales** [3 mai 1973] (p. 260, 261). — Répond à la question orale de M. Roger Poudonson relative à l'**organisation du corps des sapeurs-pompiers** [22 mai 1973] (p. 405). — Répond à la question orale de M. André Diligent relative à la **non publication du décret revalorisant les indemnités des maires et adjoints** [5 juin 1973] (p. 512, 513). — Répond aux questions orales de M. Jean Sauvage, de M. Jean Colin et de M. Jacques Carat relatives à la **création de nouveaux cantons** [12 juin 1973] (p. 648) ; à la question orale de M. Adolphe Chauvin relative à la **situation des personnels de direction des services administratifs communaux** [12 juin 1973] (p. 650, 651) ; à la question orale de M. André Diligent ayant trait à la **lutte contre la drogue** (p. 651 à 654). — Répond à la question orale de M. Léandre Létoquart relative à la **situation financière des communes minières du Pas-de-Calais** [9 octobre 1973] (p. 1324, 1325). — Répond à la question orale de M. Jean Colin ayant trait aux **difficultés d'accès à Paris en raison de la saturation du boulevard périphérique** [6 novembre 1973] (p. 1560, 1561) ; à la question orale de M. Henri Caillavet concernant l'**importance des abstentions aux élections cantonales** (p. 1562). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Claude Mont, de M. Michel Kauffmann, de M. André Diligent, de M. Louis Talamoni et de Mme Brigitte Gros concernant les **finances des collectivités locales** [6 novembre 1973] (p. 1571 à 1573 ; 1576 ; 1578, 1579). — Répond à la question orale de M. André Méric ayant trait à l'**accroissement de la délinquance dans la région de Toulouse** [20 novembre 1973] (p. 1775) ; à la question orale de M. Abel Sempé concernant l'**aide aux habitants d'un canton du Gers victimes d'une tempête** (p. 1776 ; 1777). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [5 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Discussion générale. — Observations ayant eu notamment pour objet de tracer les grandes lignes de l'action du Gouvernement au regard des quatre tâches traditionnelles du ministère de l'intérieur : l'administration générale, l'aide aux collectivités locales, la police et la protection civile ; observations complémentaires sur l'avenir des collectivités locales dans les perspectives du VII[e] Plan (p. 2415 à 2420) ; répond aux *observations des différents orateurs* (p. 2441, 2442 à 2447) ; répond aux observations de M. Jacques Descours Desacres (p. 2448) ; répond à M. Robert Schmitt (p. 2449). Examen des articles rattachés. — Section Intérieur. — Art. 42 *bis* : *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du paragraphe I de cet article* [exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les terrains aménagés pour le camping ou le caravaning] *et sous-amendement de M. Jacques Descours Desacres tendant à proposer que les dispositions de ce paragraphe* I *soient subordonnées à la mise en œuvre du paragraphe* II (ibid.). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet relative à l'**organisation d'écoutes téléphoniques dans les locaux d'un hebdomadaire** [18 décembre 1973] (p. 3019 ; 3020). — **Intervient dans la discussion de la proposition de loi,** adoptée par l'Assemblée nationale, **tendant à compléter les dispositions de la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3092) ; dans la discussion générale de la **proposition de loi** de M. André Mignot **modifiant la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales** (*ibid.*) ; dans la discussion générale de la **proposition de loi** de MM. Francis Palmero et Jean Cauchon **tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale** (p. 3093).

VIGIER (M. JEAN-LOUIS) [Paris].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Jean Francou et de M. Guy Schmaus relatives à la **politique en matière d'éducation physique et de sports** [12 juin 1973] (p. 636, 637). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations pour souligner l'action du Gouvernement qui a montré sa

volonté d'aboutir au règlement du « contentieux du monde combattant » (p. 2077). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1973]. — TRANSPORTS (*suite et fin*). — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : *amendement de M. Pierre Brousse tendant à réduire les crédits de ce titre de 796 millions de francs* (p. 2201, 2202). — **Suite de la discussion** [10 décembre 1973]. — Services du Premier ministre (*suite et fin*) : II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur l'office franco-allemand pour la jeunesse, sur l'Office de coopération et d'accueil universitaire, sur une corrélation possible de l'avenir social des athlètes avec les centres d'animation sportive, sur la demande de publication prochaine du statut des inspecteurs de la jeunesse et des sports (p. 2661, 2662). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur « l'enveloppe-recherche » et sur les grands axes de la politique de la recherche ; sur l'énergie nucléaire productrice d'électricité ; sur l'uranium enrichi ; sur la coopération européenne dans le domaine de l'énergie (p. 2701, 2702).

VIRON (M. HECTOR) [Nord].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail [12 décembre 1973].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'amélioration des conditions de travail [13 décembre 1973].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Duclos ayant trait aux **essais nucléaires dans le Pacifique** [29 mai 1973] (p. 466, 467). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à la **construction de crèches** [29 mai 1973] (p. 472, 473). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de M. Yvon Coudé du Foresto, de M. René Jager, de M. Michel Chauty, de M. Jean-François Pintat, de M. Guy Schmaus et de M. Pierre Giraud relatives à la **politique en matière d'énergie** [5 juin 1973] (p. 536 à 538). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Pierre Brousse relative à la **traversée des agglomérations par des véhicules dangereux** [12 juin 1973] (p. 618). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 5 : explique son vote sur l'*amendement de M. André Méric tendant à proposer une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'*article 24 m *du livre I*[er] *du code du travail relatif à la procédure à suivre en cas de licenciement* (p. 849) ; explique son vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 859). — Intervient dans la discussion, **en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale** [21 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement, à la fin du deuxième alinéa de cet article, tendant à ajouter « des représentants des grandes centrales syndicales, des organisations féminines et des organisations de jeunesse » dans la composition du conseil supérieur de l'information sexuelle* (p. 886). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun** [28 juin 1973]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : explication de vote sur l'article (p. 1083) ; Art. 3 : *son amendement tendant, à la fin du second alinéa de cet article, à substituer aux mots : « ..., cette limite* [du taux de versement] *peut être portée à* 1,50 *p.* 100. », *les mots : « ce taux ne peut être inférieur à* 2 *p.* 100 *pour les entreprises industrielles et commerciales employant plus de* 100 *salariés.* » (p. 1084) ; Art. 4 : explique son vote sur l'*amendement de M. Auguste Billiemaz tendant, dans l'alinéa* 1° *de cet article, à remplacer les mots : « ... aux usagers... », par les mots : « aux salariés usagers »* (ibid.) ; Article additionnel : *son amendement tendant, après l'article* 6, *à insérer un article qui permettrait d'étendre le versement de la prime de transport en vigueur dans la région parisienne, à l'ensemble du territoire national* (p. 1085, 1086). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 7 : explique son vote sur l'*amendement de M. Marcel Lucotte tendant à compléter* in fine *cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation* [des régimes des commerçants et artisans avec le régime général de sécurité sociale] *sera entièrement réalisée au terme du VI*[e] *Plan. »* (p. 1699, 1700) ; soutient l'*amendement de M. Roger Gaudon tendant à compléter cet article par quatre nouveaux alinéas relatifs aux régimes d'assurance vieillesse et d'assurance maladie dont pourraient bénéficier les commerçants et artisans* (p. 1700) ; Art. 14 : *son amendement tendant à remplacer les deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article* 8-1 *de la loi n*° 66-509 *du* 12 *juillet* 1966 *par l'alinéa suivant : « Art.* 8-1. — *Les prestations de base comportent la couverture, dans les cas de maladie, d'accident et de maternité, des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers dans les mêmes conditions que dans le régime général. »* (p. 1704) ; Art. 15 *quater-*1 : dépose un *amendement, soutenu par M. André Aubry, au deuxième alinéa de cet article* (p. 1709) ; Art. 15 *sexies :* dépose *un amendement, soutenu par M. André Aubry, tendant à compléter le premier alinéa de cet article* (p. 1711) ; dépose *un amendement, soutenu par M. André Aubry, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa* (p. 1713). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [23 novembre 1973]. — PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Discussion des articles. — Art. 12 A : observations sur la teneur de cet article qui prévoit le dépôt par le Gouvernement, avant le 1[er] juin 1974, d'un projet de loi instituant une compensation progressive entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale et qui fixe, pour 1974, les modalités provisoires de cette compensation (p. 1945) ; répond à M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, en soutenant *un amendement tendant à supprimer cet article* (p. 1947) ; Art. 2 *n* : répond à M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, sur l'éventualité du recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source (p. 1973). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — Budget annexe de l'IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale. — Observation ayant porté sur l'urgence de créations d'emplois dans l'usine de Douai pour compenser le déficit en emplois dans le bassin minier (p. 2047, 2048). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1973]. — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la détérioration du marché de l'emploi, sur l'agence nationale pour l'emploi, sur les récents conflits sociaux, sur l'amélioration des conditions de travail, sur le problème des travailleurs immigrés en France (p. 2297, 2298). — Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, **relatif à l'amélioration des conditions de travail** [13 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 2857, 2858 ; 2862). — Discussion des articles. — Art. 14 : retire *son amendement* pour se rallier à l'*amendement de M. Jean Cauchon ayant le même objectif* (p. 2873) ; Art. 15 : retire *son amendement* pour se rallier à l'*amendement de M. Jean Cauchon* (p. 2875) ; Art. 17 : son *amendement tendant à supprimer cet article relatif aux effets de l'application des horaires réduits sur le versement des cotisations de sécurité sociale* (p. 2876, 2877) ; explication de vote sur l'ensemble du projet de loi (p. 2877). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1973,** adopté par l'Assemblée nationale [14 décembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 10 : soutient l'*amendement de M. Léandre Létoquart tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les anciens agents des exploitations minières qui relèvent du statut du mineur ayant fait l'objet ...* » (p. 2905) ; soutient l'*amendement de M. Léandre Létoquart, au cinquième alinéa de cet article, tendant à autoriser l'ensemble des mineurs reconvertis à leur demande, à adhérer de nouveau au régime minier* (ibid.). — Dépose *un amendement, soutenu par M. Fernand Chatelain,* à l'article 15 *quater* du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat** (deuxième lecture) [14 décembre 1973] (p. 2940). — Intervient dans la discussion, **en nouvelle lecture** de la **proposition de loi tendant à préciser que l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1[er] janvier 1975** [19 décembre 1973]. — Discussion de l'article unique : explication de vote (p. 3076).

VIVIER (M. EMILE) [Eure-et-Loir].

VOYANT (M. JOSEPH) [Rhône].

Interventions :

Intervient dans la suite et fin de la discussion du **projet de loi d'orientation du commerce et de l'artisanat,** adopté par

l'Assemblée nationale [21 novembre 1973]. — Discussion des articles. — Art. 34 : *son amendement tendant, au début du paragraphe I de cet article, après les mots : « Est interdite toute publicité... », à insérer les mots : « faite de mauvaise foi »* (p. 1863, 1864) ; *son amendement tendant à proposer une rédaction modulée du quatrième alinéa du paragraphe II de cet article relatif à la publication du jugement en cas de condamnation pour infractions en matière d'annonces publicitaires* (p. 1865).

W

WAZIERES (M. RAYMOND DE) [Somme].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles [28 juin 1973].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée [28 juin 1973].

Y

YVER (M. MICHEL) [Manche].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du service national [29 juin 1973].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'arrangement entre certains gouvernements européens et l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme de lanceur *Ariane*, fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973 [19 décembre 1973] (n° 115).

Interventions :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [7 décembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AFFAIRES CULTURELLES. — Examen des crédits. — Etat B. — Titre IV : observations sur les conditions du soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique (p. 2556, 2557). — Prend part en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **autorisant l'approbation de l'arrangement entre certains gouvernements européens et l'Organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme de lanceur** *Ariane*, **fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973** [20 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3133, 3134).

YVON (M. JOSEPH) [Morbihan].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (marine marchande et pêches), sur le projet de loi de finances pour 1974, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1973] (n° 41. — Tome XIV).

Question orale avec débat :

M. Joseph Yvon appelle l'attention de *M. le ministre des transports* sur la situation de l'industrie de la construction navale française, soumise aux fluctuations d'un marché mondial en évolution constante. Il lui demande : 1° quelles mesures sont envisagées pour la défense, notamment des moyens et petits chantiers, face à la concurrence de certaines entreprises étrangères situées dans des pays à commerce d'Etat ; 2° comment il se propose de déterminer son attitude vis-à-vis d'une politique européenne commune dans ce domaine [30 juin 1973] (n° 56).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée** [20 juin 1973]. — Discussion des articles. — Après l'art. 9 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel qui rendrait applicables les dispositions de la présente loi aux salariés qui, appartenant à des entreprises françaises, ont été mis par celles-ci à la disposition de leurs filiales étrangères* (p. 857, 858 ; 859). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [29 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — TRANSPORTS (*suite*). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à l'examen des dispositions concernant : IV. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les effets du plan de relance pour le renouvellement et la modernisation de la flotte de commerce, sur la situation de l'industrie des pêches maritimes et de la construction navale : chalutiers, navires de 26 mètres, pétroliers, petits et moyens chantiers de construction (p. 2181 à 2183). — Prend part, en qualité de raporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi,** adopté par l'Assemblée nationale, **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime** [19 décembre 1973]. — Discussion générale (p. 3085 à 3087). — Sa motion tendant à opposer la question préalable au passage à la discussion des articles (3091).

Z

ZWICKERT (M. CHARLES) [Haut-Rhin].

Intervention :

Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1974,** adopté par l'Assemblée nationale [28 novembre 1973]. — DEUXIÈME PARTIE. — MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL. — Discussion générale. — Observations ayant porté essentiellement sur les préoccupations des organisations agricoles du Haut-Rhin : établissements d'enseignement à Altkirch, centre régional de recherche agronomique de Colmar, nuisances de certaines exploitations dont le transfert hors des agglomérations s'avère indispensable (p. 2141, 2142).

DEUXIEME PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

A

ABATTOIRS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES (OBSERVATIONS. — ETAT C. — TITRE V). SÉNAT : OBSERVATIONS SUR LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 85.

ACCIDENTS. — Voy. aussi : SÉCURITÉ SOCIALE (ACTION RÉCURSOIRE).

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1321.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

ACOMPTES D'IMPOT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ART. 15).

ACTIONNARIAT DES SALARIES. — Voy. : PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS.

ACTION RECURSOIRE. — Voy. : SÉCURITÉ SOCIALE.

ACTIONS (valeurs mobilières). — Voy. aussi : PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

ADDUCTION D'EAU. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

AERODROMES. — Voy. aussi : BRUIT. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS. — CRÉDITS). QUESTIONS ORALES, 1365. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 50, 51.

AERONAUTIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS). — ARMÉE, SECTION AIR. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 29, 30, 37.

AEROPORTS. — Voy. aussi : AÉRODROMES.

AEROTRAIN. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 95.

AFFAIRES CULTURELLES (ministère de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES.

AFFAIRES ETRANGERES (ministère des). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

AFFRETEMENT. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1381.

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [II. — TRAVAIL, EMPLOI, POPULATION] (OBSERVATIONS).

AGENCE NATIONALE POUR L'INDEMNISATION DES FRANÇAIS D'OUTRE-MER (A. N. I. F. O. M.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES (OBSERVATIONS).

AGENCE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL. — Voy. aussi : TRAVAIL.

AGENCES DE BASSIN. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

AGENCES DE VOYAGES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TOURISME (OBSERVATIONS).

AGENTS COMMUNAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS).

AGENTS D'ASSURANCES. — Voy. : ASSURANCES.

AGRICULTURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL.

AIDE JUDICIAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

AIDE SOCIALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

ALCOOLISME. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

ALCOOLS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, ART. 6, ART. 12. — QUESTIONS ORALES 1419.

ALCOOLS (droits sur les). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 6).

ALLOCATION DE LOGEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS).

ALLOCATION D'ORPHELIN. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1367.

ALLOCATIONS AUX HANDICAPES. — Voy. HANDICAPÉS.

ALLOCATIONS FAMILIALES — Voy. aussi : PRESTATIONS FAMILIALES.

ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE DU FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, ART. 10 *ter*.

ALLOCUTIONS. — Voy. SÉNAT. — ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS.

ALSACE - LORRAINE

Proposition de loi présentée par M. René RADIUS, *député*, **tendant à rendre applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle les dispositions de la loi du 12 avril 1941 relative à la production, au commerce, à l'utilisation des chevaux et mulets.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 27 juin 1973. — Voy. : Impressions n[os] 92, 504. — In-8° n° 30. — **Transmission au Sénat** [27 juin 1973] (I. n° 339). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Alfred Kieffer [18 octobre 1973] (I. n° 24). — **Discussion** [25 octobre 1973] (p. 1478 et 1479). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Alfred Kieffer, rapporteur ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. — *Article unique* (p. 1479). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 10). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1009 du 6 novembre 1973 (*J. O. du* 7 novembre 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (ETAT B. — TITRE III). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — LORRAINE. — QUESTIONS ORALES, 1344.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS).

AMENAGEMENT REGIONAL. — Voy. : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

ANCIENS COMBATTANTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS). — PRISONNIERS DE GUERRE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 20.

APPELLATION D'ORIGINE. — Voy. aussi : FROMAGES. — NOIX DE GRENOBLE. — VINS.

APPELLATIONS CONTROLEES. — Voy. aussi : VINS.

AQUACULTURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS).

ARCHITECTURE

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **sur l'architecture** [20 décembre 1972] (I., n° 214). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Miroudot [5 juin 1973] (I., n° 291). — **Discussion** [7 juin 1973] (p. 562 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Miroudot, rapporteur ; Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. — *Motion* tendant à opposer la question préalable, par M. Léon Eekhoutte et plusieurs de ses collègues (p. 569). — *Sont entendus :* MM. Léon Eekhoutte, Jean Legaret, Michel Miroudot, rapporteur, Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. — Rejet de la motion (p. 573) par scrutin public (n° 45). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles ; Marcel Lucotte. — *Discussion des articles* (p. 577 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 577). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapport, tendant à insérer après le premier alinéa de cet article un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Par leur situation, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, les constructions ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités selon lesquelles est vérifié le respect de ces obligations. (*ibid.*), observations, adoption (p. 579). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à compléter l'article 1[er] comme suit : « La qualité architecturale est placée sous la responsabilité des assemblées élues (conseils municipaux, généraux ou régionaux) ; elle est garantie par la création d'un véritable service public d'architecture. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 580). — Articles additionnels. — Amendement par M. Georges Cogniot et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant, après l'article 1[er], à introduire un article additionnel nouveau relatif à l'enseignement de l'architecture (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, après l'article 1[er], à insérer un article additionnel nouveau relatif à l'organisation professionnelle de la profession d'architecte (*ibid.*), observations, rejet (p. 581). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à insérer, avant l'article 2, un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Au sens de la présente loi, le mot « architecte » désigne les personnes physiques visées aux articles 10 et 11, les personnes physiques admises à porter le titre d'agréé en architecture en application de l'article 32 ci-après, ainsi que les sociétés visées à l'article 13 ci-après. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean de Bagneux tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Quiconque veut entreprendre une construction doit faire intervenir un architecte pour l'établissement des documents joints à la demande de permis de construire, sans préjudice du recours par le maître d'ouvrage à d'autres techniciens. » (*ibid.*) et amendement par M. Pierre Schiélé tendant à rédiger comme suit le même alinéa : « Quiconque veut entreprendre une construction doir faire intervenir un architecte au moins pour la conception du projet, sans préjudice du recours à d'autres techniciens. » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, tendant, dans l'amendement par M. Jean de Bagneux, à remplacer le mot « pour » par le mot « dans » (p. 582), adoption du sous-amendement, retrait de l'amendement par M. Schiélé, adoption de l'amendement par M. Jean de Bagneux (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Geoffroy de Montalembert tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article afin de préciser les conditions d'admission à l'assistance architecturale gratuite (*ibid.*) et amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à ajouter, après le premier alinéa de cet article, un nouvel alinéa limitant l'assistance architecturale gratuite « aux personnes physiques remplissant les conditions de ressources requises pour obtenir de l'Etat une aide financière à la construction. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur (p. 583), rejet de l'amendement par M. Geoffroy de Montalembert (p. 584). — L'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, précédemment retiré, est repris par son auteur (p. 585), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Geoffroy de Montalembert (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Miroudot, rapporteur, observations, adoption. (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à supprimer l'exception au recours à l'architecte pour les « modifications de façades de locaux à usage commercial » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à ajouter les mots : « dans la conception du projet » après les mots : « Les organismes d'aide architecturale ont pour mission de conseiller les maîtres d'ouvrages » (*ibid.*), observations, adoption (p. 586). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa de cet article afin de prévoir au moins un organisme d'aide architecturale dans chaque département (*ibid.*), observations, adoption (p. 587). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de réserver l'initiative de la création des organismes d'aide architecturale, à l'Etat, aux districts, communautés urbaines, départements, communes ou syndicats de communes (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à modifier le troisième alinéa de cet article afin de ne prévoir que l'aide financière de l'Etat (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau visant à obliger le maître de l'ouvrage à fournir à l'autorité compétente l'information essentielle sur l'aspect extérieur des projets de construction et ainsi rédigé : « Il est ajouté au code de l'urbanisme et de l'habitation un article 87-1 rédigé comme suit : *Art.* 87-1. — Le règlement d'administration publique prévu à l'article 87 ci-

l'article 2 de la loi n° ..... du ..... sont remplies, dans quelles conditions la demande de permis de construire ou la déclaration préalable indiquera les caractéristiques des volumes et structures, ainsi que leur insertion dans le site, la nature et la couleur des matériaux et les plans de façades des constructions projetées. » (p. 588), observations, rejet (p. 589). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Sont supprimés le 1° et les alinéas *a* et *b* du 2° de l'article 85 du code de l'urbanisme et de l'habitation [suppression du régime de la « déclaration préalable » institué par la loi n° 69-9 du 3 janvier 1969] » (*ibid.*), observations, rejet (p. 591). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Miroudot, rapporteur, au début du second alinéa de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Ces personnes et ces sociétés sont préalablement inscrites à un tableau national d'architectes » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à une nouvelle rédaction de cet article ayant pour objet de permettre l'inscription facultative aux conseils régionaux et de donner la possibilité aux architectes et aux agréés en architecture d'exercer en dehors de toute structure corporative (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par MM. Louis Gros et Jacques Habert tendant à remplacer, dans le 1° de cet article relatif aux conditions d'inscriptions au tableau régional des architectes, les mots : « [être titulaire d'un] diplôme d'architecte reconnu par l'Etat » par les mots : « diplôme français ou étranger reconnu par l'Etat. » (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Descours-Desacres, défendu par M. Jacques Habert, tendant, après l'article 11, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles seront admises à exercer la profession d'architecte les personnes de nationalité française ayant acquis dans les pays étrangers avec lesquels existent des conventions d'équivalence les titres permettant aux ressortissants de ceux-ci qui les ont obtenus d'exercer en France. » (p. 592), observations, retrait de ce dernier amendement et adoption de l'amendement précédent par MM. Louis Gros et Jacques Habert (*ibid*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Michel Miroudot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (p. 593). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à compléter la fin de cet article afin que le conseil régional soit informé des liens établis entre les sociétés civiles d'architecture et les personnes physiques ou morales exerçant une activité « relative à l'achat et à la vente de terrains ou à la construction, notamment à l'exécution de travaux et à la vente de matériaux » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à préciser que, s'il est fait mention au tableau régional du mode d'exercice choisi par l'architecte « Celui-ci peut en changer et le tableau régional est rectifié en conséquence » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à harmoniser cet article avec l'article 14 afin que le conseil régional soit informé des liens établis entre l'architecte et les personnes physiques ou morales ayant une activité relative à l'achat ou à la vente de terrains (*ibid.*), observations, adoption (p. 594). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « S'il apparaît que les documents signés par l'architecte ne sont pas établis par lui, une procédure disciplinaire est engagée contre lui. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean de Bagneux tendant à compléter cet article afin que le code des devoirs professionnels « fixe pour l'architecte salarié la liberté d'initiative et l'étendue d'intervention qui doivent lui être consenties par son employeur pour que soient sauvegardés les principes posés à l'article premier » (*ibid.*), observations, adoption (p. 595). — Amendement par M. Jean de Bagneux tendant, après les mots : « ...chaque mode d'exercice », à insérer les dispositions suivantes : « Le code des devoirs professionnels fixe les conditions dans lesquelles seront annuellement déterminés les plafonds de volume de travaux autorisés par personne physique ou par personne morale. Ces plafonds tiendront compte de la nature des constructions et, dans le cas des personnes morales, du nombre de personnes physiques architectes qui y collaborent. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 596). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à ajouter, à la fin de l'article 20, la phrase suivante : « Tout manquement au code des devoirs professionnels relève de la compétence des juridictions de droit commun. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet ,défendu par M. Léon Eeckhoutte, tendant à supprimer la seconde phrase du troisième alinéa de cet article [représentant du ministre des affaires culturelles siégeant avec voix consultative au conseil régional des architectes] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, tendant, au premier alinéa, après la première phrase, à ajouter la phrase suivante ; « Il [le conseil régional] comprend des représentants de chacun des modes d'exercice déclarés par les architectes inscrits au tableau régional » (*ibid.*), observations, adoption (p. 597). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article, afin de substituer le renouvellement du conseil régional par moitié tous les deux ans au renouvellement complet tous les quatre ans (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par MM. Jean Fleury et Paul Malassagne, tendant à compléter *in fine* le premier alinéa de cet article afin de prévoir que le décret déterminera les conditions dans lesquelles pourra s'effectuer le vote par correspondance (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, tendant à compléter la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article afin que la formation disciplinaire du conseil régional puisse faire appel, à défaut d'un architecte inscrit au tableau régional et appartenant à la même catégorie, à un architecte appartenant à la même catégorie et membre d'un autre conseil régional (p. 598), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, défendu par M. Léon Eeckhoutte, tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de cet article : « L'action disciplinaire est engagée par le conseil régional agissant soit d'office, soit à la requête de toute personne intéressée. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 30 (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa disposant que le recours en cassation devant le Conseil d'Etat contre les décisions de la chambre nationale de discipline n'est pas suspensive (p. 599) et amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, défendu par M. Louis Gros, tendant à modifier le même alinéa afin de déclarer le même recours suspensif (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles est adopté (*ibid.*) et l'amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, devient sans objet (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Sont également inscrites de droit sur leur demande au tableau régional des architectes, sous le titre d'architecte, les personnes physiques qui, antérieurement à la publication de la présente loi, ont été reconnues compétentes en application de l'article 85-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation, suivant les dispositions de la loi n° 69-9 du 3 janvier 1969. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 600). — Après l'article 31. — Amendement par M. Jean Sauvage et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 31, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Toute personne physique actuellement patentée maître d'œuvre en bâtiment en mesure de produire une attestation de moralité délivrée par une organisation professionnelle régulièrement constituée depuis plus de 5 ans et une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle sera, sur sa demande, inscrite à l'un des tableaux régionaux des architectes par décision motivée du ministre des affaires culturelles. A cet effet, une commission nationale sera constituée auprès de celui-ci pour proposer, au vue des références professionnelles de l'intéressé, son inscription sous le titre d'architecte. » (p. 601), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Miroudot, rapporteur, tendant à prévoir, dans la commission chargée d'émettre un avis sur l'inscription des agréés au tableau régional « en nombre égal des représentant de l'Etat, des architectes et des personnes représentatives des professions intéressées » (*ibid.*), observations, retrait (p. 602). — L'amendement précédent est repris par Mme Marie-Thérèse Goutmann (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, défendu par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, après le premier alinéa, à ajouter les mots : « Une formation permanente et une formation sociale sont organisées qui leur permettront éventuellement d'accéder au titre d'architecte. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 603). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean de Bagneux ; Marcel Champeix ; Michel Chauty ; Jean Collery ; Jacques Descours Desacres ; Emile Didier ; Maurice Druon, ministre des affaires culturelles ; Léon Eeckhoutte ; Jean Fleury ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Lucien Grand ; Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Jacques Habert ; Ladislas du Luart ; Paul Minot ; Michel Miroudot, rapporteur ; Geoffroy de Montalembert ; Jean Sauvage ; Pierre Schiélé. — Sur l'ensemble, adoption (p. 604) par scrutin public (n° 46). — ADOPTION (n° 111).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

ARCHIVES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

ARMEE

Dépôt du *rapport du Gouvernement* sur le programme d'équipement militaire pour l'année 1972, en application de l'article 3 de la loi n° 70-1058 du 19 novembre 1970 [2 avril 1973] (p. 131).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS).

ARMEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1325.

ARMEMENT NAVAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS).

ARTISANAT. — Voy. aussi : BAUX COMMERCIAUX. — COMMERCE ET ARTISANAT. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1349.

ASSEMBLEE NATIONALE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1416.

ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Scrutin pour l'élection de douze délégués représentant la France [12 décembre 1973] (p. 2803, 2816, 2817 et 2846), MM. Roger Houdet, Jean Berthoin, Charles Durand, Léon Jozeau-Marigné, Alain Poher, André Colin, Pierre Giraud, Jean-François Pintat, Marcel Brégégère, Jean-Eric Bousch, Henri Caillavet et Mme Marie-Thérèse Goutmann sont proclamés élus à compter du 13 mars 1974.

ASSISTANTS TECHNIQUES DU COMMERCE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS).

ASSOCIATIONS

Proposition de loi, présentée par M. Pierre CROZE, *sénateur*, **relative aux associations internationales non gouvernementales** [9 octobre 1973] (I., n° 5). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ASSOCIATIONS SYNDICALES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif aux unions d'associations syndicales** [23 mars 1973. — *J.O.* Lois et décrets 24 mars 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972. — Séance 2 avril 1973] (I., n° 235). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Jourdan [15 mai 1973] (I., n° 269). — **Discussion** [17 mai 1973] (p. 388 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Pierre Jourdan, rapporteur ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Discussion des articles* (p. 390 et suiv.). — Art. 1er (p. 390). — Amendement par M. Pierre Jourdan, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les trois derniers alinéas de l'article 26 de la loi modifiée des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888 sur les associations syndicales sont abrogés et les dispositions de l'article 27 sont remplacées par les dispositions suivantes : *Art.* 27. — Lorsque l'exécution et l'entretien des travaux prévus à l'article 1er présentent un intérêt commun pour plusieurs associations syndicales, soit autorisées, soit constituées d'office, ces diverses associations peuvent constituer entre elles avec l'autorisation de l'administration une union en vue de la gestion de l'entreprise. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 1er *bis* nouveau. — Amendement par M. Pierre Jourdan, rapporteur, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel 1er *bis* nouveau ainsi rédigé : « Il est ajouté à la loi modifiée des 21 juin 1865 et 22 décembre 1888 un article 28 et un article 29 ainsi rédigés : *Art.* 28. — L'union des associations intéressées peut être constituée, nonobstant l'absence de consentement unanime de ces associations, lorsqu'elle paraît nécessaire à la bonne réalisation des travaux visés à l'alinéa 1er et, en ce qui concerne les cours d'eau non domaniaux, à l'article 2 de l'article 1er de la présente loi. *Art.* 29. — Un décret en Conseil d'Etat déterminera les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 391). — Article additionnel 1er *ter* nouveau. — Amendement par M. Pierre Jourdan, rapporteur, tendant, après l'article 1er *bis* nouveau, à insérer un article additionnel 1er *ter* nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions du dernier alinéa de l'article 4 de la loi modifiée du 4 avril 1882 sont remplacées par les dispositions suivantes : ils pourront, à cet effet, constituer des associations syndicales et des unions d'associations conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 1865. Lorsqu'elle paraît nécessaire à la bonne réalisation des travaux, une union des associations intéressées pourra être constituée, nonobstant l'absence de consentement unanime de ces associations. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 1er *quater* nouveau. — Amendement par M. Pierre Jourdan, rapporteur, tendant, après l'article additionnel 1er *ter* nouveau, à insérer un article additionnel 1er *quater* nouveau tendant à transférer dans la loi du 12 juillet 1966 relative aux mesures de protection et de reconstitution à prendre dans les massifs forestiers particulièrement exposés les dispositions qui permettent de constituer une union forcée d'associations syndicales pour la réalisation des travaux visés à l'article 4 de ladite loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 2 *bis* nouveau. — Amendement par M. Pierre Jourdan, rapporteur, tendant, après l'article 2, à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Les articles 1er et 1er *bis* de la présente loi seront applicables à la date d'entrée en vigueur des dispositions réglementaires nécessaires à leur application. » (p. 392), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Jourdan, rapporteur ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — Sur l'ensemble, adoption (p. 392). — ADOPTION (n° 106).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 14 juin 1973. — Voy. Impressions nos 356, 453 et in-8° n° 16.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [19 juin 1973] (I., n° 312). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Jourdan [20 juin 1973] (I., n° 318). — **Discussion** [21 juin 1973] (p. 877 et 878). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Jourdan, rapporteur ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Articles* (p. 878). — ADOPTION (n° 120). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-596 du 4 juillet 1973 (*J.O.* du 5 juillet 1973).

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES (A. F. P. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS).

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET SOCIO-EDUCATIVES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

ASSOCIES D'EXPLOITATION. — Voy. : EXPLOITANTS AGRICOLES.

ASSURANCES

Proposition de loi présentée par M. Michel PONIATOWSKI, *député*, **tendant à préciser la situation des sous-agents d'assurances au regard de la sécurité sociale.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2373, 2755 et in-8° n° 757. — **Transmission au Sénat** [4 janvier 1973. — *J. O.* Lois et décrets 5 janvier 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1973] (I., n° 229). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. René Touzet [10 avril 1973] (I., n° 245). — **Discussion** [26 avril 1973] (p. 226 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. René Touzet, rapporteur ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — Discussion des articles (p. 228 et suiv.). — Art. 1er (p. 228). — Amendement par M. René Touzet, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour le 2° de l'article L. 242 du code de la sécurité sociale, rédaction étendant le bénéfice du régime général aux mandataires non patentés qui

ont tiré de leurs opérations d'assurances plus de la moitié de leurs ressources l'année précédente (*ibid.*) et sous-amendement par M. Etienne Dailly tendant à remplacer les mots : « qui ont tiré de ces opérations plus de la moitié de leurs ressources de l'année précédente », par les mots suivants : « qui ont tiré de ces opérations plus de la moitié de leurs ressources de l'année précédente lorsque ces dernières sont inférieures au plafond annuel de cotisation de la sécurité sociale ou qui, lorsqu'elles lui sont égales ou supérieures, en ont tiré un revenu au moins égal à la moitié dudit plafond » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement (p. 229) et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. René Touzet, rapporteur, tendant à apporter une modification semblable à celle apportée par l'amendement précédent, au texte présenté pour le *c* de l'article L. 415-2 du code de la sécurité sociale et sous-amendement par M. Etienne Dailly tendant à une modification semblable à celle qui a été proposée par le précédent sous-amendement (p. 230), observations, retrait du sous-amendement et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. René Touzet, rapporteur, tendant à rédiger ainsi l'intitulé de la proposition de loi : « **Proposition de loi tendant à préciser la situation des sous-agents d'assurances et des mandataires non patentés des sociétés d'assurances au regard de la sécurité sociale.** », adoption (ibid.). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly, Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, René Touzet, rapporteur. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 99).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 9 mai 1973. — Voy. : Impressions n[os] 239, 274 et in-8° n° 7.

Promulgation : loi n° 73-486 du 21 mai 1973 (*J. O.* du 22 mai 1973).

ASSURANCES. — Voy. aussi : ASSURANCES AUTOMOBILES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (APRÈS L'ARTICLE 42. — APRÈS L'ARTICLE 46). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 87.

ASSURANCES AUTOMOBILES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1428.

ASSURANCES SOCIALES

Proposition de loi, présentée par M. Henri SIBOR, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative à la sécurité sociale des lycéens de plus de vingt ans** [30 juin 1973] (I., n° 368). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (ART. 12 A). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 (ART. 10 ter).

ASSURANCES SOCIALES (invalidité). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1379.

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 juin 1973. — Voy. : Impressions n[os] 449, 525 et in-8° n° 27. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1973] (I., n° 344). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [9 octobre 1973] (I., n° 9). — **Discussion** [11 octobre 1973] (p. 1362 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Discussion des articles* (p. 1363 et 1364). — Articles additionnels. — Amendement par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, tendant à insérer l'article additionnel nouveau suivant : « L'article 1122-1 du code rural est complété par un alinéa ainsi rédigé : Le conjoint survivant des personnes visées à l'alinéa précédent a droit, s'il n'est pas lui-même bénéficiaire d'un avantage au titre d'un régime de sécurité sociale et s'il satisfait aux conditions fixées par décret relatives à son âge, à ses ressources personnelles ainsi qu'à la durée du mariage, à une retraite de réversion dont le montant est égal à celui fixé à l'article 1116. » (p. 1363), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau disposant que la présente loi prendra effet du 1[er] janvier 1973 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1364). — Sur l'ensemble (p. 1364), adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi relatif à la retraite de réversion prévue à l'article 1122 du code rural et à la retraite de réversion des conjoints survivants des membres de la famille des chefs d'exploitations agricoles.** » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 3).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 29 novembre 1973. — Voy. : Impressions n[os] 693 (*rectifié*), 779 et in-8° n° 59.

Deuxième transmission au Sénat [30 novembre 1973] (I., n° 56). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean Gravier [5 décembre 1973] (I., n° 62). — **Discussion** [18 décembre 1973] (p. 3038 et 3039). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. — *Article* 4 (p. 3039). — Adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 29). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1129 du 21 décembre 1973 (*J. O.* du 23 décembre 1973).

ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIES NON AGRICOLES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1415.

ASSURANCE VIEILLESSE. — Voy. aussi : COMMERCE. — EXPLOITANTS AGRICOLES. — PRISONNIERS DE GUERRE.

ASTRONAUTIQUE. — Voy. aussi : POLITIQUE SPATIALE. — QUESTIONS ORALES. 1350.

ATHLETES (Statut). — Voy. : SPORTS.

ATTACHES D'ADMINISTRATION CENTRALE. — Voy. : FONCTIONNAIRES.

AUTOMOBILES

Proposition de loi, présentée par M. Michel CHAUTY, *sénateur*, **tendant à créer dans chaque département des aires de dépôts destinées à recevoir les véhicules usagés ou réformés, ainsi qu'une taxe de destruction des véhicules usagés ou réformés** [12 avril 1973] (I., n° 255). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1315, 1375.

AUTOROUTES

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1321, 1369, 1392.

AVEUGLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS. — ARTICLE ADDITIONNEL).

AVIATION CIVILE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AVIATION CIVILE.

AVOCATS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

AVORTEMENT

Proposition de loi, présentée par M. Jacques HENRIET, *sénateur*, **édictant une législation nouvelle en matière d'avortement, en complétant le code de la famille, en supprimant l'article 317 du code pénal ainsi que l'article L. 161-1 du code de la santé** [5 juin 1973] (I., n° 293). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : NAISSANCES (CONTRÔLE DES). — QUESTIONS ORALES, 1318, 1358.

B

BANQUE DE FRANCE

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 461, 516 et in-8° n° 23. — **Transmission du Sénat** [27 juin 1973] (I., n° 33). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Armengaud [27 juin 1973] (I., n° 336). — **Discussion** [28 juin 1973] (p. 1051 et 1052). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Armengaud, rapoprteur ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Article unique (p. 1052). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 126). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-622 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **modifiant la loi n° 73-7 du 3 janvier 1973 sur la Banque de France et approuvant une convention conclue entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 12 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 748, 817 et in-8° n° 71. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1973] (I., n° 85). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [13 décembre 1973] (I., n° 90). — **Discussion** [14 décembre 1973] (p. 2918 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Articles* (p. 2920). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 26). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1121 du 21 décembre 1973 (*J. O.* du 22 décembre 1973).

BASSIN DE LA LOIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (CRÉDITS ET ARTICLES. — ETAT C. — TITRE V).

BATIMENT. — Voy. aussi : CONSTRUCTION.

BAUX COMMERCIAUX

Proposition de loi, présentée par M. Pierre-Charles KRIEG, *député,* **tendant à préciser que le décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2808, 2813 et in-8° n° 769. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1972] (I., n° 218). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Mignot [20 décembre 1972] (I., n° 219). — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3323 et 3324). — REJET (n° 89).

Adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2866, 2867 et in-8° n° 776.

Deuxième transmission au Sénat [20 décembre 1972] (I., n° 226). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. André Fosset [21 juin 1973] (I., n° 319). — **Discussion** [30 juin 1973] (p. 1115 et suiv.) .— *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion de l'article unique* (p. 1117). — Amendement par M. André Fosset, rapporteur, tendant à rédiger ainsi cet article : « Les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'appliquent, quelle que soit la date de leur renouvellement, à tous les baux qui ont fait l'objet d'une revision dans les conditions prévues par l'article 17-1 de la loi n° 65-356 du 12 mai 1965. Les prix des baux autres que ceux visés à l'alinéa précédent et qui viennent à expiration avant le 1er janvier 1975 demeurent soumis aux règles de fixation en vigueur antérieurement à la publication du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972. Sont exclus du champ d'application de la présente loi les baux dont le prix a été fixé par convention ou décision de justice passée en force de chose jugée avant l'entrée en vigueur de la présente loi » (*ibid.*) et amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger ainsi le même article unique : « Les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'appliquent à tous les baux à renouveler avant le 1er janvier 1975, quelle que soit la date d'expiration du précédent bail. Toutefois, les prix des baux qui n'ont pas fait l'objet d'une revision dans les conditions prévues par le premier alinéa du I de l'article 17 de la loi n° 65-356 du 12 mai 1965, et qui viennent à expiration avant le 15 mai 1974, demeurent soumis aux règles de fixation en vigueur antérieurement à la publication du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972. Sont exclus du champ d'application de la présente loi les baux dont le prix a été fixé par convention ou décision de justice passée en force de chose jugée avant l'entrée en vigueur de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Fosset, rapporteur et adoption de l'amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 136). — DEUXIÈME LECTURE.

Rejetée par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 615, 616 et in-8° n° 44.

Troisième transmission au Sénat [30 juin 1973] (I., n° 369). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 6 décembre 1973. — Voy. : Impressions n° 806 et in-8° n° 64.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2, de la Constitution) [2 octobre 1973] (p. 1286). — Election des membres de la commission [9 octobre 1973] (p. 1322). — Rapport par M. André Fosset [29 novembre 1973] (I., n° 55). — **Discussion** [12 décembre 1973] (p. 2804 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 2805 et suiv.). — Art. 1er (p. 2805). — Amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice, tendant à rédiger ainsi cet article : « Les dispositions de l'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 sont applicables au renouvellement des baux venus à expiration avant l'entrée en vigueur de ce décret, à condition que le loyer n'ait pas encore été fixé par convention entre les parties ou décision de justice passée en force de chose jugée avant la publication de la présente loi. En ce cas, le loyer est déterminé eu égard au montant le plus élevé résultant de l'application soit des articles 2 et 3, soit de l'article 7 du décret précité du 3 juillet 1972. » (*ibid.*), observations. — Art. 2 (p. 2807). — Amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice tendant à supprimer cet article relatif aux instances en cours (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Fosset, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission mixte ; Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice. — Sur l'ensemble, dans le texte de la commission mixte paritaire modifié par les deux amendements du Gouvernement (p. 2807), rejet (*ibid.*). — REJET (n° 19). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 18 décembre 1973. —Voy. : Impressions n°s 855, 859 et in-8° n° 80.

Transmission au Sénat (nouvelle lecture) [19 décembre 1973] (I., n° 104). — Renvoi à la commission de slois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. André Fosset [19 décembre 1973] (I., n° 105). — **Discussion** [19 décembre 1975] (p. 3075 et 3076). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique.* — Amendement par M. André Fosset, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le loyer des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal venant à expiration avant l'entrée en vigueur de la présente loi, est déterminé conformément aux dispositions de l'article 7, du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 ou, au choix du bailleur, conformément aux dispositions de l'article 3 dudit décret, même lorsque le bail est venu à expiration avant son entrée en vigueur, à condition que ledit loyer n'ait pas encore été fixé par convention entre les parties ou par une décision de justice passée en force de chose jugée avant

la publication de la présente loi. » (p. 3076). — *Explication de vote :* M. Hector Viron. — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 33). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 870, 873 et in-8° n° 96.

Promulgation : loi n° 73-1232 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION

Proposition de loi présentée par M. Pierre-Charles KRIEG, *député,* **tendant à modifier la loi n° 51-1372 du 1er décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 502, 535 et in-8° n° 33. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1973] (I., n° 348). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Fosset [29 juin 1973] (I., n° 359). — **Discussion** [30 juin 1973] (p. 1118 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Louis Namy ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Articles* (p. 1120). — *Explication de vote :* M. Louis Namy. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1120). — ADOPTION (n° 138). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-627 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

BAUX RURAUX

Projet de loi présenté par M. Jacques Chaban-Delmas, *Premier ministre,* **complétant certaines dispositions du titre Ier du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole.** — *Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le* 26 *juin* 1970. — *Voy. : Impressions n°s* 1204, 1304 *et in-8° n°* 277. — **Transmission au Sénat** [27 juin 1970] (I., n° 344). — *Renvoi à une commission spéciale. — Nomination des membres de cette commission [29 juin 1970] (p.* 1275). — *Rapport par M. Jacques Piot [20 octobre* 1970*] (I., n°* 20). — **Discussion** [23 octobre 1970] (p. 1618 et suiv.). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 11).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 12 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 275, 644 et in-8° 68.

Deuxième transmission au Sénat [13 décembre 1973] (I., n° 88). — Renvoi à la commission spéciale nommée le 29 juin 1970 et nommée à nouveau le 16 octobre 1973. — Rapport par M. Baudouin de Hauteclocque [17 décembre 1973] (I., n° 94). — **Discussion** [18 décembre 1973] (p. 3039 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Geoffroy de Montalembert, président de la commission spéciale ; Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Philippe de Bourgoing. — *Article* 1er *B* (p. 3043). — Amendement rédactionnel par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, aux 5e, 6e et 7e alinéas du paragraphe I, 2 de cet article (*ibid.*), observations, adoption (p. 3044). — Amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un alinéa nouveau permettant aux agriculteurs bénéficiaires d'un avantage vieillesse qui déposeront leur demande d'indemnité viagère de départ postérieurement à la publication de la loi et qui rendront disponible leur exploitation dans un délai de six mois à compter de cette publication, d'opter soit pour l'application de la réglementation antérieure, soit pour l'application de la réglementation en vigueur à la date du dépôt de leur demande (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 1er B par un paragraphe V *a*) modifiant les références portées au premier alinéa de l'article 845-2 du code rural *b*) proposant la rédaction suivante pour le dernier alinéa du même article 845-2 du code rural : « Le preneur qui met fin au bail dans les conditions du présent article est réputé remplir les conditions pour bénéficier des dispositions des alinéas 2 à 8 de l'article 27 de la loi n° 62-933 du 6 août 1962. » (p. 3045), observations, retrait du paragraphe *b*) de l'amendement et adoption du paragraphe *a*) (p. 3047). — *Ont pris part à la discussion de l'article* 1er *B :* MM. Octave Bajeux ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Jacques Descours Desacres ; Pierre de Félice ; Baudouin de Hauteclocque, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Octave Bajeux ; Marcel Mathy ; Léon David. — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « **Projet de loi tendant à modifier diverses dispositions relatives à l'indemnité viagère de départ et aux cumuls et réunions d'exploitations agricoles.** » (p. 3048), observations, adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 30). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 19 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 867, 868 et in-8° n° 93.

Promulgation : loi n° 73-1228 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLE DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 2 h).

BEAUBOURG (Etablissement public du Centre). — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS. — ETAT *B.* — TITRE III).

BIBLIOTHEQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

BLESSES DE LA ROUTE. — Voy. aussi : CIRCULATION ROUTIÈRE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

BOULANGERIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (AMENDEMENT *in fine* DU PROJET DE LOI).

BREVETS D'INVENTION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (AMENDEMENT APRÈS L'ARTICLE 42). — PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

BRUCELLOSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

BRUIT

Proposition de loi, présentée par M. Jean COLIN, *sénateur,* **tendant à améliorer les conditions de vie des riverains des aéroports** [2 octobre 1973] (I., n° 1). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (LIGNE 106. — ETAT E).

BUDGET. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

BUDGETS ANNEXES. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1974. — ART. 23 ET 24. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES.

C

CACAO. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CAISSE CENTRALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REGION PARISIENNE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1306.

CAISSES D'EPARGNE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 9.

CALAMITES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1410.

CALVADOS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TOURISME (OBSERVATIONS).

CANDE (domaine de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974; ART. 43 B.

CANTON. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1339, 1363, 1366.

CAMARGUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

CAP DE LA HAGUE

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. IV : MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS).

CARBURANTS AGRICOLES (détaxation). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLE DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 9).

CENSURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (OBSERVATIONS).

CENTRE D'ACCUEIL DES MERES D'AGE SCOLAIRE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1407.

CENTRE DE HAUTES ETUDES SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX] (ETAT B. — TITRE III).

CENTRE INTERMINISTERIEL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES (ETAT C. — TITRE V).

CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA PRODUCTIVITE DES ENTREPRISES (C. N. I. P. E.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIREMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ] (OBSERVATIONS).

CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (C. N. A. S. E. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCEANS (C. N. E. X. O.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

CENTRES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE LA JEUNESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

CHAMBRES DES METIERS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 : ART. 8 *bis*.

CHARBON. — Voy. aussi : ENERGIE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — MINES ET CARRIÈRES.

CHASSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1387. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 57.

CHEMIN DE FER METROPOLITAIN. — Voy. : RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.).

CHEMINS DE FER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1328, 1399. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S. N. C. F.).

CHEMINOTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS).

CHEVAUX. — Voy. aussi : ALSACE-LORRAINE.

CHEQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

CHEQUES POSTAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS).

CHEVREUSE (Vallée de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

CHICOREE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : (ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS. — ART. 33. — ETAT E, LIGNE 49).

CHILI. — Voy. : POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHIMIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

CINEMA. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS. — ETAT B. — TITRE IV). — TOURISME (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (APRÈS L'ARTICLE 42 *quinquies*). — QUESTIONS ORALES, 1361.

CIRCULATION ROUTIERE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1321. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 52.

CIRCULATION URBAINE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1308, 1392.

CLASSES MOYENNES. — Voy. : POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

CODE CIVIL. — Voy. aussi : MAJORITE (AGE DE LA). — SOCIÉTÉS CIVILES.

CODE DE COMMERCE. — Voy. aussi : PRESCRIPTION.

CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE. — Voy. aussi : COMMUNES. — EAUX.

CODE DE LA SECURITE SOCIALE. — Voy. aussi : ACCIDENTS. — ASSURANCES. — HANDICAPÉS. — PRISONNIERS DE GUERRE.

CODE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION. — Voy. aussi : URBANISME.

CODE DU SERVICE NATIONAL. — Voy. aussi : SERVICE NATIONAL.

CODE DU TRAVAIL. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 73-4 du 2 janvier 1973 relative au code du travail.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 juin 1973. — Voy. : Impressions n^{os} 499, 528 et in-8°. n° 25. — **Transmission au Sénat** [27 juin 1973] (I., n° 332). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [28 juin 1973] (I., n° 342). — **Discussion** [29 juin 1973] (p. 1098 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 1100 et 1101). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat ; Robert Schwint, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1101), adop'ion (*ibid.*). — ADOPTION (n° 131). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-623 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

Voy. aussi : CONTRAT DE TRAVAIL. — MAIN-D'ŒUVRE. — TRAVAIL. — VOYAGEURS REPRÉSENTANTS ET PLACIERS (V. R. P.).

CODE DU TRAVAIL MARITIME. — Voy. aussi : TRANSPORTS MARITIMES.

CODE ELECTORAL. — Voy. aussi : MAJORITÉ (AGE DE LA). — MÉDIATEUR.

CODE PENAL. — Voy. aussi : OFFICIERS MINISTÉRIELS.

CODE RURAL. — Voy. : ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES. — BAUX RURAUX. — EAUX.

COLLECTIVITES LOCALES. — Voy. aussi : CAISSES D'ÉPARGNE. — FINANCES LOCALES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1316, 1317.

COLLECTIVITES LOCALES (Commission Mondon). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1317.

COLLECTIVITES LOCALES (Sessions). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1316.

COLONIES DE VACANCES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1357.

COMITE CONSULTATIF POUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

COMMERCE

1. — Proposition de loi d'orientation, présentée par M. Roger GAUDON, *sénateur, et plusieurs de ses collègues,* **pour le commerce et l'artisanat** [15 mai 1973] (I., n° 271). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Projet de loi **d'orientation du commerce et de l'artisanat** présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 19 octobre 1973. — Voy. : Impressions n°s 496, 640, 690 et in-8° n° 50. — **Transmission au Sénat** [25 octobre 1973] (I., n° 27). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan et pour avis à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires sociales et à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Cluzel [6 novembre 1973] (I., n° 31). — Avis par M. Yves Durand, au nom de la commission des finances [6 novembre 1973] (I., n° 32). — Avis par M. Jean-Pierre Blanchet, au nom de la commission des affaires sociales [8 novembre 1973] (I., n° 33). — Avis par M. Adolphe Chauvin, au nom de la commission des affaires culturelles [13 novembre 1973] (I., n° 37). — **Discussion** [14 novembre 1973] (p. 1638 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel, rapporteur ; Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat ; Paul Malassagne ; Marcel Martin ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Jean Berthoin ; Robert Laucournet ; Roger Gaudon ; Marcel Lucotte ; Pierre Brousse ; Jean Francou ; Georges Marie-Anne ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. André Armengaud ; Josy-Auguste Moinet ; Maurice Blin.

Suite de la discussion [15 novembre 1973] (p. 1679 et suiv.). — *Est entendu dans la suite de la discussion générale :* M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat. — *Discussion des articles* (p. 1687 et suiv.). — Art. 1er (p. 1687). — Amendement par M. André Armengaud, tendant à supprimer cet article exprimant des principes généraux d'orientation (p. 1688), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article : « Le commerce et l'artisanat ont pour vocation de satisfaire les besoins des consommateurs tant au niveau des prix que de la qualité des services et des produits offerts. Ils doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'animation de la vie urbaine et rurale et accroître la compétitivité de l'économie nationale par l'exploitation des facultés traditionnellement créatrices et artistiques. La liberté et la volonté d'entreprendre sont les fondements des activités commerciales et artisanales. Celles-ci s'exercent dans le cadre d'une concurrence claire et loyale. L'essor du commerce et de l'artisanat doit permettre l'expansion de toutes les formes d'entreprises, indépendantes, groupées ou intégrées. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce qu'une croissance désordonnée des formes nouvelles de distribution ne provoque pas l'écrasement de la petite entreprise et le gaspillage des équipements commerciaux. » (p. 1689) et sous-amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant, dans le troisième alinéa du texte de l'amendement, à supprimer les mots : « indépendantes, groupées ou intégrées » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement lui-même modifié par l'adjonction du mot « notamment », à la fin du 1er alinéa, entre les mots : « économie nationale » et « par l'exploitation... » (p. 1690). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « La liberté effective d'entreprendre suppose qu'une formation initiale soit assurée à tous ceux qui se destinent à l'exercice d'une profession commerciale ou artisanale. Cette formation comporte, en plus d'éléments de culture générale, des données scientifiques et techniques, doit préparer à une qualification et autoriser un perfectionnement ultérieur. La formation continue des commerçants et des artisans doit permettre d'actualiser, d'adapter et de perfectionner leurs connaissances pour tenir compte de l'évolution des conditions de marchés, des méthodes de commercialisation et de gestion et assurer leur promotion économique et sociale. » (*ibid.*), observations, deux sous-amendements par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant, le premier, au premier alinéa de l'amendement, à remplacer le mot « suppose » par le mot « exige », le second tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa : « L'amélioration de la compétitivité et des services rendus par les commerçants et les artisans implique qu'une formation continue leur permette... » (*ibid.*), observations, adoption des deux sous-amendements et de l'amendement (p. 1691). — Observations sur l'examen des articles du projet de loi et adoption d'un ordre d'examen (p. 1691 et 1692). — Art. 3 (p. 1692). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les implantations d'entreprises commerciales et artisanales doivent s'adapter aux exigences de l'aménagement du territoire, notamment à la rénovation des cités, au développement des agglomérations et à l'évolution des zones rurales. Les pouvoirs publics favorisent, par leur concours technique et financier, la première installation des jeunes commerçants et artisans ainsi que la conversion des commerçants et artisans atteints par les mutations économiques. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant, au début du deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement, à insérer les mots suivants : « à cette fin » ; sous-amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant, au premier alinéa, à remplacer les mots : « et à l'évolution des zones rurales », par les mots : « à l'évolution des zones rurales et de montagne » ; amendement par M. Jean Francou tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa : « A cette fin, les pouvoirs publics... » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, retrait de l'amendement par M. Jean Francou (p. 1693), adoption du sous-amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, et de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif aux pratiques discriminatoires (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Les articles 5 et 6 sont réservés (p. 1694). — Observations générales sur les articles de caractère social [7, 7 *bis*, 13 et 15 *septies*] (p. 1694 et 1695). — Art. 7 (p. 1695). — Amendement par M. André Armengaud tendant à supprimer cet article posant le principe d'une harmonisation progressive du régime de sécurité sociale des commerçants et artisans avec le régime général (p. 1697), observations, rejet (p. 1698). — Amendement par M. Robert Schwint tendant, dans le texte de l'article 7, à supprimer le mot « progressivement » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Trois amendements identiques, le premier par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues, le second par M. Jacques Pelletier, le troisième par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 7 *in fine* par un deuxième alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation sera entièrement réalisée au terme du VIe Plan » ; deux amendements identiques, le premier par M. Marcel Fortier, défendu par M. Paul Malassagne et plusieurs de ses collègues, le second par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter *in fine* ce même article par la phrase suivante : « Cette harmonisation devra être totale au plus tard le 31 décembre 1977 » (*ibid.*), observations, le premier amendement, par

M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues, est retiré par M. Raoul Vadepied (*ibid.*), observations, le second amendement par M. Jacques Pelletier est retiré (p. 1699), l'amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues est réservé pour pointage des votes après scrutin public, les amendements par M. Marcel Fortier et plusieurs de ses collègues, et par M. Jean Cluzel, rapporteur, sont réservés (p. 1700). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, tendant à compléter l'article 7 par quatre nouveaux alinéas appliquant pour l'assurance maladie le principe du remboursement à 100 p. 100 pour le gros risque et pour l'assurance vieillesse le principe de la retraite à soixante ans (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1701). — L'ensemble de l'article 7 est réservé (*ibid.*). — Art. 7 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à supprimer cet article qui prévoit qu'« un aménagement de l'assiette des charges sociales sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation de l'entreprise » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par MM. Jean Francou et Octave Bajeux tendant à rédiger comme suit l'article 7 *bis* : « Une réforme de l'assiette des charges sociales pesant actuellement sur les salaires interviendra rapidement, dans le but de procéder à une nouvelle répartition de ces charges, afin d'en alléger le poids pour les activités de main-d'œuvre. » (*Ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi, tendant à rédiger comme suit l'article 7 *bis* : « Un aménagement de l'assiette des charges sociales sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation des différentes catégories d'entreprises (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Fortier et plusieurs de ses collègues, et soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter *in fine* l'article 7 *bis* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cet objectif devra être atteint au plus tard le 31 décembre 1977. » (p. 1702), observations, adoption (*ibid.*). — Les articles 10 à 12 *bis* sont réservés (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant, au premier alinéa du texte présenté pour l'article 5 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966, à remplacer les mots : « remboursement des frais qu'il aura engagés », par les mots : « règlement des prestations » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier cet article afin de porter de trois mois à six mois le délai maximum pour le versement des cotisations de retard (*ibid.*), observations, rejet (p. 1703). — Amendement d'harmonisation au dernier alinéa de l'article 13 par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (suite) précédemment réservé. — L'amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues précédemment réservé est rejeté par scrutin public (n° 7) ; les amendements par M. Marcel Fortier et plusieurs de ses collègues et par M. Jean Cluzel, rapporteur, précédemment réservés et tendant tous deux à compléter l'article 7 par la phrase suivante : « L'harmonisation devra être totale au plus tard le 31 décembre 1977 » sont adoptés (p. 1703). — L'ensemble de l'article est adopté (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 13, à insérer un article additionnel nouveau permettant d'ouvrir un nouveau délai aux assurés qui ne sont pas à jour de leurs cotisations (*ibid.*), observations, rejet (p. 1704). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, tendant à remplacer les deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article 8-I de la loi du 12 juillet 1966 par suivant : « Les prestations de base comportent la couverture, dans les cas de maladie, d'accident et de maternité, des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers dans les mêmes conditions que dans le régime général. » (*ibid.*), et amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer les mêmes deux premiers alinéas du texte modificatif présenté pour l'article 8-I de la loi du 12 juillet 1966 par l'alinéa suivant : « *Art.* 8-I. — Les prestations de base comportent la couverture, dans les cas de maladie, d'accident et de maternité, de tous les frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers prévus aux articles L. 283 *a* et L. 284 du code de la sécurité sociale. » (*ibid*), observations, irrecevabilité des deux amendements aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par MM. Jean Mézard et André Rabineau tendant, dans le texte présenté pour l'article 8-I de la loi du 12 juillet 1966, à ajouter, après les mots : « des frais d'intervention chirurgicale » les mots : « des frais de cure thermale » afin de permettre aux travailleurs non salariés non agricoles de bénéficier aussi de cette thérapeutique (*ibid.*), observations, adoption (p. 1705). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 8-I de la loi du 12 juillet 1966 afin de préciser que les frais de transport par ambulance médicalement justifié, à l'issue d'une hospitalisation, sont pris en charge par l'assurance maladie, et amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs de ses collègues, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait du second amendement et adoption du premier (*ibid.*). — Art. 15 *bis* (p. 1706). — Trois amendements, le premier par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, le second par M. Jean Filippi, le troisième par MM. Roger Poudonson et Octave Bajeux, tendant à supprimer cet article visant à transférer à la caisse nationale d'assurance maladie les attributions actuellement dévolues aux caisses mutuelles régionales en matière de contrôle médical (*ibid.*) ; les trois amendements sont réservés (p. 1707) ; amendement par M. Michel Paniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à rédiger comme suit cet article : l'article 11 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée est ainsi rédigé : « *Art.* 11. — Les caisses mutuelles régionales visées à l'article 12 assurent le contrôle médical. A cet effet, elles peuvent, le cas échéant, passer convention avec un organisme de sécurité sociale. Les médecins conseils du contrôle médical sont régis par un statut fixé par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Haut Comité médical de la sécurité sociale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; les trois amendements précédemment réservés deviennent sans objet (*ibid.*). — Art. 15 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à supprimer cet article visant à confier à la caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés le contrôle des organismes conventionnés et des caisses mutuelles régionales (*ibid.*), observations, adoption (p. 1708). — Art. 15 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article : le deuxième alinéa de l'article 18 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée est rédigé comme suit : « Afin d'assurer le financement équitable, un décret déterminera sans plafonnement les modalités de calcul des cotisations des assurés, leur taux de progressivité, les abattements et les cas éventuels d'exonération totale ou partielle » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 *quater*-1 (*ibid*). — Amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs des collègues tendant à rédiger comme suit le début du texte présenté pour compléter l'article 18 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 : « Dans le cadre de l'harmonisation définie à l'article 7, les artisans et commerçants retraités non actifs seront progressivement exonérés des cotisations d'assurance maladie-maternité. Dans une première étape, à compter du 1er janvier 1974, les assurés retraités âgés de plus de soixante-cinq ans... » (*ibid.*) et amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à compléter cet article par le nouvel alinéa suivant : « II. — Dans le cadre de l'harmonisation définie à l'article 7, les retraités, ainsi que les conjoints bénéficiaires d'une pension de réversion, affiliés au régime maladie-maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles seront progressivement exonérés du versement des cotisations d'assurance maladie sur leur allocation ou pension » (*ibid.*), observations, irrecevabilité des deux amendements aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1709). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 15 *quater*-1 afin de fixer le montant des ressources retenu pour l'exonération des cotisations à une fois et demie le chiffre limite prévu pour l'obtention de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 15 *quater*-1 afin que le montant pris en considération des des revenus des pensionnés et des ayants droit soit revu « chaque année » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant, avant l'article 15 *quinquies*, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « L'article L. 663-2 du code de la sécurité sociale est complété par l'alinéa suivant : Toutefois, lorsque l'assuré aura accompli postérieurement au 31 décembre 1972 plus de dix années d'assurance au titre des régimes visés ci-dessus il sera tenu compte des cotisations versées au cours des dix années civiles dont la prise en considération est la plus avantageuse pour l'intéressé » (p. 1710), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 *quinquies* (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels tendant à une modification semblable, le premier par M. Jean Cluzel, le second par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis (*ibid.*), observations, retrait du second amendement et adoption du premier (*ibid.*). — Art. 15 *sexies* (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à compléter *in fine* le premier alinéa de cet article disposant que les prestations assurance vieillesse des commerçants et artisans seront réajustées par les dispositions suivantes : « ... à condition que les cotisations demandées le permettent et ne fassent pas prendre tout ou partie des prestations en charge par le régime général » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses col-

lègues tendant à compléter le premier alinéa de l'article 15 *sexies* par le membre de phrase suivant : « ... afin d'obtenir dans les meilleurs délais une retraite à l'âge de soixante ans sur la base d'une pension égale à 80 p. 100 du salaire minimum de croissance (S. M. I. C.) » (*ibid.*), et amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant à compléter *in fine* comme suit le premier alinéa de ce même article 15 *sexies* : « ... afin d'ouvrir le droit à la retraite à soixante ans sur la base d'une pension minimale égale à 80 p. 100 du S. M. I. C. Dans ce domaine, les droits acquis seront garantis » (*ibid.*), observations, les deux amendements sont irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1712). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à préciser que la revalorisation des prestations assurance vieillesse devra correspondre à l'augmentation du coût de la vie » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs de ses collègues tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Ce réajustement sera réalisé à compter du 1er janvier 1974 en trois étapes annuelles d'égale portée » (*ibid.*), amendement identique par M. Jacques Pelletier (p. 1713), amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. André Aubry, tendant à compléter le même article 15 *sexies* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ce rattrapage sera réalisé en deux étapes annuelles de manière à supprimer le retard sur le niveau des retraites servies par le régime général », amendement par M. Marcel Fortier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter *in fine* cet article par l'alinéa nouveau ainsi rédigé : « Le réajustement total devra être terminé au plus tard le 31 décembre 1977 » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Jacques Pelletier est retiré (*ibid.*), les amendements par M. Octave Bajeux et par M. Hector Viron sont déclarés irrecevables aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*), l'amendement par M. Marcel Fortier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Malassagne, est adopté (*ibid.*). — Art. 15 *septies* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer le mot « progressivement » dans cet article prévoyant que « les prestations familiales seront progressivement rapprochées de celles servies aux salariés du régime général » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1714). — Amendement par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer les mots « rapprochées de », par les mots : « alignées sur » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* cet article 15 *septies* par les dispositions suivantes : « ... et les cotisations correspondantes seront fixées en pourcentage des revenus professionnels des assurés » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à compléter *in fine* cet article 15 *septies* par les dispositions suivantes : « à condition que les cotisations demandées le permettent et ne fassent pas prendre tout ou partie des prestations en charge par le régime général » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Fortier et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à compléter *in fine* l'article 15 *septies* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Cette harmonisation devra être totale au plus tard le 31 décembre 1977. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1715). — Art. 10 et 12 *bis* (*ibid.*, précédemment réservés). — Article additionnel. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à insérer, avant l'article 10, un article additionnel nouveau élevant le plafond des ressources ouvrant droit à l'aide spéciale et majorant le montant de cette aide (p. 1715), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1716). — Ar. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis, tendant à compléter le premier alinéa du texte proposé pour l'article 10 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 par la phrase suivante : « S'il s'agit d'une veuve, le droit à l'aide spéciale compensatrice est ouvert dès l'âge de cinquante-cinq ans. », et amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, dans le texte proposé pour l'article 10-1 de la même loi, à compléter *in fine* le premier alinéa du paragraphe I par la phrase suivante : « Lorsqu'il s'agit d'une veuve, la condition d'âge est celle exigée pour l'attribution des pensions de réversion des régimes d'assurance vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales. » (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement (p. 1717), le second est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 12 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer cet article faisant obligation au Gouvernement de déposer un amendement au projet de loi de finances pour 1974 prévoyant un nouvel allégement du droit de mutation à titre onéreux en faveur des petits commerçants et artisans, et amendement identique par M. André Armengaud (*ibid.*). — L'article 12 *bis* et les deux amendements sont réservés (p. 1718). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le premier alinéa de l'article 16 afin d'associer également les chambres d'agriculture à l'établissement des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et à celui des plans d'aménagement rural (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Les études économiques nécessaires à la préparation des documents prévisionnels d'organisation commerciale et artisanale peuvent être réalisées à l'initiative des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1719). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement tendant à supprimer cet article pour harmonisation, par M. Jean Cluzel, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par la phrase suivante : « Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et leurs assemblées permanentes peuvent contracter des emprunts auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Les articles 21 et 22 et l'amendement par M. Jean Francou tendant à insérer, après l'article 22, un article additionnel nouveau sont réservés (p. 1720). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Francis Palmero tendant à supprimer cet article relatif à la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1725), observations, rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 8). — Amendement par M. André Armengaud tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 23 : « La commission départementale d'urbanisme commercial est présidée par le préfet. Elle est composée pour un tiers d'élus locaux, dont le maire de la commune d'implantation, pour un tiers de représentants d'activités commerciales et artisanales, pour un tiers de représentants d'associations de consommateurs » (p. 1725), observations, rejet (p. 1726) par scrutin public (n° 9). — Amendement par M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la commission départementale d'urbanisme commercial (p. 1726) ; amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*) ; amendement par MM. Jean Collery et Jean-Pierre Blanc tendant à remplacer le premier alinéa de l'article 23 par le texte suivant : « La commission départementale d'urbanisme commercial est présidée par le préfet qui ne prend pas part au vote. Elle est composée de vingt membres : neuf élus locaux dont le maire de la commune d'implantation ; neuf représentants des activités commerciales et artisanales ; deux représentants des associations de consommateurs. Les maires des communes limitrophes de la commune d'implantation participent à ses travaux avec voix consultative » (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Filippi tendant à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*), observations, retrait des amendements par M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues, retrait de l'amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, retrait de l'amendement par M. Jean Filippi (p. 1728), adoption de l'amendement par MM. Jean Collery et Jean-Pierre Blanc (p. 1729), par scrutin public (n° 10) ; les autres amendements par M. Jean Cluzel, rapporteur, par Mme Brigitte Gros, par M. Marcel Lucotte, par M. Guillard et M. Hubert Durand, par M. Marcel Martin et par M. Roger Gaudon deviennent sans objet (p. 1729). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Charles Alliès ; André Armengaud ; André Aubry ; Octave Bajeux ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jean-Pierre Blanchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Roland Boscary-Monsservin ; Pierre Carous ; Fernand Chatelain ; Jean Cluzel, rapporteur ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Filippi ; Jean Francou ; Edouard Grangier ; Paul Guillard ; Michel Kauffmann ; Marcel Lucotte ; Paul Malassagne ; Jean Mézard ; Francis Palmero ; Jacques Pelletier ; Guy Petit ; Auguste Pinton ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Roger Poudonson ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat ; Guy Schmaus ; Robert Schwint ; Hector Viron.

Suite de la discussion [16 novembre 1973] (p. 1742 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles* (*ibid.*). — Art. 21 et 22 (précédemment réservés). — Art. 21 (p. 1742). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction de cet article associant le conseil général à la commission départementale d'urbanisme commercial pour autoriser l'implantation des « grandes surfaces » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1743) par scrutin public (n° 11). — Amendement par M. André Armengaud tendant à modifier cet article afin qu'il ne revienne pas à la commission départementale d'urbanisme commercial de statuer, mais seulement d'émettre

un avis (p. 1744), observations, rejet (p. 1746). — Amendement par M. Jean Francou tendant à compléter cet article 21 afin de permettre à la commission départementale d'urbanisme commercial d'émettre également des avis sur les projets de construction d'établissements commerciaux de faible dimension (*ibid.*), observations, retrait (p. 1747), l'amendement par M. Jean Francou (précédemment réservé) et tendant à insérer un article additionnel après l'article 22 est également retiré (*ibid.*). — Amendement par M. André Fosset tendant à une modification d'ordre rédactionnel des références (*ibid.*), observations, adoption (p. 1748). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant d'une part à reprendre pour les chiffres des surfaces de vente exigeant l'autorisation préalable de la commission départementale d'urbanisme commercial, les chiffres prévus dans le texte du projet gouvernemental et d'autre part à supprimer le dernier alinéa de l'article 22, alinéa relatif à la cessibilité et transmissibilité de l'autorisation préalable (*ibid.*), observations, amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à remplacer le deuxième et le troisième alinéa constituant le 1° de cet article 22 par les dispositions suivantes : « 1° De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors œuvre supérieure à 3 000 mètres carrés, ou d'une surface de vente supérieure à 1 500 mètres carrés, les surfaces précitées étant ramenées, respectivement, à 2 000 et 1 000 mètres carrés dans les communes dont la population est inférieure à 30 000 habitants » (*ibid.*), l'amendement par M. André Armengaud est retiré quant à sa partie relative aux chiffres des surfaces de référence (p. 1749), amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, à la fin du troisième alinéa de l'article 22, à remplacer les mots : « elles sont ramenées à 800 et 400 mètres carrés » par les mots : « elles sont ramenées à 1 000 et 500 mètres carrés » [surfaces de références pour les communes ayant une population inférieure à 5 000 habitants] (*ibid.*), observations, l'article 22 et les amendements afférents sont réservés (*ibid.*). — Art. 23 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa disposant que le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire désigné par le préfet (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'art. 23 *bis*. — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 23 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « La désignation des membres de la commission, en qualité d'élus locaux, est faite par le conseil général parmi ses membres ou les maires du département, proposés par la section départementale de l'association des maires de France » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1750). — Art. 22 (suite, précédemment réservé). — L'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, au troisième alinéa de l'article 22 est retiré (p. 1751), mais un sous-amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, à l'amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (précédemment réservé) tend à remplacer, dans le texte *in fine* de l'amendement le chiffre « 30 000 » par le chiffre « 20 000 » habitants (p. 1751), observations, le sous-amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, et l'amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, sont adoptés (*ibid.*). — L'amendement par M. André Armengaud, dans sa partie qui tendait à supprimer le dernier alinéa de l'article 22 (précédemment réservé) est retiré (p. 1751). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de l'article 25 : « La commission nationale d'urbanisme commercial se compose de 20 membres. Elle comprend : 9 parlementaires désignés à raison de 5 par l'Assemblée nationale et à raison de 4 par le Sénat ; 9 représentants des activités commerciales et artisanales ; 2 représentants des consommateurs désignés par les associations les plus représentatives. Elle est présidée par le ministre du commerce et de l'artisanat. Le mode de désignation des membres de la commission ainsi que les modalités de son fonctionnement sont déterminés par décret. » (p. 1752), observations, amendement par M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction de cet article 25 relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial, (p. 1753) ; amendement par MM. Roger Poudonson et Jean Francou tendant également à une nouvelle rédaction du même article 25 (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Charles Alliès et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), retrait de l'amendement par MM. Roger Poudonson et Jean Francou et dépôt d'un sous-amendement par M. Roger Poudonson ainsi conçu : « I. — Au deuxième alinéa de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, substituer aux mots « 9 parlementaires désignés à raison de 5 par l'Assemblée nationale et à raison de 4 par le Sénat. », les mots : « 9 membres pris parmi les élus nationaux et parmi les élus des collectivités locales. » II. — Au quatrième alinéa, remplacer les mots « désignés par les associations les plus représentatives », par les mots : « désignés par le comité national de la consommation parmi les représentants des organisations de consommateurs » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement (p. 1754) et adoption de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 25, un article additionnel reprenant les dispositions de l'article 51 *bis* et ainsi rédigé : « Les dispositions prévues aux articles 21 à 25 de la présente loi sont applicables à toutes les demandes en instance pour lesquelles aucune décision n'a encore été prise » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1755). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer les communes classées « communes touristiques » parmi les communes bénéficiant d'une priorité pour l'obtention des prêts de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C. A. E. C. L.) pour l'aménagement de parcs de stationnement (*ibid.*), observations, rejet (p. 1757). — Amendement par Mme Brigitte Gros, soutenu par M. Robert Laucournet, tendant, après les mots : « caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C. A. E. C. L.) » à ajouter les mots : « et de la caisse des dépôts et consignations » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, avant l'article 36 *bis*, un article additionnel nouveau relatif au crédit aux commerçants (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, avant l'article 36 *bis*, un article additionnel nouveau relatif au crédit aux artisans (p. 1758), observations, retrait des deux amendements (p. 1759). — Art. 36 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant, après le premier alinéa de cet article 36 *bis*, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ils [les commerçants qui désirent se reconvertir ou s'installer] pourront, en particulier, percevoir des prêts du fonds de développement économique et social et des sociétés de développement régional » (p. 1759), observations, adoption (p. 1760). — Art. 36 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter cet article *in fine* par un alinéa prévoyant des concours financiers destinés à faciliter « l'installation d'entreprises dans des zones artisanales situées à l'intérieur des zones urbaines nouvelles ou rénovées » (p. 1761), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 36 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « les chefs d'entreprise » par les mots : « les commerçants et artisans » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 36 *quinquies* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 36 *sexies* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, entre les deuxième et troisième alinéas de cet article, à insérer un alinéa rédigé comme suit : « Le conseil du crédit à l'artisanat devra établir un rapport proposant des solutions aux problèmes relatifs au financement des entreprises artisanales. Ce rapport devra être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires avant le 1er janvier 1975 » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1762). — Art. 36 *septies* (*ibid.*). — Deux amendements identiques, le premier par MM. Jean Francou et Raoul Vadepied, le second par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues et soutenu par M. Pierre Croze, tendant, dans l'avant-dernier alinéa de cet article, alinéa ainsi conçu : « — éviter que les sous-traitants ne subissent les conséquences de la défaillance du titulaire d'un marché public ; », après les mots : « de la défaillance », à insérer les mots : « du donneur d'ordre et notamment » afin de ne pas restreindre aux seuls titulaires des marchés publics les dispositions d'aide prévues pour les sous-traitants mais d'en faire bénéficier tous les marchés de sous-traitants (*ibid.*), observations, adoption des amendements (*ibid.*). — Art. 36 *octies* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les mots : « lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une indemnisation directe » à la fin du premier alinéa de cet article, alinéa ainsi conçu : « Les commerçants et artisans dont la situation est compromise de façon irrémédiable du fait d'une opération d'équipement collectif engagée par une collectivité publique ou un organisme en dépendant, et, en priorité, du fait d'une opération de rénovation urbaine, peuvent recevoir une aide pour leur reconversion lorsqu'ils ne bénéficient pas d'une indemnisation directe » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1763). — Amendement par M. André Armengaud tendant : 1° à supprimer le troisième alinéa de l'article 36 *octies*, alinéa ainsi conçu : « Les dépenses correspondant à l'aide prévue ci-dessus sont inscrites à un compte spécial tenu dans les écritures de la caisse de compensation de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce (O. R. G. A. N. I. C.) ; 2° à remplacer, au quatrième alinéa, les mots : « audit compte » par les mots : « à ladite aide » (*ibid.*), observations, amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa ainsi conçu : « Le décret prévu au 1° de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 pourra affecter audit compte une part de la taxe d'en-

traide. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Armengaud et retrait de l'amendement par M. Robert Laucournet et plusieurs de ses collègues (p. 1765). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Filippi tendant, après l'article 36 *octies*, à insérer un article additionnel nouveau abrogeant l'article 4 de l'ordonnance n° 67-821 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique et le remplaçant par des dispositions nouvelles, ledit article 4 concernant la responsabilité solidaire des membres du groupement d'intérêt économique (*ibid.*), observations, rejet (p. 1766) par scrutin public (n° 12). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Charles Alliès ; André Armengaud ; Joseph Beaujannot ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Marcel Champeix ; Fernand Chatelain ; Jean Cluzel, rapporteur ; Pierre Croze ; René Debesson ; Jean Filippi ; André Fosset ; Jean Francou ; Robert Laucournet ; Paul Malassagne ; Guy Petit ; Roger Poudonson ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.

Suite de la discussion [20 novembre 1973] (p. 1797 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles* (*ibid.*). — Article additionnel après l'article 37 (p. 1797). — Amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 37, à insérer un article additionnel nouveau allégeant les charges fiscales des commerçants et artisans cessant temporairement d'exploiter leur fonds pendant la durée des stages effectués (*ibid.*), observations, retrait (p. 1798). — Art. 39 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapoprteur, tendant à supprimer les deux premiers alinéas de cet article, alinéas rappelant seulement les dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 sur la formation continue (*ibid.*), observations, retrait (p. 1799). — Amendement rédactionnel par M. Jean Cluzel, rapporteur, au début du troisième alinéa de cet article 39, adoption (*ibid.*). — Art. 40 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Cluzel, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 41 (p. 1800). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, et plusieurs de ses collègues, soutenu par Mme Catherine Lagatu, tendant à supprimer cet article qui permet aux jeunes d'entrer en préapprentissage dès l'âge de quatorge ans (p. 1802) et amendement identique par M. Léon Eeckhoutte et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations, rejet (p. 1804) des amendements par scrutin public (n° 13). — Amendement par M. Gilbert Devèze, soutenu par M. Jean Mézard, tendant à compléter *in fine* le texte proposé pour remplacer le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail par un deuxième alinéa ainsi conçu : « Seront autorisés les contrats d'apprentissage à quinze ans pour les jeunes non admis en 3e année du cycle moyen et à quatorze ans dans les cas particuliers, à la demande des parents après avis du directeur de l'établissement et de l'inspecteur d'académie. » (*ibid.*) et amendement par M. Jean Francou tendant, dans le texte proposé pour le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail a ajouter, après : « Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. », les mots : « de même que ceux non admis en troisième année du cycle moyen s'ils justifient d'un avis favorable d'orientation professionnelle. » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Gilbert Devèze est retiré (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Jean Francou (p. 1805). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase du texte proposé pour le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail : « D'autre part, les élèves qui reçoivent un enseignement alterné peuvent effectuer des stages d'initiation ou d'application en milieu commercial ou artisanal au cours des deux dernières années de leur scolarité obligatoire. » (*ibid.*) et amendement identique par M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis (*ibid.*) ; amendement par MM. Claudius Delorme et René Tinant tendant, dans le texte présenté pour le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail, à remplacer les mots : « un enseignement alterné », par les mots : « soit un enseignement à temps plein, soit un enseignement alterné » (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* le texte présenté pour remplacer le second alinéa de l'article 2 du livre II du code du travail par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Ces stages ne pourront être poursuivis qu'auprès d'employeurs ayant fait l'objet de l'agrément prévu à l'article 15 de la loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 ; la compétence du comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi étant étendue aux entreprises commerciales et aux petites et moyennes entreprises industrielles. » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par MM. Claudius Delorme et René Tinant (*ibid.*), les amendements par M. Jean Cluzel, rapporteur et par M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis, sont rejetés (p. 1806) par scrutin public (n° 14), observations, l'amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues est adopté (p. 1807) par scrutin public (n° 15). — Art. 41 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Eeckhoutte et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer cet article permettant des stages d'information et de formation pratique dans les entreprises artisanales agréées, au cours des deux dernières années de la scolarité obligatoire (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 16). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, et amendement identique par M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction du même article 41 *bis* (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à rédiger comme suit les deux premiers alinéas du même article 41 *bis* : « En application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 2 du livre II du code du travail, les élèves inscrits dans une classe du cycle moyen comportant un enseignement alterné peuvent effectuer des stages d'information et de formation pratique dans les entreprises commerciales et artisanales agréées au cours des deux dernières années de leur scolarité obligatoire. Dans ce cas, une convention doit être conclue entre le chef d'entreprise commerciale ou artisanale agréée et l'établissement d'enseignement que fréquente l'élève ; cette convention détermine notamment les conditions dans lesquelles sont effectués les stages dans l'entreprise agréée. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Francou tendant à compléter *in fine* le deuxième alinéa de cet article par la phrase suivante : « ... ; elle doit être présentée pour avis et centralisation à la chambre des métiers. » (p. 1808) ; observations, retrait des amendements identiques par M. Jean Cluzel, rapporteur, et M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis (*ibid.*), retrait du sous-amendement par M. Jean Francou (*ibid.*), adoption du l'amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, avec une modification d'ordre rédactionnel (*ibid.*) par scrutin public (n° 17). — Amendement par M. Jean Francou tendant à compléter cet article 41 *bis* par deux alinéas nouveaux précisant le contenu de la convention, prévoyant à l'issue du pré-apprentissage, l'apprentissage et permettant une interruption du pré-apprentissage pour une réorientation ou pour une reprise de la scolarité (p. 1809), observations, retrait (*ibid.*). — Après l'article 41 *bis*. — Amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 41 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant que les dispositions des deux articles précédents ne seront valables que jusqu'à la promulgation de la loi sur la réforme des enseignements du second degré, et, au plus tard, jusqu'au 1er septembre 1976 (*ibid.*), observations, scrutin public (n° 18), réservé (p. 1809). — Art. 42 (p. 1810). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à remplacer les mots : « au chef d'entreprise artisanale » par les mots : « au chef d'entreprise commerciale ou artisanale » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 43 (*ibid.*). — Amendement par M. Josy Moinet et M. René Touzet, tendant à rédiger comme suit le début de la deuxième phrase de cet article : « Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, en liaison avec les organisations professionnelles et en accord avec le ministère de l'éducation nationale, seront tenues d'organiser des stages de courte durée... » (*ibid.*) et amendement par M. Roger Poudonson et M. Raoul Vadepied tendant, après les mots : « chambres des métiers » à insérer les mots : « et les chambres de commerce et d'industrie » [organisation des stages de courte durée] (*ibid.*), observations, retrait du second amendement (*ibid.*) et retrait du premier amendement (p. 1811). — Amendement par M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit cet article : « La formation initiale et la formation continue tendent à promouvoir une qualification professionnelle, en ce qui concerne tant la technologie que la gestion, répondant aux besoins de la clientèle et à la rentabilité de l'entreprise artisanale. Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions dans lesquelles les chambres de métiers seront tenues d'organiser des stages de courte durée d'initiation à la gestion à l'intention des professionnels demandant pour la première fois l'immatriculation d'une entreprise artisanale. A l'issue de ces stages d'initiation, il pourra être délivré un diplôme de capacité de l'enseignement technologique inscrit sur la liste d'homologation, dans les conditions prévues à l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique. » (*ibid.*), observations, retrait du troisième alinéa de l'amendement, adoption des deux premiers alinéas (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 43, à insérer un article additionnel nouveau précisant les connaissances techniques et les connaissances de gestion nécessaires pour créer une entreprise artisanale (*ibid.*), observations, rejet (p. 1812). — Art. 45 (p. 1813). — Amendement par M. Jean Francou et M. Roger Poudonson tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les fonds d'assurance

formation concernant les entreprises artisanales et leurs salariés sont habilités à percevoir la participation financière des employeurs de leur ressort visée au titre V de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971. » (*ibid.*), retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 45 par un alinéa ainsi rédigé : « Une aide de même nature sera accordée avec stages de courte durée d'initiation à la gestion, prévus à l'article 43 de la présente loi. » (*ibid.*) et amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant, après le début de l'article, qui est ainsi conçu : « L'aide aux programmes de formation de courte durée, destinés à l'actualisation des connaissances et au perfectionnement des professionnels en activité, salariés et non salariés, et organisés dans le cadre des fonds d'assurance formation » à terminer ainsi l'article : « ainsi que les stages d'initiation à la gestion prévus à l'article 43 ci-dessus figurant parmi les priorités prévues à l'article 9 de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur et adoption de l'amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Michel Kauffmann, tendant à compléter l'article 45 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les fonds d'assurance formation concernant les entreprises artisanales recevront une part du produit de la participation financière des entreprises visées par la loi du 16 juillet 1971 précitée. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1814). — Amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article *in fine* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le montant de cette aide est précisé annuellement dans le cadre de la loi de finances et inscrit au fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Après l'article 41 *bis* (suite). — Rejet (p. 1814) de l'amendement par M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis tendant à insérer un article additionnel nouveau, par scrutin public (n° 18). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Charles Alliès ; Octave Bajeux ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis ; Jean Cluzel, rapporteur ; Claudius Delorme ; Léon Eeckhoutte ; Jean Francou ; Michel Kauffmann ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Marcel Lucotte ; Jean Mézard ; Geoffroy de Montalembert ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat ; René Touzet ; Raoul Vadepied.

Suite de la discussion [21 novembre 1973] (p. 1831 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles* (*ibid.*). — Art. 5. — Observations sur le régime fiscal des commerçants et artisans (p. 1831 à 1834). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant d'une part à appliquer, en matière d'impôt sur le revenu, aux commerçants indépendants et artisans un abattement d'assiette de 20 p. 100 sur la partie des bénéfices inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale, d'autre part à créer des recettes nouvelles par diverses mesures parmi lesquelles la suppression de l'avoir fiscal (p. 1834), observations, rejet (p. 1835). — Amendement par M. Jean Francou tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 5 : « En matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques, le rapprochement progressif du régime applicable aux artisans et commerçants avec celui des salariés, sera poursuivi chaque année pour parvenir en 1978 à une égalité totale et permanente. » (*ibid.*), amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues tendant à la rédaction suivante de l'article 5 : « Le rapprochement au titre de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les artisans et les commerçants, par rapport au régime des salariés, sera poursuivi pour aboutir, au plus tard au 1er janvier 1978, à une égalité totale entre tous ces contribuables. La neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée. Le Gouvernement déposera, avant le 1er juillet 1974, un rapport concernant les objectifs fixés aux deux alinéas ci-dessus, ainsi que les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre ; ce rapport sera soumis à l'avis du Conseil économique et social avant d'être déposé sur le bureau des assemblées. » (*ibid.*), amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 5 : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et commerçants avec celui applicable aux salariés sera poursuivi, de façon à permettre de parvenir en 1978 à l'égalité totale d'imposition. » (*ibid.*), amendement de M. Marcel Fortier et M. Paul Malassagne, soutenu par M. Paul Malassagne, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 5 : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu de rémunération du travail applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés en ce qui concerne principalement la réfaction de 20 p. 100 sera poursuivi en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. » (*ibid.*), amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 5 : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants, avec celui applicable aux salariés sera poursuivi en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. » (*ibid.*), deux amendements identiques, le premier par M. Roger Poudonson et M. Raoul Vadepied, le second par M. Jacques Pelletier, tendant, dans l'article 5, premier alinéa, à partir des mots : « sera poursuivi », à rédiger comme suit la fin de la phrase : « chaque année pour parvenir en 1978 à une égalité totale et permanente » (*ibid.*), amendement par M. Yves Durand et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter *in fine* le premier alinéa par les mots suivants : « ce rapprochement devra aboutir au plus tard le 31 décembre 1977 à une égalité totale entre ces catégories de contribuables. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. André Armengaud, tendant à compléter l'amendement précédent par les mots suivants : « à condition qu'ait été précédemment réalisée une connaissance aussi exacte que possible des revenus et avantages assimilés des deux catégories de contribution » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Francou (*ibid.*), après renvoi en commission, le texte de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, devient le suivant : « Le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés sera poursuivi, à l'occasion de chaque loi de finances, en tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus. Ce rapprochement devra aboutir à l'égalité entre ces catégories de contribuables. » (p. 1837), tous les amendements à l'article 5 sont retirés (p. 1838) à l'exception de celui de M. Jean Cluzel, rapporteur, le sous-amendement par M. André Armengaud devient sans objet (*ibid.*), l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, est adopté (p. 1839). — Amendement par M. André Armengaud tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 5, alinéa disposant que « la neutralité de l'impôt à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, au début du deuxième alinéa de l'article 5, à remplacer les mots : « la neutralité de l'impôt » par les mots : « l'équité fiscale » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1840). — Amendement par M. Roger Poudonson, soutenu par M. Raoul Vadepied, tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 5, alinéa faisant obligation au Gouvernement d'étudier, avant le 1er janvier 1975, les moyens d'améliorer la connaissance des revenus ainsi que les mesures propres à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux et de déposer un rapport sur le bureau du Parlement, rapport élaboré par le conseil des impôts (*ibid.*), amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis, tendant à modifier le même troisième alinéa de l'article 5 afin de supprimer la mention du conseil des impôts et d'ajouter l'intervention d'un avis du Conseil économique et social sur le rapport du Gouvernement (*ibid.*), amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction du même alinéa troisième de l'article 5, rédaction fixant la date du dépôt du rapport au 1er juillet 1974 et prévoyant l'avis du Conseil économique et social (*ibid.*), amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du même alinéa troisième de l'article 5, alinéa prescrivant la date du 1er janvier 1975 pour le dépôt du rapport « élaboré par le conseil des impôts » (*ibid.*), observations, le premier amendement par M. Roger Poudonson est rejeté (p. 1841), l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, est retiré (*ibid.*), l'amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis, est adopté dans la forme suivante : « Le Gouvernement étudiera les moyens d'améliorer la connaissance des revenus, ainsi que les mesures propres à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux visé au premier alinéa ci-dessus. Le rapport élaboré à cet effet par le Gouvernement sera déposé sur le bureau des assemblées parlementaires avant le 1er janvier 1975 » (*ibid.*), le second amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues est retiré (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par Mme Brigitte Gros tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau instituant, à titre transitoire, un salaire « fiscal » de 30.000 francs par an pour les artisans et commerçants (*ibid.*), observations, rejet (p. 1842). — Amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues tendant à la suppression de la taxe à la valeur ajoutée sur les produits alimentaires de consommation courante grâce à un aménagement des taux frappant les autres produits et services (*ibid.*), amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues tendant, d'une part à réduire le nombre de taux de la T. V. A. avant la fin du VIe Plan, et, d'autre part, à maintenir entre le taux normal et le taux intermédiaire l'écart initialement prévu en 1966 (*ibid.*), amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues

tendant à faire obligation au Gouvernement, avant le 1er avril 1974, de déposer un projet de loi visant à simplifier la T. V. A., à en réduire les taux et à restreindre le champ d'application des déductions pour les grandes surfaces (*ibid.*), observations, rejet des trois amendements (p. 1843). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à insérer un article additionnel nouveau modifiant les chiffres limites pour l'application de la franchise et de la décote en matière de T. V. A., abrogeant les articles du code général des impôts relatifs à l'avoir fiscal, excluant les présidents directeurs généraux du régime salarié et modifiant le régime des déductions du bénéfice imposable (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 5 *bis* A (p. 1844). — Amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel 5 *bis* A nouveau : 1° modifiant l'article 282-6 du code général des impôts afin de permettre aux redevables placés sous le régime du réel simplifié de continuer à bénéficier de ces mesures ; 2° complétant l'article 282 du code général des impôts afin que les chiffres de la franchise et des décotes puissent être revisés chaque année, lors du vote de la loi de finances, pour tenir compte de l'évolution des prix (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis, tendant à rédiger cet article comme suit : « Si aucun membre de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires n'appartient à la profession exercée par le contribuable dont la situation est examinée, celui-ci peut demander que les commissaires représentant les contribuables soient assistés par un membre de l'une des organisations professionnelles dont il fait partie ; ce dernier sera nommé par l'organisme qui a désigné les représentants des contribuables. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1845). — Art. 5 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à remplacer, dans cet article relatif aux facteurs dont il doit être tenu compte pour l'établissement des forfaits des petites entreprises, les mots : « de l'amenuisement des marges et de l'accroissement continu des charges », par les mots : « de l'évolution des marges dans l'activité considérée et de celle des charges imposées à l'entreprise. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase de cet article 5 *ter* : « Ils [les forfaits] sont établis sur la base des monographies professionnelles élaborées par des commissions paritaires et publiées officiellement. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Josy Moinet et M. René Touzet, soutenu par M. René Touzet, tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les limites d'application du forfait aussi bien que du régime simplifié d'imposition doivent être revues périodiquement pour tenir compte de l'évolution des prix. » et amendement par M. Octave Bajeux tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Chaque année, le projet de loi de finances comportera des dispositions tendant à modifier, en fonction de l'évolution des prix, le plafond du chiffre d'affaires retenu pour l'admission au forfait et au régime réel simplifié (p. 1846), observations, l'amendement par M. Josy Moinet et M. René Touzet est retiré et l'amendement par M. Octave Bajeux est adopté (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à supprimer le premier alinéa de cet article 6, alinéa prévoyant le dépôt, avant le 1er novembre 1973, d'un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes (p. 1847), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer le premier alinéa de l'article 6 par le texte suivant : « Le Gouvernement déposera avant le 15 décembre 1973 un projet de loi portant réforme des finances locales, consacrant une redistribution des ressources fiscales globales entre l'Etat, les départements et les communes. Ce projet de loi substituera, entre autres, à la contribution des patentes une contribution professionnelle assise sur le chiffre d'affaires et les bénéfices réels. Le taux de cette contribution sera progressif de manière à majorer la contribution versée par les magasins à grande surface de vente et les sociétés exploitant plus de cinq établissements de vente de marchandises. » (*ibid.*), amendement par M. Yves Durand tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 6 : « Le Gouvernement déposera, avant le 31 décembre 1973, un projet de loi portant réforme de la contribution des patentes et définissant la ressource locale appelée à la remplacer. Ces deux dispositions entreront en vigueur, au plus tard, le 1er janvier 1975. » (*ibid.*), premier amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à remplacer la première phrase du premier alinéa de l'article 6 par les phrases suivantes : « Le Gouvernement déposera, avant le 5 décembre 1973, un projet de loi portant réforme des finances locales et consacrant une redistribution des ressources fiscales globales entre l'Etat, le département et les communes. Ce projet portera notamment réforme de la contribution des patentes et définira la ressource appelée à la remplacer (*ibid.*), amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Robert Laucournet, tendant, dans le premier alinéa de l'article 6, après le mot : « ressource », à supprimer le mot : « locale » (*ibid.*), second amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « tiendra compte », par le mot : « maintiendra » dans la phrase : « Cette dernière [la nouvelle ressource] tiendra compte de la situation particulière de certaines entreprises artisanales exonérées à la date de promulgation de la présente loi. » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues est retiré (p. 1849), l'amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis, est retiré (*ibid.*), il est ensuite repris par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances (*ibid.*), observations, adoption de ce dernier amendement (p. 1850), le premier amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, n'a plus d'objet (*ibid.*), le second amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, n'a plus d'objet (*ibid.*), l'amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, réduit à son dernier alinéa, devient un sous-amendement à l'amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, précédemment adopté, observations, rejet du sous-amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues tendant, après le deuxième alinéa de l'article 6, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « En ce qui concerne les dispositions de la loi du 16 juin 1948 relatives à la taxe pour frais de chambres de métiers applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, elles seront adaptées, après consultation des chambres de métiers concernées, pour tenir compte de la définition de la ressource locale appelée à remplacer la contribution des patentes. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 *bis* (précédemment réservé) et article additionnel 6 *bis* (p. 1851). — Deux amendements identiques, l'un par M. Jean Cluzel, rapporteur, et l'autre par M. André Armengaud, tendant à supprimer l'article 12 *bis* dont les dispositions seront reprises dans l'article additionnel 6 *bis* nouveau (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel 6 *bis* nouveau reprenant les dispositions de l'article 12 *bis* (ibid.), observations, adoption de ce dernier amendement puis des deux amendements identiques (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 6 *bis* réduisant les droits d'enregistrement sur les mutations de fonds de commerce à 4,80 p. 100 et créant, en contrepartie, une contribution spéciale à la charge des sociétés exploitant des grandes surfaces (*ibid.*), observations, rejet (p. 1852). — Articles additionnels (p. 1852 et 1853). — Amendement par M. Yves Durand, à titre personnel, tendant, après l'article 6 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la réforme prévue à l'article 6 *bis*, une réduction de la patente de 20 p. 100 en faveur des entreprises n'occupant pas plus de cinq salariés (*ibid.*) et amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 6 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant une réduction de la patente de 30 p. 100 en faveur des entreprises n'occupant pas plus de dix salariés (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillaumot et plusieurs de ses collègues, tendant, avant l'article 29, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le paiement différé du fournisseur par un commerçant est limité à quinze jours pour les produits alimentaires périssables dont la rotation est inférieure ou égale à la semaine. » (*ibid.*), et amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, tendant, après le même article 29, à insérer un article additionel ainsi rédigé : « Le paiement différé du fournisseur par un client est limité à soixante jours. Toutefois, il est limité à quinze jours pour les produits dont la rotation est inférieure ou égale à la semaine. Un décret fixera les modalités d'application du présent article. » (*ibid.*), les deux amendements sont réservés (p. 1853). — Art. 29 (*ibid*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à modifier le début de cet article afin d'interdire de pratiquer non seulement des prix ou des conditions de ventes discriminatoires mais aussi des conditions de paiement (*ibid.*), observations, retrait (p. 1854). — Amendement par M. Maurice Blin et M. René Monory tendant à ajouter, après le deuxième alinéa de l'article 29, alinéa interdisant les dons de producteur à vendeur, un nouvel alinéa ainsi conçu : « Ces dispositions ne s'appliquent pas aux pratiques commerciales d'appui aux points de vente. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le second alinéa de l'article 29 : « 2° [Il est interdit] de faire directement ou indirectement, à tout revendeur, en fraude des dispositions du 1° ci-dessus, des dons en marchandises ou en espèces ou des prestations gratuites de services. » (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Maurice Blin et M. René

Monory (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 29, alinéa relatif aux ventes directes et à la commercialisation des productions déclassées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Josy Moinet et M. René Touzet, soutenu par M. René Touzet, tendant à compléter *in fine* l'article 29 par un nouvel alinéa disposant que « Les ventes promotionnelles faites par des producteurs industriels ou grossistes doivent obligatoirement être offertes à l'ensemble des revendeurs d'une même région qui en expriment le désir » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1855). — Article additionnel 30 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre, après l'article 30, dans un article additionnel 30 *bis* nouveau, les dispositions relatives aux ventes directes et à la commercialisation des productions déclassées, supprimées à l'article 29 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 30, à insérer un article additionnel nouveau disposant que : « Tout commerçant, industriel ou artisan est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fait la demande ses conditions de vente et de règlement » (*ibid.*) ; amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant, avant l'article 31, à insérer un article additionnel nouveau relatif à la communication des prix de vente, des barèmes de remises et des délais de paiement consentis (*ibid.*) et amendement identique par MM. Michel Kauffmann et Alfred Kieffer, soutenu par M. Alfred Kieffer (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Francou et M. Octave Bajeux tendant, avant l'article 31, à insérer un article additionnel nouveau relatif à la communication des prix de vente et des barèmes de remises (*ibid.*) ; observations, l'amendement par M. Michel Kauffmann et M. Alfred Kieffer est retiré (p. 1856) ainsi que l'amendement par M. Jean Francou et M. Octave Bajeux ; les amendements par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues et par M. André Armengaud sont rejetés (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet, soutenu par M. Marcel Lucotte, tendant à rédiger comme suit cet article : « Lorsqu'elles ne sont pas liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux, la remise de tout produit ou la prestation de tout service faites à titre gratuit par tout commerçant détaillant ou tout prestataire de services sont interdites, sauf au bénéfice d'institutions de bienfaisance. Toutefois demeure autorisé à l'occasion d'une offre spécifique et personnelle l'envoi sur demande à titre gratuit et sans condition d'achat, de specimens ou d'objets promotionnels liés au produit offert. De même demeurent autorisées la remise à titre gratuit d'objets sans valeur marchande présentant le caractère d'échantillons ou de supports publicitaires ainsi que la prestation à titre gratuit de menus services » (*ibid.*) ; amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer les mots : « par tout commerçant ou tout prestataire de services » (*ibid.*) ; amendement par M. Adolphe Chauvin, soutenu par M. Jacques Habert, tendant à compléter *in fine* le premier alinéa de l'article 31 qui interdit toute remise de produit à titre gratuit sauf « au bénéfice d'institutions de bienfaisance » en ajoutant, après ces derniers mots, les mots suivants : « d'associations ou de sociétés à caractère éducatif ou culturel agissant sans but lucratif » (p. 1857) ; observations, vote par division de l'amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet et rejet de la première partie de cet amendement (*ibid.*), rejet de l'amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues (*ibid.*) et adoption de l'amendement par M. Adolphe Chauvin (*ibid.*). — Amendement par M. Gilbert Devèze tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 31 : « Toutefois, demeure autorisée la remise d'échantillons marqués comme tels ou de supports publicitaires ainsi que la prestation, à titre gratuit, de menus services sans valeur marchande » (*ibid.*), amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à la rédaction suivante du même alinéa : « Toutefois, demeurent autorisées la remise à titre gratuit d'objets de faible valeur marchande présentant le caractère d'échantillons, de supports publicitaires ou d'appuis de ventes, ainsi que la prestation à titre gratuit de menus services » (*ibid.*), amendement par M. André Armengaud tendant à la rédaction suivante du même alinéa : « Toutefois, demeurent autorisées la remise à titre gratuit d'objets présentant le caractère d'échantillons, de supports publicitaires ou d'appuis de ventes, ainsi que la prestation à titre gratuit de menus services » (*ibid.*), observations, retrait du dernier amendement (p. 1858) ; amendement par M. Roger Poudonson tendant à compléter le deuxième alinéa de l'article 31 par le nouvel alinéa suivant : « Demeure également autorisé, à l'occasion d'une offre spécifique et personnelle, l'envoi sur demande, à titre gratuit et sans condition d'achat, de spécimens de même nature que le produit offert » (*ibid.*), retrait de cet amendement qui est refusé par M. Jean Cluzel, rapporteur (*ibid.*) ; observations, la seconde partie de l'amendement par M. Jacques Boyer-Andrivet est rejetée (*ibid.*), l'amendement par M. Gilbert Devèze est rejeté (*ibid.*), le premier et le second amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, sont adoptés (*ibid.*). — Article additionnel 31 *bis*. — Amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 31, à insérer un article additionnel nouveau disposant que : « Le paiement par les entreprises commerciales de leurs achats de produits alimentaires périssables ne doit pas excéder un délai de quinze jours suivant la fin du mois de livraison » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1859). — Amendement par M. Octave Bajeux tendant, après l'article 32, à rétablir l'article 33 relatif à l'interdiction des jeux, concours et loteries (*ibid.*), observations, amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à rétablir l'article 33 dans la rédaction suivante : « Les jeux, concours, loteries ou autres opérations même gratuites, faisant naître l'espérance d'un gain en nature, en espèces, ou sous forme de prestations de service, dû, même partiellement, au hasard, sont interdits lorsqu'ils sont organisés directement ou indirectement par une entreprise ou un groupe d'entreprises dans un but de publicité commerciale ou de promotion. Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas à ces opérations quand elles prennent place dans des manifestations commerciales traditionnelles organisées par des collectivités publiques, par des groupements professionnels ou locaux de commerçants, et sont autorisées par le préfet ; elles sont organisées par des entreprises de presse pour le compte de titres agréés par la commission paritaire des publications et agences de presse. » (*ibid.*), retrait de l'amendement par M. Octave Bajeux (p. 1861), observations, rejet de l'amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art. 33 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Bruyneel tendant à supprimer cet article modifiant la réglementation de la vente à perte (*ibid.*), observations, adoption (p. 1862). — Art. 33 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux tendant à modifier pour coordination, les références à divers articles du projet de loi, observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 33 *ter*, à insérer un article additionnel nouveau instituant un jour obligatoire de fermeture hebdomadaire pour toutes les entreprises commerciales et artisanales (*ibid.*), observations, rejet (p. 1863). — Art. 34 (*ibid.*). — Trois amendements identiques, le premier par M. André Armengaud, le second par M. Joseph Voyant, le troisième par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, tendant, au début du paragraphe I de l'article 34, après les mots : « Est interdite toute publicité », à insérer les mots : « faite de mauvaise foi » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues, rejet des deux autres amendements (p. 1864). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le début du paragraphe II de l'article 34 : « II. — Les agents de la direction générale du commerce intérieur et des prix du ministère de l'économie et des finances, ceux du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité au ministère de l'agriculture et du développement rural et ceux du service des instruments de mesure au ministère du développement industriel et scientifique, sont habilités à constater... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant, dans le troisième alinéa du paragraphe II, à remplacer la phrase : « Mainlevée peut en être donnée par l'autorité judiciaire » par la phrase : « Mainlevée peut en être donnée par la juridiction qui l'a ordonnée ou qui est saisie du dossier. » (*ibid.*) et amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à remplacer le troisième alinéa du paragraphe II de l'article 34 par les dispositions suivantes : « La cessation de la publicité peut être ordonnée soit sur réquisition du ministère public, soit d'office par le juge d'instruction ou le tribunal saisi des poursuites. La mesure ainsi prise est exécutoire nonobstant toutes voies de recours. Mainlevée peut en être donnée par l'autorité judiciaire qui l'a ordonnée. La mesure cesse d'avoir effet en cas de décision de non-lieu ou de relaxe. Les décisions statuant sur les demandes de mainlevée peuvent faire l'objet d'un recours devant la chambre d'accusation ou devant la Cour d'appel selon qu'elles ont été prononcées par un juge d'instruction ou par le tribunal saisi des poursuites. La chambre d'accusation ou la Cour d'appel statue dans un délai de dix jours à compter de la réception des pièces. » (*ibid.*), observations, retrait du premier alinéa de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, et adoption des deuxième et troisième alinéas du même amendement (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à remplacer les quatrième et cinquième alinéas de l'article 34 par le texte suivant : « En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. Il peut de plus ordonner la diffusion, aux frais du condamné, d'une ou de plusieurs annonces rectificatives. Le jugement fixe les termes de ces annonces et les modalités de leur diffusion et impartit au condamné un délai pour y faire procéder ; en cas de carence

et sans préjudice des pénalités prévues à l'avant-dernier alinéa du présent paragraphe, il est procédé à cette diffusion à la diligence du ministère public aux frais du condamné. » (*ibid.*), amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues tendant à remplacer les mêmes quatrième et cinquième alinéas par le texte suivant : « En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. Il peut en outre ordonner la diffusion, aux frais du condamné, d'une ou de plusieurs annonces rectificatives. Le jugement fixe les termes de ces annonces et les modalités de leur diffusion et impartit au condamné un délai pour y faire procéder ; en cas de carence et sans préjudice des pénalités prévues à l'avant-dernier alinéa du présent paragraphe, il est procédé à cette diffusion à la diligence du ministère public aux frais du condamné. » (p. 1865), amendement par M. Joseph Voyant tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa de l'article 34 : « En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. Il peut de plus ordonner la diffusion, aux frais du condamné, d'une ou de plusieurs annonces rectificatives. Le jugement fixe les termes de ces annonces et les modalités de leur diffusion et impartit au condamné un délai pour y faire procéder ; en cas de carence et sans préjudice des pénalités prévues au dernier alinéa du présent paragraphe, il est procédé à cette diffusion à la diligence du ministère public aux frais du condamné. » (*ibid.*), amendement par M. André Armengaud tendant, au début du quatrième alinéa, après les mots : « En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement », à ajouter les mots suivants : « aux frais de la partie perdante, nonobstant les intérêts et préjudices », amendement par M. Maurice Blin et M. René Monory tendant à rédiger comme suit le début du quatrième alinéa : « En cas de condamnation, le tribunal ordonne la publication du jugement. Il peut de plus ordonner la diffusion, aux frais du condamné... » (*ibid.*), observations, le premier amendement par M. André Armengaud est retiré ainsi que l'amendement par M. Marcel Lucotte et plusieurs de ses collègues (p. 1866), le second amendement par M. André Armengaud est adopté ainsi que l'amendement par M. Joseph Voyant (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Malassagne tendant à remettre en ordre les différents alinéas ajoutés par l'Assemblée nationale à l'article 34 et à prévoir des sanctions pour le refus de communication par l'annonceur d'éléments de justification (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 35 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Schiélé, tendant, dans le premier alinéa de l'article 35 qui est ainsi rédigé : «L'action civile en réparation du dommage causé par l'une des infractions constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions de l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 modifiée relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique, est exercée dans les conditions du droit commun, notamment par les organisations professionnelles et les associations de commerçants et artisans. », à remplacer les mots : « notamment par les organisations professionnelles et les associations de commerçants et artisans » par la phrase suivante : « Les organisations professionnelles et les associations de commerçants et artisans peuvent exercer cette action en vue d'assurer la défense des intérêts collectifs ou individuels de leurs membres ou adhérents. » (p. 1867), et deux amendements identiques au même premier alinéa de l'article 35, le premier par M. Jean Cluzel, rapporteur, et le second par M. André Armengaud, tendant à supprimer les mots : « notamment par les organisations professionnelles et les associations de commerçants et artisans » (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Jean Francou et plusieurs de ses collègues est retiré, les deux amendements identiques par M. Jean Cluzel, rapporteur, et par M. André Armengaud sont adoptés (*ibid.*). — Art. 36 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à remplacer les mots : « aux faits portant préjudice à l'intérêt collectif qu'elles [les associations de défense des intérêts des consommateurs] ont pour objet de défendre » par les mots : « aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif des consommateurs » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter l'article 36 *in fine* par un alinéa ainsi rédigé : « L'agrément ne peut être accordé qu'aux associations indépendantes de toutes formes d'activités professionnelles. », et sous-amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à compléter l'alinéa proposé par l'amendement par la phrase suivante : « Toutefois, des associations émanant de sociétés coopératives de consommation régies par la loi du 7 mai 1917 et des textes subséquents pourront être agréées si elles satisfont par ailleurs aux conditions qui seront fixées par le décret susvisé. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 1868). — Art. 49 A (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter cet article afin de prévoir non seulement la consultation des organisations professionnelles, mais aussi celle « des assemblées permanentes des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers » avant la présentation du rapport du Gouvernement sur l'évolution du commerce et de l'artisanat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à compléter cet article afin de préciser que le rapport portera « plus particulièrement sur le coût des aides diverses prévues » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 49 A par la phrase suivante : « Ce rapport devra comporter les observations présentées par les organismes consultés (*ibid.*), observations, adoption (p. 1869). — Amendement par M. Pierre Schiélé et plusieurs de ses collègues tendant à compléter cet article 49 A par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Par artisanat, il y a lieu d'entendre, au titre de la présente loi, l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire des métiers et, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, celles qui sont inscrites au registre des entreprises. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant, avant l'article 49, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article 7 du décret n° 72-561 du 3 juillet 1972 s'applique à tous les baux à renouveler avant le 1er janvier 1975 quelle que soit la date d'expiration du précédent bail, à condition que le prix n'ait pas été fixé par convention ou décision de justice ayant acquis l'autorité de la chose jugée avant l'entrée en vigueur de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1870). — Art. 50 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article 50 : « Des décrets en Conseil d'Etat pourront intégrer les dispositions de la présente loi relatives à la concurrence dans les lois et ordonnances en vigueur. Ces décrets ne pourront apporter à ces textes que les adaptations de forme nécessaires, à l'exclusion de toute modification de fond. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) — Art. 51 *bis* (p. 1871). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination, observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Pierre Schiélé, tendant à ajouter *in fine* du projet de loi un article additionnel nouveau disposant que « Les décrets et arrêtés d'application prévus dans la présente loi devront être publiés avant le 1er février 1974. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Octave Bajeux ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Maurice Blin ; Robert Bruyneel ; Pierre Carous ; Fernand Chatelain ; Jean Cluzel, rapporteur ; Gilbert Devèze ; Yves Durand, rapporteur pour avis ; Jean Filippi ; Jean Francou ; Roger Gaudon ; Jean-Marie Girault ; Lucien Grand ; Mme Brigitte Gros ; MM. Jacques Habert ; Alfred Kieffer ; Robert Laucournet ; Marcel Lucotte ; Paul Malassagne Jacques Pelletier ; Guy Petit ; Roger Poudonson ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat ; Pierre Schiélé ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Henri Tournan ; René Touzet ; Raoul Vadepied ; Fernand Verdeille ; Joseph Voyant. — *Explications de vote :* MM. Pierre Carous ; Robert Laucournet ; Fernand Chatelain ; Paul Guillard ; Pierre Brousse ; Raoul Vadepied ; Max Monichon ; André Armengaud. — *Est entendu :* M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat. — Sur l'ensemble (p. 1877) et par scrutin public (n° 19), adoption (p. 1877). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 17).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 7 décembre 1973. — Voy. Impressions n° 774, 813 et in-8° n° 65.

Deuxième transmission au Sénat [7 décembre 1973] (I., n° 71). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Jean Cluzel [11 décembre 1973] (I., n° 74). — Renvoi pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [13 décembre 1973]. — **Discussion** [14 décembre 1973] (p. 2920 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel, rapporteur ; Guy Petit ; Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des finances, des contrôles budgétaires et des comptes économiques de la nation ; Roger Gaudon ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat. — *Discussion des articles* (p. 2926 et suiv.). — Art. 1er (p. 2926). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre, au deuxième alinéa de cet article, le début de l'article 1er du texte adopté par le Sénat en première lecture et ainsi rédigé : « Le commerce et l'artisanat ont pour vocation de satisfaire les besoins des consommateurs, tant au niveau des prix que de la qualité des services et des produits offerts. Ils doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie, à l'animation de la vie urbaine et rurale et accroître la compétitivité de l'économie nationale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2

(*ibid*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par le Sénat en première lecture (*ibid.*), observations, adoption p. 2927. — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « En tenant compte, en particulier, des progrès constatés dans la connaissance des revenus » [rapprochement des régimes fiscaux avec le régime des salariés] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, après le premier alinéa de l'article 5 à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « L'équité fiscale à l'égard des diverses formes d'entreprises sera instaurée » (*ibid.*) et amendement identique par M. Yves Durand, rapporteur pour avis (*ibid.*), observations, adoption des amendements (*ibid.*) — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 5 : « Le Gouvernement étudiera les moyens d'améliorer la connaissance des revenus, ainsi que les mesures propres à favoriser le rapprochement des régimes fiscaux visés au premier alinéa ci-dessus, en vue d'aboutir à l'égalité fiscale au 1er janvier 1978. Le rapport élaboré à cet effet par le Gouvernement sera déposé sur le bureau des assemblées parlementaires avant le 1er janvier 1975. » (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Filippi tendant à rétablir pour cet alinéa la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture (*ibid.*) et amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis, tendant à une rédaction plus concise du même alinéa (p. 2928), observations, retrait de l'amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis, rejet de l'amendement par M. Jean Filippi, adoption de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur (p. 2929). — Art. 5 *bis* A (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rétablir cet article supprimé par l'Assemblée nationale, dans le texte adopté par le Sénat en première lecture (*ibid.*) et amendement par M. Yves Durand tendant à reprendre ce même article mais limité à l'application des décotes aux assujettis forfaitaires qui opteraient volontairement pour le régime du réel simplifié (*ibid.*), observations, irrecevabilité de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2930), observations, retrait de l'amendement par M. Yves Durand (p. 2931). — Art. 5 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur et amendement par M. Yves Durand, rapporteur pour avis tendant à rédiger comme suit cet article : « Si aucun membre de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires n'appartient à la profession exercée par le contribuable dont la situation est examinée, celui-ci peut demander que les commissaires représentant les contribuables soient assistés par un membre de l'une des organisations professionnelles dont il fait partie ; ce dernier sera nommé par l'organisme qui a désigné les représentants des contribuables. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 *quater* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans le texte adopté par le Sénat en première lecture. Irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 6 *bis* (p. 2932). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir cet article dans une rédaction fixant les droits d'enregistrement sur les mutations de fonds de commerce à titre onéreux à 4,80 p. 100 et créant une contribution spéciale à la charge des « grandes surfaces » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Les articles 7 à 25 sont réservés jusqu'après l'examen de l'article 36 (*ibid.*). — Art. 29 (*ibid.*) — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa disposant que : « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande, son barème des prix et ses conditions de vente. » (*ibid.*), observation, rejet (p. 2933). — Art. 31 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à rétablir les mots « par tout commerçant ou prestataire de services » supprimés par l'Assemblée nationale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). Amendement par M. Octave Bajeux et plusieurs de ses collègues tendant, après le premier alinéa de l'article 31, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Lorsqu'elles servent d'appui à une opération de vente de séries ou collections, demeurent autorisées les distributions gratuites de spécimens de la série ou de la collection qui constitue l'offre spéciale. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Diligent et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Octave Bajeux, tendant, après le premier alinéa de l'article 31, à insérer le nouvel alinéa suivant : « Demeure également autorisé, à l'occasion d'une offre spécifique et personnelle l'envoi sur demande, à titre gratuit et sans condition d'achat, de spécimens de même nature que le produit offert. » (*Ibid.*), observations, retrait (p. 2934). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa de l'article 31, alinéa disposant que : « Lorqu'elles sont liées à une vente ou à une prestation de service à titre onéreux, ces opérations [de remises de produits ou services à titre gratuit] ne doivent pas excéder un pourcentage, fixé par décret, de la valeur de la vente ou de la prestation. » (*Ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à rétablir, avant le quatrième alinéa de l'article 31, l'alinéa supprimé par l'Assemblée nationale autorisant l'envoi sur demande, à titre gratuit et sans condition d'achat, de spécimens de même nature que le produit offert. « [livres.] (*ibid.*), observations, adoption (p. 2935). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe II de cet article interdisant les jeux, concours ou loteries commerciales faisant appel au hasard, et, en conséquence, à supprimer la mention I au début du même article 31 (*ibid.*), observations, adoption (p. 2936). — Art. 31 *bis* (*ibid.*). — Observations sur le délai de paiement des denrées périssables (*ibid.*). — Art. 33 *bis* (p. 2937). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer cet article sanctionnant les ventes à perte (*ibid.*), observations, adoptions (*ibid.*). — Art. 34 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre pour le sixième alinéa du paragraphe II de l'article 34, la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture (p. 2938), observations, adoption (*ibid.*). — Articles 7 à 25 précédemment réservés (p. 2939 et suiv.) — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer à nouveau le mot « progressivement » [harmonisation des régimes de sécurité sociale] (p. 2939), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 7 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « l'ensemble des éléments d'exploitation de l'entreprise » par les mots : « l'ensemble des éléments d'exploitation des entreprises » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 *ter* (p. 2940). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant, au second alinéa de cet article, après les mots : « La caisse nationale d'assurances maladie et maternité des travailleurs non salariés est chargée d'assurer l'unité de financement du régime » à rédiger le texte comme suit : « ... d'animer, de coordonner et de contrôler l'action des caisses... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 quater (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à exonérer d'une part les artisans et commerçants retraités des cotisations d'assurance maladie et à créer d'autre part une contribution de solidarité assise sur le montant du chiffre d'affaires des sociétés (*ibid.*), observations, rejet (p. 2941). — Art. 15 *quater*-1 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat tendant à une rédaction plus concise de cet article et sous-amendement rédactionnel par M. Jean Cluzel, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou tendant à ajouter au dernier alinéa *in fine* de cet article la phrase suivante : « Les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et leurs assemblées permanentes peuvent contracter des emprunts auprès de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales. » (*ibid.*) et amendement identique par M. Jean Cluzel, rapporteur (*ibid.*), sous-amendement par M. Marcel Lucotte tendant, après les mots : « peuvent contracter des emprunts auprès » à ajouter les mots : « de la caisse des dépôts et consignations et... » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et des amendements (p. 2942). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Châtelain et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction du 1° de l'article 22 afin de soumettre pour autorisation à la commission départementale d'urbanisme commercial les projets « 1° De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de planchier hors œuvre supérieure à 2 000 mètres carrés ou d'une surface de vente supérieure de 1 000 mètres carrés. Pour les communes de 5 000 à 50 000 habitants, les surfaces de références sont ramenées respectivement à 1 500 et 730 mètres carrés. Pour les communes ayant une population inférieure à 5 000 habitants, elles sont ramenées à 800 et 400 mètres carrés. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2943). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à reprendre pour cet article relatif à la composition de la commission nationale d'urbanisme commercial, le texte adopté par le Sénat en première lecture (*ibid.*) et amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs des collègues, tendant à revenir également pour le nombre de parlementaires, membres de la commission au texte adopté en première lecture (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Fernand Chatelain (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur (p. 2944). — Amendement par M. Paul Malassagne tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 25 : « neuf représentants des élus régionaux » (*ibid.*), observations, l'amendement est devenu sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le troisième alinéa de l'article 25 afin de préciser que, parmi les 9 représentants des activités commerciales et artisanales, 7 représenteront le petit commerce et l'artisanat (*ibid.*), obser-

vations, retrait (p. 2945). — Art. 41 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Roger Gaudon tendant à supprimer cet article relatif aux stages de pré-apprentissage (*ibid.*), observations, rejet (p. 2947). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter le dernier alinéa de l'article 41 par une phrase précisant que : « Ils [les stages] ne peuvent être effectués qu'auprès d'entreprises commerciales ou artisanales ou de petites ou moyennes entreprises. » (*ibid.*), observations, sous-amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à reprendre sous forme d'un nouvel alinéa, la disposition proposée par l'amendement précédent (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (p. 2948). — Art. 43 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Octave Bajeux, tendant à ajouter *in fine*, au deuxième alinéa de l'article 43, la phrase suivante : « Les stages d'initiation aux fonctions de chef d'entreprise commerciale ou artisanale, pourront également être organisés dans les écoles supérieures professionnelles reconnues et conventionnées par l'éducation nationale. » (**ibid.**), observations, adoption (**ibid.**). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa subordonnant la première inscription au répertoire des métiers pour les professions donnant lieu à l'attribution des titres d'artisan et de maître artisan, à un niveau minimum de compétence technique du postulant (*ibid.*), observations, adoption (p. 2949). — Art. 45 (*ibid*). — Amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant à compléter le deuxième alinéa ainsi conçu de cet article : « Les fonds d'assurance-formation concernant les entreprises artisanales et leurs salariés sont habilités à percevoir la participation financière des artisans lorsqu'ils y sont assujettis en raison du nombre de leurs salariés. », par la phrase suivante : « Dans ce cas, une convention est passée entre l'employeur et le fonds. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2950). — Art. 49 A (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cluzel, rapporteur, tendant à compléter cet article relatif au rapport annuel du Gouvernement sur l'évolution des secteurs du commerce et de l'artisanat par la phrase suivante : « Ce rapport devra comporter les observations présentées par les organismes consultés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer, après l'article 49 A, un article additionnel nouveau rendant immédiatement applicables à tous les baux commerciaux dont les prix restent à fixer, les dispositions du décret du 3 juillet 1972 (*ibid.*), observations, rejet (p. 2951). — Demande de nouvelles délibérations de l'article 29 par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art. 29 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa disposant que: « Tout producteur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fera la demande son barème de prix et ses conditions de vente. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2952) par scrutin public (n° 37). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Octave Bajeux ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Robert Bruyneel ; Fernand Chatelain ; Jean Cluzel, rapporteur ; Yves Durand, rapporteur pour avis ; Jean Filippi ; Jean Francou ; Roger Gaudon ; Beaudoin de Hauteclocque ; Marcel Lucotte ; Paul Malassagne ; Pierre Marcilhacy ; Guy Petit ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Explications de vote :* MM. Roger Gaudon ; André Armengaud ; Marcel Champeix ; Marcel Lucotte. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2953). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 27). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1973. — Voy. Impressions n° 869 et in-8° n° 95.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [14 décembre 1973] (p. 2953). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Jean Cluzel [19 décembre 1973] (I, n° 107). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3108 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean Cluzel, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 3108 et suiv.). — Art. 15 *quater*-1 (p. 3109). — Amendement par M. Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat, tendant, dans les deuxième et troisième alinéas de cet article, à supprimer les mots : « non actifs » et à reprendre ainsi le texte adopté par le Sénat en deuxième lecture (*ibid.*). — Art. 31 (*ibid.*) — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant : 1° à supprimer le second alinéa du paragraphe I de cet article, alinéa ainsi conçu : « Lorsqu'elles sont liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux, ces opérations ne doivent pas excéder un pourcentage, fixé par décret, de la valeur de la vente ou de la prestation. » ; 2° à compléter *in fine* le paragraphe I par l'alinéa suivant : « Lorsqu'elles sont liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux et qu'elles sont faites à titre gratuit à des consommateurs ou utilisateurs, la remise de tout produit ou la prestation de tout service identique à ceux faisant l'objet de la transaction sont interdites dans la mesure où ces opérations abaissent le prix moyen de ces produits ou services, compte tenu des unités gratuites, au-dessous du prix défini à l'article 1er de la loi n° 63-628 du 2 juillet 1963. » (p. 3110) ; amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à supprimer le paragraphe II [jeux, concours et loteries] du même article 31 (*ibid.*), observations (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Cluzel, rapporteur ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Explications de vote :* MM. Etienne Dailly ; Roger Gaudon ; Robert Laucournet ; Jean-Marie Girault. — Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction de la commission mixte paritaire modifiée par les amendements présentés par le Gouvernement, adoption (p. 3112). — ADOPTION (n° 44). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 (*J.O.* du 30 décembre 1973 et rectificatif *J.O.* du 19 janvier 1974).

COMMERCE ET ARTISANAT. — Voy. aussi : BAUX COMMERCIAUX. — COMMERCES DE GRANDES SURFACES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — COMMERCE ET ARTISANAT. — PATENTE. — QUESTIONS ORALES, 1349 — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 7, 60.

COMMERCE EXTERIEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

COMMERCES DE GRANDES SURFACES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS). — PATENTES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 60.

COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (CRÉDITS ET ARTICLES). — ART. 43 *quater*.

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ.

COMMISSION DEPARTEMENTALE. — Voy. : CONSEILS GÉNÉRAUX.

COMMISSION DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 86.

COMMISSIONS D'ENQUETE ET MISSIONS D'INFORMATION

I. — COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE. — Voy. à la matière (Ex. : ECOUTES TÉLÉPHONIQUES).

II. — MISSIONS D'INFORMATION. — V. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION.

1. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires culturelles fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner, pour une durée d'une année, une **mission d'information sur le problème des constructions scolaires** [2 avril 1973] (p. 131). — Octroi de l'autorisation demandée [12 avril 1973] (p. 180).

2. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier au Brésil, les problèmes de transport et d'énergie** [26 juin 1973] (p. 918). — Octroi de l'autorisation demandée [27 juin 1973] (p. 988).

3. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative du Canada** [26 juin 1973] (p. 936). — Octroi de l'autorisation demandée [27 juin 1973] (p. 988).

4. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires sociales fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission**

d'information chargée d'étudier les problèmes sanitaires et sociaux se posant en Inde, en Indonésie et en Iran [23 octobre 1973] (p. 1452). — Octroi de l'autorisation demandée [29 novembre 1973] (p. 2164).

5. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, les problèmes que pose l'administration de ces territoires et, particulièrement, l'administration communale après la création et l'organisation de communes par les lois du 3 janvier 1969 et du 24 décembre 1971.** [22 novembre 1973] (p. 1904). — Octroi de l'autorisation demandée [29 novembre 1973] (p. 2164).

6. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires économiques et du Plan, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information ayant pour objet l'étude des problèmes d'agriculture et d'élevage en Argentine et au Venezuela** [6 décembre 1973] (p. 2501). — Octroi de l'autorisation demandée [20 décembre 1973] (p. 3124).

7 et 8. — Lettre par laquelle M. le président de la commission des affaires culturelles fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner : 1° une **mission d'information chargée d'étudier les problèmes posés par les enseignements du second degré dans les pays de l'Est, notamment en République démocratique allemande et en Union des républiques socialistes soviétiques ;** 2° une **mission d'information chargée d'étudier les relations culturelles avec l'Amérique latine** [17 décembre 1973] (p. 2969). — Octroi de l'autorisation demandée pour la première mission [20 décembre 1973] (p. 3124).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

1. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU STATUT DES **associés d'exploitation** ET A LA MODIFICATION DE **l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles.**

1° Communication de la demande de création [28 juin 1973] (p. 1054) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 28 juin 1973 et par l'Assemblée nationale le 30 juin 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Berger, Mayoud, Barrot, Falala, Bichat, Beraud, Gissinger.

Sénateurs : MM. d'Andigné, Aubry, Blanchet, Darou, Lambert, Sordel, Schwint.

Membres suppléants.

Député : MM. Raynal, Bolo, Lepage, Caillaud, Brocard, Blanc, Lelong.

Sénateurs : MM. Cathala, Abel Gauthier, Henriet, Le Jeune, Mathy, Mézard, de Wazières.

Bureau.

Président : M. Berger ; *vice-président :* M. Darou ; *rapporteurs :* MM. Gissinger (à l'Assemblée nationale), Schwint (au Sénat) [29 juin 1973].

2. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE DU TRAVAIL EN CE QUI CONCERNE LA **résiliation du contrat de travail à durée illimitée.**

1° Communication de la demande de création [28 juin 1973] (p. 1060) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (p. 1061) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 28 juin 1973 et par l'Assemblée nationale, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Berger, Bichat, Bonhomme, Mayoud, Gissinger, Laudrin, Métayer.

Sénateurs : MM. Aubry, Blanchet, Cathala, Darou, Lambert, Mézard, Schwint.

Membres suppléants.

Députés : MM. Béraud, Brocard, Couderc, Weber, Morellon, Richard, Lepage.

Sénateurs : MM. d'Andigné, Abel Gauthier, Henriet, Le Jeune, Lemarié, Mathy, de Wazières.

Bureau.

Président : M. Berger ; *vice-président :* M. Darou ; *rapporteurs :* MM. Bonhomme (à l'Assemblée nationale), Schwint (au Sénat) [29 juin 1973].

3. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU **code du service national.**

1° Communication de la demande de création [28 juin 1973] (p. 1079) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (p. 1102) ; 3° liste des membre de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 28 juin 1973 et par l'Assemblée nationale, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Arnaut, Aumont, de Benentot, Chinaud, Dronne, Rivière, Villon.

Sénateurs : MM. Beaujannot, Didier, Giraud, Grangier, Habert, Taittinger, Touzet.

Membres suppléants.

Députés : MM. Crespin, Darinot, Grimaud, Lemoine, Mauger, Max Lejeune, Quentier.

Sénateurs : MM. Bayrou, Jean Colin, Robert Gravier, Guyot, du Luart, Parisot.

Bureau.

Président : M. Giraud ; *vice-président :* M. de Bennetot ; *rapporteurs :* MM. Chinaud (à l'Assemblée nationale), Habert (au Sénat) [29 juin 1973].

4. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A PRÉCISER QUE L'ARTICLE B DU DÉCRET N° 72-561 DU 3 JUILLET 1972 S'APPLIQUE A TOUS LES **baux commerciaux à renouveler avant le 1er janvier 1975.**

1° Communication de la demande de création [2 octobre 1973] (p. 1286) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission [9 octobre 1973] (p. 1322) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 9 octobre 1973 et par l'Assemblée nationale, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Bignon, Krieg, Gerbert, Jean Foyer, Bernard Marie, Massot, Claudius Petit.

Sénateurs : MM. Auburtin, de Félice, Fosset, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Mignot, Nunninger.

Membres suppléants.

Députés : MM. Chaumont, Dhinnin, Lauriol, Piot, Rivierez, Mme Stéphan, M. Alain Terrenoire.

Sénateurs : MM. Bruyneel, Ciccolini, Esthève, Genton, Guillard, Namy, de Montigny.

Bureau.

Président : M. Jozeau-Marigné ; *vice-président :* M. Jean Foyer ; *rapporteurs :* MM. Gerbert (à l'Asssemblée nationale), Fosset (au Sénat) [7 novembre 1973].

5. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE **loi de finances pour 1974.**

1° Communication de la demande de création [11 décembre 1973] (p. 2794) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A

la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 11 décembre 1973 et par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Cazenave, Gabriel, Fernand Icart, Papon, Ribes, Louis Sallé, Robert-André Vivien.

Sénateurs : MM. Edouard Bonnefous, Yvon Coudé du Foresto, de Montalembert, Driant, Monichon, Tournan, Marcel Martin.

Membres suppléants.

Députés : MM. Baudis, Ligot, Voisin, Ducray, de Rocca Serra, Cressard, Weinmann.

Sénateurs : MM. Raybaud, Monory, Schmitt, Armengaud, Descours Desacres, Amic, Yves Durand.

Bureau.

Président : M. Fernand Icart ; *vice-président :* M. Edouard Bonnefous ; *rapporteurs :* MM. Papon (à l'Assemblée nationale), Coudé du Foresto (au Sénat) [13 décembre 1973].

6. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI TENDANT A ASSURER, EN CAS DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE OU DE LIQUIDATION DES BIENS, LE **paiement des créances résultant du contrat de travail.**

1° Communication de la demande de création [12 décembre 1973] (p. 2825) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (p. 2845) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le sénat dans sa séance du 12 décembre 1973 et par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. René Caille, Baudouin, Berger, Bolo, Beraud, Bichat, Berthelot.

Sénateurs : MM. Cauchon, Jean Gravier, Henriet, Méric, Rabineau, Schwint, Viron.

Membres suppléants.

Députés : MM. Schnebelen, Godon, Hamelin, Blanc, Raynal, Mayoud, Le Pensec.

Sénateurs : MM. Aubry, Blanchet, Lemarié, Marie-Anne, Romaine, Souquet, Terré.

Bureau.

Président : M. Jean Gravier ; *vice-président :* M. Berger ; *rapporteurs :* MM. Caille (à l'Assemblée nationale), Méric (au Sénat) [18 décembre 1973].

7. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA **souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés.**

1° Communication de la demande de création [12 décembre 1973] (p. 2846) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 12 décembre 1973 et par l'assemblée nationale le 13 décembre 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Hamelin, Berger, Caillaud, Lauriol, Lepage, de Montesquiou, Bas.

Sénateurs : MM. Auburtin, Ciccolini, Dailly, Jourdan, Jozeau-Marigné, Rabineau, Sauvage.

Membres suppléants.

Députés : MM. René Caille, Belcour, Brocard, Bichat, Le Pensec, Le Meur, Mexandeau.

Sénateurs : MM. de Bourgoing, Carous, Champeix, de Félice, Fosset, Geoffroy, Namy.

Bureau.

Président : M. Henry Berger ; *vice-président :* M. Jozeau-Marigné ; *rapporteurs :* M. Hamelin (à l'Assemblée nationale), Dailly (au Sénat) [18 décembre 1973].

8. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A L'**amélioration des conditions de travail.**

1° Communication de la demande de création [13 décembre 1973] (p. 2877) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (p. 2878) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat, dans sa séance du 13 décembre 1973 et par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Simon-Lorière, Gissinger, Lepage, Berger, Bernard, Falala, Gau.

Sénateurs : MM. Cauchon, Gravier, Henriet, Méric, Rabineau, Schwint, Viron.

Membres suppléant.

Députés : MM. Schnebelen, Godon, Mayoud, Hamelin, Bonhomme, Buron, Blanc.

Sénateurs : MM. Aubry, Blanchet, Lemarié, Marie-Anne, Romaine, Souquet, Terré.

Bureau.

Président : M. Jean Gravier ; *vice-président :* M. Berger ; *rapporteurs :* MM. Simon-Lorière (à l'Assemblée nationale), Cauchon (au Sénat) [18 décembre 1973].

9. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI **d'orientation du commerce et de l'artisanat.**

1° Communication de la demande de création [14 décembre 1973] (p. 2953) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 14 décembre 1973 et par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Bardol, Bernard-Reymond, Charles Bignon, Brocard, Darinot, Guermeur, Peyret.

Sénateurs : MM. Bertaud, Blin, Chatelain, Cluzel, Filippi, Laucournet, Lucotte.

Membres suppléants.

Députés : MM. Dumont, Briare, Guillermin, Hamel, Jans, Neuwirth, Vauclair.

Sénateurs : MM. Blanchet, Raymond Brun, Chauvin, Croze, Yves Durand, Malassagne, Moinet.

Bureau.

Président : M. Bertaud ; *vice-président :* M. Peyret ; *rapporteurs :* MM. Charles Bignon (à l'Assemblée Nationale), Jean Cluzel (au Sénat) [19 décembre 1973].

10. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA MODERNISATION DES BASES DE LA **fiscalité directe locale.**

1° Communication de la demande de création [17 décembre 1973] (p. 3002) ; 2° nomination des sénateurs membres de la commission (*ibid.*) ; 3° liste des membres de la commission. — A la suite des nominations effectuées par le Sénat dans sa séance du 17 décembre 1973 et par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 1973, la commission est ainsi composée :

Membres titulaires.

Députés : MM. Foyer, Charles Bignon, Papon, Burckel, Gerbet, Claudius-Petit, Sudreau.

Sénateurs : MM. Amic, Eberhard, Genton, Jourdan, Jozeau-Marigné, Mignot, Reybaud.

Membres suppléants.

Députés : MM. Brun, Dhinnin, Lauriol, Baudouin, Piot, Krieg, Camille Petit.

Sénateurs : MM. Auburtin, Bruyneel, de Félice, Girault, Marcilhacy, Nayrou, Schiélé.

Bureau.

Président : M. Foyer ; *vice-président :* M. Jozeau-Marigné ; *rapporteurs :* MM. Charles Bignon (à l'Assemblée Nationale), Mignot (au Sénat) [18 décembre 1973].

COMMISSIONS PERMANENTES

Commission des affaires culturelles.

Président : M. Louis Gros.

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury.

Secrétaires : MM. Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu.

Membres.

MM. Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jean-Pierre Blanc, Jacques Carat, Georges Cogniot, Jean Collery, Louis Courroy, Mme Suzanne Crémieux, MM. Gilbert Devèze, Hubert Durand, Léon Eeckhoutte, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Mmes Marie-Thérèse Goutmann, Brigitte Gros, MM. Roger Houdet, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Charles Laurent-Thouverey, Jean Legaret, André Messager, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Michel Moreigne, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, René Rollin, Roland Ruet, Henri Sibor, René Tinant, Jean-Louis Vigier, N...

MODIFICATIONS. — Démission de M. Ahmed Abdallah (25 janvier 1973) ; démission de M. Jean-Marie Gérault (2 avril 1973), remplacé par M. Louis Courroy (2 avril 1973) ; démission de M. Yves Estève (14 juin 1973), remplacé par Mlle Odette Pagani (19 juin 1973) ; démission de M. Auguste Amic (11 octobre 1973), remplacé par Mme Brigitte Gros (23 octobre 1973) ; démission de M. Edgar Tailhades (11 octobre 1973), remplacé par M. Michel Moreigne (11 octobre 1973) ; démission de Mlle Odette Pagani (23 octobre 1973), remplacée par M. Roger Houdet (23 octobre 1973) ; démission de M. François Schleiter (6 novembre 1973), remplacé par M. Jean Legaret (6 novembre 1973).

Commission des affaires économiques et du Plan.

Président : M. Jean Bertaud.

Vice-présidents : MM. Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun.

Secrétaires : MM. Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux.

Membres : MM. Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, René Debesson, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Lucien Gautier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Léandre Létoquart, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Josy Moinet, Louis Orvoën, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Jules Roujon, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Touzet, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert, N...

MODIFICATIONS. — Démission de M. Marcel Gargar (2 avril 1973), remplacé par M. Léandre Létoquart (2 avril 1973) ; démission de M. Edouard Grangier (2 août 1973), remplacé par M. Josy Moinet (2 avril 1973) ; démission de M. Baptiste Dufeu (17 mai 1973), remplacé par M. René Touzet (17 mai 1973) ; décès de M. Georges Bonnet (25 juin 1973), remplacé par M. Jules Roujon (11 octobre 1973) ; décès de M. Aimé Bergeal (26 septembre 1973), remplacé par M. René Debesson (11 octobre 1973) ; décès de M. Pierre Maille (16 novembre 1973) ; décès de M. Maurice Sambron (13 décembre 1973).

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Président : M. André Colin.

Vice-présidents : MM. Raymond Boin, Louis Martin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny.

Secrétaires : MM. Jean de Lachomette, Pierre Giraud, Francis Palmero, Serge Boucheny.

Membres : MM. Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Berthoin, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jean Colin, Roger Deblock, Emile Didier, Jacques Duclos, Edouard Grangier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Michel Kauffmann, Emmanuel Lartigue, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Michel Maurice-Bokanowski, André Morice, Dominique Pado, Henri Parisot, Maurice Pic, Auguste Pinton, Roger Poudonson, Georges Repiquet, François Schleiter, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Emile Vivier, Michel Yver.

MODIFICAT(ONS. — Démission de M. Jean Lecanuet, élu député (2 avril 1973), remplacé par M. Paul Caron (2 avril 1973) ; démission de M. Gaston Monnerville (2 avril 1973), remplacé par M. Edouard Grangier (2 avril 1973). — M. André Colin est élu président (4 avril 1973) en remplacement de M. Jean Lecanuet.

Commission des affaires sociales.

Président : M. Marcel Darou.

Vice-présidents : MM. Marcel Lambert, Lucien Grand, Jean-Pierre Blanchet, Jean Gravier.

Secrétaires : MM. Jean-Baptiste Mathias, Lucien Perdereau, Marcel Souquet, Hector Viron.

Membres : MM. Hubert d'Andigné, André Aubry, Pierre Barbier, Hamadou Barkat Gourat, Pierre Brun, Charles Cathala, Jean Cauchon, Marcel Cavaillé, Michel Darras, Baptiste Dufeu, Marcel Gargar, Abel Gauthier, Marcel Guislain, Jacques Henriet, Arthur Lavy, Edmond Le Jeune, Bernard Lemarié, Robert Liot, Georges Marie-Anne, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Jean Mézard, Jean Natali, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, André Rabineau, Ernest Reptin, Victor Robini, Eugène Romaine, Robert Schwint, Albert Sirgue, Robert Soudant, Bernard Talon, Henri Terré, René Travert, Raymond de Wazières.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Roger Gaudon (2 avril 1973), remplacé par M. Marcel Gargar (2 avril 1973) ; démission de M. Louis Courroy (2 avril 1973), remplacé par M. Ernest Reptin (2 avril 1973) ; démission de M. René Touzet (17 mai 1973), remplacé par M. Baptiste Dufeu (17 mai 1973).

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Président : M. Edouard Bonnefous.

Vice-présidents : MM. Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste.

Secrétaires : MM. Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud.

Rapporteur général : M. Yvon Coudé du Foresto.

Membres : MM. Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Rapporteurs spéciaux. — Voy. : LOI DE FINANCES.

MODIFICATIONS. — Décès de M. André Dulin (5 mars 1973), remplacé par M. Gaston Monnerville (2 avril 1973) ; démission de M. Jean Bardol (2 avril 1973), remplacé par M. Roger Gaudon (2 avril 1973) ; décès de M. Paul Pauly (27 juin 1973), remplacé par M. Auguste Amic (11 octobre 1973) ; démission de M. Roger Houdet (23 octobre 1973), remplacé par Mlle Odette Pagani (23 octobre 1973). — M. Joseph Raybaud est élu secrétaire (3 avril 1973), en remplacement de M. André Dulin.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Président : M. Léon Jozeau-Marigné.

Vice-présidents : MM. Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jean Sauvage, Jacques Rosselli.

Secrétaires : MM. Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jean Auburtin.

Membres : MM. Jean Bénard-Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Félix Ciccolini, Etienne Dailly, Jacques Eberhard, Yves Estève, André Fosset, Henri Fréville, Jacques Genton, Jean Geoffroy, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Pierre Mailhe, Pierre Marcilhacy, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Edgar Tailhades, Fernand Verdeille.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Jacques Piot élu député (2 avril 1973), remplacé par M. Yves Estève (14 juin 1973) ; décès de M. Emile Dubois (9 septembre 1973), remplacé par M. Edgar Tailhades (11 octobre 1973). — M. Jacques Rosselli est élu vice-président (27 juin 1973) en remplacement de M. Jacques Piot ; M. Jean Auburtin est élu secrétaire (29 juin 1973), en remplacement de M. Jacques Rosselli.

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Président : M. Antoine Courrière.

Secrétaire rapporteur : M. Louis Courroy.

Membres : MM. Raymond Boin, Marcel Champeix, Jean Colin, Lucien Gautier, Robert Gravier, Mme Catherine Lagatu, MM. René Monory, Jean Sauvage.

MODIFICATION. — Décès de M. Paul Pauly (27 juin 1973), remplacé par M. Marcel Champeix (16 octobre 1973).

COMMISSION SPECIALE

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création d'un **institut universitaire européen,** de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972 [19 juin 1973] (I., n° 310). — Nomination des membres de la commission [19 juin 1973] (p. 771 et 778). — *Liste des membres :* MM. Berthoin, Brégégère, Carrier, Cauchon, de Chevigny, Cogniot, Charles Durand, Eeckhoutte, Fleury, Fosset, Pierre Giraud, Guyot, Habert, Henriet, Lamousse, Louis Martin, Miroudot, Pado, Poudonson, Rollin, Ruet, Schiélé, Taittinger, Vérillon. — *Bureau :* MM. Lamousse, *président;* Poudonson, Ruet, *vice-présidents ;* Habert, *secrétaire ;* Pierre Giraud, *rapporteur.*

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (C. E. E.). — Voy. aussi : ENGRAIS. — EUROPE. — LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT. — TRANSPORTS MARITIMES.

COMMUNES

1. — Proposition de loi, présentée par M. André MIGNOT, *sénateur,* **modifiant la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales** [2 avril 1973] (I., n° 240). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. Rapport par M. Paul Guillard [30 novembre 1973] (I., n° 57). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3092). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Guillard, rapporteur ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 3092). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 38).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Joseph RAYBAUD, *sénateur,* **relative à la responsabilité civile des communes** [18 octobre 1973 (I., n° 25). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [25 octobre 1973].

3. — Proposition de loi, présentée par M. Joseph RAYBAUD, *sénateur,* **tendant à modifier l'article 144 du code de l'administration communale** [8 novembre 1973] (I., n° 34). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi: AGENTS COMMUNAUX. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — MAIRES. — QUESTIONS ORALES, 1352, 1355. — SECRÉTAIRES DE MAIRIE.

COMMUNES (minières). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1352.

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

Lettre par laquelle M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* fait connaître la nomination de M. Jacques Braconnier, sénateur de l'Aisne, sénateur en mission auprès du Premier ministre [7 juin 1973] (p. 560). — Lettre fixant la fin de la mission au 6 décembre 1973 [5 décembre 1973] (p. 2420).

COMORES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973, ART. 13.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'INFORMATIQUE (C. I. I.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS. — Etat C, titre V).

COMPAGNIES AERIENNES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS).

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS). — ART. 25 A 32, 44 ET 45.

CONFLITS DU TRAVAIL. — Voy. aussi : GRÈVES. — QUESTIONS ORALES, 1403.

CONGES PAYES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1307.

CONJONCTURE ECONOMIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision du Conseil constitutionnel du 17 mai 1973 sur la conformité à la Constitution de la résolution adoptée par le Sénat le 25 avril 1973, tendant à modifier les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72, 78 et 82 du règlement du Sénat [22 mai 1973] (p. 404 et 427) [Conformité sauf plusieurs mots des articles 48 et 64].

Décision du Conseil constitutionnel du 5 juillet 1973 sur la conformité à la Constitution de la loi organique prise en application de l'article 25 de la Constitution et concernant l'exercice des fonctions de médiateur [2 octobre 1973] (p. 1284 et 1292).

CONSEIL DE L'EUROPE (Emprunts). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, ART. 43 C.

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT CULTUREL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1395, 1398.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. — SÉNAT : ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS.

CONSEILS GENERAUX

1. — Proposition de loi, présentée par MM. Francis PALMERO et Jean CAUCHON, *sénateurs,* **tendant à modifier l'article 69 de la loi du 10 août 1871 pour augmenter le nombre des membres de la commission départementale** [11 octobre 1973] (I., n° 11). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement, — Rapport par M. Edgar Tailhades [12 décembre 1973] (I., n° 76). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3092 et 3093). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Félix Ciccolini, au nom de M. Edgar Tailhades, rapporteur ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Francis Palmero. — *Article unique* (p. 3093). — Adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « *Proposition de loi tendant à modifier l'article* 69 *de la loi du* 10 *août* 1871 *relative aux conseils généraux* ». — ADOPTION (n° 39).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur,* **tendant à modifier l'article L. 191 du code électoral en ce qui concerne l'élection des conseillers généraux dans les communes comptant plusieurs cantons** [13 novembre 1973] (I., n° 35). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par MM. Joseph RAYBAUD et Victor ROBINI, *sénateurs,* **tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 de façon à autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux** [21 novembre 1973] (I., n° 45). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration

générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. Lucien DE MONTIGNY, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du code de l'administration communale** [12 décembre 1969] (I., n° 124). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Carous [16 mars 1970. — *J. O.*, séance du 2 avril 1970. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1969] (I., n° 177). — **Discussion** [16 avril 1970] (p. 216 et 217). — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi tendant à modifier l'article 27, alinéa premier, du code de l'administration communale et à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux** ». — ADOPTION (n° 89). — Adoptée aux modifications par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 259, 799 et in-8° n° 88. — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à compléter l'article 30 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux.** »

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [19 décembre 1973] (I., n° 114). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1360.

CONSEILS INTERPROFESSIONNELS DES VINS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS. — ART. 33. — ETAT E).

CONSEILS REGIONAUX. — Voy. aussi : MOTION D'ORDRE. — RÉGION.

CONSEILS SUPERIEURS DE L'INFORMATION SEXUELLE. — Voy. : CONTRÔLE DES NAISSANCES.

CONSOMMATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

CONSTITUTION

Article 55. — Autorité des traités ratifiés supérieure à celle des lois. — Observations lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1974 [23 novembre 1973] (p. 1942).

Article 69. — Rapport d'un membre du Conseil économique et social devant le Sénat [13 décembre 1973] (p. 2850).

Voy. aussi : MÉDIATEUR. — PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

CONSTRUCTION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATION. — ART. 37). — QUESTIONS ORALES, 1405.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE. — Voy. : AÉRONAUTIQUE.

CONSTRUCTION NAVALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 56.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1345.

CONTRAT DE TRAVAIL

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant le code du travail en ce qui concerne la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 29 mai 1973. — Voy. : Impressions n°s 197, 352 et in 8° n° 9. — **Transmission au Sénat** [5 juin 1973] (I., n° 292). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage univirsel, du règlement et d'administration générale [14 juin 1973]. — Rapport par M. André Méric [14 juin 1973] (I., n° 308). — Avis par M. Jean-Marie Girault [19 juin 1973] (I., n° 315). — **Discussion** [20 juin 1973] (p. 829 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Roger Louet, rapporteur du Conseil économique et social (en application de l'article 69 de la Constitution et de l'article 42 du règlement du Sénat) ; André Méric, rapporteur ; Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Félix Ciccolini ; Marcel Souquet ; Guy Petit. — *Discussion des articles* (p. 842 et suiv.). — Art. 5 (p. 843). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, au dernier alinéa du texte présenté pour l'article 24 *d* du livre I^er^ du code du travail, après les mots : « qu'à défaut », à ajouter les mots : « de loi », afin de prévoir que les règles relatives au délai-congé sont également applicables à défaut d'une loi plus favorable (*ibid.*), observations, adoption (p. 844). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa présenté pour l'article 24 *g* du livre I^er^ du code du travail, à remplacer la référence à l'article 24 *l* par la référence à l'article 24 *s* (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Méric, rapporteur, aux deuxième et troisième alinéas du texte présenté pour l'article 24 *g* du livre I^er^ du code du travail (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à modifier le texte présenté pour l'article 24 *h* du livre I^er^ du code du travail, afin de fixer à un an au lieu de deux l'ancienneté requise pour bénéficier de l'indemnité de licenciement (*ibid.*), observations, adoption (p. 845) par scrutin public (n° 49). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à compléter le début du texte présenté pour l'article 24 *i* du livre I^er^ du code du travail, afin d'étendre le champ d'application de la règle relative à la prise en considération de l'ancienneté antérieure à une période de suspension du contrat, ou délai-congé des salariés ayant six mois à deux ans d'ancienneté dans l'entreprise (p. 846), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte proposé par l'article 24 *m* du livre I^er^ du code du travail : « *Art.* 24 m. — L'employeur, ou son représentant, qui envisage de licencier un salarié doit, avant toute décision, convoquer l'intéressé et recueillir ses explications. L'objet de la convocation, ainsi que les motifs de la mesure envisagée, devront être portés par écrit à la connaissance de l'intéressé. Lors de cet entretien, chacun des intéressés, employeur et salariés, peut se faire assister d'une personne de son choix appartenant ou non au personnel de l'entreprise. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 849) par scrutin public (n° 50). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'article 24 *o* du livre I^er^ du code du travail : « *Art.* 24 o. — La lettre recommandée prévue à l'article précédent doit comporter l'énoncé de la ou des causes réelles et sérieuses du licenciement. » (p. 850), observations, rejet (p. 851). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article 24 *p* du livre I^er^ du code du travail : « *Art.* 24 p. — En cas de litige, l'employeur est tenu de faire la preuve du caractère réel et sérieux du ou des motifs allégués pour prononcer le licenciement. Le juge, à qui il appartient d'apprécier la régularité de la procédure suivie et le bien-fondé du licenciement, forme sa conviction au vu des éléments fournis par les parties et au besoin après toutes mesures d'instruction qu'il juge utiles. » (*ibid.*) et amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour le même article : « *Art.* 24 p. — En cas de litige, le juge, à qui il appartient d'apprécier la régularité de la procédure suivie et le caractère réel et sérieux du ou des motifs de licenciement, forme sa conviction au vu des éléments fournis par les parties et au besoin après toutes mesures d'instruction qu'il juge utiles. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 853) de l'amendement par M. André Méric, rapporteur, par scrutin public (n° 51) ; l'amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat, devient sans objet (p. 853) ; sous-amendement par M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis, tendant à insérer le mot : « souverainement » après le mot : « forme », dans l'amendement précédemment adopté (*ibid.*), observations, retrait (p. 854). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 24 *q* du code du travail, article relatif à la réintégration du salarié et à l'indemnité pour licenciement abusif (*ibid.*), observations, rejet (p. 855) par scrutin public (n° 52). — Amendement par M. Pierre Brun tendant à supprimer le dernier alinéa du texte présenté pour l'article 24 *q* du livre I^er^ du code du travail ainsi conçu : « Le tribunal ordonne également le remboursement par l'employeur fautif, aux organismes concernés, des indemnités de chômage payées au travailleur licencié du jour de son licenciement au jour du jugement prononcé par le tribunal » (p. 855) et amendement identique par M. André Armengaud et défendu par M. Jean-Marie Girault (*ibid.*), observations, rejet des amendements (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 24 *s* du livre I^er^ du code du travail, à remplacer, pour harmonisation, les mots : « deux ans » par les mots : « un an » (p. 856), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur,

tendant à compléter le texte présenté pour l'article 24 *s* du livre I[er] du code du travail, par l'alinéa suivant : « Les salariés visés à l'alinéa précédent peuvent prétendre, en cas de licenciement abusif, à une indemnité calculée en fonction du préjudice subi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 9. — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, après l'article 9, a insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Les dispositions du paragraphe 1 *bis* du livre I[er] du code du travail, relatif à la résiliation du contrat de travail à durée indéterminée, sont applicables aux agents non titulaires de l'Etat, des établissements publics et des collectivités locales, sous contrat de droit public, à défaut de dispositions législatives ou réglementaires plus favorables leur assurant une protection particulière. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 857). — Amendement par M. Joseph Yvon, tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Tout ressortissant français désigné par sa société pour faire partie du personnel d'une de ses filiales étrangères se trouve, pendant la durée du contrat de travail au service de cette filiale soumis à la législation du pays où s'exercent les activités de cette filiale. Toutefois, s'il est mis fin par l'employeur au contrat qui le lie à la filiale, il ne saurait pour autant ne plus appartenir au personnel de la maison mère, laquelle a l'obligation d'assurer son rapatriement et de lui procurer une activité compatible avec l'importance de ses précédentes fonctions, s'il est établi qu'il est resté dans sa dépendance et sous son autorité, recevant de la société mère ordres et directives pour tout ce qui concerne le fonctionnement de la filiale. Dans le cas où la société mère entendrait faire sien le congédiement notifié par la filiale et ne plus reprendre son employé, celui-ci serait en droit d'invoquer les dispositions de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 859) par scrutin public (n° 53). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Cauchon ; Félix Ciccolini ; Louis Courroy ; Gilbert Devèze ; Henri Fréville ; Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis ; Roger Louet, rapporteur du Conseil économique et social ; André Méric, rapporteur ; Geoffroy de Montalembert ; Guy Petit ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Hector Viron ; Joseph Yvon. — Sur l'ensemble (p. 859). — *Explications de vote :* MM. Marcel Souquet ; Hector Viron. — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 54). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 118).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, le 26 juin 1973. Voy. : Impressions n[os] 526, 529 et in-8° n° 24.

Deuxième transmission au Sénat [27 juin 1973] (I., n° 333). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. André Méric [27 juin 1973] (I., n° 337). — **Discussion** [28 juin 1973] (p. 1054 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Méric, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 1055 et suiv.). — Art. 5 (p. 1055). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 24 *h* du code du travail, à reprendre à nouveau « un an » au lieu de « deux ans » comme ancienneté exigée pour ouvrir droit à l'indemnité de licenciement (p. 1056) observations, adoption (p. 1057) par scrutin public (n° 57). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture pour l'article 24 *p* du code du travail qui met à la charge de l'employeur la preuve du caractère réel et sérieux des motifs allégués pour le licenciement (p. 1057), observations, adoption (p. 1059) par scrutin public (n° 58). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 24 *s* du code du travail : « *Art.* 24 s. — Les dispositions des articles 24 *m*, 24 *o* et 24 *q* ne sont applicables ni aux licenciements opérés par les employeurs qui occupent habituellement moins de onze salariés, ni aux licenciements qui visent les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. Les salariés visés à l'alinéa précédent peuvent prétendre, en cas de licenciement abusif, à une indemnité calculée en fonction du préjudice subi. » (p. 1059), observations, adoption (p. 1060) par scrutin public (n° 59). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Marie Girault ; André Méric, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1060) par scrutin public (n° 60). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 128). — DEUXIÈME LECTURE.

Assemblée nationale (commission mixte paritaire). — Voy. : Impression n° 611.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1973] (p. 1060). — Nomination des membres de la commission (p. 1061). — Rapport par M. Robert Schwint [30 juin 1973] (I., n° 362).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture, le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n[os] 602, 614 et in-8° n° 42.

Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [30 juin 1973] (I., n° 366). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Robert Schwint. — [30 juin 1973] (I., n° 367). — **Discussion** [30 juin 1973] (p. 1126 et suiv.). — Sont entendus dans la discussion générale : MM. Robert Schwint, rapporteur, Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussions des articles* (p. 1126 et suiv.). — Art. 5 (p. 1126). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant, dans le texte présenté pour l'article 24 *h* du livre I[er] du code du travail, à remplacer les mots : « deux ans » par les mots : « un an » [délai d'ancienneté pour bénéficier de l'indemnité de licenciement] (*ibid.*), observations, adoption (p. 1127) par scrutin public (n° 64). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 24 *p* du livre I[er] du code du travail afin de mettre à la charge de l'employeur la preuve du caractère réel et sérieux du ou des motifs allégués pour prononcer le licenciement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 65). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte présenté pour l'article 24 *s* du livre I[er] du code du travail, afin de réduire de deux ans à un an l'ancienneté requise pour bénéficier de l'intégralité des nouvelles dispositions prévues par le présent projet (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 66). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Robert Schwint, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1127), adoption (p. 1128) par scrutin public (n° 67). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 141). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n[os] 618, 620 et in-8° n° 46.

Promulgation : loi n° 73-680 du 13 juillet 1973 (*J. O.* du 18 juillet 1973).

Voy. aussi : SALARIÉS. — VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS ET PLACIERS.

CONTROLE DES NAISSANCES

Proposition de loi présentée par Lucien NEUWIRTH, *député*, **tendant à créer un conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 14 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2498, 2633, 2734. — In-8°, n° 739. — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1972] (I., n° 155). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — **Discussion** [20 décembre 1972] (p. 3306 et suiv.). — *Motion* (n° 1) par M. Etienne Dailly, tendant à opposer la *question préalable* (p. 3309). — Adoption de la motion (p. 3310) par scrutin public (n° 40). — REJET (n° 81).

Adoptée par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 juin 1973. — Voy. : Impressions n[os] 273, 351 et in-8°, n° 13. — **Deuxième transmission au Sénat** [19 juin 1973] (I., n° 309). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Robert Schwint [20 juin 1973] (I., n° 317). — Discussion [21 juin 1973] (p. 878 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Robert Schwint, rapporteur ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean Gravier ; Jacques Henriet ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Discussion des articles* (p. 885 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 885). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le deuxième alinéa de cet article : « L'Etat y participe notamment par l'aide qu'il apporte, dans le respect des convictions de chacun, aux associations et organismes qui contribuent à cette mission d'information conformément aux lois de la République. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de placer le conseil supérieur sous la tutelle du ministre de la santé publique et non pas sous la tutelle du Premier ministre (*ibid.*), observations, adoption (p. 886). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la fin du deuxième alinéa de cet article afin d'assurer la représentation au Conseil supérieur, des grandes centrales syndicales, des organisations féminines et des organisations de jeunesse (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à modifier le troisième alinéa de l'article 2 par l'emploi de la formule « ministres chargés de... » et par l'introduction du ministre de la justice parmi les ministères représentés au conseil supérieur (*ibid.*), observations, adoption (p. 887). — Amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, au début du dernier alinéa de l'article 2 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, à la fin du dernier alinéa de l'article 2 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de

la sécurité sociale tendant à compléter *in fine* l'article 2 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Au sein du conseil, la représentation féminine doit être au moins égale à un tiers. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante de cet article relatif aux missions du conseil supérieur : « Le conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale assure la liaison entre les associations et organismes qui y sont représentés, dont il soutient et coordonne les actions dans le respect des convictions de chacun. Il effectue, fait effectuer et centralise les études et recherches en matière d'information sexuelle, de régulation des naissances, d'éducation familiale, ainsi que de formation et de perfectionnement d'éducateurs qualifiés. Cette documentation est mise à la disposition des associations et organismes intéressés. Dans le sens de la recommandation du Conseil de l'Europe du 18 octobre 1972 aux gouvernements, il propose aux pouvoirs publics les mesures à prendre en vue de : favoriser l'information des adultes sur les problèmes de l'éducation familiale et sexuelle et de la régulation des naissances ; promouvoir l'éducation sexuelle des jeunes, dans le respect du droit des parents ; soutenir et promouvoir des actions de formation et de perfectionnement d'éducateurs qualifiés en ces matières. Il donne un avis préalable aux conventions visées à l'article 5 de la présente loi. » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant, dans le premier alinéa du texte présenté par l'amendement précédent, après les mots : « associations et organismes », à remplacer les mots : « qui y sont représentés » par le mot : « intéressés » (p. 888), observations, adoption du sous-amendement (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, tendant, dans le quatrième alinéa du texte de l'amendement : *a*) après les mots : « favoriser l'information », à insérer les mots : « des jeunes et » ; *b*) à rédiger comme suit la fin de l'alinéa : « ... de l'éducation familiale et sexuelle, de la régulation des naissances et de l'adoption. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement dans la forme modifiée suivante : I. — Au deuxième alinéa du texte proposé par l'amendement, rédiger ainsi la fin de la première phrase : « ... d'éducation familiale, de formation et de perfectionnement d'éducateurs qualifiés, ainsi que sur les problèmes relatifs à l'adoption. » II. — Au quatrième alinéa, après les mots : « favoriser l'information », insérer les mots : « des jeunes et ». III. — Rédiger ainsi la fin de ce même alinéa : « ... de l'éducation familiale et sexuelle de la régulation des naissances et de l'adoption. » (p. 889) ; sous-amendement par M. Jacques Henriet, tendant, après le quatrième alinéa du texte présenté pour l'amendement, à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que les partenaires sexuels soient informés des aspects physiologiques, moraux et juridiques de leurs responsabilités ; » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Jacques Henriet tendant, après l'alinéa précédemment adopté, à insérer le nouvel alinéa suivant : « — veiller à ce que l'information sexuelle ne soit pas motif à pornographie ni à contraception dangereuse ; » (*ibid.*), observations, rejet (p. 890) ; l'amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, est adopté (*ibid.*).— Art. 4 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Robert Schwint, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* M. Jacques Henriet ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Robert Schwint, rapporteur ; Hector Viron. — *Explications de vote :* M. Jacques Henriet ; Mme Catherine Lagatu. — Sur l'ensemble, adoption (p. 891). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 121). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 28 juin 1973. Voy. Impressions n[os] 522, 533 et in-8°, n° 34.

Troisième transmission au Sénat [28 juin 1973] (I., n° 347). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Robert Schwint [29 juin 1973] (I., n° 354). — **Discussion** [30 juin 1973] (p. 1123 et 1124). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. — Art. 3 (p. 1124). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à ajouter les mots : « de l'adoption » après les mots : « de la régulation des naissances », dans la phrase : « — favoriser l'information des jeunes et des adultes sur les problèmes de l'éducation familiale et sexuelle, de la régulation des naissances et de la responsabilité des couples ; » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Henriet ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Robert Schwint, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1124), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 140). — TROISIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en quatrième lecture le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n[os] 621, 622 et in-8°, n° 45.

Promulgation : loi n° 73-639 du 11 juillet 1973 (*J. O.* du 12 juillet 1973).

CONVENTIONS COLLECTIVES. — Voy. aussi : OUVRIERS AGRICOLES.

CONVENTIONS INTERNATIONALES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS. — Voy. aussi : POSTES.

COOPERATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS. — CRÉDITS. — ETAT B. — TITRE III). — DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — MADAGASCAR. — QUESTIONS ORALES, 1314, 1371, 1377, 1412. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 24, 49 (RETIRÉE). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE

Proposition de loi, présentée par M. Jean CLUZEL, *sénateur*, **relative à l'octroi d'aides financières aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (C. U. M. A.)** [20 décembre 1972] (I., n° 213). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Retrait de la compétence de cette commission et renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [2 avril 1973].

CORSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973, article additionnel après l'article 14. — AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS).

COTE D'AZUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TOURISME (OBSERVATIONS).

COURSES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TOURISME (OBSERVATIONS). — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 (ART. 12 *bis*).

CRECHES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 5, 63. — TRAVAIL DES FEMMES.

CREDIT AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

CREDIT-BAIL

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant extension et adaptation aux territoires d'outre-mer de la loi modifiée n° 66-455 du 2 juillet 1966 relative aux entreprises pratiquant le crédit-bail.** — *Adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions n[os] 2307, 2796 et in-8° n° 754.* — **Transmission au Sénat** [19 *décembre* 1972] (*I., n° 191*). — *Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [22 mars 1973. — *J. O.* Lois et décrets 23 mars 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972. — Séance 2 avril 1973] (I., n° 234). — **Discussion** [12 avril 1973] (p. 182 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer. — *Articles* (p. 183 et 184). — Sur l'ensemble, adoption (p. 184). — ADOPTION (n° 95). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-446 du 25 avril 1973 (*J. O.* du 26 avril 1973).

CULAN (Château de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

D

DANSE (Enseignement de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

DEBITS DE BOISSONS

Proposition de loi, présentée par M. René TOUZET, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article L. 58 du code des débits de boissons relatif à l'emploi des femmes de moins de vingt et un ans** [24 mai 1973] (I., n° 285). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT. — Voy. aussi : POLITIQUE GÉNÉRALE.

DECRETS. — Voy. aussi : POUVOIR RÉGLEMENTAIRE.

DEFENSE CONTRE LES EAUX. — Voy. : EAUX.

DEFENSE NATIONALE

Rapport d'information fait par MM. Roland BOSCARY-MONSSERVIN et René MONORY, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 12 au 14 septembre 1973 auprès des forces françaises en Allemagne [17 décembre 1973] (I., n° 93).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 3. — QUESTIONS ORALES, 1420. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 47.

DEFENSE NATIONALE (Secrétariat général). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE.

DEFENSE (Rond-point). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1389.

DELINQUANCE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1382.

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Voy. aussi : EAUX. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973, art. 12, 12 *bis*. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — COMMERCE ET ARTISANAT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8, 44, 65, 66, 67.

DEPENSES MILITAIRES. — Voy : DÉFENSE NATIONALE.

DEPORTES ET INTERNES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS).

DETTE PUBLIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — (OBSERVATIONS).

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (Ministère du). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE.

DOUANES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES [SERVICES FINANCIERS](OBSERVATIONS). — PORNOGRAPHIE.

DROGUE. — Voy. : STUPÉFIANTS.

DROIT DE REPRISE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 (article additionnel).

DROITS (FISCAUX). — Voy. : A L'OBJET DU DROIT OU A LA MATIÈRE IMPOSABLE.

DROITS D'AUTEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973, art. 3. — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

DROITS DE L'HOMME. — Voy. aussi : MÉDIATEUR. — SÉNAT (ALLOCUTIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 74. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

E

EAU

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif au régime des eaux dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1972. — Voy. Impressions n°s 2551, 2752 et in-8° n° 751. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1972] (I., n° 180). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [10 avril 1973] (I., n° 248). — **Discussion** [12 avril 1973] (p. 184 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 185). — Art. 1er (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'qutre-mer, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer. — Sur l'ensemble, adoption (p. 185). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 96).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 190, 440 et in-8° n° 17.

Promulgation : loi n° 73-550 du 28 juin 1973 (*J. O.* du 29 juin 1973).

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la défense contre les eaux** [23 mars 1973. *J. O.* Lois et décrets 24 mars 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972. — Séance 2 avril 1973] (I., n° 236). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Philipe de Bourgoing [15 mai 1973] (I., n° 270). — **Discussion** [17 mai 1973] (p. 379 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Jacques Eberhard ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Discussion des articles* (p. 382 et suiv.). — Avant l'article 1er. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant, avant l'article 1er, à insérer l'intitulé suivant : « TITRE Ier. — Travaux entrepris par les départements et les communes ainsi que par leurs groupements et les syndicats mixtes » (p. 382), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant, après les mots : « ... à prendre en charge... », à insérer les mots : « ... avec ou sans subventions de l'Etat. », afin de rappeler que les travaux entrepris contre la mer et les cours d'eau peuvent faire l'objet de subventions de la part de l'Etat (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Eberhard tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de la première phrase de l'alinéa 1er de cet article : « Un arrêté, précédé d'une enquête, définit la nature et l'étendue des travaux à réaliser, ainsi que les modalités d'entretien ou d'exploitation de l'aménagement, fixe le montant... » (p. 383), observations, adoption (*ibid*). — Deux amendements rédactionnels d'harmonisation avec l'amendement précédent, par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (p. 384). — Amendement de M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à préciser que les dépenses d'entretien et de conservation des ouvrages de protection contre les eaux ayant un caractère obligatoire sont les dépenses « normales » d'entretien (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Article additionnel I *bis* nouveau. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant, après l'article 5, à

insérer un article additionnel 5 *bis* nouveau ainsi conçu : « Lorsque les travaux exécutés en application de l'article premier améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du code rural, le prix du bail en cours sera augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur, d'une rente en espèces qui sera fixée d'un commun accord entre les parties ou, à défaut, par le tribunal paritaire. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Eberhard tendant, dans le texte de l'amendement précédent, à remplacer les mots : « sera augmenté, » par les mots : « pourra être augmenté » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié dans la forme suivante : « Art. 5 *bis* (nouveau). — Lorsque les travaux exécutés en application de l'article 1er améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du code rural, le prix du bail en cours pourra être augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur. » (p. 387). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « ... de la présente loi... », par les mots : « ... du présent titre... », observations, l'amendement et l'article sont réservés (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions du présent titre entreront en vigueur à la date d'effet du décret prévu à l'article 6. Le décret du 12 novembre 1938 relatif à la défense contre les eaux sera abrogé à compter de la même date. » (*ibid.*), obser- Article additionnel 8 nouveau. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 8 nouveau ainsi rédigé : « Il est inséré, dans le chapitre III du titre VI du livre Ier du code rural, le nouvel article 179-1 suivant : « *Art.* 179-1. —Lorsque les travaux exécutés en application de l'article 175 améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du présent code, le prix du bail en cours sera augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur, d'une rente en espèces qui sera fixée d'un commun accord entre les parties ou, à défaut, par le tribunal paritaire. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jacques Eberhard tendant, dans le texte de l'amendement précédent, à remplacer les mots : « ... sera augmenté... », par les mots : « ... pourra être augmenté... » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié, dans la forme suivante : « Art. 8 nouveau. — Il est inséré, dans le chapitre III du titre VI du livre Ier du code rural le nouvel article 179-1 suivant : « *Art.* 179-1. — Lorsque les travaux exécutés en application de l'article 175 améliorent les conditions d'exploitation d'un bien rural donné à bail en vertu des dispositions du titre Ier du livre VI du présent code, le prix du bail en cours pourra être augmenté, compte tenu des dépenses supportées par le bailleur. » (*ibid.*). — Article additionnel 9 nouveau. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 9 nouveau apportant une nouvelle rédaction des articles 327 et 329 du code de l'administration communale, en harmonie avec l'état actuel de la législation (*ibid.*), observations, adoption (p. 388). — Avant l'article premier (*suite*). — L'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, précédemment réservé et tendant à insérer un nouvel intitulé (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*suite*, précédemment réservé). — L'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, précédemment réservé, est adopté (p. 388). — Art. 7 (*suite*, précédemment réservé). — L'amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, précédemment réservé, est adopté (p. 388). — Après l'article 7. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à insérer l'intitulé suivant : « TITRE II. — Dispositions diverses » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Jacques Eberhard ; Victor Golvan ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Pierre Laborde ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Explication de vote :* M. Jacques Eberhard. — Sur l'ensemble, adoption (p. 388). — ADOPTION (n° 105).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 14 juin 1973. Voy. : Impressions nos 357, 454 et in-8° n° 15.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [19 juin 1973] (I., n° 311). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Philippe de Bourgoing [19 juin 1973] (I., n° 316). — **Discussion** [21 juin 1973] (p. 871 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — *Discussion des articles* (p. 872 et suiv.). — Les articles 6 et 7 et les amendements qui y sont rattachés sont réservés (p. 872). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à supprimer le second alinéa de cet article aux termes duquel « les travaux de protection contre les eaux rendus nécessaires par l'exécution d'un travail public ou la construction d'un ouvrage public sont à la charge de la personne publique pour le compte de laquelle le travail ou l'ouvrage est réalisé. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 873). Art. 5 *bis*. — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans la rédaction adoptée en première lecture (*ibid.*), observations, rejet (p. 877) par scrutin public (n° 55). — Art. 8 (p. 877). — Amendement par M. Philippe de Bourgoing, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans le texte adopté en première lecture, observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Octave Bajeux ; Philippe de Bourgoing, rapporteur ; Etienne Dailly ; Emile Durieux ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme. — Sur l'ensemble (p. 877), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 119). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions nos 530, 544 et in-8° n° 37.

Promulgation : loi n° 73-624 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

EAUX. — Voy. aussi : ADDUCTION D'EAU. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — POLLUTION. — QUESTIONS ORALES, 1310.

EAUX (Captage de rivières). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1310.

EAUX MINERALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (article additionnel après l'article 42 *quinquies*). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 42 *sexies*).

ECOLE DE GRIGNON. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1428.

ECOLE NATIONALE DE LA SANTE DE RENNES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

ECOLE NATIONALE DE PHOTOGRAPHIE ET DE CINEMA. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1362, 1373.

ECOLE NATIONALE DES SERVICES DU TRESOR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES [SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS).

ECOLE POLYTECHNIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (art. 21). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 15).

ECOLES (Essonne). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1391.

ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET CHIMIE DE PARIS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS).

ECOLOGIE (Enseignement). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

ECONOMIE ET FINANCES (Ministère de l'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES.

ECOUTES TELEPHONIQUES

1. — Proposition de résolution, présentée par M. René MONORY, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (I., n° 314). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [27 juin 1973] (I., n° 330). —

Discussion [29 juin 1973] (p. 1104 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Etienne Dailly. — *Article unique* (p. 1107). — Explications de vote : MM. Jacques Soufflet ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Dominique Pado, Marcel Champeix. — Adoption (p. 1108) par scrutin public (n° 63). — ADOPTION (n° 134).

Election de la commission de contrôle [30 juin 1973] (p. 1125). — Rapport de la commission par M. Pierre Marcilhacy, président, et M. René Monory, rapporteur [25 octobre 1973] (I., n° 30). — Demande de publication du rapport de la commission [25 octobre 1973] (p. 1496). — Examen de la demande de publication [8 novembre 1973] (p. 1599 et 1600). — *Sont entendus :* MM. Pierre Marcilhacy, président de la commission de contrôle ; Maurice Bayrou ; Georges Marie-Anne. — *Explication de vote :* M. Etienne Dailly. — La demande de publication est adoptée (p. 1600) par scrutin public (n° 6).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pierre MARCILHACY, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à prévenir et à réprimer la violation du secret des communications téléphoniques** [6 décembre 1973] (I., n° 69). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : DÉFENSE NATIONALE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX] (TITRE III. — ETAT B). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1427. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 34.

EDITION. — Voy. aussi : LIVRE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 54.

EDUCATION NATIONALE (Ministère de l'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 17, 23, 32, 44.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 22.

EDUCATION POPULAIRE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 13.

EDUCATION SURVEILLEE. — Voy. aussi LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS).

ELECTIONS CANTONALES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1393.

ELECTIONS LEGISLATIVES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (AMENDEMENT *in fine* DU PROJET DE LOI). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8.

ELECTIONS LEGISLATIVES (Guadeloupe). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8.

ELECTIONS SENATORIALES. — Voy. : SÉNAT. — IV. — ELECTIONS. — Voy. aussi : SÉNATEURS.

ELECTRICITE

Proposition de loi, présentée par MM. Alfred ISAUTIER et Georges REPIQUET, *sénateurs*, **tendant à la nationalisation de l'électricité dans le département de la Réunion** [20 juillet 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets, 21 juillet 1973. — Séance du 2 octobre 1973] (I., n° 376). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ELECTRIFICATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS. — CRÉDITS. — ETAT B. — TITRE III).

ELEVAGE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

ELIGIBILITE. — Voy. : MAJORITÉ (AGE DE LA).

ELOGES FUNEBRES (SENATEURS). — Voy. SÉNATEURS. — III. — ELOGES FUNÈBRES

EMPLOI

Dépôt du *rapport du Gouvernement* sur la situation de l'emploi et les activités en matière d'aide aux travailleurs privés d'emploi pour l'année 1970, en application de l'article 4 de la loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963 [2 avril 1973] (p. 131).

Voy. aussi : GUADELOUPE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — MAIN-D'ŒUVRE.

EMPLOYEURS. — Voy. aussi : TRANSPORTS URBAINS.

EMPRUNT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 2 *j*). — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES (OBSERVATIONS). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ART. 15). — IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS. — QUESTIONS ORALES, 1323.

EMPRUNT (RUSSE). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1323.

ENERGIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS) — TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS AUX CRÉDITS (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 40). — MINES ET CARRIÈRES. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 11, 12, 19, 27, 28.

ENERGIE NUCLEAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — TERRITOIRES D OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

ENGRAIS

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **sur l'aménagement du monopole des scories Thomas.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 782, 825 et in-8° n° 70. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1973] (I., n° 89). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Sordel [17 décembre 1973] (I., n° 95). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3136 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Sordel, rapporteur ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Emile Durieux. — *Articles* (p. 3138). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*) — ADOPTION (n° 52). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1233 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

ENSEIGNEMENT. — Voy. aussi : COMMERCE. — LANGUES ÉTRANGÈRES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE. — QUESTIONS ORALES, 1305, 1386. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 17, 23, 32, 44, 64. — RAPPORTS D'INFORMATION, 8.

ENSEIGNEMENT (MADAGASCAR). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1386.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — CRÉDITS. — ETAT B. — TITRE III).

ENSEIGNEMENT A L'ETRANGER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT PRE-SCOLAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT PRIVE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Gaston MONNERVILLE, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article 4 du décret n° 55-344 du 20 mai 1955 relatif au régime financier des collèges** [26 juin 1973] (I., n° 325). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Aldolphe CHAUVIN, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à nationaliser les collèges d'enseignement général et d'enseignement secondaire** [12 juillet 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 13 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 371). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 64.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1305.

ENSEIGNEMENT VETERINAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (CRÉDITS — ETAT B. — TITRE III). — RAPPORTS D'INFORMATION, 8.

ENTREPRENEURS PAYSAGISTES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1307.

ENTREPRISES. — Voy. aussi : CRÉDIT BAIL. — INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à favoriser l'évolution des structures industrielles et commerciales et à assurer une meilleure protection des salariés et des ayants droit d'une entreprise ou d'un établissement en difficulté** [16 octobre 1973] (I., n° 17). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ENVIRONNEMENT

Proposition de loi, présentée par MM. Claudius DELORME et Michel CHAUTY, *sénateurs*, **tendant à abroger le décret-loi du 1er avril 1939 instaurant une procédure d'urgence pour l'instruction des demandes de construction de dépôts d'hydrocarbures, pris en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre et de la loi du 19 mars 1939 tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs spéciaux** [29 mai 1973] (I., n° 287). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT.

EPAVES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1424.

EQUIPEMENT. — Voy. aussi : CRÉDIT-BAIL. — EQUIPEMENT HÔTELIER. — EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [VI. — COMMISSARIAT DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ] (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1388. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 76.

EQUIPEMENT HOTELIER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES (OBSERVATIONS).

EQUIPEMENT MILITAIRE. — Voy. : ARMÉE.

EQUIPEMENT SCOLAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS. — ART. 46 *bis*).

EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF

Dépôt d'un rapport du Gouvernement, conformément aux dispositions de la loi de programme n° 71-562 du 13 juillet 1971, un rapport sur l'exécution de la troisième loi de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif au cours de l'année 1972 [5 juin 1973] (p. 506).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

ESPACES VERTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS). — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — URBANISME.

ESSAIS NUCLEAIRES. — Voy. : EXPLOSIONS ATOMIQUES.

ESSENCES ET POUDRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉFENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — POUDRES ET POUDRERIES.

ENROPE. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION (2). — QUESTIONS ORALES, 1409. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 31, 56. — ENERGIE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

EXPLOITANTS AGRICOLES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif au statut des associés d'exploitation et à la modification de l'assurance vieillesse des personnes non salariées agricoles.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 mai 1973. — Voy. : Impressions nos 198, 280 et in-8° n° 8. — **Transmission au Sénat** [17 mai 1973] (I., n° 272). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan [22 mai 1973]. — Rapport par M. Jean Gravier [14 juin 1973] (I., n° 304). — Avis par M. Michel Sordel [14 juin 1973] (I., n° 306). — **Discussion** [20 juin 1973] (p. 814 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Jean Gravier, rapporteur ; Michel Sordel, rapporteur pour avis ; Marcel Mathy ; Hubert d'Andigné ; Léon David. — *Discussion des articles* (p. 821 et suiv.). — Art. 1er (p. 821). — Amendement par M. Marcel Mathy tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau permettant, pour une période transitoire d'un an, de reporter de trente-cinq à quarante ans la limite d'âge pour les associés d'exploitation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier le *c*) de cet article afin que la dénonciation de la convention soit faite « par écrit » (p. 822), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux modalités d'adhésion des exploitants et associés d'exploitation aux conventions départementales et prévoyant l'application de plein droit des clauses obligatoires de la convention type (*ibid.*), observations, rejet (p. 823). — Amendement d'harmonisation au premier alinéa de cet article par M. Jean Gravier, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à insérer au début de cet article, le paragraphe I suivant : « I. — A défaut

d'adhésion du chef d'exploitation et de l'associé d'exploitation à la convention type départementale prévue à l'article 2 de la présente loi, en cas de dénonciation ou à défaut d'existence d'une telle convention, l'associé d'exploitation a droit, à la charge du chef d'exploitation, sous réserve des dispositions qui seront prises dans le cadre fixé par la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente, à un congé de formation dont la durée minimale et les modalités sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 824) ; amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du texte initialement proposé pour cet article : « II. — A défaut d'adhésion du chef d'exploitation et de l'associé d'exploitation à la convention type départementale prévue à l'article 2 de la présente loi, en cas de dénonciation ou à défaut d'existence d'une telle convention... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « mentionnées aux *a* et *c* de l'article 2 », par les mots : « mentionnées au *b* de l'article 2 » (*ibid.*), adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase de cet article aux termes de laquelle « A défaut de convention type, l'associé d'exploitation a droit, à la charge du chef d'exploitation, à un congé de formation dont la durée et les modalités sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Après l'article 6. — Amendement par M. Michel Sordel, rapporteur pour avis, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les sommes dues au titre de l'intéressement, et qui n'auraient pas été versées annuellement pour tout ou partie, seront comptabilisées à l'actif de l'associé d'exploitation. A la fin de l'association, ces sommes seront rendues disponibles dans un délai maximal de deux ans. Les sommes perçues à ce titre par l'ancien associé d'exploitation seront soumises au régime fiscal prévu au troisième alinéa de l'article 6. Elles seront intégrées dans le revenu imposable sur une durée de cinq ans. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 826), le précédent amendement est repris par M. Marcel Mathy (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à diverses modifications d'harmonisation du code rural afin d'y ajouter la référence aux « associés d'exploitation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*), observations sur l'associé d'exploitation marié (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du 3° de l'article 1106-1 I du code rural [droit à l'assurance maladie des membres de la famille de l'exploitant ayant cotisé au moins cinq ans à l'assurance vieillesse agricole] (p. 827), observations, adoption (p. 828). — Amendement par M. Paul Caron tendant, après l'article 9, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant, pendant une période transitoire de cinq ans, la possibilité pour les jeunes agriculteurs, à l'âge de dix-huit ans, d'opter soit pour le maintien de l'actuel statut d'aide familiale, soit le nouveau statut d'associé d'exploitation (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier cet article afin que les articles 8 *bis* et 9 du présent projet entrent en vigueur au 1er juillet 1973 [retraite de base pour les membres de la famille du chef d'exploitation] (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Paul Caron ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Jacques Descours Desacres ; Jean Gravier, rapporteur ; Alfred Kieffer ; Georges Marie-Anne ; Marcel Mathy ; Geoffroy de Montalembert ; Michel Sordel, rapporteur pour avis. — Sur l'ensemble (p. 828). — *Explication de vote :* M. Marcel Mathy. — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 117).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 27 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 527, 531 et in-8° n° 28.

Deuxième transmission au Sénat [28 juin 1973] (I., n° 340). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean Gravier [28 juin 1973] (I., n° 341). — **Discussion** [28 juin 1973]. — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. — *Discussion des articles* (p. 1053 et suiv.). — Art. 1er (p. 1053). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à reprendre le texte adopté en première lecture, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier rapporteur, tendant : 1° à reprendre le paragraphe I relatif au congé de formation de l'associé d'exploitation, adopté en première lecture ; 2° en conséquence, à insérer la mention II au début du texte proposé par l'Assemblée nationale pour cet article 4 (*ibid.*), observations, adoption (p. 1054). — Art. 5 (*ibid.*). — Deux amendements d'harmonisation par M. Jean Gravier, rapporteur ; observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Jean Gravier, rapporteur ; Robert Schwint. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1054). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 127). — DEUXIÈME LECTURE.

Assemblée nationale (commission mixte paritaire). — Voy. : Impression n° 610.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1973] (p. 1054). — Nomination des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Robert Schwint [30 juin 1973] (I., n° 361).

Adopté, avec modifications, par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 601, 613 et in-8° n° 41.

Troisième transmission au Sénat (nouvelle lecture) [30 juin 1973] (I., n° 364). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Robert Schwint [30 juin 1973] (I., n° 365). —

Discussion [30 juin 1973] (p. 1128 et 1129). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Discussion des articles* (p. 1128 et 1129). — Art. 1er (p. 1128). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à compléter cet article par un alinéa reprenant une mesure déjà adoptée en première lecture et reportant, à titre transitoire, de trente-cinq à quarante ans la limite d'âge pour les associés d'exploitation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (p. 1129). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à reprendre une disposition adoptée en première lecture en insérant au début de cet article le paragraphe I suivant : « I. — A défaut d'adhésion du chef d'exploitation et de l'associé d'exploitation à la convention type départementale prévue à l'article 2 de la présente loi, en cas de dénonciation ou à défaut d'existence d'une telle convention, l'associé d'exploitation a droit, à la charge du chef d'exploitation, sous réserve des dispositions qui seront prises dans le cadre fixé par la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente à un congé de formation dont la durée minimale et les modalités sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Robert Schwint, rapporteur, à la première phrase de cet article, observations, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Robert Schwint, rapporteur, tendant à supprimer la dernière phrase de cet article, aux termes de laquelle : « A défaut de convention-type, l'associé d'exploitation a droit, à la charge du chef d'exploitation, à un congé de formation dont la durée et les modalités sont déterminées par le décret en Conseil d'Etat. », observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1129). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 142). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 617, 619 et in-8° n° 47.

Promulgation : loi n° 73-650 du 13 juillet 1973 (*J. O.* du 17 juillet 1973).

Voy. aussi : ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES. — QUESTIONS ORALES, 1347.

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dépôt d'un rapport du Gouvernement sur l'activité et l'utilisation des crédits mis à la disposition de l'établissement public dénommé « Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles » (année 1972), établi en application de l'article 59 de la loi de finances pour 1966 (n° 65-997 du 29 novembre 1965) [2 octobre 1973] (p. 1284).

Voy. aussi : BAUX RURAUX. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

EXPLOSIONS ATOMIQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 4. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 2, 47.

EXPORTATIONS. — Voy. : COMMERCE EXTÉRIEUR.

EXPULSIONS. — Voy. aussi : BAUX COMMERCIAUX.

EXTRADITIONS. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

F

FAILLITE, BANQUEROUTE ET REGLEMENT JUDICIAIRE. — Voy. aussi : SALARIÉS.

FAIM (Lutte contre la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

FAMILLE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT ; 39.

FAMILLE (Contrôle des naissances). — Voy. : CONTRÔLE DES NAISSANCES.

FERMAGE ET METAYAGE. — Voy. : BAUX RURAUX.

FESTIVAL DE CANNES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1361.

FETE NATIONALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

FILIATION

Proposition de loi, présentée par M. Jacques Piot, *député*, **tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions n° 482, 541 et in-8° n° 32. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1973] (I., n° 349). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [29 juin 1973] (I., n° 353). — **Discussion** [29 juin 1973] (p. 1101 et 1102). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 1102). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 132). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-603 du 5 juillet 1973 (*J. O.* du 6 juillet 1973).

FILMS. — Voy. : CINÉMA.

FINANCES LOCALES

Proposition de loi, présentée par MM. Modeste LEGOUEZ et Philippe de BOURGOING, *sénateurs*, **créant une taxe communale d'extraction** [28 juin 1973] (I., n° 350). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : EQUIPEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1388. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 26, 53, 72, 78.

FINANCES PUBLIQUES. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION, 7.

FISCALITE. — Voy. : IMPÔTS.

FISCALITE DIRECTE LOCALE. — Voy. : IMPÔTS LOCAUX. — FINANCES LOCALES.

FONCTIONNAIRES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à certains corps de fonctionnaires.** — Adopté par l'Assemblée nationale 18 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 802, 838 et in-8° n° 81. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1973] (I., n° 112). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [20 décembre 1973] (I., n° 117). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3138 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Robert Schwint ; Philippe Malaud, ministre de la fonction publique ; Pierre Marcilhacy ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Yvon Coudé du Foresto. — *Discussion des articles* (p. 3143 et 3144). — Art. 1er (p. 3143). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions d'attaché principal pour les années 1971, 1972 et 1973 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiélé, rapporteur, tendant à donner effet rétroactif à des dispositions statutaires à prendre, relatives aux fonctionnaires de la catégorie B (*ibid.*), observations, adoption (p. 3144). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe Malaud, ministre de la fonction publique ; Pierre Marcilhacy ; Pierre Schiélé, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 53).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 20 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 919, 920 et in-8° n° 100.

Deuxième transmission au Sénat [20 décembre 1973] (I., n° 122). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3154). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Schiélé, rapporteur. — *Article* 1er (*ibid.*). — *Explication de vote :* M. Pierre Marcilhacy. — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 56). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1231 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

FONCTIONNAIRES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 92, 94.

FONCTIONNAIRES D'OUTRE-MER. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1313.

FONCTION PUBLIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1313, 1334. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 92, 94.

FONDS D'ACTION CONJONCTURELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (ART. 19).

FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS).

FONDS DE SOUTIEN DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

FONDS D'INTERVENTION ET D'ACTION POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (F. I. A. N. E.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (F. I. A. T.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS).

FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (F. E. O. A. G. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI

Dépôt d'un rapport du Gouvernement sur les activités du fonds national de l'emploi et les activités en matière d'aide aux travailleurs privés d'emploi, pour les années 1971 et 1972 [6 décembre 1973] (p. 2501).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION (OBSERVATIONS).

FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS).

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 8 et 8 *bis*). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (OBSERVATIONS).

FORETS

Dépôt du rapport de gestion de l'office national des forêts pour l'exercice 1972 [18 octobre 1973] (p. 1396).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 96.

FORMATION PROFESSIONNELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. *a*, SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 13 *bis*). — DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION n° 6.

FOS (Usine de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 91.

FRANÇAIS DE L'ETRANGER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (APRÈS L'ARTICLE 46). — FRANÇAIS D'OUTRE-MER. — RAPATRIÉS.

FRANÇAIS D'OUTRE-MER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (APRÈS L'ARTICLE 6 *ter*). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 62. — RAPATRIÉS.

FRANCE-CENTREX (Société d'économie mixte). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS).

FROMAGES

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 55-1533 du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages** [18 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 19 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 374). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Malassagne [18 octobre 1973] (I., n° 21). — **Discussion** [25 octobre 1973] (p. 1479 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Malassagne, rapporteur ; Jean Mézard ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. — *Discussion des articles* (p. 1481 et 1482). — Art. 1er (p. 1481). — Amendement par M. Paul Malassagne, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de l'article 1er, à supprimer les mots « le cas échéant » afin que le décret vise obligatoirement les mesures imposées aux professionnels intéressés en vue d'assurer le respect de l'ensemble des prescriptions (*ibid.*), observations, adoption (p. 1482). — Amendement par M. Paul Malassagne, rapporteur, tendant, au quatrième alinéa de l'article 1er ainsi rédigé : « Une appellation d'origine peut, dans les conditions prévues à l'alinéa 1er du présent article, être reconnue, sa définition être modifiée ou complétée, quelle que soit la forme sous laquelle elle a pu être primitivement délimitée ou refusée. » à ajouter, après les mots : « modifiée ou complétée, », les mots : « après consultation de l'organisation interprofessionnelle concernée » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Paul Malassagne, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Jacques Genton. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1482). — ADOPTION (n° 11).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 29 novembre 1973. — Voy. : Impressions nos 729, 765 et in-8° n° 58.

Promulgation : loi n° 73-1096 du 12 décembre 1973 (*J. O.* du 13 décembre 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

FUSEES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS. — ETAT C. — TITRE VI). — QUESTIONS ORALES, 1331, 1332.

G

GENDARMERIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS).

GENIEVRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, art. 6.

GOUSSAINVILLE. — Voy. : AÉRODROMES.

GRANDES SURFACES. — Voy. : COMMERCES DE GRANDES SURFACES.

GREVES. — Voy. aussi : CONFLITS DU TRAVAIL. — LOI DE FINANCES POUR 1972 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (OBSERVATIONS).

GROUPEMENT INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

GROUPEMENT INTERMINISTERIEL DE CONTROLE (G. I. C.). — Voy. : ECOUTES TÉLÉPHONIQUES.

GROUPES (Composition au 31 décembre 1973 avec les modifications intervenues au cours de l'année 1973).

Groupe communiste (17 membres). — MM. André Aubry, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Léandre Létoquart, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

Président du groupe : M. Jacques Duclos.

S'inscrit à ce groupe : M. Léandre Létoquart (2 avril 1973).
Cesse d'appartenir à ce groupe : M. Jean Bardol (député, 2 avril 1973).

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement (1 membre). — M. Marcel Gargar.

Groupe de la gauche démocratique (36 membres). — MM. Pierre Barbier, Jean Berthoin, Auguste Billiemaz, Raymond Boin, Edouard Bonnefous, Pierre Bourda, Louis Brives, Pierre Brousse, Henri Caillavet, Mme Suzanne Crémieux, MM. Etienne Dailly, Emile Didier, Baptiste Dufeu, Pierre de Félice, Jean Filippi, François Giacobbi, Lucien Grand, Edouard Grangier, Gustave Héon, Charles Laurent-Thouverey, Pierre Mailhe, Josy Moinet, Gaston Monnerville, André Morice, Gaston Pams, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Raoul Perpère, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Joseph Raybaud, Victor Robini, René Rollin, René Touzet, Jacques Verneuil Raymond de Wazières.

Président du groupe : M. Lucien Grand.

S'inscrit à ce groupe : M. Josy Moinet (16 mars 1973).

Cesse d'appartenir à ce groupe : M. André Dulin (décès. — 5 mars 1973).

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 membres). — MM. Eugène Romaine, Joseph Voyant.

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès (44 membres). — MM. Octave Bajeux, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Paul Caron, Jean Cauchon, Adolphe Chauvin, André Colin, Jean Collery, Yvon Coudé du Foresto, Henri Desseigne, André Diligent, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Fréville, Jean Gravier, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Alfred Kieffer, Michel Kistler, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Georges Lombard, Jacques Maury, René Monory, Lucien de Montigny, Marcel Nuninger, Pouvanaa Oopa-Tetuaapua, Louis Orvoën, Francis Palmero, Alain Poher, Roger Poudonson, Jean Sauvage, Mlle Gabrielle Scellier, MM. Pierre Schiélé, Henri Sibor, Robert Soudant, René Tinant, Raoul Vadepied, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Président du groupe : M. Roger Poudonson.

S'inscrivent à ce groupe : M. Paul Caron (2 avril 1973) ; Mlle Gabrielle Scellier (22 décembre 1973).

Cessent d'appartenir à ce groupe : MM. Jean Lecanuet (député. — 2 avril 1973), Pierre Mailhe (décès. — 16 novembre 1973).

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 membres). — MM. André Messager, Claude Mont.

Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique (20 membres). — MM. Jean-Pierre Blanchet, Charles Cathala, Léon Chambaretaud, Michel Chauty, Jean Cluzel, Jean Colin, Francisque Collomb, Georges Dardel, Yves Durand, Jacques Habert, Léopold Heder, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Pierre Marcilhacy, Louis Martin, Marcel Martin, Pierre Marzin, Albert Pen, Pierre Prost, André Rabineau.

Président du groupe : M. Michel Chauty.

Groupe des républicains indépendants (57 membres). — MM. Hubert d'Andigné, André Armengaud, Jean de Bagneux, Edmond Barrachin, Joseph Beaujannot, Jean Bénard-Mousseaux, Roland Boscary-Monsservin, Philippe de Bourgoing, Robert Bouvard, Jacques Boyer-Andrivet, Robert Bruyneel, Pierre de Chevigny, Louis Courroy, Pierre Croze, Roger Deblock, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Hubert Durand, Fernand Esseul, Louis de la Forest, Jean-Marie Girault, Robert Gravier, Louis Gros, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Roger Houdet, Alfred Isautier, Pierre Jourdan, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Henri Lafleur, Marcel Lambert, Arthur Lavy, Jean Legaret, Modeste Legouez, Marcel Lucotte, Jacques Ménard, André Mignot, Michel Miroudot, Dominique Pado, Mlle Odette Pagani, MM. Henri Parisot, Paul Pelleray, Guy Petit, André Picard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Ernest Reptin, Jules Roujon, Maurice Sambron, François Schleiter, Albert Sirgue, Michel Sordel, Henri Terré, René Travert, Michel Yver.

Président du groupe : M. Louis Courroy.

S'inscrivent à ce groupe : MM. Jules Roujon (10 septembre 1973), Henry Fournis (20 décembre 1973).

Cessent d'appartenir à ce groupe : MM. Georges Bonnet (décès. — 25 juin 1973), Maurice Sambron (décès. — 13 décembre 1973).

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement (3 membres). — MM. Marcel Cavaillé, Ladislas du Luart, Roland Ruet.

Groupe des républicains indépendants d'action sociale (16 membres). — MM. Pierre Bouneau, Martial Brousse, Raymond Brun, Claudius Delorme, Gilbert Devèze, Hector Dubois, Charles Durand, Jacques Genton, Baudouin de Hauteclocque, Jean de Lachomette, Marcel Lemaire, Jean Mézard, Max Monichon, Lucien Perdereau, Paul Ribeyre, Jacques Vassor.

Président du groupe : M. Max Monichon.

Groupe d'union des démocrates pour la République (26 membres). — MM. Jean Auburtin, Hamadou Barkat Gourat, Maurice Bayrou, Jean Bertaud, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Jacques Braconnier, Pierre Carous, Maurice Carrier, Jacques Coudert, François Duval, Yves Estève, Jean Fleury, Lucien Gautier, Victor Golvan, Robert Liot, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Minot, Geoffroy de Montalembert, Jean Natali, Sosefo Makape Papilio, Georges Repiquet, Jacques Rosselli, Jacques Soufflet, Pierre-Christian Taittinger, Amédée Valeau.

Président du groupe : M. Pierre Carous.

Cessent d'appartenir à ce groupe : MM. Ahmed Abdallah (démission. — 25 janvier 1973), Jacques Piot (député. — 2 avril 1973).

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement (8 membres). — MM. Marcel Fortier, Emmanuel Lartigue, Paul Malassagne, Georges Marie-Anne, Jean-Baptiste Mathias, Robert Schmitt, Bernard Talon, Jean Louis Vigier.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 membres). — MM. Pierre Brun, Maurice Lalloy.

Groupe socialiste (46 membres). — MM. Charles Alliès, Auguste Amic, Clément Balestra, André Barroux, Marcel Brégégère, Jacques Carat, Marcel Champeix, Félix Ciccolini, Antoine Courrière, Maurice Coutrot, Marcel Darou, Michel Darras, René Debesson, Roger Delagnes, Emile Durieux, Léon Eeckhoutte, Abel Gauthier, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Léon-Jean Grégory, Marcel Guislain, Henri Henneguelle, Maxime Javelly, Robert Lacoste, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Jean Lhospied, Marcel Mathy, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Gabriel Montpied, Michel Moreigne, Jean Nayrou, Jean Péridier, Maurice Pic, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Robert Schwint, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Fernand Verdeille, Maurice Vérillon, Emile Vivier.

Président du groupe : M. Antoine Courrière.

S'inscrivent à ce groupe : MM. Michel Moreigne (29 août 1973), René Debesson (26 septembre 1973).

Cessent d'appartenir à ce groupe : MM. Georges Dardel (démission. — 7 juin 1973), Paul Pauly (décès. — 26 juin 1973), Emile Dubois (décès. — 9 septembre 1973), Aimé Bergeal (décès. — 26 septembre 1973).

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement (2 membres). — Mme Brigitte Gros, M. Fernand Poignant.

S'inscrit à ce groupe : Mme Brigitte Gros (18 octobre 1973).

Cesse d'appartenir à ce groupe : Mme Brigitte Gros (15 décembre 1973).

Sénateurs ne figurant ni sur une liste ni à la suite d'une liste de groupe. — M. Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade (12 avril 1973), Mlle Gabrielle Scellier (du 20 novembre au 22 décembre 1973), Mme Brigitte Gros (15 décembre 1973).

GUADELOUPE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS) — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8, 66.

GUYANE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS) — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 67.

H

HABITATIONS A LOYER MODERE (H.L.M.)

Proposition de loi, présentée par M. Fernand CHATELAIN, *sénateur, et plusieurs de ses collègues,* **relative aux sociétés anonymes coopératives d'H.L.M. de location coopérative** [22 mai 1973] (I., n° 277). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS. — Art 37, 38, 39). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 38.

HABITAT MINIER. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1351.

HANDICAPES

Projet de loi présenté par M. Pierre Messmer, *Premier ministre,* **modifiant et simplifiant les conditions et la procédure d'attribution de l'allocation des mineurs handicapés et de l'allocation aux handicapés adultes.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 353, 456 et in-8° n° 19. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1973] (I., n° 322). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Souquet [26 juin 1973] (I., n° 327). — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 1001 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Souquet, rapporteur ; Jean Gravier ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale. — *Articles* (p. 1003 et 1004). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1004). — ADOPTION (n° 125). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-629 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

HAUTE COUR DE JUSTICE.

Scrutin pour l'élection de deux juges titulaires [12 décembre 1973] (p. 2803, 2817 et 2846). — Est élu : M. Louis Gros (p. 2817). — Prestation de serment (*ibid.*).

HEBERGEMENT COLLECTIF

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à l'hébergement collectif** [14 décembre 1972] (I., n° 149). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Charles Cathala [22 mars 1973. — *J. O.*, Lois et décrets, 23 mars 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972. — Séance 2 avril 1973] (I., n° 233). — **Discussion** [26 avril 1973] (p. 230 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Charles Cathala, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 235 et suiv.). — Après l'article 8 (p. 236). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant, dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, l'intervention d'un décret portant règlement d'administration publique relatif à l'hébergement des travailleurs étrangers (*ibid.*), observations, rejet (p. 237). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Charles Cathala, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Etienne Dailly ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 100).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 9 mai 1973. — Voy. : Impressions n°s 241, 276 et in-8° n° 6.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [15 mai 1973] (I., n° 268). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Charles Cathala [24 mai 1973] (I., n° 284). — **Discussion** [14 juin 1973] (p. 733 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Charles Cathala, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 735 et suiv.). — Art. 6 *bis* (p. 735). — Amendement par M. Charles Cathala, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin de mettre les responsabilités financières et matérielles de relogement, en cas de décision de fermeture à la charge du logeur (*ibid.*), observations, rejet (p. 736). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Charles Cathala, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — Sur l'ensemble (p. 736), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 114). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-548 du 27 juin 1973 (*J. O.* du 28 juin 1973 et rectificatif *J. O.* du 18 juillet 1973, p. 7765).

HOPITAUX

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant les articles L. 792 et L. 893 du code de la santé publique.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 777, 823 et in-8° n° 99. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1973] (I., n° 121). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — Art. 45 *bis*. — QUESTIONS ORALES, 1417. — SANTÉ PUBLIQUE.

HOPITAUX PSYCHIATRIQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

HORLOGERIE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1396.

HOTELLERIE. — Voy. aussi : EQUIPEMENT HÔTELIER. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : TOURISME (OBSERVATIONS).

HOUILLERES. — Voy. aussi : CHARBON. — MINES ET CARRIÈRES.

HYDROCARBURES. — Voy. aussi : ENVIRONNEMENT. — POLLUTION.

HYDROGENE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

I

IMMEUBLES

Proposition de loi, présentée par M. Philippe de BOURGOING, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 37 du code rural relatif à certains échanges d'immeubles ruraux** [28 juin 1973] (I., n° 351). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

IMMEUBLES (Tours). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1389.

IMMIGRATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — MIGRATIONS. — TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

IMPOT GENERAL SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article 194 du code général des impôts en vue de faire bénéficier, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les célibataires du même nombre de parts que les veufs ayant le même nombre d'enfants à charge** [22 mai 1973] (I., n° 276). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ART. 2 *b*, 2 *c*, 2 *n*, 2 *bis*, APRÈS L'ART. 2 *bis*. — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ART. 42 *quinquies*. — AMENDEMENTS *in fine* DU PROJET DE LOI). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ART. 42 *bis* C). — QUESTIONS ORALES, 1404. — TRAITES ET CONVENTIONS.

IMPOTS LOCAUX

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, **Premier ministre,** *sur la modernisation des bases de la fiscalité directe locale.* — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 5 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 637, 807 et in-8° n° 62. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1973] (I., n° 70). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [11 décembre 1973]. — Rapport par M. André Mignot [13 décembre 1973] (I., n° 80). — Avis par M. Joseph Raybaud [13 décembre 1973] (p. 2962 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. André Mignot, rapporteur ; Joseph Raybaud, rapporteur pour avis ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Henri Fréville ; Jean-Eric Bousch ; Auguste Amic ; Louis Talamoni ; Michel Sordel ; Josy Moinet ; Adolphe Chauvin ; Jean-Marie Girault ; Pierre Jourdan ; Jacques Descours Desacres ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Marcel Champeix. — *Motion* (n° 42) *tendant à opposer la question préalable*, présentée par M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues, par MM. Henri Caillavet et Auguste Pinton, et par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues (p. 2984). — *Sont entendus :* MM. Marcel Champeix ; Jean Auburtin ; André Mignot, rapporteur ; Henri Torre, secrétaire d'Etat. — *Rejet* (p. 2986) *de la motion* par scrutin public (n° 38). — *Discussion des articles* (p. 2986 et suiv.).. — Art. 1er A (p. 2986). — Réservé (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'article 1er : « I. — Les dispositions de l'ordonnance modifiée n° 59-108 du 7 janvier 1959, celles de la loi de finances rectificative pour 1970 relatives aux impôts directs locaux, ainsi que celles de la présente loi, prennent effet à la date d'entrée en vigueur de la loi portant remplacement de la contribution des patentes. La taxe professionnelle qui se substituera à la contribution des patentes sera levée, comme cette dernière, tant au profit des communes qu'à celui des départemetns. II. — Les résultats de la première révision générale des évaluations des propriétés bâties effectuée conformément à la loi modifiée n° 68-108 du

2 février 1968 s'appliquent à la date visée au I ci-dessus. » (p. 2987), observations, adoption (p. 2989) par scrutin public (n° 39). — Sous-amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues tendant à compléter *in fine* le paragraphe I par de nouvelles dispositions ayant pour but de préciser que la taxe proportionnelle constituera, comme l'actuelle patente, et dans la même proportion qu'elle, sauf variations de la matière imposable particulière aux quatre nouvelles taxes créées, la principale ressource des communes (p. 2989), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 1 A (suite. — Précédemment réservé). — Amendement d'harmonisation par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer l'article 1er A (p. 2989), observations, adoption (p. 2990). — Article additionnel. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à insérer, après l'article 1er, un article additionnel nouveau disposant que la taxe d'habitation sera établie pour une moitié d'après la valeur locative du logement et pour l'autre moitié selon le revenu familial (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Deux amendements d'ordre rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 2 *bis*. — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat tendant à insérer, après l'article 2, un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « I. — Dans les communes classées en zone de montagne et visées à l'article 1110 du code rural, les coefficients d'adaptation à retenir pour actualiser les valeurs locatives cadastrales des prés, pâturages et herbages, lors de la révision des évaluations foncières des propriétés non bâties prescrite par l'article 4 de la loi n° 67-1172 du 22 décembre 1967, sont égaux aux coefficients arrêtés auxquelles ces communes sont rattachées sous déduction d'une quotité indiciaire égale à 0,30. II. — Les dispositions du I ci-dessus ne doivent avoir, en aucun cas, pour effet de ramener la valeur des coefficients concernés au-dessous de 1. III. — Les dispositions du I et du II sont applicables de droit dans les départements dont un quart des communes est classé en zone de montagne et, sur option du conseil général exercée avant le 15 janvier 1974, dans les autres départements. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2991). — Art. 4 (*ibid.*). — Deux amendements rédactionnels par M. André Mignot, rapporteur, le premier au premier alinéa, le second au deuxième alinéa du paragraphe II de l'article 4, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du paragraphe II de l'article 4 : « Toutefois, lorsque les abattements appliqués l'année précédant celle d'entrée en vigueur de la présente loi pour le calcul de la contribution mobilière, majorés dans la proportion existant entre le total des nouvelles valeurs locatives et celui des anciennes bases d'imposition, sont supérieurs aux chiffres fixés aux deux alinéas précédents, les conseils municipaux pourront en décider chaque année le maintien total ou partiel jusqu'en 1980. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2992). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant, après le paragraphe IV, à insérer un paragraphe IV *bis* ainsi rédigé : « IV *bis*. — L'abattement pour charges de famille et l'abattement de base devront être identiques pour tous les contribuables du département et de la région pour les impositions additionnelles à la taxe d'habitation communale perçues respectivement par le conseil général et par le conseil régional. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe V de l'article 4 pour harmonisation (p. 2993), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, au paragraphe VI de l'article 4, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, dans le paragraphe II de l'article 5, à remplacer les mots : « peut en demander » par les mots : « est fondé à en demander » (*ibid.*). observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à compléter l'article 5 par un paragraphe III ainsi rédigé : « III. — En cas de changement d'occupation en cours d'année, le contribuable ayant acquitté la cotisation [taxe d'habitation] est fondé à demander au nouvel occupant le remboursement de la fraction de ladite cotisation afférente à la période comprise entre la date d'occupation effective par ce dernier et le 31 décembre de l'année d'imposition. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2994). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Deux amendements d'harmonisation par M. André Mignot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant, avant l'article 8, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les dispositions de l'article 15-1 de la loi n° 70-1283 du 31 décembre 1970 sont abrogées. Les outillages et autres installations et moyens matériels d'exploitation sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties constituée par l'ordonnance du 7 janvier 1959. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2995). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant A) à supprimer pour coordination les paragraphes I et II de l'article 8 ; B) à rédiger comme suit le paragraphe IV : « IV. — Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions visées à l'article 1er, les conseils régionaux auront la faculté d'instituer, au lieu et place de la taxe prévue par l'article 17 § II (3°) de la loi n° 71-619 du 5 juillet 1972, des centimes additionnels aux quatre contributions directes, sauf dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle où les centimes porteront sur les taxes foncières, sur la taxe d'habitation et sur la patente. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2996). Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à compléter *in fine* l'article 8 par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Il est institué une taxe spéciale d'équipement au profit de l'établissement public foncier de la métropole lorraine, créé en application de l'article 17 du décret institutif n° 73-250 du 7 mars 1973. Le montant de cette taxe est arrêté chaque année dans la limite de 20 millions de francs par le conseil d'administration de l'établissement public et notifié au ministre de l'économie et des finances. Le montant maximum ne peut être modifié que par une loi de finances. La taxe est répartie, dans la zone de compétence de l'établissement, suivant les mêmes règles que la taxe régionale. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, disposant que les outillages et autres moyens matériels d'exploitation seront pris en compte pour la détermination de la base d'imposition à la taxe professionnelle qui doit se substituer à la patente (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (p. 2997). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sur la demande du maire et dans un délai de trois mois, le service des impôts fournit un état donnant pour chaque local imposé à la contribution mobilière le loyer matriciel ancien et la valeur locative révisée. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter le texte de l'amendement par les dispositions suivantes : « L'administration fera connaître aux collectivités et organismes compétents les éléments nécessaires au calcul du nombre de centimes additionnels ou des taux à appliquer avant le 1er avril de l'année d'application de la présente loi. Les sommes provenant de l'application de ces taux et centimes additionnels sont versées en totalité aux collectivités et organismes bénéficiaires » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et rejet du sous-amendement (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début du paragraphe I de cet article, par M. Joseph Raybaud, rapporteur pour avis, soutenu par M. Edmond Bonnefous, président de la commission des finances (*ibid.*), observations, adoption (p. 2998). — Amendement de coordination par M. André Mignot, rapporteur, au début du deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 10, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du paragraphe II de l'article 10 : « II. — Lorsque le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties due par un propriétaire non soumis à l'impôt sur le revenu au titre de la dernière année d'application de la contribution foncière et qui occupe son logement à titre d'habitation principale excède, pour la première année d'application de la taxe foncière, 150 p. 100 de la contribution foncière établie l'année précédente sur ce même logement, l'intéressé peut demander que sa cotisation soit réduite à concurrence de cet excédent. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Jacques Eberhard, tendant à remplacer le taux de 150 p. 100 par le taux de 125 p. 100 (*ibid.*), observations, irrecevabilité du sous-amendement aux termes de l'article 40 de la Constitution et adoption de l'amendement (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. André Mignot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa du paragraphe II de l'article 10, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Raybaud, rapporteur pour avis, soutenu par M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, tendant à supprimer le paragraphe III de l'article 10, paragraphe permettant aux conseils municipaux de renoncer aux dispositions relatives à l'échelonnement des transferts de charges (*ibid.*), observations, rejet (p. 2999). — Amendement rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, au paragraphe III de l'article 10, observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel nouveau donnant aux conseils municipaux la possibilité de décider que la taxe d'habitation pourra être acquittée en deux versements à trois mois d'intervalle (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 10, à insérer un article additionnel ainsi conçu : « Les

bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation ainsi que celles des taxes annexes correspondantes sont arrondies à la dizaine de francs inférieure. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. André Mignot, rapporteur, au paragraphe I de l'article 11 (*ibid.*), observations, adoption (p. 3000). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à compléter *in fine* le paragraphe II de l'article 11 par un nouvel alinéa disposant que « l'excédent annuel des sommes de non-valeurs et de recouvrement prélevées par l'Etat est versé aux collectivités locales par le fonds d'action locale. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, au paragraphe IV de l'article 11, à ajouter l'article 31 à l'énumération des articles de l'ordonnance du 7 janvier 1959 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Léandre Létoquart, tendant à compléter *in fine* le paragraphe IV de l'article 11 par un nouvel alinéa disposant que « Toutefois, les contribuables âgés de plus de soixante-cinq ans ou retraités non assujettis à l'impôt sur le revenu et n'habitant en cas de logement commun qu'avec des personnes remplissant les mêmes conditions sont exonérés de la taxe d'habitation. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Article additionnel. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 11, à insérer un article additionnel nouveau subordonnant l'application de la présente loi à la remise par l'administration des impôts à chaque conseil municipal et pour chaque contribuable d'un état comparatif des impôts nouveaux et anciens (*ibid.*), observations, rejet (p. 3001). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination (*ibid.*). — Article 13 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. André Mignot, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jean-Eric Bousch ; Henri Caillavet ; Fernand Chatelain ; Adolphe Chauvin ; Jacques Descours Desacres ; Paul Driant ; Jacques Eberhard ; Henri Fréville ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Léandre Létoquart ; André Mignot, rapporteur ; Louis Talamoni ; Henri Torre, secrétaire d'Etat. — *Explications de vote :* MM. Marcel Champeix ; Jacques Eberhard. — Sur l'ensemble (p. 3002), adoption par scrutin public (n° 40). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 28).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1973. — Voy. : Impressions n° 865 et in-8° n° 94.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [17 décembre 1973] (p. 3002). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. André Mignot [18 décembre 1973] (I., n° 101). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3100 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur, Marcel Champeix ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Mlle Irma Rappuzzi ; MM. Etienne Dailly ; Jacques Eberhard ; Jean Nayrou ; Pierre Schiélé ; Jacques Descours Desacres. — *Discussion des articles* (p. 3105 et suiv.). — Art. 1er (p. 3105). — Amendement rédactionnel par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, observations (*ibid.*). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art. 4 à 10 (*ibid.*) cinq amendements rédactionnels par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (p. 3106). — Article additionnel. — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 10, à ajouter un article additionnel ainsi rédigé : « La réduction de 15 p. 100 des droits de patente prévue à l'article 1473 *quinquies* du code général des impôts en faveur des commerçants et artisans n'employant pas plus de deux salariés est portée à 20 p. 100 à compter du 1er janvier 1974. » (*ibid.*), observations (p. 3107). — Vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans le texte de la commission mixte paritaire modifiée par les amendements du Gouvernement (p. 3107). — Sur l'ensemble (*ibid.*), par scrutin public (n° 46), rejet (p. 3106). — REJET (n° 43). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 20 décembre 1973. — Voy. : Impressions nos 856, 877 et in-8° n° 98.

Transmission au Sénat (nouvelle lecture) [20 décembre 1973] (I., n° 119). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. André Mignot [20 décembre 1973] (p. 3144 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Discussion des articles* (p. 3145 et suiv.). — Art. 1er (p. 3145). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer le texte du paragraphe I par le texte suivant : « Les dispositions de l'ordonnance n° 59-108 du 7 janvier 1959, celles de la loi de finances rectificative pour 1970 relatives aux impôts directs locaux ainsi que celles de la présente loi, prennent effet à la date d'entrée en vigueur de la loi portant remplacement de la contribution des patentes. », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe III de l'article 1er, aux termes duquel « Les dispositions des I et II ci-dessus ne s'appliquent pas à la contribution des patentes, à la taxe professionnelle ni aux taxes calculées sur les mêmes bases. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à modifier comme suit le début du troisième alinéa du paragraphe II de l'article 4 : « Toutefois, lorsque les abattements appliqués l'année précédant celle d'entrée en vigueur de la présente loi pour le calcul... », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe V de l'article 4, paragraphe relatif aux abattements pour 1974 (*ibid.*), observations, adoption (p. 3146). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer les mots « à compter du 1er janvier 1974 » [modifications consécutives à l'évolution du revenu cadastral], adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à ajouter un deuxième alinéa à cet article, alinéa ainsi rédigé : « Ces décrets prendront effet à la date visée à l'article 1er, paragraphe I, de la présente loi. », adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article, lesquels visent le taux des impositions jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi portant remplacement de la contribution des patentes, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer le paragraphe IV de cet article par le texte suivant : « Jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions visées à l'article 1er, les conseils régionaux auront la faculté d'instituer, au lieu et place de la taxe prévue par l'article 17, paragraphe II (3°) de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972, des centimes additionnels aux quatre contributions directes, sauf dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle où les centimes porteront sur les taxes foncières, sur la taxe d'habitation et sur la patente. » adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer le paragraphe I de l'article 9, paragraphe disposant que l'administration fiscale indiquera aux collectivités locales les taux d'imposition correspondant au produit attendu des impositions perçues à leur profit, adoption (p. 3147). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer le paragraphe II de l'article 9 par le texte suivant : « Sur la demande du maire ou du président d'une collectivité visée par la loi n° 70-610 du 10 juillet 1970 et dans un délai de trois mois, le service des impôts fournit un état donnant pour chaque local imposé à la contribution mobilière le loyer matriciel ancien et la valeur locative révisée. » adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à modifier comme suit le début du deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 10 : « La base d'imposition pour la première année d'application des dispositions visées à l'article premier, paragraphe I, de la présente loi, est égale à la valeur de référence. » adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, dans le paragraphe II, à remplacer les mots : « pour l'année 1974 », par les mots : « pour la première année d'application de la taxe foncière. » adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, dans le même paragraphe, à remplacer les mots : « en 1973 », par les mots : « l'année précédente », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa du paragraphe II par le texte suivant : « La même règle est applicable pour les impositions établies au titre de la deuxième année d'application de la taxe précitée. Toutefois, la réduction est limitée à la moitié de celle accordée l'année précédente. » adoption (*ibid.*). — Art. 10 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif au droit de patente des commerçants et artisans n'employant pas plus de deux salariés, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. André Mignot, rapporteur, tendant, au paragraphe I, à supprimer la référence à l'article 8 de la présente loi, adoption (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Jacques Descours Desacres. — *Explication de vote :* M. Louis Talamoni. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3148). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 54). — NOUVELLE LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 20 décembre 1973. — Voy. : Impressions n° 917, 918, et in-8° n° 101.

Promulgation : loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

Voy. aussi : FINANCES LOCALES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

IMPOT SUR LA FORTUNE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (ART. 1er). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPOT SUR LES BENEFICES AGRICOLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 42).

IMPOT SUR LES PLUS-VALUES DES TERRAINS A BATIR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 42). — PLUS-VALUES.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Projet de loi présenté par M. PIERRE MESSMER, *Premier ministre,* **avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer pour 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés** [9 août 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 10 août 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 381). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [9 octobre 1973] (I., n° 6). — **Discussion** [9 octobre 1973] (p. 1340 et suiv.), — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. — *Article unique* (p. 1344). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin de porter de cinq jours à quinze jours le délai imparti aux sociétés avant majoration de l'acompte (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié [délai fixé à dix jours]. — Article additionnel (p. 1344). — Amendement par M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, tendant à ajouter l'article additionnel suivant : « Le ministre de l'économie et des finances est autorisé à émettre un emprunt dont le capital bénéficiera d'une garantie fondée sur le cours de l'or et dont les intérêts ainsi que les plus-values éventuelles de cession ou de remboursement seront exonérés de l'impôt sur le revenu. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1347). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « Projet de loi avançant la date d'exigibilité du dernier acompte à payer en 1973 au titre de l'impôt sur les sociétés et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt bénéficiant de certains avantages fiscaux. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Roger Gaudon ; Henri Tournan. — Sur l'ensemble (p. 1347), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 1).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 11 octobre 1973. — Voy. : Impressions n°s 687, 688 et in-8° n° 48.

Promulgation : loi n° 73-965 du 16 octobre 1973 (*J. O.* du 17 octobre 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ART. 2 *c*, 2 *d*, 2 *e*, 2 *i*, 6 *ter*. — COMMISSIONS MIXTE PARITAIRE (ART. 15).

IMPRIMERIE NATIONALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : IMPRIMERIE NATIONALE (OBSERVATIONS).

INCAPABLES MAJEURS

Proposition de loi présentée par M. JACQUES PIOT, *député,* **tendant à proroger le délai prévu par l'article 17 de la loi n° 68-5 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 11 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 714, 772 et in-8° n° 67. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1973] (I. n° 75). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [18 décembre 1973] (I., n° 100). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3076 et 3077). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois et rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 3077). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 34). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1130 du 21 décembre 1973 (*J. O.* du 23 décembre 1973).

INDEMNITE VIAGERE DE DEPART (I. V. D.). — Voy. aussi : EXPLOITANTS AGRICOLES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

INDICE DES PRIX. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1406.

INDUSTRIES. — Voy. : L'OBJET. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — ECONOMIE ET FINANCES (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (AMENDEMENT *in fine* DU PROJET DE LOI).

INFIRMIERS ET INFIRMIERES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

INFLATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ART. 15). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 55, 68, 69, 76.

INFORMATION (Ministère de l'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — QUESTIONS ORALES, 1319. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 88.

INFORMATIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS. — ETAT C. — TITRE V).

INONDATIONS. — Voy. : EAU. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

INSCRIPTION MARITIME. — Voy. aussi : MARINS-PÊCHEURS.

INSPECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

INSPECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1341.

INSPECTION DES IMPOTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES [SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS).

INSPECTION DU TRAVAIL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE (OBSERVATIONS).

INSPECTION SANITAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (CRÉDITS. — ART. B. — TITRE III).

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (I. D. I.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (ETAT C. — TITRE V). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 25.

INSTITUT DE RECHERCHE DES TRANSPORTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS).

INSTITUTEURS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — SECRÉTAIRES DE MAIRIE.

INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS. — ETAT C. — TITRE VI). — QUESTIONS ORALES, 1411.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1428.

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES [SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS).

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (I. N. R. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS. — CRÉDITS. — ETAT B. — TITRE III).

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE (I. N. S. E. R. M.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

INSTITUT PASTEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SECURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1390, 1397.

INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PECHES MARITIMES (I. S. T. P. M.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS).

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

INSTRUCTION CIVIQUE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1418.

INTERESSEMENT DES TRAVAILLEURS. — Voy. : PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS.

INTERIEUR (Ministère de l'). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS.

INTERNES. — Voy. : DÉPORTÉS ET INTERNÉS.

INVALIDES (Grands). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS).

INVALIDES DU TRAVAIL. — Voy. : ACCIDENTS DU TRAVAIL. — ASSURANCES SOCIALES.

INVENTEURS. — Voy. : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

INVESTISSEMENTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1343. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 73. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

INVESTISSEMENTS ETRANGERS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1343.

J

JEUNES

Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, sénateur, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer la construction et la gestion démocratique des foyers de jeunes travailleurs** [17 décembre 1973] (I., n° 92). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (Ministère de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.

JOURNAL OFFICIEL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JOURNAUX OFFICIELS.

JUSTICE (Organisation de la). — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — AU NOM DES TRIBUNAUX. — QUESTIONS ORALES, 1368. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

JUSTICE (Ministère de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE.

K

KOUROU (Base de). — Voy. : ASTRONAUTIQUE.

L

LAIT ET PRODUITS LAITIERS. — Voy. aussi : FROMAGES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1337, 1400.

LANGUEDOC-ROUSSILLON. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS).

LANGUES ETRANGERES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 75.

LANGUES REGIONALES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1378.

LARZAC (Camp du). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1384.

LEGION ETRANGERE. — Voy. aussi : GUYANE.

LEGION D'HONNEUR. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (OBSERVATIONS).

LIBERTE D'ETABLISSEMENT

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'article 1er de la loi n° 69-1169 du 26 décembre 1969 relative à l'application de certains traités internationaux** [28 mars 1972, *J. O.* : Lois et décrets 29 mars 1972. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972. — Séance du 2 avril 1973 (I., n° 237). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Octave Bajeux [3 mai 1973] (I., n° 265). — Discussion [14 juin 1973] (p. 731 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat. — Article unique (p. 733). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 113).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 27 juin 1973. — Voy. : Impressions nos 498, 536 et in-8° 31.

Homologation. — Loi n° 73-628 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

Promulgation. — Loi n° 73-628 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du QUESTIONS ORALES, 1394.

LIGNES FERROVIAIRES. — Voy. : CHEMINS DE FER.

LIP (Entreprise d'horlogerie). — Voy. : HORLOGERIE. — Voy. aussi : ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS).

LITTORAL. — Voy. : SITES (PROTECTION DES).

LIVRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

LOGEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS. — Art. 37. — Après l'art. 37, art. 38, 39). — TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

LOI « NEUWIRTH ». — Voy. : NAISSANCES (CONTRÔLE DES).

LOI « ROYER ». — Voy. COMMERCE (PROJET DE LOI D'ORIENTATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT).

LOIS DE FINANCES

Projet de **loi de finances pour 1974** présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 646, 681, 682, 683, 684, 685, 686 et in-8° n° 52. — **Transmission au Sénat** [21 novembre 1973] (I., n° 38). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, au fond ; et pour avis : à la commission des affaires culturelles, à la commission des affaires économiques et du Plan, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission des affaires sociales et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [21 novembre 1973] (I., n° 39).

RAPPORTEURS SPÉCIAUX

I. — DÉPENSES CIVILES

a) *Budget général.*

Affaires culturelles (annexe 1)	MM. Gaston Monnerville.
Affaires étrangères (annexe 2)	Gustave Héon.
Coopération (annexe 3)	Robert Schmitt.
Agriculture et développement rural (annexe 4)	Paul Driant.
Aménagement du territoire (annexe 5)	Geoffroy de Montalembert.
Equipement (annexe 6)	Pierre Brousse.
Ports maritimes (annexe 7)	Mlle Irma Rapuzzi.
Logement (annexe 8)	MM. Jean-Eric Bousch.
Tourisme (annexe 9)	Pierre Brousse.
Anciens combattants et victimes de guerre (annexe 10)	Modeste Legouez.
Commerce et artisanat (annexe 11)	Yves Durand.
Département d'outre-mer (annexe 12)	Georges Lombard.
Développement industriel et scientifique (annexe 13)	André Armengaud.
Economie et finances :	
I. Charges communes (annexe 14)	Henri Tournan.
II. Service financiers (annexe 15)	Auguste Amic.
Education nationale (annexe 16)	Robert Lacoste.
Intérieur (annexe 17)	Joseph Raybaud.
Rapatriés (annexe 18)	André Armengaud.
Justice (annexe 19)	Marcel Martin.
Protection de la nature et de l'environnement (annexe 20)	Jacques Boyer-Andrivet.
Services du Premier ministre :	
I. Services généraux (annexe 21)	Jean-Eric Bousch.
Information (annexe 22)	André Diligent.
II. Jeunesse, sports et loisirs (annexe 23)	Yves Durand.
III. Direction des Journaux officiels (annexe 24)	Fernand Lefort.
IV. Secrétariat général de la défense nationale (annexe 25)	Jean-Eric Bousch.
V. Conseil économique et social (annexe 24)	Fernand Lefort.
VI. Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (annexe 24)	Fernand Lefort.
Territoires d'outre-mer (annexe 26)	Georges Lombard.
Transports :	
I. Services communs (annexe 27)	Mlle Irma Rapuzzi.
II. Transports terrestres (annexe 27)	Mlle Irma Rapuzzi.
III. Aviation civile (annexe 28)	MM. Marcel Fortier.
IV. Marine marchande (annexe 29)	Louis Talamoni.
Travail et santé publique :	
I. Section commune, II. Travail, emploi et population (annexe 30)	Michel Kistler.
III. Santé publique et sécurité sociale :	
Santé publique (annexe 31)	Paul Ribeyre.
Sécurité sociale (annexe 32)	Martial Brousse.

b) *Budgets annexes :*

Imprimerie nationale (annexe 33)	MM. Louis Talamoni.
Légion d'honneur, Ordre de la Libération (annexe 34)	Pierre Prost.
Monnaies et médailles (annexe 35)	
Postes et télécommunications (annexe 36)	Henri Henneguelle.
Prestations sociales agricoles (annexe 37)	Max Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

a) *Budget général :*

Armées. — Dépenses ordinaires (annexe 39)	MM. Roland Boscary-Monsservin.
Armées. — Dépenses en capital (annexe 38)	René Monory.

b) *Budgets annexes :*

Service des essences (annexe 40)	Antoine Courrière.
Service des poudres (annexe 41)	Georges Lombard.

III. — DIVERS

Comptes spéciaux du Trésor (annexe 42)	MM. Jacques Descours. Desacres.
Office de radiodiffusion-télévision française (application de l'article 14 de la loi n° 72-553 du 3 juillet 1972) (annexe 43)	André Diligent.

Avis (I., n° 40), au nom de la commission des affaires culturelles : Tome I. — Affaires culturelles. — Arts et lettres, par M. Jean de Bagneux. Tome II. — Affaires culturelles. — Cinéma. — Théâtres nationaux, par M. Georges Lamousse. Tome III. — Affaires culturelles. — Monuments historiques, par M. Michel Miroudot. Tome IV. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, scientifiques et techniques, par M. Henri Caillavet. Tome V. — Affaires étrangères. — Coopération, par M. Jacques Habert. Tome VI. — Développement industriel et scientifique : recherche scientifique et technique, par M. Maurice Vérillon. Tome VII. — Education nationale, par M. Adolphe Chauvin. Tome VIII. — Enseignement agricole, par M. René Tinant. Tome IX. — Services du Premier ministre. — Jeunesse, sports et loisirs, par M. Jacques Pelletier. Tome X. — O. R. T. F., information, par M. Jean Fleury. Tome XI. — Protection de la nature et de l'environnement, par M. Jean Collery.

Avis (I., n° 41), au nom de la commission des affaires économiques et du Plan : Tome I. — Agriculture et développement rural, par M. Octave Bajeux. Tome II. — Développement industriel et scientifique. — Industrie, par M. Francisque Collomb. Tome III. — Développement industriel et scientifique. — Recherche scientifique, énergie atomique et informatique, par M. Michel Chauty. Tome IV. — Commerce et artisanat, par M. Raymond Brun. Tome V. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Aménagement du territoire, par M. André Barroux. Tome VI. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Routes et voies navigables, par M. Amédée Bouquerel. Tome VII. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Ports maritimes, par M. Jean-François Pintat. Tome VIII. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Logement, par M. Robert Laucournet. Tome IX. — Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme. — Tourisme, par M. Lucien Gautier. Tome X. — Services du Premier ministre. — Commissariat général du Plan et de la productivité, par M. Marcel Lucotte. Tome XI. — Protection de la nature et de l'environnement, par M. Maurice Lalloy. Tome XII. — Transports. — I. — Transports terrestres, par M. Auguste Billiémaz. Tome XIII. — Transports. — II. — Aviation civile, par M. Gaston Pams. Tome XIV. — Transports. — III. — Marine marchande et pêches maritimes, par M. Joseph Yvon. Tome XV. — Postes et télécommunications, par M. Pierre Marzin.

Avis (I., n° 42), au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : Tome I. — Affaires étrangères, par M. Maurice Carrier. Tome II. — Affaires étrangères. — Relations culturelles, par M. Francis Palmero. Tome III. — Affaires étrangères. — Coopération, par M. Louis Martin. Tome IV. — Armées. — Section commune, section gendarmerie, par M. Henri Parisot. Tome V. — Armées. — Section forces terrestres, par M. Pierre de Chevigny. Tome VI. — Armées. — Section air, par M. Pierre-Christian Taittinger. Tome VII. — Armées. — Section marine, par M. Raymond Boin.

Avis (I., n° 43), au nom de la commission des affaires sociales : Tome I. — Anciens combattants et victimes de guerre, par M. Marcel Lambert. Tome II. — Santé publique et sécurité sociale, par M. Lucien Grand. Tome III. — Travail, emploi, population, par M. André Méric. Tome IV. — Prestations sociales agricoles, par M. Jean Gravier.

Avis (I., n° 44), au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : Tome I. — Intérieur, par M. Jean Nayrou. Tome II. — Justice, par M. André Mignot.

Tableau de concordance des articles du projet de loi de finances pour 1974 et des articles de la loi de finances n° 73-1150 du 27 décembre 1973.

ARTICLES du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.	OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
	Première partie.			
1	Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés.	23 novembre.	1929	1
2	Impôt sur le revenu. Allégement et refonte du barème	23 novembre.	1955	2
2 *a*	Impôt sur le revenu. Allégement de la charge fiscale des personnes âgées ou invalides.	23 novembre.	1955	3
2 *b*	Impôt sur le revenu. Unification des limites d'exonération des salariés et non salariés.	23 novembre.	1955 1975	4
2 *c*	Impôt sur le revenu. Réduction pour les bénéficiaires de hauts revenus de l'abattement de 20 p. 100 accordé aux salariés et pensionnés.	23 novembre.	1957 1975	5
2 *d*	Normalisation du régime de plus-values dégagées lors des cessions de droits sociaux.	23 novembre. 18 décembre.	1959 1975 3052	6
2 *e*	Augmentation de 10 à 15 p. 100 du taux d'imposition des plus-values à long terme et réduction de 10 à 5 ans de la durée de réintégration des plus-values sur éléments amortissables en cas de fusion.	23 novembre.	1960 1975	7
2 *f*	Revente d'immeubles	23 novembre.	1962 1975	8
2 *g*	Déficits résultant d'activités spéculatives	23 novembre.	1962 1975	9
2 *h*	Droits de succession : élargissement de l'assiette et allègement des petites successions.	23 novembre. 18 décembre.	1963 3053	10
2 *i*	Réduction progressive du taux de la provision pour investissement	23 novembre.	1968 1975	11
2 *j*	Relèvement à 33 1/3 p. 100 du taux des prélèvements libératoires	23 novembre.	1970 1975	12
2 *k*	Normalisation du régime des engagements d'épargne à long terme	23 novembre.	1970 1975	13
2 *l*	Prévention de l'évasion fiscale internationale	23 novembre.	1971 1975	14
2 *m*	Droits de timbre et d'enregistrement. Taxe de publicité foncière. Modification des tarifs.	23 novembre.	1971 1975	15
2 *n*	Retenue à la source de l'impôt sur le revenu	23 novembre.	1972	Supprimé.
2 *bis*	Barème de l'impôt sur le revenu	23 novembre.	1974	16
3	Contribuables modestes. Extension de la définition des personnes à charge.	23 novembre.	1934	17
4	Impôt sur le revenu. Enfants poursuivant leurs études	23 novembre.	1934	18
5	Timbre des affiches	23 novembre.	1935	19
6	Contributions indirectes. Relèvement des droits sur les alcools	23 novembre.	1935	20
6 *bis*	Droits d'enregistrement sur les fonds de commerce	23 novembre.	1936	21
6 *ter*	Impôt sur les sociétés	23 novembre.	1936	22
7	Dispositions relatives aux affectations	23 novembre.	1943	23
8	Fonds spécial d'investissement routier. Calcul du prélèvement	23 novembre.	1943	24
8 *bis*	Fonds spécial d'investissement routier. Répartition du produit du prélèvement.	23 novembre.	1943	25
9	Détaxation des carburants agricoles	23 novembre.	1943	26
10	Confirmation de dispositions législatives antérieures	23 novembre.	1943	27
11	*Supprimé.*			
12 A	Régimes de sécurité sociale. Compensation	23 novembre. 18 décembre.	1943 3055	28
12	Versement de la contrevaleur du produit du droit de fabrication des alcools à la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.	23 novembre.	1951	29

ARTICLES du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.	OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
13	Majoration de rentes viagères	23 novembre.	1951	30
13 *bis*	Formation professionnelle continue. Participation des employeurs	23 novembre. 18 décembre.	1953 3055	31
14	*Supprimé.*			
15	Equilibre général du budget	23 novembre. 18 décembre.	1976 3057	32
	Deuxième partie.			
16	Budget général. Services votés	11 décembre.	2744	33
17	Mesures nouvelles. Dépenses ordinaires des services civils	11 décembre.	2744	34
18	Mesures nouvelles. Dépenses en capital des services civils	11 décembre.	2744	35
19	Fonds d'action conjoncturelle	11 décembre.	2745	36
20	Mesures nouvelles. Dépenses ordinaires des services militaires	30 novembre.	2282	37
21	Mesures nouvelles. Dépenses en capital des services militaires	30 novembre.	2282	38
22	Autorisations d'engagement par anticipation	11 décembre.	2745	39
23	Budgets annexes. Services votés	30 novembre. 11 décembre.	2285 2744	40
24	Budgets annexes. Mesures nouvelles	30 novembre. 11 décembre.	2285 2744	41
25	Comptes d'affectation spéciale. Opérations définitives. Services votés.	11 décembre.	2778	42
26	Comptes d'affectation spéciale. Opérations définitives. Mesures nouvelles.	8 décembre.	2600	43
27	Comptes retraçant des opérations à caractère temporaire. Services votés.	8 décembre.	2600	44
28	Comptes d'affectation spéciale. Opérations à caractère temporaire. Mesures nouvelles.	8 décembre.	2600	45
29	Comptes de commerce. Mesures nouvelles	8 décembre.	2601	46
30	Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers. Mesures nouvelles.	8 décembre.	2601	47
31	Comptes d'avances. Mesures nouvelles	8 décembre.	2601	48
32	Comptes de prêts et de consolidations. Mesures nouvelles	8 décembre.	2601	49
33	Perception des taxes parafiscales	11 décembre.	2741 2745	50
34	Crédits évaluatifs	11 décembre.	2764	51
35	Crédits provisionnels	11 décembre.	2765	52
36	Reports de crédits	11 décembre.	2767	53
37	Programme de construction d'habitations à loyer modéré	4 décembre.	2398	54
38	Habitations à loyer modéré. Bonifications d'intérêts	4 décembre.	2399	55
39	Programme triennal de logements primés	4 décembre.	2399	56
	Loyers	18 décembre (amendement C. M. P.).	3061	57
40	Financement de grands travaux intéressant le district de la région parisienne.	11 décembre.	2768	58
41	*Supprimé.*			
42	Provisions des entreprises de presse	11 décembre.	2743	59
	Forfait agricole. Dénonciation	11 décembre (art. 42 *bis* A Sénat).	2771	60
	Imposition des plus-values (exonération et décote)	11 décembre (art. 42 *bis* B Sénat).	2772	61
42 *bis*	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 décembre.	2449	62
42 *ter*	Article 189 du code d'administration communale	5 décembre.	2450	63
42 *quater*	Droits de port et de navigation	11 décembre.	2775	64
42 *quinquies*	Calcul du revenu imposable	11 décembre.	2775	65

ARTICLES du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.	OBJET	DATES DE DISCUSSION au Sénat (première lecture et commission mixte paritaire).	PAGES du J. O.	ARTICLES de la loi de finances.
43 A	Autonomie financière d'établissements d'enseignement à l'étranger..	30 novembre.	2258	66
43 B	Cession du domaine de Candé.....	11 décembre.	2777	67
43 C	Emprunts du Conseil de l'Europe.....	11 décembre.	2777	68
	Prix des places des salles de spectacle.....	11 décembre (art. 43 D Sénat).	2777	69
43	Subvention aux collectivités locales pour la prise en charge du réseau routier national déclassé.	4 décembre.	2382	70
43 *bis*	Modification article L. 51 du code des pensions militaires d'invalidité.	27 novembre.	2092	71
43 *ter*	Modification article L. 136 *bis* du code des pensions militaires d'invalidité.	27 novembre.	2093	72
	Subvention au commissariat à l'énergie atomique.....	10 décembre (art. 43 *quater* Sénat).	2705	73
44	Clôture de comptes spéciaux du Trésor.....	8 décembre.	2601	74
45	Fonds de soutien aux hydrocarbures.....	8 décembre.	2601	75
45 *bis*	Prorogation des dispositions de la loi portant réforme hospitalière...	3 décembre.	2348	76
45 *ter*	Modification des articles L. 583 et L. 602 du code de la sécurité sociale.	30 novembre.	2284	77
46	*Supprimé.*			
46 *bis*	Crédits pour équipements scolaires.....	6 décembre.	2494	78
46 *ter*	Evaluation des voies et moyens.....	11 décembre.	2781	79
46 *quater*	Conditions d'attribution des fonds publics.....	11 décembre.	2782	80
	Fonds affectés au titre de la contribution nationale à l'indemnisation des rapatriés.	8 décembre (art. 46 *quinquies* Sénat).	2588	81

Discussion [22 novembre 1973] (p. 1885 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Henri Tournan ; Jacques Duclos ; Jacques Boyer-Andrivet ; Jean Filippi ; Maurice Blin ; Pierre-Christian Taittinger ; André Diligent ; Jean-Eric Bousch ; Etienne Dailly ; René Monory.

Observations sur : le budget (p. 1886, 1888, 1890, 1892, 1894, 1895, 1896, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1908, 1909, 1911), la situation économique (p. 1886, 1887, 1893, 1894, 1897, 1898, 1899, 1901, 1903, 1904, 1906, 1907, 1908), l'emploi (p. 1886, 1907), l'inflation et les prix (p. 1887, 1888, 1889, 1890, 1892, 1893, 1894, 1897, 1898, 1900, 1901, 1902, 1903, 1905, 1906, 1907, 1908, 1912, 1913), la crise énergétique (p. 1887, 1892, 1893, 1894, 1895. 1901, 1903, 1909, 1910, 1911, 1914), les revenus (p. 1889, 1894, 1899), la taxation et le conflit des petits commerçants (p. 1889, 1893, 1894, 1906), l'amendement de « justice fiscale » (p. 1890, 1891, 1892, 1896, 1899, 1903, 1909), l'emprunt Pinay (p. 1890), la perception de l'impôt sur le revenu et la retenue à la source (p. 1891, 1892, 1894) l'affaire « Lip » (p. 1893), les « grandes surfaces » et les petites et moyennes entreprises (p. 1899, 1907, 1913), les grèves (p. 1894), les impôts locaux (p. 1895, 1896, 1905, 1909, 1912), les exportations vers les pays en voie de développement (p. 1896), la S. N. C. F. (p. 1896), la T. V. A. (p. 1899, 1902, 1905), l'information des consommateurs (p. 1903, 1913), la lutte contre l'inflation dans différents pays étrangers (p. 1905), l'industrie (p. 1906, 1907, 1911, 1912), l'Europe et la crise du pétrole (p. 1909, 1910, 1911, 1913), la construction (p. 1911, 1912), les migrations de main-d'œuvre vers l'Allemagne fédérale (p. 1912, 1913).

Motion (I., n° 36 rect.) *tendant à opposer la question préalable,* déposée par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues (p. 1915). — *Sont entendus :* MM. Roger Gaudon ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. — Rejet (p. 1917) par scrutin public (n° 20).

Suite de la discussion [23 novembre 1973] (p. 1927 et suiv.). — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA LOI DE FINANCES. — Observations sur la procédure d'examen et l'ordre des travaux, les articles 2 à 2 *n* et 2 *bis* sont réservés (p. 1927 à 1929). — Art. 1er (p. 1929). — Observation sur la fiscalité agricole, le crédit d'impôt, la franchise et la décote de la T. V. A. dans l'agriculture (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jacques Duclos et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau instituant un nouveau régime fiscal français [A. — Imposition des personnes. — B. — Imposition des entreprises. — C. — Impôt sur le capital. — D. — Régime fiscal des mutations à titre gratuit. — E. — Taxe sur la valeur ajoutée. — F. — Dispositions diverses] (p. 1930 à 1933), observations, rejet (p. 1934). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 2 *bis*, a ajouter un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 760 du code général des impôts est ainsi rédigé : « Toutefois les droits de mutation à titre gratuit sont liquidés d'après la déclaration estimative des parties en ce qui concerne les créances dont le débiteur se trouve en état de faillite, liquidation de biens, règlement judiciaire ou déconfiture ou hors d'état d'en assurer le paiement au moment de l'acte de donation ou de l'ouverture de la succession. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe III de cet article, relatif aux déductions admises pour frais d'études des enfants entre vingt et un et vingt-cinq ans (*ibid*), observations, adoption (p. 1935). — Article additionnel. — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau interdisant d'une part la répercussion de la hausse des prix des produits pétroliers sur le prix de vente des mêmes produits et supprimant d'autre part la possibilité d'amortir, suivant un régime dégressif, les biens d'équipement acquis par les entreprises postérieurement au 24 octobre 1975 (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) — Art. 6 (*ibid.*). — Observations sur la production de genièvre (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi tendant à ne pas appliquer, en Corse, les majorations des tarifs sur les alcools prévues par l'article 6 (p. 1936), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 6 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui institue une imposition forfaitaire annuelle de 1 000 F à la charge des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés (*ibid.*), observations, amen-

dement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances tendant à une nouvelle rédaction du même article (p. 1937), observations, adoption de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 1938). — Articles additionnels. — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 6 *ter*, à insérer un article additionnel nouveau complétant les articles 244 *bis* et 150 *quater* du code général des impôts afin d'exonérer de la taxation de 50 p. 100 les plus-values réalisées par les Français de l'étranger expulsés de divers pays qui vendent leurs bien immobiliers en francs pour faciliter leur reconversion (*ibid*), observations, retrait (p. 1940). — Amendement par M. Jean Colin, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau étendant les dispositions de l'article 261-7-1° du code général des impôts afin d'exonérer de la taxe à la valeur ajoutée les organismes de nature culturelle (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant, après l'article 6 *ter*, à insérer un article additionnel nouveau portant le capital minimum des sociétés anonymes de 100 000 francs à 250 000 francs (*ibid.*), observations, retrait (p. 1941). — Amendement par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 6 *ter*, à insérer un article additionnel nouveau majorant de 400 p. 100 les droits de mutation pour l'acquisition d'immeubles ou de terrains agricoles lorsque l'acquéreur est de nationalité étrangère [vignobles] (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 55 de la Constitution et de l'article 44, paragraphe 2 du règlement du Sénat (p. 1942). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues tendant après l'article 6 *ter* à insérer un article additionnel portant le taux de la T. V. A. à 7,5 p. 100 pour les terrains de camping, caravaning et gîtes ruraux, et à 17,60 p. 100 pour les hôtels classés trois, quatre et quatre étoiles de luxe (*ibid.*), observations, rejet (p. 1943). — Art. 12 A (p. 1944), observations sur les surcompensations des régimes de sécurité sociale (p. 1944 et suiv.). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer l'article 12 A relatif au dépôt avant le 1er janvier 1974 d'un projet de loi instituant une compensation entre les régimes de base obligatoires de sécurité sociale (p. 1947) et amendement identique par M. Robert Schwint et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements (p. 1948). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à la nouvelle rédaction suivante pour cet article 12 A : « I. — A compter du 1er janvier 1978, et sans qu'il puisse être porté atteinte à l'autonomie des différents régimes, les prestations versées par les différents régimes, de base de la sécurité sociale dans les trois branches : assurance vieillesse, assurance maladie et prestations familiales ne pourront être inférieures à celles servies par le régime général. — Lorsque le rapport cotisants actifs bénéficiaires sera dans un régime inférieur à ce même rapport dans le régime général, le régime intéressé recevra une aide de l'Etat. Cette aide qui sera calculée en fonction de la charge que représente par cotisant actif le service des prestations de référence dans le régime général devra compenser le déséquilibre constaté par rapport à ce même régime général dans la proportion entre cotisants actifs et bénéficiaires. II. — Le système prévu au paragraphe I ci-dessus sera mis progressivement en application au cours des années 1974, 1975, 1976 et 1977. Chaque année la loi de finances contiendra les mesures fiscales nécessaires pour assurer le financement des mesures d'aide à la sécurité sociale. III. — Avant le 1er juin 1974, le Gouvernement déposera un projet de loi définissant le cadre de présentation annuelle du budget social de la nation ; ce budget qui comportera notamment le tableau des prestations sociales, celui des aides diverses de l'Etat ainsi que le détail des recettes et dépenses de tous les régimes de protection sociale sera présenté, chaque année, au Parlement en annexe à la loi de finances. IV. — Des décrets pris sur le rapport conjoint du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale et du ministre de l'économie et des finances fixeront les modalités d'application du présent article. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1949). — Amendement par M. Hubert d'Andigné tendant à rédiger ainsi le deuxième alinéa du paragraphe I de l'article 12 A : « Cette compensation sera progressive pour être totale au 1er janvier 1978. A cette date, au sein des différents régimes de base, sera institué dans les trois branches — assurance maladie, vieillesse et prestations familiales — un système de protection sociale minimum applicable à tous les Français. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur pour avis, soutenu par M. Marcel Souquet, tendant, après le deuxième alinéa de l'article 12 A, à insérer l'alinéa suivant : « Dans le cadre des réformes prévues à l'alinéa précédent, un aménagement de l'assiette des charges sociales assumées par les entreprises sera recherché pour tenir compte de l'ensemble des éléments d'exploitation. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1950). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur pour avis, soutenu par M. Marcel Souquet tendant à supprimer les paragraphes II à VI de l'article 12 A relatif aux modalités de compensation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 21). — Art. 12 (p. 1951). — Amendement par M. Lucien Grand, rapporteur pour avis, soutenu par M. Marcel Souquet tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au versement à la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés d'un crédit égal au montant du produit du droit à fabrication sur les alcools (*ibid.*), observations, retrait de l'article 12 par M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, l'amendement par M. Lucien Grand, rapporteur pour avis devient sans objet (*ibid*). — Art. 13 (*ibid.*). — Observations sur la revalorisation des rentes viagères (p. 1952). — Amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article 13 *in fine* par une disposition IX ainsi conçue : « Les rentes viagères privées sont majorées au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation constatée de l'indice des prix à la consommation. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (p. 1953). — Art. 13 *bis* (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues tendant à une augmentation du taux de la taxe de formation professionnelle en fonction du nombre des employés de l'entreprise (*ibid.*), observations, rejet (p. 1954). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter cet article 13 *bis* par la disposition suivante : « A la fin du premier alinéa de l'article 14 de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971, les mots : « [le taux] devra atteindre 2 p. 100 en 1976 » sont remplacés par les mots : « ne saurait dépasser 1 p. 100 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Articles 2 à 2 *n* et 2 *bis* (précédemment réservés). — Art. 2 *b* (p. 1955). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à relever de 10 000 à 12 000 francs le plafond d'exonération pour l'impôt sur le revenu des traitements et salaires et à modifier l'imposition des présidents directeurs généraux, directeurs généraux et administrateurs provisoirement délégués ainsi que les gérants associés minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (*ibid.*), observations, rejet (p. 1956). — Amendement par M. Jean Filippi tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 2 *b*, paragraphe relatif à l'exonération à la base des non salariés (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — L'article 2 *b* est réservé jusqu'après les articles additionnels à l'article 4 *bis* (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à insérer, après l'article 2 *bis*, un article additionnel visant à une majoration exceptionnelle pour 1974 du montant des cotisations d'impôt pour les contribuables de revenu élevé ainsi qu'à diverses mesures relatives à la taxation des fuels et essences (*ibid.*), l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi tendant, après l'article 2 *b*, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « Par plus-value, il y a lieu d'entendre, pour l'application de toutes dispositions fiscales, la différence entre le prix de vente obtenu et le prix d'achat payé par le vendeur, revalorisé selon des coefficients qui seront fixés par décret pour chaque catégorie de biens. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1957). — Art. 2 *c* (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à relever les taux des abattements et déduction en faveur des salariés et à instituer un impôt annuel et progressif sur le capital des sociétés et des personnes physiques (*ibid.*) ; amendement par M. Jean-Marie Girault et plusieurs de ses collègues tendant à rédiger comme suit cet article : « L'abattement de 20 p. 100 dont bénéficient les salariés et pensionnés pour la détermination de leur revenu imposable est supprimé pour la fraction du montant, net de frais professionnels, des salaires et pensions qui excède la limite de la dernière tranche du barème correspondant à deux parts, ce chiffre étant arrondi à la dizaine de milliers de francs supérieure. » (*ibid*) ; amendement par M. Henri Tournan et plusieurs de ses collègues tendant à rédiger comme suit cet article : « L'abattement de 20 p. 100 dont bénéficient les salariés et pensionnés pour la détermination de leur revenu imposable est supprimé pour la fraction du montant, net de frais professionnels, des salaires et pensions qui excède une fois et demie la limite de la dernière tranche du barème correspondant à deux parts ». (*ibid.*) et amendement identique par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues (*ibid.*) ; observations, le premier amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1958), les amendements par M. Jean-Marie Girault, par M. Henri Tournan, le second amendement par M. Roger Gaudon ainsi que l'article 2 *c* sont réservés (*ibid.*). — Art. 2 *d* (p. 1959). — Amendement par M. Auguste Amic et plusieurs de ses collègues, tendant, dans cet article qui frappe d'une taxation de 15 p. 100 la cession de titres de société dès lors que le cédant, son conjoint, ses ascendants ou descendants possèdent une participation de 25 p. 100

dans les bénéfices sociaux, à ramener cette participation de 25 p. 100 à 20 p. 100 (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une actualisation, pour tenir compte de l'évolution officielle des prix à la consommation, des 7 p. 100 d'augmentation du taux d'imposition des plus-values réalisées à l'occasion des cessions de droits sociaux par certains associés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le troisième alinéa de l'article 2 *d*, alinéa relatif à l'imposition de la plus-value en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission (*ibid.*), observations, retrait (p. 1960). — Art. 2 *e* (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à supprimer cet article qui porte de 10 p. 100 à 15 p. 100 le taux d'imposition des plus-values à long terme pour les assujettis aux bénéfices industriels et commerciaux (*ibid.*), amendement par M. Jacques Pelletier et M. Etienne Dailly, soutenu par M. Jean Filippi, tendant à supprimer le paragraphe I [taux d'imposition] de l'article 2 *e* et amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, rédaction modifiée et ainsi conçue : « I. — Dans la première phrase du paragraphe I de l'article 2 *e*, substituer au chiffre « 15 p. 100 » le chiffre « 12,5 p. 100 » ; II. — Ajouter au premier alinéa du même paragraphe, *in fine*, la phrase suivante : « Pour l'application de cette majoration de 2,5 p. 100 la plus-value sera calculée à partir du prix d'acquisition actualisé pour tenir compte de l'évolution de l'indice officiel des prix à la consommation. » (p. 1961), l'amendement par M. André Armengaud est retiré ainsi que l'amendement par M. Jacques Pelletier (p. 1962), vote par division de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, rejet de la première partie de l'amendement, la seconde partie devient sans objet (*ibid.*). — L'article 2 *e* est réservé (*ibid.*). — Art. 2 *f* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le délai prévu au premier alinéa de l'article 2 *f* afin de ramener de dix ans à sept ans le délai à l'expiration duquel les ventes d'immeubles ne donnent pas naissance à des profits imposables (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à compléter comme suit le troisième alinéa de l'article 2 *f* : « Sont exclus du champ d'application de l'article 35 A, les profits nés de la cession de résidences principales occupées personnellement par le propriétaire soit depuis leur acquisition ou leur achèvement, soit pendant au moins cinq ans. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — L'article 2 *f* est réservé ainsi que l'article 2 *g* (*ibid.*). — Art. 2 *h* (p. 1963). — Observations sur l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles (p. 1963 à 1965). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, au paragraphe I de cet article, à rédiger comme suit le *a* : « *a*) Le bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit en faveur des constructions nouvelles, reconstructions ou additions de constructions dont les trois quarts au moins de la superficie sont affectés à l'habitation est réservé : 1° aux immeubles acquis avant le 20 septembre 1973 ou attribués à un associé en exécution d'une souscription ou acquisition de parts ou d'actions intervenue avant la même date ; les actes d'acquisition ou de souscription devront avoir acquis date certaine avant le 31 octobre 1973 ; 2° aux immeubles achevés avant le 20 septembre 1973 ; 3° aux immeubles construits par un particulier sur un terrain lui appartenant et ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier notifiée avant le 25 octobre 1973. » (p. 1965) et amendement par M. Max Monichon tendant, au paragraphe I de cet article 2 *h*, à rédiger comme suit l'alinéa 1er : « 1° L'immeuble doit avoir été acquis par un acte authentique avant le 30 octobre 1973 ; lorsque l'immeuble a été construit par une société visée à l'article 1655 *ter* du code général des impôts, la souscription ou l'acquisition de parts ou actions doit avoir acquis date certaine avant le 30 octobre 1973. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. René Touzet, soutenu par M. Jean Filippi, tendant au paragraphe I de l'article 2 *h*, après l'alinéa 2°, à insérer un alinéa nouveau ainsi conçu : « Le bénéfice de l'exonération prévue à l'article 793-2-1° du code général des impôts est maintenu lorsqu'il s'agit d'un immeuble qui, depuis son acquisition ou son achèvement, a été occupé personnellement par l'acquéreur ou le constructeur ou par son conjoint, ses ascendants ou descendants à titre d'habitation principale. » (p. 1966), observations ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant, pour coordination, à supprimer, au paragraphe I de l'article 2 *h*, le *b* et le *d* (*ibid.*), observations ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer le paragraphe II de l'article 2 *h*, paragraphe relatif à l'exonération de droits de mutation à titre gratuit en faveur des biens ruraux loués par bail à long terme (*ibid.*) et amendement identique par M. Etienne Dailly et M. Jacques Pelletier, soutenu par M. Jean Filippi (*ibid.*) ; cinq amendements par M. Max Monichon tendant à modifier ou compléter les différents alinéas du paragraphe II de l'article 2 *h* (*ibid.*). — En application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, le Gouvernement demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'article 2 *h* et le premier amendement par M. Max Monichon, tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa 1er du paragraphe I de l'article 2 *h*, amendement modifié par le sous-amendement que présente M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, et qui tend à ajouter, après les mots : « acte authentique », les mots : « ou ayant date certaine » et à substituer, par deux fois, les mots : « 20 septembre 1973 », aux mots : « 30 octobre 1973 », à l'exclusion de tous autres amendements ou articles additionnels (p. 1968), rejet (*ibid.*), par scrutin public (n° 22). — Art. 2 *i* (p. 1968). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de supprimer les provisions pour investissements en franchise d'impôt et de soumettre les jetons de présence au prélèvement de 25 p. 100 tout en supprimant leur déductibilité des bénéfices imposables (*ibid.*), amendement par M. Jean Filippi tendant à rédiger comme suit cet article 2 *i* : « Les entreprises visées au I de l'article 237 *bis* A du code général des impôts sont autorisées à constituer en franchise d'impôt, à la clôture des exercices arrêtés entre le 1er octobre 1974 et le 30 septembre 1975, une provision pour investissement d'un montant égal à 50 p. 100 des sommes portées à la réserve spéciale de participation au cours du même exercice. Le pourcentage prévu à l'alinéa précédent est réduit à 25 p. 100 pour les exercices clos entre le 1er octobre 1975 et le 30 septembre 1976. La provision pour investissement visée au premier paragraphe est ensuite supprimée. » (*ibid.*), et amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les entreprises visées au I de l'article 237 *bis* A du code général des impôts sont autorisées à constituer en franchise d'impôt, à la clôture des exercices ouverts du 1er octobre 1973 au 30 septembre 1974, une provision pour investissement d'un montant égal à 90 p. 100 des sommes portées à la réserve spéciale de participation au cours du même exercice. Le pourcentage prévu à l'alinéa précédent est réduit à 75 p. 100 pour les exercices ouverts du 1er octobre 1974 au 30 septembre 1975 et à 50 p. 100 pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 1975. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la partie de la provision pour investissement qui résulte, soit de l'application des accords dérogatoires de participation signés avant le 1er octobre 1973, soit de leur reconduction. Les deux premiers alinéas du présent article ne sont pas applicables aux sociétés ouvrières de production. » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger ainsi le troisième alinéa de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général : « Ces dispositions ne s'appliquent pas à la partie de la provision pour investissements qui résulte de l'application des accords dérogatoires de participation pendant la durée couverte par leur homologation, lorsque ces accords ont été signés avant le 1er octobre 1973. » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues et rejet de l'amendement par M. Jean Filippi (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, modifié quant au début du troisième alinéa qui est rédigé comme suit : Ces dispositions ne s'appliquent ni aux sociétés coopératives ouvrières de production, ni à la partie de la provision pour investissement qui résulte... » (p. 1970), rejet de l'amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art. 2 *j* (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier cet article 2 *j* afin de supprimer les avantages fiscaux liés au prélèvement libératoire sur les placements à revenu fixe (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur, tendant à compléter la fin du premier alinéa de l'article 2 *j* afin que le taux du prélèvement sur les produits de placements à revenu fixe demeure fixé à 25 p. 100 pour les intérêts échus ou simplement courus au 31 décembre 1973 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — L'article 2 *j* est réservé (*ibid.*). — Art. 2 *k* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à remplacer la date du 1er octobre 1973 par la date du 1er janvier 1974 dans la première phrase de cet article ainsi conçu : « Les personnes qui souscrivent des engagements d'épargne à long terme à compter du 1er octobre 1973... » (p. 1971), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à compléter *in fine* le paragraphe I de l'article 2 *k* par l'alinéa suivant : « Les engagements prorogés à compter du 1er octobre 1973 bénéficient de la même exonération si le montant annuel des versements est ramené à la limite de 20 000 francs par foyer fixée

ci-dessus. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — L'article 2 *k* est réservé (*ibid.*). — Art. 2 *l* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à ajouter au premier alinéa de cet article, la référence à l'article 118 du code général des impôts (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — L'article 2 *l* est réservé (*ibid.*). — Art. 2 *m* (*ibid*). — Amendement par M. Victor Golvan, soutenu par M. Pierre Carous, tendant, au paragraphe II, entre les premier et deuxième alinéas du 3° de cet article, à insérer les dispositions suivantes : « Pour l'obtention du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur sur les eaux intérieures, le droit d'examen est perçu par l'office national de la navigation. Les recettes correspondantes sont rattachées au budget de l'Etat sous la forme de fonds de concours et affectées à la couverture des frais de fonctionnement exposés par les services. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (p. 1972). — L'article 2 *m* est réservé (*ibid.*). — Art. 2 *n* (*ibid*). — Trois amendements identiques, le premier par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, le deuxième par M. Jean Filippi et le troisième par M. Guy Schmaus et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer l'article 2 *n* qui fait obligation au Gouvernement de présenter avant le 31 décembre 1976, un projet de loi instituant le recouvrement de l'impôt sur le revenu par voie de retenue à la source (*ibid.*), observations, adoption (p. 1973). — Après l'article 2 *n*. — Amendement par M. André Aubry et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 2 *n*, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant la suppression de la T.V.A. sur les produits de grande consommation, le remboursement de la T.V.A. aux collectivités locales ainsi que l'institution d'un impôt sur le capital (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1974). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui fait obligation au Gouvernement de présenter, dans le projet de loi de finances pour 1975 un barème de l'impôt sur le revenu dont les taux ne comporteront entre eux aucun écart supérieur à cinq points (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 2 *bis*. — Amendement par M. Henri Caillavet, soutenu par M. Auguste Amic tendant à insérer, après l'article 2 *bis*, un article additionnel nouveau portant de 175 000 francs à 200 000 francs le chiffre au-delà duquel les contribuables assujettis à l'imposition des bénéfices non commerciaux seront soumis au régime de la déclaration contrôlée (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, à titre personnel, tendant, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « I. — Pour l'année 1974, il est institué une majoration exceptionnelle de 5 p. 100 du montant des cotisations d'impôts sur le revenu pour les contribuables dont le revenu net imposable est supérieur à 50 000 francs. Cette majoration est portée à 10 p. 100 pour les contribuables dont le revenu net imposable est supérieur à 90 000 francs. II. — Le montant de la taxe intérieure sur l'essence et sur le supercarburant est majoré de 3 francs par hectolitre à compter du 1er janvier 1974. III. — Pour l'année 1974, l'application de la taxe intérieure sur le fuel domestique est suspendue. IV. — A compter du 1er janvier 1974, est admise dans les déductions prévues à l'article 271 du code général des impôts, la T.V.A. ayant grevé les fuels domestiques. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1975). — Articles précédemment réservés. — Les articles 2 *b*, 2 *c*, 2 *d*, 2 *e*, 2 *f*, 2 *i*, 2 *j*, 2 *k*, 2 *l*, 2 *m*, sont adoptés (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Hubert d'Andigné ; Auguste Amic ; André Armengaud ; André Aubry ; Joseph Beaujannot ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Carous ; Fernand Chatelain ; Jean Colin ; Jean Collery ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Marcel Darou ; Jacques Descours Desacres ; Paul Driant, vice-président de la commission des finances ; Jacques Eberhard ; Yves Estève ; Pierre de Félice ; Jean Filippi ; André Fosset ; Roger Gaudon ; Jean Geoffroy ; Jean-Marie Girault ; Paul Guillard ; Baudoin de Hauteclocque ; Modeste Legouez ; Max Monichon ; Gaston Monnerville ; René Monory ; Geoffroy de Montalembert ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Guy Schmaus ; Robert Schwint ; Marcel Souquet ; Louis Talamoni ; Henri Tournan ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Hector Viron.

Suite de la discussion [26 novembre 1973] (p. 1990 et suiv.).

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — *Sont entendus :* MM. Georges Lombard, rapporteur spécial ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer ; Marcel Gargar ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Alfred Isautier ; Georges Marie-Anne ; Léopold Heder ; Louis Namy.

Observations sur : la situation politique, économique et sociale des départements d'outre-mer (p. 1990, 1991, 1992, 1994, 1995, 1998, 1999, 2002, 2003, 2004, 2005), le budget (p. 1990, 1991, 1992, 1994, 1998, 2000, 2003), le tourisme (p. 1992, 1993, 1995, 2004, 2005), le F. I. D. O. M. (p. 1991, 1993, 1995), les migrations (p. 1993, 1994, 1998, 1999, 2004, 2005), la canne et le sucre (p. 1995, 2004, 2005), les problèmes de la Guadeloupe (p. 1994, 1995, 1996, 2004, 2005), les problèmes de la Réunion (p. 1997, 1998, 2004), les liaisons aériennes (p. 1997, 2004), les illusions de l'indépendance (p. 1998, 2004), les problèmes de la Martinique (p. 1998, 1999, 2004), les problèmes de la Guyane (p. 2000, 2001, 2005), l'O. R. T. F. et les représentants des départements d'outre-mer (p. 2002, 2005), la réforme régionale (p. 2002, 2005). — *Crédits* (p. 2006 et 2007).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (p. 2007 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Georges Lombard, rapporteur spécial ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer ; Louis Namy ; Henri Lafleur ; André Fosset ; Albert Pen.

Observations sur : le budget (p. 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2014), la situation économique et le Plan (p. 2007, 2009, 2010, 2011, 2012), la Nouvelle-Calédonie et le nickel (p. 2007, 2010, 2011, 2012, 2015), la Polynésie (p. 2007, 2012, 2013, 2015, 2016), les Nouvelles-Hébrides (p. 2007, 2014, 2015), les Afars et les Issas (p. 2007, 2008), les nouvelles communes en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie (p. 2008), l'industrialisation (p. 2009), les investissements (p. 2010, 2011, 2012), les expériences nucléaires (p. 2010, 2012), les îles Saint-Pierre et Miquelon (p. 2013, 2014, 2016). — *Crédits* (p. 2016).

LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (p. 2016 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, au nom de M. Pierre Prost, rapporteur spécial ; Marcel Darou ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice.

Observations sur : les budgets (p. 2017, 2018, 2019), les contingents de Légion d'honneur aux anciens combattants 1914-1918 (p. 2017, 2018), les traitements (p. 2017-2018), les maisons d'éducation (p. 2017, 2018), les médaillés militaires (p. 2017). — *Crédits* (p. 2019).

JUSTICE (p. 2019 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Marcel Martin, rapporteur spécial ; André Mignot, rapporteur pour avis de la commission des lois ; Pierre Mailhe ; Claude Mont ; Pierre Marcilhacy ; Edgar Tailhades ; Louis Namy ; Marcel Nuninger ; Félix Ciccolini ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois ; Lucien de Montigny ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice ; Octave Bajeux.

Observations sur : le budget (p. 2019, 2021, 2022, 2028, 2029, 2033), le recrutement et la situation des magistrats (p. 2019, 2020, 2023, 2025, 2028, 2029, 2031, 2033, 2037, 2038), l'aide judiciaire (p. 2020, 2026, 2029, 2031, 2035), la détention provisoire (p. 2021, 2034), l'administration pénitentiaire (p. 2021, 2024, 2029, 2030), les prisons (p. 2021, 2025, 2029, 2033), l'éducation surveillée (p. 2021, 2022, 2025, 2026, 2027, 2030, 2033, 2034), l'administration centrale (p. 2022, 2038), les services de la recherche scientifique et technique (p. 2022), l'informatique (p. 2022), les charges des tribunaux pour les communes (p. 2023, 2024, 2037), la réforme des tribunaux de grande instance (p. 2024, 2033, 2036), les chèques sans provision (p. 2024, 2035, 2038), les avocats et les professions judiciaires (p. 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2031, 2035, 2036), la responsabilité des maires (p. 2026), les ministres absents devant la commission d'enquête sur les écoutes téléphoniques (p. 2027, 2037), les juridictions alsaciennes (p. 2030, 2037), la continuité judiciaire et les vacances des tribunaux (p. 2031, 2036), la nécessité d'une loi-programme judiciaire (p. 2032, 2037), les problèmes de la délinquance (p. 2035), les réformes et les textes en élaboration (p. 2035, 2036). — *Crédits* (p. 2038).

Suite de la discussion [27 novembre 1973] (p. 2044 et suiv.).

MONNAIES ET MÉDAILLES. — *Sont entendus :* MM. Pierre Prost, rapporteur ; Serge Boucheny ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

Observations sur : le budget annexe (p. 2044, 2045, 2046), les nouvelles pièces (p. 2044, 2045, 2046), l'usine de Pessac (p. 2045), les revendications des personnels (p. 2045, 2046). — *Crédits et articles* 24 *et* 25 (p. 2046). — Amendement par M. Pierre Prost, rapporteur, tendant à une réduction des crédits de l'article 24, correspondant à la suppression de la frappe des pièces de 1 centime (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). *Ont pris part à la discussion :* MM. Pierre Prost, rapporteur ; Henri Torre, secrétaire d'Etat.

IMPRIMERIE NATIONALE (p. 2046 et 2048). — *Sont entendus :* MM. Louis Talamoni, rapporteur spécial ; Hector Viron ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

Observations sur : le budget annexe (p. 2047, 2048), l'imprimerie de Douai (p. 2047, 2048), la photocomposition (p. 2047, 2048). — *Crédits* (p. 2048).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I (*a*). — SERVICES GÉNÉRAUX (p. 2048 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Maurice Vérillon, au nom de M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires

culturelles ; Alain Peyrefitte, ministre chargé des réformes administratives ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Philippe Malaud, ministre de la fonction publique ; Mme Catherine Lagatu ; M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Observations sur : la politique de la fonction publique et les rémunérations (p. 2048, 2049, 2053, 2054, 2055), le centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (p. 2049), la formation professionnelle, la promotion sociale, la formation continue (p. 2050, 2051, 2052, 2054, 2055, 2056, 2058 à 2061), les réformes administratives et la réforme régionale (p. 2050, 2051, 2052, 2053), la formation professionnelle des femmes (p. 2056), les agents des collectivités locales (p. 2056). — *Crédits* (p. 2062 et 2063). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre III de 250.000 francs [centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes] (p. 2062), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. René Monory et M. Pierre Marcilhacy tendant à une réduction de crédits du même titre III de 45 millions de francs s'appliquant au chapitre 37-91, article 20 « Fonds spéciaux à destination particulière » [écoutes téléphoniques] (*ibid.*). observations, adoption (p. 2063) par scrutin public (n° 23). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Fernand Chatelain ; Marcel Champeix ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; Pierre Marcilhacy ; René Monory. — Le vote sur l'ensemble des crédits est réservé jusqu'à la fin de l'examen de tous les crédits de la section I des services du Premier ministre (p. 2063).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE (p. 2063 et 2064). — *Sont entendus :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Crédits* (p. 2064).

III. — JOURNAUX OFFICIELS. — V. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (p. 2064). — *Sont entendus :* MM. Fernand Lefort, rapporteur spécial ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Crédits* (p. 2064 et 2065).

VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ (p. 2065 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Fernand Lefort, rapporteur spécial ; Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Armengaud ; Alain Peyrefitte, ministre chargé des réformes administratives ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.

Observations sur : le centre national d'information sur la productivité des entreprises [C. N. I. P. E.] (p. 2065) ; l'exécution du VI[e] Plan et la préparation du VII[e] Plan (p. 2065, 2066, 2067, 2068, 2069), l'inflation (p. 2066, 2068), le programme régional de développement et d'équipement [P. R. D. E.] (p. 2067, 2069), les équipements publics collectifs (p. 2068, 2069). — *Crédits* (p. 2070).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (p. 2070 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Modeste Legouez, rapporteur spécial ; Marcel Lambert, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Jean-Louis Vigier ; Marcel Martin ; André Armengaud, au nom de la commission des finances ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Marcel Darou ; Roger Gaudon ; Jean Gravier ; Pierre Bouneau ; Francisque Collomb ; Marcel Souquet ; Jean Collery ; Louis Martin ; Michel Kauffmann.

Observations sur : le budget (p. 2070, 2071, 2073, 2074, 2076, 2077, 2081, 2089), l'institution nationale des invalides (p. 2070), l'office national des anciens combattants (p. 2070, 2071, 2074), la retraite, le rapport constant et les forclusions (p. 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2079, 2082, 2083, 2084, 2087, 2088, 2089), les veuves, les orphelins, les ascendants (p. 2072, 2074, 2076, 2079, 2080, 2082, 2084, 2086, 2087) ; les internés et déportés politiques (p. 2072, 2075, 2079, 2081, 2084, 2086, 2089), les anciens combattants d'Afrique du Nord (p. 2072, 2074, 2078, 2080, 2081, 2082, 2084, 2086, 2089), la sécurité sociale des pensionnés de guerre (p. 2074), le plan quadriennal de l'union française des associations de combattants et victimes de guerre [U. F. A. C.] (p. 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089), l'importance du ministère des anciens combattants comparé aux ministères d'autres pays (p. 2076), les anciens détenus de Huy en Belgique (p. 2075, 2079), les aveugles de la résistance (p. 2079), la parité pour les anciens combattants des deux guerres (p. 2080, 2082, 2084, 2086), les déportés du travail et les réfractaires (p. 2080, 2081, 2085), les anciens déportés de Vichy en Afrique du Nord (p. 2081, 2084), les évadés de guerre (p. 2083, 2089), les cheminots anciens combattants (p. 2084), les internés de Rawa-Ruska (p. 2085, 2086), les grands invalides (p. 2087), les engagés volontaires (p. 2087, 2089), les associations politisées (p. 2087, 2088). — *Crédits et articles* (p. 2090 et suiv.). — ETAT B. — TITRE IV. — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur pour avis, tendant à supprimer tous les crédits du titre IV ; services votés et mesures nouvelles (p. 2090), observations sur la nécessité de mesures nouvelles, adoption (p. 2092) par scrutin public (n° 24). — Art. 43 *bis* (p. 2092). — Amendement rédactionnel par M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre à l'article 43 *bis* modifiant l'article L. 51 et le complétant par un article L. 51 *bis* [code des pensions, pensions de veuve] (p. 2092), observations, vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, septième alinéa du règlement du Sénat, sur l'ensemble de l'article 43 *bis*, dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par l'amendement par M. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'exclusion de tous autres amendements (*ibid.*), adoption (p. 2093). — Article additionnel. — Amendement par M. Marcel Darou et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer l'article additionnel modifiant l'article L. 189 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre afin que l'allocation pour l'aide d'une tierce personne, allouée par le code des pensions militaires d'invalidité aux aveugles de la Résistance, soit remplacée par la majoration pour aide constante d'une tierce personne prévue par l'article 170 du code de la famille et de l'aide sociale (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Marcel Darou ; Roger Gaudon ; Edouard Grangier ; Paul Guillard ; Louis Jung ; Marcel Lambert, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Modeste Legouez, rapporteur spécial ; Marcel Souquet ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

Suite de la discussion [28 novembre 1973] (p. 2100 et suiv.).

TRANSPORTS. — III. — AVIATION CIVILE. — *Sont entendus :* MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial ; Gaston Pams, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Yves Guéna, ministre des transports ; André Méric ; André Aubry ; Jean-François Pintat ; Jean Filippi ; Edouard Bonnefous.

Observations sur : le budget (p. 2100, 2112), le secrétariat général à l'aviation civile (p. 2100, 2108), les constructions aéronautiques (p. 2100, 2105, 2106, 2108, 2109, 2110, 2112, 2113, 2115), le « Concorde » (p. 2101, 2103, 2105, 2106, 2108, 2109, 2111, 2115, 2116), la S. N. E. C. M. A. (p. 2101, 2105, 2106, 2113), la coopération européenne (p. 2101, 2102, 2107, 2112, 2116), les aéroports et leur desserte (p. 2102, 2103, 2104, 2105, 2107, 2112, 2113, 2115, 2116), les nuisances des aéroports (p. 2102, 2104, 2107, 2114), l'aviation générale (p. 2103), la formation des personnels navigants (p. 2103), les compagnies aériennes (p. 2103, 2104, 2110, 2111, 2116), les contrôleurs du trafic aérien (p. 2105, 2107, 2110, 2116), les conséquences de la crise énergétique (p. 2106), la Générale aéronautique Marcel Dassault [avions militaires] (p. 2109, 2110), la démocratisation des transports aériens (p. 2111, 2112, 2117), les problèmes de la Corse (p. 2113, 2116), le remboursement des billets non utilisés et le surbooking (p. 2114, 2116), l'extension de l'aéroport de Toussus-le-Noble (p. 2114, 2115), la nécessité d'un débat sur l'aéronautique (p. 2113, 2117). — *Crédits* (p. 2117 et 2118). — Observations sur l'aéroport de Toussus-le-Noble, la levée des sanctions contre les responsables syndicaux de la navigation aérienne, la liaison Paris—Marseille, les nuisances (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* M. Léon David ; Mme Brigitte Gros ; MM. Yves Guéna, ministre des transports ; André Méric ; Guy Petit.

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (p. 2118 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Paul Driant, rapporteur spécial ; Octave Bajeux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Léon David ; Michel Sordel ; Jacques Pelletier ; Edouard Le Jeune ; Jacques Vassor ; Emile Durieux ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; Roger Houdet ; Pierre Mailhe ; Charles Zwickert ; Max Monichon ; Marcel Mathy ; Pierre Brousse ; Michel Kauffmann ; Robert Schwint ; Jules Roujon ; Raoul Vadepied ; Jean Nayrou ; Louis de la Forest ; Henri Desseigne ; Marcel Brégégère ; Jacques Boyer-Andrivet ; Paul Caron ; Charles Alliès ; Guy Petit ; Lucien de Montigny ; Michel Moreigne.

Observations sur : le budget (p. 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2131, 2132, 2137, 2152, 2156), les problèmes agricoles dans le cadre de la Communauté (p. 2119, 2128, 2130, 2138, 2139, 2140, 2146, 2152, 2153), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole [F. E. O. A. G. A.] (p. 2119, 2121, 2138), le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

[C. N. A. S. E. A.] (p. 2119), l'indemnité viagère de départ [I. V. D.] (p. 2119, 2127, 2140, 2147), le remembrement (p. 2119, 2120, 2122, 2127, 2132), les adductions d'eau et l'électrification rurale (p. 2120, 2122, 2126, 2127, 2134, 2142), la voirie rurale (p. 2120, 2127), la montagne (p. 2120, 2123, 2127, 2128, 2132, 2148, 2149, 2150), l'enseignement agricole (p. 2120, 2124, 2125, 2129, 2134, 2135, 2137, 2138, 2144, 2145, 2151, 2154, 2157, 2158), la recherche et l'Institut de la recherche agronomique [I. N. R. A.] (p. 2120, 2130, 2132, 2135, 2136, 2142, 2145, 2146), l'élevage et l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes [O. N. I. B. E. V.] (p. 2120, 2123, 2127, 2128, 2132, 2133, 2134, 2143, 2146, 2148, 2149, 2156, 2157, 2158), le lait et les fromages (p. 2121, 2128, 2133, 2147), les équipements collectifs et les équipements productifs (p. 2126, 2127, 2134, 2135, 2148, 2155), la participation du Parlement à l'élaboration du budget (p. 2121), la faim dans le monde (p. 2123), la politique agricole (p. 2125, 2126, 2134, 2135, 2141, 2143, 2146, 2148, 2151, 2152), l'inflation et les prix (p. 2126, 2133, 2135, 2136, 2137, 2143, 2152), les prêts (p. 2127, 2128, 2131, 2132), la brucellose et la prophylaxie (p. 2128, 2132), le vin (p. 2128, 2129, 2143, 2144, 2145, 2153, 2155, 2156), la sélection animale (p. 2132), la protection sociale (p. 2133, 2146), les sociétés d'aménagement régional (p. 2140, 2141), les bâtiments d'élevage (p. 2143, 2147, 2156), l'exploitation familiale (p. 2144), les personnels du ministère (p. 2148, 2151), la pollution en milieu rural (p. 2150, 2151), le classement de six communes de la Loire en zone de montagne (p. 2151), le classement de la Dordogne en zone de rénovation rurale (p. 2152), le tabac (p. 2152), les noix (p. 2152), l'aménagement de l'espace rural (p. 2153).

Suite de la discussion [29 novembre 1973] (p. 2164 et suiv.).

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (*suite*). — *Est entendu :* M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Observations sur : l'aménagement rural (p. 2164), les zones de montagne (p. 2164, 2166), les bâtiments d'élevage (p. 2164, 2165), l'électrification rurale (p. 2165), la pollution en milieu rural (p. 2165), le remembrement et les échanges amiables (p. 2165, 2166), les adductions d'eau (p. 2166), les sociétés d'aménagement régional (p. 2166), l'indemnité viagère de départ [I. V. D.] (p. 2166), les produits (p. 2166, 2167), le marché de la noix (p. 2166), le marché de la viande (p. 2167), l'O. N. I. B. E. V. (p. 2167), l'élevage (p. 2167), le gruyère (p. 2168), le vin (p. 2168), l'enseignement agricole et la formation continue (p. 2168, 2169), la recherche et l'Institut de recherche, d'informatique et d'automatique [I. R. I. A.] (p. 2168), les retards de paiement du traitement des fonctionnaires (p. 2168), les cotisations d'accidents du travail des salariés (p. 2169). — *Crédits* (p. 2169 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale, sur l'enseignement vétérinaire, l'électrification rurale dans les Pyrénées-Atlantiques, l'Institut national de recherche agricole [I. N. R. A.], le blocage des prix à la production, l'enseignement agricole (p. 2169 à 2172). — Amendement par M. René Tinaud, rapporteur pour avis, tendant à réduire les crédits du titre III de 7 376 103 francs [insuffisance des crédits consacrés à l'enseignement technique agricole] (p. 2172), observations, retrait (p. 2173). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Claudius Delorme ; Victor Golvan ; Emmanuel Lartigue ; Michel Moreigne ; Guy Petit ; René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (Budget annexe. — B.A.P.S.A.) (p. 2174 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Max Monichon, rapporteur spécial ; Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Jacques Henriet ; Jacques Eberhard ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Observations sur : le budget (p. 2174, 2175, 2176, 2177), l'historique du B. A. P. S. A. (p. 2174), le prêt aux jeunes ménages (p. 2175, 2176, 2178), la mutualité sociale agricole (p. 2177). — *Crédits et articles* 23 *et* 24 (p. 2178 et 2179). — Observations. — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Guy Petit.

TRANSPORTS (*suite*). — IV. — MARINE MARCHANDE (p. 2179 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Louis Talamoni, rapporteur spécial ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Yves Guéna, ministre des transports ; Louis Orvoen ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Jacques Eberhard ; Louis David.

Observations sur : le budget (p. 2179, 2183), la construction navale (p. 2179, 2182, 2183, 2186, 2187), l'armement au commerce (p. 2179, 2180, 2183, 2184, 2186, 2187), les pêches maritimes (p. 2180, 2181, 2182, 2184), la pollution des mers [Fos] (p. 2180), les problèmes sociaux (p. 2180, 2181, 2185, 2187), le drame de *Cap-de-la-Hague* (p. 2181, 2183, 2187), la crise énergétique (p. 2182, 2188), l'aide aux petits chantiers (p. 2183, 2184), la construction navale et la Communauté (p. 2184), les marins (p. 2185, 2188), l'enseignement maritime (p. 2185, 2186), les pensions (p. 2185, 2187, 2188), les marins langoustiers (p. 2185, 2187), l'aquaculture (p. 2186, 2188), l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes [I. S. T. P. M.] (p. 2186), le trafic vers la Corse (p. 2186), la flotte française méditerranéenne (p. 2186), la pêche côtière (p. 2187). — *Crédits* (p. 2188).

TRANSPORTS (*suite*). — I et II. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (p. 2188 et suiv.). — *Sont entendus :* Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial ; MM. Robert Laucournet, au nom de M. Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports ; Adolphe Chauvin ; Mme Brigitte Gros ; MM. Guy Schmaus ; Jean Filippi ; Serge Boucheny ; Yvon Coudé du Foresto.

Observations sur : les budgets (p. 2188, 2189, 2190, 2192, 2193), la S. N. C. F. (p. 2189, 2191, 2192, 2193, 2194, 2196, 2197, 2199, 2200), la R. A. T. P. et les transports en commun dans la région parisienne (p. 2189, 2192, 2194, 2195, 2198, 2199, 2200), les transports en commun dans les villes de province (p. 2189, 2190, 2193, 2199), la ligne ferroviaire Paris—Lyon ou Paris—Sud-Est (p. 2190, 2191, 2194, 2199), les conséquences de la crise énergétique (p. 2190, 2196, 2199, 2200), les transports marchandises (p. 2191, 2193, 2194), les tarifs (p. 2191, 2194, 2198), la recherche et l'Institut de recherche des transports (p. 2192), la route (p. 2194), le tunnel sous la Manche (p. 2194), le réseau express régional [R. E. R.] (p. 2194, 2195, 2196), la liaison Cergy-Pontoise —Paris et l'aérotrain (p. 2195, 2196, 2199), la fermeture des lignes ferroviaires secondaires (p. 2197, 2199), les cheminots (p. 2197, 2198, 2199), les chemins de fer de Corse (p. 2197, 2198, 2200). — *Crédits* (p. 2200 et suiv.). — ETAT B. — II. — TRANSPORTS TERRESTRES. — TITRE IV. — Observations sur le R. E. R. — Amendement par M. Pierre Brousse tendant, au titre IV, à réduire les crédits de 796 millions de francs [aide aux transports urbains des villes de province] (p. 2201), observations, retrait (p. 2203). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports ; Pierre Brousse ; Charles Cathala ; Adolphe Chauvin ; Mme Brigitte Gros ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial ; MM. Abel Sempé ; Jean-Louis Vigier.

Suite de la discussion [30 novembre 1973] (p. 2212 et suiv.).

I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. COOPÉRATION. — *Sont entendus :* MM. Gustave Héon, rapporteur spécial (affaires étrangères) ; Robert Schmitt, rapporteur spécial (coopération) ; Maurice Carrier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (affaires étrangères) ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles) ; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération) ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération) ; André Colin, président de la commission des affaires étrangères ; Michel Jobert, ministre des affaires étrangères ; Pierre-Christian Taittinger ; Pierre Marcilhacy ; Jean Péridier ; Jacques Duclos ; Louis Gros ; André Fosset ; Pierre Giraud ; Serge Boucheny ; André Armengaud ; Edouard Bonnefous ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général.

Observations sur : le budget (p. 2212, 2213, 2214, 2220, 2221, 2243, 2250, 2251, 2254), les personnels (p. 2212, 2216, 2217), les relations culturelles, scientifiques et techniques (p. 2213, 2217, 2218, 2219, 2220, 2222, 2223), les émissions de l'O. R. T. F. (p. 2213, 2217), la coopération (p. 2213, 2214, 2215, 2220, 2221, 2222, 2224, 2233, 2236, 2243, 2244, 2245, 2250, 2251 à 2254), l'aide militaire (p. 2213, 2217, 2221), le jumelage des villes (p. 2215), la guerre au Moyen-Orient et la crise énergétique (p. 2216, 2225, 2226, 2227, 2229, 2230, 2231, 2233, 2235, 2237, 2242, 2245, 2246, 2247, 2249, 2250), l'Europe (p. 2216, 2226, 2227, 2228, 2230, 2231, 2232, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2241, 2244, 2245, 2246, 2247, 2250), la politique extérieure (p. 2216, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229 à 2233, 2235, 2236, 2238, 2241, 2243, 2244, 2246), les Français de l'étranger (p. 2217, 2218, 2240, 2243, 2249, 2250, 2254), les indemnisations des spoliés (p. 2218, 2240, 2244, 2249), le livre français à l'étranger (p. 2219, 2254, 2255), l'enseignement du français (p. 2220, 2221, 2223, 2225, 2255), la limitation des armements (p. 2226, 2227, 2231, 2232, 2234, 2236, 2246, 2248), les expériences nucléaires (p. 2235, 2236, 2248), la situation économique et la grève des commerçants (p. 2237, 2248), le cas d'un haut fonctionnaire chargé de la coopération auprès de l'Elysée (p. 2236, 2247, 2248), les établissements d'enseignement français à l'étranger (p. 2241, 2249, 2255), l'évolution des pays d'Afrique et du Proche-Orient (p. 2236, 2245, 2248, 2252, 2253), la représentation de la France auprès de la République démocratique

allemande (p. 2238, 2249). — *Crédits et article* 43 *A* (p. 2256 et suiv.). — ETAT B. — TITRE IV. — Amendement par M. Francis Palmero, rapporteur pour avis, tendant à une réduction des crédits du titre IV de 15 697 400 francs [émissions de l'O. R. T. F. vers l'étranger] (p. 2256), observations, retrait (p. 2257). — Amendements identiques, l'un par M. Francis Palmero, rapporteur pour avis, l'autre par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et M. Gustave Héon, tendant à réduire le crédit du titre IV de 13 millions de francs [aide au Maroc et indemnisation des Français] (p. 2257), observations, retrait des deux amendements (p. 2258). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Michel Jobert, ministre des affaires étrangères ; Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles).

DÉPENSES MILITAIRES (p. 2258 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. René Monory, rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; Modeste Legouez, au nom de M. Roland Boscary-Monsservin, rapporteur spécial (dépenses ordinaires) ; Georges Lombard, au nom de M. Antoine Courrière, rapporteur spécial (service des essences et service des poudres) ; André Colin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Henri Parisot, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section commune et gendarmerie) ; Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (forces terrestres) ; Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section air) ; Raymond Boin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section marine) ; Robert Galley, ministre des armées ; Pierre Giraud ; Raymond Guyot ; Francis Palmero ; Serge Boucheny ; Jacques Habert.

Observations sur : le budget (p. 2158, 2159, 2161, 2164, 2174, 2175), les lois de programme (p. 2259, 2269, 2274), les chars et les fusées (p. 2259, 2260, 2275, 2276, 2280, 2281), la guerre israélo-arabe (p. 2259, 2275, 2276), les armements (p. 2259, 2260), les armements nucléaires (p. 2259, 2260, 2265, 2271, 2278), les forces comparées des états d'Europe, de l'U. R. S. S. et des U. S. A. (p. 2260, 2270), la gendarmerie (p. 2261, 2264, 2265, 2278, 2279, 2280), le service de santé (p. 2262, 2265), les personnels (p. 2262, 2274, 2275, 2276, 2278, 2280, 2281), le fonctionnement et l'entretien (p. 2262, 2266, 2269, 2273, 2274, 2280), la condition militaire (p. 2262, 2265, 2266, 2267, 2269, 2273, 2276, 2279), les essences et les poudres (p. 2263), l'armée de terre (p. 2266, 2267, 2280), le recrutement (p. 2266, 2267), les démissions (p. 2267, 2281), l'avenir de l'armée de l'air (p. 2268, 2281), la marine (p. 2268), la force océanique stratégique (p. 2268, 2269), la politique de la défense nationale (p. 2270, 2271, 2275, 2277, 2279), la coopération militaire (p. 2271, 2272), les ventes d'armements (p. 2272, 2277), le service national (p. 2272, 2273, 2274, 2275, 2279, 2281), le service de la formation professionnelle des armées (p. 2273), les « adversaires intérieurs » et le bulletin de renseignements trimestriel (p. 2275, 2277, 2282), les soldes et pensions (p. 2278, 2279, 2281), les Français de l'étranger ayant double nationalité (p. 2280, 2282). — *Crédits et articles* (p. 2282 et suiv.). — Art. 21 (p. 2282). — Amendement par M. Jacques Descours-Desacres tendant à réduire les autorisations de programme de 62 millions de francs et les crédits de paiements de 56 millions de francs [transfert à Palaiseau de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2284). — Art. 45 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Emile Didier et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer les paragraphes I et II de cet article modifiant les articles L. 588 et L. 602 du code de la sécurité sociale, afin d'éviter une discrimination entre les fonctionnaires en activité et les fonctionnaires retraités quant aux cotisations de sécurité sociale versées (*ibid.*) et amendement par M. Francis Palmero tendant, après le paragraphe II de cet article, à insérer un paragraphe II *bis* ainsi rédigé : « Pour les retraités, le taux de leur cotisation ne devra jamais être supérieur à celui imposé aux retraités civils. » (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 2285). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Serge Boucheny ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Emile Didier ; Robert Galley, ministre des armées ; Pierre Giraud ; Raymond Guyot ; Francis Palmero.

Suite de la discussion [3 décembre 1973] (p. 2290 et suiv.).

TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE. — I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION. — *Sont entendus :* MM. Michel Kistler, rapporteur spécial ; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Marcel Martin ; Hector Viron ; Jacques Henriet ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population.

Observations sur : les budgets du ministère du travail et du ministère de la santé publique et de la sécurité sociale (p. 2290, 2301, 2302), l'inspection du travail (p. 2290, 2294, 2297, 2302, 2307), l'emploi et l'Agence nationale pour l'emploi (p. 2290, 2291, 2293, 2294, 2296, 2297, 2298, 2302, 2303, 2304), la formation professionnelle et l'Association pour la formation professionnelle des adultes [A. F. P. A.] (p. 2291, 2292, 2293, 2297, 2298, 2300, 2301, 2304, 2305, 2309), les travailleurs immigrés (p. 2291, 2295, 2296, 2297, 2298, 2300, 2303), les travailleurs handicapés et les invalides du travail (p. 2291, 2294, 2303, 2308, 2309), l'amélioration des conditions de travail (p. 2291, 2292, 2298, 2302, 2307), les accidents du travail (p. 2294, 2298, 2302), le travail des femmes (p. 2295, 2299, 2304, 2307), la participation (p. 2297, 2298, 2304), la loi « Neuwirth » et le contrôle des naissances (p. 2299, 2300, 2305), l'immigration des Latins (p. 2300, 2303), la politique sociale (p. 2306, 2307, 2308), la mensualisation des salaires (p. 2308). — *Crédits* (p. 2309). — *Est entendu :* M. Marcel Souquet.

SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (p. 2309 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Mme Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale ; MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial (santé publique) ; Martial Brousse, rapporteur spécial (sécurité sociale) ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Marcel Souquet ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Michel Miroudot ; Pierre Barbier ; Claude Mont ; Jean Mézard ; Jean Colin ; Edgar Tailhades ; André Aubry ; Jacques Henriet ; Roger Poudonson ; Adolphe Chauvin.

Observations sur : le budget (p. 2310, 2319, 2325, 2331, 2334, 2335, 2338, 2340, 2341), la sécurité sociale (p. 2310, 2314, 2323, 2324, 2327, 2330, 2331, 2334, 2339, 2342, 2343), la politique sanitaire et sociale (p. 2310 à 2315, 2329, 2330, 2337, 2338, 2339, 2340, 2342, 2343, 2344, 2345), la prévention sanitaire et sociale (p. 2310, 2311, 2336, 2343), la médecine prénatale (p. 2311, 2330, 2341), la protection maternelle et infantile (p. 2311, 2330, 2341, 2342), les handicapés (p. 2310, 2312, 2315 à 2317, 2321, 2328, 2343), la santé scolaire (p. 2310, 2321, 2330, 2342, 2346), la répartition des charges d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales (p. 2310, 2312, 2321, 2334, 2339, 2342, 2344, 2346), les crèches (p. 2312, 2321, 2331, 2342, 2344, 2346), les prestations familiales (p. 2312, 2330, 2331, 2334, 2339, 2342, 2343), les établissements hospitaliers (p. 2310, 2312, 2313, 2319, 2322, 2323, 2325, 2328, 2329, 2331, 2336, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345), la protection sociale des veuves (p. 2312), l'aide aux personnes âgées (p. 2312, 2313, 2317, 2321, 2322, 2325, 2331, 2332, 2334, 2345), la recherche médicale et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale [I. N. S. E. R. M.] (p. 2313, 2319, 2320, 2322, 2325, 2326, 2329, 2332, 2333), l'Institut Pasteur (p. 2313, 2320, 2326, 2329, 2332, 2333, 2345), le corps médical et les études médicales (p. 2314, 2320, 2326, 2327, 2331, 2332, 2343, 2344, 2345), l'Ecole nationale de la santé de Rennes (p. 2314, 2320), les personnels paramédicaux et sociaux (p. 2314, 2315, 2318, 2320, 2325, 2327, 2337, 2340, 2344, 2345), la politique d'action sociale (p. 2315 à 2319, 2321, 2322, 2330, 2339, 2344), la lutte contre les pollutions (p. 2320, 2321), l'exécution du VI[e] Plan (p. 2322, 2323, 2326, 2329, 2339, 2343, 2345), le thermalisme (p. 2323, 2335, 2345), les projets de réforme de la sécurité sociale (p. 2323, 2324, 2327, 2339), la crise du personnel d'administration (p. 2326, 2328, 2329, 2337, 2340, 2345), les accidents du travail et les invalides du travail (p. 2327, 2334, 2340), la myopathie (p. 2330, 2331, 2332, 2341), la taxoplasmose (p. 2336, 2345), les intoxications et l'alcoolisme (p. 2336, 2341, 2342, 2345), la construction de l'hôpital ouest de Nîmes (p. 2338, 2339), les hôpitaux psychiatriques (p. 2341, 2346), les blessés de la route (p. 2341), l'institut du cerveau (p. 2341, 2346), l'harmonisation des législations sociales en Europe (p. 2342), les instituts médico-éducatifs (p. 2344, 2346). — *Crédits et article* 45 bis (p. 2346 et suiv.). — Observations sur l'augmentation du plafond des retraites mutualistes et sur le taux de T. V. A. applicable au prix de journée des maisons de retraite privées. — *Ont pris part à la discussion :* MM. Charles Cathala ; Etienne Dailly ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

Suite de la discussion [4 décembre 1973] (p. 2352 et suiv.).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — Sont entendus : MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Fernand Chatelain ; Josy Moinet ; Jacques Carat ; Jean-Marie Girault.

Observations sur : les crédits (p. 2352, 2353, 2356, 2370), le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire [F.I.A.T.] (p. 2352, 2357, 2370), le fonds d'aide à la décentralisation (p. 2353), l'aménagement régional (p. 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2370, 2380) les problèmes urbains (p. 2354, 2372), Paris (p. 2354), la rénovation rurale (p. 2354, 2356, 2378), le littoral et la montagne (p. 2354, 2356, 2357, 2379, 2380), la décentralisation des emplois tertiaires (p. 2354, 2358, 2370), les conséquences de la crise énergétique (p. 2354, 2355, 2358), les villes nouvelles (p. 2355, 2360, 2372, 2379), les syndicats communautaires d'aménagement (p. 2355), les régions de l'Ouest (p. 2357, 2358, 2371), l'intégration de l'aménagement dans le cadre européen (p. 2358, 2359, 2380), la région parisienne (p. 2359, 2360), les grands ensembles (p. 2559), l'Institut géographique national (p. 2360, 2380), la région de la Basse-Seine (p. 2361, 2379), les agglomérations en expansion (p. 2361), la politique de l'aménagement et de l'équipement (p. 2370, 2371, 2380). — Les *crédits* sont réservés jusqu'à l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'équipement et le logement (p. 2361).

EQUIPEMENT (p. 2361 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Pierre Brousse, rapporteur spécial ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial (ports maritimes) ; MM. Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables) ; Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes) ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Mme Brigitte Gros ; MM. Robert Bruyneel ; Marcel Martin ; Fernand Chatelain ; Jacques Eberhard ; André Diligent.

Observations sur : les crédits (p. 2362, 2363, 2366, 2367, 2370), les services généraux du ministère (p. 2362), les voies navigables (p. 2362, 2367, 2368, 2370, 2378), les autoroutes (p. 2362, 2363, 2364, 2367, 2370, 2371, 2373, 2374, 2376, 2379), les routes nationales (p. 2362, 2367, 2374, 2378, 2379), la voirie urbaine (p. 2362, 2378), les transferts des routes nationales (p. 2362, 2364), les problèmes de l'eau (p. 2363, 2364, 2365), l'Institut géographique national (p. 2363, 2365, 2380), les personnels (p. 2363, 2367, 2375, 2378), la politique urbaine (p. 2364, 2372), les parcs de stationnement (p. 2364), les ports maritimes (p. 2365, 2366, 2368, 2369, 2370, 2375, 2376, 2379), Fos et l'usine Solmer (p. 2369, 2376, 2377, 2378), la politique de l'automobile (p. 2371, 2372, 2373), la crise du pétrole (p. 2371, 2373, 2374), les espaces verts (p. 2372), le logement (p. 2372), le fonds spécial d'investissement routier (p. 2373, 2376, 2378), l'autoroute Paris—Strasbourg et les liaisons avec Nancy (p. 2375, 2376, 2378), le port de Dieppe (p. 2375, 2376, 2379), la région du Nord (p. 2377), la concertation européenne (p. 2377, 2380), la rénovation rurale (p. 2378), les villes nouvelles (p. 2379), la région de la Basse-Seine (p. 2379), la protection du littoral (p. 2379, 2380). — *Crédits et articles* (p. 2381 et suiv.). — ETAT C. — TITRE V. — Observations sur l'aménagement du bassin de la Loire (p. 2381). — TITRE VI (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues, tendant à une réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement du texte VI [transfert de l'Institut géographique national à Saint-Mandé] (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Le vote sur l'ensemble des crédits du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (équipement et logement) est réservé jusqu'à l'examen des crédits du logement (p. 2382). — Article additionnel. — Amendement par M. Claude Mont, tendant, après l'article 43, à insérer un article additionnel nouveau visant à une exonération de la T. V. A. au titre des travaux effectués sur la voirie nationale transférée à la voirie départementale (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Joseph Beaujannot ; Fernand Chatelain ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Claude Mont.

LOGEMENT (p. 2384 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Auguste Pinton ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Lucien de Montigny ; Jean Nayrou ; Léandre Létoquart, Philippe de Bourgoing.

Observations sur : le budget (p. 2384, 2389, 2391), l'urbanisme (p. 2384, 2387, 2394), la politique foncière (p. 2384, 2387, 2395), les espaces verts (p. 2384, 2387), les charges des communes et les prix plafonds des adjudications pour constructions d'H. L. M. (p. 2385, 2389, 2390, 2392, 2393, 2394), les zones d'aménagement différé (Z. A. D.) et les zones d'aménagement concerté (Z. A. C.), (p. 2385, 2387, 2395), la rénovation urbaine (p. 2385, 2390, 2395, 2397), les villes nouvelles (p. 2385), les villes moyennes (p. 2385, 2389), la construction de logements (p. 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391), l'aide à la construction (p. 2385, 2386, 2387, 2388, 2392, 2393, 2396), les H. L. M. (p. 2385, 2386, 2388, 2389, 2390, 2392, 2393, 2394), les primes sans prêt (p. 2385, 2397), les grands ensembles (p. 2388, 2395), la politique de la construction et l'exemple de différents pays (p. 2391, 2392, 2393), l'habitat minier dans le Nord et le Pas-de-Calais (p. 2394, 2395, 2397), l'allocation de logement et les charges locatives (p. 2394, 2395, 2396, 2397), les sociétés coopératives d'H. L. M. (p. 2396), l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon et la construction de trois centrales nucléaires (p. 2396). — *Crédits et articles* (p. 2397 et suiv.). — ETAT B. — Observations sur les charges à la construction (p. 2397). — Adoption des crédits aménagement, équipement et logement (*ibid.*). — Art. 37 (p. 2398). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial, soutenu par M. Jean-Eric Bousch, tendant à revenir à 223 000 logements pour le nombre de logements prévu au programme de construction des H. L. M. pour 1974 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial, soutenu par M. Jean-Eric Bousch, tendant, après l'article 37, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les prix de revient ou d'acquisition des constructions qui servent de base au calcul du montant des prêts accordés dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré sont revisés, chaque année, pour tenir compte de l'évolution de l'indice officiel du coût de la construction. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2399). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, l'équipement, le logement et le tourisme ; Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Marcel Martin.

Suite de la discussion [5 décembre 1973] (p. 2406 et suiv.).

INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS. — Sont entendus : MM. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Joseph Raybaud, rapporteur spécial (section intérieur), André Armengaud ; Jean Nayrou, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Max Monichon ; Robert Schmitt ; Marcel Martin ; Jacques Eberhard ; Jacques Boyer-Andrivet ; Jean Gravier ; Félix Ciccolini ; Louis Namy ; Louis Gros ; Adolphe Chauvin ; Jacques Descours Desacres ; Fernand Verdeille ; André Mignot ; André Diligent ; Fernand Poignant ; Edouard Bonnefous ; Guy Petit.

Observations sur : le budget (p. 2306, 2411, 2415, 2420, 2421), l'administration et les personnels (p. 2406, 2407, 2414, 2415, 2418, 2421, 2427, 2429, 2430, 2434, 2438, 2443, 2444, 2445, 2447), les collectivités locales (p. 2407, 2409, 2414, 2416, 2417, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2428, 2433, 2434, 2435, 2436, 2440, 2441, 2442, 2444, 2445, 2448), la réforme régionale (p. 2407, 2439, 2440, 2443, 2444), le versement représentatif de la taxe sur les salaires (p. 2407, 2417, 2418, 2421, 2422, 2425, 2428, 2437, 2438), les finances locales (p. 2408, 2409, 2414, 2415, 2417, 2421, 2422, 2424, 2425, 2427, 2428, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2440, 2441, 2444, 2446, 2447, 2448), la T. V. A. et les collectivités locales (p. 2408, 2415, 2421, 2427, 2428, 2433, 2436, 2437, 2442, 2446, 2447), la voirie départementale et communale (p. 2409, 2414, 2417, 2438), les routes nationales transférées (p. 2409, 2417, 2436, 2445), l'Ecole supérieure de physique et chimie de la ville de Paris (p. 2409), le Fonds spécial d'investissement routier (p. 2409, 2415, 2435, 2436, 2447), la police (p. 2409, 2410, 2413, 2418, 2419, 2423, 2426, 2430, 2435, 2445, 2447), la protection civile (p. 2410, 2411, 2415, 2417, 2418), les rapatriés (p. 2411, 2412, 2413, 2415, 2416, 2429, 2431, 2442, 2443), les écoutes téléphoniques et le cas d'un hebdomadaire satirique (p. 2413, 2419, 2420, 2426, 2431, 2432, 2433, 2439, 2447), les communes dans les départements d'outre-mer (p. 2415), les tribunaux administratifs (p. 2407, 2416), la responsabilité civile des maires (p. 2418), la situation financière des communes minières (p. 2423, 2426, 2445, 2448), les pensions des secrétaires de mairie instituteurs (p. 2423, 2444), la sécurité publique (p. 2427, 2435, 2447, 2448), la pollution des plages (p. 2442). — *Crédits et articles* (p. 2449 et 2450). — TITRES III. — ETAT B. — Adoption (p. 2449) par scrutin public (n° 25). — Art. 42 *bis* (p. 2449). — Amendement par M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à rédiger comme suit le paragraphe I de l'article 42 *bis* : « I. — La taxe d'enlèvement des ordures ménagères visée aux articles 1494-1-3° et 1508 à 1510 *quater* du code général des impôts et aux articles 69-2° et 75 à 80 de l'ordonnance n° 45-2522 du 19 octobre 1945 n'est pas applicable aux terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes ni aux installations à usage collectif implantées sur ces terrains. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant, au

début du texte de l'amendement précédent, à insérer les mots : « I. — En cas d'institution par les communes ou établissements publics concernés de la redevance visée au paragraphe II ci-dessous... » (*ibid.*) ; amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et par M. Jean Raybaud, rapporteur spécial, tendant à modifier le même article afin de prévoir que seuls les terrains et les installations collectives seront exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (*ibid.*), observations ; retrait de ce dernier amendement (*ibid.*) et adoption du sous-amendement par M. Jacques Descours Desacres et de l'amendement par M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Descours Desacres ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jean Raybaud, rapporteur spécial.

Suite de la discussion [6 décembre 1973] (p. 2454 et suiv.).

EDUCATION NATIONALE. — *Sont entendus :* MM. Robert Lacoste, rapporteur spécial ; Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; MM. Paul Minot ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Georges Lamousse ; Georges Cogniot ; Michel Miroudot ; Jacques Henriet ; Léon Eeckhoutte ; Jacques Pelletier ; Francis Palmero ; Bernard Talon ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Louis Gros ; Maurice Blin ; Emmanuel Lartigue ; Robert Schwint ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Lucien de Montigny.

Observations sur : le budget (p. 2454, 2456, 2458, 2462, 2465, 2467, 2469, 2474, 2475, 2479, 2482, 2483, 2484, 2487, 2488), les personnels (p. 2454, 2459, 2469, 2470, 2475, 2476, 2479, 2482, 2483, 2491), les maîtres auxiliaires du second degré (p. 2456, 2459, 2470, 2488, 2489), les études de médecine (p. 2454, 2470, 2471, 2472, 2489, 2490), l'enseignement préscolaire (p. 2454, 2455, 2457, 2459, 2462, 2468, 2474, 2480, 2481, 2482, 2485), les bibliothèques (p. 2455, 2457, 2461, 2486), les constructions scolaires et universitaires (p. 2455, 2465, 2466, 2473, 2475, 2480, 2485), les transports scolaires (p. 2455, 2458, 2461, 2462, 2467, 2472, 2474, 2482, 2490), les bourses (p. 2455, 2458, 2461, 2467, 2470, 2475, 2490), les réformes de l'enseignement (p. 2455, 2456, 2457, 2459, 2460, 2463, 2467, 2469, 2471, 2472, 2478, 2490, 2491), l'enseignement secondaire (p. 2455, 2456, 2470, 2478, 2490, 2491), l'enseignement des langues vivantes (p. 2456, 2473, 2474, 2490), l'enseignement supérieur (p. 2456, 2470), l'orientation et les centres d'information et de documentation (p. 2456, 2457, 2460, 2476, 2487, 2488), la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 2456, 2460, 2486, 2489), les nationalisations de C.E.S. et de C.E.G. (p. 2457, 2461, 2476, 2481, 2483), les professeurs d'enseignement général des collèges (p. 2457, 2460, 2488), le colloque national sur l'éducation (p. 2463, 2469, 2490), l'enseignement des enfants handicapés (p. 2457, 2459, 2462), la gratuité des livres scolaires (p. 2458, 2461, 2466, 2468, 2470, 2483), l'enseignement privé (p. 2458, 2466, 2474, 2475, 2476, 2480, 2483, 2484, 2485, 2486), les instituteurs (p. 2460, 2468, 2481, 2482, 2488), la médecine scolaire (p. 2463, 2485), le Muséum national d'histoire naturelle (p. 2463, 2486), l'action à l'étranger de l'éducation nationale (p. 2466, 2467), l'enseignement technique (p. 2472, 2476, 2477, 2479, 2487, 2489), l'enseignement pour les enfants d'immigrés (p. 2473), les stages des jeunes dans la vie professionnelle en Alsace (p. 2476, 2477, 2489), les centres de formation d'apprentis (p. 2479, 2480, 2489), les enseignements artistiques (p. 2481), l'école primaire (p. 2482, 2483, 2486), la bibliothèque du plateau Beaubourg (p. 2486). — *Crédits et articles* (p. 2491 et suiv.). — Observations sur l'enseignement privé et l'allocation scolaire, la scolarisation des jeunes Français de l'étranger, les études de médecine. — *Ont pris part à la discussion :* MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Jacques Habert ; Paul Guillard ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Geoffroy de Montalembert ; Jean Sauvage.

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (p. 2494 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Boyer-Andrivet, rapporteur spécial ; Jean Collery, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Victor Golvan, au nom de M. Maurice Lalloy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.

Observations sur : le budget (p. 2494, 2495, 2498, 2516), la politique de l'environnement (p. 2495, 2496, 2499), les parcs naturels régionaux (p. 2495), le Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement [F.I.A.N.E.] (p. 2495, 2498), la pollution des eaux (p. 2495, 2496, 2499, 2500), les espaces verts (p. 2495, 2499), les parcs naturels nationaux (p. 2496), la protection du littoral (p. 2496, 2499), les agences de bassin (p. 2496), le groupement interministériel d'évaluation de l'environnement (p. 2499), le tourisme en milieu rural (p. 2500), l'enseignement de l'écologie (p. 2500).

Suite de la discussion [7 décembre 1973] (p. 2510 et suiv.).

PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (*suite*). — *Sont entendus :* MM. Fernand Verdeille ; Fernand Chatelain ; Pierre Bouneau ; André Morice ; Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement ; Victor Golvan ; Roger Delagnes ; François Giaccobi ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Raymond Brun ; Jacques Descours Desacres.

Observations sur : la chasse et la pêche (p. 2510 à 2513, 2514, 2519, 2525), les dommages causés par les sangliers (p. 2511), la lutte contre les inondations (p. 2513, 2514, 2526), la pollution des villes (p. 2515, 2520, 2521), la politique de l'environnement (p. 2510, 2517, 2519, 2520, 2523), la pollution des eaux (p. 2513, 2514, 2515, 2518, 2526), les agences de bassin et la redevance (p. 2515, 2527, 2528), le Fonds d'intervention et d'action pour la nature [F.I.A.N.E.] (p. 2516), le groupement interministériel d'évaluation de l'environnement (p. 2517), la montagne (p. 2518, 2519), les parcs naturels nationaux (p. 2519), les espaces verts (p. 2519, 2524, 2525, 2527), l'enseignement de l'écologie (p. 2520, 2523, 2524), la protection du littoral (p. 2521, 2523), le tourisme (p. 2521, 2522, 2526), la situation des Saintes-Maries et de la Camargue (p. 2521, 2523, 2526), les parcs naturels régionaux (p. 2522, 2523, 2526, 2527), les nuisances industrielles (p. 2523, 2526), le projet de proposition de loi du comité de la charte de la nature (p. 2523), le bruit (p. 2524, 2527), la vallée de Chevreuse et la région parisienne (p. 2524, 2527). — *Crédits* (p. 2528). — ETAT B. — TITRE III. — Observations sur l'installation des câbles à haute tension en Alsace (p. 2528). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Michel Kauffmann ; Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement.

AFFAIRES CULTURELLES (p. 2528 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Gaston Monnerville, rapporteur spécial ; Georges Lamousse, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux) ; Jean de Bagneux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres) ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques) ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Maurice Druon, ministre des affaires culturelles ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Jacques Descours Desacres ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Henri Parisot ; Henri Caillavet ; Paul Minot ; Pierre Marcilhacy ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Jean Legaret ; Ladislas du Luart ; Jean-Marie Girault ; Jacques Genton.

Observations sur : le budget (p. 2529, 2530, 2531, 2534, 2535, 2536, 2540, 2550), les théâtres nationaux (p. 2529, 2533, 2536, 2537, 2541), l'enseignement de l'architecture (p. 2529, 2531, 2535, 2544, 2551), les monuments historiques (p. 2529, 2530, 2535, 2537, 2538, 2539, 2540, 2548, 2549, 2554), le centre Beaubourg (p. 2529, 2531, 2544, 2545, 2550, 2551, 2555), l'animation culturelle (p. 2529, 2534, 2544), le château de Versailles (p. 2530), le théâtre (p. 2530, 2533, 2542, 2553), le Palais de Chaillot (p. 2530, 2533), la sécurité des œuvres d'art (p. 2530), les crédits du 14 juillet (p. 2531, 2556), le conseil du développement culturel (p. 2531, 2544), la politique culturelle (p. 2532, 2540, 2542, 2547, 2551, 2555), le cinéma (p. 2533, 2534, 2542, 2546, 2554), l'O.R.T.F. (p. 2534, 2535), les maisons de la culture (p. 2534, 2541, 2543, 2554), les fouilles (p. 2535), les archives (p. 2535, 2541), la musique (p. 2535, 2536, 2537, 2542, 2544, 2546, 2547, 2554), l'aide à la création (p. 2536, 2542, 2543, 2544), les musées (p. 2536, 2543, 2547), la gare d'Orsay (p. 2536, 2543), la voie express rive gauche (p. 2537, 2555), l'urbanisme actuel et l'action du ministère des affaires culturelles (p. 2538, 2539, 2541, 2548, 2549), le mécénat (p. 2539, 2553), la taxe au fonds de soutien de l'industrie cinématographique (p. 2542, 2545, 2546), le livre (p. 2543), la réforme de la fiscalité des droits d'auteur (p. 2544), la lutherie (p. 2547, 2554), les architectes des monuments historiques (p. 2548, 2549, 2550, 2555), le transfert, au Louvre, des « Noces de Cana » (p. 2547, 2548, 2549, 2555), les travaux du château de Culan dans le Cher (p. 2548, 2555), le Marais (p. 2552, 2553, 2555, 2556), l'aide au théâtre pour enfants et à l'initiation des enfants aux arts (p. 2554, 2556), — *Crédits* (p. 2556 et 2557). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les crédits correspondant à l'ajustement aux besoins de la subvention de fonctionnement à l'établissement public du centre Beaubourg (p. 2556), observations, rejet (*ibid.*). — TITRE IV (*ibid.*). — Observations sur les méthodes de subvention à l'industrie cinématographique, le rôle de l'O.R.T.F. (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Serge Boucheny ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Maurice Druon, ministre des affaires culturelles ; Jean Fleury ; Michel Yver.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 2558 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Henri Henneguelle, rapporteur spécial ; Pierre Marzin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications.

Observations sur : le budget (p. 2558, 2560, 2563), les personnels (p. 2558, 2560, 2561, 2564), les chèques postaux (p. 2558, 2559, 2561, 2563), le téléphone (p. 2558, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565), les emprunts (p. 2558), la poste (p. 2559, 2563, 2564, 2565), les tarifs de la presse (p. 2559, 2566), les tarifs postaux (p. 2559, 2566), les caisses d'épargne (p. 2559), la comparaison des prix des matériels des télécommunications en France et à l'étranger (p. 2562). — La suite de la discussion est reportée à une prochaine séance (p. 2566).

Suite de la discussion [8 décembre 1973] (p. 2574 et suiv.).

ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — *Sont entendus :* MM. Henri Tournan, rapporteur spécial ; Louis Gros ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Francis Palmero ; Robert Schwint ; Fernand Chapelain ; Pierre Schiélé ; Pierre Giraud.

Observations sur : le budget (p. 2574, 2576, 2577, 2580), la dette publique (p. 2574, 2575, 2576, 2577), les fonctionnaires (p. 2574, 2575, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584), l'indemnisation des rapatriés et l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer [A.M.I.F.O.M.] (p. 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2583, 2584), l'aide au développement industriel (p. 2576, 2577, 2580, 2581, 2583, 2584), l'équipement hôtelier (p. 2576, 2577), la réduction des crédits affectés à l'industrie minière et chimique (p. 2581, 2582, 2584), les abattoirs de la Villette (p. 2583). — *Crédits et articles* (p. 2584 et suiv.). — ETAT B. — TITRE III (p. 2584). — Observations sur l'indemnisation des rapatriés. — TITRE IV. — Amendement par M. Louis Talamoni et plusieurs de ses collègues soutenu par M. Fernand Chatelain, tendant à réduire les crédits du titre IV de 30 millions de francs [suppression des bonifications d'intérêts à certaines entreprises] (p. 2586), observations, rejet (*ibid.*). — ETAT C. — TITRE V (*ibid.*). — Trois amendements identiques, par M. Serge Boucheny et plusieurs de ses collègues, par M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues, et par M. Pierre Schiélé, tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V de 35 millions de francs [abattoirs de la Villette] (*ibid.*), observations, adoption (p. 2587) par scrutin public (n° 26). Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et Henri Tournan, rapporteur spécial, tendant à réduire la dotation des autorisations de programme du titre V de 20.400.000 francs [acquisitions foncières en vue de l'édification d'un centre interministériel] (p. 2588), observations, retrait (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par MM. Francis Palmero et Jean Francou, tendant à insérer *in fine* un article additionnel ainsi conçu : « Le Gouvernement présentera chaque année en annexe au projet de loi de finances et à la même date, un document relatif à l'utilisation des fonds affectés au titre de la contribution nationale à l'indemnisation, en application de la loi du 15 juillet 1970. — Le Gouvernement devra déposer avant le 1er avril 1974 un projet de loi tendant à la pleine utilisation des crédits tant des exercices passés que de l'exercice 1974, affectés à l'application de la loi susvisée, portant notamment à 160.000 francs l'indemnité maximum prévue à l'article 41, servie par dossier et revisant les articles 42 à 46 de ladite loi. » (*ibid.*), observations, le second alinéa de cet amendement est déclaré irrecevable aux termes de l'article 40 de la Constitution, le premier alinéa est adopté (p. 2589). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Serge Boucheny ; Fernand Chatelain ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Pierre Giraud ; Louis Gros ; Francis Palmero ; Pierre Schiélé ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS (p. 2589 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Auguste Amic, rapporteur spécial ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres.

Observations sur : le budget (p. 2589, 2592), les inspections fusionnées d'assiette et de contrôle [I. F. A. C.] ou centres des impôts (p. 2589, 2590), l'école nationale des services du Trésor (p. 2590, 2592), les personnels (p. 2590, 2591, 2592), le contrôleur financier local (p. 2590, 2591), l'Institut national de la consommation (p. 2591), l'informatisation (p. 2591, 2593), les douanes (p. 2592), la fermeture des perceptions (p. 2593). — CRÉDITS (p. 2593 et 2594). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à majorer les crédits du titre III de 2 500 000 francs [Recettes auxiliaires. — Rétablissement de crédits supprimés pour réduction indicative] (p. 2593), observations, adoption (p. 2594). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Auguste Amic, rapporteur spécial ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Jacques Genton ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (p. 2595 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Philippe de Bourgoing.

Observations sur : les comptes spéciaux (p. 2595 à 2599), le fonds spécial d'investissement routier (p. 2596, 2599), le Fonds de soutien aux hydrocarbures (p. 2595, 2598), le Fonds national pour le développement des adductions d'eau (p. 2596, 2598, 2599). — *Crédits et articles* (p. 2599 et suiv.). — Art. 25 (p. 2599). — Réservé (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Jean Filippi et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Auguste Amic, tendant, après l'article 26, à insérer un article additionnel nouveau affectant les recettes perçues au profit du fonds d'expansion de la Corse, au budget régional pour être utilisées au financement des travaux de mise en valeur de la Corse (p. 2600), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18, troisième alinéa, de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Auguste Amic ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (*suite et fin*) (p. 2601 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Gérard Minvielle ; Joseph Beaujannot ; Charles Ferrant ; Roger Gaudon ; Adolphe Chauvin ; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Observations sur : le budget (p. 2601, 2602, 2610, 2613), le téléphone (p. 2602, 2605, 2606, 2608, 2609, 2610, 2612, 2613), le coût et la qualité des matériels de télécommunications (p. 2602, 2607, 2611), les avances remboursables (p. 2602, 2606, 2607, 2608, 2611), la poste (p. 2603, 2605, 2609, 2611, 2612), les chèques postaux (p. 2603, 2605, 2606, 2611), les tarifs de presse (p. 2603, 2612), les personnels (p. 2603, 2604, 2607, 2611), la société d'économie mixte France-Centrex (p. 2606, 2608, 2612, 2613). — *Crédits et articles* (p. 2613 et suiv.). — Art. 23. — Crédits ouverts au titre des services votés. — Rejet (p. 2615) par scrutin public (n° 27). — Article additionnel. — Amendement par M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications, tendant, après l'article 46, à insérer un article additionnel nouveau abrogeant le deuxième alinéa de l'article L. 127 du code des postes et télécommunications afin de permettre la fixation par un simple arrêté des modalités des emprunts des P. T. T. (p. 2615), observations, rejet (p. 2616). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Armengaud ; Pierre Carous : Adolphe Chauvin ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications.

COMMERCE ET ARTISANAT (p. 2616 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Roger Gaudon ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.

Observations sur : le budget (p. 2617, 2618, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624), l'aide économique en faveur du commerce et de l'artisanat (p. 2616, 2617, 2618, 2619), l'opération « Mercure » [regroupement des entreprises] (p. 2617, 2618, 2622), les grandes et les petites surfaces (p. 2617, 2622), les primes de conversion de certaines entreprises artisanales (p. 2617, 2621, 2623), les assistants techniques du commerce (p. 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2624), la formation du personnel (p. 2617, 2619, 2621, 2622, 2623), les moniteurs de gestion (p. 2618, 2621), les problèmes de l'artisanat (p. 2620, 2621, 2623, 2624). — *Crédits* (p. 2624). — Observations sur l'artisanat des départements d'outre-mer (*ibid.*) — *Ont pris part à la discussion :* MM. Georges Marie-Anne ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.

Suite de la discussion [9 décembre 1973] (p. 2629 et suiv.).

TOURISME. — *Sont entendus :* MM. Pierre Brousse, rapporteur spécial ; Jean Filippi ; Lucien Gautier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat au tourisme ; Francis Palmero ; Maxime Javelly ; Philippe de Bourgoing ; Gérard Minvielle ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Pierre Croze.

Observations sur : le budget (p. 2630, 2633, 2634, 2637), l'hôtellerie (p. 2630, 2631, 2633, 2635, 2636, 2637, 2641, 2644, 2645, 2646), l'hôtellerie « de préfecture » (p. 2630, 2636, 2641, 2643), la politique touristique (p. 2630, 2632, 2633, 2634, 2641, 2642, 2646), la fiscalité hôtelière (p. 2631, 2632, 2633, 2640, 2641, 2642, 2643), les agences de voyage (p. 2631, 2637, 2645), le tourisme social (p. 2631, 2636, 2640, 2641, 2642, 2643, 2646), les équipements touristiques et les promoteurs (p. 2632, 2633, 2644), l'étalement

des vacances (p. 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2644, 2647, 2648), les comités régionaux (p. 2633, 2636, 2645), l'aide à la personne [chèques-vacances] (p. 2633, 2639, 2648), l'action de promotion à l'étranger (p. 2636, 2646, 2648), les problèmes de la Côte d'Azur (p. 2637, 2638, 2639, 2645), le rallye de Monte-Carlo (p. 2638, 2645), les pollutions (p. 2641, 2646, 2648), les problèmes du Calvados (p. 2642), les problèmes du Languedoc-Roussillon (p. 2642, 2647), la régionalisation du tourisme (p. 2645), les films documentaires (p. 2647). — *Crédits* (p. 2648).

Suite de la discussion [10 décembre 1973] (p. 2652 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — II. — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS. — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ; Jean Francou ; Marcel Martin ; Jean-Louis Vigier ; Maurice Vérillon ; Guy Schmaus ; Philippe de Bourgoing ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Jean Collery ; Jean-Eric Bousch ; Louis Talamoni.

Observations sur : le budget (p. 2652, 2653, 2654, 2655, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2670, 2671), les équipements (p. 2653, 2654, 2658, 2660, 2661, 2662, 2664, 2665, 2668, 2669, 2670), les professeurs d'éducation physique (p. 2653, 2654, 2656, 2659, 2662, 2665, 2666, 2669, 2671), l'animation socio-éducative (p. 2653, 2654, 2655, 2659, 2661, 2662, 2663, 2667, 2670, 2671), les inspecteurs de la jeunesse et des sports (p. 2653, 2655, 2658, 2662, 2663, 2664, 2665, 2667), le sport (p. 2654, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2664, 2665, 2666, 2668, 2669), le ski alpin de haute compétition (p. 2654, 2659, 2660, 2664, 2666, 2670), le statut des athlètes (p. 2654, 2657, 2658, 2661, 2669, 2671), les centres d'information et de documentation de la jeunesse (p. 2655, 2656, 2669), les offices franco-québécois et franco-allemand de la jeunesse (p. 2655, 2656, 2661, 2666, 2669, 2671), les associations sportives et socio-éducatives et le pari mutuel urbain (p. 2655, 2660, 2661, 2668), les associations sportives et les clubs (p. 2657, 2666, 2670, 2671), l'enseignement de la danse (p. 2658), les courses automobiles (p. 2659, 2666), les classes sportives du 3e âge (p. 2660, 2661, 2664, 2668), la politique de la jeunesse (p. 2659, 2662, 2663, 2664, 2668, 2669), les échanges avec l'Afrique (p. 2661, 2669), l'organisation des loisirs et des vacances (p. 2665, 2666, 2667, 2669). — *Crédits* (p. 2672 et 2673). — ETAT B. — TITRE III. — Amendement par MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et par M. Yves Durand, rapporteur spécial, tendant à supprimer les crédits du titre III [insuffisance du budget], observations, adoption (*ibid.*). — TITRE IV. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et par M. Yves Durand, rapporteur spécial, tendant à supprimer également les crédits du titre IV, adoption (*ibid.*). — ETAT C. — TITRE V. —Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et M. Yves Durand, rapporteur spécial, soutenu par M. Jacques Pelletier, tendant à supprimer les autorisations de programme et crédits de paiement du titre V (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 28). — TITRE VI (p. 2673). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et par M. Yves Durand, rapporteur spécial, soutenu par M. Yves Durand, tendant à supprimer les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre IV, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 29). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Pierre Mazeau, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis.

DÉVELOPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (p. 2673 et suiv). — *Sont entendus :* MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie) ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; René Jager ; Edgar Tailhades ; Léandre Létoquart ; Jean-François Pintat ; Marcel Cavaillé ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Philippe de Bourgoing ; Jean-Eric Bousch ; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique, énergie atomique et informatique) ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique) ; Jean-Louis Vigier ; Georges Cogniot.

Observations sur : le budget (p. 2673, 2679, 2680, 2698, 2699, 2703, 2705), la politique industrielle et le financement des investissements (p. 2673, 2676, 2677, 2678, 2680, 2681, 2686, 2687, 2688, 2689, 2700), la recherche (p. 2673, 2675, 2686, 2687, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705), la crise énergétique, le pétrole et la politique de l'énergie (p. 2673, 2674, 2675, 2677, 2678, 2679, 2681, 2682, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2691), les personnels (p. 2674, 2678), l'énergie nucléaire (p. 2674, 2675, 2676, 2677, 2682 2686, 2688, 2692, 2697, 2698, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705), la politique de l'Europe (p. 2674, 2677, 2679, 2684, 2687, 2689), l'informatique et la Compagnie industrielle d'informatique [C.I.I.] (p. 2675, 2678, 2681, 2693, 2694, 2703), la politique spatiale (p. 2675, 2676, 2694, 2700, 2703, 2704), le Centre national pour l'exploitation des océans (p. 2570, 2580, 2594, 2703, 2704), le tunnel sous la Manche (2677), la liaison Paris—Lyon (p. 2677), l'industrie automobile (p. 2678, 2685, 2689), l'usine de Fos (p. 2678, 2686), les industries mécaniques (p. 2681, 2690), le charbon (p. 2681, 2683, 2684, 2686, 2687, 2689, 2692), la conférence de Copenhague (p. 2682), les problèmes industriels de l'Alsace et de la Lorraine (p. 2683), les travailleurs frontaliers (p. 2683, 2684), l'entreprise minière et chimique et l'industrie chimique (p. 2687, 2688, 2690), le comité consultatif pour l'utilisation de l'énergie (p. 2690, 2691, 2692), l'hydrogène (p. 2691), l'Institut Pasteur (p. 2696, 2697, 2702, 2704). — *Crédits et articles* (p. 2705 et suiv.). — Article additionnel. — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et M. André Armengaud, rapporteur spécial soutenu par M. André Armengaud, tendant, après l'article 43 *ter*, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « En application des dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, les crédits inscrits, à partir de 1975, dans le budget de l'Etat au titre de la subvention au commissariat à l'énergie atomique seront répartis entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. » (p. 2705), observations, adoption (p. 2706) — ETAT C. — TITRE V (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général et M. André Armengaud, rapporteur spécial, soutenu par M. André Armengaud, tendant à une réduction du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre V [mesures nouvelles au titre du plan calcul]. — Observations sur la Compagnie industrielle d'informatique [C.I.I.], retrait de l'amendement (p. 2707). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et M. André Armengaud, rapporteur spécial, soutenu par M. André Armengaud, tendant à réduire les crédits de paiement du même titre V [Institut de développement industriel, I.D.I.], observations (p. 2707), retrait (p. 2708). — TITRE VI (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, et M. André Armengaud, rapporteur spécial, tendant à une réduction du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement du titre VI [mesures nouvelles au titre du programme spatial national], (*ibid.*) observations, retrait (p. 2709). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

Suite de la discussion [11 décembre 1973] (p. 2714 et suiv.).

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — *Sont entendus :* MM. André Diligent, rapporteur spécial ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Philippe Lecat, ministre de l'information ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Dominique Pado ; Pierre Carous ; Félix Ciccolini ; Mme Catherine Lagatu ; MM. André Armengaud ; Henri Caillavet ; Etienne Dailly.

Observations sur : le récent conflit président de l'Office et ministre de l'information (p. 2715, 2716, 2726, 2727, 2729, 2730, 2735, 2739, 2740), l'Office de radiodiffusion-télévision française, O.R.T.F. (p. 2717, 2719, 2720, 2721, 2722, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739), le monopole (p. 2716, 2719, 2721, 2725, 2727, 2728, 2731, 2736), la télédistribution (p. 2716, 2721, 2722, 2723, 2734, 2738), la troisième chaîne (p. 2717, 2722, 2734), la situation de la presse et les tarifs postaux (p. 2717, 2718, 2720, 2723, 2724, 2728, 2729, 2732, 2735, 2736, 2737, 2740, 2741), la publicité à la télévision (p. 2718, 2727, 2734, 2736), l'information (p. 2718, 2719, 2724, 2728, 2730, 2731, 2732, 2734, 2737), la redevance (p. 2722, 2723, 2725, 2726, 2729, 2731, 2733, 2734, 2739), les écoutes téléphoniques dans les locaux d'un journal satirique (p. 2724, 2725), la censure et la liberté d'expression à la télévision (p. 2726, 2732, 2734, 2738), les grèves de l'O.R.T.F. (p. 2727, 2728), la réception à l'étranger des émissions de la radio française (p. 2732, 2733, 2734, 2738, 2739), la société Télé-Europe (p. 2734), le cas d'anciens journalistes de l'O.R.T.F. (p. 2740), le contrat de programme (p. 2740). — ETAT E, LIGNE 101 [autorisation de perception de la redevance] (p. 2741). — Observations sur l'O.R.T.F. dans les départements d'outre-mer (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, tendant à supprimer la ligne 101 de l'ETAT E (perception de la redevance) et amendement identique par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), observations, rejet (p. 2743) par scrutin public (n° 30). — *Crédits des services de l'information* et ensemble des crédits (précédemment réservés) des *Services généraux du Premier ministre* figurant aux ETATS B et C (p. 2743). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Pierre Carous ; André Diligent, rapporteur

spécial ; Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean-Philippe Lecat, ministre de l'information ; Georges Marie-Anne ; Michel Miroudot.

ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (p. 2744) et ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (p. 2744 et suiv.). — Art. 33 et Etat E [taxes parafiscales]. — L'art. 33 est réservé jusqu'au vote de l'Etat E (p. 2745). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rétablir la ligne 23 de l'Etat E « Cotisation destinée au financement du conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux. » (p. 2761) ; douze amendements par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à rétablir les lignes suivantes : « Ligne 24. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur d'appellation contrôlée. Ligne 26. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel des vins d'appellation contrôlée de Touraine. Ligne 27. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel de Saône-et-Loire pour les vins d'appellation d'origine contrôlée de Bourgogne et de Mâcon. Ligne 28. — Cotisation destinée au financement du conseil interprofessionnel des vins de la région de Bergerac. Ligne 29. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais. Ligne 30. — Cotisation destinée au financement du conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur. Ligne 31. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel des vins des Côtes-du-Rhône. Ligne 32. — Cotisation destinée au financement du conseil interprofessionnel des vins de Fitou, Corbières et Minervois. Ligne 33. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel des vins des côtes de Provence. Ligne 34. — Cotisation destinée au financement de l'union interprofessionnelle des vins du Beaujolais. Ligne 35. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel des vins de Gaillac. Ligne 37. — Cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel de la Côte-d'Or et de l'Yonne pour les vins d'appellation contrôlée de Bourgogne. » (*ibid.*), observations, adoption du premier amendement et des douze amendements par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général (p. 2762). — Ligne 49 (*ibid.*). — Observations sur la taxe sur la chicorée à café (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer la ligne 54 : « Taxe sociale de solidarité sur les graines oléagineuses. » (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Eberhard et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer la ligne 55 : « Taxe sociale de solidarité sur les céréales. » (p. 2763), observations, rejet des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer la ligne 106 autorisant la perception d'une taxe « en vue d'atténuer les nuisances subies par les riverains d'Orly et de Roissy-en-France. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2764). — L'ensemble de l'article 33 et de l'Etat E est adopté (*ibid.*). — Articles additionnels (p. 2768 et suiv.). — Amendement par M. André Armengaud tendant, après l'article 40, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le Gouvernement est autorisé par décret à transférer tout ou partie des crédits prévus pour le financement d'investissements en matière de transport au financement d'installations destinées à assurer l'indépendance énergétique du pays. » (p. 2768), observations, adoption (p. 2769). — Amendement par M. André Armengaud, tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel nouveau relatif au régime fiscal des cessions de brevets rémunérées sous forme de versements annuels proportionnels au chiffre d'affaires ou aux bénéfices (*ibid.*), observations, retrait (p. 2770). — Amendement par M. Marcel Lucotte, soutenu par M. Louis Courroy, tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel nouveau exonérant de la contribution des patentes les sociétés d'assurances à forme mutuelle régies par le décret-loi du 14 juin 1938 ayant au plus deux salariés ou mandataires rémunérés (*ibid.*), observations, retrait (p. 2771). — Amendement par M. Geoffroy de Montalembert et M. Max Monichon, tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 69 *ter* I du code général des impôts est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : « La dénonciation du forfait peut être effectuée par le contribuable entre le 1er janvier suivant l'année d'imposition et le dernier jour du mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires agricoles au *Journal officiel*. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation de polyculture, ce délai est prorogé jusqu'au vingtième jour suivant la détermination définitive du classement de l'exploitation. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2772). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les limites d'exonération et de décote prévues au III de l'article 150 *ter* du code général des impôts relatif à l'imposition des plus-values sur terrains à bâtir et biens assimilés sont triplées lorsque la cession résulte d'une expropriation et porte sur une résidence principale occupée personnellement par le propriétaire à la date de la déclaration d'utilité publique. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brousse et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel nouveau exonérant de la T. V. A. les subventions accordées par les municipalités à leurs régies de transport (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2774). — Amendement par M. Max Monichon, tendant, après l'article 42, à insérer un article additionnel nouveau faisant obligation au Gouvernement d'appliquer aux plafonds de franchise et de décote concernant les exploitants agricoles des majorations proportionnelles à celles qui ont été accordées aux commerçants et aux artisans (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2775). — Art. 42 *quinquies* (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à modifier le paragraphe 1 de cet article relatif à la détermination du revenu imposable en faisant notamment obligation à l'administration de fournir sur les avertissements un décompte détaillé du revenu imposable calculé par ses soins (*ibid.*), observations, adoption (p. 2776). — Articles additionnels. — Amendement par M. Louis Martin et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 42 *quinquies*, à insérer un article additionnel nouveau ayant pour objet une augmentation modulée de la surtaxe sur les eaux minérales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Catherine Lagatu et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 42 *quinquies* à insérer un article additionnel nouveau comportant diverses mesures d'aide à l'industrie cinématographique et notamment la fixation du taux réduit de la T. V. A. sur les spectacles cinématographiques (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2777). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant, avant l'article 43, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « A compter du 1er janvier 1974, les taux de la taxe spéciale venant en complément du prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques fixés à 0,95 franc, 1 franc et 1,10 franc sont respectivement relevés à 1,05 franc, 1,10 franc et 1,20 franc. Aucune modification n'est apportée aux autres taux. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2778). — Art. 25 (*ibid.* — Précédemment réservé). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances tendant à une modification du chiffre des crédits ouverts pour 1974 au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'application spéciale, modification consécutive à l'adoption de l'amendement précédent, observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. André Armengaud tendant à insérer, après l'article 46, un article additionnel nouveau afin de supprimer, en faveur de certains d'entre eux, les délais actuellement imposés aux Français de l'étranger, en application de la loi du 10 juillet 1965, pour adhérer au régime volontaire d'assurance vieillesse et racheter les cotisations afférentes aux périodes d'exercice d'une activité à l'étranger (*ibid.*), observations, retrait (p. 2779). — Amendement par M. Marcel Martin tendant, après l'article 46, à insérer un article additionnel nouveau modifiant l'article 12 de l'ordonnance du 26 août 1944 sur l'organisation de la presse par la substitution des mots : « Tarif maximum » au mot « Tarif » [de publicité] (*ibid.*), observations, retrait (p. 2780). — Amendement par M. Paul Guillard et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 46, à insérer un article additionnel nouveau complétant le titre III du livre VII du code rural par un chapitre IV relatif à l'assurance complémentaire contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles des personnes non salariées de l'agriculture (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 2781). — Art. 46 *quater* (p. 4782). — Vote par division et adoption des premier et quatrième alinéas de cet article relatif au rapport annuel du Gouvernement sur l'aide aux entreprises industrielles, observations (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Filippi et plusieurs de ses collègues tendant, à la fin du projet de loi, à insérer un article additionnel nouveau prévoyant un financement partiel par l'Etat des frais électoraux pour les élections législatives (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2783). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer *in fine* un article additionnel nouveau créant une caisse nationale de reconversion de la boulangerie dont les statuts et le financement seront arrêtés par décret (p. 2784), observations, retrait (*ibid.*). — Trois amendements par M. Etienne Dailly et M. Pierre Marcilhacy, soutenus par M. Etienne Dailly tendant à compléter l'article 180 du code général des impôts [évaluation forfaitaire des revenus en cas de dépenses ostensibles ou notoires] (*ibid.*), observations, retrait des amendements et dépôt d'un nouvel amendement par MM. Etienne Dailly et Pierre Marcilhacy, tendant, après l'ar-

ticle 42, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « I. — Sont insérées, dans l'article 180 du code général des impôts avant les deux dernières phrases, les dispositions suivantes : Toutefois, dans l'évaluation des dépenses, il n'est pas tenu compte de celles dont le contribuable prouve qu'elles ont été réglées au moyen : de fonds provenant d'emprunts conclus par acte enregistré, ou contractés auprès d'une banque ou d'un établissement financier inscrit auprès du conseil national du crédit ou à statut légal spécial ; de fonds provenant de ventes d'immeubles ou de fonds de commerce ou de biens meubles lui appartenant sous réserve qu'ils aient été soit acquis par succession ou donation constatée par acte authentique, soit acquis au moyen de liquidités régulièrement constituées en France, quelle qu'ait été leur date d'entrée dans son patrimoine ; de sommes reçues de compagnies d'assurances en vertu de contrats régulièrement conclus dans la mesure où elles ne sont pas imposables et où les primes ont été réglées au moyen de liquidités régulièrement constituées en France, quelle qu'ait été la date de règlement desdites primes. II. — L'article 180 du code général des impôts est complété *in fine* par le nouvel alinéa suivant : Le juge de l'impôt a compétence pour contrôler si les circonstances laissent présumer l'existence d'une fraude, d'une évasion fiscale, ou de ressources occultes susceptibles de justifier l'application du présent article. » (p. 2788), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Octave Bajeux ; Pierre Brousse ; Pierre Carous ; Félix Ciccolini ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Louis Courroy ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Jacques Eberhard ; Jean Filippi ; Marcel Fortier ; Roger Gaudon ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances ; Paul Guillard ; Pierre Marcilhacy ; Louis Martin ; Marcel Martin ; Michel Miroudot ; Max Monichon ; René Monory ; Geoffroy de Montalembert ; Auguste Pinton ; Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Louis Talamoni ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Explications de vote sur l'ensemble :* MM. Pierre Carous ; Marcel Martin ; Marcel Champeix ; Louis Talamoni ; Louis Courroy ; Jean Filippi ; Roger Poudonson ; Max Monichon ; Mme Brigitte Gros. — Adoption (p. 2794) par scrutin public (n° 31). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 18).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 18 décembre 1973. — Voy. : Impressions n° 841 et in-8° n° 78.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (articles 45, alinéa 2 et article 47 de la Constitution, et article 39 de la loi organique relative aux lois de finances) [11 décembre 1973] (p. 2794). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [13 décembre 1973] (I., n° 83). — **Discussion** [18 décembre 1973]. — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; René Monory. — *Discussion des articles* (p. 3052 et suiv.). — Art. 2 *d* (p. 3052). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances tendant à supprimer la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article, aux termes de laquelle « Pour l'application de cette majoration de 7 p. 100 [de la taxe sur les plus-values en cas de cession de droits sociaux], la plus-value sera calculée à partir du prix d'acquisition actualisé pour tenir compte de l'évolution de l'indice officiel des prix à la consommation. », observations (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat tendant à modifier le troisième alinéa du même article, afin de permettre aux redevables de la taxe sur les plus-values de s'acquitter non plus en trois ans mais en cinq ans (p. 3053). — Art. 2 *h* (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant : 1° à unifier les dates de référence visées par le texte de la commission mixte paritaire en substituant par deux fois, au paragraphe I-*a*-1° de cet article les mots : « avant le 31 octobre 1973 » par les mots : « avant le 20 septembre 1973 » ; 2° à proposer une nouvelle rédaction du paragraphe II relatif aux droits de mutation à titre gratuit sur les baux à long terme (*ibid.*), observations (p. 3053 et 3054). — Art. 12 A (p. 3055). — Amendement d'ordre rédactionnel par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art 13 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer le paragraphe II de cet article, afin de maintenir les dispositions de la loi du 16 juillet 1971 relative au financement de la formation professionnelle continue en ce qui concerne le plafond du taux de la taxe due par les employeurs (p. 3056), observations (*ibid.*). — Art. 15 (p. 3057). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat tendant à insérer diverses dispositions destinées à renforcer la lutte contre l'inflation [économies ; émissions de rentes et titres pour couvrir les charges de la trésorerie ; augmentation de 33 à 43 p. 100 du premier « tiers provisionnel » ; date d'exigibilité du premier acompte d'impôt sur les sociétés ; relèvement de l'abattement sur le montant des revenus imposables provenant des obligations ; exonération fiscale des revenus réinvestis au titre de la participation] (p. 3057 et 3058), observations sur le budget et sur le transfert de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau (p. 3059). — Article additionnel. — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant, après l'article 39, à insérer un article additionnel nouveau interdisant toute augmentation de loyers jusqu'au 30 juin 1974 (p. 3061), observations (p. 3061 et 3062). — Art. 42 *bis* C (p. 3062). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est ajouté à l'article 180 du code général des impôts le paragraphe suivant : Le contribuable auquel il est fait application des dispositions du présent article peut obtenir la décharge de la cotisation qui lui est assignée à ce titre s'il établit sous le contrôle du juge de l'impôt, que les circonstances ne peuvent pas laisser présumer l'existence de ressources illégales ou occultes ou de comportements tendant à éluder le paiement normal de l'impôt, et si les bases d'imposition n'excèdent pas 50 p. 100 de la limite de la dernière tranche du barème de l'impôt sur le revenu. » (*ibid.*), observations (p. 3062 et 3063). — Art. 42 *sexies* (p. 3064). — Amendement par M. Henri Torre, secrétaire d'Etat, tendant à supprimer cet article instaurant une surtaxe sur les eaux minérales (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Geoffroy de Montalembert ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Explications de vote :* MM. Henri Tournan ; Pierre Carous ; Roger Gaudon ; Marcel Martin. — Sur l'ensemble (p. 3066) et par scrutin public (n° 41), vote unique sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction résultant du texte proposé par la commission mixte paritaire, modifié par les neuf amendements du Gouvernement. — Adoption (p. 3066). — ADOPTION (n° 31). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1150 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 28 décembre 1973 et décision du Conseil constitutionnel même date).

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE

Projet de **loi de finances rectificative pour 1973** présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*. — Adopté par l'Assemblée nationale le 5 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 781, 800, 816, 818 et in-8° n° 63. — **Transmission au Sénat** [6 décembre 1973] (I. n° 68). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires sociales [7 décembre 1973]. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [13 décembre 1973] (I., n° 79). — Avis par M. Jean Gravier [13 décembre 1973] (I., n° 78). — **Discussion** [14 décembre 1973] (p. 2899 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jacques Descours Desacres.

Observations sur : l'utilité de plusieurs lois rectificatives (p. 2899), l'équilibre du collectif (p. 2900), les charges supplémentaires (p. 2900), les concours aux entreprises nationales (p. 2900), les modifications à des dispositions législatives permanantes (p. 2900 et 2901). — *Discussion des articles* (p. 2901 et suiv.). — Art. 3 (p. 2901). — Observations sur la fiscalité des droits d'auteur (p. 2901 et 2902). — Art. 6 (p. 2902). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer cet article relatif au régime d'amortissement des sociétés de financement des télécommunications (p. 2903), observations, rejet (*ibid.*). — Article additionnel 8 *bis*. — Amendement par M. Yves Durand tendant, après l'article 8, à insérer un article additionnel 8 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Le nombre maximal de décimes additionnels que les chambres de métiers peuvent voter en cas d'insuffisance du produit de la taxe pour frais de chambres de métiers prévue à l'article 1603 du code général des impôts est porté à 25. » (*Ibid.*), observations, adoption modifiée [avec le chiffre 22] (p. 2904). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Léandre Letoquart et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, tendant à rédiger comme suit le début de cet article relatif au régime social des anciens mineurs : « Les anciens agents des exploitations minières qui relèvent du statut du mineur ayant fait l'objet... » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2905). — Amendement par M. Léandre Létoquart et plusieurs de ses collègues, soutenu par M. Hector Viron, tendant à modifier le cinquième alinéa de cet article afin de permettre à l'ensemble des mineurs reconvertis à leur demande, d'adhérer de nouveau au régime minier (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 10 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Torre, secré-

taire d'Etat, tendant aux modifications suivantes de cet article 10 *bis* relatif à la possibilité de réversion de la pension de la femme fonctionnaire à ses ayants droit : « A. — Dans le paragraphe II, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article L. 42 du code des pensions, insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Si le conjoint survivant peut prétendre à la pension prévue à l'article L. 50, les orphelins mineurs de la femme fonctionnaire ont droit à une pension et, éventuellement, à la rente d'invalidité attribuées ou qui auraient été attribuées à la mère. » « B. — Dans le paragraphe III, au deuxième alinéa du texte proposé pour l'article L. 50 du code des pensions, deuxième ligne, remplacer la mention : « l'article L. 42 » par la mention : « l'article L. 42, premier alinéa, » (p. 2906), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le troisième alinéa du paragraphe III de l'article 10 *bis* afin de supprimer la discrimination que constitue la fixation à l'âge de soixante ans de la possibilité, pour le veuf de la femme fonctionnaire, de bénéficier de la pension de réversion (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer le troisième alinéa du texte présenté pour l'article L. 50 du code des pensions qui fixe le plafond de la pension de réversion concédée au conjoint survivant d'une femme fonctionnaire à 37,5 p. 100 du traitement brut afférent à l'indice brut 550 et amendement identique par M. André Fosset (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2907). — Amendement par M. Roger Gaudon et plusieurs de ses collègues tendant à insérer un paragraphe IV *bis* dans l'article 10 *bis* afin de pouvoir appliquer aux ayants cause des femmes fonctionnaires en jouissance d'une pension et qui sont décédées antérieurement à la promulgation de la loi, les nouveaux droits ouverts par le présent article en matière de pension de réversion pour les orphelins et les veufs de femmes fonctionnaires et amendement identique par M. André Fosset (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. André Fosset tendant à compléter l'article 10 *bis* par un paragraphe VI ainsi rédigé : « VI. — Les mesures prévues au présent article entreront en application à compter du 1er janvier 1973. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 10 *ter* (p. 2908). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur pour avis, soutenu par M. André Rabineau tendant à une nouvelle rédaction de cet article 10 *ter* relatif aux conditions d'octroi de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, afin d'exclure, dans le calcul du plafond des ressources, les pensions militaires d'invalidité (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 11 (p. 2909). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à ajouter au texte présenté pour compléter l'article 26 de la loi du 24 décembre 1971 [garantie aux investissements privés à l'étranger] un nouvel alinéa ainsi conçu : « Toutefois quand, dans les cas de dérogation, la garantie sera mise en jeu, le Gouvernement prélèvera le montant correspondant à ladite garantie sur les crédits d'aide éventuellement versés au pays concerné. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 2911). — Art. 12 (*ibid.*). — Observations sur les prêts consentis dans les départements d'outre-mer par les caisses régionales de crédit agricole mutuel pour les acquisitions de terres (*ibid.*). — Art. 12 *bis* (*ibid.*). — Observations sur les courses de chevaux dans les départements d'outre-mer (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif au service de l'émission monétaire dans le territoire des Comores (*ibid.*), observations, retrait (p. 2912). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Filippi et plusieurs de ses collègues tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Les recettes perçues au profit du fonds d'expansion de la Corse (compte spécial du Trésor) seront transférées au budget départemental pour être utilisées au financement des travaux de mise en valeur de la Corse. » (p. 2913), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 18 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (p. 2914). — Amendement par M. Paul Ribeyre, tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel nouveau : « Sont validés les diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute délivrés, depuis le 1er octobre 1970, à des handicapés titulaires de la carte d'invalidité à plus de 80 p. 100, qui ont été autorisés par le ministre de la santé publique à se présenter à une ou plusieurs sessions outre celles prévues à l'article 22 de l'arrêté du 20 mars 1968 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet tendant à insérer *in fine* un article additionnel nouveau relatif au droit de reprise opposable aux locataires de bonne foi occupant depuis plus de dix ans et y ayant élevé au moins trois enfants (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances (*ibid.*). — Art. 17 (p. 2915). — Observations sur l'imposition des plus-values foncières (p. 2916). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Yves Durand ; Jean Filippi ; André Fosset ; Roger Gaudon ; Georges Marie-Anne ; Max Monichon ; André Rabineau, au nom de M. Jean Gravier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Paul Ribeyre ; Jacques Soufflet ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Explications de vote :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud ; Marcel Champeix ; André Fosset. — Sur l'ensemble (p. 2917), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 36). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 25).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1973. — Voy. : Impressions nos 848, 859 et in-8° n° 63.

Deuxième transmission au Sénat [18 décembre 1973] (I., n° 103). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [18 décembre 1973] (p. 3066 et 3067). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Art. 14 *bis* (p. 3067). — Sur l'ensemble (p. 3067), adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 42). — ADOPTION (n° 32). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1128 du 21 décembre 1973 (*J. O.* du 23 décembre 1973).

LOIS DE REGLEMENT

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant règlement définitif du budget de 1971.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 7 juin 1973. — Voy. : Impressions nos 189, 362 et in-8° n° 10. — **Transmission au Sénat** [12 juin 1973] (I., n° 301). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général [12 juin 1973] (I., n° 303). — **Discussion** [14 juin 1973] (p. 666 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Henri Tournan ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Articles* (p. 670 et suiv.). — Sur l'ensemble (p. 731), adoption par scrutin public n° 47). — ADOPTION (n° 112). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-547 du 27 juin 1973 (*J. O.* du 28 juin 1973).

LOISIRS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

LORRAINE. — Voy. aussi : IMPÔTS LOCAUX (FISCALITÉ DIRECTE LOCALE, art. 8).

LOYER. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 39).

LUTHERIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

LYCEE TECHNIQUE LOUIS-LUMIERE. — Voy. : ECOLE NATIONALE DE PHOTOGRAPHIE ET DE CINÉMA.

M

MADAGASCAR. — Voy. aussi : ENSEIGNEMENT : QUESTIONS ORALES, 1371, 1377. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 24, 49.

MAGISTRATS. — Voy. aussi : JUSTICE (MINISTÈRE DE).

MAIN-D'ŒUVRE

Projet de loi, présenté par M. PIERRE MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la répression des trafics de main-d'œuvre.** Adopté par l'Assemblée nationale le 21 juin 1973. — Voy. : Impressions nos 344, 439 et in-8° n° 21.

Transmission au Sénat [26 juin 1973] (I., n° 323). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [26 juin 1973] (I., n° 328). — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 993 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 998 et suiv.). — Après l'article 1er (p. 998). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Le début du premier alinéa de l'article 33 de la loi n° 72-1 du 3 janvier 1972 est modifié comme suit : « Toute infraction aux dispositions des articles premier, 32, 37, premier alinéa, et 39, deuxième alinéa, est punie... » (*ibid.*), l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Fernand Chatelain et plusieurs de ses collègues, tendant à insérer un article additionnel nouveau abrogeant la loi du 3 janvier 1972 relative à la réglementation du travail temporaire et donnant à l'agence de l'emploi le monopole du placement (*ibid.*), observations, rejet (p. 999). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du texte présenté pour l'article 37 de la loi n° 72-1 du 3 janvier 1972 : « Toute opération à but lucratif ayant pour objet le prêt de main-d'œuvre est interdite, dès lors qu'elle n'est pas effectuée dans le cadre de la présente loi, à moins que le prêt de main-d'œuvre n'accompagne une prestation de service effective » (*ibid.*), discussion commune avec l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, précédemment réservé, retrait des deux amendements (p. 1000). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Jean Gravier ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1001). — ADOPTION (n° 124). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-608 du 6 juillet 1973 (*J. O.* du 7 juillet 1973).

MAIN-D'ŒUVRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

MAIRES

1. — Proposition de loi, présentée par M. ANDRÉ DILIGENT, *sénateur* et plusieurs de ses collègues, **relative à la mise en cause pénale des magistrats municipaux et tendant à compléter l'article 681 du code de procédure pénale** [9 octobre 1973] (I., n° 7). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. ANDRÉ DILIGENT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **relative à l'indemnité des maires et adjoints** [11 octobre 1973] (I., n° 13). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. BERTRAND DENIS, *député*, **tendant à compléter les dispositions de la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est conféré aux anciens maires et adjoints.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 4 décembre 1973. — Voy. : Impressions nos 384, 604 et in-8° n° 61. — **Transmission au Sénat** [4 décembre 1973] (I., n° 59). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiélé [13 décembre 1973] (I., n° 84). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3091 et 3092). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 3092). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 37). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1131 du 21 décembre 1973 (*J. O.* du 23 décembre 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1346.

MAISONS D'ARRET. — Voy. : PRISONS.

MAISONS DE LA CULTURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

MAISONS DE RETRAITE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (CRÉDITS ET ARTICLES).

MAJORITE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Jean LECANUET, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à fixer à dix-huit ans la majorité électorale et civile** [10 février 1973. — — Publiée au *J. O.* Lois et décrets du 11 février 1973 sous le nom de M. Francis Palmero. — Séance du 2 avril 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (I., n° 232). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Genton [7 juin 1973] (I., n° 232). — **Discussion** (commune pour la présente proposition de loi et pour la proposition de loi suivante, *cf. infra*).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à fixer à dix-huit ans l'âge de la majorité civile** [2 avril 1973] (I., n° 239). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Genton [7 juin 1973] (I., n° 300). — **Discussion** (commune pour les deux propositions de loi) [21 juin 1973] (p. 891 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Genton, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Francis Palmero ; Félix Ciccolini ; Louis Namy ; Pierre Carous ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice ; Louis Jung. — *Discussion des articles* (p. 901 et 902). — Art. 13 (p. 901). — L'irrecevabilité pour inconstitutionnalité de cet article faisant obligation au Gouvernement de déposer dans le délai d'un an un projet de loi portant harmonisation des textes concernés avec les dispositions de la présente proposition de loi, est invoquée par le Gouvernement (*ibid.*), observations, retrait de l'article (p. 902). — *Ont pris part à la discussion de l'article 13 :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 902). — *Explication de vote :* M. Guy Schmaus. — Adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 56). — ADOPTION (n° 122).

MALADIES PROFESSIONNELLES. — Voy : ACCIDENTS DU TRAVAIL.

MALAISIE (COOPERATION). — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MALI (FISCALITE). — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MANIFESTATIONS. — Voy aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 65.

MARCHE COMMUN. — Voy. aussi : EUROPE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — MONNAIE.

MARCHES PUBLICS. — Voy aussi : QUESTIONS ORALES, 1307.

MARINE MARCHANDE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE.

MARINS-PECHEURS

Proposition de loi, présentée par M. René COUVEINHES, *député*, **tendant à faire bénéficier les associations d'inscrits maritimes d'un droit de priorité pour prendre à bail le droit de pêche dans les étangs privés du littoral méditerranéen.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 octobre 1969. — Voy : Impressions nos 582, 802, in-8° n° 131. — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi tendant à faire bénéficier les groupements de marins-pêcheurs professionnels d'un droit de priorité pour**

prendre à bail le droit de pêche dans certains étangs du littoral méditerranéen. »

Transmission au Sénat [14 octobre 1969] (I., n° 4). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Brousse [12 mai 1970] (I., n° 201). — **Discussion** [14 mai 1970] (p. 413 et suiv.). — NOUVEL INTITULÉ : « Proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche aux groupements de marins-pêcheurs professionnels dans certains étangs salés privés du littoral. » — ADOPTION MODIFIÉE (n° 94).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 268, 537 et in-8° n° 38.

Deuxième transmission au Sénat [28 juin 1973] (I., n° 352). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Jean Bertaud [18 octobre 1973] (I., n° 20). — **Discussion** [25 octobre 1973] (p. 1477 et 1478). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Bertaud, rapporteur ; Yves Guéna, ministre des transports. — *Discussion des articles* (p. 1477). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « anciens marins-pêcheurs professionnels » par les mots : « bénéficiaires de droits à pension de marin » (p. 1478), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à compléter *in fine* le cinquième alinéa de l'article 2 par les mots : « ou de bénéficiaires de droits à pension de marin » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Sous peine de résiliation du contrat, l'exercice du droit de pêche par les groupements ou personnes visés au second alinéa de l'article 2 ne doit en aucune manière troubler l'exploitation aquicole, conchylicole, agricole, cynégétique, industrielle, commerciale ou touristique prévue dans la notification, exploitation à laquelle pourraient se livrer les propriétaires ou leurs ayants droit. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : **« Proposition de loi tendant à réglementer la location du droit de pêche dans certains étangs salés privés du littoral »** (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, rapporteur ; Pierre de Félice ; Yves Guéna, ministre des transports. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 9). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 20 décembre 1973. — Voy : Impressions n°s 724, 819 et in-8° n° 97.

Promulgation : loi n° 73-1230 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS).

MARTINIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — MANIFESTATIONS.

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 : ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS L'ARTICLE 14.

MASSIF DES CALANQUES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1408.

MECENAT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

MEDAILLE MILITAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (OBSERVATIONS).

MEDECINE (Enseignement). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1340.

MEDECINE PREVENTIVE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

MEDECINE SCOLAIRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

MEDECINS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1297.

MEDIATEUR

1. — Projet de loi organique, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **pris en application de l'article 25 de la Constitution et concernant l'exercice des fonctions de médiateur** [8 décembre 1972] (I., n° 115). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Pierre Schiélé [7 juin 1973] (I., n° 298). — **Discussion** [14 juin 1973] (p. 736 et 737). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiélé, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 737). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 48). — ADOPTION (n° 115).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pierre SCHIÉLÉ, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à compléter la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un médiateur** [20 décembre 1973] (I., n° 118). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

MERES CELIBATAIRES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1364.

MERES D'AGE SCOLAIRE. — Voy. : CENTRE D'ACCUEIL DES MÈRES D'AGE SCOLAIRE.

MESSAGE DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Lecture par M. Alain POHER, président du Sénat, du message de M. Georges POMPIDOU, Président de la République, en vertu de l'article 18 de la Constitution [3 avril 1973] (p. 147 à 149. — I., n° 243).

MIGRATIONS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS).

MINES (CHARBON). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 90.

MINES (URANIUM). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 18.

MINES ET CARRIERES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 18, 90.

MINEURS (TRAVAILLEURS DE LA MINE). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973, art. 10.

MINISTERES

Premier cabinet Pierre Messmer (nommé les 5 et 6 juillet 1972.) (Rectificatifs *J. O.* des 9 et 13 juillet 1972.)

	MM.
1. **Premier ministre**.....	Pierre MESSMER.
I. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des services de l'information*.....	Philippe MALAUD.
II. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs*	Joseph COMITI.
III. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement*	Jean-Philippe LECAT.
IV. *Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer*	Xavier DENIAU.
2. **Ministre d'Etat chargé de la défense nationale**	Michel DEBRÉ.

MM.

3. **Ministre d'Etat chargé des affaires sociales** ..... Edgar FAURE.
V. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé des affaires sociales*..... Christian PONCELET.

4. **Garde des sceaux, ministre de la justice** ..... René PLEVEN.

5. **Ministre des affaires étrangères**... Maurice SCHUMANN.
VI. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération* ..... Pierre BILLECOCQ.

6. **Ministre de l'intérieur**..... Raymond MARCELLIN.

7. **Ministre de l'économie et des finances** ..... Valéry GISCARD D'ESTAING.
VII. *Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget*.. Jean TAITTINGER.

8. **Ministre de l'éducation nationale**... Joseph FONTANET.

9. **Ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme**..... Olivier GUICHARD.
VIII. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ..... Christian BONNET.

10. Ministre des affaires culturelles... Jacques DUHAMEL.

11. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement..... Robert BOULIN.

12. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement ..... Robert POUJADE.

13. Ministre délgué auprès du ministre des affaires étrangères..... André BETTENCOURT.

14. Ministre de l'agriculture et du développement rural ..... Jacques CHIRAC.
IX. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture et du développement rural..... Bernard PONS.

15. Ministre du développement industriel et scientifique..... Jean CHARBONNEL.

16. Ministre de la santé publique..... Jean FOYER.
X. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique, chargé de l'action sociale et de la réadaptation..... Mlle Marie-Madeleine DIENESCH.

17. Ministre des transports..... Robert GALLEY.

18. Ministre des postes et télécommunications ..... Hubert GERMAIN.

19. Ministre du commerce et de l'artisanat ..... Yvon BOURGES.

20. Ministre des anciens combattants et victimes de guerre..... André BORD.

Deuxième cabinet Pierre Messmer (nommé les 5 et 12 avril 1973).

MM.

1. Premier ministre ..... Pierre MESSMER.
I. II. Secrétaires d'Etat auprès du Premier ministre..... Paul DIJOUD.
Pierre MAZEAUD.

2. Garde des sceaux, ministre de la justice ..... Jean TAITTINGER.

3. Ministre des affaires étrangères... Michel JOBERT.
III. IV. Secrétaires d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères ..... Jean de LIPKOWSKI.
Jean-François DENIAU.

4. Ministre de l'intérieur..... Raymond MARCELLIN.
V. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur..... Pierre VERTADIER.

5. Ministre des armées..... Robert GALEY.
VI. Secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées..... Aymar ACHILLE-FOULD.

6. Ministre de l'économie et des finances ..... Valéry GISCARD D'ESTAING.
VII. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances..... Jean-Philippe LECAT.

7. Ministre de l'éducation nationale.. JOSEPH FONTANET.
VIII. IX. Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale..... Jacques LIMOUZY.
Mme Suzanne PLOUX.

8. Ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme..... Olivier GUICHARD.
X. XI. Secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ..... Christian BONNET.
Aimé PAQUET.

9. Ministre chargé des réformes administratives ..... Alain PEYREFITTE.

10. Ministre de la protection de la nature et de l'environnement.... Robert POUJADE.

11. Ministre des affaires culturelles.. Maurice DRUON.

12. Ministre de l'agriculture et du développement rural..... Jacques CHIRAC.

13. Ministre du développement industriel et scientifique..... Jean CHARBONNEL.
XII. Secrétaire d'Etat auprès du ministre du développement industriel et scientifique... Henri TORRE.

14. Ministre du commerce et de l'artisanat ..... Jean ROYER.

15. Ministre chargé des relations avec le Parlement..... Joseph COMITI.
XIII. Secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement... Olivier STIRN.

16. Ministre du travail, de l'emploi et de la population..... Georges GORSE.
XIV. Secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population ..... Christian PONCELET.

17. Ministre de la santé publique et de la sécurité sociale..... Michel PONIATOWSKI.
XV. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale... Mme Marie-Madeleine DIENESCH.

18. Ministre des transports..... Yves GUÉNA.
XVI. Secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports... Pierre BILLECOCQ.

19. Ministre de l'information..... Philippe MALAUD.

20. Ministre des postes et télécommunications ..... Hubert GERMAIN.

21. Ministre des départements et territoires d'outre-mer..... Bernard STASI.

22. Ministre des anciens combattants et victimes de guerre..... André BORD.

Modifications de la composition du Gouvernement (décret du 23 octobre 1973. — *J. O.* Lois et décrets 24 octobre 1973, p. 11435).

M. Philippe MALAUD est nommé ministre de la fonction publique.

M. Jean-Philippe LECAT est nommé ministre de l'information.

M. Henri TORRE est nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances.

« MIRAGES » LYBIENS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1325.

MISSION (SENATEURS EN). — Voy. : SÉNATEURS.

MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. : COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION.

MONNAIE. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION, 1.

MONNAIES ET MEDAILLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : MONNAIES ET MÉDAILLES (OBSERVATIONS).

MONOPOLE. — Voy. aussi : ENGRAIS.

MONTAGNE. — Voy. aussi : IMPÔTS LOCAUX [FISCALITÉ DIRECTE LOCALE, ARTICLE ADDITIONNEL 2 *bis*]. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

MONUMENTS HISTORIQUES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — URBANISME.

MOTION D'ORDRE. — Observations sur les dates des sessions des conseils régionaux [14 décembre 1973] (p. 2917 et 2918).

MOYEN-ORIENT. — Voy. : POLITIQUE EXTÉRIEURE.

MUSEES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS).

MUSIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

MUTATION (DROITS DE). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, après l'art. 1er, art. 2 *bis*, après l'art. 6 *ter*, 2 *b*, 2 *h*. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 2 *h*). — PLUS-VALUES (IMPOSITION DES).

MUTATION (DROITS DE. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, art. 2 *h*.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B. A. P. S. A.) (OBSERVATIONS).

MUTUELLES (SOCIETES). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1353.

N

NAISSANCES (CONTROLE DES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET TRAVAIL [I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS).

NATIONALISATION. — Voy. aussi : ELECTRICITÉ. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — FRANÇAIS D'OUTRE-MER.

NAVIGATION AERIENNE. — Voy. : TRANSPORTS AÉRIENS.

NICKEL. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS).

NOIX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

NOIX DE GRENOBLE

Proposition de loi, présentée par M. Maurice VERILLON, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier le décret-loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de l'aire d'appellation de la « noix de Grenoble »** [15 décembre 1972] (I., n° 156). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Mistral [5 décembre 1973] (I., n° 60). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3124 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Mistral, rapporteur ; Maurice Vérillon ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Discussion des articles* (p. 3127 et 3128). — Art. 1er (p. 3127). — Amendement par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, tendant à modifier le 3° de cet article [conditionnement des noix bénéficiant de l'appellation] qui serait ainsi rédigé : « 3° Etre conditionnées dans l'aire d'appellation d'origine ; toutefois en dehors de l'aire d'appellation, le reconditionnement en emballages d'un poids inférieur à 25 kilogrammes est autorisé. » (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Paul Mistral, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 3128). — ADOPTION (n° 45).

NOTAIRES. — Voy. aussi : OFFICIERS MINISTÉRIELS.

NOUVELLE-CALEDONIE (FORCES FRANÇAISES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — RAPPORTS D'INFORMATION, 4.

NUISANCES. — Voy. aussi : BRUIT. — NUISANCES INDUSTRIELLES. — POLLUTION.

NUISANCES INDUSTRIELLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

O

OBLIGATION ALIMENTAIRE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1359.

OBLIGATIONS. — Voy. EMPRUNT. — VALEURS MOBILIÈRES.

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.). — Voy. aussi : INFORMATION (MINISTÈRE DE L'). — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS. — CRÉDITS, ÉTAT B, TITRE IV). — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS, — ETAT B, TITRE IV). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION. — QUESTIONS ORALES, 1402, 1421. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 80, 81, 83, 84, 88.

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1374.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU BETAIL ET DES VIANDES (O. N. I. B. E. V.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

OFFICES DE LA JEUNESSE. — Voy, aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

OFFICIERS MINISTERIELS

Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à la discipline et au statut des notaires et de certains officiers ministériels** [4 décembre 1972] (I., n° 99). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Jean Geoffroy [3 mai 1973] (I., n° 264). — **Discussion** [10 mai 1973] (p. 316 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ;

Emile Durieux ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 317 et suiv). — Art. 7 (p. 318). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après le premier alinéa du texte présenté pour l'article 28 de l'ordonnance du 28 juin 1945, à insérer deux alinéas permettant à l'organisme qui prend en charge le déficit de l'office de demander au président du tribunal de prononcer la fermeture de l'étude (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « le notaire », par les mots : « l'officier public ou ministériel », adoption (*ibid.*) et amendement de coordination par M. Jean Geoffroy, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 319). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à modifier le premier alinéa du texte présenté pour remplacer l'alinéa 1er de l'article 33 de l'ordonnance du 28 juin 1945 afin que l'interdiction temporaire puisse être prononcée également à la requête du président de la chambre de discipline agissant au nom de celle-ci (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Geoffroy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 45 de l'ordonnance du 28 juin 1945 : « Peut également être déclaré démissionnaire d'office, après avoir été mis en demeure de présenter ses observations, l'officier public ou ministériel qui, en raison de son éloignement prolongé de sa résidence, est empêché d'assurer l'exercice normal de ses fonctions. » (p. 320) et amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une extension de la possibilité de prononcer la démission d'office (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur (p. 322), l'amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, devient sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 14, alinéa relatif aux poursuites disciplinaires (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Article additionnel 14 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 14, à insérer un article additionnel 14 *bis* nouveau abrogeant les articles 22 et 30 de l'ordonnance du 28 juin 1945, relatifs à la publicité des décisions de suspension ou de destitution des officiers publics (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 15 A nouveau — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, avant l'article 15, à insérer un article additionnel 15 A nouveau modifiant l'article 10 de la loi du 25 ventôse an XI afin de permettre aux notaires de déléguer leur signature (*ibid.*), observations, adoption (p. 324). — Article additionnel 17 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 17, à insérer un article additionnel 17 *bis* nouveau disposant que : « Les dépenses relatives à la formation professionnelle des officiers publics ou ministériels et des membres du personnel des offices, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par d'autres ressources, sont à la charge des organismes statutaires des professions concernées. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel 18 *bis* nouveau. — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 18, un article additionnel 18 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Le code pénal est complété par un article 258-1 rédigé ainsi qu'il suit : « *Art.* 258-1. — Quiconque, par quelque moyen que ce soit, aura créé ou tenté de créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une activité réservée au ministère d'un officier public ou ministériel sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 2.000 F à 30.000 F. » (p. 325), observations, adoption (*ibid.*). — Articles additionnels. — Amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, après l'article 18 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau reportant au 1er janvier 1974 l'application de la loi n° 73-1 du 2 janvier 1973 rendant applicables dans les départements d'outre-mer les nouvelles dispositions relatives aux statuts des notaires et des huissiers de justice (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant, après l'article 18 *bis*, à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Les actes qui ont été signés antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi dans les conditions fixées par les alinéas 2 et 3 de l'article 11 du décret n° 71-941 du 26 novembre 1971 relatifs aux actes établis par les notaires ont la même force probante et la même force exécutoire que s'ils avaient été reçus conformément à l'article 10, alinéa 1, de la loi du 25 ventôse an XI, tel qu'il a été rétabli par l'article 15 A de la présente loi. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Sauvage, défendu par M. Pierre Schiélé, tendant, après l'article 18 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau relatif au contrôle de l'application des lois sociales dans les études de notaires (*ibid.*), observations, adoption (p. 326). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, tendant à modifier cet article afin de reporter du 16 septembre 1973 au 1er janvier 1974 la date d'entrée en application de la présente loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly ; Yves Estève ; Jean Geoffroy, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Auguste Pinton, Pierre Schiélé ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble (p. 326), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 103).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en première lecture le 7 juin 1973. — Voy. Impressions, n°s 347, 441 et in-8° n° 11.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [12 juin 1973] (I., n° 302). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Jean Geoffroy [14 juin 1973] (I., n° 305). — **Discussion** [14 juin 1973] (p. 737 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre la justice. — *Articles* (p. 738 et 739). — Sur l'ensemble (p. 739), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 116). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-546 du 25 juin 1973 (*J. O.* du 26 juin 1973).

OPTICIEN LUNETIER

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre, relatif à la profession d'adaptateur de prothèse optique de contact.* — **Transmission au Sénat** [18 octobre 1973] (I., n° 19). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [10 décembre 1973] (I., n° 73).

ORDRE DE LA LIBERATION. — Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (OBSERVATIONS).

ORDRE DU JOUR [date de publication de l'ordre du jour de la séance suivante].

— [2 avril 1973] (p. 131).
— [10 avril 1973] (p. 167).
— [12 avril 1973] (p. 186 et 187).
— [25 avril 1973] (p. 213).
— [26 avril 1973] (p. 247).
— [3 mai 1973] (p. 274 et 275).
— [8 mai 1973] (p. 302).
— [10 mai 1973] (p. 353).
— [15 mai 1973] (p. 372).
— Modification de l'ordre du jour du 17 mai 1972 [15 mai 1973] (p. 362).
— [17 mai 1973] (p. 372).
— [22 mai 1973] (p. 426).
— [24 mai 1973] (p. 440 et 441).
— [29 mai 1973] (p. 493 et suiv.).
— [5 juin 1973] (p. 547).
— [7 juin 1973] (p. 604 et 605).
— [12 juin 1973] (p. 656).
— Modification de l'ordre du jour du 14 juin 1973 [14 juin 1973] (p. 664 et 665. — Observations).
— [14 juin 1973] (p. 739).
— [19 juin 1973] (p. 798).
— [20 juin 1973] (p. 860).
— [21 juin 1973] (p. 902 et suiv.).
— [26 juin 1973] (p. 977 et 978).
— Modification de l'ordre du jour du 28 juin [27 juin 1973] (p. 1029).
— [27 juin 1973] (p. 1043).
— Modification de l'ordre du jour du 29 juin [28 juin 1973] (p. 1079).
— [28 juin 1973] (p. 1087).
— [29 juin 1973] (p. 1110).
— [2 octobre 1973] (p. 1287).
— [9 octobre 1973] (p. 1348).
— [11 octobre 1973] (p. 1368).
— [16 octobre 1973] (p. 1391).
— [18 octobre 1973] (p. 1433 et 1434).
— [23 octobre 1973] (p. 1465).
— [25 octobre 1973] (p. 1496 et 1497).
— Modification de l'ordre du jour de séances ultérieures [30 octobre 1973] (p. 1536).
— [30 octobre 1973] (p. 1549).

— [6 novembre 1973] (p. 1580).
— [8 novembre 1973] (p. 1600 et 1601).
— [13 novembre 1973] (p. 1629).
— [14 novembre 1973] (p. 1674).
— [15 novembre 1973] (p. 1729).
— [16 novembre 1973] (p. 1767 et 1768).
— [20 novembre 1973] (p. 1814).
— [21 novembre 1973] (p. 1877).
— [22 novembre 1973] (p. 1917).
— [23 novembre 1973] (p. 1984).
— [26 novembre 1973] (p. 2039).
— [27 novembre 1973] (p. 2093).
— [28 novembre 1973] (p. 2159).
— [29 novembre 1973] (p. 2204).
— [30 novembre 1973] (p. 2286).
— [3 décembre 1973] (p. 2348).
— [4 décembre 1973] (p. 2399).
— [5 décembre 1973] (p. 2450).
— [6 décembre 1973] (p. 2501).
— [7 décembre 1973] (p. 2567).
— [8 décembre 1973] (p. 2625).
— [9 décembre 1973] (p. 2648 et 2649).
— [10 décembre 1973] (p. 2710).
— [11 décembre 1973] (p. 2795).
— [12 décembre 1973] (p. 2846).
— [13 décembre 1973 (p. 2886).
— [14 décembre 1973] (p. 2953).
— [17 décembre 1973] (p. 3003 et 3004).
— [18 décembre 1973] (p. 3067 et 3068).
— [19 décembre 1973] (p. 3112 et 3113).

Voy. aussi : ASSEMBLÉE NATIONALE. — RAPPELS AU RÈGLEMENT.

ORDURES MENAGERES

Proposition de loi, présentée par M. Jean CLUZEL, *sénateur*, **relative aux services d'enlèvement et de destruction des ordures ménagères et à leur financement** [2 avril 1973] (I., n° 238) — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : TAXE D'ENLÈVEMENT.

ORGANISATION EUROPEENNE DE RECHERCHES SPATIALES. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Commission sociale centrale pour les rapatriés. — Membre : M. Félix Ciccolini, en remplacement de M. Edouard Le Bellegou [10 avril 1973] (p. 167 et 168).

Commission supérieure de codification et de simplification des textes législatifs et réglementaires. — Membres : MM. Jean Geoffroy et Robert Bruyneel, en remplacement de MM. Edouard Le Bellegou et Marcel Molle [10 avril 1972] (p. 167 et 168).

Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire. — Membre : M. André Mignot, en remplacement de M. Pierre Garet [10 avril 1973] (p. 168).

Conseil national de la statistique. — Membre : M. Raymond Brun ; suppléant : M. Robert Laucournet [12 avril 1973] (p. 186).

Haut-conseil de l'audiovisuel. — Membres : MM. Jacques Carat et Louis Gros , remplaçant : Mme Catherine Lagatu et M. Roland Ruet [12 juin 1973] (p. 641 et 657).

Comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.). — Membre : M. Georges Lombard, en remplacement de M. René Monory, démissionnaire [14 juin 1973] (p. 742).

Comité directeur du fonds d'investissement des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.). — Membre : M. Georges Lombard, en remplacement de M. André Colin, démissionnaire [14 juin 1973] (p. 742).

Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. — Membres : MM. André Tinant et Jacques Carat ; suppléants : M. Jacques Pelletier et Mme Catherine Lagatu [28 juin 1973] (p. 1054 et 1088).

Conseil supérieur de la sûreté nucléaire. — Membre : M. Michel Chauty [29 juin 1973] (p. 1104 et 1111).

Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés. — Membres : MM. Pierre Brun et Marcel Souquet [9 octobre 1973] (p. 1347 et 1349).

Commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole. — Membre : M. Paul Driant [15 novembre 1973] (p. 1715 et 1732).

Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). — Membres : M. Francis Palmero et M. Georges Lamousse [3 décembre 1973] (p. 2301 et 2349).

Conseil supérieur de la coopération. — Membres désignés :
— MM. Pierre Croze et Josy Moinet, par la commission des affaires économiques et du Plan ;
— MM. Marcel Souquet et Hector Viron, par la commission des affaires sociales ;
— Mlle Irma Rapuzzi et M. Auguste Amic, par la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation,
[18 décembre 1973] (p. 3069).

Commission centrale de classement des débits de tabac. — Membre : Mlle Irma Rapuzzi [20 décembre 1973] (p. 3153 et 3155).

OUVRIERS AGRICOLES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif à l'extension des accords de retraite et de prévoyance concernant les salariés des professions agricoles.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 444, 514 et in-8', n° 29. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1973] (I., n° 345). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Hubert d'Andigné [9 octobre 1973] (I., n° 10). — **Discussion** [11 octobre 1973] (p. 1364 et 1365). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, au nom de M. Hubert d'Andigné, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Articles* (p. 1364 et 1365). — Sur l'ensemble, adoption (p. 1365). — ADOPTION (n° 4). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-970 du 18 octobre 1973 (*J. O.* du 19 octobre 1973).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, p. 1380.

P

PARCS NATURELS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1348.

PARCS NATURELS REGIONAUX

Proposition de loi, présentée par M. Edouard BONNEFOUS, *sénateur*, **tendant à la création d'un parc national régional de la haute vallée de Chevreuse** [29 mai 1973] (I., n° 288). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PARCS DE STATIONNEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS).

PARI MUTUEL URBAIN (P. M. U.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 8 *bis*). — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

PARIS

1. — Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à doter Paris d'un statut démocratique de « ville-capitale »** [5 juin 1973] (I., n° 296). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Dominique PADO, *sénateur*, **tendant à libéraliser et à décentraliser l'administration de la ville de Paris** [7 juin 1973] (I., n° 299). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Jean LEGARET, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **sur le statut de Paris** [21 juin 1973] (I., n° 320). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1308, 1392. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 48. — URBANISME.

PARLEMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — RÈGLEMENT DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRE.

PARLEMENT EUROPEEN. — Voy. : ASSEMBLÉE UNIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

PARTICIPATIONS DES TRAVAILLEURS

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant modification de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959 modifiée tendant à favoriser l'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise, de l'ordonnance n° 67-693 du 17 août 1967 modifiée relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 relative aux plans d'épargne d'entreprise.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 28 novembre 1973. — Voy. : impressions n°s 641, 680 et in-8° n° 55. — Transmission au Sénat [29 novembre 1973] (I., n° 49). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Rabineau [5 décembre 1973] (I., n° 66). — **Discussion** [13 décembre 1973] (p. 2879 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Rabineau, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Discussion des articles* (p. 2881 et suiv.). — Art. 1er (p. 2881). — Amendement par M. André Rabineau, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1er de l'ordonnance n° 59-126 du 7 janvier 1959, texte ainsi conçu pour ses deux premiers alinéas : « Art. 1er. — L'association ou l'intéressement des travailleurs à l'entreprise peut être assuré dans toute entreprise, quelles que soient la nature de son activité et sa forme juridique, par un contrat conclu pour une durée de trois ans et passé : soit dans le cadre d'une convention collective, » par les mots : « ou d'un accord national, professionnel ou interprofessionnel » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2882) ; amendement rédactionnel par M. André Rabineau, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 7 *bis* (ibid.). — Amendement rédactionnel par M. André Rabineau, rapporteur, relatif à la référence au code du travail (p. 2883), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou tendant à compléter *in fine* le texte modificatif présenté pour le dernier alinéa de l'article 11 de l'ordonnance du 17 août 1967, alinéa ainsi conçu : « La provision prévue à l'article 8 ci-dessus ne peut être constituée [provision pour investissements] » par la disposition suivante : « sauf si, après constat par l'inspecteur du travail, il s'avère que l'absence d'accord ne résulte pas d'une carence du fait du chef d'entreprise. » (*ibid*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Rabineau, rapporteur, tendant à compléter le texte modificatif présenté pour le dernier alinéa de l'article 11 de l'ordonnance du 17 août 1967 par la phrase suivante : « Toutefois, l'application de cette mesure sera suspendue pendant un délai de deux ans à compter d'une création ou d'une fusion d'entreprises. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2884). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. André Rabineau, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte modificatif présenté pour l'article 7 de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967 : « Art. 7. — Les sommes versées annuellement par l'entreprise ne doivent pas dépasser un montant fixé par décret. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Cauchon ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population ; André Rabineau, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 24).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 847, 866 et in-8° n° 89.

Promulgation : loi n° 73-1197 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

2. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*- **relatif à la souscription ou à l'acquisition d'actions de sociétés par leurs salariés.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 28 novembre 1973. — Voy : Impressions n°s 642, 718 et in-8° n° 56. — **Transmission au Sénat** [29 novembre 1973] (I., n° 50). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires sociales [30 novembre 1973]. — Rapport par M. Etienne Dailly [8 décembre 1973] (I., n° 72). — Avis par M. André Rabineau [5 décembre 1973] (I., n° 67). — **Discussion** [12 décembre 1973] (p. 2817 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population ; André Rabineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; André Aubry. — *Discussion des articles* (p. 2827 et suiv.). — Art. 1er (p. 2827). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, avant l'article 1er, à insérer l'intitulé suivant : « Titre 1er. — Augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés. » (*ibid.*), amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer le texte de l'article 1° par les dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, après l'article 208-8, une rubrique *b*) ainsi intitulée : *b*) Emission et achat en bourse d'actions réservées aux salariés. » (*ibid.*) et amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer avant l'article 2 l'intitulé suivant : « Titre 1er. — Augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés. » (*ibid.*), observations, adoption des trois amendements (p. 2829). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le premier alinéa de l'article 2 par les dispositions suivantes : « I. — Il est inséré après l'article 208-8 de la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-9 ainsi rédigé : « Article 208-9. », observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination à la fin du premier alinéa de l'article 2 par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, au premier alinéa de l'article 2, après les mots : « qui sont admises aux négociations du marché hors cote », à insérer les mots : « et font, sur ce marché, l'objet de transactions d'une importance et d'une fréquence qui seront fixées par décret... », observations, adoption (p. 2830). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de l'article 2 : « Les salariés peuvent souscrire individuellement à l'augmentation de capital. L'augmentation de capital, si la faculté en a été expressément prévue par l'assemblée générale extraordinaire, peut toutefois être souscrite par le fonds commun de placement qui est titulaire des droits acquis par les salariés... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2832). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant après le deuxième alinéa de l'article 2, à insérer pour coordination un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un salarié ne peut, au cours d'une année civile, souscrire dans les conditions prévues au présent article que dans la limite d'une somme égale à la moitié du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le troisième alinéa de ce même article 2 par les dispositions suivantes : « I. — Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un article 208-10 ainsi rédigé :. — Article 208-10. », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de ce même article 2 : « L'assemblée générale extraordinaire fixe, sur le rapport du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, et sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, le montant maximum de l'augmentation de capital et le prix de souscription des actions. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*) sous la forme suivante : « L'assemblée générale extraordinaire fixe, sur le rapport du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, et sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, le montant maximum de l'augmentation de capital et le prix de souscription des actions qui ne peut être inférieur de plus de 10 p. 100 à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse du mois précédant le jour de la décision. » — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à modifier la fin du quatrième alinéa de l'article 2, afin de fixer le montant maximum de la fraction de capital que ne pourra pas dépasser le montant de l'augmentation de capital réservée aux salariés au tiers du capital social (*ibid.*), observations, rejet (p. 2833). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, à la fin du même article 2, à remplacer les mots : « mentionnés au premier alinéa » par les mots : « mentionnés à l'article 208-9 », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter l'article 2 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les augmentations de capital visées à l'article 208-9 ne donnent pas lieu aux formalités prévues aux articles 189, 191 et 192. », adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter l'article 2 *in fine* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Par dérogation aux dispositions de l'article 182, premier alinéa, les actions réservées aux salariés visés à l'article 208-9 peuvent être

émises alors même que le capital social n'aurait pas été intégralement libéré. En outre, l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire est autorisée alors même que les actions émises en application du présent article ne seraient pas intégralement libérées. », adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le premier alinéa de l'article 3 par les dispositions suivantes : « I. — Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-11 ainsi rédigé :. — Article 208-11 » (p. 2834), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 1° du texte proposé pour l'article 208-11 figurant dans l'article 3 : « [L'assemblée générale extraordinaire fixe] 1° Les conditions d'ancienneté, à l'exclusion de toute autre condition, qui seront exigées des salariés pour bénéficier de l'émission, la durée de présence dans la société ne pouvant toutefois excéder un maximum fixé par décret ; » (*ibid.*), observations, le premier alinéa de l'article 3 et l'amendement sont réservés (p. 2835). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation le 4° de l'article 3 (*ibid.*), observations, adoption (p. 2836). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de l'article 3 : « Outre ceux qui sont prévus à l'article 180, alinéa 3, l'assemblée générale extraordinaire peut déléguer au conseil d'administration ou au directoire, selon le cas, les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions énumérées ci-dessus. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 3 par les dispositions suivantes : « II. — Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-12 ainsi rédigé : Art. 208-12. — Trente jours au moins avant l'ouverture de la souscription, tous les salariés susceptibles de souscrire ainsi que, s'il y a lieu, le gestionnaire du fonds commun de placement, doivent être informés des conditions proposées. Ils peuvent obtenir communication des documents sociaux mentionnés à l'article 170. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — L'ensemble de l'article 3 et l'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, au 1er alinéa sont réservés (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le premier alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-13 ainsi rédigé :. — Article 208-13. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, à la fin du premier alinéa de l'article 4 à supprimer les mots : « qu'elles [les demandes de souscription] soient individuelles ou collectives » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, au début du deuxième alinéa de l'article 4, après les mots : « si les salariés... » à insérer, pour harmonisation, les mots : « et, s'il y a lieu, le fonds commun de placement » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour coordination (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le début de cet article par les dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-14, ainsi rédigé : « Art. 208-14 » (*ibid.*), adoption (p. 2837). — Amendement de coordination au même article par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* par un nouvel alinéa le même article 6 : « Les sociétés pourront compléter les prélèvements mentionnés à l'alinéa ci-dessus, le montant de ce versement complémentaire ne pouvant toutefois excéder ni celui des versements de chaque salarié, ni le maximum fixé par l'article 7 de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*), les mots : « les sociétés pourront » étant remplacés par les mots : « les sociétés peuvent ». — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le début de cet article par les dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-15, ainsi rédigé : « Article 208-15 » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 7 afin de ne pas laisser à un décret le soin de préciser les cas dans lesquels les salariés pourront, à leur demande, obtenir la résiliation ou la réduction de leurs engagements (*ibid.*), observations, retrait (p. 2838). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à faire précéder le premier alinéa de cet article des dispositions suivantes : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-16, ainsi rédigé : « Article 208-16. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer le premier alinéa de cet article 8 par les deux alinéas suivants : « Les actions souscrites par les salariés dans les conditions définies aux articles précédents sont obligatoirement nominatives. Elles sont incessibles pendant cinq ans à dater de leur souscription. Elles ne peuvent, avant l'expiration de ce délai, être négociées ou converties, en titres au porteur, sauf en application de l'article 281 ci-après ou dans les cas visés à l'article 208-15 ci-dessus. » (*ibid.*), amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit les deuxième et troisième alinéas de cet article : « Il en est de même pour les droits de souscription ou d'attribution afférents à ces actions. Les actions attribuées gratuitement ne peuvent être négociées tant que les actions qui ont ouvert droit à leur attribution demeurent inacessibles. » (*ibid.*), amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à rédiger comme suit les deuxième et troisième alinéas de cet article : « Les droits d'attribution afférents à ces actions et les actions gratuites obtenus sur présentation de ces droits sont négociables ou cessibles à la même date que les actions qui ont donné droit à cette attribution. Toutefois, les droits d'attribution formant rompus sont immédiatement négociables ainsi que les actions gratuites obtenues sur présentation de droits d'attribution régulièrement négociés. Tous les droits de souscription afférents aux actions visées à l'alinéa 1er sont immédiatement négociables. » (*ibid.*), observations, retrait du second amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption du premier, modifié dans son second alinéa qui est ainsi rédigé : « Elles ne peuvent, avant l'expiration de ce délai, être transférées, négociées ou converties... », adoption de l'amendement par M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-17 ainsi rédigé : « *Art.* 208-17. — Lorsque la souscription d'actions émises dans les conditions définies aux articles précédents est effectuée par le gestionnaire d'un fonds commun de placement, l'accord préalable du conseil de surveillance du fonds est requis. » (p. 2839), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 13 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article ainsi que le titre qui le précède, article destiné à permettre des émissions d'obligations convertibles en actions réservées aux salariés (*ibid.*), observations, adoption (p. 2840). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux conditions d'achat en bourse des actions par les salariés par le moyen d'un compte spécial, article qui deviendra l'article 208-18 de la loi du 24 juillet 1966 (*ibid.*), observations, l'article 14 et l'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, sont réservés (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (p. 2841). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-19 ainsi rédigé : *Art.* 208-19. — Les actions acquises dans les conditions définies à l'article précédent doivent être mises sous la forme nominative. Elles sont incessibles pendant cinq ans à dater de leur achat. Avant l'expiration de ce délai, les dispositions des alinéas 2 et suivants de l'article 208-16 sont applicables. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 *bis* nouveau. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, après l'article 17, à insérer un article additionnel 17 *bis* nouveau comportant les diverses modifications de titres et rubriques nécessitées par l'insertion de l'ensemble des dispositions du projet de loi dans le texte de la loi du 24 juillet 1966 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Intitulé du titre III. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à intituler le titre III : « Dispositions diverses » au lieu de : « Dispositions communes » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 18 *bis* nouveau. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à reprendre sous forme d'article additionnel 18 *bis* la disposition supprimée à l'article 13, relative à l'exonération du droit d'apport pour les augmentations de capital réalisées en application des articles 208-9 et suivants de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (p. 2842). — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*) — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, et amendement identique par M. André Rabineau, rapporteur pour avis, tendant à modifier cet article afin que le

montant des prélèvements opérés sur les salaires en application des articles 208-14 et 208-18 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 soit exonéré de l'impôt sur le revenu, non pas dans la limite annuelle de 3.000 F, mais « dans la limite annuelle d'une somme égale au huitième du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2843). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer le premier alinéa de cet article, lequel alinéa déroge à l'article 142 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales en vue de conserver la faculté de percevoir leur salaire aux salariés élus au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, lorsqu'ils sont devenus actionnaires en application des dispositions du présent texte (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Deux amendements par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel, adoption (p. 2844). — Art. 22 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à l'information des salariés et du gestionnaire du fonds commun de placement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 22 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer les dispositions de cet article par les dispositions suivantes : « Il est ajouté, après l'alinéa premier de l'article 107 et après l'alinéa premier de l'article 142 de la loi précitée du 24 juillet 1966, l'alinéa suivant : Toutefois, les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux salariés de la société détenteurs d'actions nominatives souscrites en application des dispositions des articles 208-9 et suivants ou membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement ayant souscrit des titres en application des mêmes dispositions. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*) par la suppression des mots : « après l'alinéa premier de l'article 107 et ». — Art. 3 et 4 (p. 2845, précédemment réservés). — L'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur (précédemment réservé) modifié, est ainsi libellé : « Rédiger comme suit le 1° de cet article : 1° Les conditions d'ancienneté, à l'exclusion de toute autre condition, qui seront exigées des salariés pour bénéficier de l'émission, la durée de présence dans la société ainsi exigée, ne pouvant, toutefois, être inférieure à un minimum, ni supérieure à un maximum fixé par décret. » (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — L'amendement (précédemment réservé) par M. Etienne Dailly, rapporteur, après modification du troisième alinéa, est ainsi rédigé : « Il est inséré dans la loi précitée du 24 juillet 1966 un nouvel article 208-18 ainsi rédigé : *Art.* 208-18. — Dans toutes les sociétés visées à l'article 208-9 l'assemblée générale ordinaire peut autoriser le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, à proposer aux salariés la possibilité d'acquérir en bourse des actions de la société par le moyen d'un compte spécial ouvert à leur nom et alimenté par des prélèvements égaux et réguliers sur leur salaire et, éventuellement, par des versements complémentaires de la société, le montant de ce versement complémentaire ne pouvant toutefois excéder ni celui des versements de chaque salarié, ni le maximum fixé par l'article 7 de l'ordonnance n° 67-694 du 17 août 1967. Cette possibilité doit être offerte à l'ensemble des salariés dès lors qu'ils possèdent, à l'exclusion de toute autre condition, une ancienneté ne pouvant être inférieure à un minimum, ni supérieure à un maximum fixés par décret. Un salarié ne peut, au cours d'une année civile, acheter en bourse des actions dans les conditions prévues au présent article que dans la limite d'une somme égale à la moitié du plafond annuel retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale. Cette faculté d'acquérir en bourse des actions de la société est étendue au fonds commun de placement visé à l'article 208-9, si elle a été expressément prévue par l'assemblée générale ordinaire. Lorsque l'acquisition visée au présent article est effectuée par le gestionnaire d'un fonds commun de placement, l'accord préalable du conseil de surveillance de ce fonds est requis. Tous les salariés susceptibles de bénéficier des possibilités prévues au présent article, ainsi que, s'il y a lieu, le gestionnaire du fonds commun de placement, doivent être informés des conditions proposées. Ils peuvent obtenir communication des documents sociaux mentionnés à l'article 170. Les sommes versées aux comptes spéciaux prévus ci-dessus demeurent sous le contrôle des commissaires aux comptes. Elles sont indisponibles jusqu'à l'acquisition des actions, sauf dans les cas prévus à l'article 208-15, où elles peuvent être restituées aux intéressés sur leur demande. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Yves Durand, au nom de la commission des finances ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population ; André Rabineau, rapporteur pour avis. — *Explications de vote :* MM. Robert Schwint ; André Aubry. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2845). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 21).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1973. — Voy. Impressions n° 862 et in-8° n° 90.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [12 décembre 1973] (p. 2846). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Etienne Dailly [18 décembre 1973] (I., n° 102). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3097 et suiv.). *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Articles* (p. 3098 et suiv.). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3100). — ADOPTION (n° 42). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1196 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973 et rectificatif *J. O.* du 4 janvier 1974).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [SECTION COMMUNE et II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 15).

PATENTE. — Voy. aussi : COMMERÇANTS ET ARTISANS. — COMMERCE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : Articles de totalisation des crédits et articles non joints à l'examen des crédits (amendement après l'art. 42). — QUESTION ORALE AVEC DÉBAT, 60.

PECHE

Proposition de loi, présentée par M. Michel CHAUTY, *sénateur*, **tendant à interdire la vente des produits de la pêche effectuée par les pêcheurs de plaisance ou les pêcheurs amateurs, dans la zone des eaux mixtes du domaine fluvial** [10 avril 1973] (I., n° 250). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Chauty [18 octobre 1973] (I., n° 23). — Discussion [20 novembre 1973] (p. 1795 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Chauty, rapporteur ; Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement. — *Article unique* (p. 1797). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 16).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

PECHE MARITIME. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — MARINS-PÊCHEURS.

PENSION ALIMENTAIRE. — Voy. : OBLIGATION ALIMENTAIRE.

PENSIONS DE RETRAITE. — Voy. aussi : ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES. — OUVRIERS AGRICOLES. — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1973 (Art. 10 *bis*).

PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Edouard GRANGIER, *sénateur*, **tendant à permettre le versement mensuel des pensions de retraite et d'invalidité** [27 juin 1973] (I., n° 334). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à instituer le paiement mensuel des pensions de retraite et d'invalidité** [9 août 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 10 août 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 380). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ART. 43 *bis* ET 43 *ter*. — DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS. — ART. 45 *ter*).

PENSIONS DE RETRAITES MUTUALISTES

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SECURITÉ SOCIALE. — *Crédit et articles.*

PERCEPTION DES IMPOTS. — Voy. : RECOUVREMENT.

PERMIS DE CONDUIRE (BATEAUX). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, art. 2 *m*.

PERSONNEL. — Voy. : la catégorie intéressée, par exemple : personnel de l'Etat. — Voy. : FONCTIONNAIRES.

PERSONNES AGEES. — Voy. : VIEILLESSE.

PETROLE. — Voy. aussi : ENERGIE. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1324. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 19, 77, 90.

PETROLE (RAFFINERIES). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1324.

PETITIONS

I. — Pétitions examinées par la commissions des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Pétition n° 48 du 14 septembre 1972 par M. Ernest Cordouen [25 avril 1973] (p. 223).

Pétition n° 46 du 21 mars 1972 par M. René Meffre [29 mai 1973] (p. 496).

Pétition n° 50 du 23 octobre 1972 par M. Jean-Bernard Rougetet [29 mai 1973] (p. 496).

II. — Réponses des ministres sur les pétitions qui leur ont été envoyées par le Sénat.

Pétition n° 44 du 18 février 1972 par M. Raoul Genet. — Réponse de M. le ministre des affaires étrangères [23 octobre 1973] (p. 1466).

PLAN. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SERVICES DU PREMIER MINISTRE [VI. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ] (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 76.

PLUS-VALUES (IMPOSITION DES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (après l'art. 2 *b*, art. 2 *d*, art. 2 *e*, art. 2 *f*, art. 2 *h*. — Article additionnel après l'article 42). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 (art. 17).

POLICE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1382. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 61.

POLITIQUE AGRICOLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 21, 46.

POLITIQUE CULTURELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1395, 1398.

POLITIQUE DE DEFENSE NATIONALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS).

POLITIQUE ECONOMIQUE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 69.

POLITIQUE EXTERIEURE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 14, 71, 74, 89.

POLITIQUE FISCALE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 6, 7, 60.

POLITIQUE FONCIERE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS).

POLITIQUE GENERALE

Lecture par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, d'une déclaration du Gouvernement [10 avril 1973] (p. 166 et suiv. — I., n° 251).

Voy. aussi : MESSAGES DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

POLITIQUE INDUSTRIELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

POLITIQUE DE LA JEUNESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBERVATIONS).

POLITIQUE MONETAIRE. — Voy. : MONNAIE.

POLITIQUE SOCIALE. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

POLITIQUE SPATIALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS. — ETAT C : TITRE VI). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

POLLUTION

Projet de loi présenté par M. Pierre Messmer, *Premier ministre*, **portant modification de la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 réprimant la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2628, 2735 et in-8° n° 725. — **Transmission du Sénat** [14 décembre 1972] (I., n° 144). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Fosset [25 avril 1973] (I., n° 257). — **Discussion** [3 mai 1973] (p. 269 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Yves Guéna, ministre des transports ; Francis Palmero ; Louis Namy. — *Articles* (p. 273). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 102). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-477 du 16 mai 1973 (*J. O.* du 17 mai 1973).

POLLUTION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS. — IV. — MARINE MARCHANDE (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1376. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

POLYNESIE FRANÇAISE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Pouvanaa OOPA TETUAAPUA, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à doter le territoire de la Polynésie française d'un nouveau statut** [10 mai 1973] (I., n° 266). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pouvanaa OOPA TETUAAPUA, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **modifiant la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française** [10 mai 1973] (I., 267). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PORNOGRAPHIE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1430.

PORT ET NAVIGATION (Droit de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ART 42 *quater*.

PORTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS).

POSTES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1333, 1423.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (Ministère des). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

POUDRES ET POUDRERIES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1372.

POUVOIR REGLEMENTAIRE — Voy aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 93.

POUVOIRS D'ENQUETE. — Voy. : COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION.

PRESCRIPTION

Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 189 bis du code de commerce concernant la prescription en matière commerciale** [22 novembre 1972] (I., n° 74) — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Jean Geoffroy [29 mai 1973] (I., n 290). — **Disussion** [5 juin 1973] (p. 519 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Baudouin de Hauteclocque, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 520). — *Articles additionnels.* — Amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel nouveau harmonisant l'article L. 27 du code du domaine de l'Etat avec l'article unique précédemment adopté (*ibid.*), observations. Adoption modifiée (p. 521). — Amendement par M. Jean Geoffroy, rapporteur, soutenu par M. Baudouin de Hauteclocque, tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel nouveau précisant que l'article 189 *bis* du code de commerce modifié par la présente proposition de loi reste bien applicable dans les territoires d'outre-mer (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly ; Baudoin de Hauteclocque, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble, adoption (p. 521). — ADOPTION (n° 110).

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

1. — Projet de loi constitutionnelle présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **portant modification de l'article 6 de la Constitution.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1973. — Voy. : Impressions n[os] 639, 689 et in-8° n° 49. — **Transmission au Sénat** [18 octobre 1973] (I., n° 18). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [18 octobre 1973] (I., n° 26). — **Discussion** [18 octobre 1973] (p. 1396 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Henri Caillavet ; Pierre Messmer, Premier ministre ; Jacques Genton ; Pierre-Christian Taittinger ; Pierre Marcilhacy ; Félix Ciccolini ; Jacques Duclos ; Jean Legaret ; Jacques Pelletier ; Henri Fréville ; Marcel Martin ; Jean-Marie Girault ; Henri Caillavet ; Guy Petit ; Pierre Jourdan ; André Mignot ; Roger Poudonson ; Louis Courroy. — *Discussion des articles* (p. 1423 et suiv.). — At. 1[er] (p. 1423). — Amendement par MM. Jean Legaret et Pierre de Chevigny, tendant à compléter *in fine* comme suit le texte modificatif proposé pour le premier alinéa de l'article 6 de la Constitution : « Après expiration de son mandat, le Président de la République est rééligible pour un seul autre mandat. » (*ibid.*) et amendement par M. Marcel Martin et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le même texte par la phrase suivante : « Il n'est rééligible qu'une seule fois. » (*ibid.*), observations, le premier amendement est retiré (p. 1427) et le second est rejeté (*ibid.*) par scrutin public (n° 1). — *Les explications de vote* sur l'ensemble sont présentées à la fin de l'article 1[er] (p. 1428 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Max Monichon ; Pierre Carous ; Marcel Champeix ; Louis Namy ; Philippe de Bourgoing ; Auguste Pinton ; Roger Poudonson. — Adoption de l'article 1[er] (p. 1431) par scrutin public (n° 2). — Articles additionnels (p. 1431 et suiv.). — Amendement par MM. Henri Caillavet et Pierre de Félice tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article ainsi rédigé : « Le premier alinéa de l'article 12 de la Constitution est remplacé par la disposition suivante : Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, et sur l'avis conforme du Sénat, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. » (*ibid.*), irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéas 3 et 4, du règlement du Sénat (p. 1432). — Amendement par M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, tendant, à la fin du projet de loi, à ajouter un article ainsi rédigé : « L'article 16 de la Constitution est abrogé. » [pouvoirs exceptionnels du Président de la République], irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéas 3 et 4, du règlement du Sénat (p. 1432). — Amendement par M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, tendant à ajouter un article additionnel abrogeant et remplaçant par des dispositions nouvelles les articles 56 à 63 (titre VII) de la Constitution, et substituant au Conseil constitutionnel une Cour suprême constitutionnelle (p. 1432), irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéas 3 et 4, du règlement du Sénat (p. 1433). — Amendement d'harmonisation consécutif à l'amendement précédent, par M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues, irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéas 3 et 4, du règlement du Sénat (*ibid.*). — Amendement par M. Edgar Tailhades et plusieurs de ses collègues tendant à ajouter un article abrogeant les différents articles de la Constitution relatifs à « la Communauté » (*ibid.*), irrecevabilité aux termes de l'article 48, alinéas 3 et 4, du règlement du Sénat. — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Henri Caillavet ; Marcel Champeix ; Louis Courroy ; Etienne Dailly, rapporteur ; Henri Fréville ; Lucien Grand ; Jean Legaret ; Pierre Marcilhacy ; Marcel Martin ; Pierre Messmer, Premier ministre ; Guy Petit ; Edgar Tailhades. — Sur l'ensemble (p. 1433) et par scrutin public (n° 3) en application de l'article 59 du règlement, adoption (p. 1433). — ADOPTION CONFORME (n° 5).

2. — Proposition de loi organique, présentée par M. René JAGER, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel** [21 novembre 1972] (I., n° 72). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [30 novembre 1973] (I., n° 58). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3077 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois, au nom de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; René Jager ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 3079). — Amendement par M. Louis Jung tendant à fixer à 800 le nombre des signatures exigées (p. 3080), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Caillavet, Auguste Pinton, Robert Laucournet, Marcel Champeix, Jacques Duclos et Hector Viron tendant, à la fin de l'article unique, à ajouter la disposition suivante : « Cette liste [des signatures] est rendue publique. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 3085) par scrutin public (n° 43). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Bertaud ; Pierre Brousse ; Robert Bruyneel ; Pierre Carous ; Marcel Champeix ; Louis Courroy ; Etienne Dailly ; Henri Fréville ; Léon Jozeau-Marigné, président de la commission des lois au nom de M. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Louis Jung ; Louis Namy ; Auguste Pinton ; Roger Poudonson ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — Adoption de l'article unique (p. 3085) par scrutin public (n° 44). — ADOPTION (n° 35).

Voy. aussi : MESSAGES DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 3.

PRESTATIONS FAMILIALES

Proposition de loi, présentée par Mme Catherine LAGATU, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **pour la majoration des allocations familiales** [22 mai 1973] (I., n° 278). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1401.

PRESTATIONS SOCIALES. — Voy. aussi : SÉCURITÉ SOCIALE. — ASSURANCE VIEILLESSE. — ASSURANCE MALADIE. — PRESTATIONS FAMILIALES.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 . BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B. A. P. S. A.).

PRESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRAN-

ÇAISE ET INFORMATION (OBSERVATIONS ET ART. 42). — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (APRÈS L'ARTICLE 46).

PREVENTION. — Voy. l'objet (ACCIDENTS DU TRAVAIL, CIRCULATION ROUTIÈRE, NAISSANCES [CONTRÔLE DES]...).

PRISONNIERS DE GUERRE

Proposition de loi présentée par MM. Gilbert FAURE, et propositions semblables pas MM. Jean BROCARD, Paul IHUEL, Georges GOSNAT, *députés*, **tendant à permettre aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 137, 164, 381, 410, 513 et in-8° n° 39. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1973] (I., n° 355). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Lambert [11 octobre 1973] (I., n° 12). — **Discussion** [8 novembre 1973] (p. 1591 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Lambert, rapporteur ; Jean Gravier ; André Aubry ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Discussion des articles* (p. 1597 et 1598). — Art. 1er (p. 1597). — Amendement par M. Paul Guillard tendant à compléter l'article 1er, *in fine*, par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Il sera procédé, sur la demande des intéressés, à une révision de leurs droits, en faveur des assurés qui, remplissant les conditions définies ci-dessus, auraient obtenu la liquidation de leur pension de retraite antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales, Paul Guillard ; Auguste Pinton ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Marcel Souquet. — *Explications de vote :* MM. Octave Bajeux ; Marcel Souquet ; Louis Courroy ; Auguste Pinton. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1599), par scrutin public (n° 5). — ADOPTION (n° 15). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 (*J. O.* du 22 novembre 1973).

PRISONS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 79.

PROCEDURE CIVILE ET COMMERCIALE. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PROCEDURE PENALE. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PROFESSEURS (AUXILIAIRES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : EDUCATION NATIONALE (OBSERVATIONS). — — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 36.

PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Proposition de loi, présentée par M. André ARMENGAUD, *sénateur*, **relative aux inventions de salariés** [12 août 1973] (I., n° 256). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (Ministère de la). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT.

PUBLICITE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : OFFICE DE RADIO-DIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (OBSERVATIONS).

Q

QUESTIONS ORALES

1289 — M. Roger POUDONSON demande à *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui faire connaître les dispositions prises dans le cadre de la convention (n° 1) qui vient d'être signée pour la réalisation du **tunnel sous la Manche** [24 octobre 1972]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 196 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports ; André Diligent, au nom de M. Roger Poudonson.

1297. — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles dispositions il compte prendre sur le plan fiscal pour assurer en particulier aux **médecins convestionnés** le respect des engagements prévus à leur égard [14 novembre 1972]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 198 et 199). — *Sont entendus :* MM. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jean Sauvage.

1304. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* si, dans le cadre des dispositions prises par le Gouvernement pour combattre l'inflation, il n'est pas possible d'alléger le taux de la **T. V. A.** imposé à l'achat des véhicules automobiles. Cette diminution intéressant un bien d'équipement essentiel dans une société moderne, à savoir l'automobile, outil de travail, compléterait les mesures antihausses prises à l'égard de certains produits de consommation [13 décembre 1972]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 200). — *Sont entendus :* MM. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Pierre Brun.

1305. — Mme Catherine LAGATU demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* s'il est exact qu'il a pris contact avec le ministère d'Etat chargé de la défense nationale en vue de la mise à la disposition du ministère de l'éducation nationale, pour la région parisienne, de militaires du contingent dont les titres et la formation leur permettraient de dispenser un **enseignement technique** dans les secteurs provisoirement déficitaires en personnels. Dans l'affirmative et si cette demande est légale, elle aimerait savoir si son but essentiel n'est pas de briser un mouvement revendicatif d'une ampleur et d'une cohésion remarquables. Elle souligne qu'il n'y a qu'un moyen pour recruter suffisamment de professeurs, y compris dans la région parisienne, c'est de leur assurer un salaire décent, ce que n'assurent pas les indices des débutants. En conséquence, afin que l'intérêt des élèves soit sauvegardé et que la promotion du technique soit assurée, elle lui demande s'il a l'intention de revaloriser les salaires des jeunes professeurs des collèges d'enseignement technique (C. E. T.) [21 décembre 1972. — *J. O.* Débats 16 janvier 1973].

1306. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* sur la situation très grave existant à la **caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne,** rue Viala. Cette situation continue à se dégrader ; au travail habituel de la caisse de la région parisienne qui, à elle seule, est amenée à traiter le quart des prestations familiales versées sur le plan national, se sont ajoutées, depuis le 1er juillet 1972, de nouvelles obligations : modification de l'allocation de salaire unique, nouvelles mesures sur l'allocation de logement, frais de garde. Il est actuellement impossible de faire face à toutes ces tâches avec les moyens dont la caisse dispose : en juillet 1972, 508 postes, pourtant prévus, n'étaient pas pourvus et il manque 35.000 mètres carrés de locaux (il est inutile de préciser que le comité d'entreprise avait, dès 1967, demandé le renforcement des effectifs). Le personnel travaillant à saturation a décidé, depuis plusieurs semaines, de revenir à des cadences normales, estimant les rythmes imposés comme étant de nature à compromettre sérieusement la qualité des services que la caisse doit rendre aux allocataires. Actuellement 130.000 lettres sont en souffrance dans les services de tri, d'autres dans ls eservices de traitement. Pour les nouvelles prestations, souvent, aucun directive d'application n'est donnée ou, quand il y en a, elles sont contradictoires, d'où un surcroît de correspondance, d'appels téléphoniques, de visites aux guichets où l'on attend parfois des heures. Il faut souligner que les salaires ne favorisent pas le recrutement du personnel. Le salaire était à l'embauche, au 1er octobre 1972, de 896,27 francs par mois ; une dactylo expérimentée débute à 987 francs. On en arrive ainsi à recruter 2.000 personnes pour en garder 500. D'autre part, les conditions de travail sont telles que bien des agents relèvent, en application de la législation du travail, d'un congé d'insalubrité, car ils ne disposent pas des 7 mètres cubes d'espace réglementaire ; la température, l'été, dépasse parfois trente degrés dans maints bureaux. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il entend prendre de toute urgence pour doter la caisse d'allocations familiales de la région parisienne des moyens lui permettant un fonctionnement normal et ce, d'autant plus vite que les intréêts des allocataires ne peuvent être sauvegardés que si les conditions de travail permettent au personnel d'effectuer ses tâches correctement. En effet, si l'embouteillage administratif devait engendrer des incidents graves, comme ce fut le cas en son temps à la caisse nationale vieillesse, la responsabilité en incomberait de toute évidence au Gouvernement [21 décembre 1972. — *J. O.* Débats 16 janvier 1973].

1307. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* que la réponse à sa question n° 11860 du 23 août 1972 ne lui a pas donné entière satisfaction. En effet, si les disparités entre les entreprises affiliées au régime général de la sécurité sociale et celles qui sont affiliées à la mutualité sociale agricole tendent à s'atténuer progressivement, il n'en demeure pas moins qu'en matière de **congés payés,** les taux de cotisation restent sensiblement différents (8,35 p. 100 pour le régime agricole contre 19 p. 100 pour le régime général). Il existe donc encore une disparité certaine. C'est pourquoi il demande quelles mesures pourraient être prises afin que soient affiliés au régime général, et non plus au régime agricole, les entrepreneurs ou paysagistes spécialisés dans la réalisation de parcs et de jardins [15 mars 1973. — *J. O.* Débats 27 mars 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 256 et 257). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, du logement et du tourisme ; Jean Cluzel.

1308. — M. Jean COLIN expose à *M. le ministre de l'intérieur* les graves inconvénients qui résultent des insuffisances du boulevard périphérique, conçu sur trois voies seulement pour la partie comprise entre la porte de Sèvres et la porte d'Italie. Il précise que le courant de **circulation** très important en provenance de l'autoroute A 6 et de la branche C 6 ne peut s'écouler dans ce boulevard aux heures d'affluence, aussi bien le matin que le soir jusqu'à 20 h 30, et qu'il en résulte, sur l'autoroute A 6 notamment, des bouchons de circulation de l'ordre de 5 kilomètres. Il lui demande si des mesures sont envisagées pour soulager le trafic sur cette portion du boulevard périphérique et si, en particulier, l'accès direct à Paris à partir de l'église de Gentilly en direction de Denfert-Rochereau sera réalisé et dans quels délais approximatifs [19 mars 1973. — *J. O.* Débats 27 mars 1973). — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 200 et suiv.). *Sont entendus :* MM. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jean Colin.

1309. — M. Michel DARRAS rappelle à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que, dans une réponse en date du 2 juin 1972 à une question écrite d'un parlementaire, le précédent Gouvernement avait indiqué : « des études sont actuellement en cours en ce qui concerne la mesure suggérée d'étendre aux **veuves,** sous certaines conditions, le bénéfice de l'aide publique aux travailleurs privés d'emploi ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître où en est maintenant cette question [26 mars 1973. — *J. O.* 2 avril 1973]. — **Réponse** [15 mai 1973] (p. 362 et 363). — *Sont entendus :* MM. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Michel Darras.

1310 — M. Jean COLIN expose à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement,* les inquiétudes que fait naître, dans toute la partie du département de l'Essonne traversée par les deux rivières la Juine et l'Essonne, le projet de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, tendant à capter les eaux de ces deux **cours d'eau,** en vue d'alimenter la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il lui demande s'il n'estime pas opportun d'abandonner un tel projet, mis au point sans consultation du conseil général, et de nature à ruiner à la fois les activités agricoles basées sur la cressiculture, les secteurs de la minoterie, de la papeterie et de l'imprimerie et la vocation touristique d'une région, jusqu'ici sauvegardée, à quelques kilomètres de la capitale. Il souhaite aussi savoir si les redevances sur les prélèvements d'eau d'irrigation ne pourraient être réduites, notamment pour le secteur de la cressiculture, le classement en zone 1/1 arrêté par l'agence de bassin pour la quasi-totalité de cette région entraînant une charge insoutenable pour les agriculteurs concernés [28 mars 1973. — *J. O.* 2 avril 1973]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 202 et 203). — *Sont entendus :* MM. Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement ; Jean Colin.

1311. — M. Jean COLIN, se référant aux questions écrites n° 11293 du 22 mars 1972, posée par M. le sénateur Poudonson (réponse au *Journal officiel,* Sénat, en date du 17 mai 1972) et du 29 juillet 1972, posée par M. le député Jean-Claude Fortuit, demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de lui faire connaître si les facilités accordées dans son administration, à titre de décharges de service, en faveur des responsables syndicaux, ne devraient pas être, chaque année, révisées afin d'être mises en harmonie avec la politique définie par la circulaire de M. le Premier ministre en date du 24 septembre 1970, concernant l'exercice de **mandats syndicaux.** Il lui demande, en particulier, s'il ne lui semblerait pas équitable de modifier sensiblement les chiffres précédemment arrêtés, en tenant compte notamment pour l'année 1972-1973 des données fournies par les élections aux commissions paritaires du 15 décembre 1972. En effet, si l'on en juge par les chiffres indiqués dans les questions écrites susvisées, pour les années scolaires 1970-1971 et 1971-1972, la méthode actuellement suivie consiste simplement à accorder annuellement, à chaque organisation syndicale, un coefficient uniforme de majoration, ce qui est en contradiction avec le critère fondamental de représentativité, apprécié en fonction du nombre d'adhérents et des résultats, nécessairement fluctuants, obtenus à l'occasion des différentes élections professionnelles. Il lui demande, en outre, de lui préciser quels sont les quota dont bénéficient pour l'année en cours les diverses organisations en cause dans ce domaine des décharges de service [28 mars 1973. — *J. O.* 2 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 257 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Jean Colin.

1312. — M. Jean COLIN expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'aux termes d'une circulaire (1) parue au *Bulletin de l'éducation nationale* n° 9 du 1er mars 1973, il appartient aux chefs d'établissements de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la **sécurité des élèves** et qu'au cas où des travaux s'avèrent nécessaires, ils doivent exiger leur exécution par les collectivités propriétaires, à savoir, le plus souvent, les communes. Cette circulaire étant, à n'en point douter, dictée par les circonstances, à la suite de la catastrophe du C. E. S. Edouard-Pailleron, il lui demande : 1° s'il estime normal de décider par voie de circulaire et de manière unilatérale, que les frais d'aménagement pour garantir la sécurité des enfants seront à la charge des collectivités locales, même dans le cas où les établissements ont été nationalisés. Il est précisé, en effet, à cet égard que s'agissant de plans type et de **constructions** réalisées sous le contrôle de l'Etat qui a demandé — et le plus souvent exigé — de conserver la maîtrise de l'ouvrage, les collectivités intéressées n'ont eu aucun rôle dans la conception des projets, ni aucun droit de regard dans leur réalisation ; 2° quelles sont les règles qui président à la sélection des entreprises habilitées à traiter avec ses services pour la réalisation des C. E. S. et des C. E. T., et en vertu de quels critères la liste très limitative de ces entreprises est-elle arrêtée ; 3° si la vogue des procédés industrialisés est véritablement source d'économies car nombre d'entreprises s'avèrent défaillantes en cours de chantier et les travaux non exécutés doivent être confiés ensuite, dans des conditions onéreuses, à d'autres entreprises plus sainement gérées [28 mars 1973. — *J. O.* 2 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 259 et 260). — *Sont entendus :* MM. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Jean Colin.

1313. — M. Louis GROS demande à *M. le ministre des affaires étrangères* quelles mesures il compte prendre pour permettre en 1973 le rapatriement des **fonctionnaires et agents français en service au Maroc.** L'abrogation à partir du 1er janvier 1973 des dispositions de la circulaire de la direction du budget au ministère de l'économie et des finances n° F. 3/39 du 31 mai 1958, relative au paiement des frais de voyage par l'Espagne contraint les intéressés à recourir aux transports aériens ou maritimes. Mais la situation actuelle des moyens de transport entre le Maroc et la France rend ce recours impossible. Il apparaît que la seule solution de ce problème grave et urgent est de remettre en vigueur le plus tôt possible les dispositions de la circulaire du 31 mai 1958 [2 avril 1973]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 204). — *Sont entendus :* MM. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères ; Louis Gros.

1314. — M. Louis GROS demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de lui indiquer les raisons pour lesquelles quinze mois après la signature de la convention de **coopération** culturelle et technique entre le Maroc et la France du 13 janvier 1972 et six mois après sa date de mise en application, l'administration française n'a pas été en mesure, d'une part, de fixer la liste des différentes prestations familiales désormais à sa charge, d'autre part, de payer aux coopérants concernés les indemnités de cette nature qui leur sont dues depuis le 1er octobre 1972. Il lui rappelle que sur le régime des trois conventions de coopération de 1957, les coopérants bénéficiaient des quatre indemnités familiales suivantes : l'indemnité pour charges de famille instituée par l'arrêté viziriel du 23 février 1934 (9 kaada 1352), l'indemnité familiale de résidence instituée par l'arrêté viziriel du 7 juillet 1941 (11 joumada II 1360), le supplément familial institué par l'arrêté viziriel du 2 février 1952 (6 joumada II 1371) et la prime à la naissance instituée par l'arrêté viziriel du 28 avril 1928 [2 avril 1973]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 204 et 205). — *Sont entendus :* MM. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères ; Louis Gros.

1315. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention du *ministre du développement industriel et scientifique* sur des informations non démenties selon lesquelles une firme suédoise de **construction automobile** absorberait, avec son approbation, l'entreprise française Berliet. Une telle perspective inquiète à juste titre les travailleurs concernés qui y voient des tractations motivées

par la seule recherche du profit. Elle serait gravement préjudiciable au contrôle national de ce secteur décisif de notre économie. Il lui rappelle que le 12 décembre 1972 au Sénat, il lui avait indiqué en réponse à une question orale que : « le rapprochement souvent évoqué de Berliet et de Saviem, permettrait sans doute une certaine nationalisation des moyens existants au plan national ». Aussi, il lui demande : 1° si le Gouvernement ne semble pas s'être engagé à maintenir Berliet comme entreprise nationale ; 2° quelles mesures il compte prendre pour favoriser dans les plus brefs délais des accords de coopération entre la Saviem, filiale d'une entreprise nationale, et Berliet afin de sauvegarder l'industrie française du poids lourd, et de lui assurer une dimension conforme aux besoins d'une économie moderne [2 avril 1973]. — **Réponse** [25 avril 1973] (p. 205 et 206). — *Sont entendus :* MM. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique ; Guy Schmaus.

1316. — M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'intérieur* s'il ne lui apparaît pas opportun d'harmoniser les dispositions du titre III de la loi du 10 août 1871, relative aux **conseils généraux** concernant la tenue de leurs **sessions** avec celles de l'article 28 de la Constitution afin que les conseils généraux soient appelés à siéger en dehors des sessions parlementaires. Dans le même esprit, il souhaite que les dispositions de l'article 11 de la loi du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions concernant les réunions des conseils régionaux soient strictement appliqués afin de permettre à leurs membres à la fois parlementaires et conseillers généraux de pouvoir y siéger en dehors des sessions du Parlement et des conseils généraux [3 avril 1973].

1317. — M. Jean Cluzel expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les tâches confiées par l'article 21 de la loi n° 68-108 du 2 février 1968 à une commission spéciale dite « **Commission Mondon** », puis « Commission Pianta » ne semblent pas avoir été entièrement menées à bien. En effet, si une partie des travaux de ladite commission se retrouve dans le rapport de « l'intergroupe finances locales », réalisé à l'occasion de la préparation du VI[e] Plan, il n'en demeure pas moins que les éléments de réflexion concernant une meilleure répartition des tâches entre l'Etat et les **collectivités locales** sont très succincts. C'est pourquoi il lui demande quelles initiatives il compte prendre afin de réunir à nouveau une commission spéciale ayant les mêmes règles de composition et les mêmes compétences que celle qui était prévue par la loi du 2 février 1968 [3 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 260 et 261). — *Sont entendus :* MM. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Jean Cluzel.

1318. — M. Henri Caillavet rappelle à *M. le ministre de la justice* l'objet de sa question écrite n° 12511 du 9 février dernier, adressée à son prédécesseur. Le texte de cette question était le suivant : « M. Henri Caillavet expose à M. le ministre de la justice que le problème de l'**avortement** a pris une dimension nouvelle depuis le 1[er] juin 1971, date de dépôt de sa proposition de loi sur l'interruption de la grossesse. Devant l'émotion soulevée par le procès de Bobigny, où des magistrats, courageusement, n'ont pas cru devoir appliquer à une femme coupable d'avortement les sanctions de la loi, à la suite également de la publication d'une lettre de femmes avouant avoir avorté, après les prises de position de professeurs et de docteurs qui n'hésitent plus lors d'un procès à démontrer le mal-fondé de la loi, ou par un manifeste public à engager collectivement leur responsabilité pour des actions abortives, il lui demande de définir la position du Gouvernement sur le problème de l'avortement et de préciser la procédure qu'il compte suivre pour y apporter une solution, son audition devant la commission compétente du Sénat dans le meilleur délai lui paraissant personnellement souhaitable. » Compte tenu de la réponse faite le 27 mars dernier par les services du ministère de la justice, il lui demande de bien vouloir faire connaître la position du nouveau Gouvernement en la matière [10 avril 1973]. — **Réponse** [15 mai 1973] (p. 363 et 364). — *Sont entendus :* MM. Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice ; Henri Caillavet.

1319 — M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'information,* après la constitution du nouveau ministère et la novation que semble comporter sa mission par rapport à la situation antérieure, quelle est la politique qu'il entend suivre en matière d'**information,** notamment quelles liaisons seront établies entre ses services et l'Office de radiodiffusion-télévision française et s'il ne pense pas, à la lumière de l'expérience, devoir modifier le statut de l'Office [10 avril 1973]. — **Réponse** [15 mai 1973] (p. 364 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Philippe Malaud, ministre de l'information ; Henri Caillavet.

1320 — M. Jacques Duclos signale à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* que depuis le 7 avril quatre **travailleurs immigrés** font la grève de la faim à Montreuil. Cette grève de la faim est faite pour protester contre les conditions de travail qui sont imposées aux travailleurs immigrés (refus de conclusion de contrats de travail, licenciements arbitraires, salaires réduits). Ces travailleurs immigrés qui font la grève de la faim demandent en outre l'octroi de la carte de travail et s'élèvent contre la circulaire ministérielle limitant leurs droits. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour faire droit aux revendications parfaitement légitimes de ces travailleurs, contraints, en désespoir de cause, à faire la grève de la faim avec la responsabilité que cela entraîne pour le Gouvernement [10 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 261 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population ; Jacques Duclos.

1321 — M. Paul Minot, tenant compte d'un récent sondage montrant qu'une large majorité de Français est parfaitement consciente de la grande part de responsabilité qu'ont les excès de vitesse, notamment en ce qui concerne les accidents à conséquences graves, demande à *M. le ministre des transports* s'il envisage de prendre des mesures de limitation de vitesse, aussi bien sur les **autoroutes** que sur l'ensemble du **réseau routier** français [12 avril 1973]. — **Réponse** [8 mai 1973] (p. 286). — *Sont entendus :* MM. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme ; Paul Minot.

1322 — M. Roger Poudonson demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures le Gouvernement compte prendre ou proposer au vote du Parlement, pour aménager la législation et la réglementation actuellement en vigueur concernant les **sapeurs-pompiers,** et leur donner l'organisation et les moyens financiers et techniques leur permettant de faire face à leurs missions [25 avril 1973]. — **Réponse** [22 mai 1973] (p. 404 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Roger Poudonson ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1323. — M. Francis Palmero rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que la visite en janvier dernier de M. le Président de la République en Union soviétique a fait renaître l'espoir parmi les 1.600.000 petits épargnants français recensés au 31 décembre 1919 qui, de 1863 à 1914, souscrivirent aux quarante-cinq **emprunts émis en France par la Russie** pour son équipement, avec la caution morale et matérielle du Gouvernement français, et qui souhaitent un règlement vainement promis par Lénine en 1921 contre la reconnaissance de son Gouvernement. Il lui demande s'il n'estime pas que l'Union soviétique, qui prête maintenant aux autres, est parvenue à un niveau économique et financier suffisamment élevé et d'ailleurs célébré par ses dirigeants et ses admirateurs, lui permettant de faire face à ses engagements [25 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 264 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Francis Palmero.

1324. — M Marcel Gargar expose à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* que la presse française s'est fait l'écho d'une information relative à l'installation prochaine d'une **raffinerie géante aux Antilles (Guadeloupe et Martinique)** par un groupe de financiers américains. Annuellement, 40 millions de tonnes de pétrole brut en provenance du Moyen-Orient seraient traitées et désulfurées aux Antilles, portant ainsi à un haut degré de pollution l'atmosphère et l'environnement de ces petites îles. Il lui demande dans quelle mesure ces informations, dont s'alarment les populations concernées, sont exactes ou fondées. Dans l'affirmative, les représentants à tous les niveaux de ces territoires auraient-ils été consultés ou informés des accords à tout le moins secrets entre ce groupe international et le Gouvernement français, auquel il serait demandé une très forte participation comportant plus de 100 millions de francs de primes d'équipement, 400 millions de prêts d'incitation, divers avantages fiscaux. Aurait-il été tenu compte des modifications regrettables que subirait le milieu naturel à la suite d'une telle installation spécifiquement polluante, compromettant ainsi à jamais la vocation touristique de ces îles aux belles eaux et en contradiction avec les prévisions touristiques du VI[e] Plan [25 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 266 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer ; Marcel Gargar.

1325. — M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il ne lui paraît pas urgent d'informer le Sénat sur la portée des assertions du ministre des affaires étrangères d'Israël quant au **transfert en Egypte de « Mirage »** livrés par la France à la Libye, alors que dans un communiqué

il avait fourni à notre ambassadeur les données sur lesquelles son pays fonde sa conviction. Il l'invite encore à formuler les conclusions que le Gouvernement français entendrait tirer de ces révélations si celles-ci étaient fondées [25 avril 1973]. — **Réponse** [15 mai 1973] (p. 366 et 367). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Henri Caillavet.

1326. — M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI appelle l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les problèmes que connaissent actuellement plusieurs milliers de rééducateurs en psychomotricité. L'enseignement de la rééducation psychomotrice a été institué par un décret du 4 février 1963 du ministère de l'éducation nationale. La faculté de médecine ainsi que l'institut supérieur de **rééducation psychomotrice,** qui groupent environ 1.600 étudiants, assurent cette formation. En juin 1972, un décret devait être publié réglementant la profession. En l'absence de cette réglementation une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale visant à attribuer aux masseurs kinésithérapeutes le monopole d'exercice de la profession. Or, rien n'autorise à assimiler ces deux professions qui n'ont pas le même champ d'application et n'utilisent pas les mêmes techniques. Il lui demande s'il ne lui paraît pas urgent de donner un statut à cette profession qui concerne directement l'enfance inadaptée afin de la préserver contre la monopolisation de la rééducation psychomotrice par une autre profession [25 avril 1973]. — **Réponse** [3 mai 1973] (p. 268 et 269). — *Sont entendus :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale ; M. Michel Maurice-Bokanowski.

1327. — M. Louis COURROY appelle l'attention de *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* sur les conditions exigées par l'arrêté interministériel du 23 mars 1973 qui conduisent à interdire aux **stations de sports d'hiver** du massif vosgien toute espérance de classement. Il lui demande s'il n'estimerait pas opportun de tenir compte de la réalité de la géographie locale pour imposer aux stations vosgiennes, spécialement en ce qui concerne l'altitude de l'agglomération siège de la station et la dénivellation minimum des pistes de descente, des normes moins draconniennes qui permettraient d'accorder une consécration officielle aux efforts accomplis depuis quelques années pour la promotion du tourisme hivernal dans les Vosges [26 avril 1973]. — **Réponse** [8 mai 1973] (p. 287). — *Sont entendus :* MM. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme ; Louis Courroy.

1328. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* de bien vouloir lui indiquer les raisons du retard apporté à la reconstruction de la **ligne ferroviaire Vintimille—Breil-sur-Roya—Coni,** retard d'autant plus regrettable que sa remise en service était prévue pour 1973 [26 avril 1973].

1329. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* de bien vouloir lui préciser où en sont les études relatives à l'aménagement routier du **tunnel ferroviaire de Vievola,** de l'ancienne ligne Nice—Coni, entreprises depuis plus d'un an [26 avril 1973].

1330 — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* les raisons pour lesquelles la demande de création de l'établissement public du bassin du Var moyen, sollicitée par le syndicat intercommunal à vocation multiple pour l'équipement et l'aménagement des cantons de Levens-Contes, L'Escarène et Nice (5e canton), et ce, en application de dispositions de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des **eaux** et à la lutte contre leur pollution, n'a pas encore fait l'objet d'une décision [26 avril 1973].

1331. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* s'il ne lui paraît pas convenable de venir exposer devant le Sénat, après l'arrêt, d'une part, des études sur la **fusée Europa 3,** d'autre part, de la fabrication de la fusée Europa 2, les causes de ces échecs successifs et leurs conséquences tant au plan technique que financier et politique. Ne lui semble-t-il pas également nécessaire d'esquisser les éventuelles propositions que le Gouvernement français pourrait soumettre à ses partenaires européens pour que ne soit pas dangereusement bloquée la politique européenne de lanceurs et de satellites, laquelle conditionne largement l'indépendance communautaire. En cas de refus de nos partenaires, la France envisagerait-elle néanmoins de mettre en œuvre dans ces domaines une politique nationale de substitution et, dans ce cas, peut-il en fixer les limites et les coûts directs et indirects, même approximativement [3 mai 1973]. — **Réponse** [29 mai 1973] (p. 458 et suiv. — Commune avec la réponse à la question suivante n° 1332 par M. Robert Laucournet). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet ; Robert Laucournet ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

1332. — M. Robert LAUCOURNET demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique :* 1° quel est le montant des crédits engagés à ce jour par notre pays pour la mise au point de la **fusée Europa 2,** que la France et l'Allemagne viennent de renoncer à construire ; 2° quelles sont les dispositions envisagées pour reclasser les personnels français salariés de l'Organisation européenne pour le développement des fusées spatiales (E. L. D. O.), qui se trouve ainsi amenée à mettre fin à son activité ; 3° quelles sont les répercussions de la disparition de l'E. L. D. O. pour la base guyanaise de Kourou dont les dépenses de fonctionnement étaient supportées à concurrence de 40 p. 100 par le budget de cet organisme international et dont l'activité va être ramenée à un niveau très faible au cours des quatre ou cinq années à venir ; 4° si l'abandon de cette fusée n'est pas de nature à compromettre la réalisation du satellite de télécommunication *Symphonie* qui devait être lancé par Europa 2 [3 mai 1973]. — **Réponse** [29 mai 1973] (p. 458 et suiv. — Commune avec la réponse à la question n° 1331 par M. Henri Caillavet, cf. *supra*).

1333. — M. Adolphe CHAUVIN demande à *M. le ministre des postes et télécommunications* s'il a effectivement l'intention de mettre en service d'une manière systématique, dès 1973, des **boîtes Cidex dans les zones rurales.** Il lui signale que ce projet provoque de vives réactions de la part de la population rurale qui considère que cette mesure va à l'encontre du rôle de service public de son administration, qu'elle ne saurait s'inscrire dans une véritable politique d'aménagement rural, qu'elle frustrerait une nouvelle fois les petites communes rurales, en gênant particulièrement les malades, les infirmes et les personnes âgées, car elle les obligerait à parcourir parfois de longues distances pour retirer leur courrier. [8 mai 1973]. — **Réponse** [22 mai 1973] (p. 406 et 407). — *Sont entendus :* MM. Adolphe Chauvin ; Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications.

1334. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (fonction publique)* que, par dérogation au **statut général des fonctionnaires,** les femmes restent exclues de certains emplois publics, tels que inspecteur stagiaire des lois sociales en agriculture ou agent technique de 1re classe aux P. T. T., alors que le major de l'école polytechnique appartient au sexe féminin. Il lui demande si une telle discrimination est bien justifiée par les sujétions particulières de ces emplois et s'il n'envisage pas de modifier dans un sens plus libéral les statuts particuliers actuellement en vigueur [8 mai 1973]. — **Réponse** [22 mai 1973] (p. 408). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel ; Paul Dijoud, secrétaire d'état auprès du Premier ministre.

1335. — M. Jean CLUZEL attire l'attention *de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur la nécessité de donner aux femmes qui veulent travailler la possibilité d'assumer à la fois leur vie professionnelle et leur vie familiale. Dans cette optique, il lui demande : 1° quel sera approximativement le montant des crédits consacrés à l'installation de **crèches** dans le budget de 1974 ; 2° s'il n'est pas souhaitable de regrouper dans un même secteur les crèches familiales, les centres de protection maternelle et infantile et les hôpitaux de jour ; 3° si des expériences « d'horaires souples » ont été tentées dans les administrations ou les entreprises et quel en a été le résultat ; s'il est envisagé de donner aux ménages qui font garder leurs enfants la faculté de déduire de leur revenu imposable tout ou partie des frais de garde [8 mai 1973]. — **Réponse** [22 mai 1973] (p. 408 et 409). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

1336. — M. Jean CLUZEL attire l'attention *de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur la situation des **veuves non salariées privées d'emploi.** Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étendre à celles d'entre elles qui seraient titulaires d'un diplôme de formation professionnelle et seraient inscrites comme demandeurs d'emploi le bénéfice des dispositions des décrets des 12 mars 1951 et 29 mars 1954. Il lui demande d'accès dans les centres de formation professionnelle des adultes et les centres conventionnés [8 mai 1973]. — **Réponse** [22 mai 1973] (p. 409 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population.

1337. — M. René JAGER demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il compte prendre pour rendre effective dans tous les départements l'application de la loi n° 69-10 du 3 janvier 1969 relative à l'institution du paiement du **lait** en fonction de sa composition

et de sa qualité, dont les décrets et arrêtés d'application sont trop souvent restés lettre morte, ce qui a créé sur le marché laitier des situations privilégiées et des distorsions insupportables et inadmissibles sur le plan de la concurrence. Il lui demande en outre, dans l'esprit même de la loi et dans le seul souci de l'égalité de traitement pour tous, que soit rapidement définie et appliquée une norme nationale, voire européenne, pour la teneur en matière azotée, de manière à harmoniser les règles d'une saine concurrence sur le marché du lait [8 mai 1973]. — **Réponse** [22 mai 1973] (p. 411 et 412). — *Sont entendus :* MM. René Jager ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population.

1338 — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur les problèmes posés pour le **logement des personnes âgées.** En effet, environ 60 p. 100 des logements occupés par des personnes âgées, locataires ou propriétaires, ont besoin de réparations importantes et sont dépourvus des conditions de confort les plus élémentaires. Si les aides accordées par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'action des offices d'habitations à loyer modéré présentent un aspect positif, il n'en demeure pas moins que ces interventions sont insuffisantes. C'est pourquoi il lui demande si, sous certaines conditions de ressources, des subventions ne pourraient être accordées aux personnes âgées, propriétaires de leur logement, qui font procéder à des travaux d'aménagement intérieur et, plus généralement, quelles mesures pourraient être prises afin de développer la construction de résidences-foyers et la restauration d'immeubles anciens réservés aux personnes âgées [10 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 506 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1342 par M. Edouard Le Jeune). — *Sont entendus :* MM. Jean Cluzel ; Edouard Le Jeune ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

1339 — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le ministre de l'intérieur* si la création des nouveaux **cantons** prévue pour le renouvellement des conseils généraux en 1973 et pour laquelle les conseils généraux ont donné leur avis, sera bientôt effective [10 mai 1973]. — **Réponse** [12 juin 1973] (p. 647 et suiv. — Réponse commune pour la présente question orale et pour les questions orales n° 1363 par M. Jean Colin et n° 1366 par M. Jacques Carat). — *Sont entendus :* MM. Jean Sauvage ; Jean Colin ; Jacques Carat ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1340. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* si la crise très grave que connaît actuellement l'**unité d'enseignement et de recherche de médecine de Nice,** où le nombre de places des étudiants est fonction du nombre des lits hospitaliers, ne nécessiterait pas de sa part un examen tout particulier par l'envoi d'une mission de son inspection générale qui pourrait être menée conjointement avec le ministère de l'éducation nationale [10 mai 1973].

1341 — M. Joseph RAYBAUD expose à M. *le ministre de l'éducation nationale* que la situation des **inspecteurs départementaux de l'éducation nationale** (I. D. E. N.) est particulièrement difficile. D'une part, les conditions d'exercice de leur activité, compte tenu des responsabilités qui leur sont confiées, doivent être modifiées, afin de leur permettre de remplir pleinement et efficacement leur mission. D'autre part, le classement indiciaire de ce corps de fonctionnaires, bien qu'ayant connu l'an dernier une première amélioration, n'a pas fait l'objet d'une véritable revalorisation, rendant meilleures tout à la fois la situation des fonctionnaires en activité, seule garantie d'un recrutement actuellement déficitaire, et les conditions de vie des retraités. En conséquence, il lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures il compte prendre pour donner aux inspecteurs départementaux de l'éducation nationale une situation correspondant à leurs fonctions et à leurs qualités [10 mai 1973].

1342 — M. Edouard LE JEUNE demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelle politique le Gouvernement compte suivre en matière de **logement pour les personnes âgées** et, plus particulièrement, en ce qui concerne les retraités [15 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 506 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1338 par M. Jean Cluzel, cf. *supra*).

1343. — M. Pierre SCHIÉLÉ demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelle politique le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne les **investissements étrangers** en France et en particulier à l'égard des entreprises multinationales [17 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 509 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Pierre Schiélé ; Aimé Paquet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

1344. — M. Pierre SCHIÉLÉ rappelle à *M. le Premier ministre* la déclaration qu'il a faite lors de son passage en Alsace en 1972, concernant une étude prévue sur l'aménagement de la **protection** du massif vosgien qui devait être présentée sous la forme d'un « livre vert ». Or, alors que l'opinion est très sensibilisée à la cause de la défense **des paysages et des sites vosgiens,** aucune mesure officielle n'a été prise jusqu'à présent. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître la suite qu'il entend donner à la sauvegarde du caractère naturel de ce massif [17 mai 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3036 et 3037). — *Sont entendus :* MM. Pierre Schiélé ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1345. — M. Roger DELAGNES expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la **construction du collège d'enseignement technique féminin d'Arles** subit des retards inadmissibles. Il lui rappelle que l'établissement existant est vétuste, insalubre et dangereux et que la ville d'Arles est en état de sous-développement technique ; que la rentrée scolaire de 1972-1973 a été très difficile et qu'à l'avenir 200 jeunes de quatorze à seize ans seront privés de formation professionnelle, faute de place dans les collèges d'enseignement technique et seront maintenus dans les collèges d'enseignement secondaire. Il lui demande, compte tenu de l'importance de la ville d'Arles (50 000 habitants) voisine de Fos, s'il compte prochainement débloquer les crédits nécessaires à la construction rapide d'un établissement qui s'avère indispensable [17 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 511 et 512). — *Sont entendus :* M. Roger Delagnes ; Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

1346 — M. André DILIGENT demande à *M. le ministre de l'intérieur :* 1° les raisons qui peuvent expliquer le retard apporté à la publication du décret régularisant substantiellement les indices servant de base de calcul des **indemnités servies aux maires et adjoints,** texte dont il avait personnellement promis au Sénat, le 21 décembre 1972, la publication « incessante » ; 2° à quelle date les maires et adjoints peuvent espérer voir tenir cet engagement [17 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 512 et 513). — *Sont entendus :* MM. André Diligent ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1347. — M. René TINANT demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* si le Gouvernement compte inscrire prochainement à l'ordre du jour des travaux parlementaires le projet de loi concernant l'attribution de l'**indemnité viagère de départ** (I. V. D) aux preneurs. Il lui demande également si, dans le cadre de la discussion de ce projet de loi, le Gouvernement envisage de modifier et de simplifier les conditions actuelles d'attribution de l'indemnité viagère de départ aux autres exploitants agricoles bénéficiaires [22 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 515 et 516). — *Sont entendus :* MM. René Tinant ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1348. — M. Joseph RAYBAUD demande à *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* de bien vouloir lui faire connaître le sort qu'il juge opportun de réserver au projet de création du **parc national de Mercantour** à la suite des conclusions du rapport qu'a dû déposer l'inspecteur général des eaux et forêts et du génie rural, en résidence à Nice, chargé à ce sujet depuis deux ans d'une mission spéciale d'information [22 mai 1973].

1349. — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le ministre du commerce et de l'artisanat* quelle politique le Gouvernement compte suivre à l'égard des **commerçants et artisans,** d'une part, sur le plan économique et social, et, d'autre part, en matière fiscale [22 mai 1973].

1350 — M. Yvon COUDÉ DU FORESTO demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* quels ont été, jusqu'à présent, les frais d'installation de la **base de Kourou,** combien de tirs ont été effectués, quels sont les frais d'entretien et quelles sont les perspectives d'avenir [22 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 516 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yvon Coudé du Foresto ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

1351 — M. Léandre LÉTOQUART attire l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur les conséquences de la rénovation des cités et de l'**habitat minier.** Les Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais ont créé une société immobilière à statut privé. Cette société, avec la Société immobilière de l'Artois, autre filiale des Houillères, serait chargée de la rénovation de l'habitat. Il apparaît que les mineurs retraités, leurs veuves et les invalides, logés gratuitement par les Houillères, paieraient un loyer à ces organismes immobiliers. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour sauvegarder la gratuité du logement reconnue par le statut du mineur [22 mai 1973]. — **Réponse**

[9 octobre 1973] (p. 1322 et 1323). — *Sont entendus :* MM. Léandre Létoquart ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

1352. — M. Léandre LÉTOQUART attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur la situation des communes minières du Pas-de-Calais. Il lui expose que la récession des houillères pose aux **communes minières** des problèmes d'une ampleur exceptionnelle. Ces problèmes sont dus : 1° à une perte de recettes occasionnée par la diminution de la redevance minière, impôt communal et départemental se substituant à la patente et acquittée par les houillères ; 2° à la remise d'une partie importante du patrimoine des houillères dans le domaine communal : écoles techniques, voirie, etc. ; 3° à la substitution des communes aux houillères dans l'accomplissement de certains services rendus, en particulier l'enlèvement des ordures ménagères ; 4° à un autre aspect aggravant : les compagnies minières à l'origine, les houillères nationales ensuite ont, par leurs installations, l'extraction et l'élévation de terrils, bouleversé les terrains, dégradé les sites. Un effort considérable, laissé à la charge des collectivités, est nécessaire pour reconquérir l'espace et améliorer le paysage. Il lui demande en conséquence s'il prévoit la mise en œuvre d'aides spécifiques aux communes minières en fonction de la diminution de leurs ressources et des charges nouvelles qu'elles supportent, et s'il peut lui indiquer à quel point en est l'étude générale entreprise à ce sujet conformément à la décision prise par le comité interministériel de l'aménagement du territoire lors de sa réunion du 22 décembre 1972 [22 mai 1973]. — **Réponse** [9 octobre 1973] (p. 1323 et 1324). — *Sont entendus :* MM. Léandre Létoquart ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1353 — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les difficultés que connaît la **mutuelle nationale des étudiants de France (M. N. E. F.).** La M. N. E. F. ajoute à ses activités proprement mutualistes la gestion du régime étudiant de sécurité sociale institué par la loi du 23 septembre 1948. Avec 400.000 adhérents et 34 sections locales, la M. N. E. F. constitue l'une des trois ou quatre plus importantes mutuelles de France et elle est la seule mutuelle réellement représentative des étudiants. La M. N. E. F. perçoit une remise de gestion fixée par arrêté ministériel. En 1954, après un rapport du contrôle général de la sécurité sociale, un arrêté ministériel décidait que le montant de la remise de gestion est égale à 7 p. 100, qui serait versée sur la base du salaire minimum interprofessionnel garanti en se référant à une année de 2.000 heures de travail et à une retenue de 6 p. 100 sur ce salaire. Si ce mode de calcul était actuellement appliqué, la remise de gestion s'élèverait à 38,92 francs. Or, en mai 1973, elle est toujours de 21 francs. Actuellement, la M. N. E. F. a beaucoup de mal à continuer d'assurer le service des prestations sociales aux étudiants, comme elle l'a fait depuis vingt-cinq ans. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner à la M. N. E. F. les moyens de travail qu'elle est en droit d'attendre et, par conséquent, pour réévaluer le taux de remise de gestion accordée à la M. N. E. F. afin que les difficultés financières sérieuses qu'elle connaît actuellement soient aplanies [22 mai 1973]. — **Réponse** [5 juin 1973] (p. 513 et suiv.). — *Sont entendus :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

1354. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le ministre des transports* ses différentes interventions concernant la construction du **réseau express régional** (branche Est desservant la ville nouvelle de Marnes-la-Vallée). Malgré les protestations des populations et des élus de Fontenay-sous-Bois et de Neuilly-Plaisance, il semble que les pouvoirs publics et la direction de la R. A. T. P. maintiennent leur position. Lors d'une réunion des élus qui s'est tenue à Neuilly-Plaisance le 17 janvier 1973, sous la présidence de M. Cathala, sénateur, maire de cette ville, il a été fait état des plus récentes décisions du district de la région parisienne pour la construction du R. E. R. en voies aériennes. D'autre part, un nouveau plan des projets routiers du département de la Seine-Saint-Denis fait état d'une autoroute B 86 qui prolongerait l'autoroute A 3 vers la ville nouvelle de Marnes-la-Vallée. Or, il apparaît au tracé de cette voie qu'il s'agit en fait d'une version déguisée de l'autoroute A 17 unanimement condamnée par les élus de la région à cause de son inutilité, mais à laquelle le ministère des transports n'a pas renoncé. Il est évident que la construction aérienne du R. E. R. est indissolublement liée à la construction parallèle de l'autoroute A 17 (ou B 86) qui entraînerait de nombreuses expropriations et la mise en cause de l'environnement des villes concernées. Or, les études techniques et financières montrent qu'il est possible de construire le R. E. R. en souterrain et de doter la région d'un réseau routier efficace par la mise en œuvre immédiate de l'autoroute A 3 jusqu'à son échangeur pour la connexion avec la future autoroute A 87 reliant par l'Est, donc, par un parcours amélioré, les autoroutes A 4 et A 3. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour l'inscription au Plan de l'achèvement des autoroutes A 4 et A 3 ; 2° pour affecter les crédits économisés par l'abandon des autoroutes A 17 et B 86 au financement du R. E. R. souterrain ; 3° pour reprendre les études techniques du R. E. R. souterrain ; 4° pour obtenir un financement supplémentaire de l'Etat au titre de la ville nouvelle (financement complémentaire pour l'autoroute A 17 ; participation du ministère de l'environnement ; participation des promoteurs de la vallée de la Marne) [22 mai 1973].

1355. — M. Adolphe CHAUVIN rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* qu'un arrêté ministériel du 17 juillet 1968 a fixé un nouveau classement indiciaire des **emplois de direction des services administratifs communaux,** qu'un second arrêté du 5 juin 1970 a supprimé l'échelon exceptionnel de ces emplois pour le remplacer par un échelon supplémentaire, qu'enfin un troisième arrêté du 4 août 1970 a fixé les nouvelles durées de carrière dont l'allongement est de trois ans, en cas d'avancement minimum, et de trois ans six mois, en cas d'avancement maximum. Un très grand nombre de maires ont fait bénéficier les personnels intéressés d'une reconstitution de carrière destinée à permettre d'atteindre le nouvel échelon terminal dans le même temps que dans l'ancienne échelle, conformément à une règle constante admise antérieurement par le ministère de l'intérieur dans des circonstances semblables. Cette thèse n'ayant pas été admise par le ministre de l'intérieur (cf. réponse question n° 22831 du 11 mars 1972, *Journal officiel* n° 13, A. N., du 1er avril 1972), quelques préfets ont déféré les arrêtés des maires au tribunal administratif, mais la grande majorité d'entre eux a laissé passer le délai du recours contentieux, ce qui a eu pour effet de rendre définitifs les arrêtés en cause. Cette situation regrettable entraîne une disparité entre les cadres d'un département à l'autre et d'une commune à l'autre. Etant donné que les agents d'un même grade doivent être traités dans des conditions similaires et qu'il n'est pas possible de tolérer des discriminations dans le règlement des situations individuelles, il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour remédier à une telle injustice [24 mai 1973].

1356. — M. André DILIGENT demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir faire le bilan de la **lutte contre la drogue,** et de lui exposer les mesures que la France compte proposer à ses partenaires européens en ce domaine [24 mai 1973]. — **Réponse** [12 juin 1973] (p. 651 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Diligent ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1357. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la nécessité qu'il y a de la part du Gouvernement à définir et à prendre en charge une véritable politique des vacances et des loisirs pour l'enfance. En effet, les conditions de vie et de travail de l'ensemble des Français, le développement de l'urbanisation, la dégradation du cadre de vie, l'augmentation considérable des nuisances et pollutions, mais aussi les besoins culturels nouveaux justifient pleinement que les enfants et plus particulièrement ceux des familles laborieuses (50 p. 100 des Français ne prennent pas un seul jour de vacances par an) puissent bénéficier de vacances saines et éducatives. D'une part, les collectivités locales, les comités d'entreprise qui ont organisé des vacances collectives pour les enfants connaissent des difficultés grandissantes pour assurer le bon fonctionnement des colonies, des centres de vacances et des centres de loisirs du fait de la diminution, voire de la disparition des subventions d'Etat, ce qui les contraint à augmenter les barèmes de participation des familles. D'autre part, le retard pris dans la revalorisation du taux des allocations familiales et la suppression quasi totale de la prime forfaitaire de vacances pour les enfants augmentent d'autant les charges des familles les plus défavorisées. En conséquence, elle lui demande ce qu'il compte faire : 1° pour réévaluer et débloquer dès 1973 les subventions d'Etat pour les **colonies de vacances** et les centres aérés ; 2° pour augmenter l'ensemble des allocations familiales et rétablir une prime forfaitaire de vacances correspondant aux besoins des familles [24 mai 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 945 et 946). — *Sont entendus :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

1358. — Au moment où le Gouvernement promet « l'assouplissement » de la législation sur l'**avortement,** Mme Catherine LAGATU demande à *M. le ministre de la justice* s'il n'entend pas suspendre les poursuites engagées à l'encontre des jeunes filles, femmes et médecins, en application de la loi de 1920, loi que la majorité des Français s'accorde à considérer comme hypocrite,

injuste et inefficace [29 mai 1973]. — **Réponse** [12 juin 1973] (p. 654 et 655). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu ; M. Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice.

1359. — Mme Catherine LAGATU expose à *M. le ministre de la justice* que la loi n° 73-5 du 2 janvier 1973 relative au paiement direct de la **pension alimentaire** lui semble incomplète : en particulier, elle laisse sans aucune solution les problèmes matériels graves auxquels sont confrontés du jour au lendemain les femmes abandonnées qui ont charge d'enfants. Lors de la discussion de la loi précitée lui-même en avait reconnu les limites et estimé nécessaire d'apporter une aide rapide et suffisante aux femmes mères de famille qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de cette loi. En conséquence, elle lui demande si des mesures sont actuellement envisagées pour pallier les carences de la loi [29 juin 1973]. — **Réponse** [12 juin 1973] (p. 655). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu ; M. Jean Taittinger, garde des sceaux ministre de la justice.

1360. — M. Fernand CHATELAIN signale à *M. le ministre de l'économie et des finances* que les **conseils généraux** et les conseils municipaux vont se trouver devant une redoutable inconnue lors de l'établissement de leur budget primitif pour 1974, ne possédant aucun élément concret leur permettant de connaître les conséquences sur les impôts locaux des évaluations foncières et des valeurs locatives cadastrales actuellement en cours d'établissement. Il lui demande s'il ne serait pas opportun que la date d'application soit reportée en 1975 et que, pour 1974, en même temps que la mise en recouvrement des contributions sur la base actuelle, soit établi un rôle des nouvelles taxes foncières, d'habitation et professionnelles, qui puisse permettre aux collectivités locales d'avoir une connaissance exacte des conséquences de la réforme lors de l'établissement de leur budget pour 1975 [29 mai 1973]. — **Réponse** [19 juin 1973] (p. 783 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Fernand Chatelain ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.

1361. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires culturelles* dans quelles conditions le film *La Grande Bouffe* qui a soulevé l'indignation générale a été sélectionné pour représenter l'art cinématographique au **festival de Cannes** et lui demande s'il envisage à l'avenir de faire en sorte que les films présentés, au nom de notre pays, soient dignes du goût et de l'esprit français [29 mai 1973]. — **Réponse** [19 juin 1973] (p. 785 et 786). — *Sont entendus :* MM. Francis Palmero ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1362. — M. Pierre GIRAUD signale à *M. le ministre de l'éducation nationale* la situation déplorable du lycée technique Louis-Lumière **(Ecole nationale de photographie et de cinéma).** Il lui demande, en particulier, s'il ne conviendrait pas : 1° pour l'immédiat, de réintégrer sans sanction tous les élèves ; 2° de rechercher et d'aménager des locaux provisoires, adaptés aux besoins techniques d'un tel établissement, utilisables dès la prochaine rentrée scolaire ; 3° de mettre en chantier immédiatement à Paris, où un terrain est réservé, 8, rue Rollin, Paris (5e), des constructions définitives et susceptibles d'accueillir l'ensemble des activités de l'établissement. La situation actuelle soulève les protestations de toutes les professions intéressées, se dégrade de plus en plus et risque à tout moment de devenir explosive [29 mai 1973]. — **Réponse** [27 juin 1973] (p. 1041 et 1042. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1373 par Mme Catherine Lagatu). — *Sont entendus :* M. Pierre Giraud ; Mme Catherine Lagatu ; M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

1363. — M. Jean COLIN se référant aux déclarations du Gouvernement selon lesquelles de nouveaux **cantons** seraient créés à bref délai pour tenir compte de l'évolution démographique et permettre aux zones en plein développement d'être représentées de manière plus équitable, demande à *M. le ministre de l'intérieur* de lui préciser si ce remaniement cantonal interviendra avant le renouvellement des conseils généraux d'automne et si les parlementaires concernés seront consultés quant à ses modalités. Il souhaite également savoir si des modifications sont prévues plus spécialement dans la région parisienne qui détient le record de l'augmentation démographique. [5 juin 1973]. — **Réponse** [12 juin 1973] (p. 647 et suiv. — Réponse commune pour la présente question orale et pour les questions orales n° 1339, par M Jean Sauvage, cf. *supra*, et n° 1366 par M. Jacques Carat).

1364. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la situation des **femmes non mariées mères de famille** qui sont encore l'objet de mesures discriminatoires. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les mères non mariées sont défavorisées par rapport aux mères veuves et ceci à nombre égal d'enfants. Cet exemple, rappelé maintes fois au Sénat par les parlementaires communistes, est bien connu. La retraite de mère de famille accordée à la mère qui a élevé cinq enfants et plus n'est accordée qu'aux épouses veuves ou divorcées de salariés, à l'exclusion des mères non mariées. La médaille de la famille française n'est accordée à la mère de famille qui se marie après la naissance d'un enfant que si le mariage a été retardé pour des motifs valables et si l'enfant est légitimé. S'il n'en est pas ainsi, même si le couple a eu après le mariage de nombreux enfants légitimes la médaille de la famille est refusée. Enfin, le code de la famille n'admet encore comme associations familiales véritables que celles groupant des familles constituées par le mariage, ce qui revient à nier l'existence de la famille constituée par une mère non mariée et ses enfants, bien qu'on lui attribue un livret de famille ; se trouvent dans le même cas les femmes célibataires ayant adopté — et la loi le leur permet — un ou plusieurs enfants. En conséquence, elle aimerait savoir s'il est dans son intention de faire supprimer rapidement dans les textes toutes ces survivances du passé [5 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 946 et 947). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu ; M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

1365. — M. Edouard BONNEFOUS expose à *M. le ministre des transports* que la catastrophe aérienne, qui s'est produite sur la commune de Goussainville, attire une fois de plus — et d'une façon particulièrement tragique — l'attention du public sur le danger que présente la construction des **aérodromes** à proximité immédiate d'agglomérations importantes. Il lui demande en conséquence s'il envisage de tirer les enseignements de cet accident, en faisant suspendre tous les projets d'implantations ou d'agrandissements d'aérodromes dans les zones d'habitations de la région parisienne, notamment à Toussus-le-Noble, Sonchamp et dans la vallée de Chevreuse [5 juin 1973]. — Retirée par son auteur qui pose sous la même forme la question orale avec débat n° 51 [7 juin 1973].

1366. — M. Jacques CARAT attire à nouveau l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur l'insuffisance du nombre de conseillers généraux des départements de la couronne urbaine, et en particulier du Val-de-Marne, par rapport à l'ensemble des départements français, et sur le déséquilibre démographique souvent choquant existant entre certaines circonscriptions cantonales de l'agglomération parisienne. Il ne peut considérer comme décisif l'argument du ministre invoquant, en réponse à une question écrite sur le même sujet, en janvier 1972, l'inopportunité de refaire un découpage cantonal datant de 1967. Il rappelle que, conseiller général de la Seine, il avait soulevé ce problème dès cette époque, et que le ministre de l'intérieur avait alors déclaré qu'une modification des circonscriptions pourrait être envisagée à la lumière des résultats du recensement de 1968, ce qui n'a pas été fait. Au moment où le Gouvernement s'apprête, pour tenir compte de l'évolution démographique de ces dernières années, à créer, surtout dans les zones urbaines, 320 **cantons** nouveaux (après en avoir d'ailleurs annoncé 400), il demande pour quelle raison la couronne urbaine de Paris ne peut bénéficier d'une mesure assurant à sa population une représentation plus équitable au sein des conseils généraux concernés [5 juin 1973]. — **Réponse** [12 juin 1973] (p. 647 et suiv. — Réponse commune pour la présente question orale et pour les questions orales n° 1339 par M. Jean Sauvage, *cf. supra* et n° 1363 par M. Jean Colin).

1367. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les doléances de nombreuses mères de famille à qui l'on refuse systématiquement le cumul de l'**allocation d'orphelin** et de l'allocation d'aide sociale à l'enfance. Elle lui demande, après la parution du décret permettant l'attribution de l'allocation d'orphelin, sans critère de ressources, s'il sera possible désormais à une mère de famille de percevoir à la fois l'allocation de l'aide à l'enfance et l'allocation d'orphelin [7 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 947 et 948). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu ; M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

1368. — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le ministre de la justice* quelles dispositions le Gouvernement compte faire figurer dans le projet de loi de finances pour 1974, afin d'améliorer la situation des magistrats et quelles dispositions il compte également prévoir pour que les dotations de crédits permettent de donner aux services de la **justice** les moyens matériels nécessaires pour faire face aux tâches qui leur incombent [7 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 936 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Sauvage ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice.

1369. — M. Fernand CHATELAIN demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* s'il n'estime pas : 1° que l'institution du péage sur les autoroutes de dégagement de la région parisienne aura pour conséquence d'ajouter aux difficultés des habitants de la région parisienne qui sont obligés d'utiliser leur automobile pour leur déplacement en raison de l'insuffisance des transports en commun ; 2° que les taxes prélevées sur les automobilistes devraient normalement financer toutes les infrastructurse routières et autoroutières. Il serait heureux de savoir quelles sont les mesures financières prévues pour développer les **transports en commun dans l'agglomération parisienne** [7 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 964 et 965). — *Sont entendus :* MM. Fernand Chatelain ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

1370. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les **sapeurs-pompiers** volontaires sont, pour leurs pensions d'invalidité en cas d'accident de service, assimilés aux victimes civiles de la guerre ; de ce fait, un sapeur atteint d'une incapacité de 85 p. 100 perçoit une indemnité mensuelle égale seulement à environ 450 francs. Eu égard à la modicité de cette somme par rapport à l'importance du service rendu bénévolement par les sapeurs-pompiers volontaires, il lui demande si le régime de cette indemnité ne pourrait faire l'objet soit d'une indexation sur le S. M. I. C., soit d'un alignement sur le régime général de la sécurité sociale (attribution d'une pension égale à 50 p. 100 du salaire moyen de l'intéressé pendant les dix dernières années avec un minimum égal à la moitié du salaire plafonné retenu pour le calcul des cotisations de sécurité sociale), soit toute autre solution permettant de revaloriser, dans un but de justice sociale, la pension d'invalidité des sapeurs-pompiers volontaires [7 juin 1973].

1371. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir faire le bilan des **négociations franco-malgaches,** et en particulier de préciser dans quelle mesure est assurée la sauvegarde des intérêts français [7 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 938 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1377 par M. Raymond Guyot). — *Sont entendus :* MM. Francis Palmero ; Raymond Guyot ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

1372. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur l'inquiétude des personnels de la **poudrerie nationale de Toulouse.** Il lui demande les raisons pour lesquelles le Gouvernement s'oppose avec force à l'intégration de la poudrerie de Toulouse à la Société nationale des poudres et explosifs seule solution logique à la crise actuelle [12 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 941 et 942). — *Sont entendus :* MM. André Méric ; Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement.

1373. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur le préjudice grave que porte aux élèves et à la profession tout entière, la fermeture de l'**école nationale de photographie et de cinéma** (lycée technique Louis-Lumière, sis 85, rue de Vaugirard). La commission de salubrité a exigé la fermeture de l'école, ce qui met en évidence les dangers que des locaux vétustes présentaient depuis longtemps pour les élèves et le personnel ; cette décision, justifiée dans son principe, aurait dû aller de pair avec la mise à la disposition du lycée de locaux et de moyens permettant un fonctionnement continu de l'école. Il est de la plus haute importance que l'école Louis-Lumière demeure dans le cadre de l'éducation nationale. Cette école est la seule d'Etat ; seule, elle peut donc décerner les brevets de technicien supérieur, diplômes qui donnent la meilleure base pour l'obtention d'une carte d'identité professionnelle à laquelle l'ensemble de la profession est attaché. La non-réouverture de ce lycée signifierait que dans cette branche professionnelle, comme dans tant d'autres, la formation serait livrée entièrement au privé. En tout état de cause, elle lui demande : 1° que tous les élèves soient réinscrits sans menace ni discrimination, ni exclusion, de manière que les épreuves du brevet technique supérieur (B. T. S.) puissent être passées par tous ; 2° que des mesures soient prises pour que l'école soit dotée pour la rentrée 1973-1974 de locaux et de moyens de fonctionnement capables d'assurer aux élèves une formation professionnelle correspondant aux besoins de notre temps [14 juin 1973]. — **Réponse** [27 juin 1973] (p. 1041 et 1042. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1362 par M. Pierre Giraud, *cf. supra*).

1374. — M. Marcel CAVAILLÉ appelle l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la situation particulièrement défavorisée des personnels des foyers de l'**office national des anciens combattants et victimes de guerre.** Ceux-ci attendent en effet depuis de nombreuses années que soient prises en leur faveur des mesures permettant leur titularisation. Il lui demande s'il est exact que son administration ait jusqu'à maintenant rejeté systématiquement plusieurs projets de statut élaborés dans ce sens par le ministère des anciens combattants et victimes de guerre et, dans l'affirmative, les raisons qui s'opposent à la satisfaction des légitimes revendications des intéressés [14 juin 1973]. — **Réponse** [9 octobre 1973] (p. 1325). — *Sont entendus :* MM. Marcel Cavaillé ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

1375. — Après l'annonce des sévères mesures destinées à accroître la sécurité routière qu'il a accueillies avec satisfaction, M. Paul GUILLARD demande à *M. le Premier ministre* s'il ne lui semblerait pas également opportun de demander aux constructeurs d'**automobiles** de mettre l'accent, dans leurs opérations de publicité, sur les notions de sécurité et de robustesse des véhicules plutôt que sur les « performances » en vitesse pure [19 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 944 et 945). — *Sont entendus :* MM. Paul Guillard ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

1376. — M. Jean COLLERY appelle l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur les graves dangers que présentent le transport et le raffinage des hydrocarbures. La **pollution** de l'eau (rejet d'hydrocarbures, de phénols, de boues minérales) et de l'air (émission de dioxyde de soufre) imputable aux raffineries a des conséquences très dommageables notamment pour l'agriculture, la pêche, la conchyliculture et l'ostréiculture. Les raffineries, le stockage souterrain des hydrocarbures, leur transport par oléoduc, portent préjudice aux sites, peuvent polluer les nappes aquatiques souterraines et présentent des dangers pour la sécurité. Enfin, les transports maritimes d'hydrocarbures et les raffineries côtières sont parmi les premiers responsables de la pollution des mers et des rivages, notamment en Méditerranée. Il lui demande s'il peut exposer au Sénat : 1° quelle est l'étendue actuelle des dommages provenant des activités pétrolières ; 2° quelles mesures, si énergiques soient-elles, seraient nécessaires pour remédier à cette situation ; 3° quelles mesures ont été prises à ce jour et avec quels résultats ; 4° quel est le rôle joué par le ministère de la protection de la nature et de l'environnement dans la solution de ces problèmes, en particulier dans le choix des implantations d'installations pétrolières, et dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la prévention et à la répression des pollutions qui leur sont imputables [19 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 942 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Collery ; Robert Poujade, ministre de la protection de la nature et de l'environnement.

1377. — M. Raymond GUYOT demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès de M. le ministre des affaires étrangères* de lui préciser l'état des rapports de **coopération** entre la République malgache et notre pays [20 juin 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 938 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1371 par M. Francis Palmero, cf. *supra*).

1378. — M. Jean NAYROU expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que la **langue d'oc** se compose de sept dialectes principaux. Ces dialectes ont été illustrés par des œuvres remarquables dont la plus notoire valut le prix Nobel à Frédéric Mistral. Chaque dialecte a son caractère propre, son originalité et est le reflet de l'âme de la région dans laquelle il est toujours utilisé. Il semble donc que chacun d'eux devrait être enseigné officiellement dans son aire traditionnelle. C'est ainsi, d'ailleurs, que dans l'académie d'Aix-en-Provence, le provençal (graphie mistralienne) est enseigné et reconnu comme langue régionale au baccalauréat. Il en est de même dans l'académie de Nice. Il apparaît donc logique que, dans le Midi de la France, le dialecte régional ou local soit également enseigné et reconnu dans sa forme et sa graphie logiques telles qu'elles résultent de l'enseignement et de la doctrine de Mistral. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour étendre à tout le Midi de la France les règles particulières appliquées à Aix-en-Provence et à Nice [28 juin 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3011 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Nayrou ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

1379. — M. Jean CAUCHON demande à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* quelles initiatives le Gouvernement envisage de prendre pour améliorer la situation des mutilés du travail, **assurés sociaux, invalides civils** et de leurs ayants droit [10 juillet 1973. — *J. O.* 19 juillet 1973]. — **Réponse** [9 octobre 1973] (p. 1334 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Jean Cauchon ; Mlle Marie-Thérèse Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale.

1380. — M. René TINANT demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelles mesures il compte prendre ou proposer au vote du Parlement afin d'améliorer les conditions de travail et d'emploi des **salariés agricoles** [24 juillet 1973. — *J. O.* 2 août 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1528 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. René Tinant ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

1381. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre des transports* sur les **affrètements** confiés de plus en plus largement à des compagnies étrangères par les trois grandes compagnies aériennes françaises Air France, Air Inter et U. T. A. Cette pratique pourrait avoir de graves conséquences pour le personnel navigant français. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à ladite pratique [25 juillet 1973. — *J. O.* 2 août 1973].

1382. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur le développement de la **délinquance** à Toulouse et dans sa région ; viennent notamment d'avoir lieu dix-neuf hold-up et cinq cas de rançonnement d'automobilistes auxquels s'ajoute un nombre toujours croissant de cambriolages, d'agressions de passants, de rafles de sacs à main, etc. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer la sécurité des biens et des personnes [3 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1776 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Méric ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1383. — M. René TINANT attire l'attention de *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* sur la situation du réseau des **voies navigables** à petit gabarit appelé réseau Freycinet. Son entretien est délaissé de longue date et son état actuel est catastrophique. Non seulement il est inadapté aux conditions modernes de transport, mais son utilisation devient de plus en plus difficile sur son ensemble. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour sa remise en état et si, à cet effet, il prévoit des crédits spéciaux sur le budget de 1974, car il n'y a plus de temps à perdre [3 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973]. — **Réponse** [23 octobre 1973] (p. 1454 et 1455). — *Sont entendus :* MM. René Tinant ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

1384. — M. Raymond GUYOT attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur les graves menaces qui continuent de peser sur les exploitations agricoles du Larzac du fait de la décision ordonnant l'extension du camp militaire. Cette extension chasserait ou condamnerait à terme plus de cent exploitations agricoles et constituerait en même temps une grave menace pour l'économie d'une vaste région, notamment par les entraves mises à l'utilisation d'une voie de communication essentielle. Le déclin économique d'une zone déjà en difficulté s'en trouverait accéléré. Enfin, l'extension du camp ruinerait définitivement un immense potentiel écologique, historique, culturel et touristique au moment où se pose avec acuité le problème de la sauvegarde de la nature et de l'environnement. En conséquence, il lui demande — conformément au vœu exprimé unanimement par les agriculteurs concernés et par les partis et organisations syndicales et démocratiques aveyronnaises — quelles mesures il entend prendre — dans l'intérêt national — pour annuler toutes les décisions gouvernementales et préfectorales ayant trait à l'extension du **camp militaire du Larzac** [17 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973]. — **Réponse** [9 octobre 1973] (p. 1328 et 1329). — *Sont entendus :* MM. Raymond Guyot ; Robert Galley, ministre des armées.

1385. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir établir les responsabilités dans cette « inimaginable » crise du **soja** et de lui indiquer notamment ce qu'avait prévu le Plan dans ce domaine pour que notre pays ne soit pas livré totalement à la dépendance de l'étranger. Il voudrait s'assurer que cette fâcheuse expérience aidant, il sera remédié à cette carence de notre production agricole autrement qu'en nourrissant le bétail avec des granulés d'urée [18 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973]. — **Réponse** [9 octobre 1973] (p. 1329 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Francis Palmero ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

1386. — M. Louis GROS demande à *M. le ministre des affaires étrangères* comment il entend assurer la **scolarisation** des quelque huit mille enfants français, résident à **Madagascar,** pour l'année scolaire 1973-1974. Il lui demande notamment, d'une part, de préciser quelles mesures financières il entend prendre pour permettre aux associations de parents d'élèves — qui l'ont accepté, sur sa demande — d'assurer la gestion des établissements privés sans augmentation des frais de scolarité déjà très élevés ; d'autre part, de définir le statut du personnel enseignant détaché et de confirmer que le Gouvernement français prend à sa charge les dépenses afférentes au logement des professeurs [7 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973]. — **Réponse** [23 octobre 1973] (p. 1452 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Louis Gros ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

1387. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur la composition des **assemblées générales des fédérations départementales de chasseurs.** En application de l'article 9 d'un arrêté ministériel du 26 juin 1963 ,les seules personnes physiques susceptibles de participer à ces assemblées générales sont, outre bien sûr les membres du conseil d'administration, celles qui sont à jour de leur cotisation et qui possèdent un droit de chasse sur un territoire du département d'au moins 50 hectares. Cette dernière disposition très restrictive empêche un grand nombre de chasseurs de participer aux assemblées générales. C'est pourquoi il lui demande si cette clause, qui paraît peu justifiée, ne pourrait être purement et simplement supprimée [13 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973].

1388. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'intérieur* que l'extrême concision avec laquelle il a été répondu à sa question écrite n° 12809, relative à l'attribution aux communes d'une **subvention globale d'équipement,** ne lui a pas donné entière satisfaction. Il s'étonne en particulier de l'importance des délais nécessaires à la mise au point d'un texte explicitement prévu par le décret du 10 mars 1972 et qui ne semblait pas devoir soulever de problèmes particuliers. C'est pourquoi il demande s'il existe un lien entre la publication du décret prévu et le déblocage des fonds actuellement inscrits au fonds d'action conjoncturelle et, dans la négative, à quelle date ledit décret pourra être publié. [13 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973].

1389. — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le Premier ministre* s'il n'y a pas contradiction entre les termes de la lettre qu'il a adressée le 1er octobre 1972, comme chef du Gouvernement, au ministre de l'équipement, à propos de l'aménagement du **rond-point de la Défense,** et les décisions récentes qui viennent d'être prises. Dans la lettre du 1er octobre 1972, il était dit : « J'ai la conviction que la perspective de l'Arc de Triomphe, mondialement célèbre, ne doit pas être altérée par l'apparition de constructions sous l'arche de ce monument. J'ai donc décidé de ne pas donner suite aux projets qui altéreraient cette perspective. » Or, par la décision annoncée du 10 juillet 1973, on accepte que les « immeubles miroirs » soient visibles sous l'Arc de Triomphe. Il demande quelle a été l'utilité du concours organisé par l'établissement public pour l'aménagement de la Défense (E. P. A. D.) à la suite de la décision du 1er octobre 1972 et si le choix a été fixé par l'E. P. A. D. entre le projet PEI et le projet Aillaud, c'est-à-dire entre les deux seuls projets qui étaient déjà concurrents avant le 1er octobre 1972 [17 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973]. — **Réponse** [9 octobre 1973] (p. 1326 et suiv.). *Sont entendus :* MM. Edouard Bonnefous ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

1390 — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* de préciser quelles sont ses intentions quant à la mise en œuvre de mesures propres à assurer l'avenir de l'**institut Pasteur** actuellement menacé, tant sur le plan de ses structures que de son développement scientifique, alors que cet établissement jouit d'une réputation universelle. [1er octobre 1973. — *J. O.* 2 octobre 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1522 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1397 par M. Jean-François Pintat *cf. infra*). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet, Jean-François Pintat ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

1391. — M. Jean COLIN expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* qu'il semble être question, depuis plusieurs années, de transférer dans le secteur du département de l'Essonne compris entre Palaiseau et Saclay, plusieurs **grandes écoles** qui sont actuellement à Paris. Ce projet semblant devoir se concrétiser rapidement à la suite d'une visite sur place de M. le Premier ministre à l'automne 1972, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir : 1° pourquoi le conseil général de l'Essonne n'a jamais été saisi, jusqu'alors, de l'ampleur des réalisations projetées qui vont affecter de manière directe ou indirecte près du cinquième du département et si l'assemblée départementale sera amenée à en délibérer bientôt ; 2° si des précisions peuvent être actuellement fournies sur la nature, l'importance et l'échelonnement et la date d'achèvement des diverses parties de cet immeense ensemble ; 3° si les conséquences de celui-ci sur l'équilibre du département de l'Essonne, déjà victime de trop de novations discutables, ont bien été

pesées, notamment quant aux problèmes des transports et quelles sont les mesures envisagées à cet égard [1er octobre 1973. — *J. O.* 2 octobre 1973]. — **Réponse** [23 octobre 1973] (p. 1455 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Colin ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

1392. — M. Jean COLIN expose à *M. le ministre de l'intérieur* que depuis la réponse en date du 25 avril 1973 à sa question orale n° 1308, concernant les **difficultés d'accès à Paris** par l'autoroute A 6 en raison de la totale saturation du boulevard périphérique, qui en est le seul exutoire, la situation n'a fait qu'empirer et que le blocage se produit même au moment de la journée considérés jusque-là comme heures creuses tandis que les difficultés augmentent encore en période de mauvais temps. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une situation qui devient chaque jour plus préoccupante et se trouve à la source de nombreux mécontentements. En particulier, il souhaiterait savoir si des dates peuvent être fixées pour la mise en place de mesures qui sont déjà bien définies et qui permettraient, notamment par la création de toboggans, d'obtenir très vite de sérieuses améliorations [1er octobre 1973. — *J. O.* 2 octobre 1973]. — **Réponse** [6 novembre 1973] (p. 1560 et 1561). — *Sont entendus :* MM. Jean Colin ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1393. — M. Henri CAILLAVET, prenant acte de l'importance des abstentions aux dernières **élections cantonales**, demande à *M. le Premier ministre* s'il ne pense pas que s'impose une réforme desdites élections en liant, par exemple, les élections municipales et cantonales ou en envisageant un renouvellement total des conseils généraux ou en mettant en œuvre toute autre modalité électorale [2 octobre 1973]. — **Réponse** [6 novembre 1973] (p. 1561 et 1562). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1394. — M. Guy SCHMAUS attire l'attention de *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population* sur la gravité de la situation créée par la décision de la direction d'une société américaine d'ascenseurs de Villeneuve-la-Garenne de procéder à un premier train de **licenciements** de 272 travailleurs. Dans le même temps, cette société aggrave les conditions de travail, accélérant les cadences au mépris de la sécurité du personnel. La réduction d'effectifs envisagée, outre une nouvelle détérioration des conditions de travail, ne permettrait plus un véritable contrôle sérieux de sécurité des appareils. Par ailleurs, la direction s'est refusée à fournir au comité d'entreprise les informations nécessaires pour lui permettre d'exercer utilement sa mission d'information et de consultation telle qu'elle est prévue par la loi. Ce refus de la direction américaine de respecter la législation française du travail a conduit le tribunal en ordonnance de référé à désigner un expert chargé de réunir tous les éléments d'information. Avant que soient connus les résultats de cette expertise, la direction a déjà adressé 93 lettres de licenciement avec l'autorisation de l'inspecteur départemental du travail. Aussi, il lui demande : 1° quelles sont les raisons qui ont motivé cet aval précipité du ministère du travail ; 2° s'il ne convient pas de suspendre immédiatement l'autorisation de licenciement dans l'attente des conclusions de l'expert ; 3° s'il ne devrait pas intervenir en faveur de l'engagement de négociations véritables entre les parties concernées pour que soit assuré le maintien dans l'entreprise des travailleurs licenciés et définie une politique qui tienne compte des intérêts des salariés et de la sécurité des usagers ; 4° si l'activité et le comportement des dirigeants de cette société américaine lui paraît compatible avec l'intérêt national. [9 octobre 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1525 et suiv.). — *Sont entendus ;* MM. Guy Schmaus ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population.

1395. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre des affaires culturelles* de bien vouloir porter jugement devant le Sénat sur la démission des membres composant le **conseil du développement culturel.** Cette démission collective semble en effet contredire la politique suivie par son département. Entend-il toujours mettre en œuvre les décisions qu'il a arrêtées ou, au contraire, au regard de cette démission, infléchir les lignes de force qu'il a tracées [9 octobre 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1780 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1398 par M. Francis Palmero). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet ; Francis Palmero ; Maurice Druon, ministre des affaires culturelles.

1396 — M. Henri CAILLAVET rappelle à *M. le Premier ministre* que le Gouvernement comme le Parlement et l'opinion publique, sont justement soucieux de connaître tous les éléments du dossier Lip, en raison des répercussions sociales et économiques de cette affaire sur la grave importance desquelles il est superflu d'insister. A cet égard, il lui demande s'il a songé, notamment, à faire étudier par M. le ministre de l'économie et des finances les conditions de concurrence du marché français de l'**horlogerie** au cours des dix-huit dernières années, afin d'établir si des pratiques de dumping n'ont pas et ne continuent pas à perturber ce marché, aggravant ainsi les difficultés de l'industrie horlogère nationale dont Lip n'aura été que la première victime [9 octobre 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1524 et 1525). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

1397 — M. Jean-François PINTAT appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur la situation de l'**institut Pasteur** dont les effectifs, suivant une récente déclaration de son directeur, devraient être, faute de crédits, réduits de trente chercheurs et d'une centaine de techniciens, ce qui entraînera une diminution sensible de l'action scientifique de l'établissement dont il s'agit. Il lui demande, compte tenu du rayonnement national et international de ce dernier, quelles mesures il compte prendre et, en particulier, quelle aide il envisage d'apporter en vue d'un redressement de la situation susceptible d'assurer en même temps que l'avenir de l'institut Pasteur celui de la recherche et de la formation scientifiques françaises [11 octobre 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1522 et suiv.. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1390 par M. Henri Caillavet, cf. *supra*).

1398. — M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires culturelles* quelles conséquences il entend tirer et quelles mesures il compte prendre à la suite de la démission des membres du **conseil du développement culturel** [11 octobre 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1780 et suiv. — Commune avec la réponse à la question orale n° 1395 par M. Henri Caillavet, cf. *supra*).

1399. — M. Jean GRAVIER attire l'attention de *M. le ministre des transports* sur l'émotion légitime ressentie par les populations du département du Jura à la suite des récentes décisions de **suppression de trains** ainsi que des menaces de fermeture de certaines lignes de la S. N. C. F. Il lui demande de bien vouloir préciser la politique suivie par son département ministériel en ce domaine et, en particulier, s'il n'envisage pas qu'à l'avenir elle puisse davantage être définie après une concertation aussi large que possible avec les représentants qualifiés des collectivités locales et des activités économiques et sociales [16 octobre 1973]. — **Réponse** [13 novembre 1973] (p. 1618 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Gravier ; Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports.

1400. — M. Jean GRAVIER attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur les difficultés particulières rencontrées par les producteurs de **lait** de la région du gruyère et il lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage de prendre pour remédier d'une manière durable à la situation faite à ces producteurs [16 octobre 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1530 et 1531). — *Sont entendus :* MM. Jean Gravier ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

1401. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur les faits suivants : 1° le pouvoir d'achat des **prestations familiales** a continué à régresser au cours des dernières années ; le pourcentage trop modeste des augmentations accordées ne peut en effet permettre aux familles de faire face à leurs besoins ; 2° depuis vingt ans le taux des cotisations affecté aux prestations familiales a été réduit de 45 p. 100 passant de 16,75 points à 9 points, ce qui contredit les déclarations gouvernementales qui laissent entendre que l'on veut réaliser une politique familiale de progrès ; 3° le Gouvernement a pris la décision de modifier le taux des cotisations affecté aux prestations familiales sans en référer ou en discuter avec les organisations qui représentent les familles, ceci en dépit de maintes déclarations sur la concertation. En conséquence, elle lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre pour augmenter de 25 p. 100 les prestations familiales afin de rattraper les retard accumulés, pour les accorder dès le premier enfant et pour les indexer sur le S. M. I. C. ; 2° s'il entend revenir au taux de cotisation précédemment affecté à la caisse d'allocations familiales ainsi que le souhaitent les organisations familiales [18 octobre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3020 et suiv.). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu ; M. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

1402. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre de l'information,* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion du conseil d'administration de l'**O. R. T. F.** par le président directeur général de l'Office, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées sur les directeurs et journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut

être établi après l'application de la réforme de l'O. R. T. F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par le président directeur général, et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [18 octobre 1973].

1403. — M. Fernand CHATELAIN signale à *M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population,* que plusieurs milliers de travailleurs et travailleuses de Laval ont engagé une action pour obtenir une augmentation de leurs salaires, de meilleures conditions de travail et la garantie de leur pouvoir d'achat. Devant le refus d'une partie du patronat de discuter sérieusement avec les représentants des travailleurs, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour obtenir le règlement des **conflits** dans un sens conforme aux légitimes revendications **des travailleurs de Laval** [18 octobre 1973]. — **Réponse** [30 octobre 1973] (p. 1527 et 1528). — *Sont entendus :* MM. Fernand Chatelain ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population.

1404. — M. Bernand TALON attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur la situation des veufs non remariés au regard de l'**impôt sur le revenu** dont le calcul est identique à celui de l'impôt auquel sont soumis les célibataires. Compte tenu des charges non réduites (contributions diverses, frais d'entretien, etc.) auxquelles continuent à faire face ces veufs non remariés, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas souhaitable d'étudier, en ce qui les concerne, une plus juste répartition de l'impôt sur le revenu [18 octobre 1973].

1405. — M. Michel KAUFFMANN attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les répercussions de la montée vertigineuse des taux d'intérêts bancaires sur tout le secteur de la **construction** et des logements aidés en particulier. Il craint d'une part que les petits acquéreurs ne doivent renoncer à briguer un logement ou une maison en raison de la cherté du crédit et que d'autre part, ceux qui se sont déjà rendu acquéreurs ne puissent plus acquitter ces intérêts qu'au prix de lourdes privations pratiquement inconcevables. Il attire encore son attention sur les effets néfastes, en ce qui concerne l'activité de ce secteur, de la suppression de certaines exonérations de droits de mutation pour les logements neufs, de l'allongement des délais concernant les exonérations de plus-values immobilières, de l'augmentation du taux du prélèvement libératoire sur les profits de construction et de celui de la taxation des plus-values à long terme, ainsi que d'autres encore, qui semblent démontrer la volonté des pouvoirs publics de ralentir l'activité de la construction en France. Il lui demande s'il ne craint pas de freiner ainsi l'activité économique du pays, la construction étant, par toutes ses ramifications, une des grandes sources de plein emploi en France [30 octobre 1973].

1406. — Mme Catherine LAGATU attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur le point suivant : dans l'**indice des prix** servant de référence pour le calcul du S. M. I. C. le prix du loyer intervient pour 4,92 p. 100. En prenant comme référence un logement H. L. M. de type F 3, on peut calculer qu'en dix ans, son loyer de base est passé de 133 francs à 344 francs, augmentant de 160 p. 100, et ceci sans les charges qui en général contribuent à doubler le montant de la quittance. Le loyer d'un logement de ce type représente plus de 35 p. 100 du S. M. I. C., même avec l'aide de l'allocation-logement qui ne concerne qu'un petit nombre de bénéficiaires, on est très loin des 4,92 p. 100 de l'indice des prix. En conséquence, elle lui demande jusqu'à quand les prix des loyers seront scandaleusement minorés dans le calcul de l'indice des prix au détriment des salariés et de leur famille [30 octobre 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1777 et 1778). — *Sont entendus :* Mme Catherine Lagatu ; M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1407. — Mme Catherine LAGATU expose à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne a financé la construction d'un ensemble expérimental destiné à accueillir les jeunes mères d'âge scolaire (de treize à dix-sept ans), dans le but de préserver le lien mère-enfant d'une part et de donner aux intéressées une formation professionnelle d'autre part. L'établissement, en raison de carences diverses, a dû fermer temporairement ses portes à la fin de l'année scolaire 1972-1973, et sa réouverture serait remise en cause, l'éducation nationale cherchant à affecter le C. E. T. annexé à l'établissement à une autre destination. Cet établissement a coûté plus d'un milliard d'anciens francs aux travailleurs français, puisque financé par les fonds de la caisse d'allocations familiales. Il constitue un exemple d'action sociale en faveur des **jeunes mères d'âge scolaire** et peut contribuer pour elles à une meilleure insertion dans la vie active. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer l'ouverture et le fonctionnement de cet établissement dont l'intérêt est évident [30 octobre 1973].

1408. — M. Jean FRANCOU attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur le projet de création d'une **zone d'aménagement concerté** (Z. A. C.) de 2.700 logements dans le **massif des Calanques** entre Marseille et Cassis. Il constate que : si les massifs des Calanques s'étendent le long de la mer sur une quinzaine de kilomètres, leur largeur maximum (nord-sud) est de l'ordre de trois kilomètres, avec des étranglements qui réduisent encore cette largeur. Or, c'est sur un de ces étranglements, c'est-à-dire à moins de deux kilomètres de la mer et au contact direct d'un massif demeuré en son état sauvage, que va être édifiée la zone d'aménagement concerté dite du « Baou de Sormiou » ; s'il est exact que les constructions prévues sont à l'extérieur de la zone protégée, il apparaît que la limite d'inscription à l'inventaire a été tracée de telle sorte qu'une zone s'avançant profondément dans le massif n'a pas été incluse dans la protection. Or, c'est cette zone qui va supporter 2.700 logements auxquels seraient adjoints 30.000 mètres carrés de locaux industriels permettant un emploi sur place pour une partie de cette population. D'ailleurs le décret de protection du littoral Provence-Côte d'Azur du 26 juin 1959 avait bien inclus ce terrain dans les limites de son application : c'est donc qu'il présentait un intérêt certain. Ainsi tout l'équilibre du massif sera perturbé par la mise en contact direct d'une population qui équivaudra à celle d'une ville moyenne avec une nature conservée en son état sauvage. Il lui demande si, à la faveur de la procédure de classement que ses services ont entreprise, il est possible d'envisager une réduction très sensible de l'importance de cette zone d'aménagement concerté, rejoignant ainsi le souci du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme de mettre un terme au gigantisme des grands ensembles [6 novembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3037 et 3038). — *Sont entendus :* MM. Jean Francou ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1409. — M. Marcel CHAMPEIX demande à *M. le Premier ministre :* s'il ne pense pas que les propos tenu par lui à Dijon, au nom de la France, sont en contradiction avec les accords communautaires ; si le refus de solidarité de la France ne constitue pas, sinon une violation du moins une non-observance desdits traités communautaires ; s'il ne considère pas qu'une telle attitude est une atteinte grave à **l'entente européenne** devenue, plus que jamais, indispensable ; s'il ne fait pas courir à la France des risques d'isolement, voire de représailles, en particulier pour les problèmes qui touchent l'agriculture française [6 novembre 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1779 et 1780). — *Sont entendus :* MM. Marcel Champeix ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

1410. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures il compte prendre en faveur des habitants de Viella et des communes voisines, à la suite de la **tempête de grêle** qui a détruit les toitures de plus de 500 maisons et bâtiments d'exploitation. Le montant des **dommages** évalué par la seule commune de Viella dépasse 400 millions d'anciens francs. Le montant des secours notifié par le ministre de l'intérieur n'atteint pas à ce jour 10 p. 100 des dommages. Il lui fait observer que cent chefs de famille n'étaient pas assurés. Il s'agit surtout de commerçant et artisans et de particuliers qui n'étaient pas légalement astreints à l'assurance contre les tempêtes de grêle et ouragans. Les dommages non assurés s'élèvent ainsi à plus de 120 millions d'anciens francs. La moitié des toits n'a pu encore être remplacée après deux mois de délai et les intéressés ne peuvent financer l'opération. Ils doivent supporter le risque des dommages supplémentaires qui survient en raison des intempéries hivernales. Les bâches prêtées par l'armée ne constituent pas une protection suffisante. Des personnes âgées, des enfants vont se trouver menacés par les épidémies. Les artisans locaux qui ont exécuté des travaux ne sont pas payés en raison du fait qu'aucune décision n'a jusqu'à ce jour, facilité les opérations de financement qui permettraient les travaux de sauvegarde et de reconstruction indispensables. Une telle situation ne peut se prolonger plus longtemps. Il lui demande de bien vouloir faire connaître au Sénat les décisions qu'il envisage de prendre pour apporter aux habitants de cette région l'aide en laquelle ils espèrent encore, compte tenu de celle souvent manifestée au bénéfice des populations des départements d'outre-mer [8 novembre 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1776 et 1777). — *Sont entendus :* MM. Abel Sempé ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1411. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* les préoccupations de l'ensemble des personnels de l'**institut géographique national** concernant l'avenir de ce service public. Il apparaît que les sommes inscrites au budget de 1974 de cet organisme ne permettront pas, une fois de plus, la modernisation de son imprimerie et son trans-

fert de la rue de Grenelle à Saint-Mandé, alors que toutes les activités de l'institut reposent sur le développement et la modernisation de cette imprimerie. Par ailleurs, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre des postes d'affiliés à la loi concernant les pensions des ouvriers d'Etat (loi n° 49-1097 du 2 août 1949), ce qui entraîne des injustices et des inégalités entre les ouvriers permanents de l'institut et leurs homologues du ministère des armées ou de celui de l'équipement. En conséquence, elle lui demande ce qu'il compte faire pour inscrire au budget de 1974 les crédits nécessaires au transfert de l'imprimerie à Saint-Mandé, pour répondre aux revendications légitimes des personnels de l'institut [13 novembre 1973]. — **Réponse** [20 novembre 1973] (p. 1778 et 1779). — *Sont entendus :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1412. — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le Premier ministre* si la décision prise par les Etats arabes — concernant les **réductions de livraisons du pétrole** — ne devrait pas inciter le Gouvernement français à suspendre provisoirement, et à titre de dédommagement, les aides financières et techniques consenties à ceux des Etats qui bénéficient d'un accord de coopération aussi longtemps que ces mesures discriminatoires n'auront pas été supprimées [13 novembre 1973].

1413. — M. André DILIGENT demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* si, devant la crise actuelle de l'énergie et devant l'augmentation continuelle du prix du pétrole prévisible pendant de longues années, le Gouvernement n'envisage pas de réaménager le plan de récession des **Houillères** du Nord et du Pas-de-Calais afin de maintenir un niveau minimum d'extraction [14 novembre 1973]. — **Réponse** [18 novembre 1973] (p. 3014 et 3015). — *Sont entendus :* MM. André Diligent ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1414. — M. Marcel SOUQUET demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* s'il ne convient pas, en raison de l'importance de plus en plus grande que présente la **transfusion sanguine** dans notre pays : 1° de revoir l'organisation et le fonctionnement des services de transfusion sanguine ; 2° de prévoir de nouvelles dispositions en fonction de l'application des sérums antimicrobiens et antitoxiques d'origine humaine. Il lui demande par ailleurs de lui faire connaître : 1° les prévisions présentes et futures en ce qui concerne les besoins en sang frais pour les hôpitaux et cliniques ; 2° la position de notre pays, dans le cadre du Marché commun notamment et sur le plan international, à propos de la transfusion sanguine [15 novembre 1973].

1415 — M. Marcel DAROU signale à *M. le Premier ministre* que l'article 3 de la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970, portant modification de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée relative à **l'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles** prévoyant la possibilité pour les organismes gestionnaires de placer leurs fonds dans d'autres établissements que la Caisse des dépôts et consignations, n'a pas encore reçu d'application, par suite d'un conflit entre les ministères de la santé publique et de la sécurité sociale et et de l'économie et des finances sur la rédaction du décret nécessaire. Il lui demande s'il compte rendre rapidement un arbitrage en faveur de l'application stricte de la loi votée depuis près de quatre ans par le Parlement [15 novembre 1973].

1416 — M. Marcel DAROU demande à *M. le Premier ministre* pour quelles raisons le Gouvernement se refuse à mettre à l'ordre du jour de **l'Assemblée nationale** la plupart des propositions de loi adoptées par le Sénat, alors qu'il inscrit généralement très rapidement à l'ordre du jour du Sénat les propositions de loi adoptées par l'Assemblée nationale [15 novembre 1973].

1417. — M. Marcel DAROU rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* que de nombreux textes réglementaires indispensables à l'application de la loi n° 70-1318, portant **réforme hospitalière,** ne sont pas encore intervenus et en particulier les quatre décrets dont la loi exigeait la publication dans le délai d'un an. Il lui demande s'il compte respecter la promesse faite récemment à Nancy par M. le Premier ministre de publier tous ces textes avant la fin de la présente année [15 novembre 1973].

1418 — M. Claude MONT demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* quelles dispositions il compte prendre pour que **l'instruction civique** trouve toute sa place dans les programmes de l'enseignement secondaire [16 novembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3014). — *Sont entendus :* MM. Claude Mont ; Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

1419. — M. René TINANT, considérant la menace de pénurie à court, moyen et long terme des produits pétroliers, demande à *M. le ministre de l'agriculture et développement rural* s'il envisage de développer la production de **l'alcool** d'origine agricole Il apparaît aberrant, en effet, eu égard à la situation actuelle, d'utiliser du pétrole pour la production de l'alcool alors que la récolte de betterave 1973 laisse prévoir des excédents en sucre, et que les usines ont actuellement des possibilités de distillation sous-utilisées [20 novembre 1973].

1420. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre des armées,* après les travaux de la commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques et la publication de son rapport, quelle définition peut être donnée, en temps de paix, de la notion de **secret de défense,** tant au plan militaire qu'au plan de la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat [22 novembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3015 et 3016). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1421. — M. Serge BOUCHENY expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* que la prolifération de constructions en hauteur apporte une gêne incontestable à une part importante des habitants des villes à la réception normale des émissions de **télévision.** La solution semble se trouver dans la mise en œuvre de systèmes de relais ou de réémission. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour permettre une réception normale des émissions de télévision à tous les usagers [27 novembre 1973]. — **Réponse** [18 novembre 1973] (p. 3018 et 3019). — *Sont entendus :* MM. Serge Boucheny ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1422. — M. Serge BOUCHENY expose à *M. le ministre des armées* que dans le passé, les accords de coopération entre la **Société nationale d'études et de construction de moteurs d'avion (S. N. E. C. M. A.)** et une société américaine n'ont pas particulièrement profité à la société nationale. Les travaux faits sur le T. F. 30, devenu T. F. 106 puis T. F. 306, n'ont jamais été utilisés en France, de même la licence du J. T. 9 D. Seule la société américaine a bénéficié de l'étude de compresseur réalisée par la S. N. E. C. M. A. et depuis participe au conseil d'administration de cette entreprise. Aujourd'hui un accord est passé avec une autre firme américaine concurrente de la première. Les termes de cet accord n'ont pas été révélés. S'agit-il d'un accord : *a*) de simple partage pour moitié dans tous les domaines ; *b*) ou tel que l'indique la revue *Aviation Week* du 11 juin 1973 d'une somme forfaitaire de 20.000 dollars par moteur. Il lui demande de lui faire connaître avec le maximum de précisions la teneur de ces accords en ce qui concerne la réalisation du moteur 10 tonnes C. F. M. 56 « S. N. E. C. M. A. » [27 novembre 1973] — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3016 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Serge Boucheny ; Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux armées.

1423. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre des postes et télécommunications,* s'il envisage de coordonner les **tarifs postaux** intérieurs en fonction de la convention internationale postale. Cette affaire revêt une importance exceptionnelle au moment où le Gouvernement annonce une prochaine majoration [28 novembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3026 et 3027). — *Sont entendus :* MM. Pierre Brun ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1424. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelles mesures il entend prendre pour stopper l'introduction en France d'**épaves automobiles,** la situation actuelle ayant des conséquences importantes pour la sécurité routière [28 novembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3025 et 3026). — *Sont entendus :* MM. Pierre Brun ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1425. — M. Martial BROUSSE signale à *M. le ministre des transports* le risque d'accident pouvant être mortel que constitue dans certains cas l'absence de **signalisation** de certains **passages à niveau** de la part de la S. N. C. F. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'il soit remédié à cette dangereuse lacune [29 novembre 1973].

1426. — M. André AUBRY expose à *M. le ministre des transports* que, de divers côtés. des voix s'élèvent, et pas toujours irresponsables, pour tenter d'obtenir un changement des structures des services de la navigation aérienne, soustraire ses personnels au statut de la fonction publique, accélérer le démantèlement de ce service public, en faire un établissement à caractère industriel ; que des décisions seraient même sur le point d'être prises dans le secret des cabinets ministériels, ces menaces ne faisant qu'accentuer le grand malaise qui règne parmi les personnels. En conséquence, il lui demande de vouloir bien démentir ces

rumeurs et prendre l'engagement de n'attenter ni au caractère de service public de la navigation aérienne, ni à son caractère de service public civil, de ne pas porter atteinte aux droits statutaires des fonctionnaires de l'**aviation civile** [29 novembre 1973].

1427. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre de l'intérieur* si, selon des informations, notamment rapportées par un poste radiophonique périphérique, une nouvelle atteinte aux libertés fondamentales pourrait résulter de l'organisation d'**écoutes téléphoniques** sauvages dans un immeuble en cours d'aménagement destiné à un hebdomadaire satirique. Il lui demande également s'il est fondé que des services de police en civil et en uniforme aient prêté leur concours à un telle opération. Dans l'affirmative, sur quelles instructions et sous quelle responsabilité cette initiative a-t-elle été prise, et, dans la négative, quelles mesures il compte prendre pour rechercher les coupables [4 décembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3019 et 3020). — *Sont entendus :* MM. Henri Caillavet ; Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur.

1428. — M. Pierre BRUN demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* pour quels motifs il aurait fixé son choix sur le campus de Palaiseau pour l'installation de l'établissement fusionnné de **Grignon-Institut agronomique,** ce choix étant très préjudiciable à la formation des étudiants supérieurs d'agronomie [5 décembre 1973].

1429. — M. Robert LAUCOURNET demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* si les perspectives de réduction de la circulation liées à la pénurie de carburant et les mesures de limitation de vitesse qui devraient normalement entraîner une amélioration des risques ne nécessiteraient pas que soient bloquées au 1er janvier 1974 les primes d'**assurance automobile** dont des informations récentes laissent prévoir une augmentation ou des « aménagements » à cette date [5 décembre 1973]. — **Réponse** [18 décembre 1973] (p. 3025). — *Sont entendus :* MM. Robert Laucournet ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

1430. — M. Bernard TALON demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il ne lui paraîtrait pas opportun de compléter l'article 215 CD du code des douanes en ajoutant à la liste des denrées et productions énumérées à l'arrêté du 3 octobre 1968, la **pornographie** sous toutes ses formes (revues, films, gadgets, etc.) de façon à renforcer l'action de la douane en ce domaine [20 décembre 1973].

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

Les **questions orales avec débat** déposées depuis le 5 juillet 1972 jusqu'au 2 avril 1973 sont **devenues caduques** en raison de la cessation des fonctions du Gouvernement auquel elles étaient adressées [2 avril 1973] (p. 131) [questions n° 1 par M. Raymond Brun, n° 5 par M. Joseph Yvon, n° 17 par M. Jean Cluzel, n° 18 par M. Jean Cluzel, n° 19 par M. Jean Cluzel, n° 24 par M. Pierre Giraud, n° 25 par M. Adolphe Chauvin, n° 33 par M. Michel Kauffmann, n° 34 par Mme Marie-Thérèse Goutmann, n° 36 par M. Jean Cluzel, n° 37 par Mme Marie-Thérèse Goutmann, n° 39 par M. Serge Boucheny, n° 42 par M. Roger Gaudon, n° 45 par M. Francis Palmero, n° 47 par M. Francis Palmero].

1. — M. Francis PALMERO rappelle à *M. le Premier ministre* que les mesures annoncées le 1er février 1973 en faveur des **rapatriés** ne constituent qu'une simple amélioration — de portée limitée — des textes en vigueur et que, notamment en ce qui concerne les retraites complémentaires, aucune mesure concrète n'est encore annoncée en vue d'un règlement d'ensemble sauvegardant les intérêts des rapatriés âgés. Il lui demande s'il compte bientôt proposer au Parlement les projets fondamentaux qui permettront de liquider les séquelles morales et matérielles de la douloureuse guerre d'Algérie [3 avril 1973]. — **Discussion** [8 mai 1973] (p. 287 et suiv). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Francis Palmero ; Félix Ciccolini ; Jean Cluzel ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

2. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le Premier ministre* que les **essais nucléaires** français du Pacifique ont suscité une indignation telle dans certains pays que l'ambassadeur de France à Canberra a déclaré à la télévision australienne : « Nous sommes très près du moment où les essais (nucléaires) ne seront plus nécessaires », ce qui permet de penser que d'autres essais pourraient encore être effectués dans un avenir plus ou moins proche. Il lui demande en conséquence s'il ne pense pas que la France devrait déclarer définitivement close la série de ces essais qui ont gravement nui à l'autorité et au prestige international de la France sans comporter le moindre avantage du point de vue de la sécurité de notre pays [3 avril 1973]. — **Discussion** [29 mai 1973] (p. 461 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Robert Laucournet ; Pierre de Chevigny ; Raymond Guyot ; André Diligent ; Hector Viron ; Aymar Achille-Fould, secrétaire d'Etat aux armées.

3. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le Premier ministre* s'il entend confirmer les propos tenus au soir même des élections législatives par le ministre chargé des relations avec le Parlement, selon lesquels le Premier ministre procède du Président de la République et ne tient son autorité que de lui. Il lui demande également d'indiquer en application de quel article de la Constitution le **président de la République,** dans une allocation télévisée, a cru devoir exprimer son opinion, avant le deuxième tour des élections et lorsque la campagne électorale était terminée, intervenant ainsi directement dans une élection dans laquelle son mandat n'était pas en jeu [10 avril 1973]. — **Discussion** [22 mai 1973] (p. 412 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet ; Pierre-Christian Taittinger ; Jacques Duclos ; Henri Fréville ; Marcel Champeix ; Marcel Martin ; Pierre Marcilhacy ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; Dominique Pado ; Robert Bruyneel.

4. — M. André DILIGENT rappelle à *M. le ministre des affaires étrangères* que, lors de l'assemblée générale des Nations unies (décembre 1971), une résolution a été adoptée recommandant qu'un coordonnateur des secours soit nommé par le secrétaire général de l'O. N. U. et cette résolution invitait en outre toutes les organisations intéressées à coopérer avec le coordonnateur des secours en cas de catastrophe. Il lui demande quelles initiatives nouvelles le Gouvernement français envisage de prendre pour que l'organisation d'un **corps mondial de secours** puisse effectivement être réalisée [10 avril 1973]. — **Discussion** [15 mai 1973] (p. 367 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Diligent ; Marcel Souquet ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

5. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* la situation actuelle concernant le nombre des **crèches** fonctionnant dans le pays. Des statistiques officielles datant de janvier 1971 précisent qu'il y avait à cette date 697 crèches dans toute la France, dont 351 dans la région parisienne, soit au total 31.792 berceaux, comprenant non seulement les crèches traditionnelles, mais aussi les placements familiaux de jour. Sur ces 697 crèches, 171 ont été construites depuis 1961. Il apparaît donc une contradiction flagrante entre, d'une part, la situation actuelle et les prévisions inscrites au VIe Plan (266 crèches traditionnelles et 10.800 berceaux en placement familial) et, d'autre part, les promesses gouvernementales pour les cinq ans à venir, affirmées à plusieurs reprises durant la campagne des élections législatives de mars 1973. Malgré les dispositions des décrets des 13 et 23 novembre 1970, les possibilités de subvention de l'Etat sont de plus en plus réduites, voire nulles. En conséquence, elle lui demande : 1° s'il est prévu, au niveau ministériel, un plan d'ensemble des constructions de crèches tenant compte des besoins de la population région par région et des priorités à déterminer ; 2° quels crédits d'Etat, en dehors des cent millions pris sur le fonds d'action sanitaire et sociale de la caisse nationale d'allocations familiales et des subventions accordées éventuellement par les caisses régionales d'allocations familiales, ont été attribués pour le financement des crèches ; 3° quelles mesures concrètes, techniques et financières, sont prévues pour augmenter, dès 1973, le nombre des crèches, pour participer à leur financement tant pour la construction que pour le fonctionnement, pour alléger la participation financière des collectivités publiques, des caisses d'allocations familiales et des familles elles-mêmes [10 avril 1973]. — **Discussion** [29 mai 1973] (p. 468 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Robert Schwint ; André Diligent ; Hector Viron.

6. — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* de définir devant le Sénat les orientations de la **politique fiscale** du Gouvernement en précisant notamment : 1° quelle importance relative il donne dans sa conception générale de la fiscalité, d'une part, à son rôle d'instrument de couverture des dépenses du secteur public et, d'autre part, à son rôle d'instrument d'action économique et sociale, et plus particulièrement à cet égard, les limites qu'il entend assigner à son effet d'égalisation des revenus ; 2° quelles sont les raisons qui l'ont conduit à déclarer que le rapport actuel entre les rendements des impôts directs et des impôts indirects devait être renversé et quelles seraient les conséquences d'une telle politique sur le revenu des citoyens, et notamment des salariés ; 3° s'il entend demander aux seules ressources d'un système fiscal dont les lacunes sont bien connues, les moyens de faire face à des dépenses dont l'accroissement ne peut que s'accélérer, notamment du fait de l'inflation

et des exigences d'une population qui réclame des compensations aux contraintes de la société industrielle ; 4° s'il ne pense pas que le moment soit venu de stabiliser la pression fiscale et de faire face à l'accroissement des dépenses par la mise en œuvre d'une politique de grands emprunts d'Etat de nature à assurer, en outre, une juste rémunération de l'épargne [10 avril 1973]. — **Discussion** [29 mai 1973] (p. 475 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Bonnefous ; André Armengaud ; Henri Tournan ; André Méric ; Marcel Martin ; Geoffroy de Montalembert ; Auguste Pinton ; Jacques Duclos ; Jacques Descours Desacres ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

7. — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le Premier ministre* quelle **politique** le Gouvernement compte suivre à l'égard des **commerçants et artisans,** d'une part, sur le plan économique et social et, d'autre part, **en matière fiscale** [10 avril 1973]. — Cette question est retirée par son auteur et transformée en question orale sans débat, n° 1349 [22 mai 1973] (p. 404).

8. — M. Marcel GARGAR demande à *M. le Premier ministre* s'il envisage d'ouvrir une enquête sur la façon dont se sont déroulées les **élections législatives** des 4 et 11 mars 1973 **à la Guadeloupe** et sur les fraudes et irrégularités perpétrées dans les 1re, 2e et 3e circonscriptions par les candidats à caractère officiel. Dans les trois circonscriptions de la Guadeloupe, la campagne électorale s'est déroulée dans un climat de mensonge, de corruption, de fraude, tant de la part des candidats officiels que d'une certaine presse, largement subventionnée à cet effet. Par ailleurs, la fameuse commission de contrôle des opérations électorales, instituée par la loi du 3 janvier 1973, n'a pu fonctionner normalement, soit par obstruction systématique des présidents de bureau de vote de la commune des Abymes, soit par carence des membres composant cette commission. Cette parodie électorale, contre laquelle préfet et sous-préfet concernés ne sont nullement intervenus, a été interprétée par la population de la Guadeloupe en particulier, et celle des départements et territoires d'outre-mer en général, comme une manifestation de profond mépris à leur égard, et comme une volonté délibérée de les priver de toute représentation authentique à l'Assemblée nationale. Il demande si le fait de modifier arbitrairement le choix des électeurs à la Guadeloupe, à la Réunion et à Djibouti, de les frustrer de leurs véritables représentants et de les placer ainsi hors de la loi commune, est une indication, de la part de l'administration, tant nationale que locale, que ces populations des départements et territoires d'outre-mer pourront recourir à des moyens extra-légaux pour faire respecter leur droit fondamental de citoyens à part entière et pour combattre cette forme particulière de colonialisme et de racisme. Nonobstant les recours en annulation de ces élections frauduleuses, il demande quelles mesures efficaces le Gouvernement envisage de prendre pour empêcher, dans les départements et territoires d'outre-mer, la répétition de telles caricatures d'élections qui portent de graves préjudices au bon renom de la République, de la démocratie et de la France [10 avril 1973]. — **Discussion** [8 mai 1973] (p. 295 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Gargar ; Jacques Duclos ; Georges Marie-Anne ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

9. — M. Jean CLUZEL expose à *M. le ministre de l'économie et des finances,* qu'afin de permettre aux **caisses d'épargne** de faire face aux conditions actuelles de la concurrence et d'augmenter les ressources qu'elles sont susceptibles de mettre à la disposition des collectivités locales pour le financement des équipements collectifs, il paraît souhaitable de modifier les règles qui les régissent. C'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens, en particulier si des comptes de chèques pourraient être ouverts dans les caisses d'épargne, ce qui permettrait, corrélativement, de rendre plus libérales les modalités d'utilisation des excédents de celles-ci [10 avril 1973]. — **Discussion** [8 mai 1973] (p. 291 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel ; Léon Jozeau-Marigné ; Yvon Coudé du Foresto ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

10. — M. Yvon COUDÉ DU FORESTO expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que l'inquiétude qui règne actuellement devant le **chaos monétaire** l'amène à recevoir, comme la plupart de ses collègues, de très nombreuses demandes de prospectives devant lesquelles il est, bien entendu, désarmé. Il lui demande en conséquence de bien vouloir exposer à la fois les raisons profondes de la crise actuelle, de son déroulement et surtout d'évaluer ce qu'il est raisonnable d'envisager pour des solutions permettant d'y mettre fin dans l'intérêt non seulement de la France, mais également de la cohésion du Marché commun [12 avril 1973]. — **Discussion** [9 juin 1973] (p. 771 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto ; Pierre Marcilhacy ; Jacques Duclos ; Pierre-Christian Taittinger ; Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.

11. — M. Yvon COUDÉ DU FORESTO expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que l'inquiétude qui règne dans les milieux informés concernant l'ampleur d'une crise latente d'**approvisionnement énergétique,** tant en quantités qu'en prix, n'a pas encore gagné l'opinion publique, qui, par conséquent, n'est pas disposée pour l'instant à entendre parler de mesures propres à atténuer cette menace. Il lui demande en conséquence quelles mesures la France compte prendre pour pallier toute éventualité en ce qui concerne nos approvisionnements énergétiques et s'il n'est pas grand temps de songer à l'exploitation de nouvelles formes d'énergie qui ne feraient pas exclusivement appel à des combustibles fossiles ou à des matières premières non renouvelables. Il demande également si des mesures ne sont pas à prévoir pour amener les gros consommateurs d'énergie à faire évoluer leurs techniques en vue des les adapter à d'autres approvisionnements. Il s'y ajoute la nécessité de ne pas continuer à contribuer à la dégradation de la nature par une pollution dont l'opinion publique elle-même dénature parfois les sources [12 avril 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973] (p. 521 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 12 par M. René Jager, n° 18 par M. Michel Chauty, n° 19 par M. Jean-François Pintat, n° 27 par M. Guy Schmaus et n° 28 par M. Pierre Giraud). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto ; René Jager ; Michel Chauty ; Jean-François Pintat ; Guy Schmaus ; Pierre Giraud ; Hector Viron ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

12. — M. René JAGER expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que les problèmes d'approvisionnement en **énergie** se posent à l'ensemble des grands pays industriels, et avec une importance particulière pour notre pays, compte tenu de la politique d'industrialisation que le Gouvernement compte suivre dans les prochaines années. Il lui demande de bien vouloir exposer les grandes lignes de l'action qu'il compte mener pour assurer à l'économie française des conditions d'approvisionnement en énergie, à la fois sûres et compétitives pour la prochaine décennie. Il lui demande de bien vouloir préciser en particulier les actions engagées ou prévues pour : 1° lutter contre les gaspillages et promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie, ainsi que les mesures envisagées pour développer le stockage ; 2° limiter la croissance de la part du pétrole dans le bilan énergétique français et européen et assurer un recours accru du charbon, au gaz naturel et à l'énergie nucléaire, ainsi qu'aux autres formes d'énergie susceptibles d'être utilisées (énergie solaire, géothermique, etc.) ; 3° diversifier les efforts de recherche et les sources d'approvisionnement en hydrocarbures sur le plan géographique, en tenant le meilleur compte du caractère national ou international des sociétés pétrolières ; 4° coordonner notre politique d'énergie au niveau national avec nos partenaires de la Communauté économique européenne et adopter, éventuellement, une position commune dans les négociations avec les pays exportateurs [12 avril 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973]. (p. 521 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 11 par M. Yvon Coudé du Foresto, *cf. supra,* n° 18 par M. Michel Chauty, n° 19 par M. Jean-François Pintat, n° 27 par M. Guy Schmaus et n° 28 par M. Pierre Giraud).

13. — M. Jean FRANCOU demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre* de bien vouloir exposer la **politique** que le Gouvernement compte suivre **en matière sportive et socio-éducative** [25 avril 1973]. — **Discussion** [12 juin 1973] (p. 633 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 22 par M. Guy Schmaus). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Jean Francou ; Guy Schmaus ; Jean-Louis Vigier ; Jean-Marie Girault ; Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

14. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires étrangères* si les événements survenus à **Madagascar** et les négociations qui leur font suite ne risquent pas d'affecter les relations entre la France et ce pays [25 avril 1973].

15. — M. Pierre BROUSSE expose à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* que la tragique catastrophe de Saint-Amand-les-Eaux dans le Nord a appelé une fois de plus l'attention des municipalités et de toutes les populations concernées sur les très graves dangers que fait courir aux personnes et aux biens la **traversée des agglomérations par des véhicules chargés de substances inflammables ou explosives.** Il pense que, partout où il existe des déviations des localités, soit sous forme de déviation sans péage ou sous forme de déviation avec péage — ce qui est le cas des villes à proximité desquelles, il y a une autoroute non banalisée comme en ont seules, hélas, le privilège

la région parisienne et quelques rares grandes villes en France au détriment des villes moyennes que l'on dit pourtant vouloir aider — obligation devrait être faite aux véhicules transportant des matériaux inflammables dangereux d'emprunter ces déviations à l'exclusion de tout autre itinéraire urbain. Il lui demande si cette formule a été étudiée par ses services et, en tout état de cause, quelles mesures il compte prendre pour faire cesser l'angoisse qui étreint actuellement les habitants et les élus des localités grandes ou petites concernées par ce terrible danger [25 avril 1973]. — **Discussion** [12 juin 1973] (p. 616 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Brousse ; André Diligent ; Emile Durieux ; Paul Minot ; Hector Viron ; Jean Francou ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

16. — M. Louis JUNG demande à *M. le Premier ministre* si le Gouvernement n'envisage pas de modifier sa politique en ce qui concerne **la fabrication et l'exportation des armes,** afin de tenir compte de la position adoptée par les autorités religieuses et qui semble fondée tant sur le plan moral que sur le plan de la véritable tradition française au niveau de la mission qui doit être celle de notre pays dans le monde moderne [25 avril 1973].

18. — M. Léon EECKHOUTTE demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* si, devant le désarroi, l'angoisse, parfois la révolte des lycéens et des étudiants mesurant chaque jour de mieux en mieux l'incertitude et l'insuffisance des débouchés qui leur sont offerts au terme de leurs études, il ne juge pas le moment venu de redéfinir la politique qu'il entend suivre pour faire de l'ensemble de l'appareil de formation des hommes que doit être à tous les degrés l'**Université** un instrument unique, cohérent et démocratique de culture, de formation professionnelle et de recherche, apte à satisfaire demain les besoins de la nation [26 avril 1973]. — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 1004 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 23 par M. Louis Gros, n° 32 par M. Jean Cogniot, n° 36 par M. Pierre Barbier et n° 44 par M. François Duval). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Eeckhoutte ; Louis Gros ; Georges Cogniot ; Pierre Barbier ; François Duval ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale ; Edgar Tailhades ; Charles Alliès ; Georges Lamousse ; Adolphe Chauvin ; René Tinant ; Henri Fréville ; André Armengaud ; Jacques Habert ; Marcel Gargar ; Jean Mézard.

18. — M. Michel CHAUTY demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique :* 1° compte tenu de la nécessité pour la France de disposer de sources énergétiques qu'elle puisse directement contrôler, s'il n'apparaît pas nécessaire, d'une part, de limiter l'exploitation des minerais uranifères métropolitains et, d'autre part, de réduire au minimum les exportations de métal en dépit de la charge financière entraînée par le stockage du métal produit ; 2° quelles sont les perspectives de réalisation d'une usine européenne d'enrichissement de l'**uranium** par diffusion gazeuse dans le cadre d'Eurodif ; quel est le coût d'une telle entreprise ; quel serait le délai ultime dans lequel une décision devrait intervenir compte tenu des possibilités des producteurs américains et russes ; 3° dans l'hypothèse où une collaboration européenne s'avérerait impossible, si la France envisage de réaliser seule une telle installation et à une échelle suffisante pour produire de l'uranium enrichi compétitif ; 4° ce qu'il faut penser de la méthode d'enrichissement par ultra-centrifugation dont la mise au point est poursuivie par la troïka anglo-germano-hollandaise et si la France pourrait s'associer à cet organisme ; 5° dans quelle mesure et à quel prix l'usine militaire de Pierrelatte peut fournir de l'uranium enrichi à des fins civiles ; 6° si le Gouvernement envisage d'accélérer le programme de construction de centrales électriques nucléaires prévu par le VI^e^ Plan [26 avril 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973] (p. 521 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 11 par M. Yvon Coudé du Foresto (cf. *supra*), n° 12 par M. René Jager, n° 19 par M. Jean-François Pintat, n° 27 par M. Guy Schmaus et n° 28 par M. Pierre Giraud).

19. — M. Jean-François PINTAT expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* la gravité des problèmes posés par l'alimentation en énergie des pays de l'Europe, et de la France en particulier, devant l'importance de la croissance des besoins. Le taux de couverture en **énergie** nationale de la France décroît constamment. Il n'est plus que d'environ 30 p. 100 à l'heure actuelle. Parallèlement, notre dépendance est quasi totale en produits pétroliers qui assurent plus de 60 p. 100 de nos besoins en énergie. Or, le niveau de la croissance économique de la France — et, donc, toute sa politique sociale — est conditionnée actuellement par sa sécurité en approvisionnement pétrolier. Les mesures sur l'énergie annoncées dans le message du Président Nixon au Congrès, le 18 avril dernier, vont bouleverser l'ensemble des données du marché pétrolier. En matière d'énergie, tous les problèmes ont une dimension internationale : aucun pays ne peut mener une politique autonome. Or, les nouvelles mesures proposées par le président des Etats-Unis vont influer fortement sur l'attitude des producteurs du Moyen-Orient où la France trouve 65 p. 100 de son approvisionnement. Il lui demande donc : 1° de bien vouloir préciser les grandes lignes de la politique énergétique qu'il entend définir pour notre pays dans la décennie prochaine ; 2° de connaître la situation des négociations en cours à Vienne avec l'organisation des pays exportateurs de pétrole ; 3° d'exposer les résultats de la réunion du conseil des ministres à Bruxelles consacrée à l'énergie. Il lui demande si le moment ne serait pas venu de définir une politique européenne de l'énergie face à celle qui a été exposée par le Président Nixon. Dans cet esprit, il demande si des mesures ne sont pas à prendre pour prévoir un accès plus large de la France au marché de l'uranium enrichi et pour activer la réalisation de l'usine d'enrichissement dans le cadre européen afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard des approvisionnements pétroliers [26 avril 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973] (p. 521 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 11 par M. Yvon Coudé du Foresta, cf. *supra,* n° 12 par M. René Jager, n° 18 par M. Michel Chauty, n° 27 par M. Guy Schmaus et n° 28 par M. Pierre Giraud).

20. — M. Marcel DAROU demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* de lui exposer la politique que le Gouvernement envisage de mener pour résoudre les différents problèmes qui préoccupent actuellement les ressortissants de son ministère et leurs organisations représentatives. Il désire particulièrement être informé sur l'état des travaux des groupes d'études dont la création a été annoncée au nom du Gouvernement lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1973 pour : « écarter une fois pour toutes (la) discussion sur le rapport constant qui... traumatise certaines associations d'**anciens combattants** »; « déterminer des critères permettant une nouvelle levée des forclusions », « aborder sans préjugés (le) problème » des anciens d'Afrique française du Nord et lui « trouver une solution ». Sur ce dernier point, il voudrait savoir si le Gouvernement envisage bien d'inscrire à l'ordre du jour prioritaire ou de laisser inscrire à l'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale la proposition de loi votée à la quasi-unanimité du Sénat le 11 décembre 1968, tendant à reconnaître la qualité de combattant à certains militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Il lui demande de bien vouloir dès maintenant faire connaître un calendrier précis pour la réalisation des mesures attendues sur les différents points qui viennent d'être évoqués ainsi que pour la validation sans condition d'assujettissement antérieur aux assurances sociales des périodes de services militaires accomplies par les anciens combattants pendant la guerre de 1939-1945 [3 mai 1973]. — **Discussion** [12 juin 1973] (p. 622 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Darou ; Jean Gravier ; Marcel Souquet ; Roger Gaudon ; Martial Brousse ; Michel Darras ; André Bord, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

21. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir exposer la **politique agricole** que le Gouvernement compte suivre, compte tenu des récentes décisions intervenues au niveau européen [3 mai 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 918 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 43 par M. Marcel Brégégère et n° 46 par M. Léon David). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Roger Poudonson ; Marcel Brégégère ; Léon David ; Jacques Vassor ; Robert Schwint ; Emile Durieux ; Charles Alliès ; Martial Brousse ; Louis Orvoën ; Victor Golvan ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.

22. — M. Guy SCHMAUS demande à *M. le Premier ministre* pourquoi **l'éducation physique et sportive** scolaire reste sous sa responsabilité dans le cadre d'un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, contrairement à ses propres promesses antérieures qui faisaient état du nécessaire rattachement de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale [3 mai 1973]. — **Discussion** [12 juin 1973] (p. 633 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 13 par M. Jean Francou, cf. *supra*).

23. — M. Louis GROS, se référant aux déclarations faites le mercredi 25 avril 1973 par *M. le ministre de l'éducation nationale* et aux délibérations de la commission des affaires culturelles des jeudis 12 avril et 3 mai, expose à M. le ministre de l'éducation nationale que des problèmes d'une importance vitale pour l'avenir se posent actuellement dans de nombreux secteurs placés sous la responsabilité du ministre et qu'il semble, au sentiment de la commission sénatoriale des affaires culturelles, qu'à l'insatisfaction de jour en jour plus grande des élèves et des étudiants répondent le désarroi des parents

et des éducateurs, les hésitations et l'incertitude des pouvoirs publics. Il désire attirer l'attention du ministre sur la profondeur et l'importance de la crise actuelle qui semble exiger de rechercher les voies et les moyens de réformes fondamentales dans tous les domaines de l'**éducation nationale,** réformes dont les finalités et les modalités devraient être définies clairement et nettement en accord avec le Parlement, sans quoi pourrait être compromise l'élévation graduelle, mais assurée, du niveau culturel du pays. Il lui demande, d'une part, quelle analyse il peut faire de la situation présente et, d'autre part, d'indiquer au Sénat sur quels principes il entend s'appuyer et quelles solutions concrètes il pense pouvoir donner aux multiples problèmes de structure, financiers et pédagogiques, qui se posent en matière d'enseignement, d'éducation, de formation professionnelle et d'éducation permanente [3 mai 1973]. — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 1004 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 17 par M. Léon Eeckhoutte, cf. *supra*, n° 32 par M. Georges Cogniot, n° 36 par M. Pierre Barbier et n° 44 par M. François Duval).

24. — M. René Monory demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir préciser les objectifs et les moyens de la nouvelle politique de **coopération** que la France entend mener avec les Etats africains et malgache [8 mai 1973]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1973] (p. 1284).

25. — M. Jean Cluzel attire l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur les difficultés que connaît actuellement l'institut de développement industriel. Il apparaît, en effet, que les moyens de financement de cet établissement sont nettement insuffisants eu égard aux missions qui lui ont été confiées, notamment dans le domaine de l'aide aux entreprises moyennes, dont le développement est une des conditions de l'expansion économique et de l'aménagement harmonieux du territoire. C'est pourquoi il demande quelles mesures pourraient être prises afin de doter l'**institut de développement industriel** d'un capital suffisamment important, lui permettant de faire face aux demandes de prêts, très souvent justifiées, qui lui sont présentées [10 mai 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973] (p. 544 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cluzel ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

26. — M. Claude Mont demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir préciser la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard des collectivités locales, et en particulier s'il compte accélérer la réforme des **finances locales** [10 mai 1973]. — **Discussion** [6 novembre 1973] (p. 562 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 53 par M. Michel Kauffmann, n° 59 par M. André Diligent, n° 72 par M. Louis Talamoni et n° 78 par Mme Brigitte Gros). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Claude Mont ; Michel Kauffmann ; André Diligent ; Louis Talamoni ; Mme Brigitte Gros ; MM. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Marcel Champeix ; Adolphe Chauvin ; Jacques Descours Desacres.

27. — M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* à un moment où la crise des moyens énergétiques provoque une inquétude légitime dans les milieux les plus larges. Il lui demande, en conséquence : 1° de bien vouloir préciser quelles sont les données sur lesquelles repose, pour l'immédiat et l'avenir, la **politique énergétique de la France** ; 2° si, en raison du développement de la crise, il ne lui paraît pas indispensable de reconsidérer le plan de liquidation des houillères nationales et de s'orienter vers une nouvelle politique d'accroissement de la production charbonnière française ; 3° quelles sont les perspectives concernant l'approvisionnement et les recherches dans le domaine du pétrole ; 4° comment il entend que soit sauvegardée l'indépendance énergétique de la France après l'abandon de la filière graphite-gaz ; 5° s'il envisage la construction d'une usine de séparation isotopique française en considération des difficultés rencontrées au niveau européen [10 mai 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973] (p. 521 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 11 par M. Yvon Coudé du Foresto, *cf. supra*, n° 12 par M. René Jager, n° 18 par M. Michel Chauty, n° 19 par M. Jean-François Pintat et n° 28 par M. Pierre Giraud).

28. — M. Pierre Giraud demande à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* comment il compte traiter le problème de l'**énergie** dans notre pays en liaison avec la Communauté européenne [10 mai 1973]. — **Discussion** [5 juin 1973] (p. 521 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 11 par M. Yvon Coudé du Foresto, *cf. supra*, n° 12 par M. René Jager, n° 18 par M. Michel Chauty, n° 19 par M. Jean-François Pintat et n° 27 par M. Guy Schmaus).

29. — M. Michel Maurice-Bokanowski demande à *M. le Premier ministre* quelles sont les prévisions du Gouvernement en ce qui concerne la **construction aéronautique française.** Il a, en effet, pu constater que dans la région parisienne tout particulièrement, où se trouvent de nombreuses usines travaillant pour l'aviation, les menaces de licenciement s'accentuent, créant une grande inquiétude parmi le personnel hautement qualifié et difficilement réadaptable dans une autre branche de l'industrie [10 mai 1973]. — **Discussion** [19 juin 1973] (p. 765 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 30 par M. Serge Boucheny et n° 37 par M. André Méric). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Maurice-Bokanowski ; Serge Boucheny ; André Méric ; Robert Galley, ministre des armées. — *Suite de la discussion générale* (p. 787 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Aubry ; André Méric ; Paul Malassagne ; René Tinant ; Robert Galey, ministre des armées.

30. — M. Serge Boucheny attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur la situation préoccupante de l'**industrie aéronautique** et les menaces qui pèsent sur de brillantes réalisations comme « Concorde » et « Airbus ». Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures sont prises par le Gouvernement afin de préserver le potentiel aérospatial actuel et de lui indiquer, d'une manière générale, l'état de cette industrie et ses perspectives de développement [10 mai 1973]. — **Discussion** [19 juin 1973] (p. 765 et suiv. ; 787 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 29 par M. Michel Maurice-Bokanowski, *cf. supra*, et n° 37 par M. André Méric).

31. — M. Michel Kauffmann expose à *M. le Premier ministre* que l'opinion publique en général, et les milieux agricoles en particulier, ont été très traumatisés par les quatre jours d'âpres discussions à Luxembourg, au terme desquels les ministres de l'agriculture des neuf membre de la Communauté économique européenne ont abouti *in extremis* à un compromis sur le dossier agricole. Tant par le climat que par la nature des propos tenus, il s'est avéré que l'**Europe** était au bord de la rupture et que c'était l'absence d'une véritable union économique et monétaire qui était à l'origine des heurts qui se sont produits sur la politique agricole commune. Il lui demande de vouloir bien lui préciser quelle est la pensée du Gouvernement en la matière et quelles initiatives la France comptait prendre pour doter la Communauté européenne d'institutions politiques qui lui apparaissent seules capables de sortir l'Europe de l'impasse et d'éviter, à brève échéance, le retour aux nationalismes périmés et dangereux [15 mai 1973]. — **Discussion** [30 octobre 1973] (p. 1532 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Kauffmann ; Emile Durieux ; Michel Jobert, ministre des affaires étrangères.

32. — M. Georges Cogniot demande à *M. le ministre de l'Education nationale* si, devant la crise très profonde frappant l'**enseignement** secondaire et l'enseignement supérieur, qui restent les lieux d'une sélection sociale sévère et dont les programmes, les méthodes et les examens sont mis en discussion, et devant la nécessité de revoir la formation des enseignants, à commencer par la suppression totale de l'auxiliariat, il ne juge pas nécessaire d'accepter une véritable discussion parlementaire des principales questions en suspens dans le domaine scolaire et universitaire [15 mai 1973]. — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 1004 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 17 par M. Léon Eeckhoutte, *cf. supra*, n° 23 par M. Louis Gros, n° 36 par M. Pierre Barbier et n° 44 par M. François Duval).

33. — Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à *M. le ministre des transports* ses différentes interventions concernant la construction du **réseau express régional** (branche Est desservant la ville nouvelle de Marne-la-Vallée). Malgré les protestations des populations et des élus de Fontenay-sous-Bois et de Neuilly-Plaisance, il semble que les pouvoirs publics et la direction de la R. A. T. P. maintiennent leur position. Lors d'une réunion des élus qui s'est tenue à Neuilly-Plaisance le 17 janvier 1973, sous la présidence de M. Cathala, sénateur, maire de cette ville, il a été fait état des plus récentes décisions du district de la région parisienne pour la construction du R. E. R. en voies aériennes. D'autre part, un nouveau plan des projets routiers du département de la Seine-Saint-Denis fait état d'une autoroute B 86 qui prolongerait l'autoroute A 3 vers la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Or, il apparaît au tracé de cette voie qu'il s'agit en fait d'une version déguisée de l'autoroute A 17 unanimement condamnée par tous les élus de la région à cause de son inutilité, mais à laquelle le ministère des transports n'a pas renoncé. Il est évident que la construction aérienne du R. E. R. est indissolublement liée à la construction parallèle de l'autoroute A 17 (ou B 86) qui entraînerait de nombreuses expropriations et la mise en cause de l'environnement des villes concernées. Or, les études techniques et financières montrent qu'il est possible de construire le R. E. R. en souterrain et de doter la région d'un réseau routier efficace par la mise en œuvre immédiate de l'autoroute A 86 et par la poursuite de l'autoroute A 3 jusqu'à son échangeur pour la connexion avec la future autoroute A 87 reliant par l'Est, donc, par un parcours amélioré, les autoroutes

A 4 et A 3. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour l'inscription au plan de l'achèvement des autoroutes A 4 et A 3 ; 2° pour affecter les crédits économisés par l'abandon des autoroutes A 17 et B 86 au financement du R. E. R. souterrain ; 3° pour reprendre les études techniques du R. E. R. souterrain ; 4° pour obtenir un financement supplémentaire de l'Etat au titre de la ville nouvelle (financement complémentaire pour l'autoroute A 17 ; participation du ministère de l'environnement ; participation des promoteurs de Marne-la-Vallée) [15 mai 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 969 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Charles Cathata ; Yves Guéna, ministre des transports.

34. — M. René MONORY demande à *M. le Premier ministre :* 1° de bien vouloir préciser quels sont les textes légaux ou réglementaires qui pourraient justifier le système des **écoutes téléphoniques** des communications privées ; 2° de bien vouloir confirmer ou infirmer que les communications téléphoniques des membres du Parlement sont susceptibles d'être écoutées, et quel usage est fait, dans ce cas, des fiches d'écoute [17 mai 1973]. — **Discussion** [19 juin 1973] (p. 752 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. René Monory ; Jacques Duclos ; Dominique Pado ; Ladislas du Luart ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement ; André Diligent ; Pierre Marcilhacy ; Marcel Champeix. — Dépôt par M. René Monory et plusieurs de ses collègues d'une **proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle des services administratifs procédant aux écoutes téléphoniques** [19 juin 1973] (I., n° 314). — Renvoi de la proposition de résolution à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

35. — M. André AUBRY attire l'attention de *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* sur l'état actuel des **réalisations dans le domaine sanitaire.** A mi-parcours, le financement du VI^e^ Plan démontre que l'hypotèse basse de l'enveloppe de subventions retenues par le Gouvernement, enveloppe qui représentait en fait la moitié des besoins exprimés par la commission sanitaire du VI^e^ Plan, ne sera pas couverte. Il lui demande de bien vouloir préciser ses intentions pour permettre au moins une réalisation effective minimum dans le cadre du VI^e^ Plan. D'autre part, il attire son attention sur le fait qu'un certain nombre de domaines sont particulièrement délaissés, tels ceux du personnel et des personnes âgées. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour améliorer cette situation [17 mai 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 948 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Aubry ; Marcel Souquet ; Jacques Henriet ; Michel Miroudot ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Jean Mézard.

36. — M. Pierre BARBIER expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* que le nombre anormalement élevé des **professeurs auxiliaires** des C. E. S. et des C. E. G., ainsi que la situation précaire qui leur est faite, ne lui paraissent compatibles ni avec les espérances de débouchés et de recrutement que peuvent attendre les étudiants préparant le C. A. P. E. S. ou l'agrégation, ni avec l'équité et la logique puisque ces professeurs peuvent être renvoyés sans préavis et sans indemnité par le ministre dans le même temps où le Gouvernement s'apprête à déposer un projet de loi contre les licenciements abusifs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation anormale, d'abord pour arriver à la suppression de l'auxiliarait dans le corps enseignant, ensuite pour préserver de la façon la plus humaine possible l'avenir des professeurs auxiliaires qui, par les services rendus, méritent autre chose que la menace d'une mise à pied brutale et un traitement au rabais [17 mai 1973]. — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 1004 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 17 par M. Léon Eeckhoutte cf. *supra,* n° 23 par M. Louis gros, n° 32 par M. Georges Cogniot et n° 44 par M. François Duval).

37. — M. André MÉRIC attire l'attention de *M. le ministre des armées* sur la dégradation de l'emploi aux usines Latecoere de Toulouse, et sur la stagnation des charges de travail des usines de la S. N. I. A. S. notamment à Toulouse, et lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour préserver ce potentiel important de l'**aéronautique** et les perspectives d'avenir [17 mai 1973]. — **Discussion** [19 juin 1973] (p. 765 et suiv., p. 787 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 29 par M. Michel Maurice-Bokanowski cf. *supra,* et n° 30 par M. Serge Boucheny).

38. — M. Robert LAUCOURNET demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* les mesures qu'il compte prendre à la suite de l'émotion qui s'est manifestée au dernier congrès des organismes **H. L. M.** de Vittel et touchant à l'augmentation intolérable des loyers et des charges.

S'appuyant sur les déclarations de M. le Premier ministre en matière sociale, il lui demande s'il ne serait pas nécessaire de reconsidérer immédiatement la politique pratiquée en matière de financement des opérations de construction des offices, politique qui est, de toute évidence, la clé du problème [17 mai 1973]. — **Discussion** [12 juin 1973] (p. 641 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 42 par M. Léandre Létoquart). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Laucournet ; Fernand Chatelain au nom de M. Léandre Létoquart ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, à l'équipement, au logement et au tourisme.

39. — M. Jean GRAVIER demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* de bien vouloir préciser l'orientation nouvelle que le Gouvernement compte donner à la **politique familiale** pour accorder aux familles un soutien plus actif tant sur le plan matériel que sur le plan moral [17 mai 1973]. — **Réponse** [26 juin 1973] (p. 956 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier ; Robert Schwint ; Jacques Henriet ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

40. — Numéro non utilisé.

41. — M. Michel KAUFFMANN rappelle à *M. le Premier ministre* que, le 4 novembre 1950, M. Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères, signait au nom de la France la **Convention européenne des droits de l'homme.** Dans son allocution, M. Schuman avait estimé « qu'elle constituait les fondations sur lesquelles nous voulons asseoir la défense de la personne humaine contre toutes les tyrannies et contre tous les totalitarismes ». Le 20 mars 1952, il signait pour la France le premier protocole additionnel. Depuis, il y en a eu quatre autres que notre pays n'a pas signés. Par ailleurs, la convention n'a jamais été soumise au Parlement français pour ratification. S'il y avait à l'époque quelques motifs pour retarder la ratification par la France de cette convention, il n'en est plus de même aujourd'hui, où notre pays est libre d'engagements coloniaux. Berceau des droits de l'homme, la France se doit à présent de ratifier rapidement la convention en question, et de signer les protocoles additionnels. M. Michel Kauffmann demande donc à M. le Premier ministre de lui faire savoir quelles sont les intentions de la France à ce sujet et de lui préciser quelles sont les raisons qui empêcheraient encore le nouveau Gouvernement de soumettre au Parlement la ratification nécessaire à son application [22 mai 1973]. — Retrait par son auteur [13 novembre 1973] (p. 1614).

42. — M. Léandre LÉTOQUART appelle l'attention de *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* sur l'augmentation constante des loyers ainsi que des charges locatives particulièrement onéreuses. Il lui demande : 1° quelles mesures il compte prendre pour rendre moins pénibles et difficiles l'accès et le maintien au **logement** des familles de condition modeste et notamment de la population la plus défavorisée ; 2° comment il envisage de satisfaire aux aspirations légitimes des locataires à un cadre et des conditions de vie meilleurs dans les ensembles locatifs [22 mai 1973]. — **Discussion** [12 juin 1973] (p. 641 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 38 par M. Robert Laucournet, *cf. supra*).

43. — M. Marcel BRÉGÉGÈRE demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* de bien vouloir définir, après les accords de Bruxelles et avant les négociations de l'automne prochain qui conditionneront l'avenir de l'**agriculture** française et plus particulièrement celui des exploitations familiales, la politique qu'il entend poursuivre pour la défense des intérêts du monde paysan [22 mai 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 918 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 21 par M. Roger Poudonson, *cf. supra,* et n° 46 par M. Léon David).

44. — M. François DUVAL demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre pour que : 1° la situation difficile de l'**enseignement** du premier degré à la Martinique ne s'aggrave, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé en général dans les départements d'outre-mer ; 2° soient évitées les conséquences désagréables que pourrait avoir une détérioration de l'enseignement supérieur aux **Antilles françaises,** en particulier par la suppression des troisième et quatrième années de droit et de sciences économiques [22 mai 1973]. — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 1004 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 17 par M. Léon Eeckhoutte, *cf. supra,* n° 23 par M. Louis Gros, n° 32 par M. Georges Cogniot, et n° 36 par M. Pierre Barbier).

45. — M. Francis PALMERO demande à *M. le Premier ministre* s'il entend, dans un esprit de justice, prévoir dans le budget de 1974 les moyens nécessaires pour ajuster les **rentes viagères** au coût réel de la vie [24 mai 1973].

46. — M. Léon DAVID, considérant que la situation des agriculteurs, et notamment des exploitants familiaux, ne s'améliore pas, que les décisions communautaires ne sont pas de nature à la modifier, demande à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* quelle est la **politique agricole** qu'il entend suivre [29 mai 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 918 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 21 par M. Roger Poudonson, *cf. supra,* et n° 43 par M. Marcel Brégégère).

47. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre des armées,* alors que le Gouvernement français est mis en accusation devant la Cour internationale de justice de La Haye pour ses expérieuces nucléaires dans le Pacifique, de venir exposer et justifier devant le Sénat la poursuite de la **politique militaire** de la France, tant en ce qui concerne son efficacité stratégique que sur le plan des dépenses qu'elle entraîne pour le budget de la France et qui s'avèrent, à l'évidence, improductives et inutiles. Il lui demande également, d'une part, si le Gouvernement français est en mesure, dans des délais raisonnables, de mettre en œuvre une véritable force de dissuasion, compte tenu de l'évolution constante des techniques étrangères et des moyens considérables détenus par d'autres grandes puissances, et, d'autre part, s'il ne craint pas que le développement continu des procédés de repérage acoustique ne rende à la limite illusoire la mission confiée aux sous-marins nucléaires français [29 mai 1973]. — Retrait par son auteur [2 octobre 1973] (p. 1284).

48. — M. Jean LEGARET demande à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* quelles conclusions le Gouvernement entend tirer du rapport de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale sur « **Paris,** ville internationale, rôles et vocation » [29 mai 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 965 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Jean Legaret ; Mme Catherine Lagatu ; M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

49. — M. Raymond GUYOT demande à *M. le Premier ministre* de lui préciser l'état des rapports de **coppération** entre la République malgache et notre pays [29 mai 1973]. — Transformée en question orale sans débat n° 1377 [20 juin 1973].

50. — M. Fernand CHATELAIN expose à *M. le ministre des transports* que la **catastrophe aérienne** qui s'est produite lors de la présentation en vol des appareils exposés au salon de l'aéronautique du Bourget souligne le danger que présentent de telles exhibitions au-dessus des agglomérations, comme l'avaient souligné à de nombreuses reprises les conseils généraux, les conseils municipaux et les associations de riverains intéressés. Il lui demande s'il n'envisage pas de les interdire dans le futur et de n'autoriser de telles présentations que sur des terrains situés en dehors des agglomérations et présentant toutes garanties de sécurité pour la population. Il lui demande quelles dispositions concrètes le Gouvernement entend prendre à l'occasion de l'ouverture de l'aéroport de Roissy-en-France pour éviter les risques de nouvelles catastrophes [7 juin 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 974 et suiv.). — Commune avec la discussion de la question orale n° 51 par M. Edouard Bonnefous). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Fernand Chatelain ; Edouard Bonnefous ; Yves Guéna, ministre des transports.

51. — M. Edouard BONNEFOUS expose à *M. le ministre des transports* que la catastrophe aérienne qui s'est produite sur la commune de Goussainville attire une fois de plus — et d'une façon particulièrement tragique — l'attention du public sur le danger que présente la construction des **aérodromes** à proximité immédiate d'agglomérations importantes. Il lui demande en conséquence s'il envisage de tirer les enseignements de cet accident, en faisant suspendre tous les projets d'implantation ou d'agrandissement d'aérodromes dans les zones d'habitations de la région parisienne, notamment à Toussus-le-Noble, Sonchamp et dans la vallée de Chevreuse [7 juin 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 974 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 50 par M. Fernand Chatelain, cf. *supra*).

52. — Sans vouloir préjuger de l'efficacité des nouvelles dispositions répressives qui viennent d'être adoptées en matière de **circulation routière,** M. Jacques PELLETIER demande à *M. le Premier ministre* s'il ne lui paraît pas opportun, au lieu de s'attacher trop exclusivement à rechercher les conducteurs en contravention avec la réglementation et à punir les infractions, de prévenir les accidents par une initiation très poussée des conducteurs aux effets de fonctionnement des dispositifs de conduite. Il lui demande, en outre, si le nombre élevé des accidents de la circulation n'est pas lié également à l'insuffisance du réseau routier dont l'évolution n'est pas en rapport avec l'accroissement du parc automobile [14 juin 1973]. — **Discussion** [26 juin 1973] (p. 960 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Pelletier ; Gilbert Devèze ; Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme ; Ladislas du Luart.

53 — M. Michel KAUFFMAN expose à *M. le ministre de l'intérieur* que ce sont aujourd'hui les collectivités locales qui doivent réaliser l'aménagement de nos villes et villages, c'est-à-dire les équipements essentiels qui conditionnent la vie quotidienne. Elles doivent se préoccuper aussi bien de la construction de logements, des établissements d'enseignement, des équipements pour la santé, du sport, de la culture que de l'aménagement routier, des chemins, régler la circulation, se préoccuper de la jeunesse et des personnes âgées, etc. Or, face à ces responsabilités, les communes n'ont pas les moyens de cette politique ; elle ne disposent ni de moyens financiers, ni de l'autonomie nécessaire pour réaliser réellement leur développement. Depuis des années, l'Etat n'a cessé de leur transférer ses propres charges, sans leur accorder de nouveaux moyens financiers. Nombre de subventions sont restées à des taux anciens et périmés face à l'augmentation du coût des travaux, et aucune ressource nouvelle ne leur est consentie par ailleurs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer une nouvelle redistribution des charges entre l'Etat et les collectivités locales, revaloriser les différentes subventions, et de préciser au Sénat quelles sont ses intentions sur la réforme de la **fiscalité locale,** qui devra non seulement dégager des ressources nouvelles mais aboutir à une répartition différente de la charge fiscale entre les diverses catégories de contribuables [19 juin 1973]. — **Discussion** [6 novembre 1973] (p. 1562 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 26 par M. Claude Mont, cf. *supra,* n° 59 par M. André Diligent, n° 72 par M. Louis Talamoni et n° 78 par Mme Brigitte Gros).

54. — M. Jean COLLERY demande à *M. le ministre des affaires culturelles* quelle politique il compte suivre dans le domaine de l'**édition** pour assurer le développement de la lecture en France et une meilleure diffusion à l'étranger de nos productions en ce domaine [20 juin 1973]. — **Discussion** [18 décembre 1973] (p. 3027 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Collery ; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

1185 — M. Antoine COURRIÈRE demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer devant le Sénat les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour permettre aux traitements, salaires, retraites, prix et revenus agricoles, revenus du petit et moyen commerce et de l'artisanat, de se maintenir à un niveau compatible avec les hausses des prix continuelles et l'**inflation** galopante qui risquent de ruiner l'économie française et de créer, sur le plan social, des réactions que la dégradation de la situation des diverses catégories de travailleurs, concourant à la vie de la nation, ne manqueraient pas de susciter [29 juin 1973].

56. — M. Joseph YVON appelle l'attention de *M. le ministre des transports* sur la situation de l'industrie de la **construction navale** française, soumise aux fluctuations d'un marché mondial en évolution constante. Il lui demande : 1° quelles mesures sont envisagées pour la défense, notamment des moyens et petits chantiers, face à la concurrence de certaines entreprises étrangères situées dans des pays à commerce d'Etat ; 2° comment il se propose de déterminer son attitude vis-à-vis d'une politique européenne commune dans ce domaine [30 juin 1973].

57. — M. Pierre BOURDA attire l'attention de *M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement* sur la situation de la **chasse** française, qui ne cesse de se dégrader, et lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour opérer le redressement qui s'impose, plus particulièrement dans les départements du Sud de la Loire [20 juillet 1973. —, *J. O.* 2 août 1973 et séance du 2 octobre 1973].

58. — M. Michel MIROUDOT attire l'attention de *M. le ministre des affaires culturelles* sur les carences actuelles de l'urbanisme qui apparaît plus soucieux de favoriser le développement économique des villes que de sauvegarder le cadre de vie et, en général, les beautés et les charmes liés au passé. Cet urbanisme ne protège efficacement que les abords immédiats des monuments historiques ainsi que les secteurs sauvegardés. La compétence générale de protection du patrimoine architectural que celui-ci assume au sein du Gouvernement lui donne une vocation particulière à proposer une réforme de l'urbanisme qui tendrait à respecter les principes suivants : 1° principe de la protection du patrimoine architectural : la notion des monuments historiques comme objet ponctuel très spécialisé est périmée. C'est l'ensemble d'un quartier, d'une ville (site naturel et site urbain) qui doit être sauvegardé ; 2° principe du dégagement ou de l'aération : la nécessité combinée de protéger l'unité des styles et d'aérer les agglomérations impose d'interdire toute construc-

tion nouvelle à l'intérieur du centre historique des villes : tout immeuble abattu ne peut être remplacé que par un espace vert. Ce principe a, en outre, l'avantage de décourager la spéculation immobilière ; 3° principe de spécialisation des zones : le souci de favoriser la recherche architecturale et de mettre en valeur les expériences les plus audacieuses conduit à proposer hors de la périphérie immédiate des villes historiques et hors des grands dégagements ou des perspectives monumentales, de vastes zones spécialement réservées à l'architecture contemporaine où les constructions modernes pourraient s'ordonner en des ensembles cohérents par le jeu du calibre et l'unité de la technique ; 4° dans le cas de notre capitale, interdiction absolue, sans aucune possibilité de dérogation, de construire des immeubles-tours à l'intérieur des limites du Paris administratif actuel. Il lui demande en conséquence quelle est sa position au sujet de l'**urbanisme** actuel et sur la nécessité de le réformer dans le sens qui a été proposé. Il lui demande en outre quels principes orienteront son action en faveur de la protection du patrimoine architectural français et, en particulier, de la protection de notre capitale. [7 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973 et séance 2 octobre 1973]. — Retrait par son auteur [31 octobre 1973] (p. 1531).

59. — M. André DILIGENT demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir définir la politique du Gouvernement en ce qui concerne les **finances locales :** ressources fiscales des collectivités locales, possibilités d'emprunt, taux de participation des collectivités locales dans la réalisation des équipements publics [8 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [6 novembre 1973] (p. 1562 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 26 par M. Claude Mont, cf. *supra,* n° 53 par M. Michel Kauffmann, n° 72 par M. Louis Talamoni et n° 78 par Mme Brigitte Gros).

60. — M. Pierre BROUSSE attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur l'inégalité fiscale, au niveau de la **patente,** qui existe entre le commerce traditionnel et les grandes surfaces. Il lui signale que, au moment où le commerce traditionnel s'élève avec une vigueur renouvelée contre les nouvelles implantations de grande surface, notamment à Béziers, et où des autorisations sont accordées contrairement au désir de M. le ministre du commerce et de l'artisanat de surseoir à l'autorisation de toute nouvelle implantation jusqu'au vote de la prochaine loi sur la fiscalité commerciale, les éléments connus sur ce projet de loi ne donnent aucun apaisement quant à la suppression de cette inégalité, voire à sa rédaction. Il lui rappelle à ce sujet l'ampleur de cette inégalité qui se traduit, dans un cas précis, par une patente pour la grande surface inférieure des deux tiers à celle d'un magasin, à chiffre d'affaires égal. Il lui demande, en liaison avec M. le ministre du commerce et de l'artisanat, quelles mesures il compte proposer pour que des conditions normales de concurrence du commerce soient rétablies [18 août 1973]. — *J. O.* 23 août 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [30 octobre 1973] (p. 1519 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Brousse ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

61. — M. Georges LOMBARD demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles mesures il envisage de prendre ou de soumettre au vote du Parlement pour assurer notamment dans les grandes agglomérations urbaines une meilleure **sécurité** des personnes et des biens [18 août 1973. — *J. O.* 23 août 1973 et séance 2 octobre 1973].

62. — M. Francis PALMERO demande à *M. le ministre des affaires étrangères* quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour assurer la défense des droits des **Français du Maroc** dont les terres font l'objet de mesures de nationalisation [22 août 1973. — *J. O.* 6 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973].

63. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* de préciser, avant la discussion budgétaire, quelles sont les intentions et les objectifs du Gouvernement concernant la constitution des 2.000 **crèches** du « programme de Provins ». En effet, certaines informations de presse font état de déclarations ministérielles selon lesquelles 2.000 crèches et garderies annoncées par le Gouvernement seraient essentiellement des « crèches familiales », c'est-à-dire des placements de jour à domicile. L'arrêté du 22 octobre 1971 prévoit que les crèches familiales doivent être rattachées à une consultation de protection maternelle et infantile (P. M. I.), à une crèche collective ou à un centre social ayant une consultation de P. M. I. Or, il y a actuellement 870 crèches collectives construites ou en construction, soit 40.000 places pour 178.000 places en crèches familiales ou chez des nourrices agréées ; d'autre part, les centres de P. M. I. ne couvrent actuellement que 6 p. 100 des besoins réels. Il ressort de ces chiffres qu'il est impossible d'appliquer l'arrêté du 22 octobre 1971 et d'assurer un encadrement valable tant sur le plan médical que sur le plan éducatif pour les 2.000 crèches familiales dont parle la presse. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour développer les crèches collectives, les centres de P. M. I. et les doter d'un personnel suffisant, qualifié et bien rémunéré (pédiatres, puéricultrices, éducatrices, psychologues, etc.) ; 2° pour assurer la formation professionnelle des nombreuses nourrices agréées nécessaires au fonctionnement des crèches familiales ainsi que leur surveillance médicale et celle des enfants qui leur sont confiés. Elle lui demande, en outre, de lui préciser comment seront réparties les participations respectives de l'Etat, des collectivités locales, des caisses d'allocations familiales et des familles au financement des crèches et placements familiaux [29 août 1973. — *J. O.* 6 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [9 octobre 1973]. — *Sont entendues dans la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale ; Mme. Brigitte Gros.

64. — M. Georges COGNIOT demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* de fixer une bonne fois ses intentions relativement au cours des études et à leur sanction dans l'**enseignement du deuxième degré,** aux programmes et aux méthodes, après les déclarations peu cohérentes qui ont été faites par le Premier ministre et par lui-même, et cela sans concertation préalable avec les enseignants et les parents d'élèves [6 septembre 1973. — *J. O* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [30 octobre 1973] (p. 1512 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Georges Cogniot ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale.

65. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer :* 1° que le 13 mai 1971, à la Martinique, un jeune homme de dix-sept ans fut abattu au cours d'une **manifestation,** un témoin ayant déclaré l'avoir vu ; 2° que le 15 novembre 1972, alors que le meurtrier de ce jeune homme n'avait toujours pas été inquiété, le directeur d'un journal de lycéens fut condamné à 1 000 francs d'amende pour avoir déclaré que le jeune homme tué le 13 mai 1971 avait été assassiné ; 3° que le procureur de la République avait reconnu devant le tribunal correctionnel que le jeune homme avait été tué à bout portant par un représentant des forces de l'ordre ; 4° qu'un comité s'est constitué, groupant l'ensemble des forces démocratiques de la Martinique pour exiger que la vérité soit connue. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte faire pour que cette affaire soit éclaircie et que les responsables soient recherchés et châtiés comme l'exige la loi [8 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [16 octobre 1973] (p. 1380 et 1381). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

66. — M. Jacques DUCLOS expose à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* qu'une situation catastrophique existe actuellement en **Guadeloupe** où l'on note : 1° la cessation d'activité d'usines sucrières ; 2° des licenciements dans diverses entreprises ; 3° la fermeture de divers établissements parmi lesquels des crèches-garderies. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à une telle situation qui suscite de légitimes inquiétudes dans la population [8 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [16 octobre 1973] (p. 1381 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Marcel Gargar ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

67. — M. Jacques DUCLOS expose à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer :* 1° que des dispositions d'ordre économique, social, administratif et politique sont introduites en **Guyane** soit sans consultation des élus, soit en contradiction avec leurs prises de position ; 2° que l'implantation de la Légion étrangère en Guyane inquiète vivement la population de ce pays qui voit dans cette implantation l'annonce d'une politique tendant à faire planer des menaces de répression contre toute expression d'opposition à une politique considérée comme empreinte de colonialisme. Il lui demande quelles mesures il compte prendre, tant en ce qui concerne la situation générale en Guyane que l'implantation de la Légion étrangère [10 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [16 octobre 1973] (p. 1386 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Léopold Heder ; Bernard Stasi. ministre des départements et territoires d'outre-mer.

68. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir exposer la politique du Gouvernement en ce qui concerne la lutte contre l'**inflation** et la hausse des prix et

les mesures nouvelles qu'il compte prendre ou proposer au Parlement pour améliorer le pouvoir d'achat, en particulier des catégories sociales les plus défavorisées : personnes âgées, handicapés, familles nombreuses, etc. [12 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973].

69. — M. Jean SAUVAGE demande à *M. le Premier ministre* quelle politique le Gouvernement compte suivre à l'égard des **classes moyennes** et quelles mesures il envisage de prendre ou de proposer au Parlement en ce qui les concerne [13 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973]. — **Discussion** [20 novembre 1973] (p. 1792 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Sauvage ; Jean Royer, ministre du commerce et de l'artisanat.

70. — M. Jean CLUZEL attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* sur la situation actuelle du marché de la **viande,** laquelle justifie les craintes suscitées par le niveau très insuffisant des prix d'orientation. En effet, l'augmentation de l'offre, sans augmentation parallèle de la demande, a provoqué une baisse très sensible des cours de la viande bovine. Dans le même temps, les agriculteurs se sont endettés pour moderniser leurs exploitations, en particulier les bâtiments d'élevage. Enfin, les produits destinés à l'alimentation du bétail ont augmenté de façon substantielle. Il semble donc que, pour faire face à l'inquiétude justifiée des éleveurs, des mesures doivent être rapidement prises. C'est pourquoi il demande quelle politique le Gouvernement entend suivre en ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le relèvement du prix d'orientation, l'augmentation des prêts aux agriculteurs, la régionalisation des cotations et la création d'un label pour les races à viande [13 septembre 1973. — *J. O.* 20 septembre 1973 et séance 2 octobre 1973].

71. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le Premier ministre :* 1° qu'en dépit des crimes commis par des généraux félons responsables du putsch militaire qui s'est soldé par l'assassinat de milliers de démocrates chiliens, le Gouvernement français a été des premiers à reconnaître leur gouvernement ; 2° que l'O. R. T. F. a fait preuve d'une partialité favorable aux généraux félons dans la relation des événements du **Chili,** ce qui s'inscrit dans la suite de mesures hostiles au Chili prises dans le passé par les autorités françaises qui décidèrent de saisir des cargaisons de cuivre chilien à la demande de trusts américains. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la France ne puisse pas apparaître aux yeux du monde comme prenant parti pour les criminels en piétinant les victimes [2 octobre 1973]. — **Discussion** [23 octobre 1973] (p. 1457 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 74 par M. Jean Péridier). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Jean Péridier ; Jacques Habert ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; André Méric.

72. — M. Louis TALAMONI attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur la situation financière des collectivités locales, qui ne cesse de se dégrader, en raison notamment des charges toujours plus grandes qui leur incombent, des possibilités d'emprunt moindres qui leur sont offertes et dont le taux d'intérêt ne cesse d'augmenter. La T. V. A. sur les réalisations et fournitures pèse lourdement sur les **finances communales.** Communes et départements se trouvent à la limite de l'asphyxie financière. Les impôts locaux sont devenus de plus en plus lourds. La réforme des finances communales prévue ne procède qu'à un transfert entre contribuables, transfert dont petits et moyens contribuables feront les frais sans que pour autant cela apporte de nouvelles ressources aux collectivités. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre, dans les meilleurs délais, en vue d'une nouvelle répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les collectivités [2 octobre 1973]. — **Discussion** [6 novembre 1973] (p. 1562 et suiv. — Commune avec la discussion des questions orales n° 26 par M. Claude Mont, cf. *supra,* n° 53 par M. Michel Kauffmann, n° 59 par M. André Diligent et n° 78 par Mme Brigitte Gros).

73. — M. Edouard BONNEFOUS demande à *M. le Premier ministre* de lui préciser la nature des difficultés actuellement rencontrées par les diverses catégories d'entreprises françaises du secteur privé pour assurer la réalisation de leurs **investissements** dont le niveau a été inférieur en 1971 et 1972 aux prévisions du VI^e^ Plan. L'expansion des échanges intérieurs et extérieurs rend en effet de plus en plus nécessaires de tels investissements. Il lui demande si le Gouvernement a décidé de faciliter la progression normale de ces investissements et, en particulier, s'il entend prendre des mesures en vue de favoriser leur financement [2 octobre 1973]. — **Discussion** [13 novembre 1973] (p. 1614 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Bonnefous ; Henri Torre, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; André Armengaud.

74. — M. Jean PÉRIDIER demande à *M. le Premier ministre* s'il ne pense pas devoir faire une déclaration publique pour dénoncer les actes inhumains commis par la junte militaire du **Chili,** tous les pays démocratiques devant, dans l'intérêt de la démocratie et de la liberté, prendre nettement position contre de tels actes contraires à la déclaration universelle des droits de l'homme [11 octobre 1973]. — **Discussion** [23 octobre 1973] (p. 1457 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 71 par M. Jacques Duclos, *cf. supra.*).

75. — M. Jean-François PINTAT expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'une circulaire de ses services en date du 14 septembre dernier vient d'apporter un coup de frein brutal aux expériences d'enseignement précoce des **langues vivantes** et de bilinguisme dès l'école maternelle qui étaient poursuivies depuis quelques années. L'abandon de cette méthode pédagogique, qui avait connu un vif succès, étant de nature à annihiler les efforts accomplis en vue de promouvoir l'enseignement des langues vivantes en France et par conséquent particulièrement regrettable, il lui demande s'il n'envisagerait pas de reconsidérer le problème dès lors que la modicité des crédits nécessaires à la poursuite de l'expérience en cause paraît sans commune mesure avec le bénéfice que sont susceptibles d'en retirer les jeunes Français et également le rayonnement culturel de la France à l'étranger [11 octobre 1973]. — **Discussion** [30 octobre 1973] (p. 1517 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-François Pintat ; Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale.

76. — M. Roger POUDONSON demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures le Gouvernement envisage pour adapter sur un certain nombre de points l'actuel **VI^e^ Plan** de développement économique et social et assurer sa totale exécution. Il lui demande en particulier quelles mesures il compte prendre pour garantir les objectifs de croissance et de développement par une politique plus stricte en ce qui concerne la hausse des prix et le développement de l'inflation. Il lui demande également quelles mesures il envisage pour que les objectifs prévus concernant les équipements publics, l'amélioration du cadre de vie et la politique sociale notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés soient atteints, compte tenu, pour le dernier point, de la dégradation du pouvoir d'achat des catégories sociales concernées [11 octobre 1973].

77. — M. Jean-François PINTAT appelle l'attention de *M. le ministre du développement industriel et scientifique* sur la gravité que tend à revêtir le problème de l'approvisionnement en énergie de notre pays. La toute récente décision des pays de l'O. P. A. E. P. [Organisation des pays producteurs de pétrole], de réduire leur production de 5 p. 100 par mois, jusqu'à la fin de l'actuel conflit du Proche-Orient, est en effet particulièrement inquiétante à cet égard. Ainsi, M. le directeur des carburants vient-il de parler d'une hausse de 20 p. 100 sur le prix du fuel domestique et de 40 p. 100 sur celui du fuel industriel, dont les conséquences pour l'économie française peuvent être très graves. Indépendamment du fait qu'on signale déjà des cessations d'approvisionnements par certains grossistes aux détaillants, les hausses prévues vont constituer un facteur non négligeable de relance de l'inflation. Il lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour élaborer et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, une doctrine, française à défaut d'européenne, permettant d'assurer non seulement la sécurité de nos approvisionnements en **produits pétroliers,** mais aussi de promouvoir une politique de développement des autres sources d'énergie [23 octobre 1973]. — **Discussion** [13 novembre 1973] (p. 1620 et suiv. — commune avec la discussion de la question orale n° 90 par M. Léandre Létoquart). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-François Pintat ; Léandre Létoquart ; Roger Poudonson ; Emile Durieux ; Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

78. — Mme Brigitte GROS expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la réforme des **impôts locaux** basée sur la révision générale des évaluation foncières va entraîner d'importants transferts des charges fiscales, notamment sur la taxe foncière des propriétés bâties, sur la taxe des propriétés non bâties et enfin sur la taxe d'habitation. D'après les études émanant du ministère des finances, cette réforme aura pour conséquence des allégements de charges pour les logements de catégorie inférieure et des alourdissements pour les locaux de catégorie plus élevée. Or, en l'absence d'éléments chiffrés précis, les conseils généraux de même que les conseils municipaux ne connaissent pas actuellement l'importance des conséquences de cette réforme sur les impositions locales. Comment peuvent-ils dans ces conditions procéder valablement à la préparation de leur budget primitif 1974 ? C'est pourquoi elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire : 1° soit de demander, en accords avec M. le ministre de l'économie et des finances, aux services fiscaux de chaque département d'informer, avant le 1^er^ décembre 1973, les collectivités locales sur l'importance exacte des ressources auxquelles

elles pourront prétendre au cours de l'année 1974, compte tenu de la mise en œuvre de cette nouvelle réforme ; 2° soit, si la chose est impossible, d'accepter de reporter la date d'application de la réforme au 1er janvier 1975. Elle lui demande enfin, par ailleurs, s'il ne lui paraît pas indispensable que les services départementaux du ministère des finances puissent informer les communes au plus tard début février sur la valeur de leurs centimes afin qu'elles puissent disposer de cet élément financier déterminant pour l'établissement de leurs budgets primitifs. Cette connaissance de la valeur du centime intéresse particulièrement les nombreuses communes en extension. Depuis de nombreuses années, en effet, on ne communique aux municipalités la valeur de leurs centimes qu'en avril ou en mai, c'est-à-dire un ou deux mois après le vote du budget par les conseils municipaux. Il est temps de rompre avec cette pratique préjudiciable à la saine gestion des communes de France [23 octobre 1973]. — **Discussion** [6 novembre 1973] (p. 1562 et suiv. — commune avec la discussion des questions orales n° 26 par M. Claude Mont, *cf. supra,* n° 53 par M. Michel Kauffmann, n° 59 par M. André Diligent et n° 72 par M. Louis Talamoni).

79. — Mme Brigitte Gros attire l'attention de *M. le ministre de la justice* sur le choix du terrain d'implantation de la future **maison d'arrêt** qui doit être réalisée à Bois-d'Arcy dans les Yvelines. Les élus de cette commune et la population sont opposés au terrain choisi par lui et situé dans l'agglomération à proximité d'une école et d'un terrain de sports et qui comprend 14 hectares d'espaces verts. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de bien vouloir accepter de retarder de quelques semaines le début des travaux et de faire procéder par ses services à l'étude du deuxième terrain proposé par le conseil municipal de Bois-d'Arcy. Ce terrain d'une dimension de 25 hectares, situé sur le périmètre de cette commune, offre de nombreux avantages sur le plan technique. Elle espère que, par respect pour les élus de la population de Bois-d'Arcy, il acceptera de prendre en considération cette requête [23 octobre 1973]. — Retrait par son auteur [13 novembre 1973] (p. 1614).

80. — M. Jacques Pelletier demande à *M. le Premier ministre* s'il n'estime pas contraire à l'article 9 de la loi du 3 juillet 1972 portant statut de l'**O. R. T. F.** le renvoi du président directeur général de l'Office, avant l'expiration du mandat de trois ans pour lequel il a été nommé. Il souhaiterait connaître les raisons qui motivent cette décision [25 octobre 1973].

81. — M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre de l'information* à la suite de la déclaration solennelle faite à l'issue de la réunion du conseil d'administration de l'**O. R. T. F.** par le président directeur général de l'Office, concernant la mise en cause de l'indépendance et de l'autonomie financière de l'Office, de lui indiquer : 1° la nature et l'importance des pressions politiques qui ont été exercées sur les directeurs et les journalistes de l'Office ; 2° le bilan, même sommaire, qui peut être établi après l'application de la réforme de l'O.R.T.F. votée par le Parlement ; 3° les mesures de réorganisation de l'Office, tant au niveau des services qu'à celui du personnel, proposées par le président directeur général et permettant de donner à l'O. R. T. F. l'indépendance morale et politique indispensable [25 octobre 1973].

82. — M. Marcel Souquet demande à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* s'il ne convient pas, en raison de l'importance de plus en plus grande que présente la transfusion sanguine dans notre pays : 1° de revoir l'organisation et le fonctionnement des services de transfusion sanguine ; 2° de prévoir de nouvelles dispositions en fonction de l'application des sériums antimicrobiens et antitoxiques d'origine humaine ; il lui demande par ailleurs de lui faire connaître : 1° les prévisions présentes et futures en ce qui concerne les besoins en **sang** frais pour les hôpitaux et cliniques ; 2° la position de notre pays, dans le cadre du Marché commun notamment et sur le plan international, à propos de la transfusion sanguine [25 octobre 1973]. — **Discussion** [18 décembre 1973] (p. 3031 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Souquet ; Francis Palmero ; Jacques Henriet ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale.

83. — M. Michel Miroudot demande à *M. le Premier ministre* de bien vouloir expliquer au Sénat dans quelles conditions un conflit a pu éclater entre le président directeur général de l'**O. R. T. F.** et le ministre de l'information, chargé de la tutelle. Il lui demande quelle est sa conception des rôles respectifs du président directeur général, du conseil d'administration et du ministre chargé de la tutelle de l'Office, comment il définit chacune des missions de l'O. R. T. F. et de quelle façon il estime que cet office s'en est acquitté et doit s'en acquitter. Il lui demande enfin quel crédit peut avoir aux yeux de l'opinion publique un organisme qui voit ainsi remettre en cause l'autonomie que lui assure son statut [25 octobre 1973].

84. — M. Félix Ciccolini demande à *M. le Premier ministre,* à la suite des changements survenus à la tête de l'**O. R. T. F.** et dans la composition du ministère, de bien vouloir lui faire connaître les raisons de ces importantes modifications et la nouvelle politique qui sera suivie en matière d'information [25 octobre 1973].

85. — M. Jacques Pelletier demande à *M. le Premier ministre,* après la décision du Gouvernement de mettre fin à l'activité des **abattoirs** de La Villette à partir du 15 mars prochain, de lui indiquer : 1° les raisons qui motivent cette décision ; 2° le coût et la durée de la démolition, ainsi que les modalités de transfert, tant matérielles que financières, des activités d'abattage ; 3° la nature de l'opération d'urbanisme de grande envergure qui doit s'implanter sur les terrains devenus disponibles, le bilan financier prévisible à l'issue de cette réalisation immobilière, ainsi que la désignation précise, notamment le caractère juridique et le degré de responsabilité, des organismes chargés de la mise en œuvre de cette opération de substitution [25 octobre 1973].

86. — Mme Brigitte Gros demande à *M. le ministre de l'intérieur* quelles seront les fonctions et la composition de la **commission de sécurité d'arrondissement** dont la création a été annoncée le 3 octobre 1973. Elle remarque qu'il existe à l'heure actuelle une commission consultative départementale de la protection civile et des commissions auxiliaires de sécurité communale prévues à l'article 25 du décret du 13 août 1954. Elle lui demande également quelle sera la répartition des responsabilités entre ces diverses commissions. Elle souhaiterait savoir également dans quel délai sera mise en place, dans chaque arrondissement, la commission de sécurité et quelle sera sa composition [25 octobre 1973]. — Retrait par son auteur [6 novembre 1973].

87. — Mme Brigitte Gros attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur les conséquences qu'entraînera pour les communes la passation de **contrats d'assurance de responsabilité générale.** En effet, la situation financière des **communes** va se trouver aggravée par la charge financière de tels contrats. Elle lui demande s'il envisage la possibilité de faire prendre en charge le coût de ces contrats par l'Etat ou s'il envisage, tout au moins, l'octroi d'une subvention aux communes qui les souscriront [25 octobre 1973]. — Retrait par son auteur [6 novembre 1973].

88. — M. André Diligent demande à *M. le Premier ministre* pour quelles raisons il a été conduit, lors du remaniement ministériel du 23 octobre, à proposer au Président de la République de modifier les attributions du ministre de l'**information** pour lui conférer les fonctions de porte-parole du Gouvernement, ce qui constitue un retour à une habitude ancienne qui, en son temps, avait été critiquée. Il lui demande également s'il lui paraît humainement possible que le membre du Gouvernement chargé de la tutelle de l'O. R. T. F., dont la mission est, entre autres, de diffuser une information objective, ait en même temps pour fonction de valoriser l'action du Gouvernement [25 octobre 1973].

89. — M. Francis Palmero demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir définir la **politique** nouvelle que la France devrait mener pour garantir le maintien de la paix au **Moyen-Orient** [30 octobre 1973].

90. — M. Léandre Létoquart expose à *M. le ministre du développement industriel et scientifique* que la guerre du Proche-Orient a remis avec acuité à l'ordre du jour l'**approvisionnement énergétique de la France.** D'année en année la dépendance de notre pays en matière énergétique grandit. En 1953, le pétrole assurait 23,7 p. 100 de la consommation d'énergie française ; en 1970, la proportion était de 58,7 p. 100 ; le Gouvernement prévoit de la porter à 70 p. 100 en 1985. Dans le même temps et sous la pression des groupes pétroliers, la production nationale de charbon a fortement diminué. Il apparaît aujourd'hui que la carte du « pétrole énergie peu chère » peut avoir de graves répercussions. Déjà se fait jour une dangereuse spéculation entraînant une hausse importante des prix des produits pétroliers et aussi des difficultés d'approvisionnement. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement prévoit de mettre un terme à la politique de liquidation de l'industrie charbonnière et s'il ne juge pas nécessaire : de suspendre immédiatement les mesures de fermeture ou d'abandon des gisements ; de reviser, dans le cadre d'une politique nationale de l'énergie, le plan charbonnier gouvernemental ; d'entreprendre, point par point, avec la participation des organisations syndicales, une étude sur les conditions de la poursuite de l'exploitation ; de mettre en œuvre une politique sociale hardie visant à la revalaorisation de la profession minière, au maintien à la mine des ouvriers, cadres et ingénieurs, et à la reprise de l'embauche [6 novembre 1973]. — **Discussion** [13 novembre 1973] (p. 1620 et suiv. — Commune avec la discussion de la question orale n° 77 par M. Jean-François Pintat, cf. *supra.*).

91. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN rappelle à *M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale* les très graves difficultés financières que connaissent les **foyers de jeunes travailleurs,** en particulier dans la région parisienne. Mis dans l'impossibilité d'assurer le rôle social pour lequel ils ont été créés, plusieurs de ces établissements se trouvent ou vont se trouver dans l'obligation de déposer leur bilan. Plusieurs foyers sont fermés : celui de Gagny en Seine-Saint-Denis, celui de Clichy-sur-Seine dans les Hauts-de-Seine. D'autres mesures inquiétantes sont aussi prises : le foyer de Rosny (Seine-Saint-Denis) a été mis à la disposition du Centre international des étudiants stagiaires (C. I. E. S.) et les jeunes travailleurs n'y ont plus accès ; le foyer de Gagny a été rendu à la Société civile immobilière de la Caisse des dépôts et consignations (S. C. I. C.) qui envisage, paraît-il, de le louer à la Société nationale de constructions pour les travailleurs « Sonacotra ». En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre : 1° pour rendre les foyers de Gagny et de Rosny à leur destination première ; 2° pour assurer la réouverture du foyer de Clichy-sur-Seine ; 3° pour accorder à l'ensemble des foyers de jeunes travailleurs, l'aide financière indispensable pour assurer leur bon fonctionnement, permettre une gestion réellement démocratique et répondre à leur vocation sociale [8 novembre 1973]. — **Discussion** [20 novembre 1973] (p. 1786 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Guy Schmaus ; Roger Poudonson ; Mme Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat à la santé publique et à la sécurité sociale ; M. Michel Darras.

92. — M. Henri CAILLAVET appelle l'attention de *M. le ministre de la fonction publique* sur la situation des attachés d'administration centrale. Il lui indique que ces **fonctionnaires** de catégorie A subissent actuellement un déclassement important en raison, d'une part, de leur statut dont la réforme globale n'est toujours pas réalisée et, d'autre part, de la politique menée jusqu'alors à leur égard par la direction de la fonction publique. Il apparaît, en effet, que les attachés d'administration centrale qui sont statutairement les collaborateurs directs des administrateurs civils et participent avec ceux-ci à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement sont nettement défavorisés par rapport aux fonctionnaires des services extérieurs ou à d'autres corps d'administration centrale en voie d'extinction. Il en résulte qu'un malaise persistant, nuisible à la bonne marche de l'administration, est constaté à tous les échelons et dans toutes les administrations, malaise qui se manifeste particulièrement par un nombre croissant de démissions. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer aux attachés d'administration centrale une carrière et des débouchés conformes à leur niveau de recrutement et à leur qualification [8 novembre 1973].

93. — M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur le fait que de nombreux textes législatifs demeurent sans effet en l'absence des décrets ou arrêtés nécessaires à leur application, ainsi que sur la contradiction parfois constatée entre la volonté du législateur et le contenu des textes pris par le **pouvoir réglementaire.** Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour faire cesser une situation aussi contraire à nos institutions [8 novembre 1973]. — **Discussion** [20 novembre 1973] (p. 1782 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

94. — M. Pierre SCHIÉLÉ expose à *M. le ministre de la fonction publique* que les attachés d'administration centrale, corps de catégorie A, voient leur situation administrative se détériorer d'une façon inquiétante. Outre la réforme d'ensemble du statut qui est encore refusée par les services de la fonction publique, on constate que le statut actuel n'est pas appliqué. En effet, la sélection du principalat qui doit se dérouler chaque année, en application de l'article 2 de l'arrêté du 25 mai 1966 relatif à la sélection professionnelle pour l'accès au grade d'attaché principal, n'a pas été, à ce jour, organisée pour les années 1971, 1972 et 1973, alors même que dans certains ministères la proportion des attachés principaux n'a pas dépassé le taux limite — nettement insuffisant — de 25 p. 100 de l'effectif du corps fixé par l'article 3 du décret du 24 août 1962 concernant le statut des attachés. Ce retard pénalisant les attachés susceptibles d'être promus au plan des traitements, des primes et des indemnités, il convient de mettre un terme à cette situation. En conséquence, il lui demande quelles conclusions ont été données aux travaux de ses services quant à une réforme globale du statut des attachés d'administration centrale et quelles mesures concrètes et rapides il compte prendre pour donner à ce corps de **fonctionnaires** une carrière normale et des débouchés réels [13 novembre 1973].

95. — M. Fernand CHATELAIN demande à *M. le ministre des transports* s'il est exact que la décision de construire une ligne d'**aérotrain** de La Défense à Cergy-Pontoise a été rapportée. Il lui rappelle que cette décision avait été prise malgré l'avis défavorable d'un grand nombre d'élus qui avaient souligné que la priorité devait être donnée à la liaison ferroviaire entre la ville nouvelle et Paris. Il lui demande : 1° de préciser les faits qui ont entraîné la remise en cause de la décision ultérieure ; 2° quels sont les moyens qui seront mis en œuvre par le Gouvernement pour assurer dans les délais les plus rapides la liaison ferroviaire entre Cergy-Pontoise et la capitale ; 3° si, compte tenu du retard apporté à la réalisation des moyens de desserte de la ville nouvelle, il n'estime pas nécessaire que la décision d'instaurer le péage sur l'autoroute A 15 lors de sa mise en service soit rapportée [28 novembre 1973].

96. — M. Max MONICHON expose à *M. le ministre de l'agriculture et du développement rural* la situation et le rôle de la **forêt française** dans l'économie nationale. Le patrimoine forestier national, unique dans l'Europe des Neuf, s'inscrit comme un élément essentiel dans la politique économique de notre pays, d'autant qu'il peut être développé. Mais des dangers menacent nos forêts. La lutte contre les incendies de forêts, le cours des bois, et en particulier des bois de papeterie, la mauvaise situation du secteur des produits résineux sont des éléments qui requièrent des solutions. L'incitation au développement du boisement doit être poursuivie pour augmenter notre potentiel de production. Le rôle de la forêt dans la protection de la nature et dans la lutte contre la pollution doit être précisé et défini. L'action du fonds forestier national mérite d'être développée. Dans le même temps l'extension et la sauvegarde des débouchés de nos bois doivent être poursuivies. La fiscalité et les charges sociales pèsent lourdement sur les activités forestières ; les groupements forestiers doivent être prolongés par des groupements de gestion forestière qu'il faut constituer. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour développer le boisement, accroître les moyens du fonds forestier national, sauvegarder et étendre les débouchés de nos bois et pour repenser et préciser le problème des groupes forestiers et l'exonération des droits prévus aux articles 1241 et 1370 du code général des impôts. Enfin, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire que les actions, tant que l'office des forêts que du service des forêts soient regroupées et coordonnnées à l'intérieur d'une direction des forêts, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer la permanence d'une unité de conception, de gestion et de direction [4 décembre 1973].

97. — M. Claude MONT signale à *M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme* deux très pernicieuses lacunes qui compromettent la politique de **rénovation rurale :** la contraction des services publics dans les zones d'économie rurale dominante et les zones de montagne ; la persistante élimination de ces zones, en tant que telles, du régime des aides économiques alors que, l'aveu du Gouvernement « les handicaps y apparaissent durables et exceptionnellement lourds ». Il lui demande s'il entre dans ses projets les plus prochains de corriger, avec tous les concours utiles, ces déficiences profondes, pour assurer une heureuse efficacité à la politique de rénovation rurale [19 décembre 1973].

R

RADIODIFFUSION. — Voy. : RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION. — Voy. aussi : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (O. R. T. F.).

RADIODIFFUSION-TELEVISION

Proposition de loi, présentée par M. Serge BOUCHENY, *sénateur* et plusieurs de ses collègues, **tendant à permettre la réception normale des émissions de télévision** [5 juin 1973] (I., n° 294). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE.

RAFFINERIES. — Voy. aussi le produit raffiné.

RALLYE DE MONTE-CARLO. — Voy. : COURSES.

RAPATRIES

Proposition de loi, présentée par M. Marcel CHAMPEIX, *sénateur* et plusieurs de ses collègues, **tendant à une indemnisation complète des rapatriés et des spoliés** [17 mai 1973] (I., n° 273). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de légis-

lation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES (OBSERVATIONS). — ETAT B. — TITRE III. — ART. ADDITIONNEL 46 *quinquies*. — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 1.

RAPPELS AU REGLEMENT

Observations par M. Marcel CHAMPEIX, *sénateur*, sur le nombre des sénateurs en séance et dans le Sénat, à l'occasion de l'examen de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat dite « Loi Royer » [14 novembre 1973] (p. 1637 et 1638).

Observations sur le renvoi à une date ultérieure du budget du tourisme [4 décembre 1973] (p. 2383).

Observations par M. Marcel DAROU, président de la commission des affaires sociales, sur l'inscription à un prochain ordre du jour d'un projet de loi relatif aux anciens combattants d'Afrique du Nord [12 décembre 1973] (p. 2803).

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année [29 juin 1973] (p. 1104). — *Sont entendus :* MM. Désiré Arnaud, premier président de la Cour des comptes ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Rapport par Yvon COUDÉ DU FORESTO, rapporteur général, fait en application de l'article 22 du règlement au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le **problème monétaire international** [26 avril 1973] (I., n° 260).

2. — Rapport d'information établi par la délégation française au **Parlement européen** sur l'activité de cette assemblée en 1972, déposé par M. André Colin, au nom des sénateurs élus représentants de la France au Parlement européen [24 mai 1973] (I., n° 281).

3. — Rapport d'information par M. René MONORY, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission efectuée du 8 au 14 février 1973 auprès des **forces françaises stationnées au Tchad** [24 mai 1973] (I., n° 282).

4. — Rapport d'information par M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la mission effectuée du 15 au 24 mars 1973 auprès du **centre d'expérimentation du Pacifique et des forces françaises stationnées en Nouvelle-Calédonie** [24 mai 1973] (I., n° 283).

5. — Rapport d'information par M. Marcel DAROU et plusieurs de ses collègues, fait au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier, dans les pays membres de la Communauté économique européenne, les divers **régimes de protection sociale** [29 mai 1973] (I., n° 286).

6. — Rapport d'information par M. Marcel DAROU et plusieurs de ses collègues fait au nom de la commission des affaires sociales à la suite d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement du **centre professionnel polyvalent et de promotion rurale de Cuisery (Saône-et-Loire)** [5 juin 1973] (I., n° 295).

7. — Rapport d'information par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO, rapporteur général fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur la **situation économique et financière au printemps 1973** [7 juin 1973] (I., n° 297).

8. — Rapport d'information par M. Victor GOLVAN, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, en application de l'article 22 du règlement, sur l'**enseignement vétérinaire en France à la suite de la création par cette commission d'un groupe de travail** [26 juin 1973] (I., n° 321).

9. — Rapport d'information par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ et plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 17 juillet au 3 août 1972 sur l'**organisation judiciaire et le système pénitentiaire au Danemark, en Norvège et en Suède** [9 octobre 1973] (I., n° 8).

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT. — Voy. LA MATIÈRE.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JUSTICE (OBSERVATIONS). — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — POLITIQUE SPATIALE. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

RECHERCHE SPATIALE. — Voy. aussi : POLITIQUE SPATIALE.

RECOUVREMENT DES IMPOTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS), ART. 1er, ART. 2 *n.* — ECONOMIE ET FINANCES [SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS).

REDEVANCE RADIODIFFUSION TELEVISION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : OFFICE DE RADIODIFFUSION TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (ETAT E, LIGNE 101).

REEDUCATION PSYCHOMOTRICE. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1326.

REFORME REGIONALE. — Voy. : RÉGION.

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R.A.T.P.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMERCE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS).

REGION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [I. *a.* — SERVICES GÉNÉRAUX] (OBSERVATIONS). — SERVICES DU PREMIER MINISTRE [II. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ]. — AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS). — RÉGION PARISIENNE.

REGION PARISIENNE. — Voy. aussi : AUTOROUTES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — ART. 40. — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS EN COMMUN.

REGLEMENT DU SENAT

I. — PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION :

1. — Proposition de résolution, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 42, alinéa 7, du règlement (vote bloqué)** [14 décembre 1972] (I., n° 142). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de résolution, présentée par M. Jean CLUZEL, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article 78 du règlement du Sénat relatif aux questions orales sans débat** [19 janvier 1973. — *Journal officiel*, Lois et décrets, 20 janvier 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (I. n° 230). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport sur les deux propositions par M. Pierre Marcilhacy [2 avril 1973] (I., n° 242). — **Discussion** [25 avril 1973] (p. 206 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 206 et suiv.). — Art. 1er. — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, après le paragraphe I, à insérer un paragraphe II ainsi rédigé : « II. — Il est inséré dans l'article 36 du règlement un nouvel alinéa 4 *bis* ainsi conçu : 4 *bis*. — S'il l'estime nécessaire pour l'information du Sénat, le président peut autoriser exceptionnellement un orateur à poursuivre son intervention au-delà du temps maximum prévu par le règlement. » (p. 206), observations, adoption (p. 209). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, au paragraphe V, dans le texte proposé pour l'article 6 de l'article 49 du règlement, à remplacer les mots : « Les interventions de l'auteur et de l'orateur d'opinion contraire ne peuvent excéder dix minutes », par les mots : « Le signataire de l'amendement dispose d'un temps de parole de dix minutes pour en exposer les motifs. L'orateur d'opinion contraire dispose du même temps. » (p. 210), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Résolution modifiant**

les articles 36, 37, 42, 46, 48, 49, 64, 72, 78 et 82 du règlement du Sénat ». — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Carous ; Marcel Champeix, vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Etienne Dailly ; Pierre Marcilhacy, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 213), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 98).

3. — Proposition de résolution, présentée par M. Roger POUDONSON, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article 11 du règlement du Sénat, relatif aux commissions d'enquête et de contrôle** [13 novembre 1973] (I., n° 36). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de résolution, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur,* **tendant à compléter le règlement du Sénat, en vue d'instituer la procédure des « questions d'actualité »** [13 décembre 1973] (I., n° 81). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

II. — CAS PARTICULIERS D'APPLICATION :

Observations sur la reprise d'un amendement retiré précédemment [7 juin 1973] (p. 586 et 587).

Intervention d'un rapporteur du Conseil économique et social (art. 69 de la Constitution et art. 42 du règlement du Sénat) [20 juin 1973] (p. 829 et suiv.).

Observations sur l'examen des amendements portant sur le texte de la commission mixte paritaire [19 décembre 1973] (p. 3100).

REGLEMENT JUDICIAIRE. — Voy. aussi : SALARIÉS.

RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES ÉTRANGÈRES (OBSERVATIONS).

REMEMBREMENT. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS).

RENOVATION RURALE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 97.

RENOVATION URBAINE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS).

REPRESENTANTS. — Voy. : VOYAGEURS, REPRÉSENTANTS ET PLACIERS.

RENTES VIAGERES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 13). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 45.

RESEAU EXPRESS REGIONAL (R. E. R.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS. — CRÉDITS. — TRANSPORTS TERRESTRES. — TITRE IV). — QUESTIONS ORALES, 1354. — QUESTIONS ORALES AUX DÉBAT, 33.

RESERVATION FONCIERE. — Voy. : URBANISME.

RETRAITES. — Voy. : PENSIONS.

REUNION. — Voy. aussi : ELECTRICITÉ.

ROUTES. — Voy. aussi : FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (AMENDEMENT APRÈS L'ART. 43). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS).

ROUTES (vitesse). — Voy. : CIRCULATION ROUTIÈRE.

S

SALAIRES (mensualisation). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS).

SALARIES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, le paiement des créances résultant du contrat de travail.** — Adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence le 22 novembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 719, 763 et in-8° n° 53. — **Transmission au Sénat** [23 novembre 1973] (I., n° 47). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Méric [5 décembre 1973] (I., n° 65). — **Discussion** [12 décembre 1973] (p. 2807 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Méric, rapporteur ; Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Bernard Talon. — *Discussion des articles* (p. 2811 et suiv.). — Art. 1er (p. 2811). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, au début du deuxième alinéa de cet article, à ajouter : « dès lors qu'elles sont exigibles », après : « les sommes dues » (p. 2812), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rendre plus précis le début de cet article qui sera ainsi rédigé : « Lorsqu'il [le syndic] ne peut, à défaut de disponibilités, payer en tout ou en partie dans le délai de dix jours prévu à l'article 51 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967, les créances garanties... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, au premier alinéa de l'article 5, après le mot : « précisant », à insérer les mots : « la qualité de salarié des créanciers concernés et » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la deuxième phrase du premier alinéa de cet article : « Dans les cinq jours, ces institutions [chargées de la gestion du régime d'assurances] versent au syndic les sommes restées impayées figurant sur ce relevé, même si leur créance est contestée, à charge pour le syndic de les reverser à chaque salarié créancier. » (*ibid.*), observation, adoption (p. 2813). — Amendement d'harmonisation au début du deuxième alinéa de l'article 5, par M. André Méric, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de l'article 5, à remplacer le mot : « vérifié », par le mot : « visé » [relevé de créance « visé » par le juge-commissaire] (*ibid.*), observations, adoption (p. 2814). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à la nouvelle rédaction suivante du troisième alinéa de l'article 5 : « Même en cas de contestation concernant leur admission, les créances restées impayées figurant sur les relevés prévus à l'alinéa précédent sont réglées selon les modalités prévues à l'alinéa premier ci-dessus, dans un délai de huit jours à compter de la réception de ces relevés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population, tendant à rétablir l'article 6 supprimé par l'Assemblée nationale, dans la rédaction suivante : « La garantie des institutions mentionnées à l'article L. 351-11 du code du travail est limitée, toutes créances du salarié confondues, à un montant fixé par décret. » (p. 2815), observations, rejet (p. 2816) par scrutin public (n° 32). — Art. 7 (p. 2816). — Amendement par M. André Méric, rapporteur, tendant à compléter *in fine* cet article par un alinéa ayant pour objet de subroger les caisses de congés payés dans les droits des salariés lorsqu'elles paient à ceux-ci les indemnités de congés payés sans avoir reçu de cotisation de l'employeur (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry ; Paul Caron ; Michel Darras ; Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Pierre Marcilhacy ; André Méric, rapporteur ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2816). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 20).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1973. — Voy. Impression n° 860 et in-8° n° 92.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [12 décembre 1973] (p. 2825). — Election des membres de la commission (p. 2845). — Rapport par M. André Méric [18 décembre 1973] (I., n° 98). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3096 et 3097). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Méric, rapporteur : Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Articles* (p. 3096 et 3097). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3097). — ADOPTION (n° 41). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1194 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

SALARIES AGRICOLES. — Voy. : OUVRIERS AGRICOLES.

SALLES DE SPECTACLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : Art. 43 D.

SANG. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 82. — QUESTIONS ORALES, 1414.

SANGLIERS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS).

SANTE PUBLIQUE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 35.

SAPEURS-POMPIERS. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1322, 1370.

SATELLITES ARTIFICIELS. — Voy. : ASTRONAUTIQUE.

SCORIES THOMAS. — Voy. : ENGRAIS.

SECOURS (Corps mondial de). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 4.

SECRETAIRES DE MAIRIE

Proposition de loi, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **relative à l'institution d'une retraite pour les secrétaires de mairie instituteurs** [5 décembre 1973] (I., n° 61). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : AGENTS COMMUNAUX.

SECURITE SOCIALE

Proposition de loi, présentée par M. Roger CARCASSONNE, *sénateur*, **tendant à modifier l'article L. 470 du code de la sécurité sociale** [7 mai 1968] (I., n° 140). — *Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Messaud* [14 *novembre* 1968] (*I., n°* 35). — *Discussion* [30 *octobre* 1969] (*p.* 641 *et suiv.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi relative à l'étendue de l'action récursoire des caisses de sécurité sociale en cas d'accidents occasionnée à un assuré social par un tiers** ». — ADOPTION (n° 15).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en première lecture le 18 décembre 1973. — Voy. Impressions, n°s 258, 506 et in-8° n° 87.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [19 décembre 1973] (I., n° 106). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Schwint [19 décembre 1973] (I., n° 108). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3148 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Schwint, rapporteur ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale. — *Article* (p. 3149 et 3150). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3150). — Adoption (n° 55). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1200 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

Voy. aussi : ASSURANCES SOCIALES. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE : APRÈS L'ART. 6 ter, ART. 12 A. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — DÉPENSES MILITAIRES, ART. 45 ter. — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SECURITE SOCIALE (cotisations). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES, ART. 45 *ter*.

SECURITE SOCIALE (Yougoslavie). — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SENAT

I. — ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS.

Hommage au Conseil économique et social par M. Alain POHER, président du Sénat auquel s'associe M. Christian PONCELET, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population (à l'occasion de la première intervention en séance publique d'un rapporteur du Conseil économique et social, en application de l'article 69 de la Constitution et de l'article 42 du règlement du Sénat) [20 juin 1973] (p. 829).

Allocution par M. Alain POHER, président du Sénat, sur les travaux de la session et les mesures prises pour améliorer la qualité du travail parlementaire, à l'occasion de la clôture de la deuxième session ordinaire de 1972-1973 (I., n° 370). — Allocution par M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [30 juin 1973] (p. 1129 à 1133).

Bienvenue aux membres de la Chambre des conseillers du Japon par M. Alain POHER, président du Sénat [16 octobre 1973] (p. 1389).

Bienvenue à la délégation de la Chambre des députés et du Sénat de la République fédérale du Brésil par M. Etienne DAILLY, vice-président du Sénat [7 décembre 1973] (p. 2543).

Allocution à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, par M. Alain POHER, président du Sénat [10 décembre 1973] (p. 2652).

Suspension de séance en hommage aux victimes du terrorisme sur les aéroports de Rome et d'Athènes. — Sont entendus : M. Alain POHER, président du Sénat et M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [18 décembre 1973] (p. 3036).

Allocution de fin d'année par M. Pierre MESSMER, Premier ministre [20 décembre 1973] (p. 3124).

Allocution par M. Alain POHER, président du Sénat, sur les travaux de la session et la nécessité d'associer les Français, le Parlement et le Gouvernement dans l'effort demandé en face des difficiles circonstances politiques actuelles, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire de 1973-1974 [20 décembre 1973] (p. 3150 à 3152). — I., n° 123). — Allocution par M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [20 décembre 1973] (p. 3152 et 3153).

II. — BUREAU.

Nomination d'un secrétaire du Sénat en remplacement de M. Jacques Piot, élu député [3 avril 1973] (p. 149 et 151). — Est nommé : M. Paul Malassagne.

III. — COMMISSIONS D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE.

Voy. : COMMISSIONS D'ENQUÊTE MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION.

IV. — ELECTIONS.

1. — Propositions de loi organique, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier l'article L. O. 274 du code électoral relatif à l'élection des sénateurs dans les départements de la métropole** [29 novembre 1973] (I., n° 52). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. O. 276 du code électoral relatif à la répartition des sièges de sénateurs entre les séries** [29 novembre 1973] (I., n° 53). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Fernand LEFORT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier le tableau annexé à l'article L. 279 du code électroal fixant le nombre de sénateurs représentant les départements** [29 novembre 1973] (I., n° 54). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

V. — OBSERVATIONS.

Observations sur la conférence des présidents [abattoirs de La Villette. — 18 décembre 1973] (p. 3024).

VI. — RÈGLEMENT.

Voy. : RÈGLEMENT DU SÉNAT. — Voy. aussi : RAPPELS AU RÈGLEMENT.

VII. — SESSIONS.

Ouverture de la deuxième session ordinaire de 1972-1973 par M. Alain POHER, président du Sénat [2 avril 1973] (p. 129).

Clôture de la deuxième session ordinaire de 1972-1973 par M. Alain POHER, président du Sénat [30 juin 1973] (p. 1133).

Ouverture de la première session ordinaire de 1973-1974 par M. Alain POHER, président du Sénat [2 octobre 1973] (p. 1283).

Clôture de la première session ordinaire de 1973-1974 par M. Alain POHER, président du Sénat [20 décembre 1973] (p. 3154).

SENATEURS

I. — DÉCÈS.

Décès de M. André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime, survenu le 5 mars 1973 [2 avril 1973] (p. 129 et 132).

Décès de MM. Marcel Prélot, ancien sénateur du Doubs ; Marcel Hébert, ancien sénateur de l'Orne et Madhi Abdallah, ancien sénateur de Constantine [2 avril 1973] (p. 130).

Décès de M. André Bruneau, ancien sénateur de la Sarthe et de M. Jean Michelin, ancien sénateur du Moyen-Congo [25 avril 1973] (p. 196).

Décès de M. Albert Tucci, ancien sénateur de Constantine [3 mai 1973] (p. 256).

Décès de M. Alphonse Thibon, ancien sénateur de l'Ardèche [8 mai 1973] (p. 286).

Décès de M. Georges Bonnet, sénateur de la Lozère, survenu le 25 juin 1973 [26 juin 1973] (p. 979).

Décès de M. Paul Pauly, sénateur de la Creuse, survenu le 27 juin 1973 [27 juin 1973] (p. 1044).

Décès de M. Emile Dubois, sénateur du Nord, survenu le 9 septembre 1973, et de M. Aimé Bergeal, sénateur des Yvelines, survenu le 26 septembre 1973 [2 octobre 1973] (p. 1284 et 1290).

Décès de MM. Antoine Giacomoni, ancien sénateur des Alpes-Maritimes, Gaston Meillon, ancien sénateur de l'Orne, Mme Suzanne Girault, ancien sénateur de la Seine, MM. André Hauriou, ancien sénateur de la Haute-Garonne et André Liotard, ancien sénateur de Madagascar [2 octobre 1973] (p. 1284).

Décès de M. Ousmane Socé, ancien sénateur du Sénégal [6 novembre 1973] (p. 1560).

Décès de M. Pierre Maille, sénateur de la Somme, survenu le 16 novembre 1973 [20 décembre 1973] (p. 1774 et 1815).

Décès de M. Jacques Bocher, ancien sénateur de la Manche [3 décembre 1973] (p. 2301).

Décès de M. Maurice Sambron, sénateur de la Loire-Atlantique, survenu le 13 décembre 1973 [14 décembre 1973] (p. 2899 et 2954).

Voy. aussi : ELOGES FUNÈBRES ci-dessous.

II. — DÉMISSION.

Démission, le 9 janvier 1973, de M. Ahmed Abdallah, de son mandat de sénateur des Comores [*J. O.* Lois et décrets, 27 janvier 1973, p. 1091 et séance du 2 avril 1973, p. 130 et 132].

III. — ELECTIONS.

Sénateur proclamé élu dans un territoire d'outre-mer (Comores), à la suite des opérations électorales du 8 avril 1973 [12 avril 1973] (p. 178 et 188). — Est élu : M. Saïd Mohamed Jaffar El Amjad.

Mlle Odette Pagani est proclamée élue sénateur de l'Yonne, à la suite des opérations électorales du 3 juin 1973, en remplacement de M. Jacques Piot, élu député [7 juin 1973] (p. 560 et 606).

Voy. aussi : SÉNAT. — IV. — ELECTIONS.

IV. — ELOGES FUNÈBRES. — Eloge funèbre de M. André Dulin, sénateur de Charente-Maritime, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Jean TAITTINGER, garde des sceaux, ministre de la justice [12 avril 1973] (p. 178 et suiv.).

Eloges funèbres de M. Georges Bonnet, sénateur de la Corrèze, de M. Paul Pauly, sénateur de la Creuse, de M. Emile Dubois, sénateur du Nord et de M. Aimé Bergeal, sénateur des Yvelines, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [9 octobre 1973] (p. 1331 et suiv.).

Eloge funèbre de M. Pierre Maille, sénateur de la Somme par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement [27 novembre 1973] (p. 2057 et 2058).

Eloge funèbre de M. Maurice Sambron, sénateur de la Loire-Atlantique, par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe, au nom du Gouvernement, M. Olivier STIRN, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

V. — REMPLACEMENTS

M. Josy Moinet est appelé à remplacer M. André Dulin, sénateur de la Charente-Maritime [2 avril 1973] (p. 130 et 132).

M. Léandre Létoquart est appelé à remplacer M. Jean Bardol, sénateur du Pas-de-Calais, élu député [2 avril 1973] (p. 130 et 132).

M. Paul Caron est appelé à remplacer M. Jean Lecanuet, sénateur de la Seine-Maritime, élu député [2 avril 1973] (p. 130 et 132).

M. Saïd Mohamed Jaffar El Amjad est élu sénateur du territoire des Comores, en remplacement de M. Ahmed Abdallah, démissionnaire le 9 janvier 1973 [12 avril 1973] (p. 178).

Mlle Odette Pagani est élue sénateur de l'Yonne, le 3 juin 1973, en remplacement de M. Jacques Piot, élu député [7 juin 1973] (p. 560).

M. Jules Roujon est appelé à remplacer M. Georges Bonnet, sénateur de la Lozère [27 juin 1973] (p. 1029 et 1044).

M. Michel Moreigue est appelé à remplacer M. Paul Pauly, sénateur de la Meuse [29 juin 1973] (p. 1104 et 1111).

M. René Debesson est appelé à remplacer M. Emile Dubois, sénateur du Nord, et Mme Brigitte Gros est appelée à remplacer M. Aimé Bergeal, sénateur des Yvelines [2 octobre 1973] (p. 1284 et 1291).

Mlle Gabrielle Scellier est appelée à remplacer M. Pierre Maille, sénateur de la Somme [20 novembre 1973] (p. 1774 et 1815).

M. Henri Fournis est appelé à remplacer M. Maurice Sambron, sénateur de la Loire-Atlantique [14 décembre 1973] (p. 2917 et 2954).

VI. — SÉNATEURS ÉLUS DÉPUTÉS.

Proclamation de la vacance, à compter du 2 avril 1973, des sièges de M. Jean Bardol, sénateur du Pas-de-Calais, de M. Jean Lecanuet, sénateur de la Seine-Maritime, et de M. Jacques Piot, sénateur de l'Yonne, élus députés à l'Assemblée nationale le 11 mars 1973 [2 avril 1973] (p. 130 et 132).

VII. — SÉNATEURS EN MISSION

Nomination de M. Jacques Braconnier, sénateur de l'Aisne, sénateur en mission auprès du Premier ministre [7 juin 1973] (p. 560). — Fin de mission le 6 décembre 1973 [5 décembre 1973] (p. 2420).

SERVICE NATIONAL

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant certaines dispositions du code du service national.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 13 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 360, 80, 126, 138, 172, 451 et in-8° n° 12. — **Transmission au Sénat** [14 juin 1973] (I. n° 307). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Raymond GUYOT, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant au rétablissement et à l'élargissement des sursis d'incorporation** [10 avril 1973] (I., n° 246). — Renvoi à la commisison des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à instituer le sursis-contrat** [10 avril 1973] (I., n° 249). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Proposition de loi, présentée par M. André ARMENGAUD, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à modifier les articles L. 37 et L. 38 de la loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant code du service national** [29 mai 1973] (I., n° 289). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport commun sur les quatre projet et propositions précédents par M. Pierre de Chevigny [26 juin 1973] (I., n° 329). — **Discussion du projet de loi** [28 juin 1973] (p. 1061 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre

de Chevigny, rapporteur ; Robert Galley, ministre des armées ; Auguste Pinton ; Raymond Boin ; Jacques Habert ; Jacques Descours Desacres. — *Discussion des articles* (p. 1069 et suiv.). — Art 3 *bis* (p. 1071). — Amendement par M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter cet article afin de permettre aux étudiants en éducation physique et sportive de bénéficier de reports d'incorporation (*ibid.*), observations, rejet (p. 1072). — Après l'article 5. — Amendement par M. Pierre de Chevigny, rapporteur, tendant à introduire un article additionnel nouveau relatif aux jeunes Français de l'étranger et ainsi rédigé : « I. — L'article L. 37 de la loi n° 71-424 du 10 juin 1971, portant code du service national, est complété, après le premier alinéa, par l'alinéa suivant : Cette disposition leur reste applicable, sans condition d'âge, s'ils quittent provisoirement leur pays de résidence pour venir accomplir en France des études supérieures. » « II. — L'article L. 38 de la même loi est complété par le troisième alinéa suivant : *c*) A tout époque, s'ils quittent provisoirement leur pays de résidence pour venir accomplir en France des études supérieures au titre desquelles ils ont obtenu un sursis d'incorporation dans leur pays de résidence. » (p. 1073) et sous-amendement par M. André Armengaud, tendant à compléter par un paragraphe III l'amendement précédent : « III. — Un décret, pris après consultation du conseil supérieur des Français de l'étranger, déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (p. 1074). — Amendement par M. Pierre Giraud et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « L'article L. 48 du code du service national est abrogé et remplacé par le suivant : *Art.* L. 48. — La durée du service dû par les objecteurs de consicence sera celle du service accompli par le contingent. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1076). — Amendement par M. Pierre Giraud tendant, après l'article 5, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « L'article L. 50 du code du service national est remplacé par les dispositions suivantes : *Art.* L. 50. — Les dispositions des articles L. 41 à L. 49 sont automatiquement portées à la connaissance des jeunes gens par l'autorité militaire au cours de la période de sélection visée aux articles L. 23 et suivants. Toutes indications sont fournies aux jeunes gens assujettis au service national sur les modalités d'application de la présente section et sur les formalités à souscrire pour effectuer le service national dans les conditions prévues à l'article L. 41. » (*ibid.*), rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discusison des articles :* MM. André Armengaud ; Pierre de Chevigny, rapporteur ; Pierre Croze ; Jacques Descours Desacres ; André Diligent ; Robert Galley, ministre des armées ; Pierre Giraud ; Lucien Grand ; Raymond Guyot ; Auguste Pinton ; Robert Schwint. — *Explications de vote :* MM. Pierre Giraud ; Raymond Guyot ; Auguste Pinton. — Sur l'ensemble (p. 1079), adoption (*ibid*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 129).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 30 juin 1973. — Voy. Impression n° 608 et in-8° n° 12.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [28 juin 1973] (p. 1079). — Election des membres de la commission [29 juin 1973] (p. 1102). Rapport par M. Jacques Habert [30 juin 1973] (I., n° 363). — **Discussion** [30 juin 1973] (p. 1118). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Jacques Habert, rapporteur ; Mme Suzanne Ploux, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — Art. 5 *bis* (p. 1118). — Adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 137). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-625 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPENSES MILITAIRES (OBSERVATIONS).

SINISTRES. — Voy. : CALAMITÉS.

SITES (PROTECTION DES). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS). — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1344, 1389. — URBANISME. — ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (Z. A. C.).

SITUATION ECONOMIQUE. — Voy. : CONJONCTURE ÉCONOMIQUE.

SKI ALPIN DE HAUTE COMPETITION. — Voy. : SPORTS.

SOCIETES CIVILES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant le titre neuvième du livre troisième du code civil.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1972. — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi modifiant le titre IX du livre III du code civil** ». — Voy. : Impressions n°s 2548, 2608 et in-8°, n° 689. — **Transmission au Sénat** [23 novembre 1972] (I., n° 78). — Renvoi à la commission des lois contitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [26 avril 1973] (I., n° 259). — **Discussion** [10 mai 1973] (p. 326 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Jean Geoffroy ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Discussion des articles* (p. 330 et suiv.). — Art. 1er (p. 330). — Le dispositif d'introduction est réservé (*ibid.*). — Art. 1832 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1832. — Le contrat de société est celui par lequel plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens ou leur industrie dans un but lucratif ou à des fins patrimoniales, en partageant les bénéfices et en contribuant aux pertes. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 331). — Art. 1834 du code civil (p. 332). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1834 — Les dispositions du présent titre sont applicables à toutes les sociétés, sauf dans la mesure où ces dispositions sont contraires au statut légal particulier auquel certaines d'entre elles sont assujetties en raison de leur forme ou de leur objet. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1836 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1836. — Le contrat de société doit être établi par écrit ; les statuts y sont inclus. Ils peuvent être modifiés dans les conditions qu'ils prévoient ou, à défaut, à l'unanimité des associés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1837 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de l'article 1837 du code civil : « Art. 1837. — Les statuts déterminent, outre les apports de chaque associé, la forme, l'objet, l'appellation... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1839 du code civil (p. 333). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au même alinéa par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 1840 du code civil (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de cet article par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1840 du code civil, après les mots : « aux gérants », à insérer pour plus de précision les mots : « en fonction » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1841 du code civil (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant, dans le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 1841 du code civil et ainsi conçu : « Au cas où deux époux participent ensemble à la constitution d'une société dans les termes du présent article, les apports, droits et obligations ne peuvent être regardés comme donation déguisée lorsque les conditions ont été réglées par acte authentique », à insérer, après les mots : « donation déguisée », les mots : « même s'ils comportent une libéralité » (*ibid.*), observations, adoption (p. 334). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa du même article par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au troisième alinéa du même article par M. Etienne Dailly, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1843 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1843. — Les sociétés jouissent de la personnalité morale à dater de leur immatriculation. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 335). — Art. 1844 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1844. — La transformation d'une société en une société d'une autre forme n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. Il en est de même de la prorogation ou de toute autre modification statutaire. Une société, même en liquidation, peut être absorbée par une autre société ou participer à la constitution d'une société nouvelle, par voie de fusion. Elle peut aussi transmettre son patrimoine par voie de scission à des sociétés existantes ou à des sociétés nouvelles. Ces opérations peuvent être réalisées entre des sociétés de forme différente. Elles sont décidées, par chacune des sociétés intéressées, dans les conditions requises pour la modification de ses statuts. Si l'opération comporte la création de sociétés nouvelles, chacune de celles-ci

est constituée selon les règles propres à la forme de société adoptée. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée, le premier alinéa se lisant comme suit : « La transformation régulière d'une société en une société d'une autre forme n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. Il en est de même de la prorogation ou de toute autre modification statutaire. » (*ibid.*). — Art. 1845 du code civil. — Amendement rédactionnel par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 1846 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1846. — La société est gérée par une ou plusieurs personnes, associées ou non, nommées soit par les statuts, soit par une décision ultérieure. En l'absence de dispositions statutaires, tous les associés sont gérants et chaque gérant est nommé pour la durée de la société. La nomination et la cessation de fonction des gérants doivent être publiées. Ni la société ni les tiers ne peuvent, pour se soustraire à leurs engagements, se prévaloir d'une irrégularité dans la nomination des gérants, dès lors que cette nomination a été régulièrement publiée. La société ne peut se prévaloir à l'égard des tiers de la nomination ou de la cessation de fonction des gérants, tant qu'elles n'ont pas été régulièrement publiées. Si une personne morale est gérant, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient gérants en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent. » (p. 336), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1847 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1847. — Il peut être consenti hypothèque au nom de la société en vertu des pouvoirs résultant soit des statuts, soit de délibérations prises ou d'autorisations délivrées dans les conditions prévues aux statuts, même si ceux-ci ont été établis par acte sous seing privé. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 337). — Art. 1848 du code civil. — Amendement rédactionnel par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 1850 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1850. — Chaque gérant est responsable individuellement envers la société et envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements, soit de la violation des statuts, soit des fautes commises dans sa gestion. Si plusieurs gérants ont coopéré aux mêmes faits, leur responsabilité est solidaire à l'égard des tiers et des associés. Toutefois, dans leurs rapports entre eux, le tribunal détermine la part contributive de chacun dans la réparation du dommage. » (*ibid.*)., observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1851 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer les deux premiers alinéas par les dispositions suivantes : « *Art.* 1851. — Si un ou plusieurs associés sont gérants, qu'ils soient ou non désignés par les statuts, chacun d'eux peut être révoqué de ses fonctions dans les conditions prévues par les statuts ou, en l'absence de dispositions statutaires, par une décision des autres associés, gérants ou non, prise à l'unanimité. » (p. 338), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le quatrième alinéa de l'article 1851 du code civil : « Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut, que le gérant soit associé ou non, donner lieu à dommages-intérêts. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* l'article 1851 du code civil par un alinéa ainsi rédigé : « Sauf clause contraire, la révocation d'un gérant n'entraîne pas la dissolution de la société. Si le gérant révoqué est un associé, il peut, à moins qu'il n'en soit autrement stipulé dans les statuts, ou que les autres associés ne décident la dissolution anticipée de la société, se retirer de celle-ci en demandant le remboursement de ses droits sociaux dont la valeur est, à défaut d'accord amiable, déterminée conformément à l'article 1870 (dernier alinéa). Les statuts peuvent également prévoir la faculté pour le gérant révoqué de se retirer en reprenant ses apports en nature. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1852 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « *Art.* 1852. — Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises dans les conditions prévues par les statuts, ou, en l'absence de dispositions statutaires, à l'unanimité des associés. Les statuts déterminent également les conditions dans lesquelles est exercé le droit de vote attaché aux parts indivises, ainsi qu'à celles grevées d'un usufruit. En l'absence de dispositions statutaires, les décisions visées à l'alinéa précédent sont prises à l'unanimité de l'ensemble des indivisaires, usufruitiers et nus-propriétaires. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à rédiger comme suit le second alinéa de l'amendement précédent : « Les statuts déterminent également les conditions dans lesquelles est exercé le droit de vote attaché aux parts indivises ainsi qu'à celles qui sont grevées d'un usufruit. En l'absence de dispositions statutaires, les copropriétaires de chaque part indivise sont représentés par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Dans le silence des statuts, le droit de vote attaché à la part appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement modifié (p. 339). — Art. 1853 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1853. — Les décisions sont prises par les associés réunis en assemblée. Les statuts peuvent aussi prévoir qu'elles résultent d'une consultation écrite. Toutefois, les décisions peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1854 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1854. — Les associés ont le droit, deux fois par an, d'obtenir communication des livres et des documents sociaux et de poser par écrit des questions sur la gestion sociale, auxquelles il doit être répondu par écrit dans le délai d'un mois. Les gérants doivent, au moins une fois dans l'année, rendre compte aux associés de leur gestion au cours de l'année ou de l'exercice écoulé. A cette occasion, ils indiquent par écrit les bénéfices réalisés et les pertes encourues ou prévisibles. » (p. 340), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1855 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1855. — Les apports en nature, en propriété ou en jouissance, sont réalisés par le transfert des droits correspondants et par la mise à la disposition effective des biens promis dès que la société a acquis la jouissance de la personnalité morale ou, si ces apports sont décidés postérieurement, dès la création des parts correspondantes. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1856 du code civil. — Amendement rédactionnel par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 1857 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter *in fine* cet article par deux alinéas ainsi rédigés : « Les associés sont tenus de satisfaire aux appels de fonds justifiés par des dépenses régulièrement engagées. La clause qui attribuerait à l'un des associés la totalité des bénéfices ou qui l'affranchirait de toute contribution aux pertes est réputée non écrite. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 341). — Avant l'article 1858 du code civil. — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer, avant l'article 1858 du code civil, les mots : « section 3 », « engagement des associés à l'égard des tiers » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 1858 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1858. — Les associés répondent indéfiniment des dettes sociales en proportion de leur part dans le capital social au jour de la cessation des paiements. L'associé qui a apporté exclusivement son industrie est tenu comme celui dont la participation dans le capital social est la plus faible. La responsabilité des associés ne peut être valablement mise en cause que si la société a été préalablement et vainement poursuivie. Toutes les actions contre les associés non liquidateurs ou leur conjoint survivant, héritiers ou ayants cause, se prescrivent par cinq ans à compter de la publication de la dissolution de la société. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1859 du code civil. — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur (p. 342), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur tendant à rédiger comme suit l'article 1859 du code civil : « Art. 1859. — En cas de faillite personnelle, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire de l'un des associés et à moins que les autres associés ne décident la dissolution anticipée de la société ou que celle-ci ne soit prévue par les statuts, il est procédé, dans les conditions énoncées à l'article 1870 (dernier alinéa), au remboursement des droits sociaux de l'intéressé, qui perd alors la qualité d'associé. » (*ibid.*), observations, l'article 1859 et l'amendement sont réservés (*ibid.*). — Art. 1860 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1860. — Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés. Les statuts peuvent, toutefois, stipuler que cet agrément est donné à une majorité qu'ils fixent, ou qu'il peut être accordé par les gérants. Ils peuvent, en outre, dispenser d'agrément les cessions consenties à des associés, ainsi qu'au conjoint ou à des successibles du cédant. La demande d'agrément est notifiée à la société ainsi qu'à chacun des associés. Toutefois, elle n'est notifiée qu'à la société lorsque les statuts prévoient que l'agrément peut être accordé par les gérants. A moins qu'il ne soit justifié par des dettes du cédant envers la société, le refus d'agrément ne peut résulter que de l'offre par un ou plusieurs autres associés, ou par la société elle-même, d'acquérir ou de faire acquérir les parts, sans préjudice du droit du cédant de conserver celles-ci. Lorsque le refus d'agrément résulte de la volonté d'acquérir exprimée par plusieurs associés, ceux-ci sont, sauf clause ou convention contraire, réputés acquéreurs proportionnellement au nombre des parts déjà détenues

par chacun d'eux. Si aucun associé ne se porte acquéreur, la société peut soit faire acquérir les parts par un tiers désigné dans les conditions prévues par les statuts, ou, à défaut, à l'unanimité des autres associés, soit les acquérir elle-même en vue de leur annulation. A défaut de notification au cédant, dans le délai de six mois à compter de sa demande, du nom du ou des acquéreurs proposés, associés ou non, ou de l'offre de rachat par la société, ainsi que du prix offert, l'agrément à la cession est réputé donné, à moins que les autres associés ne décident, dans le même délai, la dissolution anticipée de la société. En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé conformément à l'article 1870 (dernier alinéa). La cession de parts sociales doit être constatée par écrit. Elle est rendue opposable à la société dans les formes prévues à l'article 1690. Les statuts peuvent, toutefois, stipuler qu'elle peut être rendue opposable à la société par le transfert sur les registres de celle-ci. En tout état de cause, elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et après publication. » (*ibid.*), et sous-amendement par M. André Diligent tendant, au deuxième alinéa de l'amendement, à supprimer les mots : « ... ou qu'il peut être accordé par les gérants. » (p. 343), observations, retrait du sous-amendement et adoption de l'amendement (p. 344). — Art. 1861 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1861. — Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un nantissement constaté par un acte authentique ou sous seing privé. Par dérogation à l'article 2076, le privilège s'établit par l'accomplissement des formalités prévues à l'article 1690 et par la publicité, dont la date détermine le rang des créanciers gagistes. Tout associé peut solliciter des autres associés leur consentement préalable à un projet de nantissement de parts. Ce consentement, donné selon les mêmes règles que l'agrément à une cession de parts, et qui ne peut être refusé que dans les conditions prévues à l'article 1860, alinéas 3, 4 et 5, emporte agrément de l'acquéreur en cas de réalisation forcée des parts nanties, à la condition que la société, ainsi que chacun des associés, aient été avertis de la vente au moins un mois avant celle-ci. Chacun des associés peut, toutefois, se substituer à l'acquéreur dans le délai de cinq jours à compter de la vente. Si plusieurs associés exercent cette faculté, ils sont, sauf clause ou convention contraire, réputés acquéreurs, proportionnellement au nombre de parts déjà détenues par chacun d'eux. Si aucun associé n'exerce cette faculté, la société peut l'exercer elle-même en vue de leur annulation. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 345). — Art. 1862 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation le second alinéa du texte présenté pour l'article 1862 du code civil (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1864 du code civil. — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 1868 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du paragraphe 4° du texte proposé pour l'article 1868 du code civil, relatif à la dissolution volontaire anticipée (p. 346), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à supprimer les paragraphes 6° [révocation du gérant], 7° [décès de l'un des associés] et 8° [faillite personnelle] (*ibid.*), observations, l'amendement et l'article sont réservés (*ibid.*). — Articles 1859 du code civil (précédemment réservé). — L'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, précédemment réservé, est adopté (p. 347). — Article 1868 du code civil (suite, précédemment réservé). — L'amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, précédemment réservé, est adopté (p. 347). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter le texte présenté pour l'article 1868 du code civil par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Il peut également être prévu par les statuts que la société prend fin pour toute autre cause qu'ils précisent. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1870 du code civil. — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Art. 1870. — La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé et continue avec ses héritiers ou légataires. Il peut, toutefois, être prévu dans les statuts que ce décès entraîne sa dissolution. Il peut, encore, être stipulé qu'elle ne continue qu'avec les associés survivants. Il peut, d'autre part, être convenu que tout héritier ou légataire ne peut devenir associé qu'avec l'agrément des autres associés, ou que la société continue avec le conjoint survivant ou toutes autres personnes désignées par les statuts, ou, si ceux-ci l'autorisent, par dispositions testamentaires. Sauf clause contraire des statuts, lorsque la succession est dévolue à une personne morale, celle-ci ne peut devenir associée qu'avec l'agrément des autres associés, donné dans les conditions prévues par les statuts, ou, à défaut, à l'unanimité. Dans les cas prévus aux trois alinéas précédents, les héritiers ou légataires qui ne deviennent pas associés n'ont droit qu'à la valeur des droits sociaux de leur auteur, le versement de cette valeur étant à la charge des nouveaux titulaires de ces droits, ou, à défaut, de la société elle-même, qui doit alors annuler les parts correspondantes. Dans tous les cas prévus au présent article, la valeur des droits sociaux est déterminée au jour du décès par un expert désigné parmi ceux inscrits sur les listes des cours et tribunaux, soit par les parties, soit, à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du président du tribunal statuant en la forme des référés et sans recours possible. Toute clause contraire est inopposable aux créanciers. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 348). — L'alinéa introductif de l'article 1er du projet de loi, précédemment réservé, est adopté (p. 349). — Articles additionnels (p. 349 et 350). — Amendement par M. Raoul Vadepied, soutenu par M. André Diligent, tendant à insérer un article additionnel nouveau, après l'article 1er, prévoyant que les dispositions du présent projet de loi concernant les gérants ne s'appliquent pas aux sociétés d'intérêt collectif agricole ayant revêtu la forme civile, observations, retrait (p. 349). — Amendement par M. Jean Geoffroy tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionel 1er *bis* nouveau ainsi rédigé : « L'article 1076 du code civil est complété par un alinéa ainsi rédigé : « L'apport en société de biens compris dans la donation tient lieu de partage en ce qui concerne lesdits biens, lorsque cet apport est effectué en application d'une clause de la donation. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 350). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly ,rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa prévoyant l'intervention d'un décret pour la coordination des textes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer le troisième alinéa de cet article par des dispositions plus précises relatives à la date d'application de la loi et aux dispositions transitoires (p. 351), observations ,adoption (*ibid.*). — Articles 1er et 1er *bis* nouveau (deuxième délibération, p. 351). Art. 1er. — Le premier alinéa du texte présenté pour l'article 1852 du code civil est adopté dans le texte de l'amendement et le second alinéa est constitué par le sous-amendement, adoption (p. 352). — Art. 1er *bis* (*ibid.*). — L'amendement par M. Jean Geoffroy est retiré et l'article 1er *bis* disparaît (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; André Diligent ; Jean Geoffroy ; Léon Jozeau-Marigué, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — Sur l'ensemble, adoption (p. 352). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 104).

SOCIETES COMMERCIALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974, article additionnel après l'article 6 *ter*. — PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S. N. C. F.). — Voy. aussi : CHEMIN DE FER. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — TRANSPORTS. — SECTIONS COMMERCE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS).

SOCIETE NATIONALE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION DE MOTEURS ET D'AVIONS (S. N. E. C. M. A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS).

SOJA. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1385.

SOLDES. — Voy. : ARMÉE.

SPORTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 13.

STATIONS DE SPORTS D'HIVER. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1327.

STATION-SERVICE

Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur*, **portant statut du locataire-gérant de station-service** [7 septembre 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 8 septembre 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 383). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

STATIONS THERMALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS).

STUPEFIANTS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOÇIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1356.

SUBVENTION. — Voy. l'objet.

SUCRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS).

SURSIS D'INCORPORATION. — Voy. : SERVICE NATIONAL.

SYNDICATS PROFESSIONNELS (MANDATS). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1311.

T

TABAC (CULTURE DU). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBVERVATIONS).

TARIFS. — Voy. l'objet (EX : TARIFS POSTAUX, voy. : POSTES).

TAXE DE FORMATION PROFESSIONNELLE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 13 *bis*).

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (art. 42 *bis*).

TAXE D'URBANISATION FONCIERE. — Voy. : URBANISME.

TAXES PARAFISCALES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 (ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS ET ARTICLES NON JOINTS. — ART. 33, ETAT E).

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (T.V.A.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DISCUSSION GÉNÉRALE (OBSERVATIONS). — ARTICLES : 1°, APRÈS L'ART. 6 *ter*, APRÈS L'ART. 2 *n*. — EQUIPEMENT (article additionnel après l'article 43). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (crédits). — QUESTIONS ORALES, 1304.

TAXE SUR LES FUELS ET ESSENCES. — Voy aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (APRÈS L'ART. 2 *b*).

TAXE SUR LES PLUS-VALUES (DROITS SOCIAUX). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE (ART. 2 *b*).

TAXE SUR LES SALAIRES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS).

TCHAD (FORCES FRANÇAISES). — Voy. aussi : RAPPORTS D'INFORMATION, 3.

TELECOMMUNICATIONS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 (ART. 6). — TÉLÉPHONE.

TELEDISTRIBUTION. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE ET INFORMATION (OBSERVATIONS).

TELEPHONE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 34.

TELEVISION. — Voy. : RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION. — Voy. aussi : OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (O.R.T.F.).

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

1. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **étendant aux territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, aux Terres australes et antarctiques françaises et au Territoires français des Afars et des Issas les articles premier à 7 de l'ordonnance n° 58-1351 du 27 décembre 1958 relative à la conservation du domaine public routier.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1972. — Voy. : Impressions n°s 2707, 2806 et in-8° n° 767. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1972] (I., n° 221). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Bruyneel [10 avril 1973] (I., n° 247). — **Discussion** [12 avril 1973] (p. 185 et 186). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Bruyneel, rapporteur ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer. — *Article* (p. 186). — Sur l'ensemble, adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 97). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-447 du 25 avril 1973 (*J. O.* du 26 avril 1973).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Pouvanaa OOPA TETUAAPUA, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à organiser l'enseignement des cultures et des langues vernaculaires dans les territoires d'outre-mer** [20 janvier 1973. — *J. O.*, Lois et décrets, 21 janvier 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (I., n° 231). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TERRITOIRES D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1973 (ART. 13). — RAPPORTS D'INFORMATION, 4. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 49.

TERRORISME. — Voy. aussi : SÉNAT (I. — ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS).

TESTAMENTS. — Voy. aussi : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

THEATRE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

THEATRES NATIONAUX. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS).

THERMALISME. — Voy. : STATIONS THERMALES.

TIERS PROVISIONNEL. — Voy. : ACOMPTES D'IMPÔT.

TIMBRE (droit de). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (ART. 5).

TOURISME. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (OBSERVATIONS). — PROTECTION DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT (OBSERVATIONS). — TOURISME (OBSERVATIONS).

TRAITES ET CONVENTIONS

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition, avec un protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972** [20 décembre 1972] (I., n° 216). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Maurice Carrier [10 avril 1973] (I., n° 252). — Discussion [12 avril 1973] (p. 181 et 182). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Maurice Carrier, rapporteur ; M. Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 182). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 93).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 26 avril 1973. — Voy. : Impressions n°s 192, 237 et in-8° n° 3.

Promulgation : Loi n° 73-465 du 9 mai 1973 (*J. O.* du 10 mai 1973).

2. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République tunisienne relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale et à l'exécution des décisions judiciaires et protocole additionnel, signés à Paris le 28 juin 1972** [20 décembre 1972] (I., n° 217). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Maurice Carrier [10 avril 1973] (I., n° 253). — Discussion [12 avril 1973] (p. 182 et 183). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Maurice Carrier, rapporteur ; Jean Taittinger, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 183). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 94).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 26 avril 1973. — Voy. Impressions n°s 191, 236 et in-8° n° 4.

Promulgation : loi n° 73-464 du 9 mai 1973 (*J. O.* du 10 mai 1973).

3. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, signée à Bâle le 16 mai 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 avril 1973. — Voy. : Impressions n°s 195, 235 et in-8° n° 1. — **Transmission au Sénat** [3 mai 1973] (I., n° 261). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [17 mai 1973] (I., n° 274). — **Discussion** [24 mai 1973] (p. 435 et 436). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 436). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 107). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-511 du 6 juin 1973 (*J. O.* du 7 juin 1973).

4. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention consulaire entre la République française et la République tunisienne, signée à Paris, le 28 juin 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 avril 1973. — Voy. : Impression n°s 193, 238 et in-8° n° 2. — **Transmission au Sénat** [3 mai 1973] (I., n° 262). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Maurice Carrier [17 mai 1973] (I., n° 275). — **Discussion** [24 mai 1973] (p. 436 et 437). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Maurice Carrier, rapporteur ; Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 437). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 108). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-512 du 6 juin 1973 (*J. O.* du 7 juin 1973).

5. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention portant création d'un institut universitaire européen, de l'acte final joint et du protocole sur les privilèges et immunités de l'institut universitaire européen, signés à Florence le 19 avril 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 194, 359, 412 et in-8° n° 14. **Transmission au Sénat** [19 juin 1972] (I., n° 310). — Renvoi à la commission spéciale (p. 752). — Nomination de la commission spéciale (p. 778). — Rapport par M. Pierre Giraud [26 juin 1973] (I., n° 326). — **Discussion** [27 juin 1973] (p. 988 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur ; Jacques Habert ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 993). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 123). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-597 du 4 juillet 1973 (*J. O.* du 5 juillet 1973).

6. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord international de 1972 sur le cacao.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 519, 543 et in-8° n° 35. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1973] (I., n° 357). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [29 juin 1973] (I., n° 360). — **Discussion** [29 juin 1973] (p. 1108 et 1109). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean-François Deniaud, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1109). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 135). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-638 du 11 juillet 1973 (*J. O.* du 12 juillet 1973).

7. — Projet de loi, présenté par M. PIERRE MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Paris le 22 septembre 1972** [31 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décret 1er août 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 379). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [9 octobre 1973] (I., n° 3). — Discussion [11 octobre 1973] (p. 1361 et 1362). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 1362). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 2).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 12 décembre 1973. — Voy. Impressions n°s 692, 821 et in-8° n° 76.

Promulgation : loi n° 73-1114 du 20 décembre 1973 (*J. O.* du 21 décembre 1973).

8. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe syrienne pour éviter la double imposition des revenus provenant des transports internationaux aériens, signé à Paris le 29 janvier 1973** [16 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 17 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 372). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [9 octobre 1973] (I., n° 4). — Discussion [8 novembre 1973] (p. 1590 et 1591). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1591). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 14).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 18 décembre 1973. — Voy. Impressions n°s 751, 845 et in-8° n° 86.

Promulgation : loi n° 73-1199 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

9. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'avenant du 31 janvier 1973, à la convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la sécurité sociale, signée le 5 janvier 1950, modifiée et complétée par les avenants des 8 février 1968 et 13 février 1969** [16 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 17 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 373). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Lhospied [16 octobre 1973] (I., n° 14). — Discussion [25 octobre 1973] (p. 1474). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Lhospied, rapporteur ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1474). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 6).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 12 décembre 1973. — Voy. Impressions n°s 726, 766 et in-8° n° 74.

Promulgation : loi n° 73-1116 du 20 décembre 1973 (*J. O.* du 21 décembre 1973).

10. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord de coopération culturelle et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie, signé à Paris le 3 novembre 1972** [25 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au

procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 26 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 377). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Lhospied [6 octobre 1973] (I., n° 15). — **Discussion** [25 octobre 1973] (p. 1474 et 1475). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Lhospied, rapporteur ; Jacques Habert ; Jean-François Deniaud, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1475). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 7).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 12 décembre 1973. — Voy. Impressions n°s 727, 805 et in-8° n° 75.

Promulgation : loi n° 73-1115 du 20 décembre 1973 (*J. O.* du 21 décembre 1973).

11. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, signée à Oslo le 15 février 1972** [25 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 26 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 378). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [16 octobre 1973] (I., n° 16). — **Discussion** [25 octobre 1973] (p. 1475 et 1476). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1476). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 8).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 18 décembre 1973. — Voy. Impressions n°s 728, 846 et in-8° n° 82.

Promulgation : loi n° 73-1198 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

12. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles additionnels n°s 1, 3, 4 et 5** [9 octobre 1973] (I., n° 2). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Roger Poudonson [25 octobre 1973] (I., n° 29). — Discussion [30 octobre 1973] (p. 1537 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Roger Poudonson, rapporteur ; Gaston Monnerville ; Serge Boucheny ; Jean Péridier ; Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1549). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères ; Roger Poudonson, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Jean Gravier. — Adoption (p. 1549) par scrutin public (n° 4). — ADOPTION (n° 13).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 20 décembre 1973. — Voy. Impressions n°s 743, 829, 850 et in-8°, n° 102.

Promulgation : loi n° 73-1227 du 31 décembre 1973 (*J. O.* du 3 janvier 1974).

13. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zaïre sur la protection des investissements, signée le 5 octobre 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 443, 780 et in-8°, n° 72. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1973] (I., n° 86). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces étrangères, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [17 décembre 1973] (I., n° 96). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3129 et 3130). — *Sont entendus :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3130). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 48). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1146 du 24 décembre 1973 (*J. O.* du 27 décembre 1973).

14. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'agence de coopération culturelle et technique relatif au siège de l'agence et à ses privilèges et immunisés sur le territoire français, avec une annexe et un échange de lettres du 30 août 1972.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 445, 755 et in-8°, n° 73. — **Transmission au Sénat** [13 décembre 1973] (I., n° 87). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Emile Didier [14 décembre 1973] (I., n° 91). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3131 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Emile Didier, rapporteur ; Jacques Habert ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3133). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 50). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1143 du 24 décembre 1973 (*J. O.* du 27 décembre 1973).

15. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'arrangement entre certains gouvernements européens et l'organisation européenne de recherches spatiales concernant l'exécution du programme de lanceur Ariane, fait à Neuilly-sur-Seine le 21 septembre 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 822, 857 et in-8° n° 85. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1973] (I., n° 109). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Yver [19 décembre 1973] (I., n° 115). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3133 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Yver, rapporteur ; Maurice Vérillon ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 3136). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 51). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1201 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

16. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la Réublique française et le Gouvernement de l'île Maurice sur la protection des investissements, signée à Port-Louis le 22 mars 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 767, 828 et in-8° n° 83. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1973] (I., n° 110). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre-Christian Taittinger [19 décembre 1973] (I., n° 116). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3130 et 3131). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur ; Jean Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3131). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 49). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1144 du 24 décembre 1973 (*J. O.* du 27 décembre 1973).

17. — Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 16 mars 1973.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 771, 844 et in-8° n° 84. — Transmission au Sénat [19 décembre 1973] (I., n° 111). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Gustave Héon [19 décembre 1973] (I., n° 113). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3128 et 3129). *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Gustave Héon, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 3129). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 47). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1145 du 24 décembre 1973 (*J. O.* du 27 décembre 1973).

Voy. aussi : LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT.

TRANSFUSION SANGUINE. — Voy. : SANG.

TRANSPORT DE SUBSTANCES INFLAMMABLES. — Voy. : CIRCULATION. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 15.

TRANSPORTS (Ministère des). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS.

TRANSPORTS AERIENS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Francis PALMERO, *sénateur,* **tendant à élargir les dispositions concernant l'établissement des servitudes du survol prévues par les lois du 8 juillet 1941 et du 31 décembre 1966** [7 septembre 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets du 8 septembre 1973. — Séance du 2 octobre 1973] (I., n° 382). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. René TINANT, *sénateur,* **relative à certains personnels de la navigation aérienne** [22 novembre 1973] (I., n° 46). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : AFFRÈTEMENT. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : AVIATION CIVILE (OBSERVATIONS). — TRAITÉS ET CONVENTIONS.

TRANSPORTS EN COMMUN. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1369. — RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.). — RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL (R. E. R.). — SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S. N. C. F.). — TRANSPORTS URBAINS.

TRANSPORTS MARITIMES

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée portant code du travail maritime.** — *Adopté par l'Assemblée nationale le 13 décembre 1972.* — *Voy.: Impressions n*os 2737, 2758 *et in-8° 726.* — **Transmission au Sénat** [14 *décembre* 1972] (I., n° 145). — *Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Joseph Yvon* [18 *décembre* 1972] (I., n° 164). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3085 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Joseph Yvon, rapporteur ; Yves Guéna, ministre des transports ; Michel Chauty ; Jacques Eberhard. — *Motion* (n° 1) par M. Joseph Yvon, rapporteur, *tendant à opposer la question préalable* (p. 3090). — *Sont entendus :* MM. Joseph Yvon, rapporteur Pierre Carous. — Adoption (p. 3091). de la motion par scrutin public (n° 45). — Rejet du projet de loi. — REJET (n° 36).

TRANSPORTS URBAINS

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **autorisation certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné aux transports en commun.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 447, 460 et in-8° n° 22. — **Transmission au Sénat** [26 juin 1973] (I., n° 324). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Auguste Billiemaz [27 juin 1973] (I., n° 338). — Avis par Mlle Irma Rapuzzi [27 juin 1973] (I., n° 335). — **Discussion** [28 juin 1973] (p. 1079 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Auguste Billiemaz, rapporteur ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur pour avis ; M. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports. — *Discussion des articles* (p. 1082 et suiv.). — Art. 1er (p. 1082). — Amendement par M. Auguste Billiemaz, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de permettre l'institution du versement quelle que soit l'importance de l'agglomération (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin de permettre l'institution du versement dans les communes d'une population supérieure à 150.000 habitants, au lieu de 300 000 habitants (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1083). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Billiemaz, rapporteur, tendant à modifier le début du premier alinéa de cet article afin de préciser que le versement ne peut être institué que dans les communes où existe un service public de transport (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, tendant, à la fin du second alinéa de cet article, à substituer aux mots : « cette limite peut être portée à 1,5 p. 100 » les mots : « ce taux ne peut être inférieur à 2 p. 100 pour les entreprises industrielles et commerciales employant plus de 100 salariés. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1084). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Billiemaz, rapporteur, tendant dans l'alinéa 1° de cet article, à remplacer les mots : « aux usagers » par les mots : « aux salariés usagers » afin de réserver à ces derniers les réductions de tarifs obtenues en compensation du versement (*ibid.*), observations, adoption (p. 1085) par scrutin public (n° 62). — Amendement rédactionnel par M. Auguste Billiemaz, rapporteur, tendant à rédiger comme suit l'alinéa 2° de cet article : « 2° Des investissements spécifiques aux transports collectifs » (p. 1085), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Billiemaz, rapporteur, tendant à supprimer les mots « seuls ou groupés » à l'alinéa *a* du 2° de l'article 5 exonérant du versement les employeurs effectuant intégralement le transport de leurs employés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Article additionnel. — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau visant à étendre à tous les ouvriers français la prime de transport réservée jusqu'ici aux ouvriers de la région parisienne (*ibid.*), observations, rejet (p. 1086). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Auguste Billiemaz, rapporteur, tendant à remplacer la date du 1er janvier 1974 par la date du 1er octobre 1973 pour l'entrée en vigueur de la présente loi (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Billecocq, secrétaire d'Etat aux transports ; Auguste Billiemaz, rapporteur ; Roger Gaudon ; Robert Laucournet ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur pour avis ; M. Hector Viron. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1086). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 130).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 30 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 606, 609 et in-8° n° 43.

Promulgation : loi n° 73-640 du 11 juillet 1973 (*J. O.* du 12 juillet 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRANSPORTS. — SECTION COMMUNE ET TRANSPORTS TERRESTRES (OBSERVATIONS). — CRÉDITS TRANSPORTS TERRESTRES. — TITRE IV).

TRAVAIL

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre,* **relatif à l'amélioration des conditions de travail.** — Adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, le 27 novembre 1973. — Voy. : Impressions n°s 636, 679 et in-8° n° 54. — **Transmission au Sénat** [28 novembre 1973] (I., n° 48). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Cauchon [5 décembre 1973] (I., n° 63). — **Discussion** [13 décembre 1973] (p. 2850 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Eugène Dary, rapporteur du conseil économique et social, en application de l'article 42, alinéa 4 du règlement du Sénat ; Jean Cauchon, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Hector Viron ; Jacques Henriet ; Guy Schmaus. — *Discussion des articles* (p. 2862 et suiv.). — Art. 1er (p. 2862). — Amendement par M. Pierre Brun tendant à une rédaction plus précise du deuxième alinéa de l'article 1er, alinéa relatif à la consultation obligatoire du comité d'entreprises avant toute modification importante des conditions de travail (p. 2863), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant à compléter l'article 1er par l'alinéa suivant : « La commission spéciale est présidée par un membre élu du comité d'entreprise » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2864). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant à supprimer, dans la première phrase du cinquième alinéa de l'article 2, les mots : « ou la commission spéciale » (p. 2865), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant, au début du premier alinéa de l'article 3, à supprimer les mots : « en cas d'empêchement » afin que les membres suppléants de la commission puissent être indemnisés lorsqu'ils assistent aux séances même s'ils n'y remplacent pas un membre titulaire (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant, à la fin de la première phrase du premier alinéa de ce même article 3, à supprimer les mots : « dans les limites d'une durée fixée par convention collective ou en accord avec le chef d'entreprise ou d'établissement en fonction des nécessités » [indemnisation du temps passé aux séances de la commission] (*ibid.*), observations, adoption (p. 2866). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer l'alinéa suivant : [L'agence pour l'amélioration des

conditions de travail a pour mission] : « De rechercher les causes variées des accidents du travail, et de faire connaître les remèdes susceptibles d'en diminuer le nombre et la gravité ; d'informer l'ensemble des personnels des entreprises de la nocivité de l'alcoolisme et d'en faire valoir l'importance parmi les causes des accidents du travail. » (p. 2867), observations, retrait (p. 2868). — Amendement par M. Marcel Souquet, tendant à reprendre la première phrase de l'amendement précédent (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (p. 2869). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant à compléter le quatrième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration de l'agence pour l'amélioration des conditions de travail, par le membre de phrase suivant : « ... parmi lesquelles [personnes qualifiées] un représentant de chacune des commissions chargées des affaires sociales au Parlement, ainsi qu'un représentant de la section chargée des affaires sociales au Conseil économique et social » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 33). — Amendement par M. Pierre Brun tendant à modifier la fin du dernier alinéa de l'article 8 afin que le directeur assistant le président du conseil d'administration soit non pas nommé par le ministre du travail, de l'emploi et de la population, mais nommé par décret sur la proposition du ministre du travail, de l'emploi et de la population (*ibid.*), observations, adoption (p. 2870). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant, au début de cet article, à supprimer les mots : « Dans les entreprises qui occupent plus de 300 salariés » [protection des membres des comités d'hygiène et de sécurité en matière de licenciement] (*ibid.*), observations, rejet (p. 2871) par scrutin public (n° 34). — Art. 11 *bis* (p. 2871). — Amendement rédactionnel par M. Jean Cauchon, rapporteur, (*ibid.*), observations, adoption (p. 2872). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Blin tendant, dans le premier alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 233-5 du code du travail, après les mots : « de mettre en vente ou de vendre », à insérer les mots : « d'importer » afin d'interdire l'importation de machines qui ne comportent pas les dispositifs de protection en vigueur en France (*ibid.*), observation, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brun, soutenu par M. Marie-Anne, tendant, dans le deuxième alinéa du texte modificatif présenté pour l'article L. 233-5 du code du travail, à supprimer les mots : « et d'hygiène » dans l'expression : « assurant la sécurité et l'hygiène des travailleurs » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2873). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de cet article relatif à la décision de mise en œuvre de l'horaire individualisé : « [sous réserve que] ... les délégués du personnel n'y soient pas opposés et que l'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre compétent ou, le cas échéant, le fonctionnaire de contrôle assimilé soit préalablement informé. » (*ibid.*) et amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant, dans un but semblable, à insérer, après les mots : « en soient informés », les mots : « et aient donné leur accord. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues (*ibid.*), adoption de l'amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur (p. 2874). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Cauchon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « En cas de désaccord [sur la décision de mettre en œuvre l'horaire réduit], le chef d'entreprise, le comité d'entreprise ou, s'il n'en existe pas, les délégués du personnel, peuvent solliciter l'arbitrage de l'inspecteur du travail et de la main-d'œuvre ou du fonctionnaire chargé de l'inspection du travail dans l'entreprise concernée. » (p. 2875), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric et M. Jacques Henriet, soutenu par M. Jacques Henriet, tendant à compléter *in fine* comme suit le deuxième alinéa de l'article 15 : « Cette autorisation [d'appliquer les horaires litigieux] est de droit pour les salariées mères de un ou plusieurs enfants de moins de trois ans » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 2876). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer cet article relatif au remboursement éventuel de la surcharge au titre de la part patronale des cotisations aux régimes de sécurité sociale (*ibid.*), observations, rejet (p. 2877) par scrutin public (n° 35). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Maurice Blin ; Pierre Brun ; Jean Cauchon, rapporteur ; Etienne Dailly ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales ; Eugène Dary, rapporteur du Conseil économique et social ; Jacques Henriet ; Georges Marie-Anne ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population ; Marcel Souquet ; Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Hector Viron ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble, adoption (p. 2877). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 22).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 19 décembre 1973. — Voy. : Impression n° 861 et in-8° n° 90. COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [13 décembre 1973] (p. 2877). — Election des membres de la commission (p. 2878). — Rapport par M. Jean Cauchon [18 décembre 1973] (I., n° 99). — **Discussion** [19 décembre 1973] (p. 3094 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cauchon, rapporteur ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Articles* (p. 3095). — Sur l'ensemble, adoption (p. 3096). — ADOPTION (n° 40). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1195 du 27 décembre 1973 (*J. O.* du 30 décembre 1973).

TRAVAIL (Ministère du)

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE. — II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS).

TRAVAIL DES FEMMES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMUNE, ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — FONCTION PUBLIQUE. — QUESTIONS ORALES, 1335.

TRAVAILLEURS ETRANGERS

Proposition de loi, présentée par M. Fernand CHATELAIN, *sénateur,* et plusieurs de ses collègues, **tendant à interdire les expulsions arbitraires des travailleurs immigrés et à faciliter le renouvellement des cartes de séjour** [22 mai 1973] I., n° 279). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TRAVAIL ET SANTÉ PUBLIQUE [I. — SECTION COMMERCE ET II. — TRAVAIL, EMPLOI ET POPULATION] (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1320.

TRAVAILLEURS FRONTALIERS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS).

TRAVAILLEURS HANDICAPES. — Voy. : HANDICAPÉS.

TRAVAILLEURS IMMIGRES. — Voy. : TRAVAILLEURS ÉTRANGERS.

TRESOR (direction du). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ECONOMIE ET FINANCES [SERVICES FINANCIERS] (OBSERVATIONS).

TRIBUNAUX. — Voy. aussi : JUSTICE (ORGANISATION DE LA).

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS).

TUNNELS. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1289, 1329.

U

URBANISME

1. — Proposition de loi, présentée par M. Michel CHAUTY, *sénateur,* **tendant à créer une taxe d'urbanisation destinée à moraliser les transactions foncières et à permettre aux collectivités locales de financer une politique de réservation foncière** [12 avril 1973] (I., n° 254). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan [17 mai 1973].

2. — Projet de loi présenté par M. PIERRE MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 modifiée.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 448, 515 et in-8° n° 36. — **Transmission au Sénat** [29 juin 1973] (I., n° 356). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par Robert Laucournet [29 juin 1973] (I., n° 358). — **Discussion** [30 juin 1973] (p. 1120 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Paul Mistral, au nom de M. Robert Laucournet, rapporteur ; Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, au logement, à l'équipement et au tourisme. — *Discussion des articles* (p. 1121 et suiv.). — Art. 1er (p. 1121). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, soutenu par M. Paul Mistral, tendant à une nouvelle rédaction du 1er alinéa introductif de cet article (*ibid.*), l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, soutenu par M. Paul Mistral, tendant à reprendre le texte présenté par le Gouvernement (p. 1122) et sous-amendement par M. Baudoin de Hauteclocque, soutenu par M. André Fosset, tendant à compléter l'amendement précédent par deux dispositions prévoyant, l'une, le versement d'une soulte en cas d'échange d'un terrain à bâtir contre un terrain classé comme espace boisé, l'autre, une indemnité compensatrice en cas de déclassement lorsque le surcroît de valeur pris par le terrain conservé par le propriétaire dépasse la valeur du terrain boisé cédé à la collectivité ou lui est inférieur (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement, le sous-amendement devient sans objet (p. 1123). — Le premier amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, au 1er alinéa de l'article 1er est retiré (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Christian Bonnet, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, au logement, à l'équipement et au tourisme ; André Fosset, au nom de M. Baudoin de Hauteclocque ; Paul Mistral, au nom de M. Robert Laucournet, rapporteur. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1123). — ADOPTION (n° 139). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-626 du 10 juillet 1973 (*J. O.* du 11 juillet 1973).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS). — AFFAIRES CULTURELLES (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 58.

V

VACANCES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : TOURISME (OBSERVATIONS). — JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (OBSERVATIONS).

VALEURS MOBILIERES. — Voy. aussi : EMPRUNT. — LOI DE FINANCES POUR 1974 : ARTICLES DE LA PREMIÈRE PARTIE (art. 2 *j*).

VEUVES

Proposition de loi, présentée par M. Jean GRAVIER, *sénateur*, et plusieurs de ses collègues, **tendant à assurer aux veuves une meilleure protection sociale** [2 avril 1973] (I., n° 241). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [19 juin 1973] (I., n° 313). — Discussion [11 octobre 1973] (p. 1365 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Michel Poniatowski, ministre de la santé publique et de la sécurité sociale ; Marcel Darou, président de la commission des affaires sociales. — Renvoi en commission (p. 1367).

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (OBSERVATIONS). — SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1309.

VEUVES NON SALARIEES PRIVEES D'EMPLOI. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1336.

VIANDE

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **habilitant le Gouvernement à proroger la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les ventes au détail de viandes de bœuf.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 juin 1973. — Voy. Impressions n°s 510, 532 et in-8° n° 26. — **Transmission au Sénat** [28 juin 1973] (I., n° 343). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Yvon Coudé du Foresto [28 juin 1973] (I., n° 346). — **Discussion** [29 juin 1973] (p. 1102 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur ; Paul Pelleray ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Article unique* (p. 1104). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 133). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-602 du 4 juillet 1973 (*J. O.* du 6 juillet 1973).

Voy. aussi : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 70.

VIEILLESSE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ SOCIALE (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1338. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 35.

VIEILLESSE (Logement). — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1338.

VILLES NOUVELLES. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — LOGEMENT (OBSERVATIONS).

VINS

1. — Projet de loi, présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **relatif aux appellations d'origine en matière viticole** [18 juillet 1973. — Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1973. — *J. O.* Lois et décrets 19 juillet 1973. — Séance 2 octobre 1973] (I., n° 375). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [9 octobre 1973]. — Rapport par M. Jean Francou [18 octobre 1973] (I., n° 22). — Avis par M. Pierre Brousse [25 octobre 1973] (I., n° 28). — **Discussion** [25 octobre 1973] (p. 1482 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Francou, rapporteur ; Pierre Brousse, rapporteur pour avis ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Jean-François Pintat ; Gaston Pams. — *Discussion des articles* (p. 1489 et suiv.). — Art. 1er (p. 1489). — Réservé (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brousse, rapporteur pour avis, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, afin de permettre aux « vins de pays » de bénéficier des dispositions de la loi du 6 mai 1969 relative à la protection des appellations d'origine (*ibid.*), observations, retrait (p. 1490) ; amendement par M. Pierre Brousse, à titre personnel, tendant à une nouvelle rédaction de l'article 2 afin de modifier la procédure de promotion des vins (*ibid.*), observations, retrait (p. 1491). — Amendement par M. Jean Francou, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de l'article 2 : « Les vins de table qui répondent aux conditions fixées par la réglementation en vigueur en ce qui concerne les vins de pays, et qui sont produits à l'intérieur d'un département ou de zones déterminées par arrêté du ministre de l'agriculture et du développement rural peuvent si... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par MM. Charles Alliès et Marcel Souquet tendant à remplacer les mots : « dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires applicables à chacune de ces catégories. » par la phrase suivante : « Cette classification sera prononcée par le ministre de l'agriculture et du développement rural sur proposition d'une commission paritaire mixte comprenant des représentants de l'I. V. C. C. et de l'I. N. A. O. » (*ibid.*) et amendement par M. Louis Brives tendant à compléter *in fine* cet article par la phrase suivante : « L'institut national des appellations d'origine et l'institut des vins de consommation courante formulent des propositions de classement soumises éventuellement pour arbitrage au ministre

de l'agriculture et du dévelopement rural. » (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 1492). — Art. 1er (*ibid.* — Précédemment réservé). — Amendement par M. Pierre Brousse, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Parmi les vins produits sur le territoire national, seuls les vins à appellation contrôlée et les vins délimités de qualité supérieure, classés par la réglementation économique européenne dans la catégorie des vins de qualité produits dans des régions déterminées (V. Q. P. R. D.) bénéficient, de plein droit, des dispositions de la loi du 6 mai 1919 modifiée relative à la protection des appellations d'origine : ils peuvent circuler, être mis en vente ou vendus comme vins à appellations d'origine. » (*ibid.*), retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Louis Brives tendant à compléter *in fine* le premier alinéa de ce même article par les mots suivants : « ainsi que les vins de tables personnalisés avec indication géographique de provenance. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1493). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou, rapporteur, tendant, au premier alinéa de l'article 3, à remplacer les mots : « vins de table » par les mots : « vins de pays », observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Francou, rapporteur, tendant à ajouter les mots : « tels que » après « les termes » dans la phrase : « les termes « monts », « côte », « coteau » ou « val » pour désigner la zone de production » (*ibid*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Brives, tendant à compléter *in fine* cet article par un alinéa nouveau ainsi conçu : « Toutefois, peuvent être maintenues toutes désignations correspondant à des usages constants et établis ou à la réalité des dénominations. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 1495). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brousse, rapporteur pour avis, tendant à fixer au 1er janvier 1974 la date d'application des dispositions de la présente loi (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Charles Alliès ; André Armengaud ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques ; Louis Brives ; Pierre Brousse, rapporteur pour avis ; Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural ; Jean Francou, rapporteur ; Jean Geoffroy ; Léon-Jean Grégory ; Paul Guillaumot ; Marcel Souquet. — Sur l'ensemble, adoption (p. 1495). — ADOPTION (n° 12).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en première lecture le 29 novembre 1973. — Voy. : Impression nos 725, 797 et in-8° n° 60.

Promulgation : loi n° 73-1097 du 12 décembre 1973 (*J. O.* du 13 décembre 1973).

2. — Proposition de loi présentée par M. Robert BOULIN, *député*, **tendant à conférer l'appellation « Saint-Emilion » à des crus ayant actuellement l'appellation « Sables Saint-Emilion ».** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1973. — Voy. : Impressions nos 796, 824 et in-8° n° 69. — **Transmission au Sénat** [12 décembre 1973] (I., n° 77). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-François Pintat [18 décembre 1973] (I., n° 97). — **Discussion** [20 décembre 1973] (p. 3128). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-François Pintat, rapporteur ; Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement. — *Article unique* (p. 3128). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 46). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-1142 du 24 décembre 1973 (*J. O.* du 27 décembre 1973)

Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (LIGNE 23. — ETAT E).

VOIES NAVIGABLES. — Voy. aussi : QUESTIONS ORALES, 1383.

VOIRIE. — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (OBSERVATIONS). — EQUIPEMENT (OBSERVATIONS). — INTÉRIEUR ET RAPATRIÉS (OBSERVATIONS).

VOYAGEURS, REPRESENTANTS ET PLACIERS

1. — Proposition de loi présentée par M. Jean VALLEIX, *député*, **précisant le statut professionnel des voyageurs, représentants et placiers.** — *Adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1972. — Voy. : Impressions nos 2524, 2731 et in-8° n° 759.* — **Transmission au Sénat** [4 janvier 1973. — *J. O.* Lois et décrets 5 janvier 1973. — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1972] (I., n° 228). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Cauchon [10 avril 1973] (I., n° 244). — Renvoi pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [12 avril 1973]. — Avis par M. André Armengaud [25 avril 1973] (I., n° 258). — **Discussion** [26 avril 1973] (p. 238 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cauchon, rapporteur ; André Armengaud, rapporteur pour avis ; Fernand Chatelain ; Robert Schwint ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Discussion des articles* (p. 243 et suiv.). — Art. 1er (p. 243). — Amendement par M. André Armengaud, rapporteur pour avis, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour le septième alinéa de l'article 29 *k* du livre Ier du code du travail : « Les dispositions du présent paragraphe 5 s'appliquent aux employés qui se livrent, à titre principal et de manière habituelle, à l'exercice effectif de la représentation, conjointement à d'autres activités, quelle qu'en soit la nature, pourvu qu'ils les exercent pour le compte d'un ou plusieurs de leurs employeurs. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 245) par scrutin public (n° 43). — Art. additionnel. — Amendement par M. Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à ajouter après l'article 1er un article additionnel 1er *bis* nouveau ainsi conçu : « Les personnes titulaires de la carte d'identité professionnelle de voyageur, représentant de commerce et placier ne peuvent bénéficier, pour une année donnée, de l'exonération de taxe différentielle sur les véhicules à moteur prévue par l'article 1007 du code général des impôts et les textes pris pour son application que dans la mesure où la rémunération nette qu'elles perçoivent pour cette activité a constitué la source principale de leurs revenus professionnels de l'année précédente. » (p. 245), observations, rejet (p. 246) par scrutin public (n° 44). — Art. 2 (p. 246). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à modifier le début du nouvel alinéa proposé pour compléter l'article 29 *o* du livre Ier du code du trabail afin de limiter la possibilité de recours devant les tribunaux pour la fixation de l'indemnité de clientèle au cas où les conventions collectives n'ont pas prévu ladite indemnité (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Armengaud, rapporteur pour avis ; Jean Cauchon, rapporteur ; Etienne Dailly ; Jean-Philippe Lecat, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat au travail, à l'emploi et à la population. — *Explication de vote :* M. André Armengaud. — Sur l'ensemble (p. 247), adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 101). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-463 du 9 mai 1973 (*J. O.* du 10 mai 1973).

2. — Proposition de loi présentée par M. René TOMASINI, *député*, **tendant à modifier l'article L. 751-8 du code du travail sur la rémunération des voyageurs, représentants et placiers en cas de cessation de service.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1973. — Voy. : Impressions nos 209, 773 et in-8° n° 57. — **Transmission au Sénat** [29 novembre 1973] (I., n° 51). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Cauchon [5 décembre 1973] (I., n° 64). — **Discussion** [13 décembre 1973] (p. 2878 et 2879). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Cauchon, rapporteur ; Lucien Gautier ; Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la population. — *Article unique* (p. 2879). — Adoption (*ibid.*). — ADOPTION (n° 23). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 73-113 du 20 décembre 1973 (*J. O.* du 21 décembre 1973).

W

WALLIS ET FUTUNA

Projet de loi présenté par M. Pierre MESSMER, *Premier ministre*, **modifiant l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 avril 1973. — Voy. : Impressions nos 196, 234 et in-8° n° 5. — **Transmission au Sénat** [3 mai 1973] (I., n° 263). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve

de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Fosset [22 mai 1973] (I., n° 280). — **Discussion** [24 mai 1973] (p. 437 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Fosset, rapporteur ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer. — *Article unique* (p. 439). — Amendement par M. André Fosset, rapporteur, tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article unique afin de permettre à l'Assemblée territoriale de décider du principe de l'indemnité de fonction et non pas seulement de son montant (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*) ; amendement par M. André Fosset, rapporteur, tendant à regrouper au troisième alinéa de l'article unique, les dispositions relatives à l'indemnité de déplacement (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer, tendant à une rédaction plus précise du quatrième alinéa de l'article unique. alinéa relatif au cumul de l'indemnité de fonction avec un traitement ou une indemnité versés sur fonds publics (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Fosset, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du cinquième alinéa de l'article unique, afin de permettre le maintien, pour les membres de l'Assemblée territoriale visés par les dispositions relatives au cumul, du paiement de l'indemnité de séjour (*ibid.*) et amendement par M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer, tendant à un but semblable (*ibid.*) observations, retrait de l'amendement par M. André Fosset, rapporteur et adoption modifiée de l'amendement par M. Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer (p. 440). — Amendement par M. André Fosset, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article unique, alinéa aux termes duquel les conditions d'application seront fixées par décret (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion de l'article unique :* MM. André Fosset, rapporteur ; Paul Malassagne ; Bernard Stasi, ministre des départements et territoires d'outre-mer. — Sur l'ensemble de l'article (p. 440), adoption (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 109).

Adoption définitive par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 14 juin 1973. — Voy. : Impressions n°s 413, 452 et in-8° n° 18.

Promulgation : loi n° 73-549 du 28 juin 1973 (*J. O.* du 29 juin 1973).

Z

ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE (Z. A. C.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS). — QUESTIONS ORALES, 1408.

ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE (Z. A. D.). — Voy. aussi : LOI DE FINANCES POUR 1974 : LOGEMENT (OBSERVATIONS).